

Budget 2018

Tome

1

- Vue d'ensemble
- Etats financiers
- Budget de fonctionnement
par politique publique et par programme



Sommaire

1. Vue d'ensemble	3
2. États financiers individuels et notes	9
3. Introduction à la lecture du document	39
4. Arborescence Politique publique - programme	47
5. Budget par politique publique et par programme	51
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
6. Budget en francs par politique publique et programme	385
Annexes :	
Amendements	439
Liste des programmes par département	463
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	467
Effectifs par politique publique et par département	479
Subventions accordées	483
Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	507

1. Vue d'ensemble

Vue d'ensemble du budget 2018 de fonctionnement

Le budget 2018 voté par le Grand Conseil le 15 décembre 2017 présente un déficit de 186.5 millions.

	Charges	Revenus	Résultat	Taux de croissance des charges
PB 2018 publié	8'293.5	8'032.2	-261.4	1.95%
B 2018 voté	8'341.0	8'154.5	-186.5	2.53%

Le déficit du budget 2018 voté est amélioré de 74.8 millions par rapport au projet de budget et s'établit à -186.5 millions. Cette variation est expliquée notamment par l'amélioration des estimations fiscales pour un montant de 136 millions.

Le Grand Conseil a également voté plusieurs lois qui ont un effet significatif sur le budget 2018.

Le Grand Conseil a refusé le PL 12194 déposé par le Conseil d'Etat qui prévoyait le versement d'une demi-annuité pour 2018. Suite à ce refus, le Conseil d'Etat a présenté un amendement d'augmentation des charges de 19.9 millions qui a été adopté par le Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat avait proposé une mesure d'économie de 5.5 millions visant à la suppression du barème C pour les subsides d'assurance maladie. La loi 12203 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie votée par le Grand Conseil annule la mesure d'économie inscrite dans le projet de budget 2018.

L'indemnité TPG inscrite au budget 2018 a été augmentée en application de la loi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics. Cette augmentation est versée, d'une part, en compensation de la non augmentation des tarifs Unireso (+4.3 millions), et d'autre part, afin de retrouver le volume d'offre de 2014 (+9 millions).

Les principaux amendements adoptés par le Grand Conseil sont les suivants :

LISTE DES AMENDEMENTS - GRAND CONSEIL 15 Décembre 2017

PROG	Nat	Libellé	CHARGES	REVENUS	RESULTAT
Tous	30		10'870'640		-10'870'640
Tous	36	annuité pleine	9'021'969		-9'021'969
Tous	42			8'588	8'588
Tous	30	assurance accident	-1'003'451		1'003'451
Tous	31	Baisse sur la nature 3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-1'000'000		1'000'000
A02	46	Baisse contribution fédérale pour la formation professionnelle		-4'728'000	-4'728'000
A02	36	Augmentation de la subvention FFPC	803'662		-803'662
A03	36	Frais placement éducation spécialisée	5'000'000		-5'000'000
C01	36	Augmentation des subsides d'assurance maladie	6'000'000		-6'000'000
C01	46	Augmentation de la participation fédérale (subsides ass maladie)		6'095'300	6'095'300
C01	36	Augmentation des charges liées aux assurés débiteurs	1'900'000		-1'900'000
C01	36	Annulation de l'économie sur les subsides C	5'468'400		-5'468'400
C05	36	Baisse des prestations d'asile	-3'000'000		3'000'000
C01, D02, E02 et H01	30, 36, 46	Economie et revenus liés à la cellule enquête OCP	200'000	1'500'000	1'300'000
H02	30	Augmentation des primes d'assurance maladie police+prison	825'000		-825'000
H07	30		275'000		-275'000
J01	36	Augmentation de l'indemnité TPG	4'252'168		-4'252'168
J01	36	Augmentation de l'indemnité TPG supplémentaire	9'000'000		-9'000'000
K01	31	Augmentation des infirmières et pour soins à domicile	1'400'000		-1'400'000
M01	40	Annulation de la mesures concernant les certificats de salaire		-16'000'000	-16'000'000
M01	40			99'100'000	99'100'000
M01	46	amélioration des estimations fiscales (sept)		36'828'000	36'828'000
M03	36	augmentation des charges de la RPT	703'519		-703'519
N01	36	Suppression de la subvention au Grand Théâtre	-3'000'000		3'000'000
		Autres amendements	-200'414	-455'000	-254'586
TOTAL amendements votés			47'516'493	122'348'888	74'832'395

1. Revenus au budget 2018

Le total des revenus au budget 2018 se monte à 8'154.5 millions, soit une augmentation de 98.9 millions (1.2%).

Cette augmentation est essentiellement expliquée par la progression des revenus fiscaux qui se monte à 107 millions par rapport au budget 2017. Plusieurs mesures affectant l'impôt des personnes physiques sont incluses, par le Conseil d'Etat, dans le budget 2018.

Les revenus non fiscaux sont en légère diminution (-8 millions) par rapport au budget 2017.

Suite à la modification du règlement sur l'établissement des états financiers, les revenus de certains fonds, tout comme les charges, sont transférés au bilan ce qui génère une diminution de près de 17 millions des revenus au PB2018. Il s'agit du fonds prestations complémentaires maladie (-12.8 millions de revenus) et du fonds énergie des collectivités publiques (-3.9 millions de revenus).

Les revenus des confiscations pénales sont revus à la baisse à hauteur de 9.2 millions afin de corriger la valeur enregistrée pour des dossiers exceptionnels en 2017.

Les revenus de la FTI rétrocédés à l'Etat sont diminués de 8 millions pour prendre en compte les charges financières supplémentaires de la FTI suite au transfert d'actifs réalisé en 2015.

La contribution fédérale pour la formation professionnelle est revue à la baisse de 4.7 millions suite aux nouvelles informations disponibles dans le projet de budget 2018 de la Confédération.

Les charges de la sécurité internationale et de la police internationale de l'aéroport sont compensées en grande partie par des revenus de subventions fédérales ou des revenus perçus de l'aéroport. L'augmentation de revenus correspondants à ces charges est de 5.9 millions.

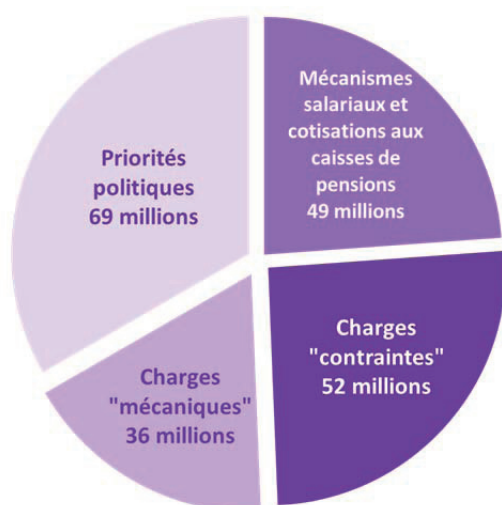
La participation fédérale concernant les subsides d'assurance maladie augmente de 6.1 millions.

Les autres augmentations, dont notamment les revenus liés à la péréquation intercantonale et la nouvelle répartition des tâches canton-communes (LRT), présentent une augmentation cumulée de 17 millions, étant entendu que celles liées à la LRT sont entièrement compensées par les mécanismes du fonds de régulation.

2. Charges par catégorie

Le total des charges du budget 2018 se monte à 8341 millions, soit une augmentation de 206 millions (+2.5%) par rapport au budget 2017.

La croissance des charges au budget 2018 comporte des dépenses d'un montant de 137 millions qui peuvent être considérées comme incontournables. Il s'agit des charges de personnel transversales (+49 millions par rapport au B 2017), de charges contraintes (+52 millions) et de charges dites mécaniques (+36 millions). Le solde de l'accroissement des charges de 69 millions est affecté en fonction de choix politiques, en particulier dans les domaines de la formation et de la santé, qui doivent notamment faire face à des évolutions démographiques.



1. Mécanismes salariaux, cotisations aux caisses de pension et effets induits des engagements 2017 : les charges de personnel liées aux dispositifs transversaux de l'Etat augmentent de 49 millions. Le Grand Conseil a décidé d'octroyer au personnel une annuité complète. Cela représente 39.7 millions, montant qui est compensé par l'effet de rajeunissement des effectifs via le remplacement des départs, qui diminue les charges de 14.5 millions. L'annuité 2017 induit des charges au budget 2018 pour un montant de 9.8 millions.

L'augmentation du taux de cotisation à la CPEG des personnes assurées antérieurement par la CEH (+0,67% sur le traitement cotisant) génère une augmentation de 4 millions de charges sociales en application de la LCPEG.

Enfin, les nouveaux postes accordés au budget 2017 ont un effet induit d'environ 11.7 millions sur le budget 2018.

2. Charges contraintes (obligations légales des politiques publiques à caractère social, dont l'Etat doit s'acquitter quelle que soit sa situation financière) : l'augmentation brute des charges contraintes se monte à 52 millions.

Elle s'explique principalement par l'augmentation des subsides d'assurance-maladie (+26.9 millions, atteignant désormais 355.4 millions hors provisions), des prestations complémentaires AI (+17.9 millions, soit un total de 236.4 millions hors provisions), des besoins en lien avec les assurés débiteurs (+4.4 millions, soit 52.6 millions hors provisions), des prestations d'aide sociale (+3.6 millions, soit 300.4 millions), des allocations familiales pour personnes non actives (+3 millions, soit 47 millions) et des bourses d'études (+2.2 millions, soit 35 millions).

Enfin, les opérations électorales de 2018 conduisent à une augmentation des charges contraintes de 4.8 millions.

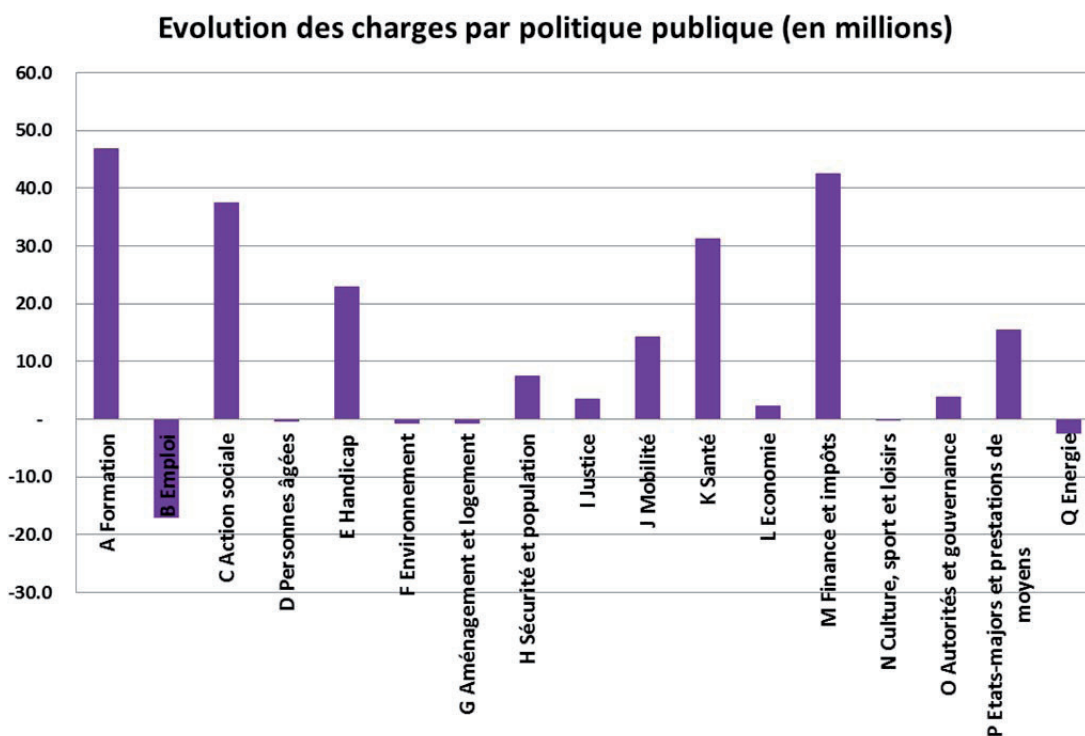
Ces croissances de charges sont partiellement compensées par des baisses de besoins notamment en lien avec les prestations complémentaires versées aux personnes âgées (- 4.9 millions, soit 327.3 millions hors provisions) et les prestations d'aide aux requérants d'asile (-7 millions, soit 29.7 millions).

3. Charges mécaniques (amortissements, intérêts, RPT et provisions) : ces charges progressent de 36 millions en raison d'une hausse des charges de la péréquation financière intercantonale (+44.1 millions, soit une contribution totale de 400 millions et un coût net de 298 millions) et des amortissements (+15.2 millions). Ces hausses sont partiellement compensées par une diminution des intérêts de la dette (-8.1 millions), ainsi que des provisions et pertes sur les créances (-6 millions). Le coût de la dette évolue favorablement en raison du niveau bas des taux d'intérêts.

De plus, les mesures visant au transfert des charges et des revenus du fonds prestations complémentaires maladie et du fonds des collectivités publiques conduisent à une baisse des charges et des revenus à hauteur, respectivement, de 14.2 millions et 16.7 millions..

4. Priorités politiques : le solde de la croissance des charges, soit un montant de 69 millions, résulte de l'accroissement des dépenses découlant de choix politiques, compensées par des économies.

L'augmentation des charges au budget 2018 par politique publique se présente comme suit :



2. États financiers individuels

Compte de résultat

	<i>Note</i>	B 2018	B 2017	C 2016
Revenus fiscaux	5.1	6'660	6'553	6'528
Subventions reçues	5.2	333	326	305
Péréquation et parts à des revenus	5.3	136	126	132
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	5.4	162	161	169
Revenus d'exploitation sans contrepartie		7'291	7'166	7'134
Dédommagements	5.5	120	114	101
Prestations de services et livraisons, taxes	5.6	394	412	391
Remboursements	5.7	67	64	66
Revenus d'exploitation avec contrepartie		580	591	559
Autres produits d'exploitation	5.8	73	80	116
PRODUITS D'EXPLOITATION		7'944	7'837	7'809
Charges de personnel	5.9	-2'463	-2'411	-2'327
Charges de fonctionnement	5.10	-422	-419	-408
Subventions accordées	5.11	-4'117	-4'008	-3'888
Péréquation et parts de revenus	5.12	-416	-373	-357
Dédommagements	5.13	-91	-86	-88
Dotations aux amortissements	5.14	-502	-487	-481
Autres charges d'exploitation	5.15	-145	-159	-211
CHARGES D'EXPLOITATION		-8'156	-7'943	-7'760
RESULTAT D'EXPLOITATION		-212	-106	49
Produits financiers	5.16	210	219	242
Charges financières	5.17	-185	-193	-230
RESULTAT FINANCIER		25	26	12
RESULTAT NET		-187	-80	61

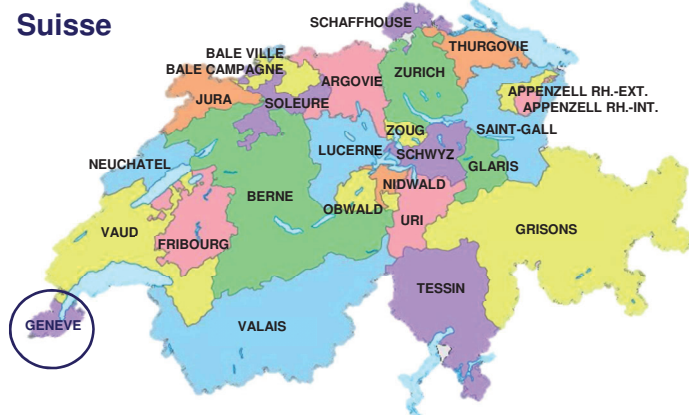
**Notes relatives aux états financiers
individuels**

1 La République et Canton de Genève

La République et Canton de Genève (l'Etat) est un des 26 cantons suisses, qui s'étend sur un territoire de 282 km² et compte 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton rapporté à son nombre d'habitants compte parmi les plus élevés du monde.

Suisse



	2016	2015	2014
PIB (millions CHF)*	51'185	51'114	51'750
Nombre d'habitants	493'706	490'578	482'545
PIB / habitant (CHF)	103'675	104'191	107'244

* PIB incluant les OIG ; montants 2016 et 2015 provisoires

En termes d'organisation :

- le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif ;
- les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (pouvoir judiciaire) ;
- la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève les impôts et les taxes prévus par les législations fédérales et cantonales et/ou facture des émoluments couvrant tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entités publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

Canton de Genève



2 Processus budgétaire du canton de Genève

Le budget de fonctionnement est une loi annuelle qui autorise les charges et prévoit les revenus nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Il est présenté par programme.

Le budget d'investissement exprime la prévision annuelle des dépenses et recettes d'investissement sur la base des crédits d'investissement adoptés par le Grand Conseil. Il est présenté par politique publique.

L'établissement d'un budget annuel est régi par la Constitution du canton de Genève à l'article 108 (Budget et comptes).

Le processus budgétaire se décompose en 3 étapes successives :

- Etablissement du projet de budget : le Conseil d'Etat établit un projet de budget chaque année qui est remis au Grand Conseil au plus tard le 15 septembre.

- Phase parlementaire : la Commission des finances est chargée par le Grand Conseil d'étudier le projet de budget. La Commission des finances et le Conseil d'Etat peuvent déposer des amendements afin de modifier le projet de budget. La Commission des finances remet au Grand Conseil un projet de budget amendé.
- Vote du budget : le Grand Conseil vote la loi budgétaire annuelle dans son ensemble au plus tard le 31 décembre. Le budget est voté en trois débats par le Grand Conseil. La loi budgétaire annuelle votée à l'issue du troisième débat, constitue l'autorisation de dépense pour l'année correspondante.

En l'absence de vote de la loi budgétaire au 1er janvier, le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat. Les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente selon le principe des douzièmes provisoires. Les dépenses d'investissement sont engagées conformément aux bases légales qui les ont autorisées.

3 Indicateurs de gestion et de pilotage

	B 2018	B 2017	C 2016
Frein au déficit			
Résultat net	-187	-80	61
Réserve conjoncturelle	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	565
Frein à l'endettement			
Endettement moyen	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	11'902
Revenus	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	8'052
Taux d'endettement (endettement moyen / revenus)	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	148%
Autres			
Emprunts au passif du bilan	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	12'466

n.d. : non disponible

Frein au déficit

Au 31 décembre 2018, aucune mesure d'assainissement n'est requise ou en cours d'application, car :

- le compte de résultat individuel de l'Etat ne présente pas trois exercices successifs déficitaires;
- le budget 2017 et le budget 2018 présentent des déficits, inférieurs à la réserve conjoncturelle disponible de 565 millions.

Le frein au déficit selon la loi cantonale

Le Conseil d'Etat (gouvernement) doit soumettre au Grand Conseil (parlement) des mesures de rang législatif assurant le retour à l'équilibre des comptes, lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- lorsque le compte de résultat individuel de l'Etat présente un excédent de charges durant trois années consécutives, y compris les éventuelles corrections d'erreurs postérieures, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit le troisième exercice ;
- lorsque le budget de l'année suivante présente un excédent de charges supérieur à la réserve conjoncturelle disponible dans les états financiers de l'année précédente, au plus tard le 15 septembre de l'année en cours.

Frein à l'endettement

Au 31 décembre 2016, le frein à l'endettement n'est pas enclenché, malgré un endettement moyen de 11,9 milliards supérieur aux revenus de 8 milliards. En effet, cet endettement moyen (11,9 milliards) reste inférieur au seuil de 13,3 milliards à partir duquel le Grand Conseil (parlement) ne peut adopter que des crédits d'ouvrage qui autorisent des dépenses à caractère urgent (à la majorité absolue).

Le frein à l'endettement selon la loi cantonale

L'objectif à long terme est de limiter l'endettement à un montant maximum équivalant au total des revenus du compte de résultat des présents états financiers. Tant que cet objectif n'est pas atteint, les mesures suivantes s'appliquent aux crédits d'ouvrages (hors crédits d'études et acquisition d'immeubles) :

- si l'endettement annuel moyen dépasse 13,3 milliards, le Grand Conseil (parlement) ne peut adopter que des crédits d'ouvrages qui autorisent des dépenses à caractère urgent : la majorité absolue de ses membres est requise (51 voix) ;
- si l'endettement annuel moyen dépasse 14,8 milliards, le Grand Conseil (parlement) ne peut adopter que des crédits d'ouvrages qui autorisent des dépenses à caractère urgent : la majorité des deux tiers de ses membres est requise (67 voix) ; de plus, le Grand Conseil vote sur la possibilité de soumettre les décisions d'investissement au corps électoral (référendum facultatif).

4 Information sectorielle

4.1 Politiques publiques

A. Formation

- Enseignement obligatoire et orientation
- Enseignement secondaire II et formation continue
- Suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé
- Programme transversal à la politique A

B. Emploi

- Réinsertion des demandeurs d'emplois

C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie
- Soutien à la famille
- Mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

D. Personnes âgées

- Actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

E. Handicap

- Actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Nature et paysage
- Politique agricole

G. Aménagement et logement

- Logement et planification financière
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- Protection du patrimoine bâti

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Admission à la circulation et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Sécurité civile et armée

I. Justice

- Pouvoir judiciaire

J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L. Économie

- Développement et soutien de l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (Genève Aéroport, Ports Francs et Entrepôts de Genève, Palexpo SA)
- Régulation du commerce
- Surveillance du marché du travail

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts.

N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Surveillance de l'Etat
- Exercices des droits politiques
- Affaires extérieures
- Intérieur

P. Activités de support et prestations de moyens

- États-majors départementaux
- Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et départementale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Systèmes d'information et de communication

Q. Énergie

- Énergie

4.2 Analyse sectorielle du compte de résultat 2018

	A.	B.	C.	D.	E.	F.	G.	H.	I.	J.	K.	L.	M.	N.	O.	P.	Q.	Total
	Forma- tion	Emploi social	Action sociale	Person- nes âgées	Handi- cap nés	Environ- nement	Aména- gement et loge- ment	Sécurité et popula- tion	Justice	Mobilité	Santé	Econo- mie et impôts	Finance et sports et loisirs	Culture, sports et loisirs	Autori- tés et gouver- nance	Etats- majors et presta.	Energie	Total
Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	6'660	-	-	-	-	6'660
Subventions reçues	38	-	165	65	55	3	0	7	-	-	-	-	-	0	0	1	-	333
Péréquation et parts à des rev.	-	-	4	-	-	-	-	-	-	26	4	-	102	-	-	-	-	136
Autres revenus d'exploit.* sans contr	5	1	5	14	9	0	9	82	30	-	3	0	2	0	-	1	0	162
Revenus d'exploitation sans contrepartie	43	1	174	79	64	3	10	88	30	26	7	0	6'764	1	0	2	0	7'291
Dédommagements	7	31	-	-	2	0	-	62	-	10	2	2	-	-	0	3	-	120
Prestations de services et livraisons	13	0	0	-	0	29	24	117	19	27	24	12	91	1	1	37	1	394
Remboursements	14	1	1	0	0	9	0	11	14	1	3	1	8	0	4	0	0	67
Revenus d'exploitation avec contrepartie	34	33	1	0	2	38	24	190	32	37	29	15	99	1	1	44	1	580
Autres produits d'exploitation	2	0	1	0	0	1	1	4	1	13	0	0	23	0	0	25	1	73
PRODUITS D'EXPLOIT°	79	33	176	79	65	42	34	283	64	76	36	15	6'886	2	2	71	2	7'944
Charges de personnel	-1'236	-38	-22	-9	-6	-39	-50	-507	-134	-34	-19	-23	-70	-5	-48	-218	-5	-2'463
Charges de fonctionnement	-53	-1	-1	-1	-0	-17	-14	-60	-35	-23	-12	-1	-5	-2	-16	-179	-2	-422
Subventions accordées	-723	-65	-909	-462	-416	-6	-54	-16	-	-265	-1'098	-13	-	-61	-23	-0	-6	-4'117
Péréquation et parts de rev.	-5	-	-	-	-	-0	-	-3	-	-	-	-1	-400	-7	-0	-	-	-416
Dédommagements	-33	-	-	-3	-	-0	-0	-16	-	-25	-13	-1	-	-0	-0	-	-	-91
Transferts et dédommag.	-34	-0	-2	-1	-1	-8	-3	-6	-3	-66	-32	-0	-0	-0	-0	-346	-0	-502
Autres charges d'exploitation	-1	-1	-6	-4	-3	-0	-1	-29	-15	-0	-0	-0	-85	-	-	-1	-0	-145
CHARGES D'EXPLOIT°	-2'083	-104	-940	-480	-427	-70	-122	-637	-187	-413	-1'174	-39	-560	-76	-88	-744	-13	-8'156
RESULTAT D'EXPLOIT°	-2'005	-71	-764	-401	-361	-28	-88	-354	-122	-337	-1'138	-24	6'327	-74	-86	-673	-11	-212
Produits financiers	0	-	1	0	0	-	4	0	-	-	-	40	150	-	0	0	16	210
Charges financières	-1	-	-	-	-	-	-	-1	-0	-	-	-	-183	-	-1	-0	-	-185
RESULTAT FINANCIER	-1	-	1	0	0	-	4	-1	-0	-	-	40	-33	-	-1	-0	16	25
RESULTAT NET	-2'005	-71	-764	-401	-361	-28	-84	-355	-122	-337	-1'138	16	6'294	-74	-87	-673	5	-187
Facturations internes	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0	7	0	1	-0	-0	-7	-0	-0	-0	-0	-
RESULTAT	-2'005	-71	-764	-401	-361	-28	-84	-348	-122	-337	-1'138	16	6'287	-74	-87	-673	5	-187

Budget annuel de la République et Canton de Genève de l'année 2018
Tous les montants sont en millions de francs suisses

5 Détail des rubriques du compte de résultat

5.1 Revenus fiscaux

	B 2018	B 2017	C 2016
Impôts sur le revenu	2'595	2'633	2'540
Impôts sur la fortune	799	716	710
Impôts à la source	723	736	722
Compensations financières aux communes françaises	-222	-219	-213
Impôts des personnes	7	7	7
Autres impôts directs personnes physiques	15	19	13
Impôts sur les personnes physiques	3'917	3'893	3'779
Impôts sur les bénéfices	1'214	1'183	1'165
Impôts sur le capital	336	313	305
Autres impôts directs personnes morales	5	8	4
Impôts sur les personnes morales	1'555	1'504	1'474
Impôts immobiliers complémentaires	219	216	276
Impôts sur les gains en capital	89	80	69
Produits de l'enregistrement et timbre	178	185	198
Produits des successions et donations	140	134	207
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13	13	11
Autres impôts directs	639	628	762
Impôts sur les véhicules à moteur	114	112	108
Autres impôts sur la propriétés et les charges	3	3	3
Impôts sur la propriété et sur les charges	118	116	112
Part à l'impôt fédéral direct	395	375	367
Part à l'impôt anticipé	35	36	32
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	2	2	2
Parts cantonales à des impôts fédéraux	432	413	401
REVENUS FISCAUX	6'660	6'553	6'528

5.2 Subventions reçues

	B 2018	B 2017	C 2016
Subventions pour assurés à ressources modestes	165	156	145
Subventions pour prestations complémentaires fédérales	117	114	107
Subventions pour formation professionnelle	34	39	37
Autres subventions de la Confédération	16	16	13
Subventions reçues de la Confédération	331	324	303
Autres subventions reçues	2	2	2
SUBVENTIONS RECUES	333	326	305

5.3 Péréquation et parts à des revenus

	B 2018	B 2017	C 2016
Revenus liés à la péréquation financière fédérale	102	97	107
Redevance poids lourds	19	18	17
Part à l'impôt sur les huiles minérales	7	8	8
Compensation de charges du canton par les communes	8	4	-
PEREQUATION ET PARTS A DES REVENUS	136	126	132

La mise en œuvre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT A 2 04) dès 2017 implique une compensation de charges de la part des communes. Cette mise en œuvre est budgétairement neutre (voir également 5.11 et 5.12).

5.4 Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

	B 2018	B 2017	C 2016
Amendes	96	88	94
Restitution de subventions des ménages privés	24	26	31
Restitution de subventions des entités	12	5	6
Surtaxe HLM	7	7	7
Actifs saisis	18	31	26
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	5	3	6
AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION SANS CONTREPARTIE	162	161	169

5.5 Dédommagements

	B 2018	B 2017	C 2016
Dédommagements liés à la sécurité et à la protection	31	28	23
Dédommagements liés à l'entretien des routes nationales	10	10	9
Autres dédommagements de la Confédération	7	7	7
Dédommagements de la Confédération	48	44	39
Dédommagements liés aux écolages	7	7	6
Autres dédommagements des cantons	16	13	9
Dédommagements des cantons	22	20	15
Dédommagement de la Ville de Genève pour frais de police	14	14	13
Autres dédommagements des communes	1	1	1
Dédommagements des communes	15	15	14
Dédommagements liés à l'assurance chômage	35	35	33
Dédommagements des assurances sociales	35	35	33
DEDOMMAGEMENTS	120	114	101

5.6 Prestations de services et livraisons, taxes

	B 2018	B 2017	C 2016
Emoluments	166	172	169
Loyers et droits de superficie	55	54	54
Revenus de perception de contributions	52	53	52
Patentes et concessions	30	30	28
Prise en charge des invest HUG par les assurances	20	20	24
Revenus liés aux prestations complémentaires maladie	-	14	-
Utilisation des rails de tramway par TPG	13	14	13
Produits des parcomètres	10	12	10
Vente de biens et marchandises	6	6	5
Autres taxes et prestations de services	41	38	36
PRESTATIONS DE SERVICES ET LIVRAISONS, TAXES	394	412	391

Suite à la mise en œuvre dans les comptes 2016 de l'approche bilan/bilan pour le fonds prestations complémentaires maladie, les revenus et les charges ne transitent plus par le compte de fonctionnement de l'Etat.

5.7 Remboursements

	B 2018	B 2017	C 2016
Remboursements liés aux frais de poursuites et juridiques	21	22	21
Remboursements des assurances sociales	20	19	21
Remboursements liés au réseau d'eau	7	7	7
Remboursements liés aux salaires	7	5	5
Remboursements liés aux véhicules et routes	1	1	1
Remboursements des frais postaux	3	2	3
Autres remboursements	8	7	8
REMBOURSEMENTS	67	64	66

5.8 Autres produits d'exploitation

	B 2018	B 2017	C 2016
Reprises de charges à payer	1	1	0
Reprises de provisions et pertes de valeur sans objet	6	5	42
Produits différés de subventions d'investissement	20	20	19
Charges de personnel activées en investissement	20	18	15
Produits sur créances irrécouvrables	15	17	14
Plus-values réalisées sur immobilisations	5	5	14
Autres produits d'exploitation divers	6	14	11
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	73	80	116

Dans les comptes 2016, les reprises de provisions et pertes de valeur sans objet incluent, entre autres, 10 millions pour les dépréciations de créances fiscales, 10 millions pour l'assainissement de sites et 6 millions sur le risque de rétrocessions TVA.

5.9 Charges de personnel

	B 2018	B 2017	C 2016
Traitements	-1'914	-1'872	-1'821
Indemnités	-60	-58	-57
Charges sociales	-464	-455	-427
Retraites et pré-retraites	-11	-12	-12
Autres charges de personnel	-14	-14	-11
CHARGES DE PERSONNEL	-2'463	-2'411	-2'327

Effectif global des membres du personnel de l'Etat en équivalent temps plein

	B 2018	B 2017	C 2016
Magistrats	158	157	154
Personnel administratif, technique et logistique	7'796	7'660	7'149
Enseignants	6'181	6'049	5'935
Policiers	2'080	2'031	2'026
Fonctions non permanentes	250	265	556
EFFECTIF TOTAL	16'466	16'162	15'820

Personnel en formation (hors stagiaires police-prison) non compris

5.10 Charges de fonctionnement

	B 2018	B 2017	C 2016
Honoraires de mandataires	-47	-53	-52
Frais liés au courrier	-13	-14	-11
Transports de personnes et de biens	-14	-14	-14
Prestations liées aux procédures judiciaires	-11	-11	-10
Etudes pour projets d'investissement	-9	-11	-8
Prestations de services pour personnes en garde	-12	-13	-11
Prestations de sécurité	-5	-6	-6
Conférences intercantionales & cotisations de membres	-5	-5	-7
Primes d'assurance	-5	-5	-5
Frais de poursuite	-4	-4	-3
Informations, manifestations et relations externes	-3	-3	-2
Prestations médicales et analyses	-8	-8	-6
Frais bancaires	-3	-3	-3
Frais liés aux télécommunications	-2	-2	-2
Autres prestations de services et honoraires	-29	-21	-19
Prestations de services et honoraires	-171	-174	-159
Entretien et maintenance des bâtiments	-48	-44	-49
Entretien des terrains	-7	-7	-17
Entretien des routes	-9	-9	-9
Entretien des aménagements de cours d'eau	-5	-5	-4
Maintenance des logiciels	-18	-17	-15
Autres entretiens et maintenances	-11	-9	-9
Entretien et maintenance	-96	-90	-103
Loyers	-55	-54	-49
Fournitures et marchandises	-45	-45	-39
Eau, énergie et élimination de déchets	-27	-29	-25
Assistance judiciaire	-16	-16	-15
Débours	-8	-9	-8
Domages et intérêts	-2	-2	-8
Autres charges de fonctionnement	-2	-1	-2
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-422	-419	-408

5.11 Subventions accordées

	B 2018	B 2017	C 2016
Subventions accordées aux entreprises publiques	-1'926	-1'872	-1'831
Subventions accordées aux ménages privés	-1'579	-1'535	-1'470
Subventions accordées aux OPBNL*	-449	-433	-420
Subventions aux cantons et concordats	-102	-102	-100
Subventions aux communes et aux groupes intercommunaux	-1	-4	-10
Autres subventions	-60	-63	-56
SUBVENTIONS ACCORDEES	-4'117	-4'008	-3'888

* OPBNL organisations privées à but non lucratif

La mise en œuvre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT A 2 04) en 2017 représente un transfert net de subventions en faveur des communes. Cette mise en œuvre est budgétairement neutre (voir également 5.3 et 5.12).

Ventilation selon la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)

	B 2018	B 2017	C 2016
Indemnités	-2'377	-2'309	-2'260
Aides financières	-79	-82	-81
Allocations accordées à des tiers	-1'579	-1'535	-1'470
Autres	-81	-83	-77
SUBVENTIONS ACCORDEES	-4'117	-4'008	-3'888

Indemnités

	B 2018	B 2017	C 2016
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	-881	-866	-828
UNIGE - Université de Genève	-347	-344	-344
TPG - Transports publics genevois	-240	-232	-224
EPH & EPI - Etablis. personnes handicapées & intégration	-206	-199	-193
IMAD - Institutions de maintien, aide et soins à domicile	-182	-167	-159
EMS - Etablissements médicaux-sociaux	-135	-129	-122
HES - Hautes écoles spécialisées	-119	-118	-114
HG - Hospice général	-82	-79	-78
Autres indemnités	-185	-175	-197
INDEMNITES	-2'377	-2'309	-2'260

Allocations accordées à des tiers

	B 2018	B 2017	C 2016
Subsides aux assurés à ressources modestes	-356	-329	-323
Hospice général - Prestations - Action Sociale	-300	-297	-285
Prestations complémentaires fédérales - AVS/AI	-413	-403	-385
Prestations complémentaires cantonales - AVS/AI	-140	-138	-134
Mesures cantonales en faveur du chômage	-50	-54	-44
Subvention au logement social	-51	-51	-45
Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	-55	-52	-50
Allocations familiales pour personnes non actives	-47	-44	-42
Hospice général - Prestations - Asile	-30	-37	-42
Bourses d'études - Postobligatoire / HES / UNI	-35	-33	-32
Subsides pour la formation scolaire spéciale	-20	-22	-21
Frais de placements éducation spécialisée	-23	-19	-20
Prestations complémentaires familiales	-19	-18	-15
Autres allocations	-39	-40	-33
ALLOCATIONS ACCORDEES A DES TIERS	-1'579	-1'535	-1'470

5.12 Péréquation et parts de revenus

	B 2018	B 2017	C 2016
Charges liées à la péréquation financière fédérale	-400	-356	-353
Compensation de charges des communes par le canton	-12	-12	-
Autres parts des revenus destinés à des tiers	-4	-5	-4
PEREQUATION ET PARTS DE REVENUS	-416	-373	-357

La mise en œuvre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT A 2 04) dès 2017 implique le versement d'une compensation de charges. Cette mise en œuvre est budgétairement neutre (voir également 5.3 et 5.11).

5.13 Dédommagements

	B 2018	B 2017	C 2016
Dédommagements liés aux écolages	-32	-30	-30
Dédommagements liés aux hospitalisations	-13	-13	-16
Autres dédommagements aux cantons	-18	-15	-15
Dédommagements aux cantons	-63	-58	-61
Dédommagements liés à l'entretien des routes	-23	-21	-21
Autres dédommagements aux communes	-1	-2	-1
Dédommagements aux communes	-23	-23	-22
Autres dédommagements	-5	-5	-5
DEDOMMAGEMENTS	-91	-86	-88

5.14 Dotations aux amortissements

	B 2018	B 2017	C 2016
Amortissements d'immobilisations corporelles	-379	-371	-373
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-41	-37	-34
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-83	-79	-74
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-502	-487	-481

5.15 Autres charges d'exploitation

	B 2018	B 2017	C 2016
Dépréciations sur actifs courants et non courants	-141	-143	-170
Prestations complémentaires maladie chômeurs	-	-12	-
Pertes sur créances irrécouvrables	-4	-4	0
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	-	-	-2
Autres charges diverses	-0	-0	-39
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-145	-159	-211

Suite à la mise en œuvre dans les comptes 2016 de l'approche bilan/bilan pour le fonds prestations complémentaires maladie, les revenus et les charges ne transitent plus par le compte de fonctionnement de l'Etat.

En 2016, une provision de 36 millions a été octroyée pour non-atteinte du palier intermédiaire de 60% par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). La créance relative à la restitution de subvention des hôpitaux universitaires de Genève a été dépréciée de 10 millions.

5.16 Produits financiers

	B 2018	B 2017	C 2016
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	95	95	127
Produits d'intérêts sur placements financiers	3	3	3
Produits d'intérêts sur prêts	0	1	1
Autres produits d'intérêts	1	1	4
Produits d'intérêts	100	100	134
Rétrocession de bénéfices de la Banque nationale suisse	39	39	39
Rétrocession de bénéfices AIG	40	40	40
Rétrocession de bénéfices FTI	4	12	12
Rétrocession de bénéfices SIG	16	16	-
Autres dividendes et rétrocessions de bénéfices	10	10	10
Dividendes et rétrocessions de bénéfices	108	116	101
Plus-values réalisées	-	-	1
Autres produits financiers	2	3	6
PRODUITS FINANCIERS	210	219	242

Conformément au PL 11471 (attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes), les budgets 2017 et 2018 prévoient 16 millions de prélèvement sur le bénéfice des SIG. En 2016, suite au renvoi en commission du PL, seule l'attribution de 3 millions d'intérêts par le capital de dotation des SIG a été comptabilisée.

5.17 Charges financières

	B 2018	B 2017	C 2016
Intérêts sur emprunts*	-178	-186	-198
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-4	-4	-22
Intérêts divers	-0	-0	-0
Charges d'intérêts sur emprunts et créances	-182	-191	-220
Autres charges financières	-2	-2	-10
CHARGES FINANCIERES	-185	-193	-230

* Dont 6 millions d'intérêts négatifs au 31 décembre 2016

Dès l'année 2017, le taux d'escompte et le taux en faveur du contribuable a été réduit à 0.1% et le taux en faveur de l'Etat à 2.6%.

5.18 Provisions

Tableau de mouvement des provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Dotation aux provisions	-5	-72	-5	-82
Utilisation de provisions	14	66	8	88
Reprise de provisions sans objet	3	-	0	3
Mouvements de provisions au B 2017	12	-6	3	8
Dotation aux provisions	-4	-82	-7	-92
Utilisation de provisions	15	78	25	119
Reprise de provisions sans objet	3	-	0	3
Mouvements de provisions au B 2018	14	-4	19	29

5.18.1 Provisions pour avantages au personnel

	Pensions à la charge directe de l'Etat	Mesures transitoires Pouvoir judiciaire	Pont LPP de la police	Total
Dotation aux provisions	-5	-	-0	-5
Utilisation de provisions	4	2	8	14
Reprise de prov. sans objet	-	1	2	3
Mouvements de provisions au B 2017	-1	3	10	12
Dotation aux provisions	-3	-	-1	-4
Utilisation de provisions	4	3	8	15
Reprise de provisions sans objet	-	1	2	3
Mouvements de provisions au B 2018	1	4	10	14

Pensions à la charge directe de l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance liés à la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, à la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour des comptes, aux diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces caisses ne sont dotées d'aucune fortune.

Mesures transitoires des magistrats du Pouvoir judiciaire

L'Etat supporte des mesures transitoires en faveur des magistrats du Pouvoir judiciaire depuis le transfert des engagements de prévoyance de la caisse correspondante à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Pont LPP de la police

A compter de 2011, l'âge de départ à la retraite des policiers a été fixé à 58 ans contre 52 ans auparavant. A titre de mesure transitoire, une rente de pont retraite a été mise en place pour les policiers désireux de partir à la retraite avant 58 ans durant la période comprise entre 2011 et 2026.

5.18.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
Dotation aux provisions	-50	-22	-72
Utilisation de provisions	47	20	66
Mouvements de provisions au B 2017	-4	-3	-6
Dotation aux provisions	-64	-18	-82
Utilisation de provisions	61	18	78
Mouvements de provisions au B 2018	-4	-0	-4

Assurance maladie

L'Etat prend en charge les primes d'assurance maladie des personnes en difficulté financière. La provision représente une estimation du montant total des primes que l'Etat s'attend à verser aux assurances maladie.

Dossiers non traités

L'Etat s'engage à verser des subventions à des personnes physiques (bourses, prestations complémentaires...). La provision représente les demandes de versements que l'Etat s'attend à payer.

5.18.3 Autres provisions

	Assainis- sement de sites	Insuffisance fonds taxis	Divers	Total
Dotation aux provisions	-0	-	-5	-5
Utilisation de provisions	7	-	1	8
Reprise de provision sans objet	-	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2017	7	-	-4	3
Dotation aux provisions	-	-	-7	-7
Utilisation de provisions	7	18	1	25
Reprise de provision sans objet	-	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2018	7	18	-5	19

Assainissement de sites

L'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. La provision représente une estimation des coûts d'assainissement incombant à l'Etat.

Insuffisance du fonds taxi

La fortune du fonds taxi est destinée à financer la taxe compensatoire versée aux titulaires de permis de service public (taxis) au moment de la cessation de leur activité.

5.19 Perte de valeur sur créances

	Créances fiscales	Avance pensions alimentaires	Prestations complémentaires	Amendes et contraventions	Autres	Total
Dépréciations	-85	-3	-6	-44	-6	-143
Montants irrécouvrables	83	4	3	22	3	114
Reprises sans objet	-	-	-	-	2	2
Pertes de valeurs sur créances au B 2017	-1	1	-3	-22	-1	-26
Dépréciations	-86	-2	-6	-41	-6	-141
Montants irrécouvrables	85	4	4	22	4	118
Reprises sans objet	-	-	-	-	3	3
Pertes de valeurs sur créances au PB 2018	-2	1	-2	-20	2	-20

5.20 Mises à disposition de moyens sans contrepartie

	B 2018	B 2017	C 2016
Mise à disposition de terrains (droits de superficie) *	25	27	27
Mise à disposition de bâtiments et parkings *	172	174	163
Autres subventions non monétaires *	1	1	1
Mises à disposition d'actifs à titre gratuit	199	201	204

* Subventions non monétaires au sens de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)

5.21 Réserve conjoncturelle

Solde au 1er janvier 2016	534
Dotations	31
Utilisations	-
Solde au 31 décembre 2016	565

L'attribution à la réserve conjoncturelle ou son utilisation se font après détermination du résultat annuel et doivent faire l'objet d'une loi. En cas d'exercice bénéficiaire, la réserve conjoncturelle ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat, pour autant que les investissements soient autofinancés.

6 Les investissements de l'Etat

6.1 Compte d'investissement

	B 2018	B 2017	C 2016
Subventions acquises	22	15	26
Cessions d'actifs	-	-	99
Remboursement de prêts CEVA et ferroviaires	1	-	-
Recettes d'investissement hors prêts à caractère général	24	15	126
Prêts CEVA et ferroviaires	41	136	110
Participations	27	25	19
Immobilisations corporelles	511	454	327
Immobilisations incorporelles	39	32	25
Subventions accordées	132	149	70
Dépenses d'investissement hors prêts à caractère général	750	795	550
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts à caractère général	727	781	424
	B 2018	B 2017	C 2016
Crédits d'ouvrage	20	13	122
Crédits de renouvellement	4	1	3
Recettes d'investissement hors prêts à caractère général	24	15	126
Crédits d'ouvrage	463	426	247
Crédits de renouvellement	232	214	175
Capitaux de dotation	27	25	19
Prêts CEVA et Ferroviaires	29	130	109
Dépenses d'investissement hors prêts à caractère général	750	795	550
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts à caractère général	727	781	424
	B 2018	B 2017	C 2016
Recettes des prêts à caractère général	5	3	12
Dépenses des prêts à caractère général	40	34	10
Mouvements nets des prêts à caractère général	35	31	-1

Investissements hors prêts à caractère général	B 2018			B 2017			C 2016		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	9	148	139	7	182	175	18	181	163
B Emploi	-	1	1	0	0	0	-	0	0
C Action sociale	-	4	4	-	4	4	-	4	4
D Personnes âgées	-	1	1	-	2	2	-	2	2
E Handicap	-	3	3	-	3	3	-	1	1
F Environnement	1	17	16	0	15	15	1	13	12
G Aménagement et logement	1	55	53	0	43	43	0	25	25
H Sécurité et population	1	43	42	1	38	37	-	35	35
I Justice	-	11	11	-	8	8	-	2	2
J Mobilité	12	301	289	7	322	316	7	185	178
K Santé	-	66	66	-	98	98	-	58	58
L Economie	-	2	2	-	1	1	-	1	1
M Finance et impôts	-	7	7	-	8	8	-	3	3
N Culture, sports et loisirs	-	30	30	-	12	12	-	4	4
O Autorité et gouvernance	-	12	12	-	5	5	-	2	2
P Activités de support et prestations de moyens	-	52	52	-	52	52	99	34	-66
Q Energie	-	0	0	-	2	2	-	0	0
TOTAL	24	750	727	15	795	781	126	550	424
Prêts à caractère général	B 2018			B 2017			C 2016		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	1	4	4	1	3	2	0	4	4
F Environnement	1	2	1	1	2	1	1	1	0
G Aménagement et logement	3	10	7	2	15	13	10	6	-5
O Autorité et gouvernance	-	22	22	-	12	12	-	-	-
Q Energie	1	2	2	0	2	2	0	-	-0
TOTAL	5	40	35	3	34	31	12	10	-1

7 Indicateurs "MCH2"

Les indicateurs calculés selon les dispositions prévues par la recommandation n° 18 du "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" (MCH2) sont présentés afin de permettre des comparaisons entre collectivités publiques.

Ces indicateurs ne sont néanmoins pas utilisés par l'Etat pour son propre pilotage. L'Etat applique les dispositions relatives au frein aux dépenses et au frein à l'endettement (voir note 3).

	B 2018	B 2017	C 2016
Degré d'autofinancement ^{a)}	37.6%	49.5%	137.6%
Part des charges d'intérêts	1.0%	1.1%	1.1%
Proportion des investissements	9.2%	9.8%	7.0%
Part du service de la dette	6.9%	6.9%	6.9%
Taux d'autofinancement ^{a)}	3.5%	5.0%	7.2%

Seuls les indicateurs portant sur l'état de la performance financière sont présentés pour le budget, car aucun bilan prévisionnel n'est établi lors de l'élaboration budgétaire.

Aux comptes 2016, le degré et le taux d'autofinancement sont supérieurs aux budgets en raison d'un boni de 61 millions et de la comptabilisation d'une provision de 36 millions pour couvrir le risque de non-atteinte du palier intermédiaire LPP de 60% de taux de couverture dès 2020.

a) Les indicateurs relatifs à l'autofinancement sont calculés selon la recommandation n°18 du MCH2 et intègrent en sus les mouvements de provisions et les réévaluations du patrimoine financier.

8 Déclaration de conformité

Dispositions légales

Les présents états financiers sont préparés selon les dispositions prévues dans la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

Selon la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) :

- les états financiers doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats ;
- les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées.

Dispositions réglementaires

Le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) précise les dérogations aux normes IPSAS (voir ci-après), ainsi que les dispositions particulières.

Limitation dans l'application du référentiel comptable défini par la LGAF et le REEF

Les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement n'ont pas été appliqués aux immeubles de la zone Praille-Acacias-Vernet (PAV) dans l'attente de leur transfert à la future Fondation PAV.

Dérogations aux normes IPSAS

- a) Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.
- b) Une provision est comptabilisée dans la mesure de la capacité financière de l'Etat afin de couvrir le risque que les taux prévus par la lettre c, alinéa 2, des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ne soient pas atteints (IPSAS 19).
- c) Le montant qui doit être rétrocédé annuellement à la République française en application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et canton de Genève, et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève, du 29 janvier 1973, est comptabilisé en déduction des produits de l'impôt perçu à la source sur le revenu de l'activité lucrative dépendante (IPSAS 1 et 23).
- d) Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20).
- e) Les mises à disposition de moyens ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).
- f) Les moins-values, réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois, sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

Disposition particulière

Une liste de financements spéciaux et de fonds affectés sont gérés au bilan sans passage par le compte de résultat ou d'investissement de l'Etat (approche dite bilan/bilan). Ils font l'objet d'une comptabilité distincte.

9 Principes et méthodes comptables

9.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

9.2 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées ci-après.

Immeubles de placement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV)

Les biens immobiliers détenus dans la zone PAV ont été évalués par une approche globale selon la méthode des flux de trésorerie actualisés arrêtée en 2011. Cette évaluation reposait sur les hypothèses suivantes : rentes et loyers actuels actualisés sur une durée de 20 ans (indexés à 0.5%), taux d'actualisation de 4% et prise en compte d'une valeur terminale (CHF 542/m² pour le logement et CHF 1'000/m² pour le commercial par surface brute de plancher). Cette valeur n'a pas été modifiée dans la mesure où les hypothèses utilisées et le développement de la zone PAV n'ont pas évolué de manière significative.

Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Impôt sur le revenu des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Ces hypothèses proviennent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière pour l'année en cours. Pour l'année 2018, l'impôt sur la fortune est fondé sur un scénario de croissance de long terme fixé à 3%.

Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir des informations sur l'impôt perçu durant les années précédentes. En raison des incertitudes législatives pendantes, les informations concernant l'année en cours n'ont pas été exploitées.

Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en septembre 2017 par plus de 100 entreprises représentant une part importante de l'impôt des personnes morales. Dans le cadre du questionnaire qui leur est adressé en septembre, les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéfices de l'année écoulée, de l'année en cours et de l'année suivante (2018).

Hypothèses de croissance pour les impôts des personnes physiques

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des éléments des années précédentes en appliquant notamment les hypothèses de croissance suivantes :

- les taux de croissance du PIB suisse réel retenus pour 2017 et 2018 émanent de la synthèse trimestrielle d'octobre 2017 du GPE et s'établissent respectivement à +1,3% et +1,7%;
- le taux de croissance de l'impôt sur la fortune résultant des hypothèses s'élève à +4,8% entre 2016 et 2017, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la BNS. Pour l'année 2018, le taux de croissance retenu est de +3,0%.

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% pour l'année 2018 induirait une modification de l'impôt estimé à environ CHF 26 millions pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire. Ce montant recouvre l'impact sur l'impôt cantonal et sur la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB, car les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéficiaire sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises

9.3 Présentation des états financiers

Le compte de résultat

Il est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière de l'Etat pour l'année présentée.

9.4 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisées lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,

- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : taxation durant l'année fiscale

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produits différés sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'Etat et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront à l'Etat.

Autres opérations sans contrepartie directe

Les transferts avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Les transferts sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

9.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation, ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 70 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans
- Équipement informatique et télécommunications entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat.

Dérogation aux normes IPSAS

Les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois, sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

9.6 Immeubles de placement

Les immeubles de placement regroupent tous les immeubles du patrimoine financier de l'Etat. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût en tenant compte des frais de transaction. Lorsqu'ils sont acquis pour un coût nul ou symbolique, ils sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat. L'évaluation ultérieure diffère selon qu'il s'agisse d'un immeuble de rendement ou d'un immeuble disponible à la vente.

Immeubles de rendement

Les immeubles de rendement comprennent tous les biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers à des conditions de marché ou pour valoriser le capital (immeubles de placement au sens de la norme IPSAS 16). Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Immeubles disponibles à la vente

Les immeubles disponibles à la vente comprennent tous les biens immobiliers qui sont détenus dans le seul but d'être vendus à des conditions de marché (stocks au sens de la norme IPSAS 12). Par la suite, ils sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable et de la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé). Les dépréciations sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

9.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 8 ans.

9.8 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin, changements importants dans l'utilisation de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction avant l'achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la

valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

9.9 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels, générateurs de trésorerie, font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans l'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

9.10 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution. Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

9.11 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé

selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

En conséquence, les prêts assortis de conditions préférentielles sont comptabilisés à la valeur nominale.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres. En revanche, les pertes de valeur et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Bien que tous les instruments financiers dérivés soient acquis dans un but de couverture, aucun de ces instruments n'a été désigné comme tel. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée compte tenu de son incidence mineure sur les états financiers, eu égard à la documentation requise pour décrire la relation de couverture.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à échéance.

9.12 Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

9.13 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Dérogation aux normes IPSAS

Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.

Du fait de la dérogation :

- les cotisations de retraite dues par l'Etat aux institutions de prévoyance sont des charges de l'exercice ;
- les avantages liés aux pré-retraites du personnel (hors police et gardiens de prison) sont comptabilisés intégralement en charge lors du départ effectif en pré-retraite du personnel ;
- les autres avantages postérieurs à l'emploi (à la charge directe de l'Etat) sont comptabilisés selon les méthodes appliquées par les institutions de prévoyance en Suisse.
- une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.

9.14 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'Etat a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Etat, qui auraient créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que l'Etat assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

Dérogation aux normes IPSAS

Le risque lié à la lettre c alinéa 2 des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, est provisionné selon la capacité financière de l'Etat.

9.15 Fonds propres

Fonds sous capital propre

Les affectations et utilisations des financements spéciaux et fonds affectés classés sous capital propre sont effectués après résultat par le biais des fonds propres libres.

Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

9.16 Présentation de l'information budgétaire

Budget voté et crédits accordés

Le budget initial (budget voté) est approuvé annuellement par l'organe législatif (le Grand Conseil), en principe avant le début de l'exercice concerné, dans le but d'autoriser les dépenses tout en prévoyant les revenus et les recettes nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Les crédits qui en résultent permettent à l'Etat d'engager des montants et d'effectuer des paiements.

Les crédits accordés sont constitués du budget initial et des dépenses supplémentaires. Ces dépenses supplémentaires doivent être approuvées par la Commission des finances du Grand Conseil avant d'être engagées. En fin d'exercice, les dépassements sont acceptés dans le cadre du projet de loi approuvant les états financiers individuels qui est soumis au Grand Conseil. Par conséquent, aucune dépense n'est autorisée sans un ajustement du disponible budgétaire approuvé par la Commission des finances.

Toutefois, l'organe exécutif (le Conseil d'Etat) est habilité à autoriser certains dépassements. Ces dépassements concernent les amortissements, les dépréciations d'actifs, les dotations aux provisions et les corrections d'erreurs. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés et des soldes d'emprunt en devises, ainsi que les pertes de change réalisées, sont également comprises par analogie dans les exceptions relevant de la compétence du Conseil d'Etat. Ces dépassements sont présentés au Grand Conseil en vue de leur régularisation dans le cadre du projet de loi approuvant les présents états financiers.

Base comparable

Le budget de l'Etat est établi chaque année sur une base comparable à celle des présents états financiers. Néanmoins, le budget de l'Etat se compose uniquement d'un compte de résultat et d'un compte d'investissement (état spécifique aux collectivités publiques suisses).

Le budget est établi par prestations et par programmes selon des clés de répartition appliquées aux différentes rubriques comptables. Le budget est voté par programmes par le Grand Conseil. Le budget voté comprend également la liste des amendements adoptés par le Grand Conseil. Des états financiers du budget sont également mis à disposition de l'organe législatif selon le même mode de classification que celui utilisé pour les présents états financiers.

Compte d'investissement

Le compte d'investissement est une particularité propre à la gestion financière des collectivités publiques suisses, qui reflète les mouvements du patrimoine administratif (PA), c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique.

Les dépenses d'investissement représentent :

- le coût d'acquisition ou de construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle ;
- l'octroi à un tiers d'une subvention d'investissement, d'un prêt ou d'un capital de dotation ou tout autre actif inscrit au PA ;
- la prise de participation dans une entité.

Les recettes d'investissement représentent :

- le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du PA ;
- le remboursement à l'Etat d'une dépense d'investissement ;
- la valeur nette comptable liée à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif.

Fonds affectés et financements spéciaux gérés selon l'approche bilan/bilan

selon l'article 13C du règlement sur l'établissement des
états financiers (REEF) (D 1 05.15)

Fonds affectés et financements spéciaux**Planification 2018**

<i>(tenus selon l'approche bilan / bilan et en millions de francs)</i>	Etat * 01.01	Ressources	Utilisation	Etat 31.12
Fonds cantonal pour la gestion des déchets	1.2	6.0	6.0	1.2
Fonds viti-vinicole	-0.1	0.6	0.5	-0.1
Fonds de promotion agricole	-	0.2	0.2	-
Fonds de rééquipement et fonds de course des centres de formation professionnelle	0.6	0.3	0.3	0.6
Fonds constitué aux fins d'améliorer les conditions sociales de la profession de chauffeur de taxi	-	17.7	17.7	-
Fonds de compensation des mesures d'aménagement du territoire	-	3.5	3.5	-
Fonds énergie des collectivités publiques	36.7	4.7	4.5	36.9
Fonds de compensation des prestations cantonales en cas d'incapacité passagère, totale ou partielle de travail - PCM	28.8	12.0	14.5	26.3
Total	67.2	45.0	47.2	64.9

* Le capital au 01.01.2018 est calculé sur la base du capital au 31.12.2016 et la variation induite par les ressources et l'utilisation projetées pour 2017

Fonds selon la loi sur la gestion administrative de l'Etat (LGAF)

L'article 43 LGAF définit deux catégories de ressources affectées, dont la différence tient à l'origine du financement de ces ressources :

- les financements spéciaux sont alimentés par des ressources autres que l'impôt général, telles que des taxes causales, prélevées en application d'une loi et présentant une relation de causalité entre les contributeurs et l'affectation prévue ;
- les fonds affectés sont des ressources provenant des revenus généraux de l'Etat, que le parlement décide d'affecter à une tâche particulière ; ces fonds affectés constituent une dérogation au principe de non-affectation de l'impôt général prévu par la LGAF et doivent en conséquence être institués par une loi.

Approche bilan/bilan

L'affectation légale de ressources à une tâche particulière doit être garantie en tout temps. Dans certains cas, cette garantie s'avère difficile à assurer sur la durée lorsque les montants transitent par le compte de résultat de l'Etat en raison des restrictions de dépenses. C'est la raison pour laquelle un traitement comptable au bilan uniquement a été mis en place. Neuf fonds, listés dans le tableau précédent, sont ainsi gérés sans passage des ressources prélevées et des dépenses induites par les comptes de résultat et d'investissement de l'Etat. Ce traitement comptable particulier est défini à l'article 13C du règlement sur les états financiers (REEF) et les fonds admis à ce traitement sont listés dans l'annexe IV dudit règlement**. Par ailleurs, l'alinéa 2 de cet article prescrit une publication séparée pour les fonds gérés selon cette approche.

** Version modifiée au 8 mars 2017

Planification 2018

Le premier traitement bilan/bilan pour les ressources affectées a été instauré par la voie réglementaire dans le cadre de l'établissement des états financiers 2016. Pour le budget ordinaire de l'Etat, cette mise en œuvre a été effectuée de manière progressive sur la période 2016 à 2018:

- PB2016 : passage au bilan du fonds cantonal pour la gestion des déchets
- PB2017: passage au bilan des fonds viti-vinicole et fonds de promotion agricole
- PB2018: passage au bilan du fonds PCM et fonds énergie des collectivités publiques

Le présent tableau présente la planification financière des ressources, l'utilisation, ainsi que l'évolution de la fortune des fonds en mode bilan/bilan.

Les dépenses découlant du cadre légal de ces fonds sont estimées pour l'année 2018 à 47 millions pour des ressources affectées d'environ 45 millions. La fortune finale des fonds devrait diminuer en conséquence de près de 2 millions restant globalement élevée, de l'ordre de 65 millions.

Ces comptes étant tenus au bilan uniquement, aucun effet n'est attendu sur le budget de l'Etat pour l'exercice 2018.

3. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture du document

A. Présentation du budget des programmes

Le budget 2018 comporte 59 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme P01 « Etats-majors départementaux » dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 « Surveillance de l'Etat » qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Service d'audit interne, etc.).

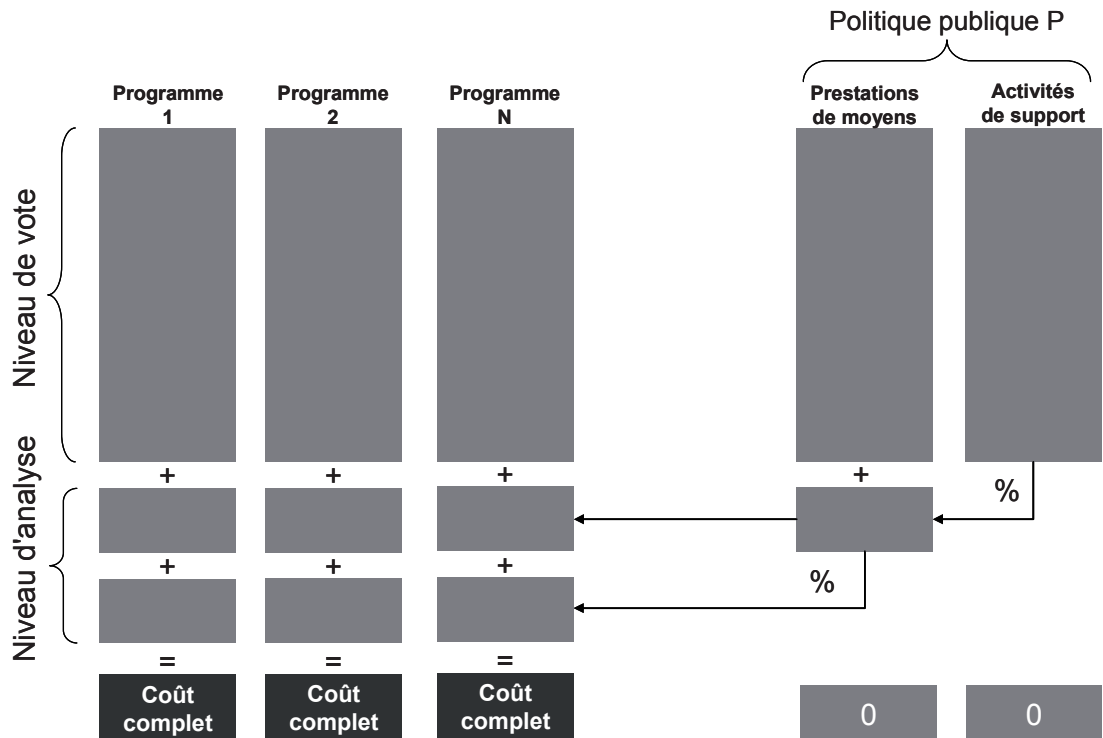
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P « États-majors et prestations de moyens »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme P01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSI) et verticaux (unités départementales), soit le programme P05, à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments et unités départementales de logistiques), soit le programme P04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme P02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme P03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Au budget 2018, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à CHF 10'760 et celui du poste informatique pédagogique à 666 francs. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (P04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribué leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m2. De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé, les comptes 2015. Les autres natures sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (P02) et les finances (P03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires qui étaient auparavant incluses dans le compte de fonctionnement.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 « Transparence des coûts » de la LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Les ETP sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2016 ou au budget 2017). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2018, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

8. Tableaux annexés

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369099) dont la gestion est identique aux subventions. En effet, il s'agit principalement de montants directement versés à des personnes physiques ou morales dans le cadre de l'encouragement aux énergies renouvelables. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2016-2018.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que depuis le budget 2014 MCH2, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.
- Le tableau des tâches réparties entre le canton et les communes depuis le budget 2017 et le décompte des montants dus ou à recevoir pour chaque commune en 2018.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le budget 2017 et le budget 2018.

4. Arborescence politique publique - programme

Arborescence Politique publique - programme

A Formation

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A

B Emploi

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

C Action sociale

- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration

D Personnes âgées

- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

E Handicap

- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F Environnement

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti

H Sécurité et population

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H06 Exécution des poursuites et faillites
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée

I Justice

- I01 Pouvoir judiciaire

J Mobilité

- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie

- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail

M Finance et impôts

- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts

N Culture, sports et loisirs

- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

O Autorités et gouvernance

- O01 Grand Conseil
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur

P Etats-majors et prestations de moyens

- P01 Etats-majors départementaux
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- P05 Systèmes d'information et de communication

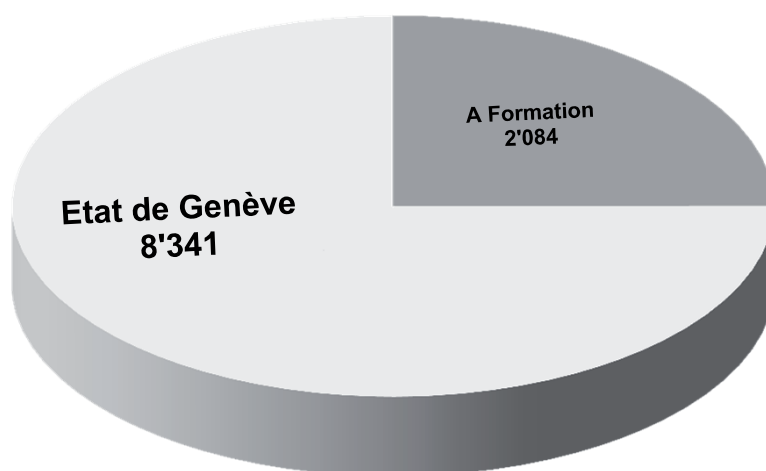
Q Energie

- Q01 Energie

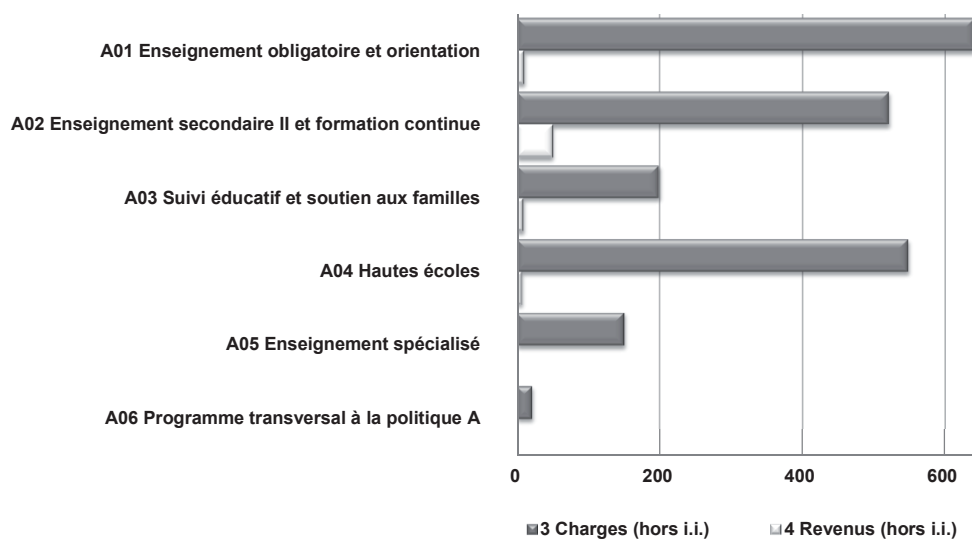
5. Budget par politique publique et par programme

A Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

Dans le cadre de cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé comme priorités le renforcement de la formation et la recherche d'une certification pour chaque jeune, ainsi que le développement d'une école la plus inclusive possible pour répondre aux besoins différenciés des élèves, quels que soient leurs difficultés, leurs talents et leur origine sociale. Les grands projets en cours convergent vers ces objectifs et concernent tous les degrés d'enseignement. L'augmentation des charges pour la formation vise ainsi à assurer une école de qualité tout en répondant à l'augmentation du nombre d'élèves dans les différents degrés d'enseignement.

Viser une certification pour chaque jeune s'inscrit également dans la perspective de la nouvelle constitution qui prévoit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. L'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre de cette norme constitutionnelle, qui concerne selon les estimations effectuées pour la rentrée 2018, 550 jeunes décrocheurs annuels qu'il s'agira de maintenir en formation et environ 200 jeunes ayant déjà décroché, pour lesquels un retour en formation devrait être prévu.

En parallèle, il s'agit de travailler à la sécurisation des parcours de formation, notamment pour les élèves en difficultés ou grande fragilité, en améliorant les transitions, souvent sources d'échec ou d'abandon. Tenir compte des fragilités dès le début du cursus scolaire a pour but d'agir le plus en amont possible afin d'éviter au final une rupture de formation qui intervient le plus souvent au secondaire II. L'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux durant l'enseignement obligatoire, notamment celui de la lecture à l'école primaire, sont des éléments clés pour la réussite d'un parcours de formation. Il s'agit ainsi de tendre à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire, notamment par le renforcement du soutien pédagogique. Un renforcement des ressources au primaire est ici indispensable.

Promouvoir la formation professionnelle, mieux orienter les élèves vers cette voie à travers l'orientation et l'information au cycle d'orientation, soutenir les entreprises formatrices afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage disponibles dans le canton participent aussi à la réalisation de cet objectif. A cet effet, le Conseil d'Etat a adopté en 2015 un plan d'action pour valoriser l'apprentissage dont les premiers effets sont encourageants.

Avec l'adoption du projet de loi sur l'enfance et la jeunesse, le canton disposera cette année d'un cadre légal actualisé regroupant les missions fondamentales de la politique de l'enfance et de la jeunesse, que sont l'encouragement et la participation, la protection des enfants et des jeunes, la prévention et la promotion de la santé des élèves. Par ailleurs, le développement de l'accueil préscolaire et de l'accueil à journée continue feront l'objet de deux projets de lois, répondant ainsi aux dispositions inscrites dans la nouvelle constitution. Enfin, le Conseil d'Etat poursuivra son soutien à l'éducation spécialisée : des moyens supplémentaires seront accordés afin de répondre au manque de places dans les foyers pour mineurs et d'éviter des hospitalisations sociales.

L'année 2018 verra se consolider la place des hautes écoles genevoises dans ses domaines d'excellence et auprès des instances nationales et intercantonales, avec notamment la présidence de Genève au comité gouvernemental de la HES-SO.

A01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	641'793'342	9'659'558	1.5%	632'133'784	625'176'141
30 Charges de personnel	624'391'406	9'448'335	1.5%	614'943'071	607'959'501
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	15'795'536	185'783	1.2%	15'609'753	15'462'669
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'440'324	-21'609	-1.5%	1'461'933	1'531'810
34 Charges financières	-	-	-	-	107
36 Charges de transfert	118'446	-481	-0.4%	118'927	213'273
39 Imputations internes	47'630	47'530	47'530.0%	100	8'779
REVENUS	10'160'792	6'539	0.1%	10'154'253	9'775'774
42 Taxes	8'960'112	6'539	0.1%	8'953'573	8'390'377
43 Revenus divers	420'660	0	0.0%	420'660	716'784
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
46 Revenus de transferts	780'000	0	0.0%	780'000	668'506
49 Imputations internes	-	-	-	-	107
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-631'632'550	-9'653'019	1.6%	-621'979'531	-615'400'367
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'359'418</i>	<i>202'385</i>	<i>-7.9%</i>	<i>-2'561'803</i>	<i>-2'130'922</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-79'913'104</i>	<i>2'567'746</i>	<i>-3.1%</i>	<i>-82'480'850</i>	<i>-81'976'635</i>
COÛT COMPLET	-713'905'072	-6'882'888	1.0%	-707'022'184	-699'507'924

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'154.79	73.92	1.81%	4'080.87	4'127.44
<i>ETP fixes</i>	<i>4'149.04</i>	<i>73.92</i>	<i>1.81%</i>	<i>4'075.12</i>	<i>3'983.06</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.75</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>5.75</i>	<i>143.38</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- A01.03 Pilotage opérationnel du programme A01

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'enseignement obligatoire a pour objectif principal l'atteinte des attentes fondamentales du plan d'études romand qui permettent à terme à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Il vise à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire. Ainsi, la priorité est donnée à la prise en charge précoce des difficultés d'apprentissage des élèves afin qu'ils acquièrent les savoirs de base nécessaires à la poursuite de leur parcours, notamment en lecture.

Cette année, les efforts se poursuivent, sans moyens supplémentaires, pour renforcer le soutien pédagogique aux élèves de l'enseignement primaire afin d'assurer l'acquisition de compétences solides en lecture, les lacunes dans ce domaine constituant des écueils tout au long de la scolarité. Il s'agira également de consolider la présence des éducateurs dans les établissements.

Ces deux objectifs, s'inscrivant dans le plan d'action du Conseil d'Etat pour l'école inclusive, seront complétés avec le déploiement de nouvelles mesures visant offrir à chaque élève l'environnement scolaire le plus adapté, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économiques et sociales, dont notamment :

- les équipes pluridisciplinaires, composées d'enseignants spécialisés, d'éducateurs, de logopédistes, de psychologues, d'infirmière et de psychomotricien, sont destinées à tous les élèves et, en particulier, au maintien dans l'enseignement régulier des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage (voir aussi sous A03 et A05);
- le soutien à l'intégration des enfants sortant du centre d'intervention précoce en autisme (CIPA - voir aussi sous A05);
- la mise en œuvre du concept de pédagogie spécialisée et de la procédure d'évaluation standardisée.

Sur le plan de l'enseignement, le déploiement des moyens d'enseignement romands se poursuivra en 2018 et jusqu'en 2021. A terme, conformément au plan d'études romand, les élèves disposeront de moyens adaptés dans toutes les disciplines. Dans le domaine de l'apprentissage des langues, l'offre pour les échanges linguistiques sera renforcée, particulièrement en allemand. Par ailleurs, destiné à développer les compétences scientifiques des élèves, le "plan MSN" devrait être mis en œuvre. Enfin, l'évaluation de l'introduction du nouvel horaire (mercredi matin) à l'école primaire sera poursuivie afin de prévoir d'éventuelles adaptations.

Cette année sera consacrée à la mise en œuvre des nouveaux projets d'établissements destinés d'une part à répondre aux besoins des établissements en matière d'innovation pédagogique et d'autre part à renforcer le partenariat avec les familles et les partenaires de l'école.

Concernant le nouveau cycle d'orientation (nCO), les travaux d'évaluation et de consolidation se poursuivront afin d'analyser si la structure mise en place correspond aux objectifs du législateur, est adaptée aux besoins des élèves les plus faibles, valorise la formation professionnelle et favorise l'accès à une formation certifiante de l'enseignement secondaire II.

La priorité sera en outre donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II à travers notamment le renforcement du dispositif d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (IOSP) et des mesures comme Go-Apprentissage destiné à encourager les jeunes à entrer en apprentissage en voie duale à la sortie du CO (voir aussi sous A02).

En parallèle, le processus d'harmonisation/standardisation des épreuves communes (EVACOM) se poursuivra dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats d'une année à l'autre et de permettre de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et lors de la transition vers l'enseignement

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

secondaire II.

En matière d'équipement, il s'agira de répondre cette année aux besoins supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs d'élèves de l'enseignement obligatoire, particulièrement importante pour les classes primaires.

Justification des principaux écarts par rapport au budget 2017

Charges de personnel transversales

Les charges de personnel transversales se décomposent de la manière suivante :

- o L'effet Noria permet une économie de -2'333'000 F. Il correspond à la somme des différences de salaires entre les salariés entrants (moins payés) et les salariés sortants (mieux payés grâce à leur ancienneté).
- o Le complément pour 8 mois de l'annuité accordée au personnel enseignant à la rentrée scolaire 2017 génère une augmentation de +4'664'000 F.
- o Le versement de l'annuité génère une augmentation de +3'093'000 F.
- o La baisse du taux de cotisation au titre de l'assurance accident professionnel (passage de 0.22% à 0.169%) et la hausse du taux de cotisation pour l'allocation de maternité cantonale (passage de 0.082% à 0.092%) génèrent une économie de -234'000 F.

Effectifs d'élèves

- o Rentrée 2017 : les nouveaux postes enseignants octroyés au budget 2017 pour la rentrée 2017 à l'enseignement primaire (EP) et au cycle d'orientation (CO) ont un impact en 2018 pour les 8 mois restant : +3'497'000 F.
- o Rentrée 2018 : selon les dernières prévisions, les effectifs augmentent de +628 élèves à l'EP et de +195 élèves au CO par rapport à la prévision utilisée pour construire le budget 2017. Ces variations induisent des besoins en personnel enseignant de +39.75 ETP à l'EP et +20.53 ETP au CO. Ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2018 pour un montant total de +2'546'000 F. Aussi, l'augmentation du nombre d'élèves nécessite l'adaptation des budgets dédiés à l'équipement des élèves en fournitures scolaires, soit une augmentation des dépenses générales de +205'000 F.

Ecole inclusive

- o Afin de favoriser le maintien dans l'enseignement régulier des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement, 7 nouvelles équipes pluridisciplinaires sont créées à la rentrée 2018.

Chaque équipe pluridisciplinaire dispose d'une allocation de 2.3 ETP répartis entre les postes d'enseignant spécialisé, éducateur, logopédiste, psychologue, infirmière et psychomotricien. Les postes et budgets consacrés à ces équipes sont répartis entre les programmes A03 et A05 (voir l'exposé des motifs sous programmes A03 et A05).

- o Afin d'apporter des réponses socio-éducatives aux situations toujours plus complexes auxquelles doivent faire face les écoles, il est prévu d'octroyer 4 ETP d'éducateurs de région à certains établissements scolaires primaires qui n'en bénéficient pas encore. Les postes et budgets consacrés sont inscrits au programme A03 (voir l'exposé des motifs du programme A03).

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

- o L'intégration des élèves à besoins particuliers nécessite l'octroi de +6 ETP personnel enseignant à l'enseignement primaire dès la rentrée 2018 pour un montant de +246'000 F.

Go-apprentissage

Go-Apprentissage est un projet mené depuis 2016 dont le financement fédéral se termine à fin 2017.

L'objectif de Go-Apprentissage est d'augmenter le nombre de jeunes entrant en apprentissage dual à la sortie du cycle d'orientation, sans passer par une classe de transition de l'enseignement secondaire II. Permettant de construire un projet professionnel solide avant la sortie de l'enseignement secondaire I, il participe à accroître les chances de certification des jeunes dans le contexte de la mise en œuvre de FO18. Cet objectif a été atteint par des actions effectuées directement auprès des élèves des quatre cycles d'orientation pilotes et par des actions de prospection et de coaching auprès des entreprises. A l'issue de l'année scolaire 2015-2016, le taux d'entrée en apprentissage dual à l'issue de la 11^{ème} pour les quatre cycles pilote a doublé par rapport aux années précédentes.

Compte tenu des résultats satisfaisants, il est proposé dans un premier temps de pérenniser Go-apprentissage pour les quatre cycles d'orientation pilotes, par l'octroi de 2.8 ETP. Les postes et budgets consacrés au dispositif sont inscrits au programme A02.

Accord entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants

Afin de respecter l'accord signé le 30 octobre 2013 entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives des enseignants, portant sur la politique de l'emploi du personnel enseignant du secondaire, +5.2 ETP sont accordés au cycle d'orientation à la rentrée 2018 pour la diminution de la charge de travail du personnel enseignant secondaire dès 60 ans (1 période d'enseignement en moins par semaine pour un plein-temps). Ces nouveaux postes sont autofinancés en 2018 par une diminution de la provision pour réserves de carrière.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotriciens, logopédistes) impacte le programme A01 à hauteur de -1'720'000 F. L'affectation ciblée de ce montant n'est pas déterminée à ce stade.

Mesure d'économie du Grand Conseil

La réduction linéaire de -1'000'000 F applicable sur la nature 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc." pour l'ensemble de l'Etat génère une économie de - 30'000 F pour le programme A01.

Transferts, réallocations, autres

Transferts de postes en provenance du programme A02, soit une augmentation de +2.5 ETP.

Le transfert des dépenses générales vers les charges de personnel des dépenses relatives au personnel temporaire (transports, infirmiers, techniciens) génère une augmentation des charges de personnel de +42'000 F (respectivement une baisse des dépenses générales de -42'000 F).

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	76%	87%	75.7%	77.5%	2021
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	63%	64%	62.9%	66%	2021
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	42%	42%	40.9%	44%	2021
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	23%	15%	22.9%	25%	2021
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	27%	22%	26.9%	28.5%	2021
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	50%	53%	49.5%	52%	2021
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	77.8%	77.5%	77.6%	78%	2021
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	85%	88%	84%	87%	2021
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	80%	79%	79%	82%	2021
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	75%	74%	72.2%	75%	2021
2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	9.4%	9.5%	10.9%	9.0%	2021
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème	Efficacité	37%	43%	36%	39%	2021
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème	Efficacité	38%	39%	37%	40%	2021
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	19.9%	19.8%	21.7%	20.0%	2021
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.1	16.1	16.1	16.1	2021
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.5	10.5	10.4	10.5	2021

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficienc	19.2	19.5	19.2	19.2	2021
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficienc	20.3	20.3	20.3	20.3	2021
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficienc	19.4	19.5	18.9	19.2	2021
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficienc	12.7	12.8	12.6	12.6	2021
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficienc	16.5	16.5	17	16.5	2021
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficienc	23	23.2	22	23	2021
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	2021
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires	Efficacité	3.8%	4.0%	3.7%	3.7%	2021

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de la 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

L'atteinte des attentes fondamentales est mesurée par les épreuves cantonales et communes:

- A la fin du cycle élémentaire (4^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite aux épreuves cantonales en français et en mathématiques.
- A la fin du cycle moyen (8^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite en français 1, français 2 et en mathématiques.
- A la fin du cycle d'orientation (11^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite en français, mathématiques, allemand et anglais.

Indicateur 1.7

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves de 11^{ème} sans retard au nombre total d'élèves de 11^{ème}. Les « élèves sans retard » sont définis comme les élèves dont l'âge calculé à la date de référence (fixée au 31 octobre) est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème} (c'est-à-dire 14 ans au 31 octobre).

Indicateurs 2.1 à 2.3

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.4

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1^{ère} au collège à une 1^{ère} à l'ECG).

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ces indicateurs rapportent le nombre de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science à la totalité des élèves inscrits en section littéraire-scientifique profil science.

Indicateur 3.3

Cet indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil). Une valeur égale à 16 signifie qu'il y a en moyenne 1 ETP enseignant pour 16 élèves à l'école primaire.

Indicateur 4.2

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil, atelier et sport-art études) au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Ces indicateurs rapportent le nombre total d'élèves au nombre total de classes. Une valeur égale à 20 signifie qu'il y a en moyenne 20 élèves par classe.

Indicateurs 4.6 à 4.8

Ces indicateurs sont calculés avant les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en novembre). La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.9

Cet indicateur rapporte le nombre total de classes de 25 élèves et plus au nombre total classes à l'enseignement primaire.

Indicateur 4.10

Cet indicateur rapporte le nombre de classes dépassant les maximas réglementaires divisé par le nombre de classes total au cycle d'orientation. L'indicateur est calculé après les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en février).

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maximas suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	521'709'601	10'241'465	2.0%	511'468'136	497'190'239
30 Charges de personnel	434'183'895	6'857'723	1.6%	427'326'172	410'978'078
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	20'290'508	157'295	0.8%	20'133'213	19'478'520
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'994'863	310'637	8.4%	3'684'226	3'877'055
34 Charges financières	0	0	-	-	103
36 Charges de transfert	63'173'335	2'875'040	4.8%	60'298'295	62'776'185
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	0
39 Imputations internes	67'000	40'770	155.4%	26'230	80'299
REVENUS	50'331'209	-5'128'276	-9.2%	55'459'485	55'386'328
42 Taxes	7'262'065	-94'343	-1.3%	7'356'408	7'368'559
43 Revenus divers	468'500	-78'000	-14.3%	546'500	516'217
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	0	-101'000	-100.0%	101'000	0
46 Revenus de transferts	42'564'044	-4'889'933	-10.3%	47'453'977	47'451'141
49 Imputations internes	36'600	35'000	2'187.5%	1'600	50'411
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-471'378'392	-15'369'741	3.4%	-456'008'651	-441'803'911
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'640'672</i>	<i>139'534</i>	<i>-7.8%</i>	<i>-1'780'206</i>	<i>-1'440'495</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-125'349'988</i>	<i>3'472'499</i>	<i>-2.7%</i>	<i>-128'822'487</i>	<i>-126'275'069</i>
COÛT COMPLET	-598'369'052	-11'757'707	2.0%	-586'611'345	-569'519'475

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'744.72	52.62	1.95%	2'692.10	2'676.76
<i>ETP fixes</i>	<i>2'719.08</i>	<i>53.98</i>	<i>2.03%</i>	<i>2'665.10</i>	<i>2'608.72</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>25.64</i>	<i>-1.36</i>	<i>-5.04%</i>	<i>27.00</i>	<i>68.05</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme de l'enseignement secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est mise en oeuvre dès la rentrée scolaire 2018.

Ce programme vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Ainsi, les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau secondaire II ou post-secondaire II (passerelles vers formations tertiaires), ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Accueil des élèves allophones et accompagnement à la formation
- A02.09 Pilotage opérationnel du programme A02

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Cette année sera consacrée en priorité à l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel relatif à l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. La Confédération, les cantons et les partenaires de la formation se sont engagés dès 2006 à atteindre un taux de certification du secondaire II de 95% d'une classe d'âge. A Genève, 10 à 15% des jeunes gens interrompent prématurément leur formation avant d'avoir pu obtenir un diplôme, ce qui, à terme, peut conduire à la précarisation et l'exclusion sociale. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans (FO18) qui devrait concerner à terme près de 550 jeunes décrocheurs annuels qu'il s'agira de maintenir en formation et environ 200 jeunes ayant déjà décroché, pour lesquels un retour en formation devrait être prévu. Compte tenu des incertitudes relatives au retour en formation immédiat de l'ensemble des jeunes décrocheurs à la rentrée 2018, le département table à ce stade sur un effectif de 400 élèves supplémentaires.

Ce projet, visant l'inclusion de ces jeunes dans un cursus de formation qualifiant ou préqualifiant, se compose de deux volets principaux : d'une part, maintenir les jeunes en rupture dans le système de formation, d'autre part, favoriser le retour en formation de ceux l'ayant quitté avant 18 ans. L'atteinte de cet objectif passe par le développement d'un système de formation reposant notamment sur :

- un repérage et un suivi des jeunes en difficulté s'appuyant sur des structures permettant leur identification rapide;
- la création de dispositifs de prise en charge d'élèves et d'apprentis décrocheurs dans les filières appropriées, soit dans des structures existantes, soit dans de nouveaux modèles de formation qualifiante ou préqualifiante;
- une consolidation et une extension des dispositifs de soutien destinés aux jeunes en rupture ou en voie de l'être, dont Cap Formations, l'établissement Lullin et d'autres nouveaux modèles proposant des mesures de prise en charge;
- une plus grande souplesse organisationnelle d'accueil des élèves et apprentis notamment en cours d'année et dans

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

des dispositifs inter-filières;

- une modulation des parcours de transition en vue d'intégrer une formation qualifiante;
- une mise en œuvre de dispositifs de préqualification permettant de rester dans un processus de formation, en lien avec les partenaires sociaux, les entreprises, les collectivités publiques et les associations.

Pour ce faire, les projets prioritaires suivants sont déployés et/ou pérennisés pour l'exercice 2018 :

Valoriser l'apprentissage : la mise en place du plan d'action du Conseil d'Etat pour augmenter le nombre de places d'apprentissage vise les objectifs principaux suivants : inciter les entreprises à former davantage d'apprenti-e-s, en les soulageant de certaines tâches administratives ; introduire la formation duale dans des nouvelles professions répondant aux besoins économiques ; amener le petit Etat à poursuivre son engagement pour former 4% ou plus d'apprenti-e-s et inciter le grand Etat et les institutions subventionnées également à faire un effort de formation ; adapter le système de formation en introduisant de nouvelles formes de formation intégrant différemment dual et plein-temps et renforcer le dispositif actuel d'orientation. Par ailleurs, en lien avec FO 18, favoriser l'insertion de jeunes gens au profil fragile ou atypique. En outre, cette année, le dispositif Go Apprentissage, destiné à encourager les jeunes à entrer en apprentissage dual à la sortie du cycle d'orientation, sera pérennisé pour les quatre cycles d'orientations pilotes (voir aussi sous A01). Enfin, la Cité des métiers et de la formation sera organisée en 2018 à Palexpo.

Par ailleurs, les centres de formation professionnelle doivent renforcer leur offre dans la transition, et permettre la création de places de stages intégrés destinées à créer une plus forte attraction dans la formation professionnelle dans un environnement destiné à capter mieux les jeunes potentiellement décrocheurs.

Assurer le suivi et la formation des jeunes en rupture : au sein de l'enseignement secondaire II, le suivi des élèves décrocheurs sera consolidé avec l'apport notamment de psychologues ou de conseillers en insertion. En outre, Cap formations sera renforcé en 2018 pour amener les jeunes en rupture à reprendre une formation et aura le rôle de guichet unique pour l'accueil, le suivi et l'évaluation des jeunes décrocheurs. Les analyses du service de recherche en éducation (SRED-DIP) montrent que ce dispositif permet de toucher quantitativement la population des jeunes qui interrompent leur formation, mais surtout permet à plus de 70% d'entre eux de reprendre une formation professionnelle, essentiellement par voie duale. Depuis 2016, l'Hospice général (HG) est également partie prenante de ce dispositif auquel l'office cantonal de l'emploi (OCE) participe déjà depuis deux ans. D'un autre côté, les jeunes exposés à une rupture ou en cours de décrochage doivent bénéficier de mesures renforcées de la part des établissements d'origine, de manière à garantir un meilleur taux de maintien.

Augmenter la capacité d'accueil dans le domaine de la formation professionnelle avec l'ouverture à Frontenex de l'Ecole de commerce Raymond-Uldry dès la rentrée 2017 : cette école offrira un large spectre des formations commerciales, de l'attestation fédérale de formation initiale à la formation de technicien en informatique de gestion. De plus, cette nouvelle école deviendra une "vitrine" de la formation professionnelle et de l'école inclusive puisqu'une partie importante de son fonctionnement sera effectué avec l'appui d'apprentis, de stagiaires et de jeunes à besoins particuliers œuvrant dans différents métiers : restauration, administration, comptabilité, entretien intérieur et des extérieurs, bibliothèque, soutien social et infirmier.

Faciliter la qualification et la formation des adultes : depuis plusieurs années, le dispositif Qualification + permettant aux adultes sans qualification de se former connaît un succès sans précédent. Cette année, ses ressources seront renforcées pour suivre les quelque 2'800 adultes engagés dans ce processus. De même, le Centre de bilan Genève (CEBIG), centre permettant aux adultes de réaliser un bilan de compétences en vue d'une réorientation ou une insertion professionnelle, devrait voir sa subvention augmenter.

Justification des principaux écarts par rapport au budget 2017

Charges de personnel transversales

Les charges de personnel transversales se décomposent de la manière suivante :

- o L'effet Noria permet une économie de -1'601'000 F. Il correspond à la somme des différences de salaires entre les salariés entrants (moins payés) et les salariés sortants (mieux payés grâce à leur ancienneté).

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- o Le complément pour 8 mois de l'annuité accordée au personnel enseignant à la rentrée scolaire 2017 génère une augmentation de +2'906'000 F.
- o Le versement de l'annuité génère une augmentation de +2'418'000 F.
- o La baisse du taux de cotisation au titre de l'assurance accident professionnel (passage de 0.22% à 0.169%) et la hausse du taux de cotisation pour l'allocation de maternité cantonale (passage de 0.082% à 0.092%) génèrent une économie de -164'000 F.

Effectifs d'élèves

- o Rentrée 2017 : les nouveaux postes enseignants octroyés au budget 2017 pour la rentrée 2017 à l'enseignement secondaire (ESII) ont un impact en 2018 pour les 8 mois restant : +2'904'000 F.
- o Rentrée 2018 : selon les dernières prévisions, les effectifs augmentent de +9 élèves à l'ESII par rapport à la prévision utilisée pour construire le budget 2017 (hors formation obligatoire jusqu'à 18 ans). Ces variations induisent des besoins en personnel enseignant de +0.77 ETP. Ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2018 pour un montant total de +34'000 F.

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18)

Conformément à l'article 194 de la Constitution, la formation obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité au moins est mise en œuvre à la rentrée 2018. Les jeunes habitant le canton de Genève ont l'obligation jusqu'à l'âge de la majorité au moins d'être inscrits à une formation qualifiante ou préqualifiante du degré secondaire II.

L'exercice de simulation du nombre d'élèves supplémentaires accueillis dans l'enseignement secondaire II à la rentrée 2018 au titre de FO18 aboutit à une croissance de +750 élèves.

Ces 750 élèves supplémentaires se décomposent comme suit :

- o 550 jeunes décrocheurs de l'année scolaire 2016-2017, de retour en formation à la rentrée 2018 (100% des élèves ayant décroché retournent en formation) ;
- o 200 jeunes décrocheurs des années scolaires précédentes, de retour en formation à la rentrée 2018 (le retour en formation de ces jeunes décrochés est prévu sur une période de deux années scolaires, soit 200 jeunes pour l'année scolaire 2018-19 et 400 sur l'année 2019-20).

Compte tenu des incertitudes relatives au retour en formation immédiat de l'ensemble des jeunes décrocheurs à la rentrée 2018, le département table à ce stade sur un effectif de 400 élèves supplémentaires. Cette augmentation engendre l'inscription de +34.16 ETP personnel enseignant pour accueillir ces élèves dans les dispositifs de l'enseignement secondaire II. Ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2018 pour un montant total de +1'528'000 F.

Des ressources complémentaires prévues au 1^{er} juillet 2018 permettront d'encadrer et apporter le soutien nécessaire à la reprise d'une formation qualifiante des jeunes décrocheurs :

- o +2 ETP en personnel psycho-médical pour des interventions spécialisées en temps réel en cas de difficultés des élèves (troubles psychologiques, difficultés comportementales ou encore décompensation), pour un montant de +137'000 F.
- o +1 ETP de doyen spécialiste, +1 ETP de psychologue et +0.5 ETP d'assistance administrative pour le renforcement du service de suivi de l'élève à la direction générale de l'enseignement secondaire II, pour un montant de +147'000 F.

Enfin, la mise en œuvre de FO18 entrainera une augmentation du nombre de jeunes dirigés vers CAP Formations avec une systématisation de la redirection du jeune signalé comme étant en rupture de formation.

Dans ce contexte, CAP Formations verra son rôle de guichet unique renforcé avec la création d'une cellule pour

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

l'accueil, le contrôle, le suivi et l'évaluation des jeunes décrocheurs. +3 ETP de case manager et +1 ETP d'assistance administrative sont prévus à partir du 1^{er} juillet 2018 pour un montant de +249'000 F.

Go-apprentissage

Go-Apprentissage est un projet mené depuis 2016 dont le financement fédéral se termine à fin 2017.

L'objectif de Go-Apprentissage est d'augmenter le nombre de jeunes entrant en apprentissage dual à la sortie du cycle d'orientation, sans passer par une classe de transition de l'enseignement secondaire II. Permettant de construire un projet professionnel solide avant la sortie de l'enseignement secondaire I, il participe accroître les chances de certification des jeunes dans le contexte de la mise en œuvre de FO18. Cet objectif a été atteint par des actions effectuées directement auprès des élèves des quatre cycles d'orientation pilotes et par des actions de prospection et de coaching auprès des entreprises. A l'issue de l'année scolaire 2015-2016, le taux d'entrée en apprentissage dual à l'issue de la 11^{ème} pour les quatre cycles pilote a doublé par rapport aux années précédentes.

Compte tenu des résultats satisfaisants, il est proposé dans un premier temps de pérenniser Go-apprentissage pour les quatre cycles d'orientation pilotes, par l'octroi de +2.8 ETP pour un montant de +366'000 F.

Accords entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants

Afin de respecter l'accord signé le 30 octobre 2013 entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives des enseignants, portant sur la politique de l'emploi du personnel enseignant du secondaire, +7.8 ETP sont accordés à l'enseignement secondaire II à la rentrée 2018 pour la diminution de la charge de travail du personnel enseignant secondaire dès 60 ans (1 période d'enseignement en moins par semaine pour un plein-temps). Ces nouveaux postes seront financièrement neutres en 2018 puisque autofinancés par une diminution plus importante de la provision pour réserves de carrière.

Ecole de commerce Raymond-Uldry

La mise en service de l'école de commerce Raymond-Uldry à la rentrée scolaire 2017 engendre une augmentation des dépenses générales de +100'000 F pour permettre le fonctionnement courant de l'école en 2018. En outre, des crédits francs pour les remplacements, activités ponctuelles et indemnités des enseignants sont octroyés pour un montant de +158'000 F.

Cité des métiers

L'organisation de la Cité des métiers et de la formation en 2018 à Palexpo nécessite l'octroi d'un budget supplémentaire de +300'000 F.

Organisée sur plusieurs jours, la Cité des métiers et de la formation est la plus grande exposition nationale et transfrontalière sur les métiers et la formation. Les métiers, les formations académique et continue sont exposées à toutes les personnes concernées par l'orientation, la réorientation ou le perfectionnement professionnel.

Formation des adultes

- o Suite à l'audit de la Cour des comptes en 2012, il avait été défini qu'un ETP de conseiller en formation pouvait suivre 300 candidats. De plus, l'audit réalisé en 2014 et en 2015 par la Cour des comptes préconisait (recommandation n°3) dans son rapport n°92 de novembre 2015, intitulé " Evaluation du chèque annuel de formation et de l'accès des adultes à un premier niveau de qualification", de "...s'assurer que le dispositif Qualification+ compte un nombre suffisant de conseillers en formation...".

Sur cette base et compte tenu du nombre d'adultes actuellement dans le processus (près de 2'900), le dispositif devrait compter près de 10 ETP de conseillers en formation, or il en dispose de moins de 8 à ce jour.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

En 2018, afin de continuer à répondre à la demande de formation continue et réduire les temps d'attente des adultes désirant se former, +1 ETP de conseiller en formation est demandé pour un montant de 100'000 F.

- o Au surplus, des moyens supplémentaires sont alloués au dispositif Qualification+ (CFC pour adultes) en vue de répondre aux besoins pour un montant de +225'000 F.
- o Enfin, dans le cadre du contrat de prestations 2018-2021 du CEBIG, il est tenu compte de la hausse des bilans de compétence réalisés ces dernières années et prévue sur la période contractuelle à venir. Le nombre de bilans a plus que doublé et nécessite une adaptation de l'indemnité à hauteur de +421'000 F.

Subventions

- o Chèques annuels de formation : prise en compte par anticipation du projet de modification de la loi sur la formation continue des adultes. Ce projet vise à mettre en œuvre des recommandations de la Cour des comptes, notamment de faire du dispositif « chèque annuel de formation » une porte d'entrée vers des qualifications fédérales et cantonales reconnues. L'adoption de cette loi représenterait une diminution du coût des chèques annuels estimée à -250'000 F.
- o Bourses d'études pour l'enseignement secondaire II : ajustement aux besoins en faveur des ayants droit en 2018 estimés à 23.1 millions, soit +1'755'000 F.
- o Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) : ajustement de la subvention extraordinaire conformément à l'article 8 de la loi sur la formation continue des adultes, soit +803'662 F.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- o L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maitres d'internat, psychomotriciens, logopédistes) impacte le programme A02 à hauteur de -1'206'000 F. L'affectation ciblée de ce montant n'est pas déterminée à ce stade.
- o La contribution à l'économie de -1% sur les subventions se monte à -78'000 F.

Mesure d'économie du Grand Conseil

La réduction linéaire de -1'000'000 F applicable sur la nature 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc." pour l'ensemble de l'Etat génère une économie de - 43'000 F pour le programme A02.

Transferts, réallocations, baisses de revenus, autres

- o Diminution de la contribution fédérale en faveur de la formation professionnelle, soit une baisse de revenus estimée à -4'728'000 F.
- o Adaptation des natures de revenus à la réalité des exercices antérieurs et à l'arrêt prévu du financement fédéral de Go-apprentissage, soit une baisse de revenus de -401'000 F.
- o Transferts de postes vers le programme A01, soit une diminution de -2.5 ETP.
- o Régularisation de poste pour le dispositif CAP Formations, soit une augmentation de +1.4 ETP (neutre financièrement).

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	70%	55.0%	69%	75%	2021
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	70%	55.0%	83%	80%	2021
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue de la transition	Efficacité	45%	57.5%	43.9%	50%	2021
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance de la transition à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	60%	63.5%	53.5%	63%	2021
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	2.9%	3%	4.0%	2.5%	2021
2. Revaloriser la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	45%	46.0%	44.2%	47%	2021
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	60%	60.0%	56%	65%	2021
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	4%	6.5%	3.9%	5%	2021
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	2'700	3'300	2'682	2'800	2021
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'400	2'300	2'402	2'600	2021
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	7%	7.0%	9.2%	7%	2021
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	90%	90.0%	87.2%	90%	2021
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	26%	28.5%	25.7%	27.5%	2021
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	12.7%	12.0%	12.9%	11.5%	2021
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	6.0%	4.5%	6.3%	4.5%	2021
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	2.9%	3.0%	3.0%	2.8%	2021
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	43.0%	46.5%	42.9%	44.5%	2021
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	69.0%	72.5%	68.3%	70.5%	2021
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	79.0%	84.5%	78.9%	80.5%	2021

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires du CAF ayant suivi une formation adaptée ou parfaitement adaptée	Qualité	95%	95.0%	95%	95%	2021
4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis	Efficacité	60%	60.0%	55%	65%	2021

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

L'indicateur 1.1 calcule la proportion de jeunes ayant une formation ou obtenu un diplôme suite à un passage dans le dispositif CAP Formations.

L'indicateur 1.2 calcule la proportion de jeunes qui, l'année scolaire suivant la reprise de leur formation, se sont maintenus en formation ou ont terminé leur formation avec une certification.

Indicateurs 1.3 et 1.4

La transition ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ce dispositif est destiné aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement secondaire II.

L'indicateur 1.3 rapporte les élèves entrants dans une filière de l'enseignement secondaire l'année N aux élèves inscrits dans la transition l'année N-1.

L'indicateur 1.4 rapporte les élèves passés par les classes de transition ayant suivi une filière certifiante de la et passant au degré suivant de cette filière.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves en formation professionnelle (duale et plein-temps) au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage en filière duale au nombre total de contrats d'apprentissage.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale (CFC avec ou sans maturité intra-CFC, AFP duales) dans le canton ou hors canton, au nombre d'élèves enregistrés en 11^{ème} année du cycle d'orientation.

Indicateur 2.4

Cet indicateur somme les entreprises formatrices reconnues.

Indicateur 2.5

Cet indicateur somme le nombre de places d'apprentissage duales annoncées à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Le nombre de places d'apprentissage est un bon indicateur de l'activité

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

économique des entreprises formatrices du canton mais toutes les places d'apprentissage ne conduisent pas à la signature d'un contrat.

Indicateur 2.6

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire au nombre de contrats signés.

Les mesures mises en œuvre pour réduire le nombre de résiliations des contrats d'apprentissage sont notamment :

- l'augmentation du taux de visites de surveillance effectuées par les commissaires d'apprentissage en entreprise pour mieux détecter les jeunes éprouvant des difficultés;
- le développement de l'offre de formation dans la filière de formation en deux ans (AFP) qui permet d'augmenter le nombre de places d'apprentissage dans des professions plus adaptées aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires.

Indicateur 2.7

Cet indicateur rapporte le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP au nombre de candidats aux premiers examens.

Au terme de leur formation professionnelle, les apprenti-e-s qui n'obtiennent pas leur CFC ou AFP ont la possibilité de se représenter deux fois aux examens en repassant les domaines de qualification jugés insuffisants. L'analyse des résultats obtenus montre que cinq ans après leur entrée en apprentissage, les élèves d'une même volée sont plus de 95% à avoir réussi leurs examens.

Indicateur 2.8

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire II (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

L'indicateur 3.2 rapporte les effectifs de 2^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 2^{ème} en année N-1.

L'indicateur 3.3 rapporte les effectifs de 3^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 3^{ème} en année N-1.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Par exemple, les élèves migrants arrivant dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire II ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	199'679'694	11'803'465	6.3%	187'876'229	188'282'861
30 Charges de personnel	85'381'877	3'604'727	4.4%	81'777'150	79'641'351
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'717'463	-928'731	-25.5%	3'646'194	3'928'220
33 Amortissements du patrimoine administratif	328'492	30'979	10.4%	297'513	317'372
36 Charges de transfert	111'146'992	9'144'113	9.0%	102'002'879	99'371'916
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'888'298
39 Imputations internes	104'870	-47'624	-31.2%	152'494	135'705
REVENUS	9'105'660	-181'677	-2.0%	9'287'337	12'914'221
42 Taxes	1'278'214	-624'030	-32.8%	1'902'244	1'659'000
43 Revenus divers	7'786'775	727'353	10.3%	7'059'422	6'079'076
44 Revenus financiers	671	0	0.0%	671	-
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	66'108
46 Revenus de transferts	0	-285'000	-100.0%	285'000	178'517
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'888'298
49 Imputations internes	40'000	0	0.0%	40'000	43'222
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-190'574'034	-11'985'142	6.7%	-178'588'892	-175'368'640
<i>Coût d'état-major</i>	-322'637	18'040	-5.3%	-340'677	-279'146
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-22'143'369	-2'058'389	10.2%	-20'084'980	-20'576'791
COÛT COMPLET	-213'040'040	-14'025'491	7.0%	-199'014'549	-196'224'577

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	626.65	37.64	6.39%	589.01	595.63
<i>ETP fixes</i>	618.09	40.14	6.95%	577.95	556.10
<i>ETP auxiliaires</i>	8.56	-2.50	-22.60%	11.06	39.53

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en œuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement de permanences pédago-thérapeutiques et la présence d'équipes pluridisciplinaires dans les établissements de l'enseignement régulier;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse et l'office médico-pédagogique.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille
- A03.07 Pilotage opérationnel du programme A03

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'année 2018 devrait voir l'adoption par le Grand Conseil et la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, dotant le canton de Genève d'une base légale actualisée dans les domaines de la protection de l'enfance et de la jeunesse, de l'encouragement et de la participation, de la prévention et la promotion de la santé.

Cette année encore, le principal défi sera de faire face aux besoins croissants dans le domaine de l'éducation spécialisée, pour assurer la protection des mineurs du canton ou issus de la migration. En particulier, il s'agira de poursuivre les efforts engagés afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales et permettre de créer de nouvelles places d'accueil dans les foyers dont le seuil d'occupation est arrivé à saturation, notamment avec l'arrivée de requérants d'asile mineurs non-accompagnés (RMNA). En effet, la croissance très préoccupante du nombre d'hospitalisations sociales pour les bébés et enfants de moins de 5 ans nécessite la création d'un nouveau foyer. Cette solution, plus adaptée pour répondre aux besoins de prise en charge d'enfants en bas âge, est également plus économe. En outre, le service de protection des mineurs devrait bénéficier de nouveaux intervenants en protection de l'enfant.

La diminution des possibilités de placements pour les enfants et adolescents genevois en situation de handicap dans des lieux résidentiels hors canton fait qu'il sera nécessaire de développer progressivement, sur les quatre prochaines années, le foyer de Pré-Lauret. La capacité du foyer actuel, qui manque de places de façon chronique, devrait être doublée. L'extension du foyer de Pré-Lauret est indispensable pour répondre aux demandes des jeunes qui sont en attente urgente d'accueil, et de leurs familles qui peinent à faire face aux difficultés de leurs enfants (voir aussi sous A05).

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, de nouvelles ressources seront engagées au sein du service de santé de l'enfance et de la jeunesse. Elles devraient permettre de maintenir les prestations auprès des élèves, dont les effectifs sont en augmentation depuis plusieurs années, et répondre aux besoins d'accompagnement des élèves porteurs de maladies chroniques ou de handicaps. Par ailleurs, de manière à pouvoir assurer plus rapidement les traitements auprès des jeunes patients, le service dentaire scolaire devrait renforcer ses prestations de soins (orthodontie et pédodontie) et procéder à l'adaptation de ses tarifs.

Comme prévu, le déploiement du plan de lutte contre le cyber harcèlement se poursuivra cette année avec la formation des enseignants par le service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ). Enfin, l'accréditation des institutions de pédagogie spécialisée sera mise en œuvre par le pôle de coordination des prestations déléguées, d'autorisation et de surveillance de l'OEJ.

S'inscrivant dans le plan d'action pour l'école inclusive (voir aussi sous A01), de nouvelles équipes pluridisciplinaires au sein des établissements primaires seront créées à la rentrée 2018 : composées d'enseignants spécialisés, d'éducateurs, de logopédistes, de psychologues, d'infirmière et de psychomotricien, elles sont destinées à favoriser le maintien des élèves avec des besoins particuliers (difficultés d'apprentissage, trouble du comportement) dans l'enseignement régulier. Par ailleurs, plusieurs établissements disposeront d'éducateurs pour renforcer l'accompagnement socio-éducatif des élèves des régions les moins favorisées. Enfin, huit nouveaux enfants issus du centre d'intervention précoce en autisme (CIPA), géré par l'OMP, disposeront d'un accompagnement lors de leur entrée à l'école primaire en 2018.

Depuis l'année 2015-16, plusieurs projets visant un meilleur dépistage et une meilleure prise en charge des troubles psychiques des mineurs migrants primo-arrivants ont été mis sur pied. Durant les périodes de vacances scolaires, des

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

activités socio-éducatives sont également organisées pour cette population composée de mineurs sans famille proche.

Justification des principaux écarts par rapport au budget 2017

Charges de personnel transversales

Les charges de personnel transversales se décomposent de la manière suivante :

- o L'effet Noria permet une économie de -554'000 F. Il correspond à la somme des différences de salaires entre les salariés entrants (moins payés) et les salariés sortants (mieux payés grâce à leur ancienneté).
- o Le versement de l'annuité génère une augmentation de +1'846'000 F.
- o La baisse du taux de cotisation au titre de l'assurance accident professionnel (passage de 0.22% à 0.169%) et la hausse du taux de cotisation pour l'allocation de maternité cantonale (passage de 0.082% à 0.092%) génèrent une économie de -32'000 F.

Effectifs d'élèves

Le personnel de terrain du service de santé de la jeunesse (SSEJ) bénéficie de ressources supplémentaires afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves et à la forte progression du nombre de projets d'accompagnement médical individualisé (+170% entre 2009 et 2016). Pour tendre vers le maintien des prestations, +2 ETP d'infirmières sont demandés.

Le nombre d'intervenants en protection de l'enfant au service de protection des mineurs (SPMi) est adapté afin d'absorber la charge importante de travail et ainsi se rapprocher du taux cible mis en évidence par l'étude Voegel, soit un temps moyen consacré par dossier de 30 heures annuel (la situation moyenne actuelle est de 25.7 heures par mineur/année). En ajoutant +2 ETP d'intervenants en protection de l'enfance, le temps disponible par dossier augmentera de près de 45 minutes.

L'ensemble de ces postes sont valorisés pour un montant total de +501'000 F.

Ecole inclusive

- o Afin de favoriser le maintien dans l'enseignement régulier des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement, 7 nouvelles équipes pluridisciplinaires sont créées à la rentrée 2018.

Chaque équipe pluridisciplinaire dispose d'une allocation de 2.3 ETP répartis entre les postes d'enseignant spécialisé, éducateur, logopédiste, psychologue, infirmière et psychomotricien.

La création de 7 nouvelles équipes pluridisciplinaires génère l'octroi de +16.3 ETP pour un montant de 751'000 F réparti entre le programme A03 (+11.4 ETP et +476'000 F) et le programme A05 (+4.9 ETP et +275'000 F pour l'enseignement spécialisé).

- o Afin de permettre l'accompagnement à l'inclusion en classe ordinaire de 8 nouveaux enfants issus du centre d'intervention précoce en autisme (CIPA), +2.2 ETP de psychologues sont nécessaires pour un montant de +101'000 F. Ces postes seront utilisés dès la rentrée 2018 pour l'accompagnement des enfants durant les deux premières années de l'enseignement primaire. Le dispositif "CIPA-inclusion" vise à maximiser les chances de maintien de ces jeunes dans l'enseignement régulier.

- o Afin d'apporter des réponses socio-éducatives aux situations toujours plus complexes auxquelles doivent faire face les écoles, il est prévu d'octroyer +4 ETP d'éducateurs de région à certains établissements scolaires primaires qui n'en bénéficient pas encore. Ces postes sont valorisés pour un montant de +319'000 F.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Optimisation du service dentaire scolaire

Le service dentaire scolaire (SDS) dispense quatre prestations : (1) l'éducation à la santé dentaire et (2) le dépistage des affections bucco-dentaires sont gratuites et touchent plus de 30'000 élèves. Les soins dentaires (3) de pédodontie (détartrage, hygiène, scellements, etc.) et (4) d'orthodontie (positionnement des dents) sont facturés en fonction du revenu des parents.

Pour optimiser les prestations du SDS et résorber les importantes listes d'attente (3 mois pour la pédodontie et 1 année pour l'orthodontie actuellement), il est prévu :

- o d'augmenter la dotation de 1.3 ETP médecin-dentistes, 2 ETP d'assistantes dentaires et 0.5 ETP de secrétariat, pour un montant de +456'000 F. Cette augmentation de charge permettra une augmentation de recettes de +800'000 F ;
- o d'adapter le point dentaire de base (croissance de 10%) générant une augmentation de recettes supplémentaire de +200'000 F sachant que les cabinets privés genevois pratiquent généralement une valeur de point plus élevée. Les réductions d'honoraires, basées sur un barème établi en fonction du nombre d'enfants et du revenu des parents (RDU), sont maintenues.

Subventions

- o Augmentation de la taille du dispositif d'éducation spécialisée, avec l'ouverture d'un nouveau foyer comptant 8 places supplémentaires pour l'accueil des bébés et petits enfants jusqu'à 5 ans en vue de diminuer les hospitalisations sociales des tous petits, inadaptées et coûteuses. En outre, le renouvellement des contrats de prestations, basé sur le modèle de financement des institutions d'éducation spécialisée se référant au cadre de l'office fédéral de la justice, nécessite des ajustements en faveur de la Fondation officielle de la jeunesse, de l'Astural, de l'Ecole protestante d'altitude et de l'Association genevoise d'actions préventives et éducatives. Globalement, pour le dispositif, des moyens complémentaires sont intégrés à hauteur de +3'268'000 F.
- o Ajustement des frais de placements dans l'éducation à hauteur de la demande de dépassement de crédit déposée, soit un montant de +5'000'000 F. Cette augmentation est étroitement liée à la forte croissance des hospitalisations sociales et l'accueil d'enfants migrants dans les foyers d'éducation spécialisée.
- o Afin d'organiser des activités pour les mineurs requérants d'asile pendant les vacances scolaires et de maintenir le niveau de prestations délivrées par la FASE lors de l'ouverture d'accueils scolaires pour les élèves migrants arrivant dans l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire, un montant de +80'000 F est octroyé.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- o L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotriciens, logopédistes) impacte le programme A03 à hauteur de -241'000 F. L'affectation ciblée de ce montant n'est pas déterminée à ce stade.
- o La contribution à l'économie de -1% sur les subventions se monte à -285'000 F.

Mesure d'économie du Grand Conseil

La réduction linéaire de -1'000'000 F applicable sur la nature 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc." pour l'ensemble de l'Etat génère une économie de - 25'000 F pour le programme A03.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Transferts, réallocations, autres

- o Un montant de 1'939'000 F est réalloué de l'enveloppe pour les nouvelles places d'éducation spécialisée vers les institutions concernées dans le cadre du dispositif de protection des mineurs et de la création de places en 2017.
- o La reprise des activités de l'Atelier X au sein de l'Astural implique un transfert de subvention de 379'001 F en faveur de l'Astural.
- o Réallocation en faveur de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) de 450'000 F réalisée depuis la rubrique des frais de placements éducatifs et de l'enseignement spécialisé. A noter que la prise en charge AEMO des tous petits était imputée jusqu'alors sur les frais de placements.
- o Le transfert des activités de loisirs organisées pendant les congés hebdomadaires vers le programme N02, génère une réduction de -1.4 ETP, -1'008'000 F de diminution de charges (dont -295'000 F de dépenses générales) et - 585'000 F de baisse de revenus.
- o Dans le cadre de la reprise des activités du Passeport Vacances par Pro Juventute Genève, un montant de 91'000 F des dépenses générales du service des loisirs éducatifs est réalloué.
- o La reprise des camps du service des loisirs éducatifs par les organismes de vacances conduit à un transfert budgétaire en faveur du Centre Protestant de Vacances, de l'Association du scoutisme genevois, de Caritas-Jeunesse, de Vacances Nouvelles et du Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande.
- o Les changements de clés de répartition entre les programmes A03 et A05 engendrent une augmentation de +10.5 ETP pour +1'431'000 F et une baisse des dépenses générales de -275'000 F. Ces variations se retrouvent au niveau du programme A05.
- o Le transfert des dépenses générales vers les charges de personnel des dépenses relatives au personnel temporaire (transports, infirmiers, techniciens) génère une augmentation des charges de personnel de +158'000 F (respectivement une baisse des dépenses générales de -158'000 F).
- o La transformation de postes auxiliaires et de crédits francs en postes permanents génère une augmentation de +4.6 ETP permanents (neutre financièrement).
- o Afin de tenir compte de la réalité des précédents exercices, les revenus sont réduits de -599'000 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	90%	90%	91%	90%	2021
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	27 jours	27 jours	28 jours	27 jours	2021
2. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
2.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	97%	98%	97%	98%	2021
2.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	12%	12%	12%	12%	2021

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Taux d'élèves des degrés du primaire 1P 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe)	Efficacité	98%			98%	2021
2.4 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)	Efficacité	45%	45%	46%	45%	2021
3. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
3.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil	Qualité	60	60 jours	54 jours	60	2021
3.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	250	190	247	265	2021
3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence)	Qualité	23 jours	25 jours	47 jours	21 jours	2021
3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Qualité	32%	34%	58%	30%	2021
3.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	14%	14%	20%	14%	2021
3.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	90%	85%	94%	90%	2021
3.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
3.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%	13%	13%	13%	2021
4. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
4.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	210	190	203	220	2021
4.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	280	300	423 jours	300	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

Le questionnaire de satisfaction évalue la qualité de l'accueil téléphonique, le ressenti face au délai nécessaire pour obtenir un rendez-vous, la qualité des locaux, la disponibilité des thérapeutes et la satisfaction quant aux réponses données par le thérapeute vis-à-vis des attentes des parents.

Indicateur 2.1

L'indicateur rapporte le total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

L'indicateur rapporte le nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe. Les enfants et jeunes sont dépistés durant leurs années scolaires de 1P, 2P, 6P. Les néo-arrivants sont dépistés et les enfants et jeunes détectés sont suivis.

Les troubles de la vue et de l'ouïe non détectés ou non corrigés sont un handicap notoire dans la scolarité d'un élève. Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse procède à une série de rappels lorsqu'un enfant est absent lors de l'examen de dépistage.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte les élèves ayant bénéficiés d'un dépistage des troubles sensoriels (vue & ouïe) au total des élèves pour qui un dépistage était planifié. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 2.4

Cet indicateur rapporte le nombre d'enfants examinés avec une dentition nécessitant des soins dentaires au moment du dépistage au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans l'ensemble des degrés de l'enseignement primaire. Si le service de santé dentaire a une influence limitée sur l'évolution de l'indicateur, les actions mises en place contribuent à son évolution positive :

- interventions des infirmières du service de santé de l'enfance et de la jeunesse dans les crèches avec une mallette d'animation (Kroky le crocodile).

- lors du dépistage de la carie, organisation de séances d'informations dans les classes par le médecin-dentiste et l'assistante dentaire, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents.

- lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par le médecin-dentiste.

- meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie permis par l'ajout d'un volet "dent" dans l'application informatique SISE. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton sont également facilitées.

- volonté d'augmenter à terme le nombre d'éducatrices en santé bucco-dentaire afin de renforcer la prévention dans les classes de degrés 2P, 4P, 6P et 8P.

Indicateur 3.1

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil. Le délai s'explique principalement par des recours qui peuvent être faits contre les décisions judiciaires et par la mobilisation des parents ou de l'entourage de l'enfant suite à la proposition d'une famille d'accueil.

Indicateur 3.2

L'indicateur dénombre le total de places en familles d'accueil avec hébergement autorisées à la fin de l'année. Les mesures mises en place ces dernières années (médiatisation pour le recrutement dans les journaux, écoles, milieu associatif, renforcement de l'encadrement des familles d'accueil, mobilisation des familles à poursuivre la formation de base avec les HES) ont permis d'accroître sensiblement le nombre de familles d'accueil.

L'augmentation du nombre de familles d'accueil permet par ailleurs de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 3.3

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement. La plate-forme de placement vise à rapprocher du mieux possible l'offre et la demande de placements. Cependant, le manque de places (à certaines périodes de l'année et en fonction de l'âge des enfants) rallonge de manière significative le délai d'attente.

Indicateur 3.4

L'indicateur rapporte le nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

est supérieur à un mois et le nombre total de placements hors urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, décisions judiciaires, recours).

Indicateur 3.5

L'indicateur rapporte le nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours et le nombre total de placements d'urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, instance judiciaire). Le renforcement de l'offre d'accueil pour les petits et la recherche de familles d'accueil doit permettre au foyer Piccolo de revenir à sa mission première d'urgence.

Indicateur 3.6

L'indicateur rapporte le nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 3.7

L'indicateur rapporte le nombre d'ordonnances confirmant les clauses péril au nombre de clauses péril rendues par le SPMI. En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMI d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMI reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse). Moins de 50 clauses péril en moyenne sont rendues chaque année.

Indicateur 3.8

L'indicateur rapporte le total des mineurs placés au moins 1 jour dans l'année au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMI. Afin d'éviter de placer l'enfant, les solutions pour soutenir les parents et/ou encadrer l'enfant sont privilégiées.

Indicateurs 4.1 et 4.2

L'indicateur 4.1 somme les familles qui ont bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) dans l'année.

L'indicateur 4.2 rapporte la durée totale en jours des AEMO dans l'année au nombre de familles ayant bénéficié d'une AEMO.

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMI et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance. Ces indicateurs sont à lire en parallèle puisque qu'une baisse de la durée moyenne d'un dossier AEMO doit permettre l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	548'461'873	10'120'444	1.9%	538'341'429	783'145'611
30 Charges de personnel	527'183	65'922	14.3%	461'261	473'625
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	-	-	-	-	1'450
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'256	0	0.0%	9'256	9'256
36 Charges de transfert	547'925'434	10'063'672	1.9%	537'861'762	529'784'741
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	252'876'539
39 Imputations internes	-	-9'150	-100.0%	9'150	-
REVENUS	7'108'211	53	0.0%	7'108'158	254'933'630
42 Taxes	428	53	14.1%	375	380
46 Revenus de transferts	7'107'783	0	0.0%	7'107'783	2'056'711
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	252'876'539
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-541'353'662	-10'120'391	1.9%	-531'233'271	-528'211'981
<i>Coût d'état-major</i>	-1'992	-70	3.6%	-1'922	-1'660
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-64'676'052	-9'990'040	18.3%	-54'686'012	-64'928'014
COÛT COMPLET	-606'031'706	-20'110'501	3.4%	-585'921'205	-593'141'655

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.90	0.20	7.41%	2.70	2.70
<i>ETP fixes</i>	2.90	0.20	7.41%	2.70	2.70

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

A04 Hautes écoles (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans le cadre de cette législature, les projets prioritaires dans le domaine de l'enseignement supérieur visent à promouvoir et consolider la place des hautes écoles genevoises (Université, HES-SO Genève, IHEID) au niveau international et national, dans leurs domaines d'excellence.

Parmi les principaux projets prioritaires pour l'année 2018, on peut citer :

- la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2016-2019;
- la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'IHEID pour la période 2017-2020 ;
- le renforcement des collaborations dans le champ des études internationales entre l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'Université;
- le renforcement des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures;
- la coordination des collaborations entre les hautes écoles genevoises;
- la stabilisation des modèles de formation initiale, dispensée par l'institut universitaire de formation des enseignants (IIFE), pour les maîtres primaires et secondaires I et II;
- la participation à la coordination de la politique des Hautes Ecoles dans les instances intercantionales et fédérales et la consolidation de la place des hautes écoles genevoises sur le plan national ;
- le développement d'un campus de qualité (bâtiments et logements) pour les hautes écoles genevoises.

Justification des principaux écarts par rapport au budget 2017

Charges de personnel transversales

Les charges de personnel transversales se décomposent de la manière suivante :

- o L'effet Noria permet une économie de -1'491'000 F. Il correspond à la somme des différences de salaires entre les salariés entrants (moins payés) et les salariés sortants (mieux payés grâce à leur ancienneté).
- o Le complément de l'annuité accordée au personnel enseignant de l'université et de la HES-SO Genève à la rentrée scolaire 2017 génère une augmentation de +2'041'000 F.
- o Le versement de l'annuité génère une augmentation de +2'973'000 F.

Subventions

- o Ajustement de la participation cantonale à la HES-SO et HES-SO Genève conformément à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, soit une augmentation de +1'463'000 F.
- o Suite et fin de l'impact de la mise en service des bâtiments du Centre Médical Universitaire (CMU 5 et CMU 6). 4.4 millions ont été adaptés en 2016 et 1.2 million en 2017. La subvention est ajustée de + 1'203'000 F.
- o En outre, la tranche 2018 de la convention d'objectifs 2017-2020 de l'Université est intégrée pour un montant de +2'000'000 F.
- o Augmentation du budget des bourses d'études concernant l'enseignement HES et universitaire : ajustement aux besoins réels en faveur des ayants droit en 2018 estimés à 11.8 millions, soit une augmentation de +402'000 F.

A04 Hautes écoles (suite)

Accords intercantonaux en matière d'écolages

- o Ajustement du budget de la participation cantonale à l'Accord intercantonal universitaire (AIU), lié à la hausse des étudiants genevois suivant des études universitaires dans d'autres cantons : +400'000 F calculés sur la base de l'augmentation des effectifs constatée sur le 1^{er} semestre de l'année académique 2016/2017.
- o Ajustement du budget de la participation cantonale à l'Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées à partir de 2005 (AHES) à la réalité 2016, soit une augmentation de +1'300'000 F.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

La contribution à l'économie de -1% sur les subventions se monte à -4'095'000 F.

Transferts, réallocations, autres

- o Transfert entre les HUG et l'Université de Genève lié à l'installation de la médecine dentaire au CMU (radiologie et espace accueil/admission), soit +202'000 F en faveur de l'Université.
- o Transfert entre la Haute Ecole de Musique et le Conservatoire de musique de Genève lié aux modifications intervenant dans l'occupation des différents locaux en raison des travaux de rénovation du bâtiment à la place de Neuve, soit +659'000 F.
- o La transformation de crédits francs en provenance du programme P01 en postes permanents génère une augmentation de +0.2 ETP (neutre financièrement pour le département).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5941	5'643	5868	6650	2021
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	2169	2'385	307 IHEID + 1'186 UNI + HES (N/D)	2140	2021
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	>75%	>75%	79%	>75%	2021
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	>84%	85%	83%	>84%	2021
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Efficacité	80%	80%	N/D	80%	2021
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	85	80	79	85	2021
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	30%	>30%	42%	>30%	2021
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	>40%	30%	48%	>40%	2021
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	40%	40%	43%	50%	2021
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	112'000'000	110'000'000	116'040'297.-	114'000'000	2021
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	14'000'000	13'000'000	15'839'823.-	15'000'000	2021
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	7'100'000	7'591'184	N/D	8'302'600	2021

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs consolident les données transmises par les trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 1.3 à 1.5

Ces indicateurs sont produits à partir d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiants des trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateur 1.6

Cet indicateur somme les programmes doctoraux proposés par l'Université de Genève.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre de nominations féminines au sein du corps professoral de l'Université (professeur ordinaire, associé, assistant), au nombre total de nominations. Les taux sont assez volatils car le nombre réels de nomination portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux professeurs femmes à l'institut de hautes études internationales et du développement au nombre total de nouveaux professeurs. Les taux sont assez volatils car le nombre réels de nomination portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux membres du corps professoral femmes de la Haute école spécialisée aux nouveaux membres du corps professoral.

A05 Enseignement spécialisé

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	150'626'537	4'723'554	3.2%	145'902'983	136'291'940
30 Charges de personnel	75'590'595	3'484'701	4.8%	72'105'894	65'552'341
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'357'818	48'929	0.5%	10'308'889	10'147'681
33 Amortissements du patrimoine administratif	158'293	9'117	6.1%	149'176	149'885
36 Charges de transfert	64'484'231	1'188'301	1.9%	63'295'930	60'419'731
39 Imputations internes	35'600	-7'494	-17.4%	43'094	22'303
REVENUS	1'445'563	29'945	2.1%	1'415'618	1'422'482
42 Taxes	1'445'563	29'945	2.1%	1'415'618	1'419'100
43 Revenus divers	-	-	-	-	3'419
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	-69
49 Imputations internes	-	-	-	-	32
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-149'180'974	-4'693'609	3.2%	-144'487'365	-134'869'458
<i>Coût d'état-major</i>	-285'638	14'749	-4.9%	-300'387	-229'764
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-14'171'421	1'527'162	-9.7%	-15'698'583	-12'478'731
COÛT COMPLET	-163'638'033	-3'151'698	2.0%	-160'486'335	-147'577'952

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	537.14	29.13	5.73%	508.01	481.11
<i>ETP fixes</i>	531.51	29.13	5.80%	502.38	466.94
<i>ETP auxiliaires</i>	5.63	0.00	0.00%	5.63	14.17

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
- A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
- A05.06 Pilotage opérationnel du programme A05

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Conformément à la loi sur l'instruction publique, et dans le cadre du plan d'action pour l'école inclusive, l'office médico-pédagogique (OMP), en coordination avec l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, développe des dispositifs d'inclusion et d'intégration dans l'enseignement régulier pour des élèves ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme, des troubles du développement ou de l'apprentissage.

En lien avec les visées de l'école inclusive, il convient de citer les actions suivantes :

- le développement des classes intégrées au sein des établissements de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation (ouverture des classes intégrées à l'EP des Ouches et au CO Golette);
- la mise en place d'un dispositif inclusif d'enseignement spécialisé (DIES) dans les écoles primaires du Lignon, de Châtelaine et des Croupettes;
- l'extension du dispositif DIAMs, avec la transformation d'un regroupement de classes spécialisées en DIAMs à l'EP de Pâquis-centre;
- l'intégration du centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP) dans l'école de commerce Raymond Uldry;
- la poursuite du déploiement des équipes pluridisciplinaires au sein des établissements de l'enseignement régulier (voir aussi sous A01 et A03), ressources destinées à l'ensemble des élèves des établissements scolaires dans un but de prévention et de lutte contre l'échec scolaire;
- le renforcement du soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) et du CIPA inclusion, pour répondre aux besoins croissants des élèves de 4 à 20 ans en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, de manière à permettre leur maintien en classe régulière. Le SPES concerne des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, le cycle d'orientation et l'enseignement secondaire II, alors que le CIPA inclusion concerne des élèves entrant en scolarité.

A cela s'ajoute la généralisation de l'utilisation du projet éducatif de l'élève (PEI) dans les structures publiques de l'enseignement spécialisé.

Dans le cadre de l'application de la norme constitutionnelle sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18), des moyens seront alloués pour pouvoir à la rentrée 2018 accueillir des jeunes élèves reprenant ou poursuivant leur formation dans l'enseignement spécialisé.

Plus globalement, le projet de budget 2018 devrait répondre à l'accroissement des effectifs de l'enseignement spécialisé, alors qu'une nouvelle hausse est prévue à la rentrée 2018.

Le manque de places résidentielles (lieux de vie) à Genève pour mineurs en situation de handicap grave, en particulier avec retard mental et autisme, a conduit à l'extension en 2014 du foyer Pré-Lauret de l'office médico-pédagogique pour accueillir à l'année des enfants ou jeunes entre 6 et 18 ans. En 2018, sa capacité d'accueil devrait être augmentée, notamment pour réduire les placements hors canton dans le domaine de l'enseignement spécialisé, ou encore afin d'éviter de coûteux placements de longue durée à l'hôpital dans l'attente d'un lieu de vie hors canton (voir aussi sous A03).

Justification des principaux écarts par rapport au budget 2017

Charges de personnel transversales

Les charges de personnel transversales se décomposent de la manière suivante :

- o L'effet Noria permet une économie de -378'000 F. Il correspond à la somme des différences de salaires entre les salariés entrants (moins payés) et les salariés sortants (mieux payés grâce à leur ancienneté).
- o Le complément pour 8 mois de l'annuité accordée au personnel enseignant à la rentrée scolaire 2017 génère une augmentation de +294'000 F.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

- o Le versement de l'annuité génère une augmentation de +967'000 F.
- o La baisse du taux de cotisation au titre de l'assurance accident professionnel (passage de 0.22% à 0.169%), la hausse du taux de cotisation pour l'allocation de maternité cantonale (passage de 0.082% à 0.092%) et un rattrapage CPEG génèrent une augmentation de +22'000 F.

Effectifs d'élèves

o Rentrée 2017 : les nouveaux postes enseignants et techniques octroyés au budget 2017 pour la rentrée 2017 à l'enseignement spécialisé ont un impact en 2018 pour les 8 mois restant : +1'114'000 F. Par ailleurs, 32 élèves supplémentaires non prévus au budget 2017 sont attendus dans l'enseignement spécialisé à la rentrée 2017 et 12 élèves supplémentaires bénéficieront d'un soutien léger en enseignement ordinaire (quelques heures par semaine). Cette augmentation induit des besoins en personnel enseignant de +6.5 ETP et en personnel technique (éducateur et personnel thérapeutique) de +11.3 ETP. Ces postes sont valorisés sur 12 mois en 2018 pour un montant total de +2'159'000 F, auquel s'ajoute une augmentation des dépenses générales de +102'000 F en particulier pour le transport de ces nouveaux élèves.

Aussi, l'augmentation du nombre de structures spécialisées (+11 structures entre les rentrées 2015 et 2017) nécessite l'octroi de +1 ETP de directeur d'établissement spécialisé et de l'intégration et de +0.4 ETP de support administratif. Ces postes sont valorisés sur 12 mois en 2018 pour un montant de +218'000 F.

o Rentrée 2018 : selon les dernières prévisions, les effectifs augmentent de +17 élèves dans l'enseignement spécialisé par rapport à la prévision utilisée pour construire le budget 2017. Ces variations induisent des besoins en personnel enseignant de +2.8 ETP et en personnel technique (éducateur et personnel thérapeutique) de +5.7 ETP. Ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2018 pour un montant total de +365'000 F auquel s'ajoute une augmentation des dépenses générales de +54'000 F en particulier pour le transport de ces nouveaux élèves.

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18)

Conformément à l'article 194 de la Constitution, la formation obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité au moins est mise en œuvre à la rentrée 2018. Les jeunes habitant le canton de Genève ont l'obligation jusqu'à l'âge de la majorité au moins d'être inscrits à une formation qualifiante ou préqualifiante du degré secondaire II.

Compte tenu des incertitudes relatives au retour en formation immédiat de l'ensemble des jeunes décrocheurs à la rentrée 2018, le département table à ce stade sur un effectif de 20 élèves supplémentaires dans l'enseignement spécialisé. Cette augmentation engendre l'inscription de 2.8 ETP enseignant et 2.4 ETP technique pour accueillir ces élèves dans les dispositifs de l'enseignement spécialisé. Ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2017 pour un montant total de +233'000 F auxquels s'ajoutent une augmentation des dépenses générales de + 63'000 F.

Ecole inclusive

Afin de favoriser le maintien dans l'enseignement régulier des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement, 7 nouvelles équipes pluridisciplinaires sont créées à la rentrée 2018.

Chaque équipe pluridisciplinaire dispose d'une allocation de 2.3 ETP répartis entre les postes d'enseignant spécialisé, éducateur, logopédiste, psychologue, infirmière et psychomotricien.

La création de 7 nouvelles équipes pluridisciplinaires génère l'octroi de +16.3 ETP pour un montant de 751'000 F réparti entre le programme A03 (+11.4 ETP et +476'000 F) et le programme A05 (+4.9 ETP et +275'000 F pour l'enseignement spécialisé).

Extension du foyer Pré-Lauret

Le foyer Pré-Lauret accueille les jeunes porteurs de handicap 7 jours sur 7 et 365 jours par année. L'augmentation

A05 Enseignement spécialisé (suite)

démographique nécessite l'octroi de +1.7 ETP pour l'accueil de deux nouveaux enfants, portant la capacité d'accueil du foyer à 10 enfants. Ces postes sont valorisés pour un montant de +196'000 F auxquels s'ajoutent des dépenses générales à hauteur de 17'000 F.

Optimisation des transports

En sus des économies inscrites au budget 2017 (-500'000 F) au titre de l'optimisation des transports des élèves de l'enseignement spécialisé, une économie supplémentaire de -483'000 F est prévue au budget 2018 afin de tenir compte de l'ensemble des effets constatés par la mise en place de la mesure.

Subventions

- o Ajustement des subventions dans le cadre des contrats de prestations 2018-2021 : +510'000 F affectés aux institutions (Astural, Ecole protestante d'altitude, La Voie Lactée, L'ARC, voir explication sous le programme A03).
- o La subvention en faveur de la SGIPA est augmentée de +414'000 F afin de financer et pérenniser les 9 places supplémentaires ouvertes par la SGIPA à la rentrée 2015 pour faire face aux besoins. Selon l'accord intervenu entre les parties, cette ouverture avait été réalisée sur la période contractuelle en cours sans financement complémentaire, l'adaptation intervenant au renouvellement du contrat de prestations 2018-2021.
- o Les subsides à la formation scolaire spéciale prennent en compte les moyens supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des mesures de pédagogie spécialisée en classe ordinaire conformément à la loi sur l'instruction publique, soit une augmentation de + 620'000 F.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- o L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotriciens, logopédistes) impacte le programme A05 à hauteur de -198'000 F. L'affectation ciblée de ce montant n'est pas déterminée à ce stade.
- o La contribution à l'économie de -1% sur les subventions se monte à -276'000 F.

Mesure d'économie du Grand Conseil

La réduction linéaire de -1'000'000 F applicable sur la nature 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc." pour l'ensemble de l'Etat génère une économie de - 30'000 F pour le programme A05.

Transferts, réallocations, autres

Les changements de clés de répartition entre les programmes A03 et A05 engendrent une diminution de -10.5 ETP pour -1'431'000 F et une augmentation des dépenses générales de +275'000 F. Ces variations se retrouvent au niveau du programme A03.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins)	Efficacité	15.5%	18.0%	13.6%	25%	2021
1.2 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70%	Efficacité	6%	6.0%	4.4%	7%	2021
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100%	Efficacité	4.1%	4.0%	4.1%	4.2%	2021
1.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement régulier	Efficacité	380	380	379	380	2021
1.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement régulier pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	250	250	228	250	2021
1.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier	Efficacité	190	180	191	200	2021
1.7 Taux d'élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier	Efficacité	40%	36%		47%	2021

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3

Ces indicateurs rapportent le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans la fourchette considérée au nombre total d'élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: une matinée d'intégration à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%).

Conformément à l'article 10, alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, le département met en place les actions visant à accroître l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Indicateurs 1.4 à 1.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement régulier vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

L'indicateur 1.4 informe du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé à la direction pédagogique de l'Office médico-pédagogique, dans sa fonction d'organe d'évaluation pour le secrétariat à la pédagogie spécialisée, organe d'octroi. Cet indicateur identifie tous les cas, les élèves qui seront retenus pour recevoir une mesure d'enseignement spécialisé et ceux qui ne le seront pas.

L'indicateur 1.5 répertorie le nombre d'élèves scolarisés uniquement dans l'enseignement ordinaire l'année précédente et faisant l'objet d'une inscription dans l'enseignement spécialisé. Cet indicateur identifie tous les cas, les élèves qui passent dans l'enseignement spécialisé à temps complet et à temps partiel.

L'indicateur 1.6 répertorie les élèves ayant quitté l'enseignement spécialisé. Leur destination peut être l'enseignement primaire, le cycle d'orientation, l'enseignement secondaire II ou l'enseignement privé ordinaire.

Indicateur 1.7

Cet indicateur répertorie la proportion d'élèves de l'enseignement spécialisé qui sont scolarisés dans les bâtiments de

A05 Enseignement spécialisé (suite)

l'école régulière. Il se réfère à l'ensemble des élèves de l'enseignement spécialisé: des élèves de l'enseignement spécialisé non intégrés dans l'enseignement régulier aux élèves de l'enseignement spécialisé intégrés à 100% dans l'enseignement régulier. La cible pour l'année scolaire 2017-2018 se réfère à l'objectif fixé de deux nouvelles structures intégrées par année.

A06 Programme transversal à la politique A

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	21'878'531	290'432	1.3%	21'588'099	20'503'619
30 Charges de personnel	16'301'143	292'727	1.8%	16'008'416	15'744'017
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'181'029	-148'017	-3.4%	4'329'046	3'561'484
33 Amortissements du patrimoine administratif	601'639	148'101	32.7%	453'538	433'459
36 Charges de transfert	791'800	0	0.0%	791'800	755'154
39 Imputations internes	2'920	-2'380	-44.9%	5'300	9'505
REVENUS	626'960	48	0.0%	626'912	628'410
42 Taxes	626'960	460'048	275.6%	166'912	628'410
43 Revenus divers	-	-	-	-	0
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	0	-460'000	-100.0%	460'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'251'571	-290'384	1.4%	-20'961'187	-19'875'209
<i>Coût d'état-major</i>	-61'598	5'092	-7.6%	-66'690	-55'183
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'505'872	296'002	-7.8%	-3'801'874	-3'880'671
COÛT COMPLET	-24'819'041	10'710	-0.0%	-24'829'751	-23'811'063

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	107.45	0.60	0.56%	106.85	105.29
<i>ETP fixes</i>	106.34	0.60	0.57%	105.74	102.92
<i>ETP auxiliaires</i>	1.11	0.00	0.00%	1.11	2.37

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire et le service de recherche en éducation :

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires, et, d'autre part, en développant des partenariats avec les communes et les quartiers.

Le service de l'enseignement privé assure une surveillance générale sur l'enseignement privé à Genève dans les domaines de la scolarité obligatoire, du postobligatoire et de la formation professionnelle. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées. Il a également pour mission d'informer le public, ainsi que les écoles, et de publier sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend publics les résultats.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le département de

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

l'instruction publique pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- A06.02 Médiation scolaire
- A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- A06.04 Recherche en éducation
- A06.05 Contribution et cotisations intercantionales
- A06.06 Autres prestations transversales

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Service écoles-médias

Toutes les classes de l'enseignement secondaire I et II sont désormais équipées d'un système de projection interactif (SPI). Un effort important est mis sur l'accompagnement et la formation des enseignant-e-s – notamment au moyen de cours en ligne - afin de leur permettre d'utiliser au mieux ce matériel. Parallèlement, la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques sera développée. Conformément à sa nouvelle mission, le Service écoles-médias (SEM) interviendra dans les classes pour dispenser aux élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II des cours de sensibilisations aux « cyberdangers ». Un projet de loi sera déposé pour mettre à disposition un réseau Wi-Fi, permettant l'usage en classe des équipements mobiles des enseignant-e-s et des élèves. Ceci ouvrira de nouvelles possibilités aux écoles qu'il s'agira d'accompagner dans ce changement.

La prochaine phase d'équipement des écoles primaires consistera à doter les classes de lots de tablettes numériques. Des projets-pilotes se développent dans un nombre croissant d'écoles. Dans ce cadre, l'identification des ressources numériques et des scénarios pédagogiques pertinents sera effectuée avec le service de l'enseignement concerné. Par ailleurs, l'équipement des classes primaires est progressivement complété avec des tableaux blancs interactifs (TBI), au gré des projets des communes dont la participation est nécessaire.

Service de médiation scolaire SMS - Le Point

Dans le cadre des mesures déployées contre le décrochage scolaire et pour l'école inclusive, le service de médiation scolaire met en œuvre des projets et des actions visant à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école. Cette année, les actions prioritaires porteront particulièrement sur :

- le renforcement de la cohésion des équipes dans l'application du cadre scolaire afin de renforcer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel au sein des établissements;
- le déploiement du plan d'actions et de prévention cantonal des situations de harcèlement à l'école.

Le lien entre l'école et les familles est également fondamental en matière de lutte contre l'échec scolaire. Dans ce but, le SMS - Le Point continuera à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et améliorer le climat relationnel avec les familles.

Service de l'enseignement privé

La mission d'autorisation et de surveillance générale de l'enseignement privé se poursuit en 2018, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Le travail de réflexion sur la procédure d'inspection des écoles privées de

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

scolarité obligatoire (4-15 ans) devrait donner lieu à une refonte complète de cette procédure, en collaboration avec la direction générale de l'enseignement obligatoire. La mise en œuvre du dispositif FO18 (formation obligatoire jusqu'à 18 ans) touchera également les écoles privées accueillant des élèves entre 15 et 18 ans.

Service de la recherche en éducation

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le service de la recherche en éducation (SRED) maintient pour priorité l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes, transitions tout au long de la scolarité et de la formation obligatoires, impact de l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans), ainsi que l'évaluation de projets et d'innovations liés à l'école inclusive (déploiement de classes intégrées au CO, nouveaux dispositifs d'accueil pour élèves primo-arrivants allophones).

L'impact d'une part du dispositif du nouveau cycle d'orientation et, d'autre part, de l'introduction du mercredi matin au cycle moyen de l'enseignement primaire seront évalués sous l'angle de leurs effets sur les compétences et la réussite des élèves.

En tant que producteur de statistique publique, le service développe qualitativement et quantitativement les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton Genève. En 2018, il poursuivra l'actualisation des repères et indicateurs statistiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation à Genève. L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, reconduira l'enquête auprès des familles sur les pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance à Genève, comme le prévoit le règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE).

Justification des principaux écarts par rapport au budget 2017

Charges de personnel transversales

Les charges de personnel transversales se décomposent de la manière suivante :

- o L'effet Noria permet une économie de -61'000 F. Il correspond à la somme des différences de salaires entre les salariés entrants (moins payés) et les salariés sortants (mieux payés grâce à leur ancienneté).
- o Le complément pour 8 mois de l'annuité accordée au personnel enseignant à la rentrée scolaire 2017 génère une augmentation de +19'000 F.
- o Le versement de l'annuité génère une augmentation de +185'000 F.
- o La baisse du taux de cotisation au titre de l'assurance accident professionnel (passage de 0.22% à 0.169%) et la hausse du taux de cotisation pour l'allocation de maternité cantonale (passage de 0.082% à 0.092%) génèrent une économie de -6'000 F.

Ecole de commerce Raymond-Uldry

La nouvelle école de commerce Raymond-Uldry accueille dès juin 2017 un parc informatique de 860 ordinateurs. Selon le ratio en usage, le besoin est quantifié en moyenne à un poste plein temps pour environ 600 machines sous gestion. Afin d'assurer un fonctionnement informatique répondant aux besoins et maintenir le niveau de prestations requis dans le domaine des écoles professionnelles, +0.6 ETP d'administrateur système est demandé pour un montant de +72'000 F. La part d'ETP manquante devra être trouvée par réallocations internes.

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maitres d'internat, psychomotriciens, logopédistes) impacte le programme A06 à hauteur de -45'000 F. L'affectation ciblée de ce montant n'est pas déterminée à ce stade.

Mesure d'économie du Grand Conseil

La réduction linéaire de -1'000'000 F applicable sur la nature 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc." pour l'ensemble de l'Etat génère une économie de - 10'000 F pour le programme A06.

Transferts, réallocations, autres

Réallocation des dépenses générales en faveur de l'aide financière destinée à la Maison de Rousseau et de la littérature conformément au projet de loi de subventionnement en cours d'examen par le Grand Conseil (-80'000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	5.6%	3.6%	2.5%	50%	2021
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"	Efficacité	100%	40%	45.6%	100%	2021
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais de réaction prévus	Qualité	80%	75%	82%	80%	2021
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	ND (bisannuel)	50%	N/D	60%	2021
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Temps de réaction aux sollicitations de la collectivité	Qualité	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	2021
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	86%	84%	82%	86%	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'écoles primaires disposant de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques au nombre total d'écoles primaires. Le tableau numérique interactif est un dispositif informatique alliant les avantages d'un écran tactile et de la vidéo projection de l'image de l'ordinateur.

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques. Le plan directeur MITIC du DIP « Enseigner et apprendre à l'ère numérique » est disponible à l'adresse suivante : <http://edu.ge.ch/ecolenumerique/mitic/15-priorites-pour-reussir-le-numerique-lecole>

Indicateur 2.1

Les interventions du service de médiation scolaire portent sur l'accompagnement des établissements scolaires en prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation ses comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Indicateur 3.1

L'indicateur rapporte le total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées dans les délais prévus au total des écoles privées soumises à inspection. La procédure d'inspection des écoles privées est réalisée tous les deux sur une année scolaire. Elle débute en septembre et se termine en juin.

Indicateur 4.1

L'indicateur rapporte la somme des jours calendaires pour répondre à l'ensemble des sollicitations au nombre total de sollicitations enregistrées dans l'année. Les sollicitations de la collectivité comprennent des expertises, demandes de données et informations ponctuelles demandées au Service de la recherche en éducation (hors dossiers projets).

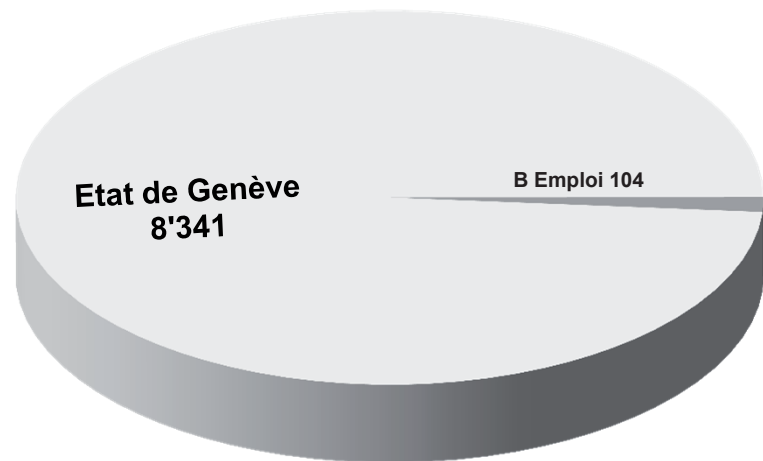
Indicateur 4.2

L'indicateur mesure la proportion des projets et activités terminés dans les délais. Un dépassement de 9% de la durée de réalisation (ce qui correspond à un mois sur une année hors jours fériés et vacances) est toléré. Lorsque cette marge est dépassée, le projet est considéré comme n'ayant pas été réalisé dans les délais.

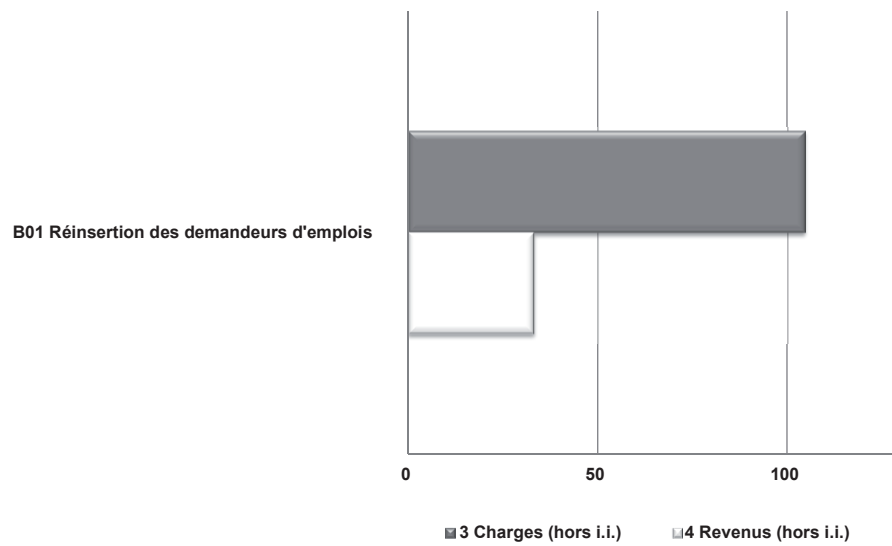
Le volume d'activités du Service de la recherche en éducation en regard de ses ressources nécessite une gestion fine et délimitée des différents projets. Cette manière de faire se révèle opérante en matière de gestion de projet. Néanmoins, les activités sont pour partie programmables et pour partie tributaires de l'incertitude.

B Emploi

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

La politique menée par le département chargé de l'emploi depuis 2014 a eu des effets positifs pour notre canton. Selon les données disponibles à ce jour, le nombre de chômeurs a diminué à Genève de 4.7%, alors qu'il n'a diminué en Suisse que de 3.9% entre juillet 2016 et juillet 2017. Il en va de même pour la part de chômeurs de longue durée, puisqu'elle a fléchi dans notre canton de 7.0%, alors que la diminution au niveau national a été de 3.7%. En outre, si l'on compare le nombre de sorties du chômage vers l'emploi entre août 2014 et juillet 2017 à Genève, il a augmenté de 9.3%, malgré des conditions défavorables. En effet, durant la même période, la croissance du nombre d'inscriptions s'est élevée à 25.2%. Depuis l'existence des indicateurs de résultats fédéraux en Suisse, Genève a, pour la première fois, progressé 2 années consécutives (2015 et 2016). Ces résultats encouragent le canton à continuer de soutenir la stratégie menée au sein de l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

De ce fait, les objectifs suivants sont fixés pour l'année 2018 :

- Consolider le pilotage de l'OCE en continuant de s'appuyer sur la culture du résultat au sein de toutes les unités. Mesurer en particulier la performance de chaque conseiller en personnel sur la base des quatre indicateurs de résultats produits par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).
- Renforcer le management de proximité et la conduite des équipes afin d'améliorer l'efficacité des entretiens de conseil de chaque conseiller en personnel et des prestations de services de chaque collaborateur.
- Continuer d'adapter le dispositif des mesures de marché du travail (MMT) aux évolutions des besoins des employeurs, afin de pouvoir garantir à chaque candidat la bonne mesure au bon moment. Réviser les mesures d'accompagnement en matière de recherche d'emploi. Poursuivre le développement de "JobIn", la plateforme de formation et de l'emploi en ligne des candidats inscrits à l'OCE.
- Relever le défi d'implémenter, sans moyens supplémentaires annoncés mis à disposition par le SECO, les nouvelles exigences de la politique fédérale en matière de préférence indigène et de soutenir les employeurs dans leurs démarches de recrutement de main-d'œuvre locale.
- Introduire l'allocation de premier emploi (APE) destinée aux jeunes chômeurs de moins de 30 ans arrivés au terme de leur formation et en difficulté pour trouver un premier emploi dans un domaine d'activité au taux de chômage élevé. Cette mesure cantonale permet au jeune d'acquérir rapidement une première expérience capitale pour la suite de son parcours professionnel.

Par ailleurs, s'il obtient le soutien de la Confédération, l'OCE pourra continuer de développer des solutions digitales permettant d'améliorer le recrutement et la réinsertion des demandeurs d'emploi. Les relations avec les employeurs privés s'intensifieront de sorte qu'ils attachent encore davantage d'importance à la main-d'œuvre locale et aux compétences disponibles à l'OCE. Finalement, des synergies seront recherchées avec des acteurs de la réinsertion pour faciliter le retour en emploi des personnes de 50 ans et plus.

Le financement fédéral de l'assurance-chômage est proportionnel au nombre de demandeurs d'emploi. Ceci signifie que si ce nombre augmentait ou diminuait, les moyens mis à disposition par le Secrétariat d'Etat à l'économie pour l'assurance-chômage seraient adaptés en conséquence. Cela ne peut toutefois pas être totalement anticipé dans le cadre du présent budget.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	104'449'838	-17'003'217	-14.0%	121'453'055	96'885'641
30 Charges de personnel	37'652'402	-508'765	-1.3%	38'161'167	36'387'025
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'966'534	-578'277	-22.7%	2'544'811	2'199'965
33 Amortissements du patrimoine administratif	76'602	-1'415	-1.8%	78'017	16'310
36 Charges de transfert	64'750'000	-15'914'760	-19.7%	80'664'760	58'278'870
39 Imputations internes	4'300	0	0.0%	4'300	3'471
REVENUS	33'077'892	-13'507'818	-29.0%	46'585'710	33'382'102
42 Taxes	1'012'824	697'160	220.9%	315'664	1'094'770
43 Revenus divers	59'740	0	0.0%	59'740	21'633
46 Revenus de transferts	32'005'328	-14'204'978	-30.7%	46'210'306	32'265'699
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-71'371'946	3'495'399	-4.7%	-74'867'345	-63'503'539
<i>Coût d'état-major</i>	-993'992	59'544	-5.7%	-1'053'536	-1'361'890
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'945'404	829'198	-9.4%	-8'774'602	-8'836'365
COÛT COMPLET	-80'311'342	4'384'140	-5.2%	-84'695'482	-73'701'794

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	288.20	-0.50	-0.17%	288.70	271.01
<i>ETP fixes</i>	264.60	-0.50	-0.19%	265.10	252.21
<i>ETP auxiliaires</i>	23.60	0.00	0.00%	23.60	18.80

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Part cantonale

Participation cantonale Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité – Mesures du Marché du travail (LACI-MMT)

Les cantons sont tenus de participer aux frais encourus par la Confédération au titre des mesures du marché du travail. Cette participation, estimée à 14'000'000 F en 2018, tient compte des critères ajustés du calcul de la Confédération.

Mesures cantonales

Par rapport à 2017, le budget 2018 est diminué de 4'000'000 F uniquement sur l'exercice 2018, dans l'attente de nouvelles mesures débutant en 2019 pour un coût identique (A-Pont et ACC dite A50+).

Le budget 2018 dévolu à la lutte contre le chômage se monte à 49'750'000 F. Il va permettre de financer les programmes suivants :

Allocation de retour à l'emploi (ARE) : 266 dossiers

Allocation de premier emploi (APE) : 127 dossiers

Stage de requalification cantonale (STAREC) : 4 dossiers

Emploi de solidarité (EdS) : 700 dossiers

Frais de formation : 1380 stages d'évaluation + 1300 personnes bénéficiant de décisions relatives à des mesures du marché du travail. Stable par rapport à 2017

Justification des écarts

Le programme B01 connaît une baisse des charges de -1 7'003'217 F et des revenus de -13'507'818 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes.

Charges de personnel

Ces charges de personnel enregistrent globalement une baisse de (-508'765 F) en raison des éléments suivants :

Part cantonale

Les charges de personnel en lien avec la part cantonale baissent de -11'426 F. Ceci s'explique de la manière suivante :

- Annuité accordée (+85'607 F)
- Effet Noria (-25'740 F) ;
- Suppression de 0.5 ETP en lien avec l'économie de 5 % calculé sur les charges de personnel inscrites au budget 2015 (-68'744 F) ;
- Ajustements des cotisations patronales en lien avec l'assurance maternité et l'assurance accident professionnel (-2'549 F)

Part fédérale

Les charges de personnel en lien avec la part fédérale baissent de -497'339 F. Ceci s'explique de la manière suivante :

- Annuité accordée (+384'695 F) ;
- Effet Noria (-115'664 F) ;
- Réévaluation des besoins en lien avec la consommation attendue pour l'année 2017 (-750'000 F) ;
- Ajustements des cotisations patronales en lien avec l'assurance maternité et l'assurance accident professionnel (-16'370 F)

Il convient de relever que la baisse de 750'000 F susmentionnée est compensée par une baisse identique des revenus. L'effet sur le résultat est donc neutre.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation baissent de -578'277 F. Cet écart s'explique

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

principalement de la manière suivante :

Dans le cadre du dispositif des allocations de retour en emploi (ARE), l'office cantonal de l'emploi (OCE) demande le remboursement de la participation financière versée aux entreprises bénéficiaires. Cette facturation donne lieu à la constatation d'une créance et d'un revenu sur la nature 469 si le remboursement se rapporte à une participation financière de l'exercice précédent; le remboursement vient en déduction de la charge s'il se rapporte à une participation financière de l'exercice courant. Les créances se rapportant à ces factures ne sont parfois pas recouvrées en raison de la situation financière du débiteur. Une dépréciation de créances est alors constatée. Depuis le bouclage 2016, une baisse du recours à ce type de dispositif est constatée. Il s'en suit que le montant de la facturation et le volume des créances irrécouvrables à prévoir baissent de -500'000 F. L'effet sur le résultat est neutre car les revenus baissent du même montant.

Charges de transfert (subventions)

Part cantonale

Ces charges baissent de (-15'914'760 F) en raison d'une part, du changement de méthode comptable appliquée aux prestations complémentaires maladie (PCM) -11'914'760 F qui sont désormais comptabilisées sur un compte de bilan ce qui a déjà été le cas lors des comptes 2016 et d'autre part, par un ajustement de - 4'000'000 F suite à la mise en place d'une nouvelle gestion dans l'octroi des allocations de retour en emploi (ARE) qui a eu des impacts sur la durée moyenne de la mesure et le nombre de bénéficiaires.

Taxes

Part cantonale

L'écart constaté sur les taxes (+697'160 F) découle principalement de la facturation des charges de personnel et des charges de biens et services et autres charges d'exploitation concourant à la gestion du fonds PCM.

Revenus de transfert

Ces revenus enregistrent une baisse de -14'204'978 F principalement en raison des éléments suivants :

Part cantonale

Le changement de méthode comptable appliquée aux prestations complémentaires maladie (PCM) entraîne une variation de -13'500'000 F, car les cotisations sont désormais comptabilisées directement sur un compte de bilan.

Dans le cadre du dispositif des allocations de retour en emploi (ARE), l'office cantonal de l'emploi (OCE) demande le remboursement de la participation financière versée aux entreprises bénéficiaires. Cette facturation donne lieu à la constatation d'une créance et d'un revenu sur la nature 469 si le remboursement se rapporte à une participation financière de l'exercice précédent; le remboursement vient en déduction de la charge s'il se rapporte à une participation financière de l'exercice courant. Les créances se rapportant à ces factures ne sont parfois pas recouvrées en raison de la situation financière du débiteur. Une dépréciation de créances est alors constatée. Depuis le bouclage 2016, une baisse du recours à ce type de dispositif est constatée. Il s'en suit que le montant de la facturation et le volume des créances irrécouvrables à prévoir baissent de -500'000 F. L'effet sur le résultat est neutre car les charges baissent du même montant.

Part fédérale

Les revenus de transfert baissent de -204'978 F afin de tenir compte des éléments suivants :

- Réévaluation des besoins en lien avec la consommation attendue pour l'année 2017 (-750'000 F). La baisse des charges de personnel en lien avec la part fédérale est compensée par une baisse identique des revenus reçus de la part de la Confédération. L'effet sur le résultat est donc neutre.
- Ajustement des revenus reçus de la Confédération et des revenus de dissolution des subventions d'investissement (+545'022 F) pour faire correspondre ceux-ci aux charges de la part fédérale.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Eviter le chômage de longue durée (12 mois et plus)						
1.1 Taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois)	Efficacité	68%	67%	65%	70%	2020
1.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse	Efficacité	66	62	62	70	2020
2. Eviter les arrivées en fin de droits						
2.1 Taux de sorties avant la fin de droits	Efficacité	66%	65%	63%	68%	2020
2.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse	Efficacité	67	63	66	70	2020
3. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
3.1 Nombre moyen de jours d'indemnités versées	Efficacité	190 jours	190 jours	192 jours	185 jours	2020
4. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
4.1 Part de retour en emploi sur le marché primaire parmi les individus en emploi de solidarité	Efficacité	18%	18%	18%	19%	2020
5. Réinsérer par la subvention à l'emploi						
5.1 Part moyenne de retour institutionnel au chômage après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée	Efficacité	4%	4%	1%	4%	2020
6. Réinsérer les plus en difficulté						
6.1 Taux de sortie en emploi des bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) au Service de réinsertion professionnelle (SRP) (LIASI)	Efficacité	32%	22%	30%	32%	2020
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Qualité	18 jours	20 jours	17 jours	15 jours	2020
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	130 dossiers	130 dossiers	130 dossiers	130 dossiers	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	58%	57%	57%
Indicateur 1.2	56	52	52
Indicateur 2.1	56%	55%	55%
Indicateur 2.2	57	53	53
Indicateur 3.1	210 jours	210 jours	210 jours

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Indicateur 4.1	10%	10%	10%
Indicateur 5.1	10%	10%	10%
Indicateur 6.1	20%	12%	10%
Indicateur 7.1	30 jours	30 jours	30 jours
Indicateur 8.1	140 dossiers	140 dossiers	130 dossiers

Notes :

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Le SECO a modifié le mode de calcul de ces 2 indicateurs. Les valeurs de ces indicateurs ont donc été revues en conséquence dès le B2016. Au B2015, les valeurs de ces indicateurs étaient respectivement de 77% et 77.

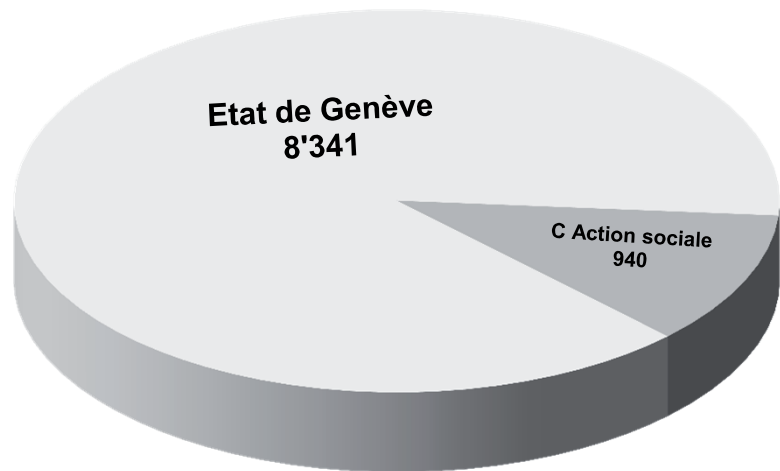
Indicateur 5.1 : L'objectif fixé au B2015 (15%) était particulièrement clément. Il a ainsi été baissé dès le B2016.

Indicateur 8.1 : Malgré un nombre d'inscriptions des demandeurs d'emploi en forte augmentation ces dernières années, l'OCE a réussi à maintenir une charge de travail par conseiller en personnel à un niveau relativement stable. Néanmoins, l'OCE s'attend à une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi ces prochains mois, et a ainsi décidé d'adapter son objectif au PB2017 en conséquent.

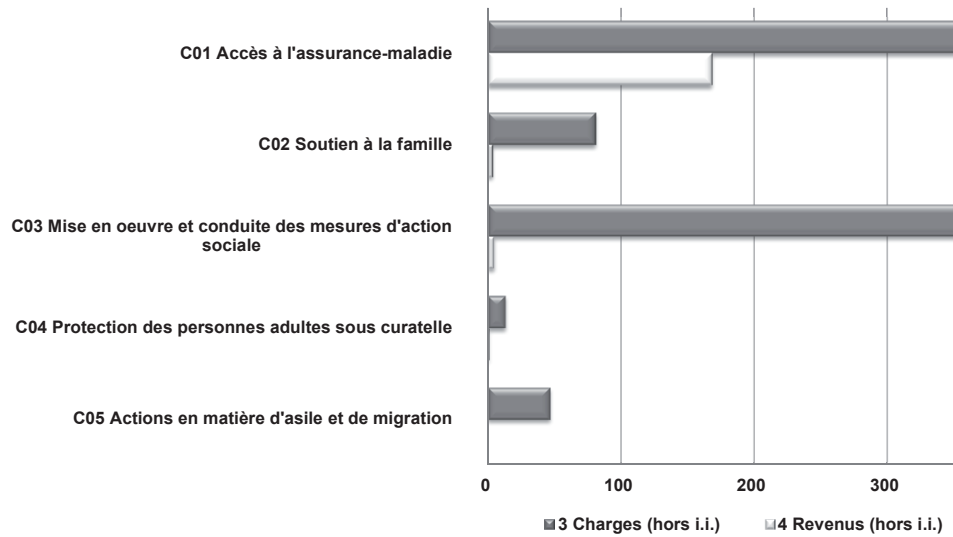
Année	Charge dossier
2013	154
2014	132
2015	126
2016	130

C Action sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

Parallèlement à la péjoration de la situation économique, les coûts de la santé ont continué de progresser en 2016, année de référence pour les projections déterminantes de l'évolution des coûts en 2018. Ceci se traduit par une augmentation proportionnelle des primes d'assurance-maladie. Dès lors, les budgets des subsides d'assurance-maladie versés aux personnes concernées sont adaptés en conséquence.

En ce qui concerne les prestations sociales en faveur des familles, les prestations complémentaires familiales, en vigueur depuis fin 2012, bénéficient à 1'411 familles précaires en juillet 2017 (1'360 familles en juillet 2016). Une partie de ces familles serait contrainte de recourir aux services de l'Hospice général en l'absence de ce dispositif. Pour 2018, le budget pour ces prestations s'élève à plus de 23.5 millions de francs (18.2 pour les PCFam et 5.3 pour l'aide sociale PCFam).

Dans le domaine du soutien à la famille, le budget consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'élève à 47 millions.

L'année 2018 marquera le renouvellement du mandat de prestations de l'Hospice général, chargé de la mise en œuvre la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) et de la Loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'asile s'agissant du volet relatif à l'assistance des requérants d'asile, des admis provisoires et des réfugiés. Le nouveau contrat de prestations renouvelle la confiance accordée à l'institution et vise à lui apporter les moyens structurels et financiers d'accomplir sa mission.

En ce qui concerne l'aide sociale, l'objectif est de prévenir l'exclusion sociale, d'assurer un accompagnement social, administratif et financier et d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle. En sus de ces prestations déjà assurées par le passé, le nouveau contrat de prestations prévoit que l'Hospice général s'efforce de trouver, pour les bénéficiaires qui n'auraient d'autre alternative que d'être logés à l'hôtel, des solutions d'hébergement transitoires. Dans le domaine de l'asile, l'objectif est d'assurer un accueil de qualité, de veiller à une cohabitation harmonieuse avec la population et de favoriser l'insertion et l'autonomie des personnes migrantes.

Les grands enjeux du contrat de prestations renouvelé se situent dans la capacité de l'Hospice général à absorber l'augmentation des nouveaux dossiers d'aide sociale, à renforcer sa capacité de réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale, tout en stabilisant le nombre de dossiers des jeunes adultes et en portant une attention particulière aux personnes seules âgées de plus de 50 ans qui se fragilisent de plus en plus.

La diminution du nombre de nouveaux demandeurs d'asile permettra à l'Hospice général de mettre l'accent sur l'intégration des personnes admises provisoires ou reconnues réfugiées, arrivées massivement en 2015 et début 2016.

La direction générale de l'action sociale (DGAS) poursuivra en 2018 ses travaux en lien avec le rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève, afin de dégager des pistes d'action et définir des projets de lutte contre la pauvreté et la précarité.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	418'163'063	31'530'437	8.2%	386'632'626	377'780'033
30 Charges de personnel	3'843'589	81'018	2.2%	3'762'571	3'662'380
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'468'163	-2'344	-0.1%	2'470'507	1'352'943
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'984	1'984	-	0	-
36 Charges de transfert	411'846'627	31'447'079	8.3%	380'399'548	372'762'377
39 Imputations internes	2'700	2'700	-	-	2'333
REVENUS	168'002'257	4'971'185	3.0%	163'031'072	157'863'233
42 Taxes	6'637	62	0.9%	6'575	24'876
43 Revenus divers	320	0	0.0%	320	7'979'722
46 Revenus de transferts	167'995'300	4'974'123	3.1%	163'021'177	149'858'635
49 Imputations internes	-	-3'000	-100.0%	3'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-250'160'806	-26'559'252	11.9%	-223'601'554	-219'916'800
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-101'468</i>	<i>2'407</i>	<i>-2.3%</i>	<i>-103'875</i>	<i>-137'075</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'218'610</i>	<i>-37'169</i>	<i>3.1%</i>	<i>-1'181'441</i>	<i>-1'188'252</i>
COÛT COMPLET	-251'480'883	-26'594'013	11.8%	-224'886'870	-221'242'128

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	30.75	0.48	1.59%	30.27	29.68
<i>ETP fixes</i>	<i>27.35</i>	<i>0.49</i>	<i>1.82%</i>	<i>26.86</i>	<i>27.81</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.30</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.30</i>	<i>0.90</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.10</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.10</i>	<i>0.97</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Pour les bénéficiaires adultes et jeunes adultes à l'aide sociale (Hospice général), les dispositions inhérentes à la loi

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

11646 (introduction d'une prime cantonale de référence) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. L'objectif de cette loi est d'introduire, comme limite supérieure à la prise en charge des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires susmentionnés, une prime cantonale de référence (PCR) inférieure à la prime moyenne cantonale (PMC) définie par le Département fédéral de l'intérieur. En 2017, pour les adultes, la PCR s'est élevée à 451 F contre une PMC de 554 F. Pour les jeunes adultes, la PCR s'est élevée à 423 F contre une PMC de 521 F. Afin de permettre à l'Hospice général de procéder de manière progressive aux modifications nécessaires concernant l'ensemble des bénéficiaires actuels (changement d'assureur ou de type de contrat), les dispositions inhérentes à la loi 11646 peuvent intervenir dans un délai de deux ans.

Autres projets d'importance stratégique

Le SAM va poursuivre l'intensification de son offre en matière de prestations en ligne et ce afin de renforcer davantage les interactions possibles avec les citoyens. Outre les fonctionnalités déjà proposées (accès au dossier personnalisé via l'administration en ligne afin de consulter sa situation personnelle relative aux subsides d'assurance-maladie ou encore d'imprimer une attestation de droit ou de non droit au subside ainsi qu'utilisation d'une e-calculatrice permettant de faire une auto-évaluation concernant leur droit potentiel à obtenir un subside d'assurance-maladie), le SAM entend désormais permettre au citoyen de suivre en tout temps en ligne l'état d'avancement de sa demande de subside.

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2016 de l'accord entre les autorités suisses et françaises concernant l'exemption de l'assurance-maladie suisse, le SAM est chargé de traiter des situations des frontaliers assurés à l'assurance-maladie française qui n'ont pas formellement effectué leur choix de système d'assurance-maladie applicable ainsi que celle des frontaliers qui sont simultanément assurés pour les soins en France et en Suisse. Ces derniers ont ainsi jusqu'au 30 septembre 2017 pour exercer formellement leur droit d'option sinon ils seront soumis à l'assurance-maladie suisse. Les conséquences sur le nombre de personnes qui in fine seront affiliées au système d'assurance-maladie suisse ne seront dès lors connues qu'en automne 2017.

Justification des écarts

Le programme C01 connaît une hausse des charges de +31'530'437 F et une baisse des revenus de +4'971'185 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes.

Charges de transfert

Ces charges augmentent de +31'447'079 F, principalement en raison des éléments suivants :

- progression des besoins en matière de subsides d'assurance-maladie, résultant de la hausse prévisionnelle des primes et du nombre de bénéficiaires prévue par l'Hospice général et au service des prestations complémentaires de (+27'000'000 F),
- hausse des besoins en matière de prise en charge des assurés débiteurs (+4'400'000 F),
- augmentation des demandes de restitutions de l'année en cours en lien avec le dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales (-100'000 F).

Revenus de transfert

La hausse des revenus (+4'974'123 F) s'explique principalement par la hausse des subventions versées par la Confédération en lien avec les subsides d'assurance-maladie (+8'774'123 F), la fin de la rétrocession par les assureurs de la part des cotisations excessives payées par les bénéficiaires de subsides complets (-4'100'000 F) et l'augmentation des demandes de restitutions des subsides indument touchés relatifs aux exercices antérieurs découlant de la mise en oeuvre du dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales (+300'000 F).

Objectifs et indicateurs

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier affiliation et son traitement	Qualité	30 jours	30 jours	20 jours	30 jours	2021
1.2 Coût moyen d'un dossier affiliation	Efficience	F 16	F 14	F 15.10	F 18	2021
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le Service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	70 jours	70 jours	15 jours	100 jours	2021
2.2 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	F 17	F 15	F 15.10	F 25	2021
3. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
3.1 Coût moyen d'un dossier débiteur	Efficience	F 6.9	F 7	F 6.90	F 7	2021
3.2 Montant restitué par les assureurs dans le cadre de l'art. 64a al. 5 par rapport au montant facturé exprimé en %	Efficience	4%	2%	1.71%	4%	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	70 jours	40 jours	60 jours
Indicateur 1.2	F 25	F 18	F 18
Indicateur 2.1	120 jours	75 jours	90 jours
Indicateur 2.2	F 30	F 18	F 18
Indicateur 3.1	F 10	F 15	F 9
Indicateur 3.2	2.5%	2.5%	0%

Notes :

Indicateur 1.2 : Valeur au PB2018 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) relative à la garantie de l'accès à la LAMal (40% du total des charges d'exploitation directes) = F 1'724'774 / Nombre de dossiers estimés en 2018 = 109'000 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 2.1 : A terme, la probable mise en place de l'"automaticité des subsides" pourrait entraîner une "explosion" des demandes et donc une augmentation conséquente du temps consacré au traitement des dossiers.

Indicateur 2.2 : Valeur au PB2018 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) relative aux délivrances de subsides (40% des charges d'exploitation directes) = F 1'724'774 / Nombre de dossiers estimés en 2018 = 100'000 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 3.1 : Valeur au PB2018 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) relative aux créances irrécouvrables des assurés modestes (10% des charges d'exploitation directes) = F 431'194 / Nombre de dossiers estimés en 2018 = 60'000 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 3.2 : Selon les assureurs, le montant total des recouvrés s'élève en moyenne à 3% du montant total arriéré (art. 64a, al. 5 LAMal). Le montant total théorique que pourrait récupérer le SAM au PB2018 s'élève à 4% et devrait atteindre les 4% à terme.

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	80'692'928	3'506'543	4.5%	77'186'385	70'177'561
30 Charges de personnel	4'483'414	68'368	1.5%	4'415'046	4'172'185
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'840'563	-268'624	-6.5%	4'109'187	3'699'164
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'034	3'034	-	0	-
36 Charges de transfert	72'167'841	3'706'764	5.4%	68'461'077	62'150'389
39 Imputations internes	198'075	-3'000	-1.5%	201'075	155'824
REVENUS	3'275'691	-145'345	-4.2%	3'421'036	3'039'089
42 Taxes	1'080'686	-645'345	-37.4%	1'726'031	1'244'249
43 Revenus divers	700	0	0.0%	700	10
44 Revenus financiers	500'000	500'000	-	-	-
46 Revenus de transferts	1'694'305	0	0.0%	1'694'305	1'794'830
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-77'417'238	-3'651'888	5.0%	-73'765'350	-67'138'472
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-118'358</i>	<i>3'531</i>	<i>-2.9%</i>	<i>-121'889</i>	<i>-156'156</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'185'880</i>	<i>-52'587</i>	<i>4.6%</i>	<i>-1'133'293</i>	<i>-1'131'121</i>
COÛT COMPLET	-78'721'477	-3'700'946	4.9%	-75'020'531	-68'425'749

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	36.05	-0.20	-0.55%	36.25	32.61
<i>ETP fixes</i>	<i>34.35</i>	<i>-0.20</i>	<i>-0.58%</i>	<i>34.55</i>	<i>31.51</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.66</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.66</i>	<i>1.06</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.04</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>0.05</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille et d'aider les femmes en difficulté. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

C02 Soutien à la famille (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Actions de soutien à la famille
- C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite à la réforme législative relative à la responsabilité parentale et à l'entretien de l'enfant menée au niveau fédéral, le Conseil fédéral doit désormais procéder à l'harmonisation des pratiques cantonales en matière d'aide au recouvrement. L'ordonnance fédérale y relative est attendue pour 2018 et impliquera pour le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) d'apporter les adaptations utiles.

Justification des écarts

Le programme C02 connaît une hausse des charges de +3'506'543 F et une baisse des revenus de -145'345 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La baisse de -268'624 F des charges de biens et services et autres charges d'exploitations s'explique par une baisse probable du risque lié avec la constatation de créances irrécouvrables.

Charges de transfert

Les charges de transfert augmentent de +3'706'764 F. Cette augmentation concerne principalement :

Subventions accordées aux ménages privés

Ces charges augmentent de +3'706'764 F principalement en raison des éléments suivants :

- augmentation du nombre de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes non actives gérées par la CAFNA (+3'000'000 F)
- l'augmentation de +686'145 F des prestations complémentaires familiales versées par le SPC s'explique d'une part par une hausse du nombre de bénéficiaires de 6.7 %. Cette hausse est légèrement compensée par une baisse du coût moyen par dossier.

Amortissements subventions d'investissement

Le reclassement d'une subvention d'investissement explique l'augmentation de + 226'137F constatée.

Taxes

La variation des taxes (-645'345 F) s'explique principalement par un ajustement des revenus du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) dont le montant inscrit au budget 2017 est trop important par rapport aux « réalisés » des années précédentes ainsi que par un reclassement de (-500'000 F) entre catégories de revenus en vue de respecter le plan comptable.

Revenus financiers

La variation des revenus financiers (+500'000 F) s'explique par le reclassement des revenus du SCARPA évoqué précédemment

C02 Soutien à la famille (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	61.1%	61.1%	60.98%	61.2%	2021
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99.71%	99%	2021
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 1'055	F 1'050	F 1'016	F 1'075	2021
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	93%	95%	93%	93%	2020
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	98%	99%	99%	2020
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 955	F 810	F 877	F 950	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	59%	59%	59%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 1'200	F 1'200	F 1'200
Indicateur 4.1	92%	92%	92%
Indicateur 5.1	98%	92%	92%
Indicateur 6.1	F 1'200	F 1'200	F 1'200

Notes :

Indicateur 1.1 : Estimation des encaissements cumulés au 31.12.2018 = F 423'017'905.59 / Estimation des pensions facturées cumulées au 31.12.2018 = F 692'112'090.16, soit un taux de recouvrement de 61.1%.

Indicateur 2.1 : En moyenne, 1 à 2 recours admis par la Chambre administrative de la Cour de Justice sur 330 à 360 décisions annuelles dans les dossiers avec avances .

Indicateur 3.1 : PB2018 du SCARPA (natures 30+310+315+316+317+313-313005-313009, charges d'exploitation directes) = F 3'443'852 / Nombre moyen de dossiers sous gestion estimés pour 2018 = 3'270 dossiers (résultat arrondi).

C02 Soutien à la famille (suite)

Indicateur 4.1 : 700 dossiers traités à 30 jours estimés sur un total de 750 dossiers estimés en 2018 (résultat arrondi à 93%).

Indicateur 5.1 : L'estimation pour 2018 du nombre de décisions émises est de 5'980 pour un nombre d'oppositions admises d'environ 60 (résultat arrondi à 99%).

Indicateur 6.1 : Part du PB2018 attribué aux PCFam = $F\ 1'528'540 / \text{Nombre de dossiers estimés en 2018} = 1'600$ dossiers (résultat arrondi).

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	382'022'071	9'003'017	2.4%	373'019'054	357'864'798
30 Charges de personnel	1'355'480	-81'227	-5.7%	1'436'707	1'020'688
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	119'463	-13'645	-10.3%	133'108	108'900
33 Amortissements du patrimoine administratif	11'543	11'543	-	0	-
36 Charges de transfert	380'535'285	9'086'047	2.4%	371'449'238	356'734'857
39 Imputations internes	300	300	-	-	352
REVENUS	4'248'240	2'362'233	125.3%	1'886'007	684'952
42 Taxes	738	-32	-4.2%	770	28'199
43 Revenus divers	-	-	-	-	656'754
44 Revenus financiers	0	-16'838	-100.0%	16'838	-
46 Revenus de transferts	4'247'502	2'379'103	127.3%	1'868'399	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-377'773'831	-6'640'784	1.8%	-371'133'047	-357'179'846
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-35'784</i>	<i>3'880</i>	<i>-9.8%</i>	<i>-39'664</i>	<i>-38'202</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-805'787</i>	<i>-44'252</i>	<i>5.8%</i>	<i>-761'535</i>	<i>-781'024</i>
COÛT COMPLET	-378'615'402	-6'681'156	1.8%	-371'934'246	-357'999'072

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	9.42	-0.39	-3.98%	9.81	6.50
<i>ETP fixes</i>	<i>8.67</i>	<i>-0.39</i>	<i>-4.30%</i>	<i>9.06</i>	<i>6.09</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.55</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.55</i>	<i>0.10</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.20</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.20</i>	<i>0.31</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite à la publication du rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève en 2016, des travaux ont été initiés pour élaborer une feuille de route et définir un plan d'action, en collaboration avec les acteurs institutionnels, communaux et associatifs.

Dans le but de favoriser la formation des jeunes adultes à l'aide sociale et de leur apporter un soutien ciblé à leur situation, un projet d'allocation de pré-qualification est à l'étude et pourrait aboutir en 2018.

Autres projets d'importance stratégique

Le concept de collaboration interinstitutionnelle (CII) fonctionne à satisfaction au niveau du terrain entre les services concernés.

Justification des écarts

Le programme C03 connaît une hausse des charges de +9'003'017 F et des revenus de +2'362'233 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes.

Subventions accordées aux ménages privés

Ces subventions augmentent de +4'043'446 F en raison des éléments suivants :

Les subventions d'aide sociale accordées par l'Hospice général aux personnes physiques croissent de +3'643'446 F. Cette hausse s'explique par :

- L'ajustement des montants en lien avec les prestations d'action sociale résultant de la hausse du nombre de bénéficiaires (+924'041 F) et de nouvelles pratiques en matière d'octroi de supplément d'intégration ;
- La prise en charge par le canton du financement des locaux mis à disposition de l'hospice général (+2'719'405 F) découlant de la mise en œuvre de la loi 11761 instituant la répartition des tâches entre les communes et le canton. L'effet sur le résultat est neutre dans la mesure où un revenu correspondant à +2'379'103 F est inscrit en compensation et que le solde (+340'302 F) provient d'un transfert neutre entre programme.

Les prestations accordées par le centre LAVI augmentent de (+400'000 F) afin d'intégrer l'augmentation du nombre d'indemnités constatées en 2016/2017.

Subventions aux collectivités et à des tiers

Ces charges augmentent de +4'182'410 F, en raison des éléments suivants :

- augmentation de la subvention de fonctionnement de l'Hospice général +4'178'108 F résultant de la couverture du déficit financé jusque-là par sa réserve (+2'436'672 F), d'une réallocation de la subvention de fonctionnement du programme C05 vers le programme C03 (+1'269'615 F) ayant un effet neutre sur le résultat et d'un complément en lien avec la couverture des mécanismes salariaux (+471'821 F),
- baisse des autres subventions accordées à hauteur de +4'302 F résultant de la baisse de 1 % des montants de subventions (-73'778 F), d'un transfert neutre interdépartemental en faveur de la Main tendue (+20'000 F), des compléments accordés en lien avec la couverture des mécanismes salariaux (+36'780 F), d'un ajustement de la subvention accordée au centre LAVI (+21'300 F).

Amortissements subventions d'investissement

Le reclassement d'une subvention d'investissement explique l'augmentation de + 860'191F constatée.

Revenus de transfert

L'augmentation des revenus (+2'379'103 F) découle de la compensation des charges liées à l'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et canton (1^{er} train) (L11761) pour le financement des locaux mis à disposition de l'HG. Cette opération est neutre en terme d'effet sur le résultat.

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	28 mois	26 mois	30 mois	28 mois	2021
1.2 Durée moyenne de prise en charge (dossiers en cours)	Efficience	46 mois			42 mois	2021
1.3 Nombre de sorties (moyenne mensuelle)	Efficacité	350 dossiers	330 dossiers	293	350 dossiers	2021
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	41%	40%	39 %	41%	2021
1.5 Proportion des dossiers ouverts après sortie durant 6 mois au moins	Efficacité	29%	28%	29 %	25%	2021
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	11%	11%	11%	10%	2021
1.7 Nombre d'ARE (allocation de retour en emploi) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	100	100	81	100	2020
1.8 Nombre d'EdS (emploi de solidarité) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	50	50	51	50	2020
1.9 Budget des prestations affecté à l'insertion	Efficacité	2.27 millions			2.5 millions	2021
1.10 Taux de réinsertion du dispositif SRP	Efficacité	30%			30%	2021
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 4'000	F 3'900	F 3'929	F 3'800	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	32 mois	28 mois	24 mois
Indicateur 1.2	50 mois	N/A	N/A
Indicateur 1.3	300 dossiers	280 dossiers	250 dossiers
Indicateur 1.4	35%	25%	25%
Indicateur 1.5	32%	38%	40%
Indicateur 1.6	15%	15%	15%
Indicateur 1.7	50	50	30
Indicateur 1.8	25	25	100
Indicateur 1.9	1.5 mios	N/A	N/A
Indicateur 1.10	25%	N/A	N/A
Indicateur 2.1	F 4'200	F 4'200	F 4'500

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Notes :

Indicateurs 1.7 et 1.8 : Source OCE, en collaboration avec l'Hospice général. Les cibles à long terme seront revues quand la date d'entrée en vigueur des modifications de la nouvelle loi sur les mesures cantonales sera connue.

Indicateur 2.1 : PB 2018 58'300'000 / 15'000 dossiers moyens estimés (résultat arrondi).

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17 en F	en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	12'950'777	1'460'580	12.7%	11'490'197	11'094'325
30 Charges de personnel	12'400'133	1'140'295	10.1%	11'259'838	10'782'736
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	364'466	210'106	136.1%	154'360	281'659
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'459	1'459	-	0	-
36 Charges de transfert	148'720	108'720	271.8%	40'000	18'887
39 Imputations internes	36'000	0	0.0%	36'000	11'042
REVENUS	673'366	921	0.1%	672'445	399'196
42 Taxes	124'745	921	0.7%	123'824	124'349
43 Revenus divers	548'621	0	0.0%	548'621	274'847
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'277'411	-1'459'659	13.5%	-10'817'752	-10'695'129
<i>Coût d'état-major</i>	-327'353	-16'497	5.3%	-310'856	-403'575
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'923'470	-346'083	7.6%	-4'577'387	-4'590'226
COÛT COMPLET	-17'528'235	-1'822'240	11.6%	-15'705'995	-15'688'930

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17 en ETP	en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	102.22	8.04	8.54%	94.18	90.10
<i>ETP fixes</i>	93.47	3.04	3.36%	90.43	77.60
<i>ETP auxiliaires</i>	7.54	5.00	196.85%	2.54	12.50
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.21	0.00	0.00%	1.21	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

La refonte du règlement fixant la rémunération des curateurs (E 1 05.15) devrait voir le jour courant 2018. Dans la perspective de diminuer le nombre de mandats confiés aux intervenants en protection de l'adulte (IPA) certains d'entre eux pourraient se voir attribués aux gestionnaires. Cette mesure implique que les collaborateurs titulaires de mandats gèrent tous les cercles de tâches inscrits dans l'ordonnance judiciaire. Cela nécessitera pour les gestionnaires comme pour les IPAs un complément de formation ad hoc.

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Autres projets d'importance stratégique

Pour faire face au défi de l'augmentation constante de la charge de travail, le SPAd, avec l'appui de la direction générale de l'action sociale (DGAS) et du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), devra impérativement envisager des solutions de transfert de mandat lorsque le mandat de curatelle prévoit des tâches de proximité qu'une structure autre que le SPAd serait en mesure d'assumer.

Justification des écarts

Le programme C04 connaît une hausse des charges de +1'460'580 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes.

Charges de personnel

Les charges de personnel progressent de +1'140'295 F, principalement en raison du renforcement de +8.1 ETP des équipes (5 auxiliaires et 3.1 fixes) rendu nécessaire par la forte augmentation du nombre de dossier traité par le SPAD. La composition de cette variation est la manière suivante :

Postes fixes :

- Transfert neutre interne au département de +1 ETP ;
- Transfert neutre entre départements +1 ETP ;
- Création de nouveau poste +1.1 ETP.

Les 1.1 ETP nouvellement créés sont destinés à renforcer le secteur juridique.

Postes d'auxiliaires :

- Création de nouveaux postes +5 ETP.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges progressent de +210'106 F principalement en raison de la mise en place de mesures de santé et sécurité au travail pour les collaborateurs du SPAD (+13'050 F), de frais de sécurisation de la réception de ce même service par la présence d'un agent de sécurité (+50'000 F) et de frais de réaménagement des locaux (+150'000).

Charges de transfert

Ces charges augmentent +108'720 F en raison de l'actualisation de la répartition des amortissements de subventions d'investissement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	10 jours	10 jours	9 jours	20 jours	2021
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 4'200	F 3'400	F 3'536	F 4'200	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	99%	99%	99%
Indicateur 2.1	10 jours	10 jours	16 jours
Indicateur 3.1	F 4'200	F 4'200	F 4'200

Notes :

Indicateur 2.1 : Il s'agit du nombre de jours entre le délai de recours et l'ouverture du dossier par l'intervenant en protection de l'adulte (IPA). Un outil de contrôle de cet indicateur a été développé en interne et un suivi régulier des situations est effectué par les chefs de secteur, sous la surveillance du comité de direction. Par ailleurs, les collaborateurs du SPAd ont été sensibilisés au fait qu'il était important d'ouvrir les dossiers dans les délais impartis.

Indicateur 3.1 : PB2018 (natures 30 + 31, charges d'exploitation directes) : F 13'020'000 / Nombre de dossiers estimés en 2018 : 3'100 (résultat arrondi).

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	47'528'511	-7'980'927	-14.4%	55'509'438	60'480'793
30 Charges de personnel	196'553	-21'763	-10.0%	218'316	112'121
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	24'590	-3'672	-13.0%	28'262	14'423
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'104	3'104	-	0	-
36 Charges de transfert	46'104'264	-7'958'596	-14.7%	54'062'860	58'679'804
37 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'674'428
39 Imputations internes	-	-	-	-	17
REVENUS	1'200'168	-39	-0.0%	1'200'207	1'674'428
42 Taxes	168	-39	-18.8%	207	-
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'674'428
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-46'328'343	7'980'888	-14.7%	-54'309'231	-58'806'365
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-5'189</i>	<i>838</i>	<i>-13.9%</i>	<i>-6'027</i>	<i>-4'196</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-78'770</i>	<i>-37'321</i>	<i>90.0%</i>	<i>-41'449</i>	<i>-37'441</i>
COÛT COMPLET	-46'412'302	7'944'405	-14.6%	-54'356'707	-58'848'003

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1.32	-0.12	-8.33%	1.44	0.59
<i>ETP fixes</i>	<i>1.22</i>	<i>-0.12</i>	<i>-8.96%</i>	<i>1.34</i>	<i>0.55</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.08</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.08</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.02</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.02</i>	<i>0.04</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans le cadre des travaux de la task force hébergement des migrants du domaine de l'asile, 6 projets de construction de foyer d'hébergement collectif sont en cours, dont 4 pourraient voir le jour en 2018.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

La restructuration du domaine de l'asile décidée par le Conseil fédéral entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il s'agira, courant 2018, de procéder aux adaptations utiles au niveau cantonal.

Justification des écarts

Le programme C05 connaît une baisse des charges de -7'980'927 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes.

Charges de transfert

Les charges de transfert baissent de -7'958'596 F entre 2017 et 2018.

Cette baisse se répartit de la manière suivante entre les différents types de subventions :

Subventions accordées aux ménages privés

Les subventions accordées aux ménages privés diminuent de -7'011'903 F : Cette baisse s'explique de la façon suivante :

- La subvention accordée à l'Hospice général pour faire face aux besoins liés aux prestations en matière d'asile et de migration baisse de -7'011'903 F. Cette baisse s'explique par une baisse du nombre de demandeurs d'asile arrivant en Suisse.

Subventions aux collectivités et à des tiers

Ces charges baissent de -1'178'049 F en raison des éléments suivants :

- Baisse de la subvention de fonctionnement de l'Hospice général de -1'239'755 F résultant d'une réallocation de la subvention de fonctionnement du programme C05 vers le programme C03 (-1'269'615 F) ayant un effet neutre sur le résultat et d'un complément en lien avec la couverture des mécanismes salariaux (+103'570 F) ;
- Baisse des autres subventions accordées à des tiers à hauteur de -12'004 F correspondant à la baisse de 1 %.

Amortissements subventions d'investissement

Ces charges augmentent +231'356 F en raison de l'actualisation de la répartition des amortissements de subventions d'investissement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Nombre de sorties (moyennes mensuelles)	Efficacité	110 personnes	115 personnes	134 personnes	110 personnes	2021
1.2 Budget des prestations affecté à l'insertion	Efficacité	3.15 millions			3 millions	2021
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	84%	95%	85%	90%	2021
2.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	81%	99%	98%	85%	2021

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Hébergement des ex-ayants droit AMIG	Efficacité	400			500	2021
2.4 Hébergement, évolution des places disponibles (hors pci)	Efficacité	440			820	2021
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 7'700	F 6'900	F 6'850	F 7'500	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

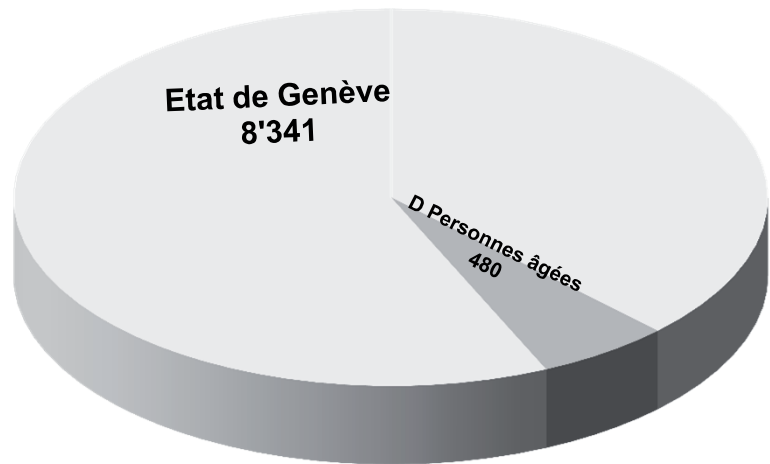
	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	90 personnes	80 personnes	80 personnes
Indicateur 1.2	1.8 mios	N/A	N/A
Indicateur 2.1	75%	80%	80%
Indicateur 2.2	75%	80%	80%
Indicateur 2.3	300	N/A	N/A
Indicateur 2.4	0	N/A	N/A
Indicateur 3.1	F 8'000	F 8'200	F 8'200

Notes :

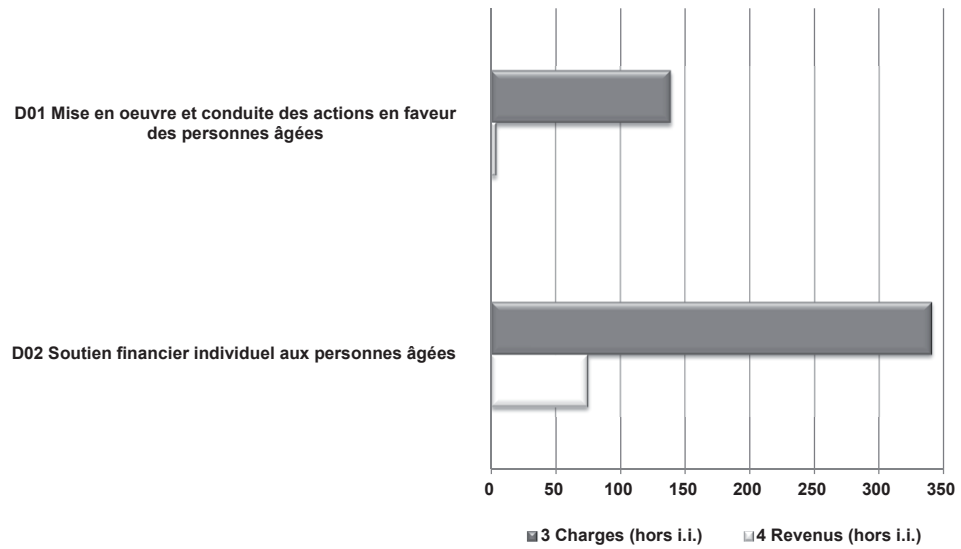
Indicateur 3.1 : PB2018 = F 30'900'000 / dossiers financiers et non financiers estimés pour 2018 = 4'000 dossiers (résultat arrondi).

D Personnes âgées

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

2017 a été marquée par l'augmentation nette de 134 lits de long séjour dans les établissements médico-sociaux (EMS) du canton, notamment avec l'ouverture de deux nouveaux EMS (Stella 60 lits et Coccinelle 60 lits), l'augmentation de la capacité de trois autres (la Maison de la Tour 2 lits, Terrassière 14 lits et Providenza 1 lit) et la diminution de la capacité de deux autres suite à la suppression de chambres à deux lits (Les Châtaigniers 2 lits et Franchises 1 lit).

Les perspectives démographiques annoncent une forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes de soins à l'horizon 2022, associée à un accroissement des maladies chroniques et des troubles cognitifs de type Alzheimer ou assimilés. Il convient cependant de rappeler que la politique sanitaire genevoise met l'accent sur le maintien à domicile, notamment par l'ouverture de structures intermédiaires de type IEPA. Dès lors le nombre de lits longs séjour d'EMS devrait se stabiliser à l'horizon 2022.

Pour 2018, 40 nouveaux lits EMS de long séjour dédiés à la prise en charge de personnes atteintes de troubles psychiques ou psychiatriques seront ouverts (10 à la Méridienne et 30 au Nant d'Avril), soutenant ainsi une population particulière au bénéfice de dérogations d'âge.

De plus les Arénieres rouvrira ses portes avec une capacité augmentée de 7 lits et la Maison de la Tour finalisera ses rénovations avec 10 lits supplémentaires. A noter également la volonté de certains EMS de limiter l'offre de chambres à deux lits qui peinent parfois à trouver preneur et affectent ainsi le taux d'occupation. Il s'agit de Saint-Paul qui diminuera de 2 lits sa capacité d'accueil, afin de mieux répondre à la demande.

Ces différents mouvements porteront la capacité d'accueil totale pour le canton à 4106 lits à fin 2018, soit 55 lits supplémentaires par rapport à 2017.

Concernant l'aide individuelle aux personnes âgées, le budget 2018 tient compte de la progression du nombre et du coût moyen par bénéficiaire, ainsi que de la hausse des loyers pour les personnes vivant à domicile. L'impact de l'augmentation du nombre de lits d'EMS est également considéré.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	139'077'351	5'637'763	4.2%	133'439'588	126'897'933
30 Charges de personnel	388'389	13'605	3.6%	374'784	911'916
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'837	0	0.0%	5'837	117'305
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-36'036	-100.0%	36'036	6'535
36 Charges de transfert	138'683'125	5'660'194	4.3%	133'022'931	125'862'040
39 Imputations internes	-	-	-	-	138
REVENUS	4'000'316	4'000'316	-	0	53'777
42 Taxes	316	316	-	0	53'777
46 Revenus de transferts	4'000'000	4'000'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-135'077'035	-1'637'447	1.2%	-133'439'588	-126'844'156
<i>Coût d'état-major</i>	-10'253	94	-0.9%	-10'347	-34'131
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-55'763	241'265	-81.2%	-297'028	-304'522
COÛT COMPLET	-135'143'051	-1'396'088	1.0%	-133'746'963	-127'182'809

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.70	0.20	8.00%	2.50	4.76
<i>ETP fixes</i>	2.70	0.20	8.00%	2.50	4.45
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	0.31

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par le service du réseau de soins et de la planification sanitaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'année 2018 sera marquée par la réalisation effective de deux projets initialement prévus en 2017:

- ouverture de 10 nouveaux lits à l'EMS de la Méridienne grâce à un agrandissement de la structure existante,
- ouverture de 30 lits à l'EMS du Nant d'Avril, suite à la rénovation complète de cet établissement

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

Il est à noter que ces deux établissements présentent la spécificité d'accueillir des personnes souffrant de troubles psychiques, au bénéfice d'une dérogation d'âge. Dès lors la capacité de prise en charge de ces personnes augmentera significativement sur le canton passant de 18 lits en 2017 à 58 en 2018

De plus l'EMS des Arénières ouvrira ses portes au cours du 1^{er} semestre, suite à une importante rénovation, avec une offre de 7 lits supplémentaires par rapport à sa capacité initiale. Pour mémoire les résidents des Arénières ont été hébergés sur le site de Loëx pendant les travaux, ce qui a généré une baisse significative du taux d'occupation de cet établissement.

Autres projets d'importance stratégique

Deux EMS (Vessy et la Terrassière) ont ouvert au dernier trimestre 2017 des unités protégées pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de démences apparentées. L'année 2018 sera l'occasion d'y développer des concepts de prises en charges adaptées dans un environnement architectural sécurisant.

L'ouverture de lits UATR dans les EMS fera également partie des objectifs 2018 avec à ce jour un lit supplémentaire annoncé au Foyer Saint Paul

Justification des écarts

Le programme D01 connaît une hausse des charges de +5'637'763 Fet des revenus de +4'000'316 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes:

Charges de transfert

Les charges de transfert augmentent de +5'660'194 F entre 2017 et 2018.

Cette hausse se répartit de la manière suivante entre les différents types de subventions :

Subventions accordées aux ménages privés

Une économie de -126'514 F a été réalisée car sans fondement juridique.

Après analyse, cette ligne comptable devait être liée à l'entrée en vigueur de nouvelle péréquation financière (RPT). En effet, lors des échanges entre la Confédération et les cantons en vue de l'entrée en vigueur de la RPT, la répartition des tâches en matière de financement de l'AVS et de l'aide aux aînés a été sensiblement revue.

A cette occasion, l'aide directe aux associations en faveur des aînés a été mise à charge de la Confédération. Toutefois, une disposition transitoire (au niveau de la Constitution) obligeait les cantons à verser les subventions pour l'aide à la vieillesse prévue par l'actuel art. 101bis de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) jusqu'à l'entrée en vigueur d'un régime cantonal de financement pour le domaine de l'aide et des soins à domicile. Au vue des montants versés par le canton en matière d'aide et des soins à domicile en application notamment de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) entrée en vigueur le 1er février 2010, cette clause peut être considérée comme remplie. Aussi et sur la base des informations en notre possession, il apparaît que la ligne comptable que vous mentionnez concerne une dépense qui n'est plus à la charge du canton, ce qui explique pourquoi elle n'a pas été utilisée durant les derniers exercices.

Subventions aux collectivités et à des tiers

Ces charges augmentent de +8'503'563 F en raison des éléments suivants:

- le financement des ouvertures de places prévues en 2018 en établissements médico-sociaux (EMS) (+7 places) et l'impact financier de l'annualisation des places ouvertes en 2017 (+123 places) (+2'721'609 F),
- une adaptation des minutes de soins et de leur coût dans le cadre de la renégociation des contrats de prestations 2018-2021 entre les EMS et l'Etat (+2'100'180 F),
- le financement des soins en EMS fournis hors du canton de domicile " dits séjours extra cantonaux" (+2'738'490 F). Ce financement est assumé par le canton de domicile du patient. Cette planification découle de la modification en cours de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) selon l'initiative parlementaire 14.417,
- une adaptation de la subvention accordée à l'EMS La Méridienne suite à la dénonciation par les HUG de la convention de collaboration qui le lie à ces derniers (+220'000 F). L'effet sur le résultat est neutre car la subvention accordée aux HUG est réduite du même montant,
- l'application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-183'193 F),

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

- un complément relatif aux mécanismes salariaux est accordé aux EMS (+906'477 F).

Amortissements subventions d'investissement

Ces charges baissent -2'716'828 F en raison de l'actualisation de la répartition des amortissements de subventions d'investissement.

Revenus de transfert

L'augmentation des revenus (+4'000'000 F) découle principalement de l'estimation de la part du non dépensé qui devra être restitué à l'Etat par les EMS dans le cadre du contrat de prestations 2014 à 2016, en conformité avec la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	98%	98%	98.5%	98%	2019
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	F 390	F 390	F 401	F 390	2019
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	14%	14%	13%	14%	2019
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	99%	98%	2019
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	0	0	0	0	2019
3. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
3.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83.3 ans	83.3 ans	85 ans	83.3 ans	2022
3.2 Durée moyenne de séjour	Efficacité	3.15 ans	3.15 ans	3.1 ans	3.15 ans	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	95%	95%	95%
Indicateur 2.1	F 420	F 420	F 420
Indicateur 2.2	18%	18%	18%
Indicateur 2.3	95%	95%	95%
Indicateur 2.4	10	10	10
Indicateur 3.1	80 ans	82 ans	80 ans
Indicateur 3.2	3.6 ans	3.25 ans	3.6 ans

Notes :

Indicateur 1.1 : 4'059 lits ont été planifiés pour le démarrage de l'année 2018.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

Indicateur 2.2 : Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes âgées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Indicateur 2.4 : Conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEP), la direction générale de la santé est l'autorité compétente à laquelle sont adressées les réclamations par les personnes âgées hébergées. Lorsque les réclamations concernent le domaine médical et les soins, la direction générale de la santé (DGS) demande à ce que le service du médecin cantonal instruisse celles-ci, conformément à la Loi sur la santé (K 1 03).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur apparaît également dans le programme K01. Nouvelle règle de calcul : moyenne mobile sur 6 mois de l'âge d'admission des résidents en EMS calculée à partir des données administratives des évaluations de la charge en soins PLAISIR.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	340'631'870	-5'996'918	-1.7%	346'628'788	327'140'104
30 Charges de personnel	8'337'939	-100'450	-1.2%	8'438'389	7'997'059
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'747'419	-213'290	-4.3%	4'960'709	6'279'651
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'820	4'820	-	0	-
36 Charges de transfert	327'527'337	-5'687'998	-1.7%	333'215'335	312'855'954
39 Imputations internes	14'355	0	0.0%	14'355	7'441
REVENUS	74'727'855	2'525'164	3.5%	72'202'691	71'788'444
42 Taxes	28'462	-112	-0.4%	28'574	81'112
43 Revenus divers	76'282	0	0.0%	76'282	-
44 Revenus financiers	7'976	0	0.0%	7'976	199
46 Revenus de transferts	74'615'135	2'525'276	3.5%	72'089'859	71'707'134
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-265'904'015	8'522'083	-3.1%	-274'426'098	-255'351'660
<i>Coût d'état-major</i>	-220'115	12'848	-5.5%	-232'963	-299'313
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'867'666	-301'954	19.3%	-1'565'712	-1'650'216
COÛT COMPLET	-267'991'796	8'232'977	-3.0%	-276'224'773	-257'301'190

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	69.83	-1.05	-1.48%	70.88	66.44
<i>ETP fixes</i>	68.75	-1.04	-1.49%	69.79	65.87
<i>ETP auxiliaires</i>	0.99	0.00	0.00%	0.99	0.58
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.10	0.00	0.00%	0.10	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AVS de 14'802 bénéficiaires représentant 11'930 dossiers suivis (état

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

au 31 décembre 2016).

Justification des écarts

Le programme D02 connaît une baisse des charges de -5'996'918 F et une hausse des revenus +2'525'164 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes:

Charges de personnel

Ces charges baissent de -100'450 F en raison d'un effet conjugué des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, d'un transfert neutre inter-départements et de l'ajustement des clés de répartition entre programmes. L'effet des 2 derniers éléments sur le résultat est neutre.

Charges de biens et services

Ces charges baissent de -213'290 F, principalement en raison d'une réévaluation des dépréciations sur créances relatives aux prestations complémentaires pour personnes âgées (PC AVS). Il s'agit de créances découlant de prestations indûment versées.

Charges de transfert

Les charges de transfert baissent de -5'687'998 F entre 2017 et 2018.

Cette baisse se répartit de la manière suivante entre les différents types de subventions :

Les subventions accordées aux ménages privés

Ces subventions baissent de -6'047'208 F en raison des éléments suivants:

- une actualisation des besoins en matière de prestations complémentaires cantonales et fédérales pour personnes âgées (PC AVS) (-3'286'020 F),
- une adaptation des autres prestations accordées aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS (-249'556 F). Il s'agit des prestations d'assistance (+503'408 F), du service social (-6'080 F) et des abonnements TPG (-746'884 F),
- un ajustement des provisions relatives aux prestations complémentaires versées aux personnes âgées (-1'150'000 F),
- l'application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat via une baisse des prix de pension dans les établissements médico-sociaux (EMS) (-1'119'200 F),
- une augmentation des demandes de restitutions de l'année en cours en lien avec le dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales (-242'432 F).

Amortissements subventions d'investissement

Ces charges augmentent +359'210 F en raison de l'actualisation de la répartition des amortissements de subventions d'investissement.

Revenus de transfert

La variation des revenus (+2'525'276 F) s'explique principalement par les éléments suivants:

- la hausse attendue des subventions versées par la Confédération en lien avec les prestations complémentaires fédérales aux personnes âgées (+1'422'646 F),
- les restitutions attendues en matière de prestations indûment versées (+314'228 F),
- l'augmentation des demandes de restitutions des subsides indûment touchés relatifs aux exercices antérieurs découlant de la mise en oeuvre du dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales (+727'296 F).

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	84%	70%	62%	85%	2020
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	100%	99%	2020
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 545	F 560	F 564	F 540	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650

Notes

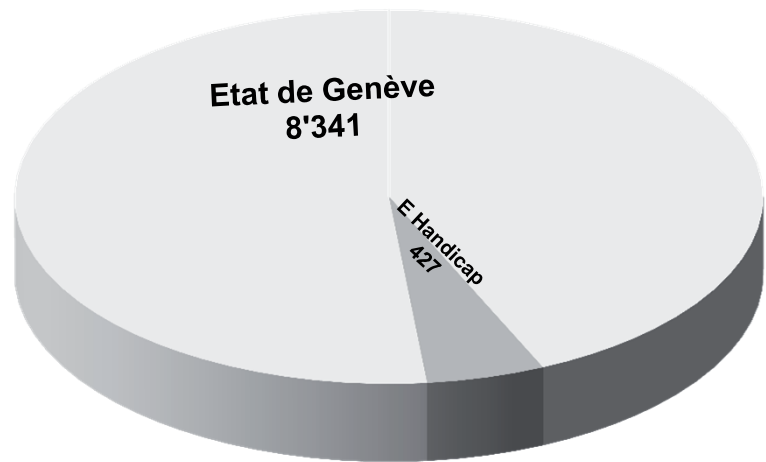
Indicateur 1.1 : 1'170 dossiers traités à 30 jours / 1'390 dossiers au total (résultat arrondi).

Indicateur 2.1 : En moyenne, le nombre de décisions émises annuellement par le service s'élève à 29'840 et le nombre d'oppositions admises à 140 (résultat arrondi).

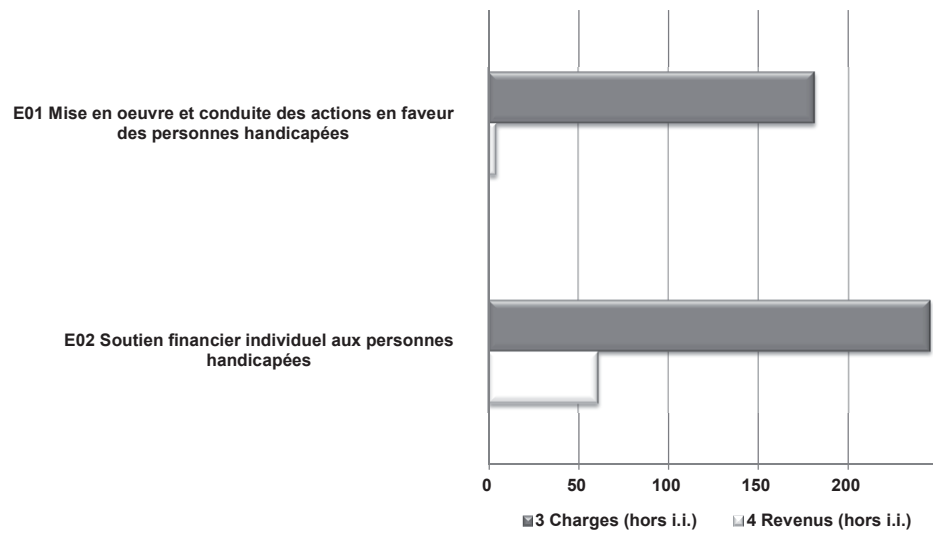
Indicateur 3.1 : PB2018 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) estimé du service pour la part AVS = F 6'890'478 / Nombre de dossiers estimés pour 2018 = 12'660 dossiers (résultat arrondi).

E Handicap

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Synthèse des priorités

L'évolution des besoins dans la politique publique du handicap doit intégrer de nouveaux paramètres tels le vieillissement des personnes en situation de handicap, l'augmentation du nombre de personnes avec handicap psychique, l'augmentation de la lourdeur des cas pris en charge et l'exclusion sociale des personnes handicapées. Ainsi, en ce qui concerne la prise en charge des personnes handicapées plusieurs axes de développement vont être privilégiés, tels que : la poursuite du développement de collaborations santé-social, la favorisation de l'intégration sociale et professionnelle, ainsi que l'organisation de la prise en charge liée au handicap psychique. Par ailleurs, les différents partenaires du réseau doivent valoriser le potentiel des personnes en situation de handicap autant que possible et développer des modes de prise en charge qui répondent à l'évolution des besoins identifiés et au parcours de vie des personnes handicapées. Ils doivent également développer des synergies et coordonner leurs activités au sein du réseau.

Les actions prioritaires, du point de vue budgétaire, concernent l'accueil au sein des établissements spécialisés (EPH) et le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Le présent budget démontre les efforts fournis par le canton afin d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap. Le département prévoit en l'état l'ouverture de 114 nouvelles places d'accueil et d'hébergement en 2018, après la création de 55 places durant l'année 2017. Le financement des places ouvertes durant l'année 2017 et les coûts liés aux nouvelles places 2018 au sein des établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) nécessite une augmentation de près de 5.4 millions de francs.

Le soutien financier individuel aux personnes handicapées évolue sensiblement en fonction de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, de la hausse du coût moyen par bénéficiaire et de la progression des loyers. L'impact de l'augmentation du nombre de places disponibles dans les EPH est également pris en compte.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	181'148'672	5'579'882	3.2%	175'568'790	170'405'209
30 Charges de personnel	653'942	-67'308	-9.3%	721'250	1'001'612
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	95'716	-22'923	-19.3%	118'639	128'843
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'601	9'601	-	0	-
36 Charges de transfert	180'389'413	5'660'512	3.2%	174'728'901	169'274'603
39 Imputations internes	-	-	-	-	151
REVENUS	4'383'333	2'574'622	142.3%	1'808'711	1'732'842
42 Taxes	23'333	-120	-0.5%	23'453	-
44 Revenus financiers	0	-25'258	-100.0%	25'258	-
46 Revenus de transferts	4'360'000	2'600'000	147.7%	1'760'000	1'732'842
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-176'765'339	-3'005'260	1.7%	-173'760'079	-168'672'367
<i>Coût d'état-major</i>	-17'264	2'648	-13.3%	-19'912	-37'488
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-541'293	4'115'692	-88.4%	-4'656'985	-1'311'164
COÛT COMPLET	-177'323'896	1'113'080	-0.6%	-178'436'976	-170'021'019

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4.22	-0.38	-8.26%	4.60	5.23
<i>ETP fixes</i>	3.76	-0.37	-8.96%	4.13	4.89
<i>ETP auxiliaires</i>	0.25	0.00	0.00%	0.25	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.22	0.00	0.00%	0.22	0.34

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le besoin budgétaire complémentaire en 2018 en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles places engendre des

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

charges supplémentaires de 5.4 millions (incluant l'annualisation des charges en lien avec les nouvelles places ouvertes au cours de l'année 2017).

Justification des écarts

Le programme E01 connaît une hausse des charges de +5'579'882 F et des revenus de +2'574'622 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes.

Charges de transfert

Les charges de transfert augmentent de +5'660'512 F entre 2017 et 2018.

Cette hausse se répartit de la manière suivante entre les différents types de subventions :

Subventions aux collectivités et à des tiers

Ces charges augmentent de +4'944'990 F principalement en raison des éléments suivants :

- le financement des ouvertures de places prévues en 2018 en établissements pour personnes handicapées (EPH) (+114 places) et l'impact financier de l'annualisation des places ouvertes en 2017 (+55 places) (+5'438'961 F),
- l'application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-1'787'921 F),
- un complément relatif aux mécanismes salariaux (+1'273'950 F),

Amortissements subventions d'investissement

Ces charges augmentent +715'522 F en raison de l'actualisation de la répartition des amortissements de subventions d'investissement.

Revenus de transfert

L'augmentation des revenus (+2'600'000 F) découle de l'estimation du non dépensé qui devra être restitué à l'Etat par les EPH dans le cadre du contrat de prestations 2014 à 2016, en conformité avec la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	65%	55%	67%	75%	2020
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 380	F 380	F 368	F 390	2020
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	18%	18%	17%	20%	2020
2.3 Taux de fréquentation des places	Efficacité	90%	90%	87%	85%	2020

Commentaires

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1		60%	60%
Indicateur 2.1	F 400	F 400	F 400
Indicateur 2.2	%	20%	20%
Indicateur 2.3	85%	85%	85%

Notes :

Indicateur 2.2 : Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes handicapées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	245'479'825	17'221'828	7.5%	228'257'997	225'947'899
30 Charges de personnel	5'371'117	-66'280	-1.2%	5'437'397	5'127'853
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'102'504	-139'255	-4.3%	3'241'759	4'003'379
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'357	3'357	-	0	-
36 Charges de transfert	236'993'277	17'424'006	7.9%	219'569'271	216'811'706
39 Imputations internes	9'570	0	0.0%	9'570	4'960
REVENUS	60'918'906	1'921'598	3.3%	58'997'308	58'625'606
42 Taxes	18'265	-75	-0.4%	18'340	52'010
43 Revenus divers	54'652	0	0.0%	54'652	-
44 Revenus financiers	5'714	0	0.0%	5'714	142
46 Revenus de transferts	60'840'276	1'921'674	3.3%	58'918'602	58'573'454
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-184'560'918	-15'300'229	9.0%	-169'260'689	-167'322'293
<i>Coût d'état-major</i>	-141'793	8'320	-5.5%	-150'113	-191'925
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'204'560	-199'838	19.9%	-1'004'722	-1'058'148
COÛT COMPLET	-185'907'272	-15'491'748	9.1%	-170'415'524	-168'572'365

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	44.94	-0.68	-1.49%	45.62	42.60
<i>ETP fixes</i>	44.19	-0.68	-1.52%	44.87	42.23
<i>ETP auxiliaires</i>	0.64	0.00	0.00%	0.64	0.37
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.11	0.00	0.00%	0.11	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AI de 10'992 bénéficiaires représentant 7'979 dossiers suivis (état au

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

31 décembre 2016).

Justification des écarts

Le programme E02 connaît une hausse des charges de +17'221'828 F et des revenus de +1'921'598 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes.

Charges de biens et services

Ces charges baissent de -139'255 F, principalement en raison d'une réévaluation des dépréciations sur créances relatives aux prestations complémentaires pour personnes handicapées (PC AI). Il s'agit de créances découlant de prestations indûment versées.

Charges de transfert

Les charges de transfert augmentent de +17'424'006 F entre 2017 et 2018.

Cette hausse se répartit de la manière suivante entre les différents types de subventions :

Subventions accordées aux ménages privés

Ces charges augmentent de +17'173'805 F en raison des éléments suivants :

- une actualisation des besoins en matière de prestations complémentaires cantonales et fédérales pour personnes handicapées (PC AI) (+19'077'991 F),
- une adaptation des autres prestations accordées aux bénéficiaires des prestations complémentaires AI (-1'046'618 F). Il s'agit des prestations d'assistance (-288'578 F), du service social (-3'920 F) et des abonnements TPG (-754'120 F),
- un ajustement des provisions relatives aux prestations complémentaires versées aux personnes handicapées (-700'000 F),
- une augmentation des demandes de restitutions de l'année en cours en lien avec le dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales (-157'568 F).

Amortissements subventions d'investissement

Ces charges augmentent +250'201 F en raison de l'actualisation de la répartition des amortissements de subventions d'investissement.

Revenus de transfert

L'augmentation des revenus (+1'921'674 F) s'explique principalement par les éléments suivants:

- la hausse attendue des subventions versées par la Confédération en lien avec les prestations complémentaires fédérales aux personnes handicapées (+1'204'999 F),
- les restitutions attendues en matière de prestations indûment versées (+243'970 F),
- l'augmentation des demandes de restitutions des subsides indûment touchés relatifs aux exercices antérieurs découlant de la mise en oeuvre du dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales (+472'704 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	82%	70%	72%	85%	2020

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2020
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 545	F 560	F 564	F 540	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	85%	80%	85%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650

Notes :

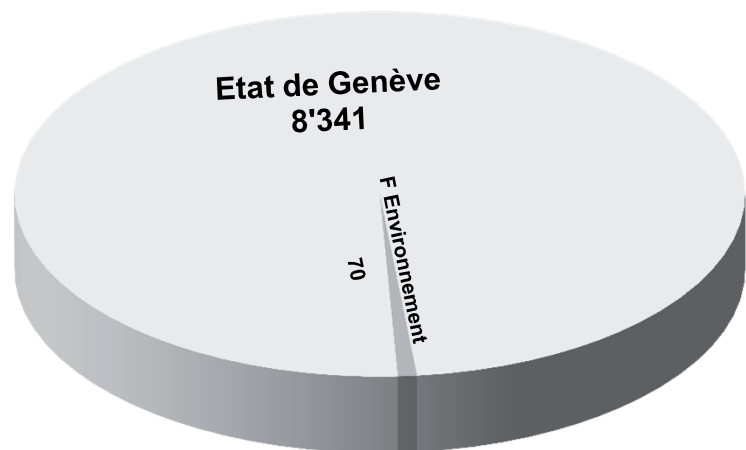
Indicateur 1.1 : 764 dossiers traités à 30 jours / 934 dossiers au total estimés en 2018 (résultat arrondi).

Indicateur 2.1 : Le nombre de décisions émises estimé pour 2018 est de 18'510 pour 140 oppositions admises en moyenne.

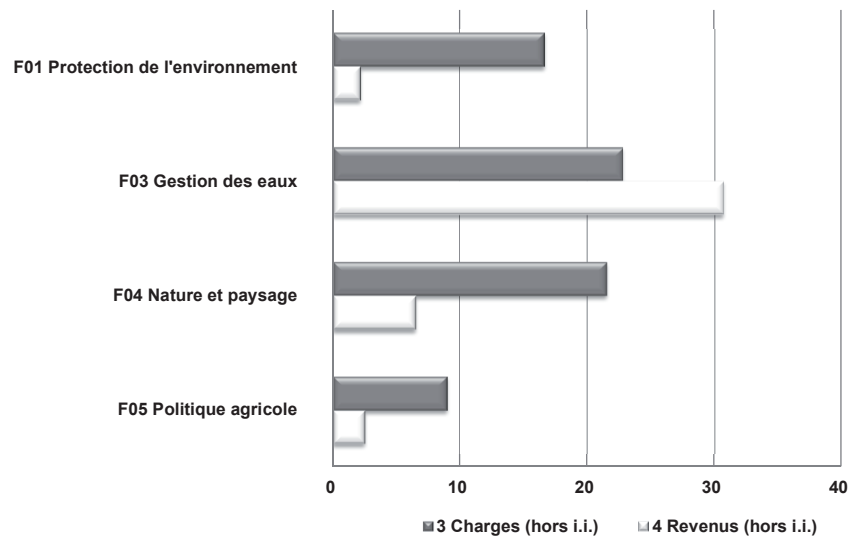
Indicateur 3.1 : PB2018 estimé pour la part AI = 4'653'522 / Nombre de dossiers estimés pour 2018 = 8'550 dossiers (résultat arrondi).

F Environnement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui représentent ensemble la réponse du canton aux problèmes environnementaux et agricoles au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants:

- **Protection de l'environnement:** soit tous les enjeux liés aux pollutions et nuisances provoquées par l'activité humaine (air, bruit, rayonnements, substances dangereuses dans l'environnement bâti, sols, sous-sol, eaux souterraines, déchets, sites pollués, risques majeurs et études d'impact sur l'environnement) et à la gestion des ressources (sols, graviers, nappes, sous-sol);
- **Gestion des eaux:** soit la qualité de l'eau, l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales, la renaturation des cours d'eau, la prévention et la protection contre les crues, ainsi que la gestion du lac et de la pêche;
- **Nature et paysage:** soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces, à la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population;
- **Politique agricole:** soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture nourricière, rémunératrice, concurrentielle et respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Avec l'approbation du concept cantonal de la protection de l'environnement "Environnement 2030", le Conseil d'Etat a jeté les bases d'une politique coordonnée de l'environnement dans laquelle s'inscrivent les planifications, projets et actions de ces quatre programmes.

Parmi les grands projets prévus par la **protection de l'environnement**, il convient de citer le programme GEothermie 2020 avec à la fois le démarrage de l'exploration à moyenne profondeur (500-1500m) et l'élargissement du périmètre du programme aux nappes d'eau souterraines de faible profondeur, qui devraient venir confirmer le potentiel de la géothermie pour Genève, l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains, le développement de la mobilité électrique afin d'améliorer la qualité de l'air et de réduire le bruit, la réalisation de quartiers à haute performance environnementale et de bâtiments exempts de polluants, le remplacement du pôle vert de Châtillon et le choix d'un site pour y implanter la nouvelle décharge de type E destinée à prendre le relais de celle de Châtillon, ainsi que les études d'impacts concernant le projet de Traversée du Lac. Il faut également relever la diminution du transit de chlore par Genève pour diminuer la probabilité d'un accident majeur.

En matière de **gestion des eaux**, les orientations fixées dans les diverses planifications (schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE), plans régionaux et globaux d'évacuation des eaux (PREE et PGEE)) sont progressivement mises en œuvre : sur la douzaine de plans d'action prévus à terme, ceux concernant la Seymaz, l'Aire, la Drize et le Rhône représentent les priorités. Au vu du renforcement clair de la demande de la part de la population, l'accueil au bord de l'eau – du lac et du Rhône en particulier – entre à la fois dans une phase concrète avec la construction de la plage et du port des Eaux-Vives et le développement du projet Vengeron, ainsi que dans une phase d'optimisation et de coordination avec la Ville de Genève concernant la valorisation de la Rade.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de la gestion des espèces prioritaires et des espaces naturels, un effort particulier sera mis sur l'élaboration de planifications stratégiques (Stratégie Biodiversité Genève 2030, conception cantonale du paysage, plan directeur forestier). Celles-ci permettront de renforcer les collaborations et synergies avec les autres politiques publiques pour améliorer la préservation et la valorisation de la nature et du paysage au bénéfice de la population. De plus, d'autres thèmes bénéficieront d'une attention particulière comme la promotion des produits, les prestations des écosystèmes (notamment fonctionnalité en agriculture)

et l'accueil du public dans la nature. Les programmes liés à la loi sur la biodiversité continueront d'être mis en œuvre. Ainsi, le programme "nature en ville" se poursuivra avec les acteurs impliqués (communes, propriétaires privés, gérance, fondations immobilières, etc.) notamment par un subventionnement incitatif ciblés des actions de ces partenaires. Les contrats corridors signés sur le plan transfrontalier continueront d'être réalisés.

En matière **agricole**, les principaux objectifs consistent à rétribuer les agriculteurs pour la réalisation de prestations d'intérêt public, à améliorer la capacité de production durable de leurs entreprises, ainsi qu'à promouvoir la production et la valorisation des produits locaux. Ces objectifs seront poursuivis notamment par la mise œuvre de la politique fédérale 2018-2021 et de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	16'587'753	-237'895	-1.4%	16'825'648	25'655'413
30 Charges de personnel	13'032'400	-81'661	-0.6%	13'114'061	12'385'565
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'660'901	-179'261	-6.3%	2'840'162	12'245'240
33 Amortissements du patrimoine administratif	688'784	22'908	3.4%	665'876	671'963
36 Charges de transfert	170'475	0	0.0%	170'475	311'658
39 Imputations internes	35'193	119	0.3%	35'074	40'986
REVENUS	2'143'454	429	0.0%	2'143'025	10'709'664
42 Taxes	1'552'510	429	0.0%	1'552'081	1'182'905
43 Revenus divers	-	-	-	-	9'699'047
46 Revenus de transferts	590'944	0	0.0%	590'944	-172'288
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'444'299	238'324	-1.6%	-14'682'623	-14'945'749
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-372'477</i>	<i>51'083</i>	<i>-12.1%</i>	<i>-423'560</i>	<i>-385'717</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'947'307</i>	<i>-4'571</i>	<i>0.2%</i>	<i>-2'942'736</i>	<i>-2'926'190</i>
COÛT COMPLET	-17'764'083	284'836	-1.6%	-18'048'919	-18'257'656

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	88.38	-0.26	-0.29%	88.64	80.77
<i>ETP fixes</i>	<i>84.42</i>	<i>-1.62</i>	<i>-1.88%</i>	<i>86.04</i>	<i>71.12</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.36</i>	<i>1.36</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.45</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.60</i>	<i>9.20</i>

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

1. les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif ;
2. les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source ;
3. les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets

F01 Protection de l'environnement (suite)

- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme GEothermie 2020 (www.geothermie2020.ch) est primordial à la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale. A terme, ce sont jusqu'à deux tiers des besoins de chaleur du canton qui pourraient être couverts par la géothermie. Le programme est piloté par l'Etat de Genève (service de géologie, sols et déchets) et mis en œuvre sur le terrain par les Services industriels de Genève (SIG). La nouvelle loi sur les ressources du sous-sol (11921), adoptée par le Grand Conseil en avril 2017, crée le cadre légal garantissant une exploitation durable des ressources du sous-sol sur le territoire.

La cartographie du sous-sol du bassin genevois, finalisée en 2016, a permis d'identifier 5 zones à fort potentiel géothermique. Les études ont également révélé que certaines nappes d'eau souterraines peu profondes (de -10m à -100m) permettraient de développer la géothermie de faible profondeur (jusqu'à -400 m). Dès lors, le périmètre du programme GEothermie 2020 a été élargi à ces nappes d'eau souterraines. Les premiers forages à faible profondeur ont été effectués dans le quartier la Concorde à Vernier sous forme de projet pilote. Le programme a également franchi une étape importante avec le lancement des premiers forages d'exploration à moyenne profondeur (de -400m à -2000m) dans le nord du canton. Cette phase d'exploration du sous-sol se déroulera sur plusieurs années, entre l'automne 2017 et fin 2020 environ. Le premier forage d'exploration démarre fin 2017 entre Meyrin et Satigny sur une profondeur d'environ 650 m. Le programme se poursuivra en 2018 sur d'autres cibles incluses dans le permis d'exploration.

Afin d'atteindre l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains, une action conjointe entre les communes et l'Etat de Genève est menée depuis 2016 auprès de la population genevoise pour favoriser le tri et la collecte des déchets organiques de cuisine. Plus de 130'000 kits pour la collecte ont été distribués. La "P'tite poubelle verte" a ainsi été adoptée par de très nombreux Genevoises et Genevois. Au cours du premier trimestre 2017, cette campagne s'est traduite par une hausse globale de 40% des quantités de déchets organiques collectés dans la trentaine de communes participant à l'action.

Une seconde phase de la campagne grand public "Donnez une 2ème vie à une pourriture" a été lancée mi 2017 et se poursuivra en 2018, année charnière pour atteindre l'objectif fixé de 50% de taux de recyclage et ainsi éviter l'introduction d'une taxe au sac poubelle.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le but de réduire durablement la pollution de l'air à la source, l'Etat de Genève dispose d'un nouvel outil, la "Stratégie de protection de l'air 2030", qui définit les axes prioritaires et qui sert de fil conducteur aux mesures et plans d'actions. Ainsi, le nouveau Plan des mesures OPair 2018-2023 est en cours d'actualisation sur la base de la Stratégie cantonale de protection de l'air et sera soumis à adoption en 2018.

L'amélioration de la qualité de l'air et la réduction du bruit routier passent également par le développement de la mobilité électrique. Ainsi une Stratégie de l'électromobilité a été adoptée par le Conseil d'Etat en juin 2017. Cette stratégie crée les conditions-cadres nécessaires au bon développement de la mobilité électrique en favorisant le déploiement d'infrastructures de charge sur le canton et en adoptant des mesures incitant les citoyens à faire la transition de la mobilité individuelle thermique vers la mobilité électrique. En 2018, l'accent sera mis sur le développement d'infrastructures de recharge, notamment sur le domaine public. Par ailleurs, les actions concernant les mesures financières et fiscales (exonération sur les véhicules et exonération sur les bornes de recharge à domicile) seront poursuivies. De même, en 2018, un plan de communication à la population sera réalisé pour encourager le remplacement des voitures thermiques par des voitures électriques et pour sensibiliser les acheteurs aux bienfaits environnementaux de la mobilité électrique.

Concernant le bruit, le Plan des mesures de l'assainissement du bruit routier, visant à réduire les nuisances sonores liées au bruit routier des routes cantonales et communales, est entré dans une phase cruciale. Le délai

F01 Protection de l'environnement (suite)

d'assainissement arrivant à échéance en mars 2018, les projets d'assainissement devront se poursuivre à un rythme soutenu.

Comme l'air traverse les frontières, une collaboration s'est instaurée dans ce domaine depuis plusieurs années à l'échelle de l'agglomération du Grand Genève. Ainsi le projet Interreg IV "G2AME" (2014-2016) a permis l'élaboration d'un outil pour modéliser la qualité de l'air de toute la région. La prochaine étape est la mise en œuvre du projet Interreg V "Pact'Air", premier plan d'actions transfrontalier d'amélioration de la qualité de l'air, composé de mesures temporaires et permanentes, et dont l'efficacité sera testée initialement par simulation grâce à l'outil G2AME.

La mise en œuvre du plan de mesures sur les substances dangereuses se poursuivra en 2018, avec notamment la reconduction des campagnes de sensibilisation "Travaux sans dangers" et la mise en œuvre d'un projet Ecobat sur les labels, visant à favoriser la prise en compte du critère toxicologique par les professionnels de la construction lors de la matérialisation de leurs projets.

Dans le cadre du projet de Traversée du Lac et du projet de liaison par câble, la direction générale de l'environnement poursuivra en 2018 les travaux d'accompagnement pour ce qui a trait au volet environnemental.

La nécessité de protéger la population contre les risques d'accidents majeurs, notamment ceux liés au transport de chlore ou d'autres matières dangereuses par rail ou par route, entre de plus en plus souvent en conflit avec le besoin de densifier le territoire. C'est la raison pour laquelle il est prévu de définir plus précisément les mesures de protection de la population. Ce travail se fera en collaboration avec les services chargés de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, le développement du contrôle des installations soumises à l'ordonnance fédérale sur les accidents majeurs (OPAM) se poursuivra.

Afin de concrétiser le développement de quartiers durables préconisé par Environnement 2030, une feuille de route relative à l'aménagement du territoire sera définie d'ici mi-2018.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel :

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel du petit Etat à l'horizon 2018 (- 336 340 F correspondant à - 2.4 ETP).

En vue d'assurer la protection de la population et de l'environnement contre les risques d'accidents majeurs dans les entreprises soumises à l'OPAM, pérennisation d'un premier des deux postes prévus au service de l'environnement et des risques majeurs (+ 150 000).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies réalisées sur les honoraires de mandataires et autres dépenses générales (- 139 500 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de variation annuelle des concentrations d'ozone et de particules fines (PM10) selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)	Efficacité	102% / 91%	103% / 92%	97% / 74%	100% / 90%	2020
2. Réduire les risques dus aux substances dangereuses sur les chantiers						

F01 Protection de l'environnement (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Proportion de chantiers respectant les normes légales en termes de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB)	Efficacité	85%	85%	67%	85%	2018
3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	47%	50%	N/D	55%	2020
4. Faire respecter le cadre légal lié à l'environnement dans toute prise de décision de l'administration						
4.1 Pourcentage de gains de causes obtenus dans le cadre de recours à l'encontre de décisions de la direction générale de l'environnement	Qualité	80%	80%	75%	80%	2020
5. Améliorer la protection contre le bruit à Genève						
5.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes dont le projet d'assainissement a été validé par la commission du Programme des mesures d'assainissement selon l'OPB (PRASSOB)	Efficacité	100%	83%	66%	100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est composé de deux valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (moyenne sur la période 2001-2010). L'ozone et les PM10 sont les deux polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Indicateur 2.1 : L'amiante et les polychlorobiphényles (PCB) sont des substances qui, bien qu'interdites en Suisse depuis les années 1970, n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en oeuvre des bases légales cantonales en terme de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB) sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont décrites dans le 1er axe d'action du plan de mesures «substances dangereuses dans l'environnement bâti» 2014-2017. Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis à autorisation. La cible à long terme représente la cible du Plan de mesures 2014-2017. Elle sera adaptée lors du prochain plan et dans l'intervalle, la valeur cible actuelle est maintenue comme objectif.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux de recyclage des déchets produits par les ménages et les déchets assimilés des entreprises. Après une stagnation de la progression ces dernières années, la tendance est repartie à la hausse.

Indicateur 4.1 : En prenant les décisions administratives sujettes à recours, les collaborateurs s'efforcent de respecter le cadre législatif et le principe de proportionnalité, deux éléments particulièrement pris en compte par les tribunaux. Ainsi, le pourcentage de recours gagnés par rapport aux décisions de justice rendues dans l'année est un bon indicateur de la qualité du travail de l'administration. En 2016, le taux de 75% représente 4 dossiers clôturés. Cela étant, une réussite de 80% est déjà un excellent résultat, raison pour laquelle la cible à long terme reste à 80%.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de 1998 (révisé en 2016). La cible de 100% à 2018 a été fixée en raison du délai légal d'achèvement des travaux d'assainissement.

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	22'770'711	-578'698	-2.5%	23'349'409	23'041'760
30 Charges de personnel	10'910'557	-186'931	-1.7%	11'097'488	10'555'569
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'013'101	-491'431	-6.5%	7'504'532	7'721'395
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'470'016	43'518	3.1%	1'426'498	1'179'115
36 Charges de transfert	3'330'252	58'088	1.8%	3'272'164	3'167'247
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	371'189
39 Imputations internes	46'785	-1'942	-4.0%	48'727	47'245
REVENUS	30'617'321	10'001	0.0%	30'607'320	29'788'132
41 Patentes et concessions	16'063'815	0	0.0%	16'063'815	14'700'169
42 Taxes	8'179'202	244	0.0%	8'178'958	8'281'756
43 Revenus divers	4'000'000	0	0.0%	4'000'000	4'000'000
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'299'304	9'757	0.4%	2'289'547	2'360'019
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	371'189
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'846'610	588'700	8.1%	7'257'910	6'746'372
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-311'833</i>	<i>46'596</i>	<i>-13.0%</i>	<i>-358'429</i>	<i>-328'727</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'189'834</i>	<i>82'269</i>	<i>-3.6%</i>	<i>-2'272'103</i>	<i>-1'762'706</i>
COÛT COMPLET	5'344'943	717'564	15.5%	4'627'379	4'654'939

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	73.08	-1.83	-2.44%	74.91	71.33
<i>ETP fixes</i>	<i>73.00</i>	<i>-1.91</i>	<i>-2.55%</i>	<i>74.91</i>	<i>68.83</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.07</i>	<i>0.07</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement ;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations ;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique) ;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection ;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique ;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau ;
- la mise en œuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er

F03 Gestion des eaux (suite)

juin 2011 ;

- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux

F03.02 Renaturation des cours d'eau

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Par son travail permanent sur l'amélioration de la qualité de la ressource et sur la protection de la population contre les dangers dus aux crues, la DGEau contribue de manière déterminante à l'amélioration de la qualité de vie de la population du canton et participe ainsi essentiellement à la priorité 3 du programme de législature "Développer nos ambitions collectives et améliorer la qualité de vie".

Les savoir-faire et outils développés avec les partenaires de l'agglomération à l'échelle des bassins-versants depuis plusieurs décennies ont également ouvert un espace fructueux pour le maintien des liens nécessaires à la coopération transfrontalière mise en évidence dans le programme de législature (priorité 2, action 16: "Approfondir les liens au sein de l'agglomération").

Autres projets d'importance stratégique

Après la réalisation des Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) et des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE), la DGEau a démarré la mise en œuvre des plans d'actions y relatifs. Ceux concernant la Seymaz, l'Aire et la Drize ainsi que la gestion intégrée du Rhône avec les SIG sont en cours. Outre la suppression des déversements d'eaux usées dans les cours d'eau en adaptant les réseaux d'assainissement et en faisant rectifier les mauvais raccordements sur les biens-fonds privés, la lutte contre les pollutions accidentelles récurrentes et les diverses actions du 5^{ème} programme de renaturation sont poursuivies.

Les décisions de planification stratégique exigées par la législation fédérale afin de régler l'impact des éclusées, la migration piscicole, le charriage et la revitalisation est en cours de traduction opérationnelle avec les acteurs des cours d'eau concernés (notamment les SIG sur le Rhône) afin d'obtenir les financements nécessaires au niveau fédéral. La coordination avec la Ville de Genève pour la protection de la Jonction contre les débordements de l'Arve est également en phase de réalisation des premières mesures.

Grâce au démarrage du chantier de parc/plage des Eaux-Vives et à la constitution avec la Ville de Genève d'un groupe de coordination pour la valorisation de la Rade, plusieurs actions concernant l'accueil du public au bord de l'eau (lac et Rhône) pourront être poursuivies conjointement avec le programme F04 "Nature et paysage".

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel :

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel du petit Etat à l'horizon 2018 (- 87 376 F correspondant à - 0.8 ETP).

Transfert de personnel en faveur du programme F04 "Nature et paysage" (- 85 655).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Économies réalisées sur les frais de renaturation des cours d'eau (- 364 400 F).

F03 Gestion des eaux (suite)

Réallocation budgétaire en faveur du programme F04 "Nature et paysage", aux fins d'assurer l'entretien des rivières renaturées (- 100 000 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

36 - Charges de transfert :

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel des entités subventionnées à l'horizon 2018 (- 8 579 F).

Hausse des amortissements planifiés relatifs aux subventions d'investissements versées aux communes pour le financement de leur réseau secondaire (+ 66 667 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	47%	47%	47%	55%	2021
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	91%	91%	90%	92%	2019
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	3.0%	3.5%	3.8%	2.0%	2021
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	15'910 mètres	13'600 mètres	11'960 mètres	15'910 mètres	2018
4.2 Pourcentage des berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	94%	80%	70%	94%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBCH). Bien qu'en croissance constante, il évolue lentement.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 4.1 : En 2018, près de 15'910 mètres de berges peuvent être renaturés au vu des ressources allouées. A titre d'information, cet indicateur est présenté également en pourcentage (cf. indicateur 4.2).

F03 Gestion des eaux (suite)

Indicateur 4.2 : En 2018, le 94% de la cible inscrite au programme 2014-2018 devrait être réalisé, soit en valeur nette 15'910 mètres de berges revitalisées. Le 100% ne pourra pas être atteint en raison de restriction budgétaire et d'effectifs réduits. Projets gelés: connexion Nant de Braille, Nant de Pralie, désenrochement de l'Allondon, 4e étape de l'Aire. La cible à long terme de 17'000 ml de berges renaturées (100% programme) a été adaptée au budget 2018 et avec le personnel à disposition.

F04 Nature et paysage

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	23'152'707	269'639	1.2%	22'883'068	22'625'650
30 Charges de personnel	10'995'233	181'712	1.7%	10'813'521	10'467'940
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'088'682	-408'249	-6.3%	6'496'931	6'529'229
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'039'058	82'107	2.8%	2'956'951	3'454'376
36 Charges de transfert	1'313'108	264'337	25.2%	1'048'771	567'654
37 Subventions à redistribuer	1'387'882	141'132	11.3%	1'246'750	1'334'697
39 Imputations internes	328'744	8'599	2.7%	320'145	271'754
REVENUS	8'082'592	-104'665	-1.3%	8'187'257	6'850'641
40 Revenus fiscaux	0	0	-	-	-
41 Patentes et concessions	1'020'000	0	0.0%	1'020'000	1'033'298
42 Taxes	4'257'258	-116'793	-2.7%	4'374'051	3'987'574
43 Revenus divers	554'300	-525	-0.1%	554'825	152'744
44 Revenus financiers	59'000	0	0.0%	59'000	32'489
46 Revenus de transferts	607'697	3'318	0.5%	604'379	93'080
47 Subventions à redistribuer	1'387'882	141'132	11.3%	1'246'750	1'334'697
49 Imputations internes	196'455	-131'797	-40.2%	328'252	216'757
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'070'115	-374'304	2.5%	-14'695'811	-15'775'009
<i>Coût d'état-major</i>	-314'253	35'004	-10.0%	-349'257	-325'998
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'882'669	-404'155	16.3%	-2'478'514	-2'986'385
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-14'500	0	0.0%	-14'500	-17'932
COÛT COMPLET	-18'281'538	-743'456	4.2%	-17'538'082	-19'105'324

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	75.38	-0.50	-0.66%	75.88	72.93
<i>ETP fixes</i>	75.23	-0.65	-0.86%	75.88	70.43
<i>ETP auxiliaires</i>	0.14	0.14	-	-	0.50
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	0.00	-	0.00	2.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, ainsi que leur intégration à d'autres politiques sectorielles/programmes, tels que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact).

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y compris les propriétés privées de l'Etat);

F04 Nature et paysage (suite)

- entretien du lac et des cours d'eau (y compris les infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;
- préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- promotion des activités de plein air comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) et la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Selon le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat (priorité 3, rubrique 19: "Améliorer la qualité de vie urbaine"), le programme "Nature et Paysage" poursuit sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie au bénéfice de la population en tenant compte de la préservation des ressources naturelles et paysagères locales. Un poids particulier est investi dans l'accompagnement des procédures et projets concernant les espaces publics en milieu construit.

Le renforcement des relations avec les communes dans le cadre de la mise à disposition d'un outil de gestion pour le suivi de l'inventaire cantonal des arbres (ICA) permettra de dynamiser la gestion du patrimoine arboré.

Les orientations prises après la réorganisation de la politique publique "F Environnement" visent à renforcer et à valoriser l'accueil du public sur les rives des plans d'eau, en association avec le programme public F03 "Gestion des eaux".

Autres projets d'importance stratégique

Les projets prioritaires seront axés majoritairement sur l'accueil du public. La priorité sera aussi mise sur les programmes de gestion de la biodiversité et du paysage. Il s'agit d'intervenir sur la gestion des espèces protégées ou posant problèmes (par ex. dans le cas de dégâts aux cultures) et des milieux naturels (forêt, lac, cours d'eau), ainsi que sur le maintien de leurs qualités en mettant en place des mesures de protection, et de leurs connexions.

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Biodiversité Genève, une infrastructure écologique prévue au niveau national sera déclinée à l'échelle cantonale, favorisant la meilleure intégration possible des divers projets cantonaux dans le respect de la biodiversité.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel :

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel du petit Etat à l'horizon 2018 (- 26 742 F).

Transfert de personnel depuis le programme F03 "Gestion des eaux" (+ 85 655).

F04 Nature et paysage (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Reclassification de charges liées à la part cantonale au financement des conventions-programmes RPT en charges de transfert (- 274 475 F), conformément à la nature des projets (voir nature 36).

Économies de 211 100 F réalisées principalement sur les honoraires de mandataires.

Dotation budgétaire supplémentaire en provenance du programme F03 "Gestion des eaux", aux fins d'assurer l'entretien des rivières renaturées (+ 100 000 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

36 - Charges de transfert :

Reclassification de charges d'exploitation liées à la part cantonale au financement des conventions-programmes RPT en charges de transfert (+ 274 475 F), conformément à la nature des projets (voir nature 31).

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel des entités subventionnées à l'horizon 2018 (Fondation Neptune: - 10 138 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Augmentation des subventions fédérales à redistribuer dans le cadre de la RPT (+ 141 132 F).

42 - Taxes :

Hausse des montants compensatoires encaissés dans le cadre des abattages d'arbres (+ 50 000 F).

Transfert au programme F05 "Politique agricole" du produit des taxes perçues sur les plus-values foncières revenant de droit à l'agriculture en application du titre IIIA de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30: - 188 100 F).

47 - Subvention redistribuées :

Voir nature 37.

49 - Imputations internes :

Diminution de la vente de bois d'industrie et de plaquettes à d'autres services de l'Etat (- 138 597 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	95%	95%	70%	100%	2020
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	75%	75%	75%	90%	2025

F04 Nature et paysage (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	60%	60%	52%	80%	2025
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	58	50	42	70	2020
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	18	18	18	2020
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	87%	85%	80%	90%	2020
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficacité	89%	89%	89%	100%	2020
5. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
5.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40%	40%	40%	41%	2019

Commentaires

Quelques définitions:

Biodiversité : les critères de la biodiversité comprennent la diversité des espèces (animales, végétales, champignons, etc.), leur diversité génétique (par exemple: les sous-espèces, les variétés ou les races) ainsi que la diversité des écosystèmes (réserves naturelles, forêts, cours d'eau, etc.).

Gestion durable : les critères de gestion durable se définissent par une gestion qui préserve les composantes de l'écosystème et leurs fonctions pour les générations présentes et futures.

Indicateur 1.1 à 1.3 : Ces trois indicateurs mesurent par type d'écosystème le nombre ou le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité.

Indicateur 2.1 : Le service faune et pêche a défini, parmi plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées, une liste d'espèces prioritaires (actuellement 68) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation dans le canton de Genève. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 68 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel.

Indicateur 2.2 : Le service de la conservation de la nature a défini une liste d'espèces prioritaires (actuellement 74) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation. Un premier "lot" de 25 espèces a été choisi. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 25 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. La progression de l'objectif ultime de 25 espèces se fait lentement car actuellement les moyens sont concentrés sur la mise en oeuvre des plans d'action existants.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution positive des populations genevoises des espèces prioritaires au bénéfice d'un plan d'action opérationnel mentionné à l'indicateur 2.1.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure l'évolution des effectifs des espèces régulées ou pêchées (intervention humaine). 9 espèces sont prises en considération : sanglier + 7 espèces de poissons + écrevisse-signal.

F04 Nature et paysage (suite)

Indicateur 5.1 : Objectif lié à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR) L 1 60. Cet indicateur mesure la proportion de revêtement naturel sur l'ensemble des chemins de randonnée pédestre dans le canton.

F05 Politique agricole

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	30'016'774	19'794	0.1%	29'996'980	29'957'294
30 Charges de personnel	4'121'981	223'776	5.7%	3'898'205	3'884'572
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	859'538	-82'250	-8.7%	941'788	879'122
33 Amortissements du patrimoine administratif	149'198	80'374	116.8%	68'824	37'060
36 Charges de transfert	3'808'393	-200'475	-5.0%	4'008'868	3'614'627
37 Subventions à redistribuer	21'036'800	0	0.0%	21'036'800	21'511'509
39 Imputations internes	40'864	-1'631	-3.8%	42'495	30'403
REVENUS	23'708'417	150'856	0.6%	23'557'561	22'976'957
40 Revenus fiscaux	0	0	-	0	-
42 Taxes	2'393'722	125'378	5.5%	2'268'344	1'176'204
43 Revenus divers	5'800	525	10.0%	5'275	39'831
46 Revenus de transferts	108'300	1'756	1.6%	106'544	110'618
47 Subventions à redistribuer	21'036'800	0	0.0%	21'036'800	21'511'509
49 Imputations internes	163'796	23'198	16.5%	140'598	138'795
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'308'357	131'063	-2.0%	-6'439'420	-6'980'337
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-117'810</i>	<i>8'095</i>	<i>-6.4%</i>	<i>-125'905</i>	<i>-120'975</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'118'244</i>	<i>-2'705'775</i>	<i>191.6%</i>	<i>-1'412'469</i>	<i>-1'424'826</i>
COÛT COMPLET	-10'544'411	-2'566'618	32.2%	-7'977'793	-8'526'138

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	26.05	2.01	8.36%	24.04	25.42
<i>ETP fixes</i>	<i>25.18</i>	<i>1.94</i>	<i>8.35%</i>	<i>23.24</i>	<i>23.92</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.07</i>	<i>0.07</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.70</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles locaux, notamment en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;

F05 Politique agricole (suite)

- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale

F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat dans son programme de législation (rubrique 19 : améliorer la qualité de vie urbaine), les priorités retenues reposent sur un programme d'actions visant à préserver une agriculture durable et nourricière.

Le programme de la politique agricole a principalement pour objectif de sauvegarder la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et de développer l'activité économique du secteur primaire, notamment au travers d'une valorisation locale de ses produits. Cet objectif est réalisé en veillant à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Plus concrètement, il s'agit de préserver la zone agricole et sa vocation dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération et des plans directeurs cantonaux et communaux.

Par ailleurs, l'octroi d'aides en faveur des améliorations structurelles en agriculture est poursuivi, dont notamment les nouveaux soutiens à l'installation afin de favoriser l'établissement de jeunes agriculteurs ou la reprise d'exploitations existantes et les indemnités aux locataires pour les pertes de terres faisant suite à des modifications de zone.

Autres projets d'importance stratégique

La marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) poursuivra son objectif principal visant à assurer une traçabilité des produits certifiés entre le producteur et le consommateur. L'extension de la marque en intégrant les produits issus de la sylviculture est en cours. D'autre part, la diversification de la production agricole genevoise va se poursuivre, notamment par des reconversions à l'agriculture biologique. La croissance des organismes nuisibles réglementés est préoccupante et nécessite une surveillance toujours plus accrue. Les événements climatiques extraordinaires tels que le gel du printemps 2017 nécessitent la mise en place d'une stratégie cantonale "risques majeurs".

L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) assurera de son côté les activités de promotion de l'agriculture genevoise et continuera de développer des synergies avec différents acteurs économiques genevois grâce au nouveau contrat de prestations conclu pour la période 2017-2020.

Les nouvelles dispositions de la politique agricole fédérale (PA 2018-2021) entreront en vigueur et nécessiteront des adaptations de mise en œuvre tant au niveau des paiements directs que des aides aux mesures structurelles. Le développement du soutien à la biodiversité se poursuivra par le renouvellement des premiers réseaux agro-environnementaux. Quant au recensement agricole annuel par internet, il sera complété par un géo-référencement du parcellaire cultural, débuté en 2017, et appelé à être consolidé et validé à l'horizon 2019.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel :

Ce programme ayant déjà mis en œuvre l'intégralité de l'objectif de -5% des charges de personnel du petit Etat en

F05 Politique agricole (suite)

2017, aucune réduction budgétaire n'est prévue en 2018.

Application des mécanismes salariaux et modification de clés de répartition (+ 200 478).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Économies réalisées sur les honoraires de mandataires (- 49 100 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

36 - Charges de transfert :

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel des entités subventionnées à l'horizon 2018 (- 15 154 F).

Economies réalisées sur les aides en faveur des améliorations structurelles en agriculture (- 8 000 F).

Adaptation des amortissements de subventions d'investissement (- 177 320 F).

42 - Taxes :

Transfert du programme F04 "Nature et paysage" du produit des taxes perçues sur les plus-values foncières revenant de droit à l'agriculture en application du titre IIIA de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30: + 188 100 F).

Diminution des autres taxes de compensation agricoles en regard de la réduction des projets ayant un impact sur la SAU (- 30 000 F)

Diminution des ventes de biens et marchandises de vins en lien notamment avec le gel du printemps 2017 (- 29 076 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	365	350	357	370	2019
1.2 Nombre de restaurants s'engageant à proposer 2 à 3 produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières	Qualité	360			375	2019
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	45.6%	45%	45%	44.6%	2019
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la direction générale de l'agriculture	Efficacité	< 1%	< 1%	0	< 1%	2019
4. Développer les surfaces de la promotion de la biodiversité (SPB) respectant les conditions et charges prescrites de la qualité II et réseaux dans l'ordonnance sur les paiements directs						

F05 Politique agricole (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	48%	30%	46.26%	50%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Après une forte croissance de demandes de certification liée notamment à la restauration collective en 2011 et 2012, l'augmentation du nombre d'entreprises agréées montre désormais une progression régulière.

Indicateur 1.2 : Nouvel indicateur introduit dès 2018. Nombre de restaurants (cuisines de production et satellites) privés et publics qui s'engagent à proposer des produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières. En identifiant clairement les produits locaux, ces restaurants sont de bons relais de sensibilisation pour le public. Ils étaient 319 à fin 2016.

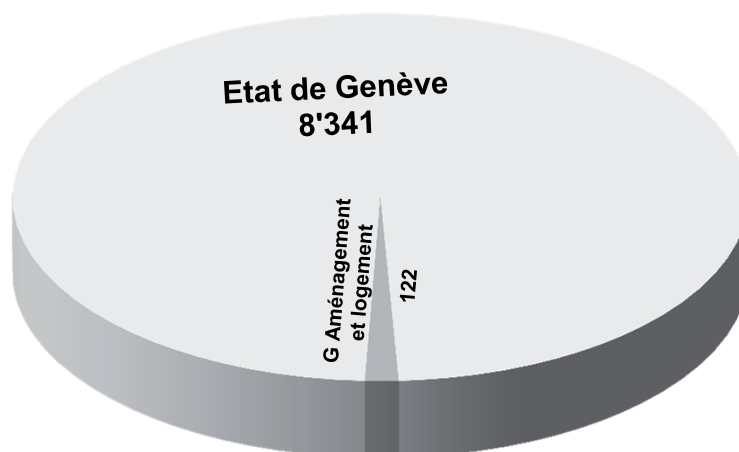
Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. On observe depuis 2014 une diminution des pertes de SAU. Il faudra attendre 2019 (5 ans) pour voir si cette tendance se confirme.

Indicateur 3.1 : Le non-respect des prescriptions relatives aux paiements directs fait l'objet de décisions. La qualité des décisions rendues par l'administration peut être appréhendée par l'absence de réclamation de la part des agriculteurs ou la confirmation par les instances de recours des décisions rendues.

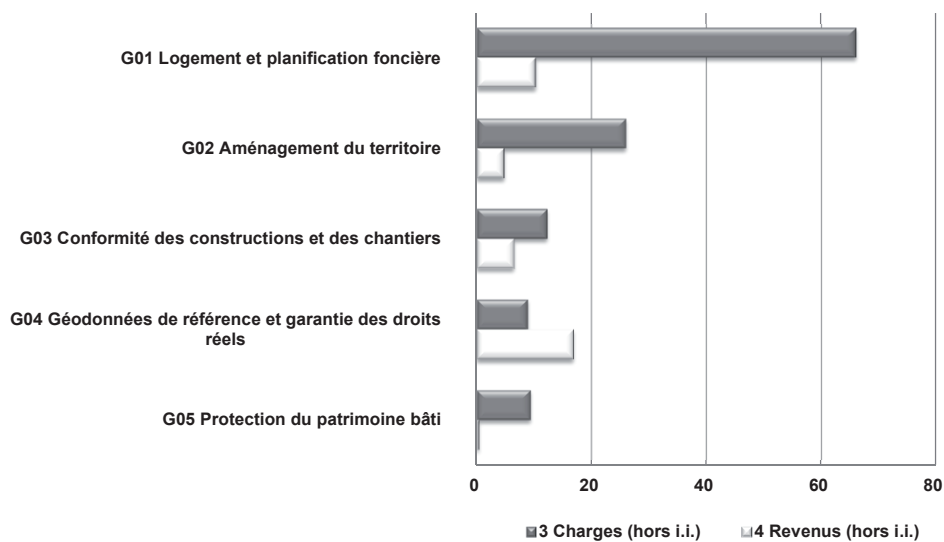
Indicateur 4.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. Les mesures prises dans le domaine des réseaux agro-environnementaux portent leurs fruits et permettent de faire croître le pourcentage des surfaces qui possèdent la qualité requise.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat poursuivra son action prioritaire pour répondre à la sévère pénurie de logements qui frappe notre canton. Le renforcement de la mixité sociale dans les quartiers et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine des habitants représente un autre objectif d'importance. La politique publique G Aménagement et logement s'attachera dans cette optique à mettre en œuvre le plan directeur cantonal 2030 (PDCn), adopté par la Confédération le 29 avril 2015. En parallèle de sa mise en œuvre, le processus de mise à jour du PDCn 2030 sera poursuivi. Le programme d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) continuera sa progression selon le rythme envisagé d'ici la fin de la législature.

L'objectif de réalisation des logements d'ici 2030 contenu dans le PDCn doit permettre de répondre aux besoins de la population. Cet objectif doit s'accompagner d'un cadre légal renouvelé, garantissant une production qui corresponde aux moyens et aux besoins des habitants, notamment par sa qualité et son prix. De même, sous l'angle énergétique, le plan directeur doit répondre aux exigences de la société à 2000 W. Les orientations issues des rencontres du logement organisées durant l'hiver 2014-2015 verront leurs premières concrétisations avec la modification de la répartition des types de logement à construire en zone de développement (nouvel article 4A LGZD), l'articulation entre prix et qualité (réforme des plans financiers) ou encore les mesures énergétiques concernant les bâtiments.

En sus des efforts de planification, la construction de nouveaux logements nécessite d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Par ailleurs, la mise en place de structures de pilotage urbain dans les grands périmètres à urbaniser, à l'instar de la fondation PAV doit servir d'interlocuteur unique tant pour l'Etat que les acteurs privés. Une gestion foncière et financière plus efficiente des projets en dépend.

En 2018, les objectifs de la politique publique G Aménagement et logement se matérialiseront notamment par les actions suivantes :

- poursuivre la mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 ;
- soumettre la mise à jour du PDCn 2030 au Grand Conseil et poursuivre les études sectorielles déterminantes (ICFF, équipements, stratégie paysage, zone 4A) ;
- mettre en œuvre le guide sur la qualité dans la densification des zones villas ;
- poursuivre la concrétisation des propositions contenues dans le rapport divers sur le renforcement de la politique du logement qui se décline en quatre axes principaux: organiser la chaîne de production, accroître le nombre de logements d'utilité publique, répondre aux besoins actuels en matière de logement (qualité, prix, simplification des procédures) et rénover le parc bâti pour réduire sa consommation énergétique;
- confier l'ensemble des activités liées à la demande de logement au secrétariat des fondations immobilières de droit public qui devient l'interlocuteur unique ;
- poursuivre les grands projets prioritaires (MZ et PLQ subséquents ou concours d'architecture), notamment aux Cherpines, aux Grands Esserts, à Bernex-est, au Grand-Saconnex, à ZIMEYSAVER (PDZDI et PDZDAM) ;
- poursuivre la phase d'opérationnalisation au sein du PAV: adoption de la loi modifiant la MZ du PAV révisant la répartition logements-emplois et les catégories de logement ; adoption du projet de loi pour une « Fondation PAV » ; adoption et mises à l'enquête des principaux PLQ (Acacias 1, Praille ouest, Etoile, Grosselin) ; démarrage de l'opération de la caserne des Vernets ;
- accompagner la mise en œuvre du fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) et du fonds intercommunal d'équipement (FIE) en matière de financement de l'aménagement;

- renforcer la coordination entre les offices du logement et de l'urbanisme, notamment en matière de stratégie foncière ;
- poursuivre le développement des écoParcs industriels en collaboration avec la FTI ;
- poursuivre les démarches de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire et mettre en œuvre la première étape du système d'information des autorisations de construire (APA);
- mettre en production le système de numérisation des pièces justificatives du Registre foncier ; poursuivre la mise en œuvre du projet fédéral eGris visant, notamment, au développement des transactions électroniques; continuer le développement des systèmes d'information territoriaux et de la transition numérique (SITG, RDPPF, BIM ; référentiel urbain) ;
- poursuivre la mise en oeuvre de l'actualisation de l'inventaire général du patrimoine architectural digne de protection en priorité dans les grands périmètres d'urbanisation et en amont de la mutation urbaine ;
- mettre en oeuvre la réforme de la LPMNS, sous réserve de son adoption par le Grand Conseil, permettant la redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la CMNS.

G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	65'876'711	-471'649	-0.7%	66'348'360	60'199'578
30 Charges de personnel	10'939'065	-158'594	-1.4%	11'097'659	10'440'654
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'416'057	-13'486	-0.9%	1'429'543	2'341'613
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'564'441	-28'575	-1.8%	1'593'016	1'692'715
36 Charges de transfert	51'910'648	-262'494	-0.5%	52'173'142	45'678'809
39 Imputations internes	46'500	-8'500	-15.5%	55'000	45'787
REVENUS	10'154'889	-27'915	-0.3%	10'182'804	9'808'163
42 Taxes	8'234'889	-166	-0.0%	8'235'055	8'105'588
46 Revenus de transferts	1'920'000	-27'749	-1.4%	1'947'749	1'702'575
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-55'721'822	443'734	-0.8%	-56'165'556	-50'391'415
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-768'593</i>	<i>-14'823</i>	<i>2.0%</i>	<i>-753'770</i>	<i>-610'703</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'025'926</i>	<i>-162'489</i>	<i>8.7%</i>	<i>-1'863'437</i>	<i>-1'930'824</i>
COÛT COMPLET	-58'516'341	266'422	-0.5%	-58'782'763	-52'932'943

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	78.30	-2.90	-3.57%	81.20	77.10
<i>ETP fixes</i>	<i>76.50</i>	<i>-2.30</i>	<i>-2.92%</i>	<i>78.80</i>	<i>76.10</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.80</i>	<i>-0.60</i>	<i>-25.00%</i>	<i>2.40</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

G01 Logement et planification foncière (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le Rapport du conseil d'Etat au Grand Conseil (RD) 1108, du 14 octobre 2015, comprend 38 propositions destinées à favoriser la mise en œuvre de la politique publique cantonale en matière de logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030. Il se décline en quatre axes principaux : organiser la chaîne de production, accroître le nombre de logements d'utilité publique, répondre aux besoins actuels en matière de logement et rénover le parc bâti pour réduire sa consommation énergétique. L'ensemble de ces mesures a été abordé en 2016 et 2017 avec les partenaires, notamment avec le groupe de suivi de l'accord sur le logement dans un objectif de concertation.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a déposé, le 5 avril 2017, le projet de loi (PL) 12093 pour redéfinir la teneur de l'art. 4A LGZD afin de mieux répondre aux besoins de la classe moyenne et de constituer un parc de logements d'utilité publique à hauteur de 20 % du parc locatif cantonal. Les travaux relatifs à ce projet de loi, comme ceux concernant l'initiative (IN) 161, qui vise également la redéfinition de l'art. 4A LGZD, devront être poursuivis en 2018, pour que l'ensemble des acteurs de l'acte de construire disposent de règles claires, répondant aux besoins de l'ensemble de la population.

La mise en œuvre du RD 1108 a également permis au DALE, avec l'ensemble des acteurs concernés, de mener des réflexions approfondies sur la valorisation de la qualité des projets de constructions, la redéfinition des prix admis ainsi que la simplification des procédures. La concrétisation de ces divers chantiers se poursuivra en 2018.

Autres projets d'importance stratégique

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 25 septembre 2014 relatif aux rendements des logements contrôlés, l'OCLPF a fait face à une vingtaine de réclamations de locataires invoquant l'élément du rendement abusif. Dans la totalité de ces cas, l'office a conclu au rejet des demandes des locataires en démontrant, conformément aux instructions du TF, que les rendements des propriétaires n'étaient pas abusifs une fois considérés les efforts des pouvoirs publics sur la durée. La Chambre administrative de la Cour de Justice a renvoyé trois affaires à l'OCLPF pour qu'il procède à de nouvelles décisions. Le suivi des procédures relatives à cette problématique est en cours et se poursuivra en 2018.

Par ailleurs, des réflexions approfondies ont été menées et ont abouti à une nouvelle manière d'appréhender la demande de logement. L'objectif consiste à mettre le demandeur de logement au plus proche de l'objet qu'il recherche. Or, l'Etat n'est pas propriétaire des logements dans lesquels les demandeurs se verront potentiellement logés. Cette situation crée un flou et une insécurité chez les citoyens qui ne sont jamais sûrs de l'institution à laquelle ils doivent s'adresser pour demander un logement. Jusqu'à aujourd'hui, les activités en lien avec la demande de logement sont menées conjointement par l'Etat et les fondations immobilières de droit public (FIDP). Dès le 1er janvier 2018, l'ensemble des activités concernant les demandes de logement seront assurées par le Secrétariat des Fondations.

Enfin, la construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Cette réflexion s'inscrit dans la suite de la création de la direction de la planification et des opérations foncières en 2013. Cette direction est chargée de définir une stratégie foncière tout en fournissant l'appui nécessaire aux diverses politiques publiques sur leur action foncière, notamment en matière de négociation, d'acquisition, d'échange de terrains (équipements publics, infrastructures de transport, renaturation, etc.). Le contexte particulier de la mise en œuvre de projets complexes et de grande ampleur, à la hauteur des ambitions de développement consacrées par le plan directeur cantonal approuvé par la Confédération, couplé à la nécessité de renforcer la politique foncière découlant de la mise à disposition du crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), nécessitera un renforcement de la coordination et de la collaboration entre les services de l'Etat, notamment entre l'OCLPF et l'office de l'urbanisme, respectivement l'office des bâtiments.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

L'office du logement et de la planification foncière participe aux économies de 5% sur les charges de personnel décidées par le Conseil d'Etat en supprimant de 2.3 ETP fixes et 0.6 ETP auxiliaire.

G01 Logement et planification foncière (suite)

36 - Charges de transfert

L'indemnité annuelle pour la Fondation de la Cité Universitaire a été revue à la baisse en lui demandant un effort accru d'efficacité, conformément aux souhaits exprimés par la commission des finances lors de l'adoption du dernier contrat de prestation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	≤ 1.5%	≤ 1.5%	0.63%	≤ 1.5%	2018
1.2 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art. 16 al.1 let. d et 30A LGL)	Efficacité	≥ 60%	≥ 60%	61.47%	≥ 60%	2018
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	≥ 10.45%	≥ 10.25%	10%	20%	2040
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m2 de terrain, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007), acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP)	Efficacité	≥ 152'000 m2	≥ 173'650 m2	136'150 m2	≥ 160'000 m2	2019
3.2 Ressources financières du Fonds LUP affectées, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007)	Efficacité	≥ 401 mios	≥ 378 mios	333 mios	436 mios	2019
3.3 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	≥ 90%	≥ 90%	92.88%	≥ 70%	2020
4. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisations de construire						
4.1 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 95%	≥ 85%	79.7%	≥ 95%	2018
4.2 Valeur, en pourcent, des préavis LGZD/LGL délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 95%	≥ 85%	61%	≥ 95%	2018
4.3 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande en procédure accélérée (APA) dans un délai de 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 95%	≥ 90%	92.9%	≥ 95%	2018

Commentaires

Les objectifs du programme G01 pour l'exercice à venir sont identiques à ceux fixés pour l'exercice 2017. Ils prennent leur source dans les objectifs fixés par les diverses lois qui touchent la politique du logement (LGL, LUP, LGZD, LDTR et LCI).

G01 Logement et planification foncière (suite)

Indicateur 1.1: l'article 31, alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30, alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible $\leq 1.5\%$, la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts.

La proportion du total des surtaxés restera, quant à elle, élevée. Il est à relever que du point de vue des objectifs de la politique du logement, la surtaxe ordinaire ne pose pas de problème singulier car ce mécanisme permet de ramener le taux effort aux valeurs prévues par la loi.

Indicateur 1.2 : selon l'article 20a du RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). La proportion des locataires de logements HM bénéficiant d'une subvention HM est globalement stable en moyenne annuelle.

Les fluctuations observées sont saisonnières. Il est à relever qu'à fin 2016, 2'489 ménages touchaient une subvention personnalisée, soit environ 62.2 % des ménages résidant dans un logement HM.

Indicateur 2.1: les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Il est constaté sur les derniers exercices une augmentation moyenne du parc LUP de 0.2% par année. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.1 : cet indicateur traduit la mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation de LUP. Il s'exprime en m² cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). L'estimation 2018 a été revue à la baisse avec un objectif plus réaliste. Précédemment une cible de 15'000 m²/an avait été considérée. Cependant, cette cible s'est avérée trop élevée ces dernières années et a été ajustée rétroactivement. La cible pour 2018 est fixée à 8'000 m² nouveaux par an, sur la base d'un coût moyen 1'000 F/m². Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.2 : montants exprimés en valeur cumulée depuis 2007, suite à l'introduction de la L10460 prévoyant un fonds propre affecté annuel de 35 millions de francs. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.3 : cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4 alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs.

Indicateur 4.1 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des demandes définitives soumis à la LDTR. L'objectif est le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Indicateur 4.2 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des DD soumis à la LGZD et à la LGL ainsi qu'à la LUP. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Indicateur 4.3 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des autorisations en procédure accélérée soumis à la LDTR. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 9 LCI.

G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	26'013'699	-90'422	-0.3%	26'104'121	24'890'732
30 Charges de personnel	14'852'689	-165'011	-1.1%	15'017'700	14'868'413
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'536'313	-49'706	-0.5%	10'586'019	9'641'225
33 Amortissements du patrimoine administratif	194'643	102'895	112.1%	91'748	89'715
36 Charges de transfert	340'354	50'000	17.2%	290'354	136'239
39 Imputations internes	89'700	-28'600	-24.2%	118'300	155'140
REVENUS	4'685'757	-7'999'558	-63.1%	12'685'315	13'068'320
42 Taxes	285'090	-225	-0.1%	285'315	350'598
43 Revenus divers	400'000	0	0.0%	400'000	717'722
44 Revenus financiers	4'000'000	-8'000'000	-66.7%	12'000'000	12'000'000
46 Revenus de transferts	667	667	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'327'942	-7'909'136	58.9%	-13'418'806	-11'822'412
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'043'570</i>	<i>-23'544</i>	<i>2.3%</i>	<i>-1'020'026</i>	<i>-869'695</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'454'767</i>	<i>-33'859</i>	<i>1.4%</i>	<i>-2'420'908</i>	<i>-2'096'221</i>
COÛT COMPLET	-24'826'279	-7'966'539	47.3%	-16'859'740	-14'788'328

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	91.95	-2.20	-2.34%	94.15	88.45
<i>ETP fixes</i>	<i>86.75</i>	<i>-2.20</i>	<i>-2.47%</i>	<i>88.95</i>	<i>84.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.20</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.20</i>	<i>3.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en œuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.02 Développement des zones industrielles

G02 Aménagement du territoire (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

L'approbation du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 par la Confédération en avril 2015 a confirmé la vision du développement cantonal dont la mise en œuvre a été traduite dans un programme de planification localisée ambitieux. Le rapport d'examen de la Confédération invite toutefois le Conseil d'Etat à intensifier le renouvellement urbain afin de limiter les extensions sur la zone agricole.

Les actions entreprises les années précédentes seront donc poursuivies en 2018 à la lumière de cette orientation :

- soumission, pour adoption, de la mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 au Grand Conseil, conformément aux demandes d'adaptation de la Confédération et poursuite des études thématiques sectorielles déterminantes (ICFF, équipements, stratégie paysage et zone 4A) ;
- en particulier consolidation des priorités, des calendriers et des densités des projets en cours pour renforcer la part de renouvellement urbain conformément aux préconisations de la Confédération de densifier vers l'intérieur ;
- poursuite de la mise en œuvre du programme de densification des zones villas par modification de zones (MZ).
- accompagnement des plans directeurs communaux que les communes doivent mettre à jour dans un délai de trois ans après l'approbation du PDCn par la Confédération ;
- poursuite des démarches visant à augmenter la marge de manœuvre cantonale en matière de surface d'assolement
- suivi et mise en œuvre du programme de planification localisée établi en 2014 pour la législature ;
- poursuite des grands projets prioritaires et de l'élaboration des modifications de zones (MZ) et des plans localisés de quartier (PLQ) subséquents, notamment à Bernex-est, aux Cherpines, aux Grands Esserts, Communaux d'Ambilly, à Châtelaine, à Vernier et Meyrin, au Grand Saconnex ou de concours d'architecture (secteur T à Châtelaine), établissement de plans directeurs de zones industrielles à ZIMEYSAVER ;
- fluidification des processus d'aménagement dans les secteurs occupés par les organisations internationales (CERN, Jardin des Nations);
- poursuite des autres projets de PLQ et de MZ, notamment à Lancy (Semailles, Tivoli, institut Florimont), Satigny (Le Saugey, Rampe de Chouly) ou Bellevue (Grands Champs) ;
- accompagnement de la croissance urbaine en poursuivant le développement du maillage des espaces verts et publics ;
- poursuite du projet Praille Acacias Vernets (PAV) avec l'adoption de la loi modifiant la MZ du PAV révisant la répartition logements-emplois et les catégories de logement, l'adoption du projet de loi pour une "Fondation PAV", la validation et l'adoption des premiers PLQ du projet dans les secteurs Acacias 1, Etoile 1 et l'opération les Vernets ; poursuite de l'élaboration des PLQ Praille-Ouest, Grosselin 1-2-3 et Etoile ; élaboration des images directrices des secteurs Pointe-Nord et Praille-Sud-Ouest (Camembert) en préalable à l'élaboration des PLQ ;
- poursuite des études d'aménagement en rive gauche en lien avec la votation populaire sur l'IN 157 "OUI à la grande Traversée du Lac" sous pilotage de la direction de projet du DETA ;
- réalisation des espaces publics et suivi des développements urbains autour des gares CEVA de Lancy Pont-Rouge, Bachet et Chêne-Bourg ;
- accompagnement de la mise en œuvre du fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) ainsi que du fonds intercommunal d'équipement ;
- accompagnement des études menées par le DETA concernant la liaison tangentielle en transport par câble "Cherpines, Bernex, Aéroport" ;
- poursuite du développement des écoParcs industriels en collaboration avec la FTI.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

L'office de l'urbanisme supprime 3.2 ETP fixes dans le cadre de sa participation aux économies de -5% sur les charges de personnel décidée par le Conseil d'Etat.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Le budget des amortissements dépend des dépenses d'investissements effectuées et des dates de mise en services des actifs sous-jacents. Ces amortissements concernent essentiellement des études relatives aux nouvelles haltes ferroviaires autour du CEVA financées par la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (H 1 70).

G02 Aménagement du territoire (suite)

36 - Charges de transfert

La variation budgétaire concerne la tranche d'amortissement relative au premier versement (2 millions F) du canton au fonds de développement urbain en 2017 sous forme de subvention d'investissement.

44 - Revenus financiers

Suite à la vente à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) fin 2015 de 100 millions F de terrains dont l'Etat de Genève était propriétaire et compte tenu des charges financières supplémentaires que la FTI devra supporter afin d'assumer ses investissements, la rétrocession d'une partie de ses bénéfices à l'Etat de Genève sera réduite de 8 millions F dès 2018. Cela se traduira par la suppression du montant forfaitaire annuel de 12 millions F en vigueur jusqu'en 2017 au profit d'une redistribution d'une part de son bénéfice. Ce dispositif a fait l'objet d'une convention d'objectifs signée en novembre 2015 entre l'Etat de Genève et la FTI.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours jugés						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autre dérogation	Efficacité	2'000'000 m2	1'600'000 m2	754'000 m2	≥ 2'000'000 m2	2018
2. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) et des plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	2'000'000 m2	1'115'000 m2	291'000 m2	≥ 2'000'000 m2	2018
3. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
3.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	≥ 120%	≥ 120%	121%	≥ 120%	2018
3.2 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices de densité (ID) minimaux prévus par le PDCn	Qualité	≥ 120%	≥ 120%	120%	≥ 120%	2018
4. Garantir la qualité de la concertation et la qualité juridique des projets						
4.1 Taux de PLQ faisant l'objet d'opposition	Qualité	≤ 70%	≤ 70%		≤ 40%	2018
4.2 Taux de succès à la Cour de justice ou au Tribunal fédéral concernant les recours liés aux PLQ	Qualité	100%	100%		100%	2018
5. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire						
5.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 95%	≥ 90%		≥ 95%	2018

G02 Aménagement du territoire (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 95%	≥ 85%		≥ 95%	2018
6. Durée des procédures en matière de PLQ						
6.1 Durée médiane en jours de la procédure PLQ	Efficacité	830 jours	840 jours		830 jours	2018
7. Proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.						
7.1 Nombre de m ² de nouvelles surfaces brutes de plancher industriels accompagnés et autorisés (sol, hors-sol et sous-sol) par année, sur la période 2014-2018	Efficacité	≥ 60'000 m ²	≥ 50'000 m ²	235'819 m ²	≥ 60'000 m ²	2019
7.2 Nombre d'emplois industriels dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du canton de Genève, recensés annuellement.	Efficacité	≥ 68'000 emplois	≥ 60'000 emplois	62'862	≥ 68'000 emplois	2019
7.3 Pourcentage du nombre d'emplois dans les PME, PMI par rapport aux grandes entreprises dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du Canton de Genève, recensés annuellement	Efficacité	≥ 70% de PME-PMI	≥ 70% de PME-PMI	67% PME-PMI	≥ 70% de PME-PMI	2019
7.4 Répartition des activités par secteurs concernés observée annuellement dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal)	Efficacité	< 20% en nombre d'emplois	< 20% en nombre d'emplois	14%	< 20% en nombre d'emplois	2019

Commentaires

Le programme de législature 2014-18 se concentre sur les potentiels adoptés dans les plans localisés de quartier (PLQ) en fixant l'objectif de 2 millions de m² de surface brute de plancher (SBP) de potentiels logements et autant d'activités. Dès lors, c'est l'atteinte de cette cible qui doit être mesurée. Une répartition annuelle des dossiers permet d'estimer des jalons annuels intermédiaires. Enfin, un indicateur qualitatif mesure l'intensification des densités des PLQ adoptés, conformément aux préconisations de la LAT et du PDCn.

Indicateur 1.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1er janvier 2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 2.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1er janvier 2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 3.1 : l'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La typologie particulière des PLQ adoptés en 2015 explique les taux largement plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Indicateur 3.2 : l'indicateur mesure l'utilisation du sol moyenne de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par

G02 Aménagement du territoire (suite)

rapport à l'indice minimal préconisé par le PDCn 2030. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La fréquence de mise à jour doit donc ici être annuelle. La typologie particulière des PLQ adoptés en 2015 explique les taux plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Indicateur 4.1 : l'indicateur mesure la qualité de la concertation liée aux PLQ. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux d'opposition aux projets présentés. L'objectif 2017 est de rester en deçà d'un taux de 70% de PLQ faisant l'objet d'opposition.

Valeurs comparatives : C2016 : 67%

Indicateur 4.2 : l'indicateur mesure la solidité et la cohérence légale des PLQ adoptés et faisant l'objet de recours. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux de recours gagnés sur la base des arrêtés du Tribunal administratif (respectivement du Tribunal fédéral) prononcés au cours de l'année concernant des PLQ précédemment adoptés. L'objectif est d'approcher un taux de 100% de PLQ entrant en force suite à un recours.

Valeurs comparatives : C2016 : 100%

Indicateur 5.1 : l'indicateur mesure le taux de préavis produits par l'office de l'urbanisme relatifs aux demandes en autorisation de construire en procédure accélérée en respectant le délai de 15 jours fixé par la pratique en vigueur au sein du département. L'indicateur se calcule en fin d'année sur la base des préavis rendus.

Valeurs comparatives : C2016 : 90%

Indicateur 5.2 : l'indicateur mesure le taux de préavis produits par l'office de l'urbanisme relatifs aux demandes en autorisation de construire en respectant le délai de 30 jours fixé par la pratique en vigueur au sein du département. L'indicateur se calcule en fin d'année sur la base des préavis rendus.

Valeurs comparatives : C2016 : 91%

Indicateur 6.1 : l'indicateur mesure la durée médiane en jour de la procédure PLQ entre la mise à l'enquête technique et l'adoption du PLQ par le CE (la phase d'élaboration technique - en amont - ainsi que les éventuels recours - en aval - ne sont pas pris en compte dans le calcul).

Valeurs comparatives : C2016 : 827 jours

Indicateur 7.1 : cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Indicateur 7.2 : cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, en y ajoutant les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV, avant mutation.

Indicateur 7.3 : cet indicateur permet de mesurer la répartition des emplois par rapport à la taille des entreprises qui les fournissent. Le pourcentage cible de 70% correspond à une répartition équilibrée desdits emplois par rapport au tissu industriel. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise en comporte plus de 250.

Indicateur 7.4 : cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun des secteurs classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques) ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	12'303'362	-108'325	-0.9%	12'411'687	11'392'872
30 Charges de personnel	11'163'207	-45'013	-0.4%	11'208'220	10'574'918
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	978'437	-8'224	-0.8%	986'661	659'980
36 Charges de transfert	58'218	-588	-1.0%	58'806	59'400
39 Imputations internes	103'500	-54'500	-34.5%	158'000	98'574
REVENUS	6'517'152	543'592	9.1%	5'973'560	8'145'766
42 Taxes	6'440'832	529'792	9.0%	5'911'040	7'996'920
43 Revenus divers	-	-	-	-	3'118
49 Imputations internes	76'320	13'800	22.1%	62'520	145'729
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'786'210	651'917	-10.1%	-6'438'127	-3'247'105
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-784'342</i>	<i>-23'062</i>	<i>3.0%</i>	<i>-761'280</i>	<i>-618'557</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'124'620</i>	<i>-197'900</i>	<i>10.3%</i>	<i>-1'926'720</i>	<i>-1'821'651</i>
COÛT COMPLET	-8'695'172	430'955	-4.7%	-9'126'127	-5'687'313

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	83.00	-1.80	-2.12%	84.80	78.60
<i>ETP fixes</i>	<i>81.00</i>	<i>-1.80</i>	<i>-2.17%</i>	<i>82.80</i>	<i>78.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office des autorisations de construire (OAC), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie sur la prestation "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Poursuivant les réformes des processus de délivrance des autorisations de construire, l'Office s'est adapté en 2017 à une augmentation constante des dossiers déposés (~20%), tout en essayant de maintenir la qualité et les délais de traitement des demandes.

En effet, malgré la charge supplémentaire de travail induite par l'augmentation précitée ainsi que par la numérisation des archives, l'objectif 2018 reste focalisé sur la volonté de pouvoir à terme rendre, en matière d'autorisations de construire par voie de procédure accélérée (APA), 80% des décisions en moins de 30 jours calendaires (67,6% au C2016). En matière d'autorisations de construire "ordinaires" (DD), les réformes entreprises permettent d'atteindre des résultats concrets sur la qualité des dossiers, le délai de traitement et le pilotage des grands projets complexes. Les efforts se poursuivront en 2018 en ce sens.

Cela étant, la refonte des systèmes d'information prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2018 dans le projet de dématérialisation de la procédure APA, permettra à terme un gain d'efficacité significatif qui se traduira par l'amélioration de ces résultats. Une phase de tests techniques est en cours et sera suivie par une première mise en service en interne prévue fin 2017, avant un déploiement opérationnel à la fin du 1^{er} trimestre 2018. Le Conseil d'Etat a également déposé un projet de loi (PL 12145) visant à étendre le traitement dématérialisé à l'ensemble des autorisations de construire en prévoyant également, de façon novatrice en Suisse, de pouvoir déposer des projets sous forme de maquettes numériques (BIM).

Enfin, une réforme des activités de police de l'office doit encore être menée en vue de rationaliser les contrôles et d'améliorer le suivi des infractions.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

Comme pour les autres offices du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, l'office des autorisations de construire participe également à l'économie de 5% sur les charges de personnel décidée par le Conseil d'Etat en supprimant 1.8 ETP fixe.

42 - Taxes

La mise en oeuvre des réformes en matière de délivrance des autorisations de construire et la stabilisation des processus y relatifs se sont traduits par une augmentation des dossiers déposés avec un effet sur les émoluments encaissés. Le budget 2018 est ainsi augmenté pour refléter cet impact.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	≥ 98%	≥ 98%	99%	≥ 98%	2018
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 80%	≥ 80%	67.6%	≥ 80%	2018

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Commentaires

La présentation des résultats sur les délais de traitement a fait l'objet d'une révision à l'occasion de l'exercice budgétaire 2014 : l'amélioration de la durée d'instruction nécessaire à la délivrance des décisions portant sur les requêtes en autorisation de construire en procédure accélérée (APA) est dorénavant appréciée selon l'objectif déterminé par le Conseil d'Etat : 80% des APA doivent faire l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires (Indicateur 2.1). L'analyse du processus portant sur les demandes définitives (DD) a fait l'objet d'un rapport au Conseil d'Etat en novembre 2013 : l'indicateur de suivi est essentiellement qualitatif et se reflète notamment dans l'indicateur 1.1.

Par ailleurs, les processus de contrôle vont être réformés et dans ce cadre, de nouveaux indicateurs seront élaborés concernant cet aspect des activités de l'office des autorisations de construire.

Indicateur 1.1 : RAS

Indicateur 2.1 : la mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA a fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012. Cette valeur est passée à 30% fin 2013, puis à 60% fin 2014 pour continuer sa progression et atteindre 68 % fin 2016.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	8'785'678	28'402	0.3%	8'757'276	8'969'032
30 Charges de personnel	7'706'160	-49'736	-0.6%	7'755'896	7'651'624
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	371'118	-52'127	-12.3%	423'245	418'253
33 Amortissements du patrimoine administratif	705'400	130'265	22.6%	575'135	897'518
39 Imputations internes	3'000	0	0.0%	3'000	1'637
REVENUS	16'854'941	-110'008	-0.6%	16'964'949	18'090'015
42 Taxes	16'357'249	-39	-0.0%	16'357'288	17'445'933
46 Revenus de transferts	414'692	-37'969	-8.4%	452'661	582'872
49 Imputations internes	83'000	-72'000	-46.5%	155'000	61'210
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'069'263	-138'410	-1.7%	8'207'673	9'120'983
<i>Coût d'état-major</i>	-541'445	-14'652	2.8%	-526'793	-447'565
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'965'320	108'747	-5.2%	-2'074'067	-1'989'894
COÛT COMPLET	5'562'498	-44'315	-0.8%	5'606'813	6'683'525

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	57.55	-0.85	-1.46%	58.40	57.10
<i>ETP fixes</i>	56.40	0.00	0.00%	56.40	55.10
<i>ETP auxiliaires</i>	1.15	-0.85	-42.50%	2.00	2.00

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office du registre foncier et de la mensuration officielle (ORFMO), poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Ce programme s'articule autour des activités d'acquisition et gestion des données de référence du système d'information du territoire genevois, de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol.

Le registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le registre foncier poursuivra son objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies. La direction de la mensuration officielle (DMO) conçoit, planifie, attribue, surveille et vérifie les travaux de mensuration officielle (au sens des art. 3 et 42 al. 2 de l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle - OMO) sous la haute surveillance de la Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales. En ce sens, la DMO, autorité d'exécution en matière de mensuration officielle, assurera la surveillance et la mise à jour des données cadastrales dans le cadre du SITG à partir de dossiers de mutation établis par les ingénieurs géomètres officiels ou autres spécialistes en mensuration. La DMO, conformément à l'OMO et la convention programme 2016-2019, doit également adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique.

Les données suivantes sont concernées :

- Biens-fonds et divisions administratives (dans le cadre des travaux de mise au "standard MO93");
- Couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- Objets divers (actualisation des données existantes);
- Points fixes de référence altimétrique et planimétrique.

Autres projets d'importance stratégique

L'adaptation du système d'information du registre foncier aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que le projet de développement des communications et transactions électroniques seront poursuivis. Le projet de numérisation des réquisitions sera mis en production. Une fois la procédure d'inscription au registre foncier fédéral sur les communes d'Anières et d'Hermance terminée, une mise à jour des opérations menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité sera engagée.

Le législateur fédéral a introduit, dans la nouvelle loi sur la géo information, la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public (RDPPF). Ce nouveau cadastre, disponible sur tout le canton depuis juin 2016, est placé sous la responsabilité de la direction de la DMO. Cette dernière engage et assure les moyens de contrôle dédiés à ces nouvelles géodonnées de références, dispose des outils nécessaires de suivi et gestion des données, en assure la fiabilité, la publicité et l'accessibilité en ligne. En collaboration avec la Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales, la DMO poursuit le développement et l'extension du cadastre RDPPF et de ses bases légales. La DMO participe également au plan fédéral à la définition du nouveau modèle de données de la mensuration officielle et à l'introduction de la 3D dans la mensuration officielle. La DMO accompagne différents services dans leurs travaux de transition numérique (projet de référentiel urbain, BIM, documentation 3D du sous-sol et refonte des autorisations de construire avec demande de permis sous la forme numérique). Enfin, dans le cadre des activités de gestion des données géoréférencées, la DMO poursuit sa collaboration avec tous les partenaires du SITG ainsi que son centre de compétence (SGOI) qui, dans le cadre de leurs activités respectives, sont dépendants pour tout ou partie des référentiels cadastraux.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

La contribution de l'office du registre foncier et de la mensuration officielle aux économies de 5% sur les charges de personnel décidées par le Conseil d'Etat se traduit par la suppression de 0.85 ETP auxiliaire.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le passage à la feuille d'avis officielle (FAO) sous forme numérique dès 2017 supprime les frais que le Registre foncier devait payer chaque année pour les publications sous forme papier de ses avis. L'économie sur son budget est de 50'000F.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Le budget des amortissements dépend des dépenses d'investissements effectuées et des dates de mise en services des actifs sous-jacents. La variation budgétaire concerne le crédit de renouvellement du DALE pour le renouvellement et la mise à jour des données de la mensuration officielle.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
1.1 Délai moyen de traitement, en jours ouvrables, des réquisitions d'inscription au registre foncier	Efficacité	≤ 30 jours	≤ 35 jours	54 jours	≤ 30 jours	2018
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	≤ 1'000	≤ 1'300	2'739	≤ 1'000	2018
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	≤ 3/an	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	100%	≥ 95%	96%	100%	2018
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	100%	≥ 90%	90%	100%	2018
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	100%	100%	98.6%	100%	2018
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	≥ 85%	≥ 85%	74%	≥ 85%	2018
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours ouvrables, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	≤ 2 jours	≤ 2 jours	0.5 jours	≤ 2 jours	2018
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	≤ 3/an	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement entre la date de réception de la réquisition d'inscription et la date de sa validation finale.

Indicateur 1.2 : il s'agit d'un indicateur, complémentaire à l'indicateur 1.1, concernant les réquisitions d'inscription en cours de traitement, exprimé en termes de volume.

Indicateur 1.3 : mesure de la qualité des prestations fournies en matière de traitement des réquisitions d'inscription, l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanties.

Indicateur 2.1 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 2.2 : mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 3.1: le bâtiment est une des données de référence-clé du système d'information du territoire genevois (SITG), de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (notamment mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles en matière cadastrale et de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la mise à jour du registre cadastral. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la DMO.

Indicateur 4.1 : mesure, en jours ouvrables, du délai moyen entre la date de réception de la demande d'extraits, de plans et, depuis 2016, de renseignements et la date de la réponse. Semi-automatisé depuis 2014, le calcul de ce délai a été complètement automatisé dès 2016.

Indicateur 5.1 : mesure de la qualité des prestations fournies dans le cadre des opérations de mise au feuillet fédéral, l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanties.

G05 Protection du patrimoine bâti

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	9'373'185	-129'621	-1.4%	9'502'806	9'391'721
30 Charges de personnel	5'159'565	-71'183	-1.4%	5'230'748	5'150'763
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'898'809	-34'035	-1.8%	1'932'844	1'923'490
36 Charges de transfert	2'289'811	-1'403	-0.1%	2'291'214	2'291'472
39 Imputations internes	25'000	-23'000	-47.9%	48'000	25'996
REVENUS	309'255	-55	-0.0%	309'310	331'861
42 Taxes	30'700	-55	-0.2%	30'755	57'770
43 Revenus divers	-	-	-	-	42'358
46 Revenus de transferts	278'555	0	0.0%	278'555	231'733
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'063'930	129'566	-1.4%	-9'193'496	-9'059'860
<i>Coût d'état-major</i>	-362'518	-7'237	2.0%	-355'281	-301'283
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'303'829	-39'848	3.2%	-1'263'981	-1'112'262
COÛT COMPLET	-10'730'276	82'482	-0.8%	-10'812'758	-10'473'405

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.35	-0.55	-1.62%	33.90	31.80
<i>ETP fixes</i>	33.20	0.85	2.63%	32.35	30.80
<i>ETP auxiliaires</i>	0.15	-0.60	-80.00%	0.75	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.00	-0.80	-100.00%	0.80	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G05.01 Connaissance du patrimoine
- G05.02 Protection du patrimoine

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection, de diffuser le plus largement possible cette connaissance au grand public, mais aussi aux propriétaires et aux professionnels de la construction pour lesquels cette connaissance est essentielle à la mise en oeuvre des projets.

L'OPS poursuivra son programme de recensement architectural exhaustif du canton de Genève, selon un calendrier rythmé par les ressources départementales disponibles. Durant cette législature, la priorité est donnée aux périmètres des grands projets de développement urbain. Les recherches et les études sur le patrimoine architectural et urbain du canton se poursuivront en 2018.

Les manifestations à succès telles que les Journées européennes du patrimoine seront reconduites, de même que la manifestation « l'art de bâtir » comprenant colloques, conférences et visites autour des enjeux de la mise en oeuvre des matériaux traditionnels. Les fouilles et les études dans le cadre de découvertes archéologiques exceptionnelles seront poursuivies afin de sauvegarder les sites et d'en extraire le plus d'éléments de connaissance sur l'histoire du canton. Dans ce contexte, le projet de musée archéologique, mettant en valeur les découvertes exceptionnelles de St Antoine sera un des plus importants dossiers de l'office, par son ampleur et son impact sur la connaissance mise à disposition du grand public.

L'inscription de l'immeuble Clarté de Le Corbusier à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2016 a engagé l'OPS dans un projet de valorisation de ce patrimoine qui doit permettre, dès 2018, l'accès à cet objet pour les genevois et les touristes.

Enfin, suite à l'aboutissement en 2016 des travaux de redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la Commission des monuments de la nature et des sites (CMNS), dans le cadre de la délivrance des préavis en matière d'autorisation de construire, et dans le cas d'une adoption de la loi y relative par le Grand Conseil en 2017, 2018 sera le premier exercice complet de mise en oeuvre dont l'OPS suivra les effets avec attention.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

L'office du patrimoine et des sites contribue à l'économie de 5% sur les charges de personnel décidée par le Conseil d'Etat avec la diminution de 0.55 ETP sur ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	≥ 60	≥ 60	125	≥ 80	2020
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	≥ 40	≥ 40	48	≥ 50	2020
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées	Efficacité	≥ 60'000	≥ 60'000		≥ 70'000	2020

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Contribuer à l'accélération des procédures d'autorisation de construire						
4.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 95%	≥ 90%	85%	≥ 95%	2018
4.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 95%	≥ 85%		≥ 95%	2018
5. Développer la connaissance du patrimoine bâti						
5.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	30%	20%		60%	2020

Commentaires

Les objectifs et indicateurs du programme G05 ont fait l'objet en 2016 d'une réflexion approfondie afin que puissent être proposées, dès l'exercice budgétaire 2017, de nouvelles mesures d'appréciation des résultats de l'office du patrimoine et des sites. Les indicateurs 4.1 et 4.2 sont destinés à apprécier la contribution aux efforts d'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire de l'office du patrimoine et des sites au titre de préavis.

Indicateur 1.1 : les objets protégés sont détaillés (mise sous protection individuelle - un plan de site peut contenir plusieurs objets protégés). Dans le cadre de mise sous protection par zone (ex : plan de site ou hameau), tous les objets cadastrés et protégés dans les zones concernées sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 2.1 : les objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 3.1 : cet indicateur regroupe les publications éditées par l'office du patrimoine et des sites, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours et conférences, les visites organisées de sites et autres journées portes ouvertes. Les journées européennes du patrimoine, les colloques et conférences comprenant notamment la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art sont également comptabilisés. L'indicateur mesure le nombre de participants aux manifestations et le nombre de publications éditées et distribuées.

Malgré les contraintes financières qui pèsent sur l'Etat, il est important que les activités de sensibilisation du grand public aux problématiques du patrimoine soient préservées (à contraintes en francs égales, toucher un maximum de personnes).

Valeur comparative : C2016 : N/A

Indicateur 4.1 : en soutien au programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 95 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans les 15 jours calendaires.

Indicateur 4.2 : en soutien au programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 95 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrés dans les 30 jours calendaires.

L'indicateur se base sur tous les dossiers, exception faite des demandes concernant des objets classés et/ou emblématiques de l'identité du canton, des objets nécessitant une décision de justice (recours auprès des tribunaux, etc.) et des objets soumis à votations populaires (valeurs extrêmes ne rentrant pas dans le cadre normal de traitement).

Valeur comparative : C2016 : N/A

Indicateur 5.1 : cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 20'000 objets. Le recensement architectural cantonal (RAC) est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont

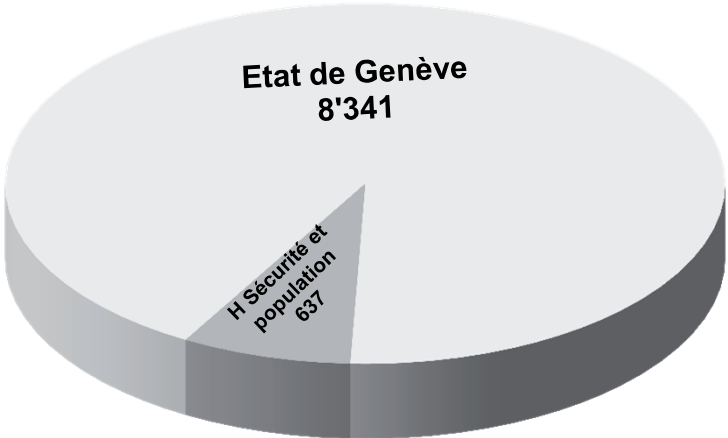
G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

possible la dimension patrimoniale.

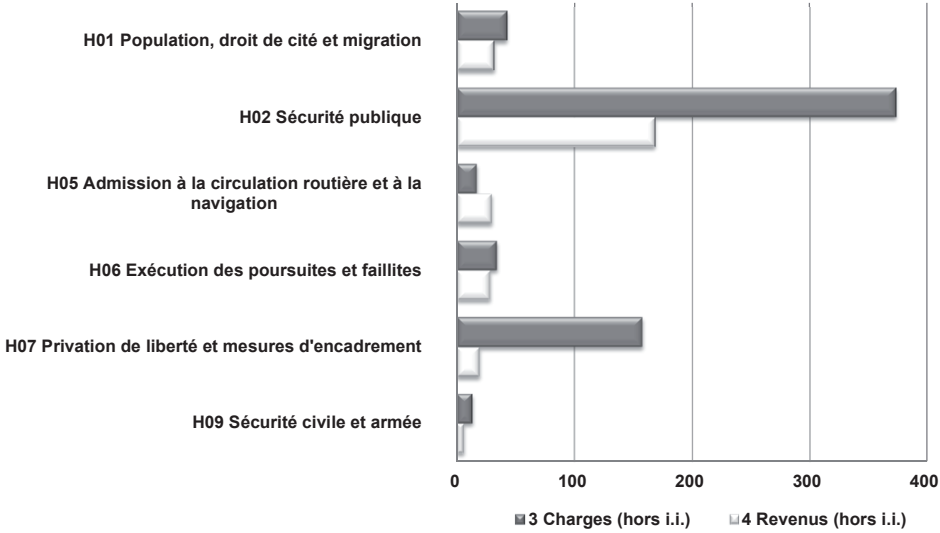
Valeur comparative : C2016 : N/A

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Si les grandes réformes de l'organisation de la police ainsi que du personnel pénitentiaire ont été adoptées en 2016, respectivement en 2017, leur mise en œuvre s'est concrétisée en 2017 et se poursuivra en 2018. Les négociations ouvertes à partir du mois de mai 2017 entre le Conseil d'Etat et les syndicats de police se sont conclues en décembre 2017 par un protocole d'accord convenant de l'alignement des quatre premières fonctions hiérarchiques des policiers sur la grille salariale prévalant jusqu'ici au sein de la police judiciaire, la réduction par moitié des débours forfaitaires, ainsi que l'introduction, au 1^{er} janvier 2019, pour le personnel actuel, à l'exclusion des nouveaux collaborateurs, d'une indemnité mensuelle fixe et non indexée en remplacement de la prise en charge de tous les frais médicaux (prime d'assurance, franchise et quote-part).

L'année 2018 verra pour la police la poursuite de la relève de l'armée dans le cadre de l'accord "Amba Centro", avec des moyens supplémentaires financés quasi intégralement par la Confédération. De même, l'Aéroport international de Genève financera intégralement les forces supplémentaires permettant d'assurer la sécurité sur le site aéroportuaire.

L'effectif de la police s'étoffe encore lentement en raison des départs à la retraite occasionnés par la réglementation transitoire relative à l'élévation de l'âge minimum de la retraite. Toutefois, le diagnostic local de sécurité publié en 2017 souligne un résultat très positif, notamment sur le sentiment de sécurité et l'image de la police. La politique de sécurité de proximité devrait accentuer cette tendance en 2018 par l'augmentation des ressources financée grâce aux mesures d'économies au sein du département. Elle se concrétisera par un concept d'engagement opérationnel des APM et verra la mutualisation des systèmes d'information (police cantonale et polices municipales). Sa mise en œuvre sera portée au budget 2018 des partenaires (Association des communes genevoises et Ville de Genève).

2018 verra également la mise en œuvre des moyens accordés en 2016 et 2017 afin de lutter efficacement contre la cybercriminalité et pouvoir faire face à l'évolution de la menace terroriste (protection et armement). Par ailleurs, une demande de crédit d'investissement de quelques 4 millions de CHF destiné à la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale a été acceptée par le Grand Conseil en date du 3 novembre 2017. La police cantonale n'ayant jusqu'ici pas participé à l'harmonisation de l'informatique policière sur le plan suisse, il s'agissait d'y remédier. Cette mise à jour intégrera la mobilité et la sécurité des données.

Au niveau du dispositif pénitentiaire genevois, récemment étendu par l'ouverture de Curabilis et l'agrandissement de La Brénaz, le projet de loi d'investissement "Les Dardelles" sera déposé au Grand Conseil à l'hiver 2018. Cette nouvelle infrastructure de 450 places accueillera, dans un premier temps, une partie des détenus de Champ-Dollon, afin de permettre les indispensables travaux de rénovation. A terme, elle sera dévolue à l'exécution de peines. Genève disposera alors enfin des structures en adéquation avec ses besoins.

Le nouveau concept de réinsertion en cours de développement verra une première phase opérationnelle dès janvier 2018. Dans ce contexte, des développements infrastructurels, en collaboration avec les HUG, seront indispensables.

Au niveau de l'asile, le projet de centre de départ fédéral de 250 places, prévu au Grand-Saconnex dans le cadre de la restructuration nationale, se poursuit à satisfaction, en étroite collaboration avec la Confédération. Le crédit d'investissement de 2,3 millions de CHF, accordé pour l'optimisation des prestations de l'OCPM, a permis le lancement des travaux : l'office entend numériser l'ensemble des informations dont il dispose et automatiser ses flux et processus, tout en garantissant la fiabilité des données enregistrées et traitées.

Au niveau de la sécurité civile, l'adoption, prévue en 2017, des projets de loi de financement des sites d'Aire-la-Ville et d'Epeisses permettra de passer, en 2018, à la réalisation des projets pour les deux sites. L'actuel dispositif cantonal destiné à coordonner une intervention en situation exceptionnelle, connu sous l'appellation OSIRIS, doit faire place, dès le 1^{er} janvier 2018, à la création d'un nouvel état-major cantonal de conduite (EMCC). Sa conduite sera confiée au directeur général de l'OCCPAM, avec l'appui d'un chef d'état-major détaché de la police. Au niveau défense incendie, la réforme de l'organisation du dispositif cantonal devrait être mise en œuvre en 2018, après validation par l'Association des communes genevoises (ACG). A terme, un seul corps unifié de sapeurs-pompiers devrait opérer sur le territoire cantonal, sous la conduite d'une structure intercommunale.

Dans le domaine de la protection civile, les réflexions s'orientent sur deux axes : le regroupement d'organisations existantes et la professionnalisation de la conduite. L'objectif est de garantir un niveau de conduite homogène dans toutes les organisations de protection civile du canton. Les fonctions de commandement, de gestion du matériel et d'ouvrages de protection, à l'instar des responsables d'office chargés de la gestion du personnel, devraient être professionnalisées.

La sécurité routière, la qualité des différents contrôles ainsi que la satisfaction de la clientèle en rapport avec l'augmentation des prestations facilitées fournies en ligne sur internet, sont les priorités de la direction générale des véhicules.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	42'770'747	9'073	0.0%	42'761'674	39'968'543
30 Charges de personnel	28'226'792	493'842	1.8%	27'732'950	25'660'994
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'971'705	44'226	1.5%	2'927'479	3'414'442
33 Amortissements du patrimoine administratif	34'754	-6'109	-14.9%	40'863	39'528
36 Charges de transfert	11'473'596	-578'086	-4.8%	12'051'682	10'791'898
39 Imputations internes	63'900	55'200	634.5%	8'700	61'682
REVENUS	31'612'121	-2'016'363	-6.0%	33'628'484	29'314'723
42 Taxes	25'100'218	-2'018'813	-7.4%	27'119'031	23'025'466
43 Revenus divers	-	-	-	-	101'880
46 Revenus de transferts	6'508'903	0	0.0%	6'508'903	6'184'777
49 Imputations internes	3'000	2'450	445.5%	550	2'600
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'158'626	-2'025'436	22.2%	-9'133'190	-10'653'820
<i>Coût d'état-major</i>	-268'549	4'164	-1.5%	-272'713	-231'492
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'116'099	-539'982	8.2%	-6'576'117	-6'689'181
COÛT COMPLET	-18'543'274	-2'561'254	16.0%	-15'982'020	-17'574'494

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	240.90	-2.00	-0.82%	242.90	226.45
<i>ETP fixes</i>	217.10	-5.40	-2.43%	222.50	202.25
<i>ETP auxiliaires</i>	12.80	-3.60	-21.95%	16.40	21.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	11.00	7.00	175.00%	4.00	3.20

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil et légalisation
- H01.02 Enregistrement et gestion des cas relevant de la loi sur l'asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.06 Passeports
- H01.07 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H01.08 Pilotage opérationnel du programme H01

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

L'entrée en vigueur, le 20 mars 2016, de l'accord migratoire entre la République de Turquie et l'Union Européenne a permis, de manière indirecte, de réduire la pression exercée sur la Suisse, notamment à partir des Balkans et de la Méditerranée orientale. Si les premiers effets concrets de cette situation se sont manifestés par une baisse progressive du nombre de demandes d'asile, le contexte migratoire exogène reste potentiellement en crise en raison de l'augmentation des flux mixtes originaires d'Afrique subsaharienne à travers la Libye.

Dans ce contexte sensible, le projet de centre de départ fédéral de quelque 250 places, prévu à Genève dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile approuvée par la Confédération, les cantons et les communes à l'occasion de la Conférence nationale de 2014, prend corps à satisfaction, notamment en termes de coordination entre le canton, le Secrétariat d'Etat aux migrations, l'Office fédéral des constructions et de la logistique et la commune du Grand-Saconnex, sur le territoire de laquelle il sera réalisé. Il convient de préciser qu'au niveau de la Région romande, la planification des centres fédéraux n'est pas encore complètement aboutie, dès lors que les discussions concernant l'emplacement du troisième centre de départ fédéral sont en cours entre la Confédération et les cantons de Vaud et du Valais.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2016 des dispositions d'application de l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers a conduit, à travers un groupe de travail dédié, au renforcement de la collaboration entre le département et les autorités pénales chargées de prononcer les mesures d'expulsion judiciaire. En tenant compte des reports probables dans l'exécution de certaines de ces décisions, l'usage des mesures de contrainte prévues dans le droit des étrangers devrait nécessairement augmenter et outrepasser la capacité du canton en places de détention administrative. Les priorités de placement devront alors faire l'objet d'un réexamen indispensable. Au demeurant, les ressources et les processus internes de l'OCPM ont été adaptés pour faire face à ces nouvelles exigences légales.

Concernant la problématique des étrangers sans-papiers, le département a présenté publiquement, le 21 février 2017, le projet pilote Papyrus dont le but est notamment de régulariser, selon des critères stricts, un groupe défini de sans-papiers, constitué principalement de familles avec enfants scolarisés, et d'assainir, à travers des mesures d'accompagnement adaptées, les secteurs économiques concernés par l'emploi des étrangers sans statut légal. Premier de ce genre dans l'histoire de la politique migratoire en Suisse, ce projet pilote est susceptible de constituer, de par la synthèse qu'il opère entre des instruments de gestion de la migration, de l'intégration et du marché du travail, un véritable observatoire permettant à la Confédération et aux cantons de tester de nouvelles mesures en vue de trouver des solutions équilibrées et pragmatiques à un problème ancien, complexe et humainement sensible.

Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) poursuit la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2017. Les priorités sont mises sur les dispositifs liés à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation. Par ailleurs, le BIE finalise actuellement, de concert avec les services concernés de l'OCPM, le Secrétariat d'Etat à la migration (SEM) et l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs, la rédaction du PIC II qui entrera en vigueur en janvier 2018.

Au niveau opérationnel, le BIE développe ses collaborations avec les différents services de l'OCPM, notamment dans le cadre du projet pilote Papyrus, et avec le service asile et départ, afin d'améliorer l'accès au marché de l'emploi des réfugiés statutaires et des personnes admises provisoirement.

Autres projets d'importance stratégique

Lancée en 2013, la réforme des processus liés à la naturalisation ordinaire des étrangers continue à déployer ses effets. Ainsi la durée de traitement des demandes de naturalisation diminue depuis l'introduction de la nouvelle procédure cantonale qui conditionne l'instruction du dossier à la réussite préalable d'un test de validation des connaissances d'histoire, de géographie et des institutions suisses et genevoises et à la connaissance orale d'une langue nationale. Les chiffres obtenus à la fin du mois d'avril 2017 permettent de constater que la plupart des demandes ordinaires ont été traitées dans un délai de 17 mois et que l'objectif, fixé à 18 mois pour la durée maximale d'une procédure, pour les dossiers déposés à partir du 1^{er} janvier 2015, est actuellement atteint. La transmission par la Chancellerie de l'organisation des cérémonies de prestation de serment des nouveaux naturalisés au service Suisses de l'OCPM dès le 2^{ème} semestre 2016 a également contribué à réduire la durée de la procédure.

Le 17 juin 2016, la Cour des comptes a publié son rapport d'audit relatif au "dispositif genevois de la naturalisation ordinaire des étrangers" (cf. Rapport No 105 du 17.06.2016). Il contient une série de recommandations, qui ont toutes

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

été acceptées par le département. L'une d'elles porte plus spécifiquement sur la clarification des rôles, des responsabilités et des tâches des différents acteurs cantonaux et communaux intervenant dans la procédure, par le biais d'une directive départementale transversale. Un groupe de travail canton-communes (GTN) a dès lors été institué pour mettre en œuvre la recommandation de la Cour des comptes. Finalisé par le GTN, un projet de directive a été transmis pour examen le 7 juin 2017 au Président de l'Association des communes genevoises.

La mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité limitant l'accès à la procédure aux seuls titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), a été reportée au 1^{er} janvier 2018. Accomplissant son devoir d'information, le département a largement renseigné tous les candidats potentiels à la naturalisation titulaires de permis F (personnes bénéficiant d'admission provisoire), de cartes de légitimation (fonctionnaires internationaux) et de permis B (autorisation de séjour) pour les inciter à déposer une demande avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Le travail d'adaptation de la législation cantonale au nouveau droit fédéral en matière de naturalisation est actuellement en cours.

Le nombre de commandes de documents d'identité suisses s'est stabilisé à quelque 40'000 unités en 2016 et les délais d'attente pour la prise des données biométriques n'ont pas dépassé les 3 semaines durant le premier semestre 2017. Dans ce contexte, la réactivation, le 31 mars 2017, de la Convention passée avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) permet à nouveau aux Suisses domiciliés en France voisine d'effectuer la prise des données biométriques dans le canton de Genève.

Le tableau de résorption des retards OCPM a été enrichi de nouveaux indicateurs et objectifs couvrant presque l'intégralité des activités de l'office. Se départissant d'une logique fondée sur la diminution des stocks, les nouvelles mesures sont davantage axées sur la productivité des secteurs concernés et sont ainsi plus représentatives du volume de dossiers traités par les différents services de l'OCPM et des progrès effectués. Outil de pilotage de la direction générale de l'office et de la direction du département, ce tableau est également communiqué trimestriellement à la Cour des comptes pour information et par souci de transparence.

L'entrée en vigueur de la loi ouvrant un crédit d'investissement de 2,3 millions de francs pour l'optimisation des prestations de l'OCPM a permis le lancement des processus préparatoires nécessaires à la conception et à l'exploitation d'applications performantes et de moyens informatiques adaptés aux exigences auxquelles doit répondre une administration sollicitée de tous bords et dont le volume d'activité ne cesse de croître.

A travers ce projet, l'office entend principalement numériser l'ensemble de l'information dont il dispose et automatiser une grande partie de ses flux et de ses processus. Le crédit accordé doit permettre à l'office de garantir la fiabilité des données enregistrées et traitées, ainsi que la célérité de ses réponses aux demandes des usagers, dans le respect de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD - A 2 08). La mise en œuvre de ce projet est dès lors fondamentale pour la poursuite de la modernisation de l'administration cantonale, pour la crédibilité de l'Etat et pour le maintien d'un service public de qualité, au moment où le nombre d'habitants du canton pourrait atteindre le demi-million durant l'année en cours.

Si des améliorations sensibles ont été apportées dans la réduction du temps d'attente aux guichets de l'office, le secteur séjour peine encore à diminuer le stock de dossiers en attente. Des mesures d'allègement ont été mises en œuvre pour simplifier certaines procédures et diminuer la durée de traitement des demandes ne nécessitant pas de mesures d'instruction particulières. Par ailleurs, un réexamen des processus du service concerné est à l'étude pour en rationaliser le fonctionnement.

Justification des écarts

L'augmentation de +493'842 F (-2 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" résulte des éléments suivants :

- coûts induits des postes 2017;
- augmentation de +7 ETP pour la cellule anti fraude selon décision du Conseil d'Etat du 18 octobre 2017;
- augmentation de +1 ETP provenant d'un transfert interne;
- diminution de -10 ETP dans le cadre de l'application de la mesure du Conseil d'Etat visant une réduction de -5 % des charges de personnel;
- mécanismes salariaux 2018.

La diminution de -578'086 F sur la nature 36 "Charges de transfert" provient de la baisse de la restitution à la Confédération de la part des émoluments perçus sur les documents d'identités suite à la diminution du nombre d'actes. Cette diminution est en lien avec la baisse des émoluments figurant sous la nature 42 "Taxes".

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

La diminution de -2'018'813 F sur la nature 42 "Taxes" est due aux éléments suivants :

- baisse des émoluments relatifs aux naturalisations conformément à la loi 11492 votée par le Grand Conseil en date du 27 janvier 2017;
- diminution du volume des documents d'identité délivrés. Cette diminution est en lien avec la baisse constatée sur la nature 36 "Charges de transfert".

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer les délais et la qualité des prestations délivrées						
1.1 Délai pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques	Efficacité	</= 2 sem.	N/A	N/A	</= 2 sem.	2020
1.2 Durée de la procédure de naturalisation ordinaire pour les nouvelles demandes déposées	Efficacité	</= 18 mois	N/A	N/A	</= 18 mois	2020
1.3 Solde d'interdictions d'entrées en Suisse en attente de traitement	Efficacité	</= 50	N/A	N/A	</= 50	2020
1.4 Délai entre la réception d'une nouvelle demande au service étranger/séjour et son traitement	Efficacité	</= 15 j.	N/A	N/A	</= 15 j.	2020
1.5 Temps d'attente aux guichets	Efficacité	</= 30 min.	N/A	N/A	</= 30 min.	2020
1.6 Temps de traitement aux guichets	Efficacité	</= 15 min.	N/A	N/A	</= 15 min.	2020

Commentaires

Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2018, l'ensemble des objectifs et indicateurs ont été revus pour le programme H01 "Population, droit de cité et migration".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le délai entre la demande de rendez-vous et la prise des données biométriques nécessaires à la délivrance d'un nouveau document d'identité, au vu du besoin souvent urgent de pouvoir disposer de ladite pièce.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le délai de la procédure ordinaire de naturalisation qui ne doit pas excéder 18 mois.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur représente le nombre de propositions d'interdiction d'entrée en Suisse en suspens. Lorsqu'un étranger est renvoyé de Suisse sur la base d'une décision entrée en force, le service cantonal de migration compétent a la possibilité de requérir du SEM le prononcé d'une interdiction d'entrée en Suisse. En cas de violation de cette interdiction, un nouveau renvoi peut être exécuté sans délai et sans nécessité d'ouvrir une nouvelle procédure d'examen du droit au séjour. Pour éviter que des personnes renvoyées de Suisse puissent y revenir et entamer une nouvelle démarche relative à leur séjour en toute impunité, le nombre de propositions d'interdiction d'entrée en Suisse en suspens doit être minime.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur représente le délai entre le dépôt d'une demande dûment documentée d'autorisation de séjour et le début de son traitement par le service compétent.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur représente la durée d'attente de l'utilisateur pour être accueilli au guichet. Pour un nombre de guichets donné, il dépend du nombre d'utilisateurs, de la gestion des flux et du temps de traitement au guichet (indicateur 1.6).

Indicateur 1.6 : Cet indicateur représente la durée de l'accueil au guichet. Il ne dépend pas du nombre d'utilisateurs et

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

ne devrait pas excéder 15 minutes afin d'assurer une bonne fluidité et permettre de répondre de manière adéquate aux usagers.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	374'361'016	7'592'798	2.1%	366'768'218	358'700'094
30 Charges de personnel	309'437'337	12'863'483	4.3%	296'573'854	285'304'943
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	48'465'033	-3'572'880	-6.9%	52'037'913	56'237'498
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'670'846	-344'972	-8.6%	4'015'818	4'101'551
34 Charges financières	454'400	194'304	74.7%	260'096	328'516
36 Charges de transfert	10'729'400	-297'137	-2.7%	11'026'537	11'077'829
39 Imputations internes	1'604'000	-1'250'000	-43.8%	2'854'000	1'649'758
REVENUS	168'812'811	6'068'444	3.7%	162'744'367	165'775'652
42 Taxes	119'988'801	2'468'944	2.1%	117'519'857	124'132'349
43 Revenus divers	1'753'575	0	0.0%	1'753'575	2'935'813
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	0
46 Revenus de transferts	46'362'085	3'679'200	8.6%	42'682'885	37'981'710
49 Imputations internes	708'350	-79'700	-10.1%	788'050	725'781
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-205'548'205	-1'524'354	0.7%	-204'023'851	-192'924'442
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'943'982</i>	<i>-27'607</i>	<i>0.9%</i>	<i>-2'916'375</i>	<i>-2'573'785</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-62'708'611</i>	<i>-2'211'727</i>	<i>3.7%</i>	<i>-60'496'884</i>	<i>-59'457'429</i>
COÛT COMPLET	-271'200'798	-3'763'688	1.4%	-267'437'110	-254'955'656

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'084.25	65.30	3.23%	2'018.95	1'964.50
<i>ETP fixes</i>	<i>2'081.25</i>	<i>65.30</i>	<i>3.24%</i>	<i>2'015.95</i>	<i>1'942.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>20.30</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H02.08 Pilotage opérationnel du programme H02

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

La loi sur la police du 9 septembre 2014 est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016 créant la nouvelle structure organisationnelle de la police avec cinq services opérationnels, soit : police-secours, police de proximité et police routière (services issus de l'ancienne gendarmerie), police internationale et police judiciaire. La direction des opérations assure la coordination, voire la conduite, des opérations interservices et des dispositifs pour les grands événements. Le matricule unique a été déployé dans les systèmes d'information de la police les 4 et 5 avril 2017, alors que ce matricule est porté de manière visible par les policiers en uniforme depuis le 1^{er} mai 2016. Les négociations ouvertes à partir du mois de mai 2017 entre le Conseil d'Etat et les syndicats de police se sont conclues en décembre 2017 par un protocole d'accord convenant de l'alignement des quatre premières fonctions hiérarchiques des policiers sur la grille salariale prévalant jusqu'ici au sein de la police judiciaire, la réduction par moitié des débours forfaitaires, ainsi que l'introduction, au 1^{er} janvier 2019, pour le personnel actuel, à l'exclusion des nouveaux collaborateurs, d'une indemnité mensuelle fixe et non indexée en remplacement de la prise en charge de tous les frais médicaux (prime d'assurance, franchise et quote-part). Enfin, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 du nouveau règlement sur les émoluments et frais des services de police (REmPol, F 1 05.15) fait encore l'objet d'ajustements. Le Procureur général a relevé que, dans certains cas, les frais de police appartenaient aux frais de la procédure pénale, ce qui entraîne des conséquences sur les recettes estimées au budget.

Par rapport à 2011, l'effectif global de la police a progressé de 15% à fin 2017 (2'039 ETP), celui des policiers de 6% (1'440 ETP) et celui des assistants de sécurité publique (ASP), en particulier les ASP3 et 4 au profit de la police internationale, de 173% (150 ETP). Dans ce contexte, les ressources humaines de la police travaillent à une certification cantonale de toutes les catégories d'ASP.

Les aspirants de la police genevoise sont formés depuis le 1^{er} avril 2016 à l'Académie de Police de Savatan. Les premiers brevetés arrivent à la fin de leurs stages pratiques et vont intégrer pleinement les services opérationnels. Ce processus fait l'objet d'une évaluation avec l'Académie de police de Savatan. Dans le cadre de la convention de collaboration établie le 2 novembre 2015, la police cantonale genevoise participe au Comité directeur et contribue à répondre aux enjeux majeurs identifiés pour les années à venir, plus particulièrement le concept général de formation 2020 (CGF), la reprise du site de Savatan (l'armée est actuellement propriétaire du site) et le projet de gouvernance (statut juridique de l'académie sous forme d'une fondation autonome).

Autres projets d'importance stratégique

Les axes prioritaires de la convention entre le Conseil d'Etat et le Procureur général mettant en œuvre la politique commune de lutte contre la criminalité ont été revus à la lumière des résultats obtenus des deux premières éditions. La lutte contre les cambriolages n'apparaît plus dans ces axes prioritaires, même si elle fait toujours l'objet d'une veille active. L'axe de la lutte contre les stupéfiants a été intégré, pour ce qui relève de la vente et du deal de rue, à l'axe de la sécurité de l'espace public, et à celui de la lutte contre la délinquance financière pour le volet traitant du trafic et des profits qu'il génère. Un nouvel axe apparaît, celui de la sécurité de la mobilité au vu de l'augmentation des accidents de la circulation et surtout des infractions constatées. Il s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle organisation de la police. Au final, la troisième édition de la politique criminelle commune comporte sept axes.

Avec l'appui de la Cour des comptes, les travaux visant à améliorer la maîtrise des heures supplémentaires, notamment par l'examen de l'adéquation des horaires et l'amélioration de la planification lors de mobilisations se poursuivent. L'activité diplomatique importante et la tenue de diverses conférences qui sont confirmées à brève échéance limitent la marge de manœuvre en matière de planification.

H02 Sécurité publique (suite)

La politique de sécurité de proximité, initiée en 2013, est en cours de redéfinition et sera déclinée sous la forme d'un concept d'engagement opérationnel des agents de la police municipale (APM). Les contrats locaux de sécurité (CLS) connaîtront leur deuxième version au cours de cette année. L'augmentation des moyens sur le terrain s'opérera par des postes supplémentaires financés par des mesures d'économie au sein du département. Par ailleurs, le principe de la mutualisation des systèmes d'information entre la police cantonale et les polices municipales a été validé et sa mise en œuvre est portée au budget 2018 des partenaires (ACG et Ville de Genève). Les résultats du diagnostic local de sécurité 2016 publié en juin 2017 et réalisé en partenariat avec cinq communes parties à un CLS, sont très positifs, qu'il s'agisse notamment de l'amélioration du sentiment de sécurité ou encore de l'image de la police.

La lutte contre la cybercriminalité et la criminalité informatique est l'un des axes de la politique criminelle commune depuis l'édition 2014 - 2016. La loi d'investissement (L 11788) adoptée le 22 avril 2016, permettra à la police de disposer des nouveaux moyens d'investigation indispensables à sa mission, de moderniser et sécuriser les infrastructures informatiques, et de diminuer de manière importante les temps de traitement des affaires. D'importants investissements seront réalisés en 2018. En parallèle, l'accent sera mis sur la prévention de la cybercriminalité, au profit entre autres des PME.

Lors de sa séance du jeudi 1^{er} juin 2017, le Grand Conseil a accepté le PL 12040, ouvrant un crédit d'investissement de 5'573'000 F destiné à l'adaptation des moyens de protection et de l'armement de la police cantonale à l'évolution des risques sécuritaires, moyens indispensables pour faire face à l'évolution de la menace.

Le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 4'160'000 F destiné à la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police (PL 12147) a été accepté par le Grand Conseil en date du 3 novembre 2017. Les projets à réaliser dans ce domaine portent sur la gouvernance administrative, que ce soit en termes de gestion électronique des données ou en termes de gestion de la connaissance. Le système d'information centrale des affaires de police et des personnes doit subir une mise à jour majeure. Datant de la fin des années 1990, il ne sera plus supporté à l'avenir. Cette mise à jour, sous le nom de MyABI, intègre la mobilité des données, tant en consultation qu'en saisie, tout en offrant des garanties en matière de sécurité. Le système de génération de rapport sera entièrement renouvelé et mieux intégré. Les différents projets de mobilité s'accompagneront d'outils liés à la géolocalisation, incontournable à la fois dans la gestion de l'évènement et dans l'analyse criminelle stratégique et opérationnelle. Par ailleurs, faute de moyens, la police cantonale n'a, à ce jour, pas participé à l'harmonisation de l'informatique policière sur le plan suisse. Il s'agit d'y remédier, pour autant que les outils proposés répondent effectivement aux besoins et offrent les fonctionnalités attendues.

La police genevoise poursuit son plan de relève de l'armée dans le cadre de l'accord AMBA CENTRO (dispositif de protection de la Genève internationale) avec l'engagement et la formation d'assistants de sécurité publique. La situation géopolitique actuelle commande de maintenir les efforts qui s'inscrivent dans la politique des bons offices de la Confédération helvétique.

Un projet de réorganisation de la centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL) a débuté en mai 2016 et sera poursuivi durant plusieurs années. A ce propos, l'audit de gestion de la Cour des comptes, au travers de ses neuf recommandations permettra de baliser le travail de réorganisation de la CECAL. La constitution d'un pool de call-takers est une première recommandation qui a déjà été mise en œuvre et se terminera avec une augmentation des effectifs. Les autres éléments concrets de cette nouvelle organisation se poursuivront les années prochaines.

Justification des écarts

L'augmentation de +12'863'483 F (+65,3 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" résulte des éléments suivants :

- augmentation de +24 ETP pour la surveillance des ambassades en remplacement de l'armée et des privés, financée à hauteur de 90 % par la Confédération;
- augmentation de +12,5 ETP pour la sécurité de la Genève internationale, intégralement financée par la Confédération;
- augmentation de +12 ETP pour le renforcement de la sécurité sur le site aéroportuaire, intégralement financée par l'Aéroport international de Genève;
- augmentation de +8 ETP pour le renforcement de la centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL) conformément aux recommandations de la Cour des comptes;
- augmentation de +7 ETP pour la mise en oeuvre de la LTVTC, intégralement financée par la taxe annuelle;
- augmentation de +2 ETP dans le cadre de l'actualisation de la convention intercantonale de la conférence latine des

H02 Sécurité publique (suite)

chefs des départements de justice et police (CLDJP), financée par la participation des autres cantons;

- diminution de -0,2 ETP provenant d'un transfert interne;
- coûts induits des postes 2017;
- mécanismes salariaux 2018.

La diminution de -3'572'880 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" provient des éléments suivants :

- diminution de -2'740'000 F relative à la dotation à la provision pour débiteurs douteux conformément à la loi 11702 du 29 janvier 2016;
- diminution de -566'800 F pour les frais de surveillance des ambassades par des privés compte tenu de l'engagement de policiers pour assurer dorénavant cette tâche;
- diminution de -250'000 F liée à diverses économies;
- diminution de -10'080 F liée à la coupe linéaire votée par le Grand Conseil sur la nature 3132 "Honoraires".

La diminution de -297'137 F sur la nature 36 "Charges de transfert" provient principalement de l'adaptation de la subvention en faveur de la Fondation des Parkings conformément à la loi 11923 du 12 mai 2017.

La diminution de -1'250'000 F sur la nature 39 "Imputations internes" provient de la diminution des frais de poursuites du service des contraventions compte tenu des nouvelles procédures mises en place par le service.

L'augmentation de +2'468'944 F sur la nature 42 "Taxes" provient principalement des éléments suivants :

- prise en charge financière de l'Aéroport international de Genève de 12 ETP supplémentaires dès 2018 pour assurer la sécurité sur le site aéroportuaire;
- couverture financière par le nouveau fonds des frais de mise en oeuvre de la LTVTC (956'550 F). Ce fonds est alimenté par le produit de la taxe annuelle affectée aux mesures nécessaires pour garantir le respect et la bonne application de la loi.

L'augmentation de +3'679'200 F sur la nature 46 provient des éléments suivants :

- financement à hauteur de 90 % par la Confédération de 24 ETP pour les missions de garde d'ambassade (+1'834'200 F);
- financement intégral par la Confédération de 12,5 ETP supplémentaire pour la sécurité liée à la Genève internationale (+1'570'000 F);
- financement par les autres cantons de la CLDJP de 2 ETP supplémentaires (+275'000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions						
1.1 Taux de faits de violence pour 1000 habitants	Efficacité	4	5	5.9 o/oo	4	2020
1.2 Taux d'infraction contre le patrimoine pour 1000 habitants	Efficacité	35	34	30 o/oo	33	2020
1.3 Taux d'infraction à la LCR pour 1000 véhicules immatriculés	Efficacité	15	N/A	N/A	14,5	2020
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions						

H02 Sécurité publique (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux d'élucidation des faits de violence	Efficacité	88 %	85%	83%	88 %	2020
2.2 Taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine	Efficacité	12 %	15%	8%	13 %	2020
3. Améliorer la qualité des prestations						
3.1 Taux d'interventions prioritaires dans un délai inférieur à 7,5 minutes	Efficacité	65 %	60%	N/A	75 %	2020
3.2 Taux de plaintes contre inconnu traitées en moins de 7 jours	Efficacité	82 %	N/A	N/A	85 %	2020
3.3 Taux de satisfaction des lésés	Efficacité	67 %	N/A	N/A	72 %	2020

Commentaires

Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2018, les objectifs et indicateurs ont été revus avec la définition de 3 nouveaux indicateurs (1.3.-3.2.-3.3.) pour le programme H02 "Sécurité publique".

Indicateurs 1.1, 1.2 et 1.3 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ces ratios ont été choisis, d'une part car ils sont utilisés par l'Office fédéral de la statistique et permettent ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, par astuce, à l'arraché / effraction de véhicules et vols à l'intérieur et sur véhicule / vols de véhicules motorisés).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur fait référence à l'ensemble des infractions à la loi sur la circulation routière.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur concerne le temps de réponse entre l'appel de la victime au 117/112 et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur représente la proportion de plaintes traitées dans un délai de 7 jours, week-end et jours fériés compris.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des lésés quant à la qualité de l'accueil et au traitement de leur affaire.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	17'108'967	-381'688	-2.2%	17'490'655	18'928'685
30 Charges de personnel	13'823'315	-223'721	-1.6%	14'047'036	13'816'281
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'238'538	-156'887	-4.6%	3'395'425	5'064'642
33 Amortissements du patrimoine administratif	40'114	-4'080	-9.2%	44'194	40'513
39 Imputations internes	7'000	3'000	75.0%	4'000	7'249
REVENUS	29'576'705	-3'737	-0.0%	29'580'442	29'989'343
42 Taxes	28'894'205	-6'237	-0.0%	28'900'442	29'299'612
46 Revenus de transferts	680'000	0	0.0%	680'000	689'731
49 Imputations internes	2'500	2'500	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	12'467'738	377'951	3.1%	12'089'787	11'060'658
<i>Coût d'état-major</i>	-395'082	58'612	-12.9%	-453'694	-430'273
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'027'034	-1'512'557	33.5%	-4'514'477	-6'011'451
COÛT COMPLET	6'045'622	-1'075'995	-15.1%	7'121'617	4'618'934

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	117.33	-3.30	-2.74%	120.63	118.76
<i>ETP fixes</i>	117.33	-2.30	-1.92%	119.63	116.06
<i>ETP auxiliaires</i>	0.00	-1.00	-100.00%	1.00	2.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	0.70

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, la direction générale des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des véhicules (DGV).

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation de projets d'importance stratégique

Le projet de délocalisation de la DGV sur la commune de Bernex, développé avec la collaboration de l'Office des

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

bâtiments (OBA), se poursuit. En raison du développement de la dématérialisation des prestations qui limitera le déplacement sur site des usagers, d'une possibilité de relocalisation de la fourrière des véhicules sur un autre site et de changements législatifs fédéraux à venir, le projet a pu être redimensionné à la baisse.

Le projet informatique de la Confédération (SIAC), réunissant les trois fichiers nationaux de la DGV, soit conducteurs (FABER), véhicules (MOFIS) et mesures administrative (ADMAS), a été planifié par la Confédération en 2018 avec une migration nationale durant le premier semestre.

L'évolution de la dématérialisation et du guichet virtuel de la DGV, avec l'augmentation des prestations en ligne, se poursuit, afin que l'accessibilité aux prestations soit facilitée, évitant de nombreux déplacements à la population.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel :

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel du petit Etat à l'horizon 2018 (- 273 470 F correspondant à - 2.8 ETP).

Transfert d'une collaboratrice au DSE (- 53 001 F correspondant à - 0.5 ETP).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies réalisées sur les frais liés au courrier et autres dépenses générales (- 156 600 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	5.5	5	4.5	5	2019
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	2.5	3	2.5	2	2019
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	14	11	9	18	2019

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois. L'objectif 2018 ainsi que la cible à long terme ont été adaptés en raison de contrainte budgétaire sur le personnel de la direction générale des véhicules.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois. L'objectif 2018 ainsi que la cible à long terme ont été adaptés en raison d'une modification de la périodicité des contrôles, de l'évolution du parc deux roues motorisés ainsi que de contrainte budgétaire sur le personnel de la direction générale des véhicules.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution de l'offre de prestations en ligne. Nouvelles prestations prévues en 2018: notifications de confirmation ou d'annulation de rendez-vous par sms aux candidats inscrits à un examen pratique, saisie en ligne des attestations de suivi de cours obligatoires par les moniteurs de conduite ainsi que saisie en ligne par les médecins-conseils agréés dans le cadre de la remise de certificats médicaux.

H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	33'980'428	-2'875'202	-7.8%	36'855'630	31'814'486
30 Charges de personnel	28'167'356	-234'438	-0.8%	28'401'794	28'355'807
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'600'541	-2'468'939	-30.6%	8'069'480	3'269'886
33 Amortissements du patrimoine administratif	124'531	3'675	3.0%	120'856	120'809
34 Charges financières	-	-	-	-	296
39 Imputations internes	88'000	-175'500	-66.6%	263'500	67'689
REVENUS	36'281'709	-3'486'768	-8.8%	39'768'477	30'820'774
42 Taxes	28'227'609	-2'320'168	-7.6%	30'547'777	25'091'617
43 Revenus divers	-	-	-	-	2'287
44 Revenus financiers	1'000	0	0.0%	1'000	1'001
49 Imputations internes	8'053'100	-1'166'600	-12.7%	9'219'700	5'725'869
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'301'281	-611'566	-21.0%	2'912'847	-993'712
<i>Coût d'état-major</i>	-536'526	88'613	-14.2%	-625'139	-631'810
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-11'359'944	-576'724	5.3%	-10'783'220	-11'001'176
COÛT COMPLET	-9'595'189	-1'099'677	12.9%	-8'495'512	-12'626'698

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	236.50	-9.60	-3.90%	246.10	256.32
<i>ETP fixes</i>	236.00	-8.10	-3.32%	244.10	229.45
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	-1.50	-75.00%	2.00	25.87
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office des poursuites (OP) et par l'office des faillites (OF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Pour l'office des poursuites :

L'office des poursuites va continuer d'élargir son offre de prestations en ligne afin de servir et renseigner plus efficacement ses usagers grâce aux possibilités offertes par le nouvel outil informatique. Celui-ci connaîtra dans le cadre de la maintenance évolutive des améliorations afin d'en accroître l'efficacité et ainsi pouvoir absorber un nombre de procédures demeurant à un niveau élevé.

Dans le prolongement de la réorganisation lancée à la fin du premier trimestre 2017, l'office continuera d'améliorer la gestion et le flux des processus afin de tenir les objectifs de temps de traitement moyen des dossiers, dont notamment l'édition des commandements de payer à 10 jours et la délivrance des extraits du registre des poursuites à 2 jours au plus.

Sous la responsabilité de la nouvelle direction juridique et de la formation créée lors de la réorganisation précitée, les programmes de formations internes et ceux en lien avec les autres cantons romands (aboutissant au certificat de formation générale à l'exécution forcée) se poursuivront, tout comme la formation LP dispensée aux nouveaux collaborateurs, qui a repris durant l'année 2017 après avoir été suspendue en raison des efforts nécessaires engagés à la stabilisation de la nouvelle plateforme informatique.

La révision du système de contrôle interne de l'office adapté au nouvel environnement se poursuivra sous la conduite de la direction financière et du contrôle interne créée en 2017.

Pour l'office des faillites :

Le système d'information gérant les faillites développé à Genève (ORFEE) a été déployé dans d'autres cantons. Ce déploiement se poursuivra ces prochaines années dans d'autres offices de faillites de Suisse et à la FINMA. Ainsi, l'OF tient un rôle de premier plan dans la communauté des utilisateurs, ce qui représente l'occasion de créer des synergies et de réduire, à terme, les coûts de maintenance et d'évolution.

Sur un plan quantitatif, l'objectif de délai moyen légal prévu pour la liquidation des dossiers (art. 270 LP) est maintenu à une année. D'un point de vue qualitatif, l'objectif visé est l'absence de plainte (selon art. 17 LP) pour déni de justice.

Le projet entamé ces dernières années, visant à améliorer la qualité de vie au travail et la culture d'entreprise par des actions ciblées sera poursuivi (exemples : suppression du timbrage, télétravail, aménagement des locaux).

Justification des écarts par rapport au budget 2017 :

30 - Charges de personnel

La variation des charges de personnel reflète la réduction progressive des effectifs dans le cadre de l'objectif du Conseil d'Etat de réduire de 5% les charges de personnel (-6 ETP), les transferts internes au DF et avec d'autres départements (-3 ETP) ainsi que les mécanismes salariaux.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La mise en service d'OPUS et l'introduction des nouveaux schémas comptables ont pour conséquence une forte diminution des charges (nature 31) et des produits (nature 42), les débours et leurs refacturations aux créanciers n'étant plus comptabilisés dans les comptes de l'Etat mais dans un module comptable auxiliaire. Sur la base des comptes 2016 et du premier semestre 2017, l'impact, neutre au niveau résultat, est estimé à 2.4 millions en charges et en revenus.

De plus, l'abandon de la FAO papier au profit de la FAO numérique a permis de diminuer les charges et augmenter les revenus de l'office des faillites, respectivement de 40'000 F (nature 31) et 80'000 F (nature 42).

Enfin, les dépenses générales de l'OF sont réduites de 25'000 francs dans le cadre des économies demandées par le Conseil d'Etat.

42 - Taxes

voir explications ci-dessus.

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

49 - Imputations internes

L'écart constaté sur les imputations internes provient principalement de l'activité de contentieux du service des contraventions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	10	10	48	10	2021
2. Optimiser l'efficacité au niveau du traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficience	1'500	1'500	1'451	1'500	2021
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
3.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	90%	80%	46.3%	100%	2021
3.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	80%	70%	31.9%	90%	2021
3.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	100%	90%	100%	2021
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	≤1	≤1	0	≤1	2021
4.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	42	42	38	42	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

Après une période d'accumulation de retards liée à la bascule informatique puis de leur résorption, l'office est désormais en mesure, dès le second semestre 2017, de tenir l'objectif de temps moyen d'édition des commandements à 10 jours au plus.

Indicateur 2.1

L'indicateur 2.1 est calculé sur l'ensemble des collaborateurs fixes et auxiliaires de l'OP.

Indicateur 3.1

Le but est d'atteindre les 100% à terme, moyennant l'implémentation des améliorations de l'outil informatique dans le cadre de la maintenance évolutive et l'utilisation, par les usagers, des nouveaux services en ligne répondant à leurs attentes (notamment : communication du solde d'une poursuite en ligne, envoi des extraits du registre des poursuites par courriel), déchargeant ainsi les guichets de l'office.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	157'582'555	1'623'041	1.0%	155'959'514	149'002'922
30 Charges de personnel	116'631'503	1'990'036	1.7%	114'641'467	107'535'262
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	28'071'473	-523'371	-1.8%	28'594'844	28'253'389
33 Amortissements du patrimoine administratif	998'807	-88'479	-8.1%	1'087'286	871'815
34 Charges financières	64'497	29'205	82.8%	35'292	54'663
36 Charges de transfert	11'798'275	231'000	2.0%	11'567'275	12'250'683
39 Imputations internes	18'000	-15'350	-46.0%	33'350	37'110
REVENUS	19'188'774	1'509'151	8.5%	17'679'623	12'315'034
42 Taxes	6'904'847	1'937'651	39.0%	4'967'196	4'488'131
43 Revenus divers	256'425	0	0.0%	256'425	171'934
44 Revenus financiers	900	0	0.0%	900	-
46 Revenus de transferts	12'013'002	-430'000	-3.5%	12'443'002	7'626'193
49 Imputations internes	13'600	1'500	12.4%	12'100	28'776
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-138'393'781	-113'890	0.1%	-138'279'891	-136'687'888
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'109'630</i>	<i>17'703</i>	<i>-1.6%</i>	<i>-1'127'333</i>	<i>-970'094</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-39'278'686</i>	<i>-165'630</i>	<i>0.4%</i>	<i>-39'113'056</i>	<i>-31'046'190</i>
COÛT COMPLET	-178'782'097	-261'817	0.1%	-178'520'280	-168'704'172

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	884.30	8.50	0.97%	875.80	834.67
<i>ETP fixes</i>	<i>875.70</i>	<i>8.50</i>	<i>0.98%</i>	<i>867.20</i>	<i>830.87</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>8.60</i>	<i>3.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H07.08 Détention de personnes adultes

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H07.09 Application des peines et mesures
- H07.10 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
- H07.11 Détention de personnes mineures
- H07.12 Pilotage opérationnel du programme H07

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2014-2018 prévoyait de combler le retard pris par le canton en matière de capacité carcérale et de poursuivre les engagements pris en 2012 lors de l'adoption de la planification pénitentiaire.

Après l'agrandissement de La Brenaz en 2016, l'année 2017 aura été une nouvelle étape importante dans la réalisation de cet objectif. En effet, après l'établissement de La Brenaz qui offre 168 places de détention et l'établissement de Curabilis, dont l'ouverture de la dernière unité arrivera à terme à la fin de l'année 2017, proposera 92 places pour les personnes sous mesure en milieu fermé. Afin de compléter le dispositif pénitentiaire genevois, le projet de loi d'investissement Les Dardelles sera déposé au Grand Conseil en 2018.

Cette nouvelle infrastructure de 450 places de détention pénale, pierre angulaire de la planification pénitentiaire, permettra dans un premier temps d'accueillir une partie des détenus de la prison de Champ-Dollon afin de démarrer les travaux de rénovation, devenus indispensables, de ce bâtiment âgé de 40 ans dont la surexploitation a entraîné un vieillissement prématuré. Une fois les travaux terminés, la prison de Champ-Dollon retrouvera sa vocation initiale d'établissement de détention avant jugement (sous réserve d'exécutions de très courtes peines ou de courts soldes de peine). L'établissement Les Dardelles sera dévolu, quant à lui, à l'exécution de peines.

Ces réalisations sont nécessaires, afin de prendre en compte l'entrée en vigueur prochaine d'importantes modifications législatives, notamment :

- l'expulsion judiciaire des personnes étrangères, depuis le 1^{er} octobre 2016 (allongement de la détention avant jugement, en raison du besoin d'instruire les faits relatifs à la possibilité d'expulsion);
- le rétablissement des courtes peines privatives de liberté dès le 1^{er} janvier 2018 (nouveau droit des sanctions);
- les difficultés techniques liées à la mise en œuvre de l'*electronic monitoring* et les conditions restrictives pour accéder à cette modalité d'exécution de la peine, qui ne permet donc pas de compenser l'augmentation des courtes peines.

C'est ainsi, au terme de la planification pénitentiaire, que le canton aura réalisé trois établissements pénitentiaires offrant ainsi 642 places de détention supplémentaires affectées à l'exécution des mesures (Curabilis 92 places), à l'exécution des peines (Les Dardelles 450 places) et à la détention administrative (La Brenaz 168 places, dès l'ouverture de l'établissement Les Dardelles). A noter que 8 places supplémentaires ont également été créées en 2017 à Champ-Dollon grâce aux travaux de transformation de plusieurs cellules qui portent désormais la capacité de la prison à 398 places.

Genève disposera enfin des structures de détention en adéquation avec ses besoins actuels et futurs et aura ainsi comblé le retard accumulé depuis deux décennies.

La concrétisation de la planification pénitentiaire demeurerait incomplète sans une réforme de l'approche de la réinsertion. Dans cette perspective, un nouveau concept a été réalisé et sera présenté aux Etats généraux de la détention et de la probation. La première phase opérationnelle de la réforme sera mise en œuvre dès janvier 2018. Cette réforme se déploiera progressivement jusqu'à l'ouverture de l'établissement pénitentiaire Les Dardelles.

Autres projets d'importance stratégique

La politique flexible et anticipative adoptée par l'office cantonal de la détention (OCD) en matière de gestion de ses ressources humaines a permis de garantir la disponibilité de personnel en suffisance. Une formation initiale dispensée aux nouveaux agents de détention a été développée afin de mieux préparer ceux-ci à l'obtention du brevet fédéral. La mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes sur la gestion des ressources humaines de l'OCD a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, la résolution des problématiques mentionnées par cet organe de surveillance contribue à l'objectif de maîtrise du pilotage assigné à la direction de l'office. L'Office cantonal de la

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

détention a ainsi fermé en 2017 65% des recommandations de la Cour des Comptes et 40% des recommandations du service d'audit interne (SAI).

S'agissant de l'organisation de l'OCD, le développement constant d'outils de gestion et de contrôle interne permet une meilleure anticipation des risques et une vision stratégique à plus long terme. En résulte une phase de stabilisation, observée notamment au Service d'application des peines et mesures (SAPEM) qui bénéficie maintenant d'un cadre managérial renforcé pour mener à bien ses missions.

La mise à jour des conversions d'amende du service des contraventions impliquera pour le SAPEM une forte charge de travail de suivi des injonctions d'exécuter de peines privatives de liberté de substitution en 2018 et dans les années à venir.

De même, l'interdiction légale pour l'OCD de confier le transport des détenus à des privés, ainsi que le retrait progressif de la police en matière de sécurité des audiences impliquera non seulement pour la brigade de sécurité et des audiences l'acquisition de compétences nouvelles mais un développement important des effectifs dédiés dans les années à venir.

L'OCD a par ailleurs intensifié ses efforts pour aller au contact de la population, dans une perspective de promotion de l'image du domaine de la détention et de recrutement de candidats potentiels. En effet, les efforts de recrutement se poursuivront en 2018 et dans les années à venir, de manière à disposer d'un effectif formé suffisant en prévision de l'ouverture de la prison d'exécution de peines Les Dardelles.

La loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) a été votée en 2016 et son règlement d'application adopté en 2017. La fixation, dans une loi unique, d'un cadre cohérent et harmonisé était indispensable au pilotage de l'OCD. Cette loi et son règlement d'application permettent d'unifier les statuts du personnel et les grades, de garantir une égalité de traitement et de favoriser la mobilité des agents entre les établissements et surtout de donner les moyens à la direction générale d'implémenter une nouvelle gouvernance pour l'Office.

L'opération de rattrapage des plans d'exécution de la sanction (PES), outil incontournable qui fixe des objectifs aux détenus pour toute la durée de leur peine, a été réalisée. Le plan d'exécution de la sanction fait partie intégrante du dispositif mis en place pour améliorer l'encadrement des détenus.

L'année 2017 aura vu la création du Service des Mesures Institutionnelles (SMI), subordonné à la fois aux HUG pour les aspects de prise en charge thérapeutique et à l'Office cantonal de la détention pour les questions liées à la sécurité. Ce service participe à assurer un suivi de qualité pour les détenus sous mesures institutionnelles en milieu fermé, ouvert et ambulatoires.

La création de ce service est au cœur d'un processus d'amélioration constante de prise en charge des détenus présentant des troubles psychiques et offre des pistes de développement en matière de collaboration entre le milieu pénitentiaire et médical. Dès 2018, des développements infrastructurels collaboratifs avec les HUG seront indispensables à l'exécution de la mission du SMI.

Par ailleurs, d'importants travaux législatifs et réglementaires seront entrepris dès 2018, dont en particulier la loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et le règlement sur le SMI.

L'Office cantonal de la détention poursuit les travaux sur les projets d'infrastructure tels que la réaffectation du bâtiment de la Verseuse et le projet de centre de départ du Bois-Brûlé.

Justification des écarts

L'augmentation de +1'990'036 F (+8,5 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" est principalement due aux éléments suivants :

- coûts induits des postes 2017;
- augmentation de +3,5 ETP pour permettre le déploiement complet des plans d'exécution de la sanction pénale;
- augmentation de +5 ETP pour le service d'application des peines et mesures (SAPEM), intégralement financée par des revenus supplémentaires;
- mécanismes salariaux 2018.

La diminution de -523'371 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" provient

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

de diverses économies réalisées ainsi que de la suppression du budget de l'établissement de Montfleury dont l'activité a été reprise par l'établissement Le Vallon.

L'augmentation de +231'000 F sur la nature 36 "Charges de transferts" provient de l'augmentation du financement de la structure intercantonale pour la formation et de l'aide financière en faveur de l'aumônerie des prisons.

L'augmentation de +1'937'651 F sur la nature 42 "Taxes" provient principalement de l'augmentation des revenus du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) en lien avec l'accroissement du nombre de dossiers traités en provenance du service des contraventions.

La diminution de -430'000 F sur la nature 46 "Revenus de transferts" provient de l'ajustement des revenus notamment en raison de la fermeture de l'établissement de Montfleury.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Evaluer l'impact de la politique de réinsertion sur la population résidente						
1.1 Taux de réincarcération de la population résidente adulte au sein des établissements pénitentiaires de l'OCD	Efficacité	<= 55 %	N/A	N/A	<= 45 %	2020
2. Garantir un suivi optimal de l'exécution de la sanction conformément au cadre concordataire						
2.1 Taux de réalisation des PES et des PEM	Efficacité	>= 90 %	92%	67%	100 %	2020
3. Garantir l'adéquation des ressources allouées au regard des besoins d'encadrement des personnes détenues						
3.1 Ratio d'encadrement du personnel des principaux établissements	Efficience	CD = 0.49/BRE = 0,72/CUR = 1	N/A	N/A	CD = 0.49/BRE = 0,72/CUR = 1	2020
4. Garantir la bonne tenue des dossiers du SAPEM par le biais d'un contrôle qualité des données informatiques						
4.1 Taux de non-conformité des dossiers du SAPEM	Qualité	<= 9 %	N/A	N/A	<= 7 %	2020

Commentaires

Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2018, l'ensemble des objectifs et indicateurs ont été revus pour le programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'individus résidant en Suisse ayant effectué par le passé un ou plusieurs séjours dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs), et le nombre d'individus résidant en Suisse actuellement présents dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le taux de réalisation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) et des plans d'exécution des mesures (PEM). La cible est basée sur le périmètre prioritaire défini par l'OCD (articles 64 Code Pénal et les mesures).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'ETP affectés aux principaux établissements pénitentiaires (Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis) et le nombre de détenus physiquement présents.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre de dossiers présentant des non-conformités

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

(sur un périmètre de données informatiques prédéfini), et le nombre total de dossiers suivis sous autorité du service d'application des peines et mesures (SAPEM).

H09 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	13'359'983	62'029	0.5%	13'297'954	12'880'832
30 Charges de personnel	10'624'394	-34'409	-0.3%	10'658'803	10'434'137
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'062'527	86'990	8.9%	975'537	820'029
33 Amortissements du patrimoine administratif	334'586	10'948	3.4%	323'638	328'770
36 Charges de transfert	1'001'076	0	0.0%	1'001'076	914'570
37 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	332'242
39 Imputations internes	106'400	-1'500	-1.4%	107'900	51'086
REVENUS	6'103'536	-759'522	-11.1%	6'863'058	7'085'089
41 Patentes et concessions	35'730	0	0.0%	35'730	35'730
42 Taxes	453'777	-285'024	-38.6%	738'801	943'958
43 Revenus divers	2'170'000	50'000	2.4%	2'120'000	2'127'905
44 Revenus financiers	54'917	-328'110	-85.7%	383'027	387'937
46 Revenus de transferts	3'121'012	-201'388	-6.1%	3'322'400	3'232'877
47 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	332'242
49 Imputations internes	37'100	5'000	15.6%	32'100	24'439
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'256'447	-821'551	12.8%	-6'434'896	-5'795'744
<i>Coût d'état-major</i>	-101'080	3'734	-3.6%	-104'814	-94'128
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-9'550'378	-1'411'068	17.3%	-8'139'310	-9'601'911
COÛT COMPLET	-16'907'905	-2'228'886	15.2%	-14'679'019	-15'491'783

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	81.80	-1.80	-2.15%	83.60	77.65
<i>ETP fixes</i>	79.00	-1.80	-2.23%	80.80	76.60
<i>ETP auxiliaires</i>	2.80	0.00	0.00%	2.80	1.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	0.05

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et en matière de défense. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies ainsi que de la surveillance et du contrôle des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de l'organisation de tirs hors service, de l'obligation de servir, de l'entretien du matériel d'armée et de l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

H09 Sécurité civile et armée (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H09.01 Protection civile
- H09.02 Sécurité incendie et technique
- H09.03 Protection de la population
- H09.04 Logistique civile, cantonale et militaire
- H09.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H09.07 Instruction
- H09.08 Pilotage opérationnel du programme H09

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les travaux relatifs à la libération par l'armée du site des Vernets, dans la perspective d'y construire des logements, ont franchi des étapes décisives en 2017, notamment avec l'ouverture du chantier de Meyrin-Mategnin, et se poursuivront en 2018. L'adoption, prévue en 2017, des projets de loi de financement des sites d'Aire-la-Ville et d'Epeisses permettra en 2018 de passer à la réalisation des projets pour les deux sites.

Autres projets d'importance stratégique

L'actuel dispositif cantonal destiné à coordonner une intervention en situation exceptionnelle, connu sous l'appellation Osiris, doit faire place, dès le 1^{er} janvier 2018, à la mise en place d'un nouvel état-major cantonal de conduite (EMCC). Dans la droite ligne du concept de protection de la population tel que pensé au niveau fédéral et pratiqué dans plusieurs cantons, l'objectif est d'institutionnaliser un outil, à disposition de l'autorité politique, pour conduire les interventions nécessaires à la résolution de crise. La conduite de ce nouvel EMCC sera confiée au directeur général de l'OCPPAM, lui-même placé sous l'autorité du Conseil d'Etat. Un nouveau chef d'état-major, détaché de la police, complète cette organisation. Il a pour fonction principale de veiller à l'état de préparation du dispositif. A cet effet, un accent particulier sera porté sur la formation et l'entraînement des personnes intégrées à l'EMCC. Les travaux menés dans le cadre de l'analyse des risques serviront de socle de référence aux activités préparatoires menées au sein de l'EMCC.

Après validation par l'Association des communes genevoises (ACG), la réforme de l'organisation du dispositif de défense incendie du canton devrait entrer en phase de concrétisation en 2018. Dans les faits, cela se traduira par une évolution de la doctrine d'engagement des services du feu, en particulier s'agissant des standards d'intervention, ainsi que par une évolution organisationnelle des corps de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du canton. A terme, un seul corps unifié de sapeurs-pompiers devrait opérer sur le territoire, sous la conduite d'une structure intercommunale.

Dans le domaine de la protection civile, les réflexions conjointes avec l'ACG vont se poursuivre pour adapter le dispositif cantonal aux besoins identifiés sur le territoire du canton. L'objectif, pour le canton, demeure de positionner la protection civile à son niveau d'organisation partenaire de la protection de la population. Les réflexions s'orientent sur deux axes : le regroupement d'organisations existantes et la professionnalisation de la conduite. L'objectif est de garantir un niveau de conduite homogène dans toutes les organisations de protection civile du canton. Composé d'effectifs allant de 200 à 1'000 hommes et de moyens logistiques en conséquence, la fonction de milice a montré ses limites, considérant la charge de travail attachée à certains postes de conduite. Ainsi, le commandement, mais également la gestion du matériel et des ouvrages de protection, nécessitent une plus grande disponibilité pour garantir l'état de préparation d'une organisation. Ce sont ces fonctions qui, à l'instar des responsables d'office chargés de la gestion du personnel, devraient être professionnalisés.

Justification des écarts

La diminution de -34'409 F (-1,8 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" est principalement due aux éléments suivants :

- augmentation de +1,2 ETP provenant de transferts internes;

H09 Sécurité civile et armée (suite)

- diminution de -3 ETP dans le cadre de l'application de la mesure du Conseil d'Etat visant une réduction de -5 % des charges de personnel;
- mécanismes salariaux 2018.

L'augmentation de +86'990 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" correspond à la dotation en moyens de l'Etat-major cantonal de crise (EMCC).

La diminution de -285'024 F sur la nature 42 "Taxes" provient principalement de la reprise par l'OBA de la gestion des bâtiments (OBA) de la gestion des abris de protection civile propriété de l'Etat de Genève et de leur location.

La diminution de -328'110 F sur la nature 44 "Revenus financiers" provient de la reprise par l'OBA de la gestion des locaux de la caserne des Vernets.

La diminution de -201'388 F sur la nature 46 "Revenus de transferts" provient de la reprise par l'OBA de la gestion des locaux de la caserne des Vernets.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Disposer d'une vue d'ensemble actualisée de la capacité opérationnelle des corps d'intervention de sapeurs-pompiers et de protection civile ainsi que des services de défense interne aux entreprises						
1.1 Taux d'inspection des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Qualité	>= 95%	N/A	N/A	>= 95%	2020
1.2 Taux de réalisation/actualisation des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Efficacité	>= 90%	N/A	N/A	>= 95%	2020
2. Disposer d'un catalogue actualisé des risques pertinents pour le canton de Genève, de leurs conséquences prévisibles, des moyens de réponse en place et des mesures correctrices à mettre en place						
2.1 Taux d'actualisation des analyses des risques	Efficacité	>= 95%	N/A	N/A	>= 95%	2020
3. Répondre de manière effective et rationnelle aux demandes de soutien logistique						
3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations logistiques	Qualité	>= 85%	N/A	N/A	>= 85%	2020
4. Exécuter les prestations requises du canton par la Confédération						
4.1 Taux de couverture des besoins en places dans les journées d'information aux conscrits	Qualité	100 %	N/A	N/A	100 %	2020

Commentaires

Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2018, l'ensemble des objectifs et indicateurs ont été revus pour le programme H09 "Sécurité civile et armée".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et d'organisations de protection civile contrôlées au moins une fois tous les 3 ans.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le pourcentage de fiches opérationnelles établies et actualisées dans un délai de moins de 12 mois.

H09 Sécurité civile et armée (suite)

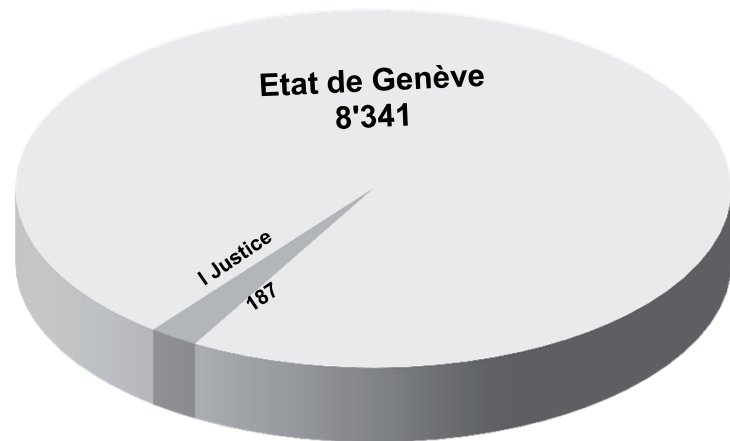
Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le pourcentage d'analyses de risque vérifiées et mises à jour dans un délai de moins de 5 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente, sur la base d'enquêtes, le degré de satisfaction des utilisateurs des prestations logistiques.

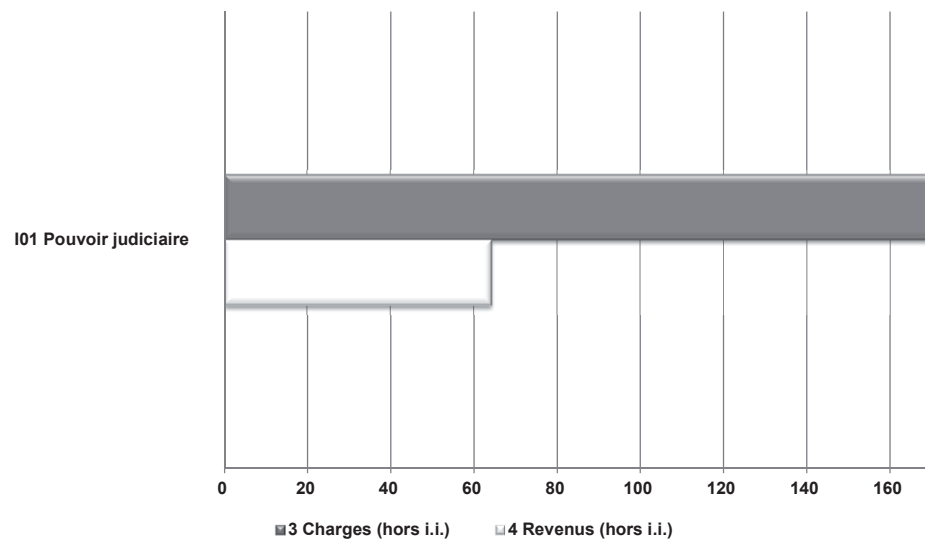
Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de places mise à disposition pour les conscrits d'une classe d'âge lors des journées d'information.

I Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Budget de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire - CGPJ

Synthèse des priorités

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du pouvoir judiciaire font l'objet d'une inscription annuelle au budget de l'Etat et sont votés par le Grand Conseil dans le cadre et selon la procédure de l'approbation du budget de l'Etat (art. 55 de la loi sur l'organisation judiciaire; LOJ; E 2 05). Il revient à la Commission de gestion du pouvoir judiciaire d'arrêter la proposition de budget du troisième pouvoir et de la soumettre au Conseil d'Etat (art. 41 al. 1 lit. a et 56 al. 1 LOJ). Si le Conseil d'Etat modifie la proposition de la commission de gestion, la proposition initiale doit figurer en marge du projet de budget (art. 56 al. 3 LOJ).

Le budget 2018 de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire, auquel le Conseil d'Etat a adhéré, permettra de financer principalement :

- dans la filière pénale, l'entrée en vigueur de la loi 12094 (dotation du Tribunal pénal) et de la loi 11620 (en lien avec l'exécution des décisions pénales),
- dans la filière civile, le renforcement du Tribunal de protection de l'enfant (TPAE) et
- en matière de systèmes d'information, l'internalisation des ressources, compensée par une baisse équivalente des locations de services (LSE).

Enfin, la Commission de gestion du pouvoir judiciaire relève que les revenus 2018, en légère baisse après deux exercices exceptionnels en matière de confiscations pénales, restent largement supérieurs à la moyenne constatée ces dernières années, en particulier grâce à une augmentation apparemment durable des émoluments fixés par les juridictions civiles et administratives. Le taux de couverture des charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire atteint ainsi 35%.

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	187'264'751	3'441'366	1.9%	183'823'385	171'645'912
30 Charges de personnel	133'875'001	3'629'997	2.8%	130'245'004	124'223'917
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	50'187'292	-364'112	-0.7%	50'551'404	44'649'487
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'508'458	175'481	7.5%	2'332'977	2'068'458
34 Charges financières	5'000	0	0.0%	5'000	-330
39 Imputations internes	689'000	0	0.0%	689'000	704'379
REVENUS	65'083'840	-9'184'356	-12.4%	74'268'196	72'175'574
42 Taxes	44'992'190	3'503'694	8.4%	41'488'496	44'291'446
43 Revenus divers	19'240'000	-12'700'000	-39.8%	31'940'000	27'150'031
49 Imputations internes	851'650	11'950	1.4%	839'700	734'098
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-122'180'911	-12'625'722	11.5%	-109'555'189	-99'470'337
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-32'935'014</i>	<i>-2'461'220</i>	<i>8.1%</i>	<i>-30'473'794</i>	<i>-29'219'528</i>
COÛT COMPLET	-155'115'925	-15'086'942	10.8%	-140'028'983	-128'689'865

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	776.15	20.50	2.71%	755.65	743.29
<i>ETP fixes</i>	<i>753.15</i>	<i>20.50</i>	<i>2.80%</i>	<i>732.65</i>	<i>701.79</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>22.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>22.00</i>	<i>40.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal. Elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget 2018 du pouvoir judiciaire doit permettre de financer :

- dans la filière pénale, l'entrée en vigueur de la loi 12094 (dotation du Tribunal pénal) et celle de la loi 11620 (en lien avec l'exécution des décisions pénales);
- dans la filière civile, le renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE);
- en matière de systèmes d'information, l'internalisation des ressources, compensée par une baisse équivalente des mandats LSE (location de services). L'impact budgétaire de cette opération est ainsi neutre.

Les revenus du budget 2018 du pouvoir judiciaire, en légère baisse après deux exercices exceptionnels, restent largement supérieurs à la moyenne constatée ces dernières années, grâce à une augmentation apparemment durable des émoluments fixés par les juridictions civiles et administratives. Les charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire sont ainsi couvertes à hauteur de 35% par les revenus.

Écarts significatifs

Les écarts significatifs entre le budget 2018 et le budget 2017 du sont les suivants :

- **sur la rubrique 30** (charges de personnel), augmentation de Fr. 3.6 millions, correspondant principalement :
 - à l'entrée en vigueur de la loi 12094 (dotation du Tribunal pénal) et celle de la loi 11620 (en lien avec l'exécution des décisions pénales);
 - au renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE);
 - à l'internalisation de ressources en matière de systèmes d'information entièrement compensée par une baisse équivalente des dépenses de location de services (LSE).
- **sur la rubrique 31** (charges de biens et services), baisse de Fr. 0.3 million, relative à l'internalisation des ressources en matière de système d'information (LSE).
- **sur les revenus**, baisse de Fr. 9 millions soit principalement :
 - Fr. 12.7 millions de baisse des confiscations pénales, le budget 2017 ayant été à cet égard exceptionnellement élevé. Cette baisse est toutefois atténuée par un ajustement à la hausse du niveau moyen des confiscations pénales dites ordinaires, en conformité avec la réalité des comptes de ces dix dernières années;
 - Fr. 3.5 millions correspondant à l'augmentation pérenne des émoluments perçus par les juridictions civiles et administratives, des recettes sur ventes et remboursements.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales P	Efficacité	1	0.9		1	2020

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TPAE	Efficacité	0.95	1		1	2020
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	0.95	0.98		1	2020
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.3	2.42		2.3	2020
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2	2		2	2020
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	88%	86%		88%	2020
2.2 Taux de procédures (hors TPAE/JP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	88%	88%		88%	2020
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	82%	84%		84%	2020
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	10%	10%	10.8%	10%	2020

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu annuel de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Amélioration estimée du taux de sortie étant donné l'entrée en fonction courant 2017 des 3 nouveaux juges au tribunal pénal.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour la filière civile.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour la filière de droit public.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre des procédures sorties (hors MP).

Stabilité: L'entrée en fonction des nouveaux juges devrait pouvoir compenser la hausse du nombre d'affaires au pénal.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Indicateur 1.5

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par l'estimation du nombre des procédures sorties du MP.

Stabilité.

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme. Ces trois indicateurs remplacent l'indicateur "Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans", d'une part parce que ce taux est excellent à Genève et il ne bouge pas et d'autre part, parce qu'il ne traite qu'une partie infime des procédures (environ 3%) et de ce fait ne reflète pas la véritable activité des tribunaux genevois.

Indicateur 2.1

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

L'entrée en fonction des nouveaux juges au tribunal pénal devrait progressivement permettre d'approcher la cible.

Indicateur 2.2

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation - Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Stabilité

Indicateur 2.3

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1^e instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

Stabilité

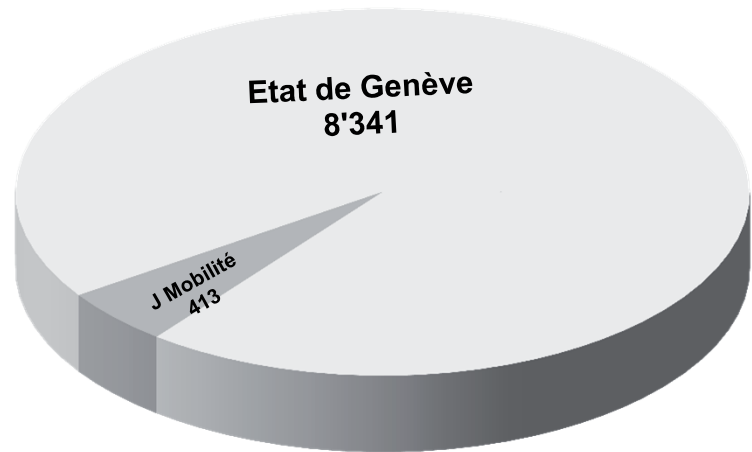
Indicateur 2.4

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

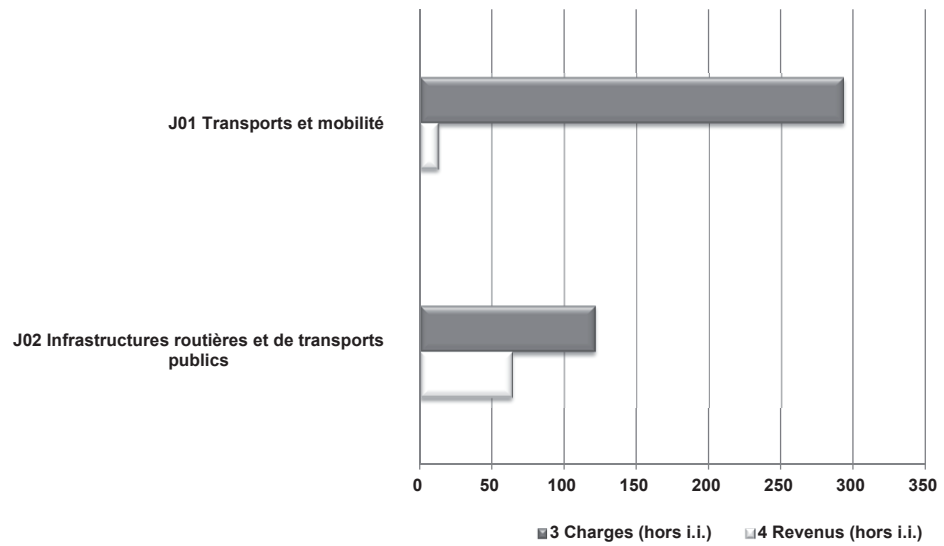
Stabilité

J Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau intercantonal et transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation cantonale, qui fixe désormais le cadre d'exploitation des différents réseaux de transports au travers de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée le 5 juin 2016.

Le cadre général de l'action de l'Etat s'articule autour des principes suivants :

- répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic ;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines ;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante.

Projets prioritaires pour l'année 2018 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs prioritaires de sa feuille de route sont axés sur une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération.

En 2018, seront poursuivies les actions de fluidification des modes de transports selon le cadre défini par la LMCE, dont la mise en œuvre par étape de la moyenne ceinture routière destinée à canaliser le trafic transitant actuellement par le centre de Genève, ainsi que les travaux d'amélioration de la vitesse commerciale des TPG (avec notamment une meilleure régulation à certains carrefours et les effets des mesures introduites en décembre 2017, telles que la systématisation des arrêts à la demande sur le réseau de bus et de trolleybus, ainsi que la pose de balisettes visant à faire respecter les voies de bus existantes). Ces mesures seront étroitement coordonnées avec le renouvellement de la signalisation lumineuse obsolète, notamment sur les grands axes, en améliorant la programmation des feux, la mise en place d'ondes vertes, plus particulièrement sur le U Lacustre et de feux à l'orange clignotant étendus aux dimanches. Grâce à la nouvelle centrale de régulation du trafic (CRT), regroupant depuis fin 2017, la police, les TPG et la Direction générale des transports, les premières améliorations de la gestion du réseau en situations perturbées pourront voir le jour en 2018. De plus, certaines actions de priorisation de la mobilité douce et des transports publics dans le centre et l'hyper-centre seront poursuivies progressivement dans leur mise en œuvre.

En ce qui concerne les TPG, la tendance en matière d'offre s'est inversée favorablement avec un volume de prestations qui a crû à nouveau depuis le 10 décembre 2017, avec comme principale nouveauté le nouveau parcours de la ligne 23 de TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation) et dans son sillage des améliorations apportées à la desserte de Vernier. Concernant ce projet pionnier, l'année 2018 sera celle de la mise en service commerciale progressive de l'intégralité de la flotte de véhicules 100% électriques sans câble entre les Tours de Carouge et le P+R 47 de l'aéroport.

De plus, suite à l'adoption de la loi 12128, une subvention supplémentaire de 13,25 millions de francs sera versée aux TPG en 2018, y compris la compensation tarifaire Unireso conformément à la législation fédérale (4,25 millions de francs). En effet, cette loi qui fait suite au statu quo des tarifs Unireso voté par le peuple genevois en mai 2017, vise en effet à revenir au niveau d'offre qui prévalait en 2014 en places-kilomètres. Ainsi une offre

complémentaire de 3,3% sera progressivement déployée au courant de l'année 2018. Les premières mesures du printemps 2018 concerneront essentiellement le renforcement des fréquences au niveau du réseau tramway, alors qu'à l'automne de nouvelles offres bus seront à leur tour introduites. D'autres mesures d'amélioration interviendront également à fin 2018.

Enfin, en 2018 l'élaboration du Plan d'actions des transports collectifs (PATC) pour la période 2020-2024 sera achevée. Cette planification comprendra l'adaptation du réseau avec l'arrivée du Léman Express, et également des extensions du réseau tramway sur sol genevois et sur le plan transfrontalier.

Les actions liées à la mise en service du Léman Express, lorsque les travaux du CEVA seront achevés se poursuivront avec une attention particulière portée sur la consolidation des futurs horaires transfrontaliers et la définition des services offerts à la clientèle, portés par la nouvelle société commune entre la SNCF et les CFF, Lémanis, fondée à Genève en 2017. La future tarification sur l'ensemble du réseau franco-suisse concerné et les questions de gouvernance entre les autorités organisatrices seront également au centre des priorités en 2018. Toujours dans le domaine ferroviaire, les études d'avant-projet continueront pour la nouvelle gare souterraine de Cornavin. Afin d'augmenter la longueur des trains, actuellement saturés aux heures de pointe, les travaux d'allongement et mise aux normes des quais entre Genève et La Plaine devraient commencer dans le courant de l'année, une fois l'autorisation de construire reçue. Les travaux des points de croisement de Mies et Chambésy se termineront mi-2018 et permettront dès juin l'introduction de la cadence au quart d'heure entre les gares de Lancy-Pont-Rouge et Coppet aux heures de pointe.

Par ailleurs, les travaux pour la route des Nations commencés au deuxième semestre 2017 trouveront en 2018 leur rythme de croisière. Les études des nouvelles liaisons appelées infrastructures routières de "Genève-Sud" entre la route de Saconnex-d'Arve et de Pierre-Grand vont se poursuivre jusqu'au stade de l'autorisation de construire une fois le projet de loi ouvrant un crédit de réalisation voté. Le chantier du barreau routier "Mon-Idee Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement démarreront aussitôt les autorisations obtenues.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes, se poursuivront en y intégrant les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la jonction autoroutière de Vernier-Canada et du barreau de Montfleury ainsi qu'à la desserte de l'Aéroport International de Genève. Fort de la votation populaire du 5 juin 2016, l'instruction du projet de la Traversée du lac et du contournement Est de Genève se poursuivra selon la planification arrêtée par le Conseil d'Etat, notamment à l'appui du crédit d'études déposé en juillet 2017 au Grand Conseil.

En termes de réalisations, 2018 verra la poursuite des travaux de plusieurs mesures du Projet d'agglomération de 1^{ère} génération, en particulier ceux liés au prolongement du tramway vers Bernex Vailly et aux espaces publics des interfaces des gares du Léman Express, ainsi que les projets de développement urbain liés.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	292'324'219	12'562'469	4.5%	279'761'750	268'158'245
30 Charges de personnel	14'280'486	-27'461	-0.2%	14'307'947	13'281'741
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'981'311	-333'132	-5.3%	6'314'443	5'871'752
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'172'026	121'609	3.0%	4'050'417	3'786'429
36 Charges de transfert	267'870'981	12'801'525	5.0%	255'069'456	245'176'904
39 Imputations internes	19'415	-72	-0.4%	19'487	41'420
REVENUS	12'455'418	-1'393'448	-10.1%	13'848'866	11'788'810
42 Taxes	10'390'668	-1'799'198	-14.8%	12'189'866	10'122'225
43 Revenus divers	1'152'000	300'000	35.2%	852'000	723'806
44 Revenus financiers	807'000	0	0.0%	807'000	710'087
46 Revenus de transferts	105'750	105'750	-	-	232'693
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-279'868'801	-13'955'917	5.2%	-265'912'884	-256'369'435
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-408'149</i>	<i>53'971</i>	<i>-11.7%</i>	<i>-462'120</i>	<i>-413'626</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'434'645</i>	<i>196'034</i>	<i>-5.4%</i>	<i>-3'630'679</i>	<i>-3'366'186</i>
COÛT COMPLET	-283'711'595	-13'705'911	5.1%	-270'005'684	-260'149'248

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	93.71	-1.31	-1.38%	95.02	86.42
<i>ETP fixes</i>	<i>89.71</i>	<i>-1.31</i>	<i>-1.44%</i>	<i>91.02</i>	<i>74.02</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3.60</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>8.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Lémanis SA, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA, Opérateurs bus du GLCT), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2014-2018 (priorité 2, rubriques 10 et 16 ; priorité 3, rubriques 19 et 23), les objectifs sont dirigés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération, de Mobilités 2030, et de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21) votée par le peuple le 5 juin 2016.

Le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit en parallèle à la conduite des réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant soutenir le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

A ce titre, les études menées sur les 10 grands projets d'urbanisation prioritaires ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics, des infrastructures routières et de la mobilité douce pour répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers. Elles se poursuivent pour aboutir à une traduction concrète sous forme de plans localisés de quartier, de réalisation des nouveaux logements et des infrastructures de transport nécessaires (transports collectifs, routes, pistes cyclables, etc.).

Initialement, les objectifs de croissance de l'offre mentionnés dans le Plan directeur des transports collectifs (PDTC) 2015-2018 ne permettaient pas d'atteindre les cibles prévues dans le cadre de la stratégie Mobilités 2030, compte tenu de la mise en application de l'initiative populaire 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois ! », qui a eu pour conséquence des mesures d'optimisation de l'offre de quelque 5% (en places-kilomètres par rapport à la situation prévalant en 2014). En effet, en termes financiers, la reprise de 2.5% du chiffre d'affaires global 2016 (produits communautaires Unireso) n'a pas suffi à compenser la chute de 6.3% du chiffre d'affaires global observée en 2015 après l'adoption de l'initiative 146. La tendance se situe à fin octobre 2017 à - 1.5% par rapport aux prévisions budgétaires et montre une différence d'environ - 0.3% comparée à la même période 2016.

Dans ce contexte, les TPG mettent en œuvre, conjointement avec l'Etat, un programme visant plus particulièrement à améliorer leur vitesse commerciale, déployer des actions commerciales et marketing renforcées et rendre plus efficiente leur gestion.

Suite au statu quo des tarifs Unireso voté par le peuple genevois le 21 mai 2017, le Grand Conseil a adopté la loi 12128, afin de rétablir un niveau d'offre TPG équivalent à celui de 2014 (en places-kilomètres) et a, par conséquent, intégré au budget 2018 un complément de subvention en faveur des TPG de 13,25 millions de francs, y compris la compensation tarifaire Unireso conformément à la législation fédérale (4,25 millions de francs). Ainsi, après un changement d'horaire de décembre 2017 essentiellement marqué par la systématisation des arrêts trolleybus et bus à la demande et le lancement de TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation) sur le nouveau parcours de la ligne 23, une offre complémentaire de 3,3% sera progressivement déployée au courant de l'année 2018. Elle sera suivie d'autres mesures d'amélioration à fin 2018. Néanmoins, au regard de la mise en place progressive de cette nouvelle offre tout au long de l'année, il n'est pas envisagé un impact notable sur le produit du transport des TPG en 2018.

L'offre concernant les dessertes ferroviaires régionales sera reconduite en 2018 sur l'axe Genève - La Plaine - Bellegarde. Elle sera doublée en période de pointe à partir de juin 2018 sur la ligne régionale Coppet - Genève - Lancy-Pont-Rouge, avec le passage au ¼ d'heure. Ce développement sera rendu possible par la fin des travaux des points de croisement de Mies (VD) et Chambésy. La cadence au quart d'heure sera progressivement étendue au reste de la journée d'ici à la mise en service du réseau Léman Express.

Les études et travaux ferroviaires Léman 2030 financés par le canton dans le cadre des lois H 1 60 et 11912 se poursuivront en 2018 avec la première enquête publique sur l'extension de capacité du nœud de Genève (gare

J01 Transports et mobilité (suite)

souterraine) et le démarrage des travaux d'allongement des quais entre Genève et La Plaine, sous réserve de l'obtention de la décision d'approbation des plans et de son entrée en force.

Enfin, suite à l'obtention de la décision d'approbation des plans de l'extension de la ligne de tramway jusqu'à Bernex-Vailly (ligne 14), les travaux, financés par le canton dans le cadre de la loi H 1 50, débuteront dans le courant de l'année 2018. La mise en service de l'extension de la ligne 14 est ainsi planifiée pour la fin de l'année 2020.

Autres projets d'importance stratégique

Les mesures inscrites dans le Plan d'action du réseau routier 2015-2018 voté par le Grand Conseil le 28 janvier 2017 sont progressivement mises en œuvre selon la planification présentée.

L'acceptation par le peuple le 5 juin 2016 de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21) a fixé le cadre de l'organisation des réseaux de transports sur le territoire du canton de Genève. Les premières mesures visant à instaurer une priorité différenciée des modes de transports notamment dans l'hyper-centre et le centre-ville continueront à être mises progressivement en place en lien avec le renouvellement de la signalisation lumineuse et la centrale de gestion du trafic, pour lesquels un crédit de 50 millions de francs a été approuvé par le Grand Conseil le 23 septembre 2016 (loi 11868).

Les études sur les grands projets d'infrastructures se poursuivent avec la collaboration des communes concernées pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères. Le projet général d'élargissement de l'autoroute mené par l'Office fédéral des routes (OFROU) est étroitement coordonné avec les études relatives à la desserte de la façade aéroportuaire ainsi que celles concernant la réalisation d'une nouvelle jonction autoroutière située dans le secteur de Vernier - Canada, et celles du nouveau barreau routier qui permettra depuis cette jonction de relier la ZIMEYSAVER par le plateau de Montfleury. Le chantier de la réalisation du barreau routier des Communaux d'Ambilly devrait commencer, afin de structurer le réseau routier en lien avec le développement urbain de ce secteur.

Dans le cadre de la Traversée du Lac, suite à la transmission par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en juillet 2017 d'un projet de loi de financement d'une première partie des études d'avant-projet, l'organisation dédiée au Bouclément autoroutier poursuivra ses travaux en 2018 afin de préciser les contenus du projet, en vue de déposer par la suite auprès des chambres fédérales une demande de dérogation pour introduire un péage sur ouvrage.

En ce qui concerne la mobilité douce, la mise en œuvre des mesures urgentes inscrites dans le Plan d'action 2015-2018 voté par le Grand Conseil le 28 janvier 2017, se poursuivra avec la réalisation notamment de nouveaux tronçons aménagés en faveur de la sécurité des usagers, permettant de développer progressivement le réseau cyclable d'intérêt cantonal. La loi 11791, adoptée par le Grand Conseil verra la mise en œuvre progressive de ses premières mesures.

Afin de concevoir la réorganisation du réseau des transports publics qui accompagnera la mise en service du Léman Express à fin 2019 lorsque les travaux de la liaison CEVA seront achevés, les études d'élaboration du Plan d'action des transports collectifs (PATC) 2020-2024 seront finalisées en 2018. Concernant le Léman Express, plusieurs groupes de travail réunissant les partenaires suisses et français (Office fédéral des transports, Canton de Vaud, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, CFF) poursuivront leur étroite collaboration, notamment en ce qui concerne le conventionnement avec la société Lémanis SA des CFF et de la SNCF, créée en 2017, et l'établissement des horaires, les modalités d'exploitation, le déploiement des services à la clientèle et la tarification.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel :

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel du petit Etat à l'horizon 2018 (- 382 656 F correspondant à - 3.3 ETP).

Transfert intra départemental (+ 2 ETP et + 355 835 F).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies de 267 200 F réalisées sur les honoraires de mandataires et les frais d'entretien de la signalisation routière.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

J01 Transports et mobilité (suite)

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en régression.

36 - Charges de transfert :

Hausse de la subvention en faveur des Transports publics genevois (TPG) de + 8 297 743 F découlant de trois facteurs :

1. Application du contrat de prestations 2015-2018 (- 3 000 000 F).
2. Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel des entités subventionnées à l'horizon 2018 (- 1 954 425 F).
3. Entrée en vigueur de la loi 12128 visant à rétablir un niveau d'offre TPG équivalent à celui de 2014 en places-kilomètres (+ 13 252 168 F), y compris la compensation tarifaire Unireso conformément à la législation fédérale (4,25 millions de francs).

Adaptation du versement aux CFF de la contribution aux coûts de projet du réseau express régional Léman Express engagés sur la partie suisse exclusivement (- 283 349 F). Ces coûts, qui concernent la préparation de l'offre de transport du Léman Express qui sera mise en service à la suite de la mise en exploitation du tronçon CEVA, recouvrent le concept de production, le développement de l'offre ainsi que les diverses conceptualisations liées aux problématiques spécifiques d'un projet transfrontalier. Le canton de Vaud et l'Office fédéral des transports participent également au financement.

Augmentation des indemnités versées aux CFF de + 4 908 786 F en raison, d'une part, de la mise au quart d'heure, en heures de pointe dès juin 2018, de la cadence des trains sur la ligne Coppet-Genève-Lancy Pont Rouge et de l'introduction progressive de nouvelles rames FLIRT (+ 4 564 268 F) et, d'autre part, des compensations tarifaires Unireso résultant de l'application de la Loi fédérale sur le transport de voyageurs et de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (+ 344 518 F). A relever que ces dernières comprennent également la compensation devant être versée aux CFF suite au refus par le peuple genevois le 21 mai 2017 de l'augmentation tarifaire Unireso proposée par la loi 11805.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2016, des modifications de loi et d'ordonnance découlant du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire adopté par la population suisse le 9 février 2014 (FAIF), le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) a été mis en place. Le FIF est un fonds permanent alimenté par différentes sources (RPLP, prix du sillon, TVA, etc.) destiné à prendre en charge l'aménagement, l'exploitation, le renouvellement et la modernisation des infrastructures ferroviaires. Les cantons sont amenés à y contribuer via une enveloppe de 500 millions de francs par année. La part de chaque canton est établie grâce à une clé de calcul qui pondère à égalité les voyageurs-kilomètres et les trains-kilomètres commandés conjointement par la Confédération et les cantons en transport régional des voyageurs. La part du canton de Genève s'élève à 2 570 790 F pour 2018 (soit - 79 210 F).

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel des entités subventionnées à l'horizon 2018 au sein de la SMGN (- 68 724 F), cette diminution étant toutefois partiellement rectifiée par la compensation tarifaire supplémentaire de 26 279 F suite à la non augmentation des tarifs décidée lors de la votation du 21 mai 2017, en application de la législation fédérale.

42 - Taxes :

Conformément à la convention portant sur les horodateurs et parcomètres sis en Ville de Genève, signée en 2015, adaptation du forfait versé par la Fondation des parkings à l'Etat de Genève (- 1 800 000 F).

43 - Revenus divers :

Activation de charges de personnels liées aux études d'avant-projet de la Traversée du Lac, du bouclage autoroutier et des mesures d'accompagnement associées (voir nature 30).

J01 Transports et mobilité (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	1.05%	1.05%	1.19%	1.05%	2018
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	0.85%	0.85%	0.94%	0.85%	2018
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	0.55%	0.60%	0.57%	0.55%	2018
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (%/2014)	Efficacité	+4.4%	+ 3.3%	+12.2%	+4.4%	2018
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "dense" ou "saturé"	Qualité	6h00	6h00	5h40	6h00	2019
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2018
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2018
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (base déc. 2014 en km)	Efficacité	+10 km	+ 10 km	+9.1 km	+49 km	2018
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	+1'000 vélos	+ 1'000 vélos	N/D	+3'000 vélos	2019
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité		N/D	N/D	+4'000 places	2019
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5'624	5'624	5'633 places	8'655	2019
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	0	187	+129 places	3'408	2019
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	83%	83%	80%	83%	2020

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Cet indicateur est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il correspond au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Le projet de budget 2018 prévoit une fiabilité accrue de l'exploitation du réseau bus mais une stagnation des objectifs pour le tramway et le trolleybus dans la mesure où la cible 2018 représente quasiment la valeur maximum atteignable.

J01 Transports et mobilité (suite)

Indicateur 2.1 : Le résultat doit être supérieur ou égal à la cible budgétaire pour que l'objectif soit atteint. Le projet de budget 2018 prévoit une croissance de la fréquentation du réseau TPG correspondant à la croissance naturelle de la population.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide". Les données des compteurs retenues pour le calcul montrent pour chaque heure de la journée une remarquable stabilité au 1er semestre 2017 par rapport à la même période de 2016 mais il est encore prématuré d'estimer les effets de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21) sur le trafic, adoptée en votation populaire le 5 juin 2016, raison pour laquelle l'indice a été maintenu à la même valeur pour 2018 et à plus long terme.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Délai de dépannage moyen (en jours) des panneaux de signalisation routière selon la situation d'urgence. Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Le délai demandé aux entreprises agréées reste ainsi inchangé.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). La valeur de référence a été redéfinie sur la base des objectifs inscrits dans le Plan d'actions de la mobilité douce (PAMD) 2015-2018. La nouvelle valeur de référence est le nombre de km du réseau cyclable général en date du 31 décembre 2014, à savoir 493 km d'aménagements cyclables dont 276 km sur réseau cantonal. La valeur de la cible à long terme correspond aux nombres de kilomètres d'aménagements cyclables à réaliser dans le cadre du réseau cyclable général défini dans le PAMD 2015-2018, à savoir + 49 km à fin 2018.

Indicateur 5.2 : La croissance du trafic vélo correspond aux objectifs du Plan directeur de la mobilité douce 2011-2014 (PDMD), qui sert de référence pour le calcul de cet indicateur. Mesuré tous les deux ans, la dernière campagne de comptage a eu lieu en 2017.

Indicateur 5.3 : La création de places de stationnement vélo est pour la plus grande partie du ressort des communes, à l'exception des places à créer dans les périmètres des Interfaces CEVA et sur le domaine public cantonal. La cible à long-terme sera atteinte principalement avec les places à construire dans le contexte du chantier des gares CEVA. Concernant les places sur domaine communal, une consultatoin auprès des communes est en cours s'agissant des places créées sur leur domaine depuis 2013. Ces chiffres sont disponibles à l'automne 2017.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings. En 2018, aucune évolution n'est envisagée en raison des projets d'infrastructures liés à la mise en service du Léman Express et du prolongement du tram 14 jusqu'à Vailly arrivant à terme au-delà de 2018. A l'horizon 2019, l'objectif est de disposer de 8'655 places.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires mises à disposition par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente. Le résultat à atteindre est de 3'230 places créées d'ici à 2019. En 2018, aucune évolution n'est envisagée en raison des projets d'infrastructures liés à la mise en service du Léman Express et du prolongement du tram 14 jusqu'à Vailly arrivant à terme au-delà de 2018.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des Parkings). La cible sur le taux d'occupation a été maintenue à 83%. En effet, avec une augmentation de plus de 3'000 places prévue selon le Plan d'action du stationnement 2013-2019, il sera difficile d'avoir une augmentation équivalente de la fréquentation des P+R (correspondant à environ 2500 clients supplémentaires).

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	122'937'001	1'738'701	1.4%	121'198'300	122'928'540
30 Charges de personnel	20'066'455	-248'141	-1.2%	20'314'596	19'753'148
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	16'787'436	-765'666	-4.4%	17'553'102	18'069'113
33 Amortissements du patrimoine administratif	61'486'590	1'257'246	2.1%	60'229'344	61'878'650
36 Charges de transfert	22'570'464	1'350'000	6.4%	21'220'464	21'220'464
39 Imputations internes	2'026'055	145'262	7.7%	1'880'793	2'007'165
REVENUS	66'130'939	221'522	0.3%	65'909'417	67'895'067
42 Taxes	16'401'218	-469'955	-2.8%	16'871'173	15'962'741
43 Revenus divers	3'126'749	0	0.0%	3'126'749	7'571'237
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	0
46 Revenus de transferts	43'916'022	526'777	1.2%	43'389'245	41'838'382
49 Imputations internes	2'686'950	164'700	6.5%	2'522'250	2'522'707
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-56'806'061	-1'517'178	2.7%	-55'288'883	-55'033'473
<i>Coût d'état-major</i>	-573'517	82'607	-12.6%	-656'124	-615'162
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'618'649	168'272	-3.5%	-4'786'921	-4'710'891
<i>Coûts répartis</i>	14'500	-14'500	-50.0%	29'000	17'932
COÛT COMPLET	-61'983'727	-1'266'299	2.1%	-60'717'428	-60'341'594

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	162.25	-3.81	-2.29%	166.06	160.58
<i>ETP fixes</i>	156.95	-2.31	-1.45%	159.26	148.88
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	0.50	-	-	2.40
<i>ETP agents spécialisés</i>	4.80	-2.00	-29.41%	6.80	9.30

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Les objectifs 2018 sont les suivants :

- poursuite des travaux du CEVA ;
- poursuite du projet des nouvelles liaisons routières dans le secteur "Genève-Sud" entre la route de Saconnex-d'Arve et Pierre-Grand ;
- début des travaux de la route des Nations ;
- début des travaux du barreau routier "Mon-Idée Communaux-d'Ambilly" (MICA) et de ses mesures d'accompagnement ;
- suivi des études de nouvelles lignes de tram selon le plan de développement du réseau des transports publics et début des travaux du prolongement de la ligne de tramway jusqu'à Bernex-Vailly (TCOB) ;
- suivi de la réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) ;
- suivi des études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGGC va se consacrer en 2018 aux activités suivantes :

- surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier ;
- surveillance, entretien et renouvellement du patrimoine arboré du domaine public cantonal ;
- poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel ;
- poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment aux projet d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel :

Fin de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel du petit Etat à l'horizon 2018 (- 455 041 F correspondant à - 4.3 ETP).

Mécanismes salariaux (+ 166 556).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies réalisées sur les dépenses d'exploitation (- 748 200 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

36 - Charges de transfert :

Transfert au bilan de la rétrocession à la ville de Genève de sa quote-part des subsides reçus de la Confédération au titre de l'utilisation des taxes sur les huiles minérales (- 650 000 F, voir nature 46).

Engagement conventionnel de la participation en faveur de la Ville de Genève pour l'entretien des artères municipales à caractère cantonal (+ 2 000 000 F).

42 - Taxes :

Adaptation à la baisse des produits issus du droit de sillon (- 470 000 F).

46 - Revenus de transferts :

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Révision des versements de la Confédération à la hausse pour ce qui concerne la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (+ 1 167 000 F) et à la baisse pour les droits d'entrée sur les carburants (- 657 017 F), dont le montant découlant du transfert au bilan de la quote-part de la ville de Genève des subsides reçus de la Confédération au titre de l'utilisation des taxes sur les huiles minérales (voir nature 36).

49 - Facturations internes :

Hausse de prestations refacturées à d'autres services de l'Etat (+ 164 700 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+/-10%	+/-10%	-16.8%	+/-10%	2019
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	+/-10%	+/-10%	0%	+/-10%	2019
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	85%	85%	86.4%	90%	2019
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%	80%	81%	80%	2019
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%	80%	95%	80%	2019
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%	80%	80%	2019

Commentaires

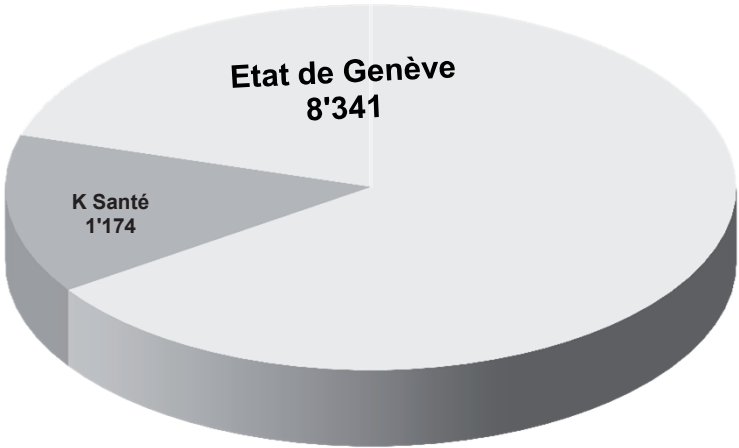
Indicateurs 1.1 et 2.1 : Ces indicateurs sont fortement dépendants des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Ils sont également fortement dépendants des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc.) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

Indicateur 1.2 : Jusqu'en 2013, cet indicateur dépendait fortement du traitement par le Tribunal fédéral des recours sur le projet. Depuis 2013, il a retrouvé sa pertinence. Il peut cependant être fortement influencé par des modifications de la planification dues aux aléas de chantier.

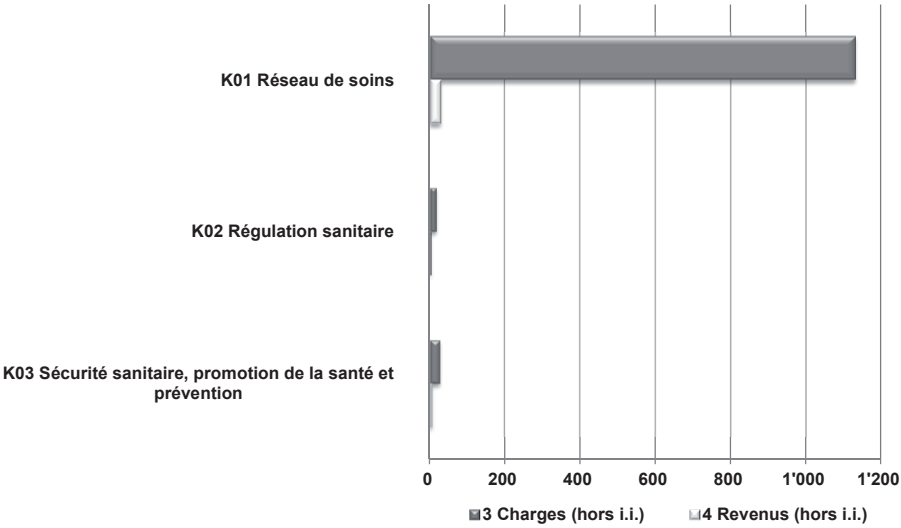
Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. L'objectif est fixé à 80% pour ces trois indicateurs.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K Santé

Synthèse des priorités

Adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficience dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies : tels sont les axes structurants de l'action de l'Etat en terme de santé. Ces lignes directrices guideront en 2018 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes définis au début de la législature (réseau de soins, régulation sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé).

Le Conseil d'Etat a adopté en 2016 sa planification sanitaire cantonale jusqu'en 2019. Les prévisions en matière de soins font apparaître des augmentations importantes des besoins de la population. Les contrats de prestations avec les institutions de soins tiennent compte de ces prévisions. Ils établissent ainsi pour 2018 une augmentation des prestations attendues par l'Etat. Les domaines des soins à domicile, des soins gériatriques en général et des soins psychiques sont particulièrement concernés. Une attention particulière est apportée aux structures intermédiaires, qui seront renforcées en 2018 (UATR et IEPA). L'objectif étant à chaque fois d'éviter des hospitalisations inutiles, d'intensifier le maintien à domicile et de répondre au mieux aux besoins des patients.

Dans le domaine des établissements publics médicaux, l'année 2018 sera marquée par la mise en exploitation de nouveaux bâtiments ayant fait l'objet d'investissements importants, au premier rang desquels la dernière étape de la nouvelle maternité. L'agrandissement des urgences, l'exploitation complète du bâtiment Gustave Julliard ainsi que la mise en fonction d'une nouvelle salle d'opération avec imagerie intégrée sont également prévus. Comme évoqué précédemment les capacités d'accueil devront être adaptées à la hausse notamment en soins aigus.

La réponse du canton aux besoins en soins à domicile sera à nouveau renforcée pour suivre la forte évolution de la demande dans ce domaine.

La recherche de l'efficience et de la qualité au sein du réseau de soins continueront à faire l'objet des efforts des acteurs étatiques. La pharmacie publique au sein des HUG déploiera toutes ses prestations, MonDossierMédical sera pérennisé au niveau romand, un projet pilote de maison de santé devrait être lancé, un plan de médication partagé sera élaboré, l'usage du plan de soins partagé sera soutenu, le plan d'actions en faveur des proches aidants ainsi que le Programme cantonal Alzheimer seront mis en œuvre. Le programme cantonal en faveur de soins palliatifs sera mis à jour et un projet pilote de coordination de la réponse en cas d'urgence gériatrique sera mené. De façon générale, une proposition de modification de la loi sur le réseau de soins est en préparation. Enfin, un monitoring régulier du réseau de soins sera conçu et une partie en sera publiée semestriellement.

En termes de collaboration santé-social, le DEAS généralisera le recours à un processus uniformisé d'annonce des places en EMS et d'inscription. Les contrats de prestations renouvelés des EMS seront appliqués et suivis. De nouvelles places seront ouvertes et la capacité d'accueil de résidents atteints de troubles psychiatriques et qui n'ont pas atteint l'âge AVS sera renforcée. Le DEAS poursuivra par ailleurs l'octroi de prestations de relève pour les familles d'enfants gravement malades et accompagnera l'application de la loi sur le désenchevêtrement des prestations cantonales et communales. Cette dernière confie aux communes des prestations sociales de proximité utiles au maintien à domicile qui restent encore à déployer.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat poursuivra en 2018 la démarche de renouvellement total des priorités des actions de promotion-prévention. Il présentera son plan d'action cantonal sur la base du plan stratégique adopté en 2015.

Le DEAS portera une attention particulière aux actions de prévention en termes de santé mentale. Enfin, le Conseil d'Etat lancera également un programme cantonal de dépistage systématique du cancer du côlon après plusieurs années de préparation.

Le canton renforcera par ailleurs en 2018 sa capacité de réponse sanitaire en cas de catastrophe. Il dotera de la brigade sanitaire cantonale des moyens nécessaires pour assumer son rôle de préparation et d'entraînement.

Enfin, dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton poursuivra ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il cherchera à rester réactif par rapport à l'évolution tant du contexte normatif européen et national qu'à celle des habitudes de consommation ou de commercialisation des denrées alimentaires et des objets usuels. Le renouvellement du droit fédéral en la matière demandera aux administrations cantonales un effort d'adaptation obligatoire et conséquent.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	1'129'961'934	29'831'830	2.7%	1'100'130'104	1'078'576'113
30 Charges de personnel	2'406'745	106'649	4.6%	2'300'096	2'158'265
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	8'410'172	1'255'648	17.6%	7'154'524	14'078'137
33 Amortissements du patrimoine administratif	259'487	-2'756	-1.1%	262'243	275'929
36 Charges de transfert	1'118'885'139	28'472'288	2.6%	1'090'412'851	1'062'063'769
39 Imputations internes	390	0	0.0%	390	13
REVENUS	28'694'616	2'311'603	8.8%	26'383'013	30'538'476
42 Taxes	2'202'361	100	0.0%	2'202'261	692'741
43 Revenus divers	20'009'440	-2'470'000	-11.0%	22'479'440	27'172'554
46 Revenus de transferts	6'482'815	4'781'503	281.0%	1'701'312	2'673'181
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'101'267'319	-27'520'228	2.6%	-1'073'747'091	-1'048'037'637
<i>Coût d'état-major</i>	-63'536	-36	0.1%	-63'500	-80'779
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-80'944'932	282'485	-0.3%	-81'227'417	-75'496'737
COÛT COMPLET	-1'182'275'786	-27'237'777	2.4%	-1'155'038'009	-1'123'615'153

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	14.11	0.62	4.60%	13.49	13.58
<i>ETP fixes</i>	12.26	-0.13	-1.05%	12.39	12.28
<i>ETP auxiliaires</i>	0.25	0.15	150.00%	0.10	0.58
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.60	0.60	60.00%	1.00	0.72

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

En 2017, le Conseil d'Etat entend poursuivre son action en faveur de l'accès équitable aux soins de qualité pour tous. Selon la planification sanitaire, les axes stratégiques de cette politique publique sont d'atténuer l'augmentation des besoins en soins stationnaires par le développement des soins à domicile et des structures intermédiaires, la définition de programmes cantonaux thématiques et, de façon générale, une meilleure coordination en réseau des acteurs, notamment pour la prise en charge des patients psychiques.

Les contrats de prestations 2016-2019 avec les principales institutions de soins (Hôpitaux universitaires de Genève - HUG, Institution genevoise de maintien à domicile - Imad- et autres intervenants à domicile) prévoient pour 2018 des augmentations importantes des besoins en soins.

Ces augmentations se traduisent par des progressions des cibles de prestations pour ces différentes entités. **L'Imad** devra notamment consolider sa capacité de réponse actuelle avec des prestations de qualité et être à même d'assumer une progression massive des besoins. Elle devra également assumer la mise en exploitation de nouveaux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) (cf. infra).

De même, dans le domaine hospitalier, les **HUG** devront être à même de répondre à des besoins accrus en soins de la population en termes de soins aigus. La nouvelle maternité sera mise entièrement en exploitation ainsi que le nouveau bâtiment Gustave Julliard. Les capacités de prestations devront augmenter en **psychiatrie** et aux **urgences**. Le plateau technique devra être adapté pour continuer à fournir des **prestations de pointe** (p. ex. salle d'opération hybride).

La politique de maintien à domicile pour faire face aux enjeux du vieillissement est fixée dans la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, du 26 juin 2008 (LSDom) (K 1.06), entrée en vigueur en 2010. Les effets de LSDom et de son dispositif, le réseau de soins, ont été évalués par une instance extérieure et indépendante, comme prévu à l'article 25, alinéa 1 de la loi. La **révision de la LSDom** et de son règlement d'application (RSDom) (K 1.06.01) sera proposée en 2018. La loi révisée continuera à porter la politique de soins du canton de Genève mais elle fixera plus clairement les rôles et responsabilités des pouvoirs publics et des partenaires du réseau de soins pour offrir des prises en charge répondant aux besoins de la population. Elle devrait donc proposer des améliorations de la coordination du réseau genevois.

En 2018, l'adoption du **Programme cantonal de soutien aux proches aidants** débouchera sur la mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien après la création d'un numéro d'appel unique pour les proches aidants : augmentation de prestations de relève à domicile, ouverture de nouvelles unités de court séjour ainsi que la création d'un nouveau foyer (horizon 2020). Le **Plan cantonal Alzheimer** poursuivra par ailleurs son déploiement entamé en 2017 et le **Plan cantonal soins palliatifs** sera remis à jour.

S'agissant des projets **d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)**, pour répondre actuellement aux besoins avérés de la population, le DEAS accompagne plus d'une vingtaine de projets de construction qui devraient ouvrir au cours de la période 2016-2019, pour un total de 734 logements. Le besoin identifié dans le précédent rapport de planification sanitaire 2012-2015, soit 500 logements, devrait donc être couvert. En 2018, trois immeubles représentant 120 logements devraient être mis à dispositions de nouveaux locataires.

Depuis 2016, la DGS a réalisé le transfert du financement des locaux, mis à disposition par les communes à l'Imad, à l'Hospice général aux foyers. En effet, l'application des articles 3 et 5 de la **loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton** (1^{er} train), du 18 mars 2016 (LRT), entraîne la prise en charge par le canton du financement des locaux susmentionnés. L'année 2018 sera marquée par la finalisation de cette opération.

MonDossierMedical.ch, principal outil de cyber santé en Suisse conforme à la stratégie fédérale, est actuellement en forte croissance et a franchi des seuils décisifs en termes d'utilisation. L'année 2017 a été celle de la pérennisation des modalités d'exploitation avec La Poste. L'année 2018 devra ancrer les modalités de **collaboration avec les cantons romands**. Au niveau du déploiement, le **Plan de soins partagé** sera soutenu et un **Plan de médication partagé** sera défini et intégré dans les systèmes d'information. Une réflexion sera en outre menée sur la **stratégie cantonale de e-santé** ainsi que sur le rôle du canton dans sécurité informatique dans les systèmes de santé.

Le DEAS établira en 2018 un **monitoring** systématique des prestations du réseau de soins. Il publiera un document statistique semestriel et développera un projet d'indicateurs de pilotage du réseau de soins.

Autres projets d'importance stratégique

K01 Réseau de soins (suite)

Les efforts de **formation des professionnels de santé** seront soutenus grâce au déploiement du guichet d'information et d'orientation de l'Ortra (organisation du travail selon la loi sur la formation professionnelle), à des campagnes de communication sur ces professions et grâce aux efforts de formation notamment de l'Imad dans le domaine des assistants en soins et en santé communautaire et par l'application du plan cantonal en faveur de l'apprentissage au sein des institutions de soins.

La plateforme d'annonce des places libres en EMS et d'inscription **Gestplace** a été déployée en 2017. Son utilisation devra encore être suivie et elle pourrait être ouverte pour les inscriptions depuis le domicile.

Justification des écarts

Le programme K01 connaît une hausse des charges de +29'831'830 F et des revenus de +2'311'603 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes:

Charges de personnel

Ces charges progressent de +106'649 F en raison des mécanismes salariaux accordés pour l'année 2018.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges augmentent de +1'255'648 F, principalement en raison des montants estimés que l'Etat devra verser aux infirmières indépendantes et aux organisations de soins à domicile.

Subventions aux collectivités et à des tiers

Ces charges augmentent de +28'472'288 F, en raison des éléments suivants:

- une augmentation des subventions des HUG de +15'687'696 F, résultant d'une part de la mise en exploitation de la maternité 3.3 (+3'750'000 F), du bâtiment des lits 2 (BDL2) (+7'750'000 F) et de la salle d'opération hybride avec imagerie IRM (+800'000 F) et d'autre part, de l'adaptation des ressources en matière de réadaptation et de gériatrie(+872'000 F), en matière de soins aigus (+1'200'000 F), en matière de capacité d'accueil aux urgences adultes (+1'125'000 F) et en matière de prise en charges des migrants (+300'000 F). À ces éléments s'ajoutent, les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-8'655'845 F) et un complément relatif aux mécanismes salariaux (+8'968'136 F). Par ailleurs, les HUG ont finalisé le transfert de la stomatologie avec l'université de Genève (-201'595 F). Ils ont également contribué à une compensation en faveur de l'EMS "La Méridienne" (-220'000 F). L'effet de ces 2 derniers éléments sur le résultat est neutre car leur financement découle des réaffectations budgétaires neutres entre programmes.
- une augmentation des subventions de l'IMAD de +14'895'480 F, résultant de l'adaptation des prestations en lien avec la croissance et le vieillissement de la population (+4'700'000 F), des ouvertures de nouveaux immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA) (+926'000 F), du rattrapage d'indemnité visant à absorber le déficit présenté au budget 2017 (+4'800'000 F) et de la prise en charge par le canton du financement des locaux mis à disposition de l'IMAD en application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (L11761) (+2'610'733 F). L'effet de ce financement sur le résultat est neutre car une partie (+2'311'503 F) est couverte par une hausse de revenus inscrite au budget et l'autre partie (+299'230 F) par une réaffectation budgétaire neutre. Par ailleurs, un complément relatif aux mécanismes salariaux est accordé à l'IMAD (+1'858'747 F).
- une baisse des autres subventions du réseau de soins de -1'641'633 F, résultant de l'ouverture des foyers de jour (+328'400 F) et d'une actualisation à la baisse de la planification des ouvertures de nouveaux lits dans les unités d'accueil temporaire de répit (UATR) (-650'000 F) ainsi que des besoins en matière de dédommagements aux communes (-1'171'391 F). A ces éléments s'ajoutent un complément relatif aux mécanismes salariaux (+43'422 F) et les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-192'064 F).
- un ajustement à la baisse des amortissements relatifs aux subventions d'investissement (-469'255 F).

Revenus divers

La baisse des revenus divers (-2'470'000 F) découle d'un transfert budgétaire neutre, en lien avec la participation des cantons pour le placement des détenus.

Revenus de transfert

Ces revenus augmentent de +4'781'503 F en raison des éléments suivants:

- le transfert budgétaire neutre évoqué précédemment, en lien avec la participation des cantons pour le placement

K01 Réseau de soins (suite)

des détenus (+2'470'000 F),

- une compensation du financement des locaux mis à disposition de l'IMAD en application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et canton (L11761), via le fonds de régulation dédié (+2'311'503 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83.3 ans	83.3 ans	85 ans	83.3 ans	2022
1.2 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	17'200	17'100	16'947	17'500	2019
1.3 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	672'000 heures	643'000 heures	614'276 heures	703'000 heures	2019
1.4 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	<=2%	<=2%	1.77%	<=2%	2019
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	70%	81%	100%	71%	2019
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	90%	88%	86.1%	90%	2019
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	75%	75%	58.9%	75%	2019
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	65%	65%	70.9%	65%	2019
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	7 semaines	7 semaines	2 semaines	7 semaines	2019
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	3 à 4 semaines	3 à 4 semaines	2.5 semaines	3 semaines	2019
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	10%	Non disponible	8.9%	10%	2019
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	85%	85%	82.5%	85%	2019
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.2 jours	6.4 jours	6.3 jours	6.2 jours	2019
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	112	112	224	112	2019
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	60 jours	60 jours	105 jours	60 jours	2019

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4.4 Nombre de patients avec difficultés de placement	Efficience	0			0	2019
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture financière par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacité	85%	85%	87.1%	85%	2019
5.2 Variation du coût du point DRG	Efficacité	N/A			N/A	
6. Améliorer la gestion des ressources humaines						
6.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	6%			6%	2019
6.2 Nombre de stagiaires et apprentis, soins et pluriprofessionnels de santé	Efficacité	250			250	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	80 ans	80 ans	80 ans
Indicateur 1.2	<16'900	<17'100	<16'500
Indicateur 1.3	660'000	600'000	<490'000
Indicateur 1.4	>2.5%	>2.5%	>2%
Indicateur 1.5	70%	<75%	<70%
Indicateur 2.1	85%	<85%	<90%
Indicateur 2.2	70%	<70%	<70%
Indicateur 2.3	60%	<60%	<60%
Indicateur 2.4	>12 semaines	>12 semaines	>12 semaines
Indicateur 2.5	>4 semaines	>4 semaines	>4 semaines
Indicateur 2.6	<10%	Non disponible	>15%
Indicateur 3.1	<84.6%	<84.6%	<80%
Indicateur 4.1	N/A	>7 jours	>7 jours
Indicateur 4.2	180	Non disponible	>180
Indicateur 4.3	60 jours	Non disponible	>60 jours
Indicateur 4.4	N/A	N/A	N/A
Indicateur 5.1	80%	90%	<80%
Indicateur 5.2	N/A	N/A	N/A
Indicateur 6.1	7%	N/A	N/A
Indicateur 6.2	N/A	N/A	N/A

Notes :

L'indicateur 1.1 : Age moyen d'entrée en EMS a également été intégré dans le programme D01. Nouvelle règle de calcul : moyenne mobile sur 6 mois de l'âge d'admission des résidents en EMS calculée à partir des données administratives des évaluations de la charge en soins PLAISIR.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur concerne les cas de personnes dont la prise en charge à domicile n'est pas forcément adéquate, car le nombre d'heures de soins nécessaires et fournies par l'IMAD est trop important (notion de « soins excessifs ») par rapport aux soins fournis à la moyenne des clients âgés de plus de 65 ans. La limite au-delà de

K01 Réseau de soins (suite)

laquelle on estime que l'intervention de l'IMAD est « excessive » est fixée à >40 h par mois/personne.

Indicateur 2.1 : Les urgences 1 correspondent à des situations aiguës (situation pathologique pouvant entraîner la mort, la perte d'un membre ou d'un organe, si la prise en charge n'est pas immédiate) qui nécessitent une installation immédiate.

Indicateur 2.2 : Les urgences 2 correspondent à des situations urgentes (situation pathologique n'engageant pas le pronostic vital, mais qui est susceptible de s'aggraver dans l'immédiat) dont le délai d'installation est de 20 minutes maximum.

Indicateur 2.3 : Les urgences 3 correspondent à des situations semi-urgentes (situation pathologique où le temps ne constitue pas un facteur critique. L'état du patient à son arrivée est jugé stable) dont le délai d'installation est de 120 minutes maximum.

La cible a été adaptée au nouveau contrat de prestation 2016-2019. Elle prend en compte une évolution quantitative mais également qualitative des entrées aux urgences.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur a été révisé pour tenir compte d'une homogénéisation des modalités de pratique de l'enquête au niveau européen. Les infections sont définies selon les règles édictées par le Centers for Disease Control and Prevention et repris par SwissNOSO.

Indicateur 4.1 : L'indicateur retenu au budget 2018 inclut toutes les journées en zone de soins aigus et non plus seulement les cas inliers tels que transmis précédemment. Le seuil est en cours d'évaluation.

Indicateur 4.2 : Il s'agit des personnes en attente de placement sans distinction des patients avec difficulté de placement versus ceux qui, par exemple, auraient déjà une place d'aval en EMS mais qui passent tout de même le week-end à l'hôpital.

Indicateur 4.4 : Nouvel indicateur venant compléter le précédent. Il s'agit du nombre de patients en attente de placement présentant des difficultés de placement (durée de séjour en P0 de plus de 90 jours). La cible et le seuil sont en cours d'évaluation. Base année précédente 2016 : 110

Indicateur 5.1 : Le calcul de l'indicateur inclut les parts cantonales et permet d'apprécier la couverture des coûts engendrés par les prises en charges, les valeurs sont comparables avec les autres HUS. La structure tarifaire actuelle ne permet pas de couvrir les coûts des HUS.

Indicateur 5.2 : Nouvel indicateur. Il s'agit de la variation 2017 vs 2016 du coût du point DRG (LAMA classe commune, avec CUI) selon les dernières données disponibles (N-1 versus N-2). La cible et le seuil sont en cours d'évaluation. Base année précédente 2016 versus 2015 : -8.78%. SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups).

Indicateur 6.1 : Nouvel indicateur. Pourcentage de jours pendant lequel une personne n'est pas à son poste de travail, alors qu'elle aurait dû normalement y être. Les vacances, les jours fériés, les congés maternité, les formations et les absences dues à la flexibilité des horaires de travail ne sont pas considérées dans les absences.

Indicateur 6.2 : Nouvel indicateur. Nombre de postes (ETP) de stagiaires et apprentis, soins ou pluriprofessionnels de santé à l'exclusion des professions universitaires.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	17'755'136	-117'857	-0.7%	17'872'993	20'164'540
30 Charges de personnel	3'716'028	58'014	1.6%	3'658'014	3'188'841
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	865'297	-11'466	-1.3%	876'763	404'277
33 Amortissements du patrimoine administratif	19'670	12'244	164.9%	7'426	6'113
36 Charges de transfert	13'132'250	-176'650	-1.3%	13'308'900	16'565'297
39 Imputations internes	21'890	0	0.0%	21'890	13
REVENUS	1'908'543	-314	-0.0%	1'908'857	1'943'676
41 Patentes et concessions	600	0	0.0%	600	13'000
42 Taxes	1'565'483	61	0.0%	1'565'422	1'576'654
43 Revenus divers	342'460	0	0.0%	342'460	351'027
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	2'812
49 Imputations internes	-	-375	-100.0%	375	183
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'846'593	117'543	-0.7%	-15'964'136	-18'220'864
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-98'100</i>	<i>2'889</i>	<i>-2.9%</i>	<i>-100'989</i>	<i>-119'352</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'171'193</i>	<i>-409'742</i>	<i>53.8%</i>	<i>-761'451</i>	<i>-894'532</i>
COÛT COMPLET	-17'115'887	-289'311	1.7%	-16'826'576	-19'234'748

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	23.81	0.39	1.67%	23.42	20.17
ETP fixes	23.56	0.74	3.24%	22.82	19.17
ETP auxiliaires	0.25	-0.35	-58.33%	0.60	0.72
ETP agents spécialisés	-	0.00	-	0.00	0.28

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le canton continuera de collaborer avec le canton de Vaud afin de **simplifier les conséquences administratives et financières des hospitalisations extra-cantoniales**, notamment pour les patients. A ce titre, une unité tarifaire entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) sera, si possible, maintenue lors des négociations annuelles avec les assureurs LAMal. Par ailleurs, le canton prévoit de se doter d'un logiciel plus moderne pour gérer les hospitalisations hors-canton, à l'instar de la plupart des autres cantons. Cet investissement améliorera la fluidité et la confidentialité des données et permettra de faire face à l'augmentation des flux inter-cantonaux sans nécessiter de personnel supplémentaire.

Le canton suivra attentivement l'évolution des réserves légales dans la comptabilité des assureurs ainsi que la fixation de primes. La nouvelle **Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie** (LSAMal) prévoit de refuser toute augmentation de prime donnant lieu à la création de réserves excessives.

Le canton devra mettre à jour la planification hospitalière et renouveler sur cette base les mandats confiés aux établissements hospitaliers privés.

Dans le domaine des autorisations de pratiquer, l'année 2018 sera marquée par la mise en vigueur de la modification du 20 mars 2015 de la **loi sur les professions médicales**. Les procédures cantonales d'octroi des autorisations seront adaptées pour les professions médicales universitaires. Cela induit deux modifications majeures quant à la pratique actuelle soit, la commission fédérale des professions médicales (MEBEKO) contrôlera et inscrira dorénavant, dans le registre fédéral MedReg, tous les diplômes des professionnels. Puis, la maîtrise de la langue devra quant à elle être contrôlée par le canton lorsqu'il délivrera au praticien concerné une autorisation d'exercer à titre économique privé sous sa propre responsabilité, et par l'employeur dans les autres cas. Par ailleurs, une réflexion sur la liste des professions soumises au droit de pratiquer sera engagée et la création d'un nouveau registre cantonal des professions de santé sera lancée. Le DEAS œuvrera dans le sens d'une simplification administrative et favorisera les contrôles de terrain plutôt que les contrôles a priori des professionnels de santé.

Autres projets d'importance stratégique

Le canton consolidera en 2018 sa capacité de réponse sanitaire en cas de catastrophe. Il dotera la **brigade sanitaire cantonale** de forces supplémentaires de préparation et d'entraînement.

Justification des écarts

Le programme K02 connaît une baisse des charges de -117'857 F et des revenus de -314 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes:

Charges de transfert

Ces charges baissent de -176'650 F en raison des éléments suivants:

- une adaptation à la baisse des besoins relatifs au programme latin de don d'organes (-232'900 F),
- un ajustement des amortissements relatifs aux subventions d'investissement (+56'250 F).

K02 Régulation sanitaire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	95%	95%	98%	95%	2019
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 15 jours	Qualité	95%			95%	2020
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	20%	20%	29%	20%	2020
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	97%	100%	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	90%	90%	90%
Indicateur 2.1	75%	75%	75%
Indicateur 3.1	80%	80%	80%
Indicateur 3.2	80%	80%	80%
Indicateur 3.3	10%	10%	10%
Indicateur 3.4	90%	90%	90%
Indicateur 4.1	95%	95%	95%

Notes :

Indicateur 3.1 : La notion de "visite" est scindée en 3 parties soit :

- La visite d'ouverture (pour une simple visite);
- La visite agencée (qui correspond à une visite plus approfondie);
- La visite inopinée (la visite est centrée sur un ou plusieurs éléments en particulier).

Indicateur 3.2 : Les inspections de suivi sont des inspections complémentaires suite à des anomalies constatées lors d'une 1ère inspection. Elles doivent avoir lieu maximum 12 mois après la 1ère inspection.

Indicateur 3.4 : Nombre de plaintes sur les 5 dernières années

K02 Régulation sanitaire (suite)

- En 2011 : **12**
- En 2012 : **5**
- En 2013 : **14**
- En 2014 : **14**
- En 2015 : **5**

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	26'615'898	1'485'226	5.9%	25'130'672	24'557'381
30 Charges de personnel	12'774'318	108'872	0.9%	12'665'446	12'517'427
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'377'171	283'631	13.5%	2'093'540	1'861'541
33 Amortissements du patrimoine administratif	295'366	22'394	8.2%	272'972	246'883
36 Charges de transfert	11'115'722	1'070'327	10.7%	10'045'395	9'864'006
39 Imputations internes	53'320	0	0.0%	53'320	67'524
REVENUS	5'534'243	247'334	4.7%	5'286'909	4'945'918
40 Revenus fiscaux	100'000	0	0.0%	100'000	95'323
41 Patentes et concessions	7'600	0	0.0%	7'600	14'408
42 Taxes	3'233'931	539'923	20.0%	2'694'008	2'959'743
43 Revenus divers	539'350	0	0.0%	539'350	263'929
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	0	-1'930'577	-100.0%	1'930'577	-
46 Revenus de transferts	1'632'862	1'632'862	-	-	1'593'322
49 Imputations internes	20'500	5'125	33.3%	15'375	19'192
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'081'655	-1'237'892	6.2%	-19'843'763	-19'611'463
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-337'231</i>	<i>12'431</i>	<i>-3.6%</i>	<i>-349'662</i>	<i>-468'501</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'234'997</i>	<i>115'407</i>	<i>-3.4%</i>	<i>-3'350'404</i>	<i>-3'327'586</i>
COÛT COMPLET	-24'653'884	-1'110'056	4.7%	-23'543'828	-23'407'550

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	84.80	-0.11	-0.13%	84.91	83.85
<i>ETP fixes</i>	<i>83.66</i>	<i>-0.32</i>	<i>-0.38%</i>	<i>83.98</i>	<i>83.85</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.34</i>	<i>0.20</i>	<i>142.86%</i>	<i>0.14</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Au sein de la DGS, le service du pharmacien cantonal (SPhC) va orienter la surveillance du marché des produits chimiques sur les **biocides et les produits phytosanitaires**, régulièrement mis en cause compte tenu de leurs effets toxiques sur la santé. Il va également conduire une nouvelle campagne de contrôle des médicaments soumis à la loi fédérale sur les stupéfiants.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), quant à lui, devra mettre en œuvre en 2017 de la **nouvelle loi fédérale sur les denrées alimentaires** et ses ordonnances d'application. Cela représente un défi, notamment en ce qui concerne le respect des fréquences minimales d'inspection des entreprises et établissements publics produisant des denrées alimentaires. Une attention particulière devra être apportée sur ce point avec la délégation de contrôle dans certains cas. Le canton entend de façon générale renforcer les contrôles envers la sécurité des aliments et des objets usuels, ainsi que dans la lutte contre les fraudes. Dans ce but, il développera de nouveaux outils de détection rapide de recherche de contaminants biologiques ou chimiques et poursuivra sa collaboration proche avec ses homologues romands.

Sur le plan de la prévention, l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre du **Plan d'action cantonal de promotion de la santé et de prévention** (PSP), qui traduira les priorités stratégiques du Concept cantonal PSP 2030 en mesures concrètes pour les années à venir. Parallèlement, le canton œuvrera au développement d'un programme co-financé par la fondation Promotion Santé Suisse, dans les domaines de la promotion de la santé mentale, de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique régulière en faveur des enfants, des jeunes et des personnes âgées. Enfin, un programme cantonal de dépistage du **cancer du côlon** va pouvoir être déployé en 2018 ajoutant ainsi un nouveau domaine à l'activité de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des objectifs évoqués ci-dessus, la direction générale de la santé mettra en œuvre les nouveaux **contrats de prestations quadri-annuels** dans les domaines :

- de la prévention et la lutte contre les addictions,
- de la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles,
- de la réduction des risques d'atteintes à la santé des usagers de drogue,
- de la promotion d'une alimentation saine et équilibrée.

Justification des écarts

Le programme K03 connaît une hausse des charges de +1'485'226 F et des revenus de +247'334 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes:

Charges de personnel

Ces charges progressent de +108'872 F en raison des mécanismes salariaux accordés pour l'année 2018.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges augmentent de +283'631 F, principalement en raison des nouvelles exigences de la Confédération en matière d'inspections des entreprises (+100'000 F) et d'une adaptation des besoins en matière de fournitures médicales (+170'000 F). L'effet de ce dernier élément est neutre sur le résultat car il est financé par le biais d'une réaffectation budgétaire neutre entre programmes.

Charges de transfert

Ces charges augmentent de +1'070'327 F, principalement en raison des éléments suivants:

- une adaptation des besoins en matière de dépistage du cancer du sein et du côlon (+300'000 F),
- une adaptation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action cantonal de promotion de la santé et de prévention, en particulier dans le domaine de la santé mentale, de l'activité physique et de la lutte contre les inégalités de santé (+768'327 F). L'effet sur le résultat est limité car une majeure partie de ce financement (+438'400 F) provient d'une réaffectation budgétaire neutre entre programmes et rubriques budgétaires.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Revenus

Les revenus augmentent de +247'334 F, principalement en raison d'une hausse prévue des remboursements d'assurance (+200'000 F) et des émoluments relatifs aux prestations fournies par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) (+62'070 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95%	N.D	95%	2020
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	95%	95%	91%	95%	2020
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	<90	<90	67	<90	2020
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	<80	<80	36	<80	2020
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	100%	100%	89%	100%	2020
4.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	160	160	171	160	2019
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	85	85	89	85	2019
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	180	180	186	180	2019
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	90%	90%	87%	95%	2020
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	350	350	344	380	2020
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	7'500	7'500	7'980	8'000	2020
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	95%	95%	96%	100%	2020

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	90%	90%	95.8%	95%	2020
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	95%	95%	100%	100%	2020
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Qualité	95%	95%	100%	100%	2020
9. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche						
9.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficience	80%			80%	2018
9.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficience	90%			90%	2018

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2018	2017	2016
Indicateur 1.1	90%	80%	80%
Indicateur 1.2	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 3.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 4.1	90%	90%	90%
Indicateur 4.3	90%	80%	90%
Indicateur 5.1	128	128	128
Indicateur 5.2	70	70	70
Indicateur 5.3	154	154	154
Indicateur 6.1	80%	80%	70%
Indicateur 6.2	300	300	300
Indicateur 6.3	6'500	6'500	6'000
Indicateur 6.4	80%	80%	75%
Indicateur 7.1	80%	80%	80%
Indicateur 7.2	90%	90%	90%
Indicateur 8.1	90%	90%	90%
Indicateur 9.1	70%	N/A	N/A
Indicateur 9.2	80%	N/A	N/A

Notes :

Indicateur 1.2 : Les laboratoires et les médecins ont l'obligation de déclarer certaines maladies dites à "déclaration obligatoire". Les médecins sont en outre tenus de remplir une déclaration complémentaire lorsque ces maladies sont diagnostiquées par un laboratoire.

Indicateur 2.1 : Il s'agit d'un monitoring des infections VIH. Un diagnostic peut être lié à une infection récente ou ancienne non-connue dans notre canton.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est un indicateur de monitoring.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur ne peut plus être renseigné car il n'y a plus de saisie des FIP (fiches d'interventions). Un projet informatique des HUG devrait remplacer ces saisies et permettre de mesurer à nouveau cet indicateur. Pour l'heure, le délai est inconnu.

Indicateurs 5.1 à 5.3 : Il n'y a pas d'amélioration sur le long terme car le service n'a aucune exigence légale sur le nombre d'inspections à effectuer et les prévoit en fonction de ses ressources/disponibilités.

Indicateur 6.1 : Il y a environ 3'500 à 4'000 inspections par an. Les fréquences d'inspection sont depuis le 1^{er} mai 2017 fixées dans la législation fédérale (Ordonnance sur le plan de contrôle national).

Indicateur 6.2 : dès 2018, il y aura 6.95 ETP de contrôleurs.

Indicateur 6.3 : L'objectif de cet indicateur repose sur 2 piliers :

1. Les contrôles à la production lors des inspections pour vérifier les bonnes pratiques d'hygiène. Le but est de pouvoir effectuer des prélèvements lors d'une inspection sur deux, soit tous les 3-4 ans au maximum. Ceci devrait à terme représenter près de 4'000 échantillons par an.
2. Les contrôles de produits à la vente. Il est actuellement reconnu que pour assurer la sécurité des consommateurs, il est nécessaire de contrôler 5 échantillons de denrées alimentaires / 10'000 habitants et 1 échantillon d'objets usuels / 10'000 habitants. Pour Genève, cela représente un nombre de 3'000 échantillons/an. Par ailleurs, il faut compter encore environ 1'000 échantillons par an effectués pour des demandes privées ou sur demande de la Confédération. Ces analyses sont facturées et génèrent des recettes importantes.

Au total, et à terme, l'objectif devrait plutôt être de 8'000 échantillons par an. Ce concept de contrôle officiel de produits a été validé pour l'ensemble de la Suisse par l'Association des chimistes cantonaux de Suisse en juin 2017.

Indicateur 6.4 : A l'heure actuelle, il y a 191 entreprises dites sensibles.

Indicateur 7.1 : A ce jour, plus de 82 chiens sont astreints aux TMC (tests de maîtrise et de comportement des chiens) annuels. Il faut compter entre 120 et 150 autres évaluations sur les chiens mordeurs, les chiens avec une agressivité supérieure à la norme, les chiens des agents de sécurité qui ne sont plus en service et les chiens de la gendarmerie.

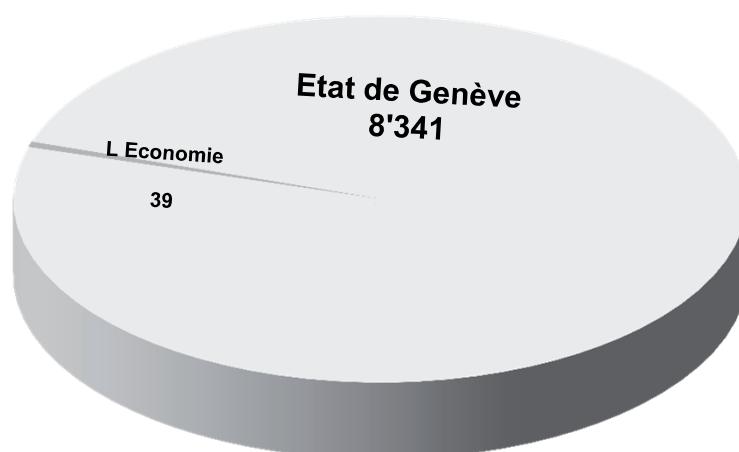
Indicateur 7.2 : En 2016, 248 cas de morsures et comportements dangereux ont été répertoriés par le service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV) (contre 224 cas en 2014). Globalement, entre 200 et 250 cas sont répertoriés chaque année.

Le taux ne peut pas être de 100%. Le 100% des dossiers est effectivement pris en considération par le SCAV, mais tous n'entraînent pas une procédure. Le pourcentage indiqué ne concerne que les dossiers menant à une procédure.

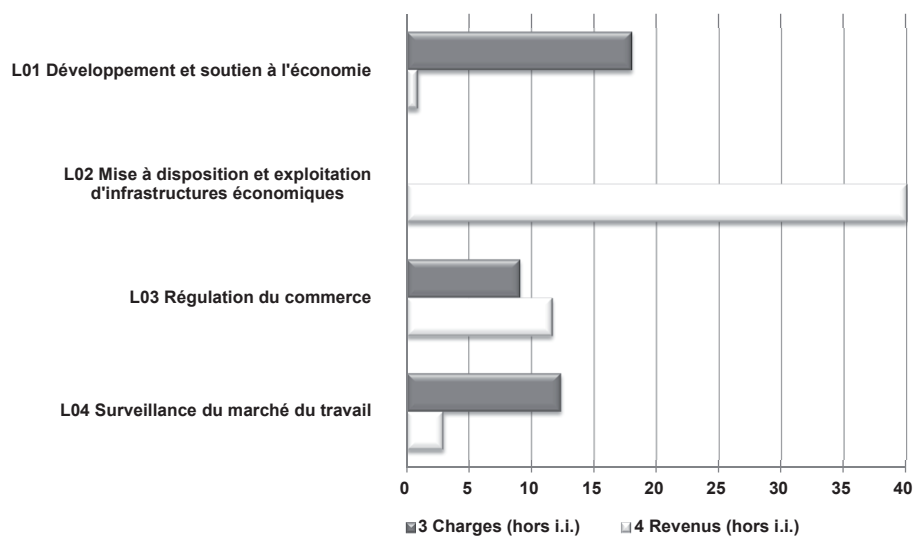
Indicateur 8.1 : En 2016, plus de 3'000 animaux de rente (bovins, moutons, chèvres, porcs) et plus de 1'000'000 volailles ont été abattus. Les abattages doivent se faire systématiquement sous contrôle d'un vétérinaire officiel du SCAV (obligation légale). Les contrôles doivent se faire ante-mortem (avant l'abattage) et post-mortem (après l'abattage) sur les carcasses.

L Economie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



L Économie

Synthèse des priorités

Dans un environnement marqué par une croissance modérée de l'économie mondiale, les incertitudes liées à l'évolution des conditions cadres et une concurrence accrue entre les places économiques, la politique cantonale de développement économique vise à renforcer les pôles d'excellence de l'économie genevoise et à favoriser le développement d'un écosystème orienté vers l'innovation et la créativité. En raison de l'avènement du numérique, lequel entraîne une révolution, tant du point de vue de la digitalisation des produits et services que de l'évolution des modèles d'affaires, un des enjeux majeurs pour le Conseil d'Etat consistera à accompagner et à soutenir les entreprises locales sous l'angle de la compétitivité et de l'emploi.

En 2018, le Conseil d'Etat poursuivra la mise en œuvre des plans d'actions découlant de la stratégie économique cantonale. Il défendra la diversité du tissu économique régional, tout en valorisant le capital humain et en préservant l'environnement. Pour ce faire, il s'appuie sur la Direction générale du développement économique de la recherche et de l'innovation (DG DERI), ainsi que sur le dispositif de soutien aux entreprises. En harmonie avec les instruments de la Confédération et de la Conférence des chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO), le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts de sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat, en créant des plateformes d'échanges et en facilitant le partenariat entre les instituts de recherche et les entreprises.

Le Conseil d'Etat veillera à maintenir un marché du travail ouvert et flexible, avec un dispositif de surveillance qui permet de prendre des mesures ciblées dans les secteurs à risque de sous-enchère salariale et de concurrence déloyale. Genève est d'ailleurs l'un des rares cantons à faire usage des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes qui permettent d'édicter des salaires minimums impératifs.

Le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts de prévention en matière de lutte contre le travail au noir et de protection en matière de santé et de sécurité au travail. Il continuera à s'engager avec détermination pour répondre aux besoins du canton en main-d'œuvre étrangère et veillera à une mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration conforme à la réalité du marché du travail du canton. S'agissant des campagnes de contrôle, menées par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), la priorité est donnée au secteur de l'économie domestique, en lien avec l'opération "Papyrus" permettant de régulariser des étrangers sans papiers répondant à des critères stricts. En 2018, le déploiement des activités de l'Inspection paritaire des entreprises (IPE) se poursuivra, permettant d'augmenter la détection des infractions potentielles aux conditions de travail dans l'ensemble des secteurs.

Au 1^{er} janvier 2018, la loi sur les taxis et les véhicules de transport avec chauffeur (LTVTC), entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017, déploiera pleinement ses effets. Elle tient compte des nouveaux acteurs, renforce la protection des consommateurs et promeut un marché des transports professionnels de qualité. Les démarches administratives ont été simplifiées, les moyens affectés aux contrôles renforcés et les sanctions durcies.

Concernant les entités autonomes, lesquelles constituent des outils indispensables pour la prospérité économique et le rayonnement de la Genève internationale, il sied de mentionner que Genève Aéroport procédera aux investissements nécessaires à l'augmentation du nombre de passagers par la réalisation du projet d'Aile-Est, ainsi que d'un bâtiment idoine pour la sécurisation des bagages. Les Ports Francs et entrepôts de Genève SA miseront quant à eux sur une meilleure collaboration avec les douanes et la mise en place d'un processus de certification des objets déposés pour s'assurer de leur provenance légale. 2018 verra également l'aboutissement de travaux importants sur le site de Palexpo, notamment la construction d'un hôtel.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	17'984'758	870'171	5.1%	17'114'587	18'536'822
30 Charges de personnel	3'054'343	717'767	30.7%	2'336'576	2'256'232
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	580'315	223'236	62.5%	357'079	1'481'848
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'303	-46	-2.0%	2'349	2'376
36 Charges de transfert	14'347'797	-69'936	-0.5%	14'417'733	14'796'039
39 Imputations internes	-	-850	-100.0%	850	327
REVENUS	869'073	96	0.0%	868'977	1'560'499
42 Taxes	548'993	96	0.0%	548'897	400'216
43 Revenus divers	320'080	0	0.0%	320'080	1'160'283
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-17'115'685	-870'075	5.4%	-16'245'610	-16'976'323
<i>Coût d'état-major</i>	-29'059	-6'082	26.5%	-22'977	-20'354
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-526'774	-83'263	18.8%	-443'511	-382'869
COÛT COMPLET	-17'671'518	-959'420	5.7%	-16'712'098	-17'379'546

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	16.85	3.30	24.35%	13.55	11.90
<i>ETP fixes</i>	16.40	3.30	25.19%	13.10	11.90
<i>ETP auxiliaires</i>	0.45	0.00	0.00%	0.45	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), la Fondation Ecllosion et Genève Tourisme et Congrès.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

En dépit des tonalités protectionnistes, la concurrence globalisée est de plus en plus vive. Nombre des concurrents de Genève se montrent agressifs et disposent de ressources substantielles pour attirer les forces entrepreneuriales, les talents et les investissements. La numérisation et l'émergence de l'industrie 4.0, mais également l'économie de la durabilité bouleversent en même temps les modèles d'affaires traditionnels. Un impact sur le tissu entrepreneurial genevois est à prévoir à l'avenir.

Dans ce contexte, la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) se doit de renouveler ses atouts et forces. Ainsi, le dynamisme et la cohérence de l'action et des instruments déployés ainsi que la création de synergies nouvelles entre développement économique, recherche et innovation vont permettre de créer un écosystème à même d'attirer, de retenir et de faire croître les entreprises locales et/ou internationales mais également et surtout de capitaliser sur les forces présentes, tout en accélérant la mutation de l'existant vers les nouvelles niches de croissance.

La mise en œuvre de cette approche s'inscrit pleinement dans la réalisation des objectifs de la stratégie économique cantonale, priorité du Conseil d'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

La DG DERI se concentre sur des projets d'importance stratégiques en lien avec l'innovation et la recherche. Elle renforce la capacité d'anticipation et d'intelligence économique relative au développement économique et à l'innovation. A ce titre, la DG DERI développe une cartographie de l'innovation, des secteurs clé de Genève ainsi que des acteurs académiques et de gouvernance internationale à des fins de prospection locale et internationale. La DG DERI pilote le renforcement des instruments de coopération entre les entreprises, organismes et programmes de soutien et le monde académique en matière d'innovation. La DG DERI renforce et enrichit la culture de l'entrepreneuriat à Genève.

La DG DERI déploie un dispositif de communication destiné à démontrer la vivacité de la recherche et de l'innovation à Genève pour la création de signaux positifs afin de favoriser les investissements dans un cadre dynamique et porteur de potentialités de croissance. Pour cela, un narratif et une ligne rédactionnelle sont développés sur internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

Justification des écarts

L'augmentation de +717'767 F (+3,3 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" résulte des éléments suivants :

- augmentation de +3,3 ETP provenant de transferts internes;
- mécanismes salariaux 2018.

L'augmentation de +223'236 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges" est liée au financement des nouveaux projets d'importance stratégique menés par la DG DERI en matière de développement économique et d'innovation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création d'entreprises et faciliter le développement des entreprises locales (endogène)						
1.1 Nombre d'actions de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	25	25	44	35	2021

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Nombre d'entreprises ayant reçu une prestation de promotion économique de la part d'un organisme de soutien cantonal (Ecllosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI) ou intercantonal (Platinn, Alliance)	Efficacité	200	200	271	250	2021
2. Inciter les entreprises étrangères à s'implanter (exogène)						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBA)	Efficacité	30	30	23	35	2021
2.2 Nombre d'emplois concernés par l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du GGBA (projection à 3 ans au moment de l'implantation)	Efficacité	100	100	240	150	2021
3. Promouvoir l'excellence du tissu économique et soutenir le développement des entreprises						
3.1 Nombre d'actions de promotion économique avec implication forte de la DG DERI	Efficacité	10	10	39	15	2021
3.2 Nombre d'entreprises et/ou projets suivis par la DG DERI (endogène et exogène)	Efficacité	800	800	570	850	2021

Commentaires

Remarque : Compte tenu des nouvelles missions confiées à la DG DERI, de nouveaux objectifs et indicateurs sont en cours d'élaboration et seront présentés dans le cadre du budget 2019. Dans l'intervalle, les objectifs et indicateurs de l'année 2017 sont reconduits pour 2018. Les valeurs restent identiques à celles de 2017, la DG DERI privilégiant de concentrer ses efforts en 2018 sur ses nouvelles missions.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le nombre d'activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et les événements ponctuels.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Ecllosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem et de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI et du GGBA relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide de la DG DERI et/ou du GGBA et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrite au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'une des activités de la DG DERI relative à la promotion de l'excellence du tissu économique genevois. Ces actions comprennent l'organisation d'un stand durant des salons professionnels, le soutien de différents événements, l'organisation de délégations à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
REVENUS	40'000'000	0	0.0%	40'000'000	40'400'670
44 Revenus financiers	40'000'000	0	0.0%	40'000'000	40'400'670
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	40'000'000	0	0.0%	40'000'000	40'400'670
COÛT COMPLET	40'000'000	0	0.0%	40'000'000	40'400'670

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena et Ports francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par le secrétariat général du département de la sécurité et de l'économie en collaboration avec les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat entend préserver la mission de service public de l'aéroport international de Genève (AIG) et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales, notamment à travers la réalisation des objectifs fixés dans la convention entre l'Etat de Genève et Genève Aéroport. Le projet de l'Aile-Est en est à sa phase de construction et implique de nouveaux changements sur la plateforme aéroportuaire. Par ailleurs l'évolution des normes en matière de sécurité et de contrôle des bagages impose la réalisation d'un nouveau bâtiment pour accueillir les machines à rayons X et le stockage des bagages. Les recommandations édictées par la Cour des comptes continuent d'être mises en œuvre. En parallèle, la fiche PSIA (Plan Sectoriel d'Infrastructure Aéronautique), équivalent d'un plan directeur cantonal en matière d'aviation, a fait l'objet d'intenses négociations entre le Conseil d'Etat et l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

Aux Ports Francs, l'amélioration de la sécurité est passée par la mise en place d'un processus de certification et d'une meilleure collaboration avec les douanes et les autorités pour s'assurer que les pièces archéologiques, notamment, viennent de sources légales et contrôlées.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Autres projets d'importance stratégique

Palexpo S.A. poursuit la construction d'un hôtel sur le site même du bâtiment principal. Son inauguration, prévue en 2018, achèvera une période de travaux importants pour la société.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	145	145	134	135-145	2020
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	97 %	97 %	97.8 %	97 %	2020
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	50 %	52 %	46 %	52 %	2020
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mios de CHF)	Efficacité	370	390	360	390	2020
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	35 %	35 %	27 %	35 %	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer les retombées directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services,...).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'occupation annuelle de la salle polyvalente de l'Aréna. Il s'agit du nombre de journées de location effective sur 365 jours.

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	9'086'521	447'472	5.2%	8'639'049	8'856'475
30 Charges de personnel	8'154'533	442'976	5.7%	7'711'557	6'496'295
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	324'035	6'452	2.0%	317'583	1'709'830
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'653	-6'656	-20.0%	33'309	25'641
36 Charges de transfert	549'000	0	0.0%	549'000	588'089
39 Imputations internes	32'300	4'700	17.0%	27'600	36'620
REVENUS	11'638'348	901'291	8.4%	10'737'057	10'380'623
42 Taxes	11'115'748	901'691	8.8%	10'214'057	10'235'345
43 Revenus divers	28'000	0	0.0%	28'000	144'056
46 Revenus de transferts	494'000	0	0.0%	494'000	-
49 Imputations internes	600	-400	-40.0%	1'000	1'223
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'551'827	453'819	21.6%	2'098'008	1'524'148
<i>Coût d'état-major</i>	-77'582	-1'750	2.3%	-75'832	-58'604
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'003'750	-148'846	8.0%	-1'854'904	-1'916'163
COÛT COMPLET	470'495	303'223	181.3%	167'272	-450'619

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	61.55	3.00	5.12%	58.55	50.20
<i>ETP fixes</i>	59.30	3.00	5.33%	56.30	47.20
<i>ETP auxiliaires</i>	2.25	0.00	0.00%	2.25	3.00

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle de ces activités et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examens cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le canton de Genève connaît une économie fortement diversifiée. Dans ce contexte, la surveillance des activités de commerce participe à la mise en œuvre de conditions cadres favorisant la saine concurrence et contribue ainsi à la consolidation des bases de la prospérité du canton.

Le Grand Conseil a voté le 13 octobre 2016 la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC). La loi et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Il s'agit d'une refonte complète du dispositif actuel. Le nouveau dispositif est résolument moderne et tourné vers l'utilisateur. Il intègre les nouvelles façons d'exercer la profession et permet la cohabitation des différents acteurs, en particulier des taxis d'un côté et des voitures de transport avec chauffeur (VTC) de l'autre. La nouvelle législation répond également aux préoccupations des milieux professionnels qui ont été largement consultés lors de son élaboration.

La nouvelle législation simplifie le système d'autorisation ainsi que les démarches administratives. Elle renforce en outre les sanctions et les moyens affectés aux contrôles, dans le but de protéger les consommateurs et de promouvoir un marché des transports professionnels fiable et efficace.

Autres projets d'importance stratégique

Le Genève Lab mène un proof-of-concept (POC) Blockchain pour le registre du commerce permettant la commande et la livraison électronique d'extraits et autres documents officiels en utilisant la technologie blockchain.

Dans le cadre de la révision totale de l'ordonnance sur l'établissement des actes authentiques électroniques et des légalisations électroniques (OAAE), la volonté de l'Etat de Genève est d'expérimenter la technologie blockchain qui promet une efficacité grandement améliorée du traitement des informations et une diminution des coûts de traitement, mais également une sécurité accrue avec notamment la traçabilité de tous les échanges pertinents effectués.

Ce projet a obtenu cette année un financement de la part d'e-Government Suisse dans la catégorie des projets innovants pour la mise en œuvre de la stratégie numérique suisse promue par la confédération.

Justification des écarts

L'augmentation de +442'976 F (+3 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" est due aux éléments suivants :

- augmentation de +4 ETP pour la mise en œuvre de la LTVTC, intégralement financée par la taxe annuelle;
- augmentation de +0,5 ETP provenant d'un transfert interne;
- diminution de -1,5 ETP dans le cadre de l'application de la mesure du Conseil d'Etat visant une réduction de -5 % des charges de personnel;
- augmentation du budget des jetons de présence pour les commissions instituées par la LTVTC et la LRBHD;
- mécanismes salariaux 2018.

L'augmentation de +901'691 F sur la nature 42 "Taxes" est due principalement aux éléments suivants :

- augmentation du volume des émoluments du Registre du commerce déjà constatée en 2016 (+410'000 F);
- couverture financière par le nouveau fonds des frais de mise en œuvre de la LTVTC (+491'450 F). Ce fonds est alimenté par le produit de la taxe annuelle affectée aux mesures nécessaires pour garantir le respect et la bonne application de la loi.

L03 Régulation du commerce (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Pourcentage des demandes LRDBHD traitées par la PCTN dans les 30 jours	Efficacité	>/=40 %	>/=30%	N/A	>/=40 %	2020
1.2 Niveau de satisfaction des entreprises concernant les prestations du Registre du commerce	Efficacité	>/= 90 %	>/=90%	N/A	>/= 90 %	2020
1.3 Taux d'inscriptions d'entreprises au RC non-conformes	Qualité	</= 2 %	</=2%	1.69%	</= 2 %	2020
1.4 Nombre annuel d'entreprises contrôlées dans le cadre de la LTN	Efficacité	450	N/A	N/A	450	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le délai légal de traitement des autorisations est de 60 jours et le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) ne peut que le respecter. Dans l'objectif de faciliter les activités économiques, il ne convient donc pas de mesurer le respect du délai légal, mais de viser à raccourcir ce délai en faveur d'une accélération des procédures. L'objectif 2018 est donc que 40% des autorisations soient délivrées en 30 jours.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du Registre du commerce (RC). L'indicateur se base sur le pourcentage des entreprises ayant déclaré être "tout à fait satisfaites" ou "assez satisfaites" des prestations du RC dans le cadre de l'étude sur la compétitivité des administrations cantonales (enquête M.I.S Trend réalisée tous les 2 ans pour les Chambres de commerce latines). Cette enquête est effectuée tous les deux ans, la prochaine étant prévue en 2018.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC) en tenant compte des inscriptions refusées par l'Office fédéral à Berne et des rectifications publiées suite à une erreur.

Indicateur 1.4 : Ce nouvel indicateur prend en compte le nombre total d'entreprises suisses, hors canton ou étrangères ayant été contrôlées par les inspecteurs chargés de la lutte contre le travail au noir afin de détecter les violations des dispositions légales couvrant les assurances sociales, les impôts, les niveaux des salaires et l'emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

L04 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	12'319'403	896'230	7.8%	11'423'173	10'520'169
30 Charges de personnel	11'726'657	868'998	8.0%	10'857'659	10'019'875
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	365'457	-3'734	-1.0%	369'191	494'044
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'184	2'461	66.1%	3'723	3'723
36 Charges de transfert	215'705	28'505	15.2%	187'200	-
39 Imputations internes	5'400	0	0.0%	5'400	2'528
REVENUS	2'911'934	-733	-0.0%	2'912'667	2'848'688
42 Taxes	1'406'776	167	0.0%	1'406'609	1'254'192
43 Revenus divers	-	-	-	-	872
46 Revenus de transferts	1'505'158	0	0.0%	1'505'158	1'589'299
49 Imputations internes	-	-900	-100.0%	900	4'325
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'407'469	-896'963	10.5%	-8'510'506	-7'671'482
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-111'567</i>	<i>-4'798</i>	<i>4.5%</i>	<i>-106'769</i>	<i>-90'391</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'941'104</i>	<i>-44'648</i>	<i>2.4%</i>	<i>-1'896'456</i>	<i>-1'663'118</i>
COÛT COMPLET	-11'460'140	-946'409	9.0%	-10'513'731	-9'424'991

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	72.10	0.40	0.56%	71.70	66.50
<i>ETP fixes</i>	<i>70.60</i>	<i>0.40</i>	<i>0.57%</i>	<i>70.20</i>	<i>66.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Ce programme contient la prestation suivante :

L04.01 Surveillance du marché du travail.

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le canton de Genève applique de manière rigoureuse et proactive l'ensemble du dispositif légal lié à la surveillance et au contrôle du marché du travail, à la protection de la santé et de la sécurité au travail et à la lutte contre le travail au noir.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat s'engage, avec conviction, en faveur du partenariat social. Il est convaincu de la nécessité d'optimiser et de renforcer encore les mesures d'accompagnement. C'est en combattant, de manière résolue, la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale, que l'ouverture et la flexibilité de notre marché du travail pourront être préservées.

Le Conseil d'Etat s'engage en particulier pour le maintien et la consolidation des conventions collectives de travail (CCT). Il mène ainsi, à la demande des partenaires sociaux, des procédures d'extension de CCT et se tient à disposition des partenaires sociaux comme médiateur en cas de conflits sociaux.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le cadre de l'opération papyrus, le canton de Genève mène un processus de régularisation du statut des étrangers sans papiers répondant à des critères stricts. Ce projet novateur et pragmatique apporte non seulement une réponse à la situation personnelle et professionnelle des étrangers sans papiers, mais constitue un véritable levier pour assainir les secteurs économiques particulièrement touchés par le travail au noir et la sous-enchère salariale. L'objectif est donc d'éviter tout "appel d'air" et de contribuer à rétablir, dans ces secteurs, des conditions de travail loyales. En particulier, une vaste campagne de contrôle concernant le secteur de l'économie domestique sera conduite en 2018.

L'année 2018 sera également consacrée au plein déploiement des activités de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) qui a commencé son activité en été 2016. Cette nouvelle instance de contrôle confiée aux partenaires sociaux permet de renforcer la détection de situations problématiques, de procéder à des contrôles et de mener des procédures de mise en conformité. Le renforcement du service de l'inspection du travail de l'OCIRT opéré en 2017 permet de coordonner les actions de contrôles entre l'IPE et l'OCIRT et de conduire les procédures de sanctions relatives aux dossiers transmis par l'IPE.

Justification des écarts

L'augmentation de +868'998 F (+0,4 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" est due aux éléments suivants :

- augmentation de +1 ETP provenant d'un transfert interne;
- diminution de -0,6 ETP dans le cadre de l'application de la mesure du Conseil d'Etat visant une réduction de -5 % des charges de personnel;
- augmentation du budget des jetons de présence pour l'inspection paritaire des entreprises (IPE) dans le cadre de la mise en application du contreprojet à l'IN151;
- mécanismes salariaux 2018.

L'augmentation de +28'505 F sur la nature 36 "Charges de transfert" provient des éléments suivants :

- augmentation de l'aide financière monétaire en faveur de l'Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement (APMA) (+11'000 F);
- amortissements sur la subvention d'investissement en faveur de l'APMA versée dès 2016 (+17'505 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller au respect des conditions de travail dans les entreprises et assurer une mise à disposition efficiente de la main-d'oeuvre étrangère						
1.1 Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail	Efficacité	>= 1600	>=1600	1999	>= 1600	2020
1.2 Nombre de contrôles effectués en matière de protection de la sécurité du travail	Efficacité	>= 600	>=600	678	>= 600	2020
1.3 Pourcentage des dossiers traités par la MOE dans les 30 jours	Efficacité	>= 75 %	N/A	N/A	>= 75 %	2020
1.4 Taux de récidive des infractions en matière d'usages ou de CTT	Qualité	</= 5 %	>/=5%	5.01%	</= 5 %	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle en matière de conditions de travail d'entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il convient toutefois de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier, de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

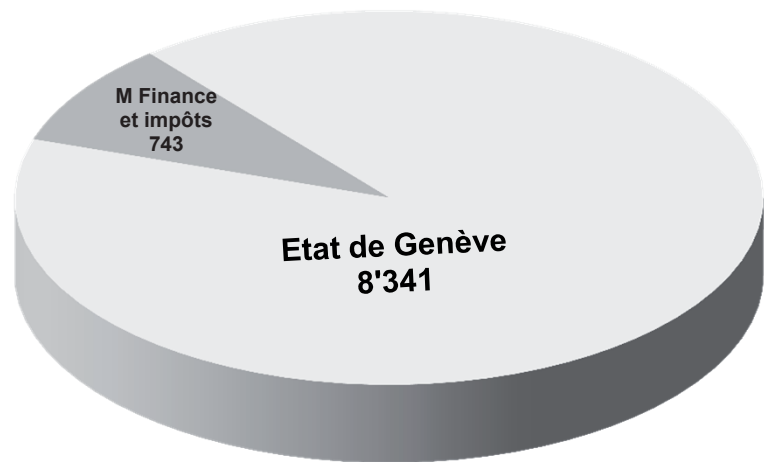
Indicateur 1.2 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (et notamment l'application de la directive MSST, la prévention d'accidents et de maladies professionnels et la sécurité au travail) et les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations.

Indicateur 1.3 : Ce nouvel indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'œuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception du dossier jusqu'à celle de l'expédition de la décision.

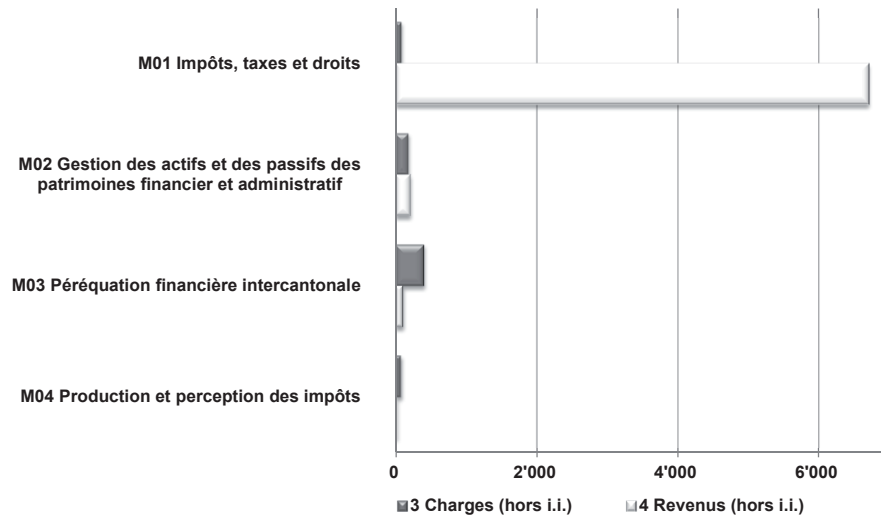
Indicateur 1.4 : Cet indicateur porte sur les infractions constatées lors de visites, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. Toute nouvelle infraction constatée dans le contrôle de suivi est prise en considération. La réitération ne suppose pas que la nouvelle infraction soit la même que celle constatée lors du contrôle précédent. De plus, le périmètre des entreprises contrôlées est différent chaque année. Il est calculé par le ratio entre le nombre d'infractions relevées par rapport au nombre de contrôles de suivi.

M Finance et impôts

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finance et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Suite au rejet de RIE III le 12 février 2017, l'organe de pilotage de la Confédération et des cantons, dont fait partie le conseiller d'Etat Serge Dal Busco en sa qualité de représentant des cantons romands, a rapidement entamé ses travaux visant à élaborer les lignes directrices de la nouvelle loi relative à l'imposition des entreprises (PF17). Lors de sa séance du 9 juin 2017, le Conseil fédéral a suivi, pour l'essentiel, les recommandations de l'organe de pilotage. Le Conseil fédéral entend transmettre le message sur le PF17 au Parlement au printemps 2018. Le projet pourrait ainsi être adopté par les Chambres lors de la session d'été ou d'automne de la même année.

Le projet cantonal, actuellement gelé au sein de la commission fiscale du Grand Conseil, reste parfaitement compatible avec les recommandations adoptées par le Conseil fédéral. Le Conseil d'Etat souhaite mener les travaux au niveau cantonal en parallèle de ceux qui seront menés au sein des Chambres fédérales de manière à pouvoir garantir une entrée en vigueur rapide du projet cantonal. La stratégie du Conseil d'Etat demeure celle poursuivie dans le cadre de la RIE III: elle vise à maintenir les emplois et à préserver la cohésion sociale; elle doit permettre de garantir la capacité concurrentielle de Genève au niveau international et d'offrir aux entreprises des conditions cohérentes au niveau lémanique.

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière se poursuivent. Il s'agit d'affiner les modalités de mise en œuvre de cette réforme de manière à en appréhender pleinement les conséquences socio-économiques. Le Conseil d'Etat entend déposer un projet de loi d'ici à l'été 2018.

Le budget 2018 fait apparaître une augmentation des revenus du programme M01 de +106 millions de francs par rapport au budget 2017 (+1.6%). Ce budget tient compte d'une mesure du Conseil d'Etat, déjà présente dans le budget 2017 et reconduite en 2018. Il s'agit de la limitation des frais de déplacement professionnels, dont l'impact était évalué à +37 millions de francs. Deux nouvelles mesures du Conseil d'Etat sont également intégrées dans ces prévisions. La première consiste en la création d'un service qui aura pour mission de traiter les dénonciations spontanées de contribuables, dont le nombre croît régulièrement, avec notamment la mise en œuvre des échanges automatiques d'informations entre pays. La seconde mesure concerne l'engagement de taxateurs supplémentaires permettant de traiter de manière conforme les déclarations des contribuables supplémentaires (en moyenne 7'500 par an) et d'accroître la plus-value découlant de l'analyse des déclarations. Les recettes supplémentaires générées par ces deux mesures sont évaluées à 59 millions de francs. Sans tenir compte de l'effet de l'ensemble des mesures proposées par le Conseil d'Etat, les recettes fiscales dépasseraient à peine celle prévues dans le budget 2017.

Les revenus des personnes physiques sont en augmentation de 20 millions (+0.5%) par rapport au budget 2017. L'évolution positive est rendue possible grâce aux nouvelles mesures du Conseil d'Etat qui concernent exclusivement les impôts des personnes physiques.

Les revenus des personnes morales augmentent de 74 millions de francs par rapport au budget 2017 (+4.4%). Leur prévision est déterminée en exploitant les réponses au questionnaire envoyé en septembre 2017 aux entreprises les plus importantes du canton. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice.

L'administration fiscale cantonale mettra en œuvre les deux mesures du Conseil d'Etat visant à la création du nouveau service de régularisation fiscale et à l'engagement de taxateurs supplémentaires. L'amélioration de la communication avec le contribuable reste un axe prioritaire d'action en 2018 et des travaux relatifs à la mise en œuvre de l'échange automatique d'information devraient démarrer dès l'automne 2018.

Le montant des intérêts passifs de la dette est en baisse et s'élève à 178 millions (-8 millions par rapport au budget 2017 et -21 millions par rapport aux comptes 2016), en raison du niveau favorable des taux d'intérêts.

S'agissant de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale augmente de 39 millions pour le canton de Genève en 2018 (+13 millions en 2017). Elle s'élève à 298 millions, soit 633 francs par habitant.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	84'550'000	1'600'000	1.9%	82'950'000	87'978'634
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	84'550'000	1'600'000	1.9%	82'950'000	87'978'634
REVENUS	6'710'865'000	106'163'580	1.6%	6'604'701'420	6'588'315'321
40 Revenus fiscaux	6'228'345'000	87'829'580	1.4%	6'140'515'420	6'127'252'548
42 Taxes	50'650'000	-1'000'000	-1.9%	51'650'000	50'552'401
43 Revenus divers	-	-	-	-	9'539'790
46 Revenus de transferts	431'870'000	19'334'000	4.7%	412'536'000	400'970'582
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'626'315'000	104'563'580	1.6%	6'521'751'420	6'500'336'687
COÛT COMPLET	6'626'315'000	104'563'580	1.6%	6'521'751'420	6'500'336'687

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme M04.

Pour le DETA :

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE :

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Pour le DEAS :

- L'impôt sur la taxe personnelle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes Morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Suite au rejet de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) le 12 février 2017, l'organe de pilotage de la Confédération et des cantons, dont fait partie le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, a rapidement entamé ses travaux visant à élaborer les lignes directrices de la nouvelle loi relative à l'imposition des entreprises, le Projet fiscal 2017 (PF17). Lors de sa séance du 9 juin 2017, le Conseil fédéral a suivi, pour l'essentiel, les recommandations de l'organe de pilotage. Il a toutefois décidé que la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct sera relevée à 20.5 %, au lieu de 21.2 %, comme le recommandait l'organe de pilotage. Cette décision limite la marge de manœuvre des cantons et conduirait à une perte d'une quinzaine de millions pour le canton de Genève. Nonobstant cet élément, le projet cantonal, actuellement gelé au sein de la commission fiscale du Grand Conseil, reste parfaitement compatible avec les recommandations adoptées par le Conseil fédéral.

Le Conseil d'Etat a décidé, en juin 2017, de réactiver les travaux de la Table ronde. Pour rappel, cette Table ronde rassemble, autour d'une délégation composée de trois membres de l'exécutif, les groupes politiques représentés au Grand Conseil, les communes, la Ville de Genève, ainsi que les milieux syndicaux et patronaux. Elle pourra, d'une part, alimenter les réflexions du Conseil d'Etat dans le cadre de la consultation du département fédéral des finances (DFF) sur l'avant-projet de loi fédérale qui sera soumis à l'automne 2017, et d'autre part, mener des réflexions sur les mesures d'accompagnement cantonales et les éventuels ajustements à apporter au train de lois cantonales actuellement gelé au sein de la commission fiscale.

Le Conseil fédéral entend transmettre le message sur le PF17 au Parlement au printemps 2018. Le projet pourrait ainsi être adopté par les Chambres lors de la session d'été ou d'automne de la même année. Le Conseil d'Etat souhaite mener les travaux au niveau cantonal en parallèle de ceux qui seront menés au sein des Chambres fédérales de manière à pouvoir garantir une entrée en vigueur rapide du projet cantonal.

Les travaux concernant la fiscalité immobilière se sont poursuivis en 2016 et 2017. Faisant usage des compétences que lui a conférées la loi visant à préparer la ré-estimation du parc immobilier non locatif selon les principes du droit fédéral harmonisé, l'administration fiscale cantonale a achevé, durant le premier trimestre 2015, la récolte des données nécessaires à l'estimation des immeubles concernés. Elle a ensuite procédé, courant 2016, à la ré-estimation selon la méthode appliquée dans le canton de Zurich, exceptions faites des immeubles en PPE, lesquels sont estimés selon une méthode ad hoc, mieux adaptée à la réalité genevoise. La détermination de la nature des mesures de compensation qui devront être mises en place afin d'assurer une certaine neutralité des recettes fiscales est en cours d'élaboration, en concertation avec les milieux intéressés. Il s'agit en effet d'affiner les modalités de mise en œuvre de cette réforme de manière à en appréhender pleinement les conséquences socio-économiques. Le Conseil d'Etat entend déposer un projet de loi d'ici à l'été 2018.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

Les revenus du programme M01 augmentent par rapport au budget 2017 (+106 millions; +1.6%). Cette augmentation est principalement imputable aux revenus fiscaux (nature 40) et aux revenus de transferts (nature 46) qui progressent respectivement de 88 millions (+1.4%) et 19 millions (+4.7%). Les taxes (nature 42) demeurent relativement stables avec une variation de -1 million.

Deux mesures affectant l'impôt des personnes physiques avaient été incluses, par le Conseil d'Etat, dans le budget 2017. La première a été reconduite dans le budget 2018. Elle consiste en l'instauration d'un plafond en matière de déductibilité des frais de déplacement professionnels effectifs (mesure évaluée à 37 millions de francs). La seconde mesure (évaluée à 16 millions), dont l'objectif était de rendre systématique l'envoi des certificats de salaire à l'Administration fiscale de la part des employeurs, a été supprimée. En effet, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a annulé la loi modifiant la loi de procédure fiscale (LPFisc).

En outre, dans l'élaboration du budget 2018, le Conseil d'Etat a pris deux mesures supplémentaires touchant l'administration fiscale cantonale. La première concerne la création d'un service qui aura pour mission de traiter les dénonciations spontanées de contribuables, dont le nombre croît régulièrement avec, notamment, la mise en œuvre des échanges automatiques d'informations entre pays. La seconde mesure supplémentaire consiste en l'engagement de taxateurs supplémentaires permettant de traiter correctement les déclarations des contribuables supplémentaires (en moyenne 7'500 par an) et d'accroître la plus-value découlant de l'analyse des déclarations. Les recettes supplémentaires générées par ces deux mesures sont évaluées à 59 millions de francs.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Les charges du programme M01 augmentent de moins de 2 millions (+1.9%) en raison d'une légère augmentation des créances irrécouvrables.

M01.01 Impôts des personnes physiques

Les revenus de la prestation M01.01 augmentent de 20 millions (+0.5%).

Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des revenus fiscaux (+24 millions; +0.6%) qui sont dopés par les deux nouvelles mesures du Conseil d'Etat concernant l'administration fiscale cantonale. Sans ces mesures, les revenus liés aux personnes physiques afficheraient une baisse par rapport au budget 2017.

Les revenus de transfert, qui sont essentiellement composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, diminuent légèrement (-3 millions; -1.7%). Les taxes (revenus de perception pour les communes) subissent un repli de moins d'un million de francs (-2.0%).

Les charges, qui sont essentiellement composées de créances irrécouvrables, demeurent pratiquement stables (-0.2%).

M01.02 Impôts des personnes morales

Les revenus de la prestation M01.02 augmentent de 74 millions de francs (+4.4%) par rapport au budget 2017. Cette hausse conséquente concerne essentiellement les revenus fiscaux (+51 millions; +3.4%) et les revenus de transferts (+24 millions; +12.9%) qui sont évalués sur la base des indications fournies, en septembre 2017, par un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes du canton, sur l'évolution probable de leur bénéfice.

Les taxes sont pratiquement inchangées et les charges augmentent de 2 millions (créances irrécouvrables).

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects, qui concernent les impôts liés à l'immobilier, les droits de successions et donations, l'impôt sur les casinos et la part cantonale à l'impôt anticipé, augmentent de 9 millions par rapport au budget 2017 (+1.4%). La hausse concerne plus particulièrement les revenus fiscaux.

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de la prestation M01.04, en lien avec la taxe personnelle, l'impôt sur les véhicules, l'impôt sur les chiens et la taxe d'exemption de servir, affichent une hausse de 2 millions de francs (+1.8%). L'augmentation est essentiellement imputable à l'impôt sur les véhicules.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017
		en F	en %	
CHARGES	70'433'000	-125'305	-0.2%	70'558'305
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	70'433'000	-125'305	-0.2%	70'558'305
REVENUS	4'136'300'000	20'250'000	0.5%	4'116'050'000
40 Revenus fiscaux	3'910'200'000	24'300'000	0.6%	3'885'900'000
42 Taxes	37'500'000	-750'000	-2.0%	38'250'000
46 Revenus de transferts	188'600'000	-3'300'000	-1.7%	191'900'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'065'867'000	20'375'305	0.5%	4'045'491'695

M01.02 Impôts directs Personnes Morales	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017
		en F	en %	
CHARGES	13'572'675	2'249'625	19.9%	11'323'050
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13'572'675	2'249'625	19.9%	11'323'050
REVENUS	1'773'400'000	74'250'000	4.4%	1'699'150'000
40 Revenus fiscaux	1'554'700'000	51'000'000	3.4%	1'503'700'000
42 Taxes	12'500'000	-250'000	-2.0%	12'750'000
46 Revenus de transferts	206'200'000	23'500'000	12.9%	182'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'759'827'325	72'000'375	4.3%	1'687'826'950

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017
		en F	en %	
CHARGES	210'625	-177'830	-45.8%	388'455
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	210'625	-177'830	-45.8%	388'455
REVENUS	674'015'000	9'434'000	1.4%	664'581'000
40 Revenus fiscaux	638'645'000	10'300'000	1.6%	628'345'000
46 Revenus de transferts	35'370'000	-866'000	-2.4%	36'236'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	673'804'375	9'611'830	1.4%	664'192'545

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017
		en F	en %	
CHARGES	333'700	-346'490	-50.9%	680'190
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	333'700	-346'490	-50.9%	680'190
REVENUS	127'150'000	2'229'580	1.8%	124'920'420
40 Revenus fiscaux	124'800'000	2'229'580	1.8%	122'570'420
42 Taxes	650'000	-	0.0%	650'000
46 Revenus de transferts	1'700'000	-	0.0%	1'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	126'816'300	2'576'070	2.1%	124'240'230

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	182'961'410	-8'200'000	-4.3%	191'161'410	264'434'128
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	-	-	-	-	37'729'417
34 Charges financières	182'961'410	-8'200'000	-4.3%	191'161'410	224'389'600
36 Charges de transfert	-	-	-	-	2'315'110
REVENUS	210'269'431	-1'044'060	-0.5%	211'313'491	258'229'896
41 Patentes et concessions	50'803'891	-70'000	-0.1%	50'873'891	50'438'307
42 Taxes	14'270'000	-2'350'000	-14.1%	16'620'000	13'685'745
43 Revenus divers	5'602'409	2'187'409	64.1%	3'415'000	8'100'950
44 Revenus financiers	139'593'131	-811'469	-0.6%	140'404'600	186'004'894
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	27'308'021	7'155'940	35.5%	20'152'081	-6'204'232
COÛT COMPLET	27'308'021	7'155'940	35.5%	20'152'081	-6'204'232

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat.
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif de maîtrise de la dette. Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

La mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat (centralisation du contentieux) se terminera en principe fin 2018. A cette date, la plus grande partie des créances en souffrance de plus de 90 jours auront été centralisées à l'exception des créances du service des contraventions, du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et du service de l'assurance-maladie (SAM). A noter que le programme M02 comprend les revenus du service du contentieux ainsi que les réévaluations sur créances, alors que les charges courantes du service sont imputées sur le programme P03.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Pour le budget 2018, le montant des intérêts passifs de la dette est de 178 millions (nature 340), soit 8 millions de moins qu'au budget 2017, sur la base des hypothèses de niveaux de dette et de taux d'intérêts retenus pour les refinancements de la dette à court et long terme planifiés en 2018. Les taux d'intérêt sont actualisés en fonction des prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE).

Avec les contraintes fixées par la stratégie de gestion de la dette (part des emprunts à taux variable inférieure à 30% et part des emprunts à court terme inférieure à 25% du total), le taux moyen de la dette en 2018 devrait être inférieur à 1.5% (soit -0.1% par rapport à l'objectif 2017). La part du refinancement à court terme autorisée par le Conseil d'Etat sera largement utilisée en 2018, tout comme les années précédentes, afin de tirer le meilleur parti des taux d'intérêts toujours très bas à court terme.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement (nature 34 et 44) ne peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché. Cependant, il est à noter que l'Etat n'a actuellement plus de positions ouvertes sur ce type d'instrument. Si aucun nouvel instrument financier n'est contracté, il n'y aura pas lieu d'enregistrer des variations de juste valeur dans les comptes de l'Etat.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs. Cette prestation ne présente pas de variation.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Le Conseil d'Etat a modifié en 2014 le règlement sur l'établissement des états financiers de manière à ce que la part aux bénéficiaires de la BNS soit comptabilisée l'année durant laquelle elle est encaissée, à l'instar des pratiques comptables de la grande majorité des autres cantons. Avec ces dispositions, l'éventuel bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2017 devra être comptabilisé en 2018. Compte tenu de l'annonce par la BNS d'un résultat intermédiaire bénéficiaire au 30 juin 2017, il est supposé dans ce budget 2018 que la BNS distribuera un bénéfice au titre de l'exercice 2017 (38.5 millions, équivalent au B2017, nature 41).

Les revenus divers (nature 43) sont supérieurs au budget 2017 de 1.4 million en raison des éléments suivants :

- les revenus provenant des successions en déshérence sont supérieurs au budget 2017 de 0.5 million;
- un revenu de 0.9 million provenant des consignations en devises a été inscrit;
- suite à un changement de clé de répartition sans influence sur le résultat de l'Etat. Un autre revenu divers d'exploitation (0.1 million) est maintenant budgété sur le programme M02 alors qu'il était budgété sur le programme P03 en 2017.

Enfin, les revenus financiers (nature 44) sont inférieurs au budget 2017 de 0.8 million en raison des éléments suivants :

- les revenus des intérêts sur prêts ont été adaptés (- 0.1 million);
- la rémunération des garanties octroyées par l'Etat tient compte de l'absence de garantie et de facturation de la BCGe depuis 2017 (- 0.7 million).

5. Intérêts fiscaux

Les intérêts fiscaux ne présentent pas de variations et s'élèvent à 3.3 millions (charges) et 95.3 millions (revenus). Sur la base des comptes 2017, le budget prévu pour l'escompte a été légèrement revu à la baisse de 1.1 à 1.0 million.

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus des produits des créances irrécouvrables fiscales ont été réduits de 1.5 million pour tenir compte de la tendance à la baisse constatée dans les comptes 2016 et 2017. (nature 42)

La centralisation du traitement du contentieux pécuniaire non fiscal de l'Etat auprès du service du contentieux de l'Etat (mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat) se terminera en principe fin 2018. Les revenus des produits des créances irrécouvrables (nature 42) sont réduits de 0.9 million en raison de la baisse progressive des revenus de l'ex-FondVal (- 0.1 million) et d'une réallocation au profit de la nature 43 (- 0.8 million).

Les revenus divers (nature 43) sont supérieurs au budget 2017 de 0.8 million en raison d'une réallocation provenant de la nature 42. Cette réallocation porte sur le recouvrement de créances qui ont été intégralement provisionnées.

Enfin, les revenus financiers (nature 44) sont inférieurs au budget 2017 de 0.1 million en raison de la baisse des intérêts débiteurs suite à l'amortissement progressive d'un prêt.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	≤ 1.5%	≤ 1.6%	1.6%	≤ 1.6%	2021
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 30%	≤ 30%	10%	≤ 30%	2021
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 25%	≤ 25%	20%	≤ 25%	2021

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1

L'objectif de taux d'intérêt moyen est établi pour le B2018 en conformité avec les hypothèses sous-jacentes (niveau de dette et niveau des taux d'intérêts).

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	399'832'741	44'102'036	12.4%	355'730'705	352'915'701
36 Charges de transfert	399'832'741	44'102'036	12.4%	355'730'705	352'915'701
REVENUS	101'971'827	4'669'032	4.8%	97'302'795	107'387'526
42 Taxes	-	0	-	0	-
46 Revenus de transferts	101'971'827	4'669'032	4.8%	97'302'795	107'387'526
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-297'860'914	-39'433'004	15.3%	-258'427'910	-245'528'175
COÛT COMPLET	-297'860'914	-39'433'004	15.3%	-258'427'910	-245'528'175

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminue de 5% depuis 2016. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
- M03.02 Compensation des charges

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

Autres projets d'importance stratégique

Le montant versé par le canton de Genève, au titre de la péréquation des ressources, dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons contributeurs à la RPT. Par conséquent, il n'y a pas d'objectif et d'indicateur associé à ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

Les montants de base pour la péréquation financière sont fixés par arrêtés fédéraux pour une période quadriennale. Ils sont ensuite adaptés annuellement en fonction de mécanismes définis dans la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges.

L'année 2018 représente la troisième année de la troisième période quadriennale.

Pour la péréquation des ressources, les montants péréquatifs 2018 sont adaptés à l'évolution du potentiel de ressources. La Confédération et les cantons à fort potentiel de ressources mettront 4 milliards à disposition des cantons à faible potentiel de ressources soit une augmentation de 3.2% en comparaison avec l'année 2017. L'objectif d'une dotation minimale de 85% de la moyenne suisse est nettement dépassé.

Pour la compensation des charges excessives, les montants 2018 sont adaptés au renchérissement. Financée uniquement par la Confédération, cette dernière versera 718 millions, soit une augmentation de 0.4%.

Pour la compensation des cas de rigueur, le montant versé par la Confédération et les cantons diminue de 5% depuis 2016 conformément à la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC). De plus, le canton d'Obwald, devenant un canton à fort potentiel de ressources, perd son droit à une compensation.

Pour le canton de Genève, les décisions des Chambres fédérales se traduisent de la manière suivante :

La participation nette du canton de Genève s'élève à 298 millions, soit une augmentation de 39 millions.

36 - Charges de transfert

Péréquation des ressources :

L'évaluation du potentiel de ressources 2018 repose sur une moyenne de trois années, soit les années de référence 2012, 2013 et 2014. L'année 2014 est prise en compte pour la première fois et inclut, pour Genève, un dossier fiscal significatif. Le canton voit ainsi son potentiel de ressources augmenter de 3.7 points. Sa participation atteint 394 millions en 2018 (350 millions en 2017), soit une augmentation de 87 F par habitant.

Compensation des cas de rigueur :

La participation du canton de Genève diminue ainsi de 0.5 million pour atteindre un montant de 6 millions.

46 - Revenus de transferts

Compensation des charges excessives :

Pour l'année 2018, le canton de Genève percevra 102 millions, soit une augmentation de 5 millions.

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	82'207'849	5'024'224	6.5%	77'183'625	73'025'884
30 Charges de personnel	70'343'399	4'979'846	7.6%	65'363'553	63'147'875
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'080'886	30'519	0.6%	5'050'367	5'246'463
33 Amortissements du patrimoine administratif	82'564	12'859	18.4%	69'705	65'359
39 Imputations internes	6'701'000	1'000	0.0%	6'700'000	4'566'187
REVENUS	13'299'389	1'504'063	12.8%	11'795'326	13'344'479
42 Taxes	13'299'389	1'604'063	13.7%	11'695'326	13'333'752
43 Revenus divers	-	-	-	-	10'728
49 Imputations internes	-	-100'000	-100.0%	100'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-68'908'460	-3'520'161	5.4%	-65'388'299	-59'681'404
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'339'887</i>	<i>98'800</i>	<i>-6.9%</i>	<i>-1'438'687</i>	<i>-1'407'030</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'326'328</i>	<i>-449'149</i>	<i>3.5%</i>	<i>-12'877'179</i>	<i>-12'723'759</i>
COÛT COMPLET	-83'574'675	-3'870'510	4.9%	-79'704'165	-73'812'193

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	561.79	41.89	8.06%	519.90	492.04
<i>ETP fixes</i>	<i>557.29</i>	<i>41.89</i>	<i>8.13%</i>	<i>515.40</i>	<i>490.44</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.50</i>	<i>1.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

En 2018, l'administration fiscale cantonale (AFC) fera un effort particulier pour traiter les cas de dénonciations spontanées dont le nombre a décuplé en quelques années (env. 8'000 cas en 2017). Par ailleurs, elle adaptera ses contrôles de déclarations en fonction des nouveaux seuils de matérialité mis en place avec la dotation de personnel supplémentaire en 2017.

Son effort dans les échanges avec la population va continuer et s'intensifier par de nouveaux services offerts dans le

M04 Production et perception des impôts (suite)

cadre des e-démarches. De plus, il lui sera possible de mesurer les effets de la réorganisation de son système de téléphonie qui sera totalement opérationnel fin 2017.

Enfin, elle démarrera ses travaux consécutivement à l'échange automatique d'information qui se concrétisera dès l'automne 2018.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

La variation des charges de personnel (+5 millions, +41.9 ETP) présente un caractère exceptionnel et reflète les effets suivants :

A la hausse

- l'octroi, dès le deuxième semestre 2017, de 37 ETP supplémentaires dans le cadre de deux mesures du Conseil d'Etat; La première de ces mesures vise à la création d'un service spécialisé dans la régularisation des dossiers fiscaux suite à une dénonciation spontanée (+15 ETP). La seconde mesure (+22 ETP) a pour objectif d'accroître la plus-value découlant de l'analyse des déclarations par le taxateur et d'absorber la progression du nombre de contribuables (en moyenne, 7'500 de plus par an). Ce crédit supplémentaire a été accordé car il génère une augmentation de revenus estimée à 59 millions de francs pour 2018;
- l'augmentation des effectifs du nouveau service spécialisé de 5 ETP en 2018 et de 5 autres ETP taxateurs;
- les mécanismes salariaux;

A la baisse

- les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction des charges de personnel sur la période 2016-2018) correspondant à une réduction de 5 ETP, annulant ainsi l'augmentation de 5 ETP taxateurs prévus en 2018.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges sont stables.

42 - Taxes

Le budget des remboursements des frais postaux est revu à la hausse de 1.3 million. Ces remboursements correspondent à la refacturation par l'Etat aux contribuables concernés, de frais postaux engagés dans le cadre du recouvrement des impôts.

Les remboursements d'assurances et de frais de poursuites et faillites sont alignés sur les comptes 2016 et augmentent de 0.3 million.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	97.7%	97.7%	97.6%	97.7%	2021
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	180	180	207	175	2021
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	170	210	162	170	2021

M04 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	170	210	166	170	2021
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	170	210	172	170	2021
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	85%	80%	88.9%	85%	2021
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'700	2'600	3'185	2'700	2021
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	260'000	235'000	258'314	280'000	2021
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	32%	30%	31.5%	33%	2021
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	10'000	12'500		10'000	2021

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques
 PM : Personnes morales
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateur 2.1

La valeur cible de l'indicateur mesurant le temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer pour les personnes physiques assujetties au barème ordinaire est reconduit en 2018 à hauteur de 180 jours. Cette valeur cible est supérieure de 10 jours à celle estimée pour les autres impôts car elle concerne la majorité des actes de l'AFC (plus de 85%).

Indicateurs 2.2 à 2.4

Les valeurs cibles de 2018 ont été diminuées de 40 jours pour tenir compte des valeurs réalisées en 2016.

Indicateur 3.1

Le ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter est réévalué pour 2018 à 85% et ce, en application de la mesure visant à doter en personnel supplémentaire l'AFC.

Indicateur 5.1

Le nombre de formulaires remplis en ligne continuent de croître et la valeur cible estimée en 2018 tient compte de cette croissance.

Indicateur 7.1

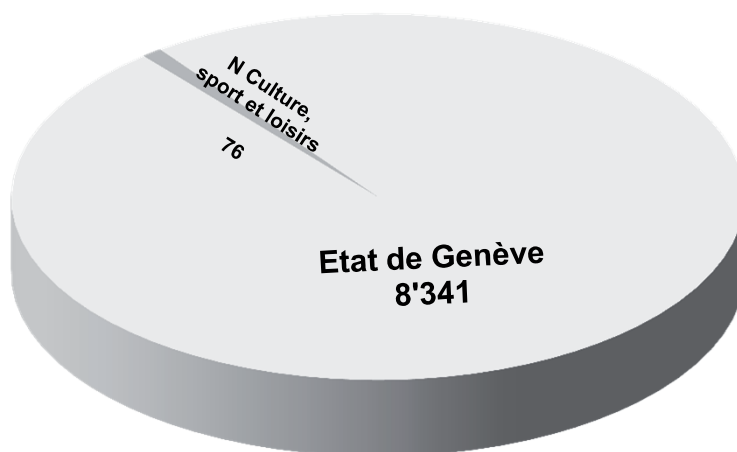
La valeur cible 2018 de l'indicateur permettant de mesurer le traitement des déclarations déposées dans les délais

M04 Production et perception des impôts (suite)

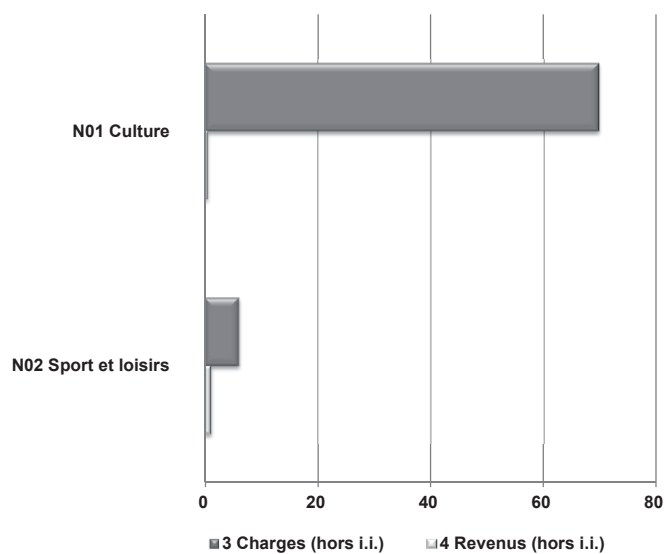
est fixée à 10'000 soit le nombre de déclarations non traitées après 180 jours. Cette valeur cible correspond à la valeur mesurée au 31 décembre 2016.

N Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Durant cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive, ceci dans le but de favoriser dans ces domaines l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève.

Le nouvel office cantonal de la culture et du sport, créé en 2017, participe à l'élaboration d'une offre d'accès et de formation mieux coordonnée pour tous les habitants du canton et particulièrement les jeunes en combinant des activités proposées sur temps scolaire et extra-scolaire. Il vise également à maintenir la diversité et la singularité de l'offre et de l'adapter aux besoins des citoyens ceci dans la perspective de renforcer la cohésion sociale.

Enfin, la nouvelle entité contribue, en collaboration avec les communes notamment, à la construction d'une vision dynamique et attractive de la région, en particulier dans l'aménagement du territoire et la construction d'infrastructures culturelles et sportives.

Dans le domaine culturel, l'année 2018 sera principalement consacrée à la mise en œuvre des nouvelles missions attribuées au canton à la suite de la nouvelle répartition des tâches entre collectivités publiques, et notamment à l'élaboration de politiques cantonales du livre, de la diffusion et des lieux culturels.

Les discussions sur la répartition des tâches culturelles étant actuellement suspendues en ce qui concerne la Bibliothèque de Genève et le Grand Théâtre, les travaux se concentreront sur l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) en tant que tâche conjointe de la Ville de Genève et du canton. À la suite du vote du budget, la subvention allouée par le canton à la fondation du Grand Théâtre est supprimée à l'exception du montant dévolu à l'accès aux spectacles pour les élèves.

Dans le domaine du sport, l'adoption de la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes conduira la politique cantonale du sport à redéfinir ses objectifs autour de ses domaines de compétences : le sport à l'école, le sport pour tous, le sport handicap, la promotion de la relève élite, le soutien à l'élite individuelle.

N01 Culture

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	69'661'438	-1'817'705	-2.5%	71'479'143	70'413'124
30 Charges de personnel	3'167'185	8'903	0.3%	3'158'282	3'119'369
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'457'085	113'673	8.5%	1'343'412	1'382'696
33 Amortissements du patrimoine administratif	143'852	17'485	13.8%	126'367	125'453
36 Charges de transfert	64'892'017	-1'957'765	-2.9%	66'849'782	65'782'507
39 Imputations internes	1'300	0	0.0%	1'300	3'099
REVENUS	504'286	2'120	0.4%	502'166	628'049
42 Taxes	274'408	35'242	14.7%	239'166	2'278
43 Revenus divers	160'248	-102'752	-39.1%	263'000	541'467
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	0
46 Revenus de transferts	69'630	69'630	-	-	84'304
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-69'157'153	1'819'824	-2.6%	-70'976'977	-69'785'075
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-11'968</i>	<i>1'189</i>	<i>-9.0%</i>	<i>-13'157</i>	<i>-10'934</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'291'281</i>	<i>-716'895</i>	<i>27.8%</i>	<i>-2'574'386</i>	<i>-3'473'340</i>
COÛT COMPLET	-72'460'401	1'104'119	-1.5%	-73'564'520	-73'269'349

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	17.80	0.00	0.00%	17.80	19.00
<i>ETP fixes</i>	<i>15.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>15.80</i>	<i>15.90</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>3.10</i>

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine culturel et artistique de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignements artistiques de base délégués

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'année 2018 sera principalement consacrée à la structuration du nouvel office cantonal de la culture et du sport et à

N01 Culture (suite)

la poursuite des travaux autour de la nouvelle répartition des tâches dans le domaine de la culture entre les communes et le canton.

Depuis 2017, le canton a désormais la compétence exclusive en matière d'aide à la diffusion et au rayonnement ainsi qu'en matière de soutien aux domaines du livre et de la production cinématographique. Il est aussi en charge des mesures d'accès à la culture pour tous.

La deuxième phase de la répartition des tâches porte sur le futur du Grand Théâtre de Genève, de l'Orchestre de la Suisse romande et de la Bibliothèque de Genève.

Parallèlement aux changements organisationnels importants découlant des nouvelles tâches reprises par le canton et la création d'un nouvel office, les projets prioritaires sont les suivants :

- développement d'une stratégie d'accès à la culture pour tous et création d'une commission cantonale dédiée;
- réorganisation des activités culturelles extrascolaires pour les jeunes du canton;
- mise en cohérence des dispositifs de soutiens à la professionnalisation des futurs artistes et sportifs d'élite, notamment au travers du programme de Sport-Art-Etude (SAE);
- mise en œuvre d'une stratégie de rayonnement et de diffusion des artistes du canton, au niveau romand, suisse et international.
- mise en œuvre d'une stratégie de soutien aux domaines du livre; à noter que le développement de la Maison Rousseau et de la Littérature (MRL) participera de cette stratégie;
- poursuite d'une politique coordonnée entre canton et communes pour la mise à disposition de lieux culturels destinés aux organismes et acteurs culturels genevois;
- poursuite des projets Ecole&Culture qui s'adressent annuellement à plus de 150'000 élèves;
- évaluation de vingt contrats de prestations qui arriveront à échéance fin 2018 et dépôts de projets de lois nécessaires;
- poursuite des acquisitions et des actions de restauration pour la collection d'art du canton : le Fonds cantonal d'art contemporain publiera en ligne son inventaire;
- renouvellement de la loi de subventionnement relative aux dix écoles d'enseignements artistiques de base délégués.

Justification des principaux écarts par rapport au budget 2017

Charges de personnel transversales

Les charges de personnel transversales se décomposent de la manière suivante :

- o L'effet Noria permet une économie de -92'000 F. Il correspond à la somme des différences de salaires entre les salariés entrants (moins payés) et les salariés sortants (mieux payés grâce à leur ancienneté).
- o Le complément pour 8 mois de l'annuité accordée au personnel enseignant des conservatoires de musique à la rentrée scolaire 2017 génère une augmentation de +151'000 F.
- o Le versement de l'annuité génère une augmentation de +157'000 F.
- o La baisse du taux de cotisation au titre de l'assurance accident professionnel (passage de 0.22% à 0.169%) et la hausse du taux de cotisation pour l'allocation de maternité cantonale (passage de 0.082% à 0.092%) génèrent une économie de -1'000 F.

Subventions

- o Le montant dévolu à l'exonération partielle des écolages aux élèves des écoles accréditées pour l'enseignement de la musique, de la rythmique, de la danse et du théâtre (conformément au règlement C 1 20.08) est adapté en fonction des dépenses présumées pour l'année 2017, soit une augmentation de +200'000 F.

N01 Culture (suite)

- o Reprise de l'harmonisation des conditions cadre d'enseignement et de travail au sein des écoles d'enseignement artistique de base délégués afin de parvenir à offrir les mêmes conditions de travail aux enseignant-e-s de chacune des structures, soit une augmentation de +480'000 F.
- o La suppression par la Grand Conseil de la subvention cantonale au Grand-Théâtre de Genève génère une réduction de -3'000'000 F. Dans ce contexte et afin de maintenir les prestations pédagogiques du Grand-Théâtre destinées aux classes du DIP, une augmentation des dépenses générales de +120'000 F est consentie.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- o L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maitres d'internat, psychomotriciens, logopédistes) impacte le programme N01 à hauteur de -4'900 F. L'affectation ciblée de ce montant n'est pas déterminée à ce stade.
- o La contribution à l'économie de -1% sur les subventions se monte à -346'000 F.

Mesure d'économie du Grand Conseil

La réduction linéaire de -1'000'000 F applicable sur la nature 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc." pour l'ensemble de l'Etat génère une économie de - 6'000 F pour le programme N01.

Transferts, réallocations, autres

- o Réallocation des dépenses générales en faveur de l'aide financière destinée à la Maison de Rousseau et de la littérature conformément au projet de loi de subventionnement en cours d'examen par le Grand Conseil (+120'000 F).
- o Transfert entre la Haute Ecole de Musique et le Conservatoire de musique de Genève lié aux modifications intervenant dans l'occupation des différents locaux en raison des travaux de rénovation du bâtiment à la place de Neuve (-659'000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	20	20		20	2021
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	50	50	56	50	2021
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	50	50	60	50	2021
4. Favoriser l'accès à la culture pour les élèves						

N01 Culture (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Nombre de prestations par élève de l'enseignement primaire et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2 et +	≥2	2.1	2 et +	2021
4.2 Nombre de prestations par élève du cycle d'orientation proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2 et +	≥2	2.4	2 et +	2021
4.3 Nombre de prestations par élève de l'enseignement secondaire II proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2 et +	≥1	1	2 et +	2021
5. Maintenir un large accès à l'enseignement artistique de base tout en assurant un niveau de formation permettant d'améliorer l'accès aux HEM						
5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Qualité	30	30	24	30	2021
6. Veiller à maintenir un coût total acceptable pour l'enseignement individuel instrumental						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	32	≥3 2	33	32	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

Cet indicateur est en lien avec la mise en place d'une politique du livre suite à la nouvelle répartition des tâches entre la ville et le canton de Genève à partir de 2017. La cible fixée pour 2018 comprend les maisons d'édition soutenues en 2015 via le fonds de soutien à l'édition ainsi que les maisons d'édition au bénéfice d'une convention de subventionnement de la Ville de Genève qui sont transférées au canton dès 2017.

Indicateur 2.1

Une tournée peut comprendre plusieurs lieux ou plusieurs dates, plusieurs villes ou plusieurs pays. Les coûts liés au franc suisse fort et au niveau de vie élevé, rendent les artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmeurs étrangers. Dans ce contexte, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique, joue un rôle crucial sur le rayonnement des artistes.

Indicateur 3.1

Les prêts favorisent la diffusion de la collection du fonds cantonal d'art contemporain auprès du plus grand nombre. Il est plus important de prêter une œuvre majeure dans une institution très visitée plutôt que plusieurs œuvres mineures dans une institution moins visitée.

Indicateurs 4.1 à 4.3

L'objectif est d'offrir au moins deux places par élève à des prestations Ecole&culture pour l'ensemble des degrés d'enseignement. L'office cantonal de la culture et du sport (OCSS) est doté d'un budget permettant de financer ces sorties culturelles. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

L'enseignement secondaire I a développé un projet qui vise à offrir au moins un concert par an par élève et dans la mesure du possible une place dans un spectacle vivant. Dans l'enseignement secondaire II, un effort particulier est réalisé auprès des pôles professionnels.

Indicateur 5.1

Cet indicateur vise à s'assurer que la formation de base et préprofessionnelle dispensée à Genève répond aux exigences d'entrée dans les Hautes Ecoles de Musique de Suisse ou dans toutes autres écoles d'enseignement professionnel de la musique.

N01 Culture (suite)

L'objectif est de tendre vers un nombre moyen de 32 élèves pour un équivalent temps plein par école (pour l'enseignement individuel). Les écoles de danse qui ne dispensent que des cours collectifs ne sont pas comprises dans l'indicateur. L'objectif et la valeur cible sont repris dans les contrats de prestations 2015-2018 signés avec les écoles accréditées qui offrent des cours instrumentaux individuels.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	6'097'190	1'565'561	34.5%	4'531'629	3'703'188
30 Charges de personnel	2'062'550	843'953	69.3%	1'218'597	1'209'906
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	748'987	309'221	70.3%	439'766	508'698
36 Charges de transfert	3'285'652	412'386	14.4%	2'873'266	1'984'533
39 Imputations internes	-	-	-	-	51
REVENUS	1'023'852	587'539	134.7%	436'313	427'607
42 Taxes	557'130	270'817	94.6%	286'313	262'238
43 Revenus divers	325'352	325'352	-	-	490
46 Revenus de transferts	141'370	-8'630	-5.8%	150'000	164'879
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'073'337	-978'021	23.9%	-4'095'316	-3'275'581
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-7'794</i>	<i>-2'717</i>	<i>53.5%</i>	<i>-5'077</i>	<i>-4'241</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'270'430</i>	<i>-421'183</i>	<i>49.6%</i>	<i>-849'247</i>	<i>-876'065</i>
COÛT COMPLET	-6'351'561	-1'401'921	28.3%	-4'949'640	-4'155'887

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	12.25	3.90	46.71%	8.35	7.70
<i>ETP fixes</i>	<i>8.80</i>	<i>2.40</i>	<i>37.50%</i>	<i>6.40</i>	<i>6.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.45</i>	<i>1.50</i>	<i>76.92%</i>	<i>1.95</i>	<i>1.40</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les organisations sportives.

La mise en œuvre du programme se traduit tout d'abord par le pilotage de la politique cantonale du sport, issue de la nouvelle loi cantonale sur le sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, le programme Jeunesse+Sport, et également les activités sportives proposées dans le cadre scolaire et parascolaire. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève et aux sportifs d'élite, à travers notamment le dispositif sport-art-études et le soutien aux centres de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes dans le sport.

Dans le domaine du sport à l'école, le partenariat avec des associations sportives sera développé en vue de faciliter les liens entre l'école et les milieux sportifs.

En complément, les projets prioritaires sont les suivants :

- mise en cohérence des dispositifs de soutiens à la professionnalisation des futurs artistes et sportifs d'élite, notamment au travers du programme de Sport-Art-Etude (SAE, voir aussi sous N01);
- poursuite du programme Team Genève et développement du soutien de l'élite individuelle;
- organisation Jeux nationaux Special Olympics (GE2018);
- développement de mesures d'accès au sport pour les personnes en situation de handicap;
- dans le cadre du Fonds du sport : soutien aux sportifs, aux associations et manifestations sportives récurrentes ou ponctuelles ;
- poursuite des travaux relatifs à la réalisation d'une nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc, en lien avec les départements concernés (DF, DALE, DETA) ;
- poursuite des travaux relatifs à la réalisation d'un pôle football sur le site du Pré-du-Stand (Grand-Saconnex);
- poursuite de la mise en œuvre du programme fédéral Jeunesse+Sport;
- évaluation et reconduction des centres cantonaux de la relève et dépôt du projet de loi en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Justification des principaux écarts par rapport au budget 2017

Charges de personnel transversales

Les charges de personnel transversales se décomposent de la manière suivante :

- o L'effet Noria permet une économie de -4'000 F. Il correspond à la somme des différences de salaires entre les salariés entrants (moins payés) et les salariés sortants (mieux payés grâce à leur ancienneté).
- o Le versement de l'annuité génère une augmentation de +14'000 F.
- o La baisse du taux de cotisation au titre de l'assurance accident professionnel (passage de 0.22% à 0.169%) et la hausse du taux de cotisation pour l'allocation de maternité cantonale (passage de 0.082% à 0.092%) génèrent une économie de -1'000 F.

Subventions

- o L'augmentation souhaitée par le Grand Conseil des soutiens à la relève sportive génère une croissance de +160'000 F.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- o L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maitres d'internat, psychomotriciens, logopédistes) impacte le programme N02 à hauteur de -4'900 F. L'affectation ciblée de ce montant n'est pas déterminée à ce stade.
- o La contribution à l'économie de -1% sur les subventions se monte à -32'000 F.

N02 Sport et loisirs (suite)

Mesure d'économie du Grand Conseil

La réduction linéaire de -1'000'000 F applicable sur la nature 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc." pour l'ensemble de l'Etat génère une économie de - 7'000 F pour le programme N02.

Transferts, réallocations, autres

- o Le transfert des activités de loisirs organisées pendant les congés hebdomadaires en provenance du programme A03, génère une augmentation de +1.4 ETP fixe et +1.5 ETP auxiliaire, +1'008'000 F d'augmentation de de charges (dont +295'000 F de dépenses générales) et +585'000 F de hausse de revenus.
- o Transfert de +1 ETP en provenance du programme A02.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.1 Nombre de jeunes (5-20 ans) qui participent à des cours reconnus par le programme Jeunesse + Sport	Efficacité	40'000	36'500	36'000	40'000	2021
2. Soutenir la relève sportive à Genève						
2.1 Taux d'élèves SPORT au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	65%	60%		65%	2021
2.2 Nombre de talents sportifs détenteurs d'une carte talent nationale de Swiss Olympic	Efficacité	170	170	167	170	2021
3. Assurer le rayonnement de la Genève sportive						
3.1 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic	Efficacité	90	90	75	95	2021
4. Encourager la pratique culturelle et sportive						
4.1 Taux d'activités confirmées par rapport au nombre total d'activités proposées par l'Office cantonal de la culture et du sport	Efficacité	95%	95%	92%	95%	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, l'office cantonal de la culture et du sport (OCSS) assure la mise en œuvre de ce programme en organisant des cours de formation pour les moniteurs J+S ainsi que le suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés.

L'objectif est de maintenir un nombre élevé de cours de formation pour les experts et les moniteurs Jeunesse+Sport dans le canton de Genève afin que les jeunes participent à des cours de sport reconnus.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves détenteurs d'une carte Swiss Olympic nationale, régionale ou locale au sein du dispositif sport-art-études au nombre total d'élèves du dispositif. Celle-cidoit rester supérieure ou égale à 60%

N02 Sport et loisirs (suite)

pour permettre à la section sport art études de conserver le label "Partner school" décerné par Swiss Olympic. Les actions mises en œuvre pour atteindre l'objectif sont (a) l'information sur le dispositif sport-art-études auprès des détenteurs de cartes Swiss Olympic et (b) l'actualisation des critères et du processus de sélection des élèves.

Indicateur 2.2

Une Swiss Olympic Talents Card nationale constitue une reconnaissance de la performance sportive et du développement d'un athlète talentueux faisant partie d'un cadre de promotion des talents au sein d'une fédération régionale ou nationale. Elle procure à l'athlète un certain nombre d'avantages (accès facilité aux écoles soutenant le sport de performance ou à des entreprises formatrices favorables au sport de performance, soutien par le biais de mesures de promotion, rabais auprès de partenaires de Swiss Olympic, accès à des parrainages de l'aide sportive, etc.).

Les centres cantonaux de performance permettent d'offrir un encadrement de qualité aux jeunes sportifs d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Ces centres cantonaux de performance visent à améliorer la qualité des meilleurs talents du canton et permettre ainsi d'augmenter le nombre de cartes talent attribuées aux sportifs genevois.

Pour l'année 2018, 9 projets de la relève seront soutenus par le canton, à savoir:

- Hockey sur glace - Genève Futur Hockey
- Football - Genève Education Football
- Volleyball - Académie de Volleyball de Genève
- Tennis de Table - Institut du Tennis de Table Genevois
- Handball - Team Talents Handball
- Triathlon - Triathlon Relève Genève
- Canoë-Kayak - Académie Canoë Kayak Genève
- Tchoukball - Tchoukball Académie Genève
- Cyclisme - TSP Cadre Cycliste Genève

Indicateur 3.1

Les centres cantonaux de performance offrent un encadrement de qualité aux jeunes sportifs d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Ceci a pour effet d'augmenter le niveau global de leur pratique sportive et leur offre la possibilité de décrocher des résultats sportifs leur offrant une carte Swiss Olympic or, argent, bronze ou élite.

Le programme Team Genève regroupe les athlètes du Canton de Genève au bénéfice d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze. Ce programme vise à encourager ses membres dans leur préparation sportive en vue des grandes compétitions internationales, notamment Jeux olympiques et paraolympiques, championnats du Monde et championnats d'Europe. Ce programme vise également à renforcer la visibilité de ses membres et valoriser leurs performances auprès du public genevois.

Les cartes Swiss Olympic **or**, **argent**, **bronze** ou élite sont distribuées aux athlètes sur la base de leurs performances sportives au cours de la saison :

Une Swiss Olympic Card **or** est remise aux athlètes de haut niveau évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 3 lors de compétitions internationales de la catégorie la plus élevée (JO/JP2/CM/World Ranking), resp. titre aux championnats d'Europe

Une Swiss Olympic Card **argent** est remise aux athlètes évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par

N02 Sport et loisirs (suite)

équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 8 aux JO/JP/CM/World Ranking, resp. top 6 aux Championnats d'Europe
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

Une Swiss Olympic Card **bronze** est remise aux athlètes réalisant de bonnes performances internationales dans la meilleure catégorie de la relève et de la catégorie de transition des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Top 16 aux CMJ/catégorie de transition CM/World Ranking, resp. top 12 aux CEJ/catégorie de transition CE
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

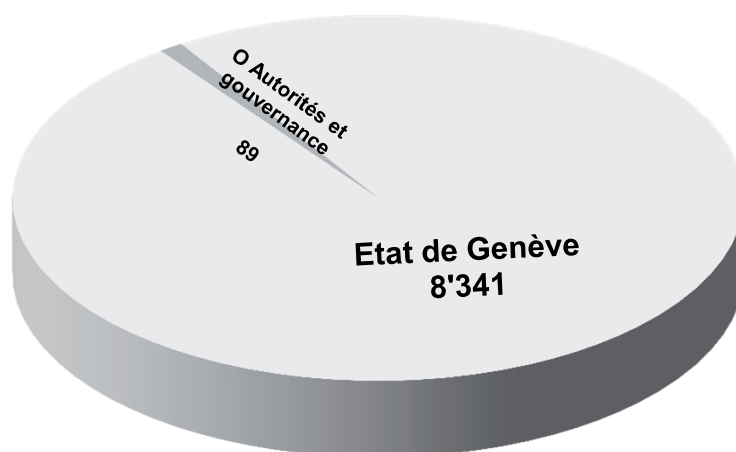
Indicateur 4.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'activités confirmées au nombre d'activités prévues dans les différents programmes. Il indique dans quelle mesure l'offre Loisirs (activités extrascolaires et journées vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible. Un équilibre entre activités culturelles et activités sportives proposées est visé.

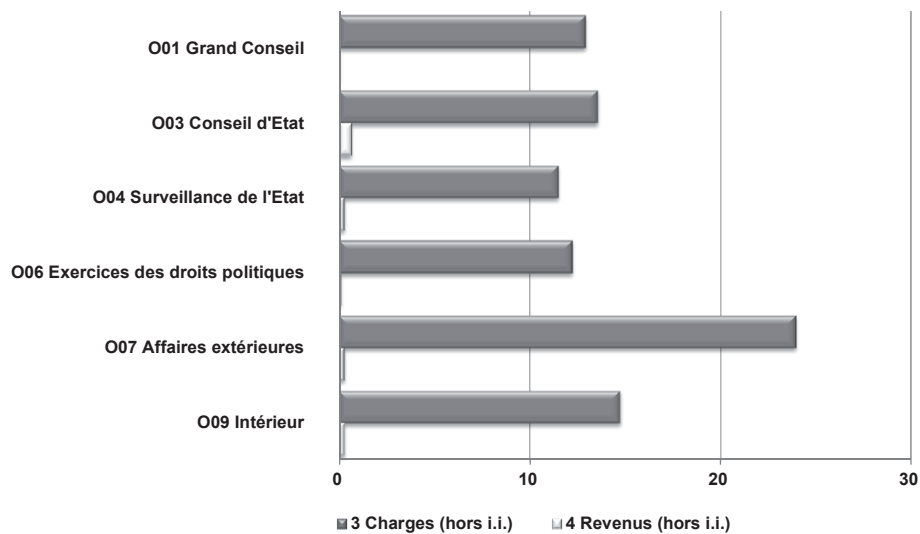
L'office cantonal de la culture et du sport (OCSS) a pour objectif de proposer des activités attrayantes, en particulier pour les jeunes des catégories socio-économiques les moins aisées. Conformément à la volonté du législateur, l'OCSS se doit de rester un organisateur subsidiaire aux autres organismes genevois.

O Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, Conseil d'Etat, exercice des droits politiques, Affaires extérieures, Intérieur - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

En 2018, ce programme verra la poursuite de trois dossiers identifiés comme prioritaires dans le programme de législature, à savoir la construction de la région, le renforcement de la Genève internationale et la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton.

En matière de développement de la politique régionale, 2018 verra en effet le démarrage ou la poursuite de chantiers significatifs prévus dans le cadre du projet d'agglomération de 1^{ère} génération, pour lesquels la Confédération a prévu une participation importante, comme la Route des Nations ou le tram des Cherpines, tandis que la décision fédérale devrait tomber en 2018 aussi sur le projet d'agglomération de 3^e génération. Sur le plan de la Genève internationale, Genève se trouvera au cœur du développement de chantiers titanesques, comme la rénovation du Palais des Nations, celle de l'Organisation internationale du travail, l'achèvement du nouveau bâtiment de la Fédération de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et la mise en service du Campus santé. Enfin, la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton, entrée dans sa phase de concrétisation en 2017, verra l'entrée en vigueur des dispositions sur le sport et l'aboutissement de la concertation en matière d'art lyrique, mais aussi en matière de mobilité et de transport.

Sur le plan des votations et élections, l'année 2018 sera marquée par plusieurs opérations dont notamment les élections pour renouveler les autorités de notre canton pour la prochaine législature.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	12'901'852	4'722	0.0%	12'897'130	12'369'848
30 Charges de personnel	9'189'228	59'913	0.7%	9'129'315	9'122'351
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'335'785	-40'222	-1.2%	3'376'007	3'073'352
33 Amortissements du patrimoine administratif	171'439	-16'969	-9.0%	188'408	169'509
34 Charges financières	-	-	-	-	1'300
36 Charges de transfert	200'000	0	0.0%	200'000	-
39 Imputations internes	5'400	2'000	58.8%	3'400	3'336
REVENUS	56'788	36	0.1%	56'752	64'796
42 Taxes	17'261	36	0.2%	17'225	25'360
43 Revenus divers	39'527	0	0.0%	39'527	39'436
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'845'064	-4'686	0.0%	-12'840'378	-12'305'051
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'237'655</i>	<i>-24'599</i>	<i>2.0%</i>	<i>-1'213'056</i>	<i>-1'091'731</i>
COÛT COMPLET	-14'082'719	-29'285	0.2%	-14'053'434	-13'396'782

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.30	0.00	0.00%	24.30	22.80
<i>ETP fixes</i>	<i>24.30</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>24.30</i>	<i>22.80</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Projets prioritaires et justification des écarts

L'année 2018 sera marquée par plusieurs changements d'envergure engendrant d'importantes conséquences financières. Sont ainsi prévus, d'une part, le renouvellement du parlement ainsi que la prestation de serment du Conseil d'Etat lors d'une séance extraordinaire du Grand Conseil le 31 mai 2018. Selon la loi sur le protocole et son

001 Grand Conseil (suite)

règlement d'application, la quasi-totalité des frais d'organisation est désormais à la charge du Grand Conseil. D'autre part, à l'automne 2018, l'avancement des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville conduira le Grand Conseil à siéger extra muros ce qui induira des frais de fonctionnement supplémentaires.

Malgré cela, le Bureau du Grand Conseil présente un projet de budget 2018 avec un montant de charges équivalent à celui du budget 2017 et ce, grâce à des réaffectations internes. A noter enfin qu'au moment du dépôt du projet de budget, le Bureau n'a pas encore examiné la question de la fixation du montant des jetons de présence pour la prochaine législature.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

003 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	13'579'471	37'769	0.3%	13'541'702	14'537'231
30 Charges de personnel	10'348'194	305'934	3.0%	10'042'260	11'882'026
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'196'444	-103'578	-4.5%	2'300'022	1'889'366
34 Charges financières	559'087	9'413	1.7%	549'674	567'410
36 Charges de transfert	414'746	-180'000	-30.3%	594'746	134'442
39 Imputations internes	61'000	6'000	10.9%	55'000	63'988
REVENUS	646'216	-170'841	-20.9%	817'057	1'736'469
41 Patentes et concessions	0	-280'000	-100.0%	280'000	287'917
42 Taxes	646'196	109'159	20.3%	537'037	1'405'111
43 Revenus divers	-	-	-	-	40'330
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	3'111
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'933'255	-208'610	1.6%	-12'724'645	-12'800'762
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-787'843</i>	<i>40'930</i>	<i>-4.9%</i>	<i>-828'773</i>	<i>-761'446</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'588'174</i>	<i>-29'590</i>	<i>1.2%</i>	<i>-2'558'584</i>	<i>-1'903'742</i>
COÛT COMPLET	-16'309'272	-197'271	1.2%	-16'112'001	-15'465'949

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	46.40	-0.30	-0.64%	46.70	46.50
<i>ETP fixes</i>	<i>46.40</i>	<i>-0.30</i>	<i>-0.64%</i>	<i>46.70</i>	<i>45.50</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et prévise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les priorités du Conseil d'Etat figurent dans le programme de législature 2014-2018 publié sur le site internet de l'Etat.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

La diminution de 0.3 ETP correspond à la suppression de 0.8 ETP en lien avec l'objectif de réduction des charges de 5% d'ici à 2018 fixé par le Conseil d'Etat et à un transfert neutre de + 0.5 ETP (diminution équivalente sur le programme P01).

L'augmentation d'environ 300'000 F est en lien avec la provision pour la caisse de pension, sur la base des dernières hypothèses actuarielles.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Un montant de 100'000 F, en lien avec le site internet de l'Etat, a été transféré du programme 003 au programme P05 (transfert neutre).

36 Charges de transferts

La variation de 180'000 F correspond à :

- une diminution de 200'000 F de la rubrique à disposition du Conseil d'Etat pour faire face aux situations urgentes et exceptionnelles;
- un transfert de + 20'000 F provenant de la rubrique 31 et destiné au fonds de régulation dans le cadre du transfert des tâches canton/communes.

4 Revenus

La diminution de revenus de 280'000 F sur la rubrique *41 Patentes et concessions* correspond à la suppression de la redevance perçue auprès d'ATAR suite à l'abandon de la FAO papier au profit de la FAO numérique.

En parallèle, la FAO numérique a permis de :

- générer sur le programme 003 des revenus estimés à environ 110'000 F sur la rubrique *42 Taxes* (facturation des avis auprès des tiers externes à l'administration);
- diminuer les charges et augmenter les revenus de l'office des faillites (respectivement de 40'000 F et 80'000 F sur le programme H06);
- diminuer les charges de 50'000 F du registre foncier (programme G04);
- économiser environ 300'000 F au Pouvoir judiciaire (programme I).

003 Conseil d'Etat (suite)

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

004 Surveillance de l'Etat

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17 en F	Budget 2017 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	5'816'034	-1'430'607	-19.7%	7'246'641	4'656'980
30 Charges de personnel	5'536'375	-1'433'968	-20.6%	6'970'343	4'324'518
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	254'006	-3'282	-1.3%	257'288	314'642
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'784	4'753	59.2%	8'031	8'713
34 Charges financières	12'869	1'890	17.2%	10'979	9'107
REVENUS	53'543	287	0.5%	53'256	7'477
42 Taxes	53'543	287	0.5%	53'256	7'477
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'762'491	1'430'894	-19.9%	-7'193'385	-4'649'502
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-410'576</i>	<i>-39'281</i>	<i>10.6%</i>	<i>-371'295</i>	<i>-367'529</i>
COÛT COMPLET	-6'173'067	1'391'613	-18.4%	-7'564'680	-5'017'031

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17 en ETP	Budget 2017 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	22.45	2.85	14.54%	19.60	17.25
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>19.45</i>	<i>2.85</i>	<i>17.17%</i>	<i>16.60</i>	<i>14.25</i>

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst.).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacité de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activités indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

- vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen sommaire ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
 3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
 4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
 5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.
 6. La révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève à partir de l'exercice 2017.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget 2018 reflète une baisse des charges de la Cour des comptes de 1.4 million F.

Cette diminution est essentiellement expliquée par les éléments suivants :

- L'actualisation des provisions de la nature 30 implique une baisse de 1.8 million F en lien avec les retraites des magistrats de la Cour des comptes qui sont à la charge de l'État et évaluées selon les hypothèses actuelles.
- Dans le cadre du transfert de la révision des comptes de l'État du SAI à la Cour des comptes et à la suite des échanges avec la DGFE, la Cour des comptes avait prévu dès 2017 d'augmenter ses charges de personnel de + 1.0 million F de manière échelonnée. L'impact sur le budget 2018 est de + 0.4 million F, après avoir été de + 0.6 million F sur le budget 2017.
- La Cour des comptes applique par analogie avec l'administration cantonale l'objectif de réduction de 5 % des charges de personnel. Cette réduction représente pour la Cour des comptes un total de 0.2 million F, dont la dernière tranche de 0.1 million F est inscrite au budget 2018

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Le budget 2018 de la Cour est ventilé comme suit, entre les trois "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques et la révision des comptes de l'État :

	Audit	Évaluation	Révision	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS				
30 - Charges de personnel	2'803'952	838'139	863'832	4'505'922
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'376	80'000	61'900	143'276
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-
42 - Taxes	-23'499	-6'846	-10'168	-40'513
Total résultat direct	2'781'828	911'293	915'564	4'608'685
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS				
30 - Charges de personnel	533'000	184'266	313'187	1'030'453
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	57'275	19'801	33'654	110'730
33 - Amortissements du patrimoine administratif	6'613	2'286	3'885	12'784
34 - Charges financières	6'656	2'301	3'911	12'869
42 - Taxes	-6'740	-2'330	-3'960	-13'030
Total résultat direct et indirect	3'378'633	1'117'617	1'266'242	5'762'491
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	212'370	73'419	124'787	410'576
COÛT COMPLET	3'591'002	1'191'036	1'391'029	6'173'067

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs (auditeurs, évaluateurs ou réviseurs) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles et en qualité de centre de compétences. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges du personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et de gestion des risques adapté aux exigences étatiques, etc.), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes, les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site Internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	800	800	654	800	2019
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	50	30	86	50	2019
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	4	4	3.4	4	2019

Commentaires

004 Surveillance de l'Etat

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	657'789	-5'940	-0.9%	663'729	598'888
30 Charges de personnel	568'886	623	0.1%	568'263	528'014
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	88'903	-6'563	-6.9%	95'466	70'874
REVENUS	453	1	0.2%	452	418
42 Taxes	453	1	0.2%	452	418
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-657'336	5'941	-0.9%	-663'277	-598'470
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-43'311</i>	<i>3'587</i>	<i>-7.6%</i>	<i>-46'898</i>	<i>-33'837</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-119'960</i>	<i>2'421</i>	<i>-2.0%</i>	<i>-122'381</i>	<i>-119'885</i>
COÛT COMPLET	-820'607	11'949	-1.4%	-832'556	-752'192

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.30	0.00	0.00%	2.30	2.30
<i>ETP fixes</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.50</i>

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une autorité indépendante de surveillance de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Le préposé cantonal et la préposée adjointe, élus à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en œuvre deux droits constitutionnels : le droit à l'information du public (art. 16 al. 3 Cst-GE) et le respect de la protection des données personnelles (art. 13 al. 2 Cst-GE) par les institutions publiques cantonales et communales genevoises.

Pour une mise en œuvre efficiente et coordonnée de la loi par les institutions publiques, le PPDT offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises au champ d'application de la loi. Dans ce contexte, il assure des médiations entre institutions publiques et requérants en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès à des documents. Le cas échéant, il rédige des recommandations à l'attention de l'autorité concernée. Il veille par ailleurs à se déterminer sur toute question relative à la protection des données personnelles ou à la transparence.

Dans l'optique d'une application coordonnée de la LIPAD avec la loi sur les archives publiques, le PPDT a par ailleurs un devoir de concertation avec l'archiviste d'Etat.

Parmi ses missions, le PPDT est chargé de dresser et de mettre à jour un catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich). L'objectif poursuivi est de permettre à toute personne de pouvoir prendre contact avec le responsable du fichier concerné pour exercer son droit d'information, de rectification, voire de radiation des données personnelles non pertinentes ou désuètes.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importances stratégiques

En 2017, le préposé cantonal, observant que de nombreuses entités publiques n'avaient pas encore déclaré de fichiers de données personnelles, a mené des contacts intenses pour sensibiliser ces dernières à leurs obligations légales et les aider dans le processus de déclaration. Il rappelle que cette obligation existe depuis plus de sept ans. Il importe que le secteur public cantonal et communal identifie les traitements de données personnelles qu'il effectue, s'assure que ces traitements sont bien en lien avec la mission des institutions et sensibilise son personnel aux mesures de protection.

Dans le contexte et sous son impulsion, le préposé cantonal relève par ailleurs qu'un changement important du RIPAD est intervenu, s'agissant de la sous-traitance de données personnelles qui n'était pas envisagée par la loi, bien que très courante. Un nouvel art. 13A, entré en vigueur début 2017, encadre désormais la pratique de la responsabilité des institutions. Chaque entité doit veiller au respect de ce cadre et avoir conscience qu'elle reste responsable des données personnelles quand bien même elle sous-traite celles-ci à une entité privée.

2018 sera une année marquée par trois enjeux fondamentaux :

1. L'intégration de la nouvelle préposée adjointe.
2. L'accomplissement d'une éventuelle mission supplémentaire en matière de médiation administrative.
3. Les adaptations de la LIPAD pour tenir compte du droit supérieur (Convention du Conseil de l'Europe STE 108 et droit européen).

Le préposé cantonal a mis en place une vision stratégique claire de sa mission qu'il poursuivra également en 2018 :

1. En matière de contrôle : organiser vingt visites par année dans des entités soumises à la loi.
2. En matière de formation :
 - une manifestation au printemps ayant pour but de présenter un bilan de l'action menée pendant la législature et de remettre aux responsables LIPAD des institutions publiques un exemplaire de la bande dessinée réalisée durant les quatre années écoulées;
 - deux séminaires, l'un portant sur la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de protection des données (mars), l'autre ayant pour objet les risques d'atteintes à la sphère privée par les drones (octobre).
3. En matière de sensibilisation : réaliser trois fiches informatives sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données (les commissions officielles, les réseaux sociaux et la protection de la sphère privée, l'information active).

Justification des écarts par rapport au budget 2017

Aucun écart significatif n'est à relever. La diminution d'environ 5'000 F sur la rubrique 31 correspond aux mesures d'économies décidées par le CE et appliquées à l'ensemble des programmes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi						
1.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Qualité	20	20	26	20	2020

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Qualité	50	45	N/D	50	2020
2. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles						
2.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
2.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Efficacité	4	4	N/D	4	2020
2.3 Nombre de fiches informatives publiées	Efficacité	3	3	N/D	3	2020
2.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	20	N/D	20	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le PPDT est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent quant à eux uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 1.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 2.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 2.2 : le Préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyens et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du Préposé cantonal.

Indicateur 2.3 : en matière de sensibilisation, le Préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 2.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

004 Surveillance de l'Etat

004.08 Audits et expertises du SAI

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	3'801'946	48'105	1.3%	3'753'841	3'844'659
30 Charges de personnel	3'739'441	48'521	1.3%	3'690'920	3'798'617
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	59'732	-416	-0.7%	60'148	44'039
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'773	0	0.0%	2'773	2'003
REVENUS	8'531	41	0.5%	8'490	42'500
42 Taxes	8'531	41	0.5%	8'490	42'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'793'415	-48'064	1.3%	-3'745'351	-3'802'159
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-71'228</i>	<i>10'011</i>	<i>-12.3%</i>	<i>-81'239</i>	<i>-84'639</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-963'611</i>	<i>-45'999</i>	<i>5.0%</i>	<i>-917'612</i>	<i>-946'253</i>
COÛT COMPLET	-4'828'254	-84'052	1.8%	-4'744'202	-4'833'050

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.90	-0.40	-1.88%	21.30	20.45
<i>ETP fixes</i>	<i>20.90</i>	<i>-0.40</i>	<i>-1.88%</i>	<i>21.30</i>	<i>20.45</i>

Descriptif de la prestation

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales et des entités subventionnées en vertu de la LSurv (D 1 09), qui peuvent être de 4 types :

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF, D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, le SAI est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.08 Audits et expertises du SAI

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Les principaux objectifs du service d'audit interne de l'Etat de Genève pour 2018 sont les suivants :

- répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat;
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques;
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

La variation des charges de personnel reflète les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (réduction de 5% des charges de personnel sur la période 2015-18) ainsi que les mécanismes salariaux.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	85%	85%	90%	85%	2021

Commentaires

004 Surveillance de l'Etat

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	1'209'065	43'476	3.7%	1'165'589	1'118'141
30 Charges de personnel	1'157'024	56'006	5.1%	1'101'018	1'100'018
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	50'041	-12'530	-20.0%	62'571	17'823
39 Imputations internes	2'000	0	0.0%	2'000	300
REVENUS	203'100	46	0.0%	203'054	258'673
42 Taxes	203'100	46	0.0%	203'054	258'673
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'005'965	-43'430	4.5%	-962'535	-859'468
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-88'088</i>	<i>2'777</i>	<i>-3.1%</i>	<i>-90'865</i>	<i>-70'493</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-251'321</i>	<i>-49'223</i>	<i>24.4%</i>	<i>-202'098</i>	<i>-183'823</i>
COÛT COMPLET	-1'345'374	-89'875	7.2%	-1'255'499	-1'113'784

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.30	0.30	5.00%	6.00	6.00
<i>ETP fixes</i>	<i>6.30</i>	<i>0.30</i>	<i>5.00%</i>	<i>6.00</i>	<i>6.00</i>

Descriptif de la prestation

Cette prestation est mise en œuvre par le Groupe de confiance, rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat. La mission du Groupe de confiance consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigations.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

Les principaux projets du Groupe de confiance (ci-après GDC) pour l'année 2018 sont :

- mettre en œuvre les modifications du règlement relatif à la protection de la personnalité de l'Etat de Genève (RPPers) relatives à la possibilité de proposer une conciliation;
- poursuivre l'élargissement aux communes du champ d'intervention du GDC;
- poursuivre le suivi de l'éventuelle prise en compte par le GDC de la protection des lanceurs d'alerte;
- développer le projet sur les incivilités au travail et préparer une campagne sur le respect au travail au sein du groupe de travail GDC-RH.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

L'augmentation de 0,3 ETP et respectivement d'environ 50'000 F est neutre dans la mesure où elle est absorbée par

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

une diminution équivalente sur d'autres programmes du département présidentiel.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution d'environ 12'000 F sur la rubrique 31 correspond aux mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat et appliquées à l'ensemble des programmes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité						
1.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	70%	70%	76%	70%	2021
1.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	85%	85%	99%	85%	2021
2. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
2.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en œuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	30	30	36	30	2021
2.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
2.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	3	3	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 1.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 2.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 2.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 2.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

006 Exercice des droits politiques

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	12'205'508	5'437'653	80.3%	6'767'855	5'766'704
30 Charges de personnel	4'669'237	1'303'977	38.7%	3'365'260	2'726'196
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'446'271	4'083'676	121.4%	3'362'595	3'030'509
36 Charges de transfert	90'000	50'000	125.0%	40'000	10'000
REVENUS	101'867	79'131	348.0%	22'736	133'265
42 Taxes	3'903	1'167	42.7%	2'736	20'214
43 Revenus divers	97'964	77'964	389.8%	20'000	113'051
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'103'641	-5'358'522	79.4%	-6'745'119	-5'633'439
<i>Coût d'état-major</i>	-355'485	-77'755	28.0%	-277'730	-174'705
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-662'360	-55'991	9.2%	-606'369	-586'291
COÛT COMPLET	-13'121'485	-5'492'267	72.0%	-7'629'218	-6'394'435

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.30	1.50	10.87%	13.80	13.80
ETP fixes	15.30	1.50	10.87%	13.80	12.80
ETP auxiliaires	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

En 2018, la Chancellerie d'Etat devra organiser les quatre votations fédérales prévues, auxquelles des objets cantonaux et communaux pourraient s'ajouter. De plus, elle devra organiser l'élection du Grand Conseil conjointement à celle du Conseil d'Etat, le second tour de l'élection du Conseil d'Etat ainsi que l'élection de la Cour des comptes et son second tour.

Comme en 2015, les élections majoritaires feront l'objet d'un dépouillement par lecture optique. S'agissant de l'élection du Grand conseil, la Chancellerie mettra en place, avec l'aide de la DGSI, la numérisation des bulletins qui permettra de simplifier et d'alléger significativement le dépouillement centralisé. Ces deux mesures permettront de réaliser des économies substantielles puisque le dépouillement des élections en 2018 sera réalisé plus rapidement avec un besoin en jurés sensiblement réduit.

006 Exercice des droits politiques (suite)

S'ajouteront à ces opérations électorales les élections des établissements publics autonomes (TPG - SIG - Genève Aéroport - HUG - HG et Maison de Vessy)

S'agissant du vote électronique, le canton de Genève poursuivra ses efforts avec ses partenaires cantonaux, sous la conduite de la Confédération, pour aboutir à la mise en œuvre complète des dispositions fédérales relatives au vote électronique de deuxième génération, en s'appuyant sur les moyens prévus dans la loi 11867 votée par le Grand Conseil le 1er septembre 2016. Sur cette base, le canton de Genève continuera la promotion de son système auprès d'autres cantons en vue d'augmenter le nombre de partenaires utilisant la plateforme genevoise. A noter qu'en 2017, les cantons d'Argovie et de Saint-Gall ont rejoint le système genevois et que 2018 devrait être marquée par l'arrivée des cantons de Vaud et du Valais. D'autres cantons ont indiqué qu'ils pourraient prendre la décision de rejoindre un système de vote électronique courant 2018.

Dans le cadre de la loi 11701 entrée en vigueur le 30 mars 2016, qui vise à augmenter sur 3 ans la transparence du vote électronique, le canton de Genève poursuivra les travaux, débutés en 2016 et étoffés en 2017, de publication du code source du vote électronique genevois ainsi que de la documentation qui l'accompagne.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat continuera, dans le cadre de sa mission de supervision des droits politiques, à promouvoir le vote et notamment celui des jeunes, via la poursuite des programmes ci-dessous.

Institutions 3D : ce programme sera reconduit pour la première partie de l'année 2018, avec des visites de classes, des visites de personnes en situation de handicap et des visites ouvertes aux citoyens les jours de votations. En raison des travaux prévus à l'Hôtel de Ville dès juin 2018, des solutions de remplacement sont à l'étude, comme la réalisation d'un film vidéo et des visites dans d'autres lieux du canton, notamment en collaboration avec les communes.

CinéCivic : en 2017, CinéCivic a poursuivi son extension car, après qu'il s'est étendu aux cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne, le canton du Valais a rejoint l'édition 2017-18. CinéCivic est destiné à encourager l'engagement politique des jeunes à travers un concours de mini-films et d'affiches destinés à encourager les jeunes à se rendre aux urnes. L'édition 2018 sera à nouveau proposée par les 6 mêmes cantons que 2017 et pourrait même accueillir le canton du Jura.

Semaine de la démocratie : cette semaine s'articule autour d'une série d'événements en rapport avec la démocratie et la participation en général. Etant donné l'engouement des nombreux partenaires (plus de cinquante événements en 2017) et l'accueil positif de la population, une quatrième édition est prévue en 2018.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

L'augmentation d'environ 1,3 million correspond :

- aux jurés nécessaires pour l'organisation et le dépouillement des 4 élections et des 4 votations en 2018 (soit 1,1 million), dont un dépouillement centralisé à Uni-mail, mobilisant à lui seul plusieurs centaines de jurés;
- à une dotation de 1,5 ETP à la direction du support et des opérations de vote pour étendre et développer le vote électronique aux autres cantons (+ 255'000 F).

Grâce à la lecture optique introduite pour les élections majoritaires et le nouveau projet de numérisation des bulletins qui verra le jour lors de l'élection du Grand Conseil, l'augmentation de charges a pu être considérablement contenue puisque ces deux projets cumulés permettent une économie estimée à environ 2 millions de francs pour la seule année 2018.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Tandis que les années 2016 et 2017 ne comptaient que 4 votations, en 2018, il faudra organiser 8 opérations électorales, générant de ce fait des besoins financiers supplémentaires pour couvrir les frais relatifs à l'élaboration du matériel électoral, l'affranchissement, l'affichage, etc.

Le budget présenté tient aussi compte des besoins nécessaires à offrir, lors des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, le vote par internet à 100% des électeurs genevois, sachant que cette possibilité n'existe que pour les élections cantonales (le taux étant limité à 30% pour les votations et élections fédérales).

36 Charges de transferts et 43 Revenus divers

006 Exercice des droits politiques (suite)

Ces rubriques sont également en augmentation en lien avec les opérations électorales à organiser en 2018.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2020
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2020
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2020
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2020
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	6	6	5	8	2020

Commentaires

Indicateur 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : dans un souci d'accroître l'accessibilité du vote électronique, cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires.

007 Affaires extérieures

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	23'886'618	-271'615	-1.1%	24'158'233	22'500'299
30 Charges de personnel	3'838'529	-132'020	-3.3%	3'970'549	3'842'646
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'466'762	-193'281	-11.6%	1'660'043	1'005'027
33 Amortissements du patrimoine administratif	125	0	0.0%	125	125
36 Charges de transfert	18'576'852	56'886	0.3%	18'519'966	17'651'732
39 Imputations internes	4'350	-3'200	-42.4%	7'550	769
REVENUS	272'960	-110	-0.0%	273'070	414'333
42 Taxes	2'960	-110	-3.6%	3'070	30'351
43 Revenus divers	270'000	0	0.0%	270'000	209'508
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	174'474
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'613'658	271'505	-1.1%	-23'885'163	-22'085'966
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-292'240</i>	<i>35'444</i>	<i>-10.8%</i>	<i>-327'684</i>	<i>-246'252</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'898'964</i>	<i>767'409</i>	<i>-20.9%</i>	<i>-3'666'373</i>	<i>-3'660'316</i>
COÛT COMPLET	-26'804'862	1'074'357	-3.9%	-27'879'219	-25'992'533

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.10	-0.60	-2.76%	21.70	21.80
<i>ETP fixes</i>	<i>20.60</i>	<i>-0.60</i>	<i>-2.83%</i>	<i>21.20</i>	<i>19.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.60</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français et défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional.

Il vise également à mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Ce programme est mise en œuvre par le service de la Genève internationale (SGI), le service de la solidarité internationale (SSI) et le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 007.01 Genève internationale.
- 007.02 Solidarité internationale
- 007.03 Affaires extérieures et fédérales

007 Affaires extérieures (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Comme l'y a invité le Grand Conseil dans sa résolution 820 du 24 février 2017, le Conseil d'Etat continuera à mettre en œuvre les mesures prévues dans son rapport du 9 mars 2016 sur la Genève internationale (RD 1137). Tel sera notamment le cas pour les mesures qui figurent au programme de législature dans les domaines de l'immobilier, de l'accueil et de la promotion. Il poursuivra aussi son soutien à la Geneva Internet Platform.

Le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts pour assurer un développement pérenne et harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, de manière à préserver et à renforcer la qualité de vie et la prospérité de notre canton. Dans cette perspective, il a déposé le projet d'agglomération de 3^{ème} génération en décembre 2016 auprès de la Confédération, dont il suivra de près l'évaluation en 2018, afin de continuer de bénéficier de l'important soutien fédéral dans le financement des infrastructures du Grand Genève.

Parmi les projets inscrits dans le projet d'agglomération de 1^{ère} génération (2007) figurent en 2018 les réalisations suivantes : la transformation de la route suisse à Versoix, l'aménagement de la route des Nations, l'extension du tram d'Annemasse ainsi que le premier tronçon transfrontalier de la Voie Verte, qui permettra de traverser le Grand Genève en modes doux. Parmi les dossiers environnementaux emblématiques figurent Pact'Air, programme d'action pour le climat dans l'agglomération et l'accueil par le Grand Genève, en janvier 2018, des Assises de la transition énergétique, manifestation d'envergure organisée dans les villes de Bordeaux et Dunkerque jusqu'à présent. Ces Assises offriront une opportunité inégalable de démontrer, au niveau régional et international, le dynamisme et les capacités d'innovation du bassin franco-valdo-genevois, aussi bien dans les transports, dans la protection de la nature et du climat que dans les technologies industrielles ou dans la gestion des flux d'information.

En matière de politique fédérale, le Conseil d'Etat veillera à défendre et à préserver les intérêts du canton dans les dossiers d'importance majeure, dont la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale, l'élaboration du PF17 ayant succédé à RIEIII ainsi que les questions de coûts de la santé. Sur les questions européennes, le Conseil d'Etat suivra très attentivement l'évolution du cadre institutionnel bilatéral et veillera au maintien des conditions cadre de la prospérité économique du canton.

Autres projets d'importance stratégique

Genève internationale (SGI)

Le canton continuera à soutenir les services d'accueil offerts par le CAGI en général et son service ONG en particulier. Il appuiera aussi des acteurs contribuant à la mise en œuvre des objectifs du développement durable depuis Genève. Aux côtés de la Confédération, il orientera les projets immobiliers des organisations internationales et s'assurera du bon usage des 89,6 millions de francs votés sous forme de prêt par le Grand Conseil en 2016 (L 11864). Il poursuivra sa collaboration aux mesures dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme et de l'énergie afin d'accompagner les organisations internationales dans la réalisation de leurs objectifs.

Les recherches pour identifier un nouveau partenaire susceptible de porter le projet de centre pour la coopération mondiale ont avancé. Les montants anticipés restent donc réservés dans le cadre du budget 2018.

Solidarité internationale (SSI)

Une évaluation faite dans le cadre d'un Master universitaire va présenter les engagements internationaux du canton de Genève dans le domaine de l'environnement pour la période 2013-2016 et proposer des pistes pour la suite des engagements spécifiques dans ce domaine dans le cadre des ODD (objectifs du développement durable).

Affaires extérieures et fédérales (SAEF)

Le SAEF veillera en 2018 à une mise en œuvre efficace des recommandations de l'audit de la gouvernance interne du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, effectué par le service d'audit interne. Ces dernières devront faciliter la gestion transversale des mesures d'urbanisation, de mobilité et de protection de l'environnement du Grand Genève, en collaboration avec le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture et le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Par ailleurs, le programme de coopération transfrontalière INTERREG V France-Suisse continuera à se déployer en 2018. Une trentaine de projets concernant le canton de Genève, sur un total de 56, ont été lancés depuis le début du

007 Affaires extérieures (suite)

programme en 2015. Ce dernier bénéficie de financements européens à hauteur de 66 millions d'euros et de financements fédéraux à hauteur de 15 millions de francs suisses.

2018 verra également démarrer les travaux de renouvellement du contrat d'exploitation du Groupement local de coopération transfrontalière du Téléphérique du Salève (GLCT TS), qui aboutiront en 2019.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

La diminution de 0,6 ETP et d'environ 130'000 F provient de la suppression de 0,4 ETP ainsi que de la réduction des budgets auxiliaires dans le cadre de l'économie de 5% devant être réalisée d'ici à 2018. Le solde de 0,2 ETP s'explique par des transferts internes au sein du département.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution d'environ 190'000 F opérée sur cette rubrique correspond à :

- un transfert neutre sur la rubrique 36 du service de la Genève internationale (voir ci-dessous) de 56'000 F;
- diverses mesures d'économies sur les différentes rubriques relatives aux mandats.
- un amendement de -50'000 F voté par le Grand Conseil lors des débats budgétaires.

36 Charges de transferts

Conformément à la mesure 13 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale, le budget de soutien aux loyers des ONG est augmenté de 75'000 F. Cette augmentation provient d'un transfert neutre des rubriques 31 et 36 de ce même programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	177	176	175	180	2023
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	190'000	190'000	203'391	195'000	2023
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	28'000	28'000	28'639	28'000	2023
1.4 Montant des investissements immobiliers des OI, ONG et missions permanentes	Efficacité	200 mio	N/D	N/D	500 mio	2022
1.5 Pourcentage de surfaces rénovées et nouvelles surfaces construites par les OI, ONG et missions permanentes par rapport au total des surfaces à rénover/construire	Efficacité	10%	N/D	N/D	50%	2022
1.6 Taux de participation des OI aux groupes de travail thématiques sur la mobilité et l'énergie	Efficacité	60%	N/D	N/D	80%	2022
2. Garantir et assurer le processus d'attribution et de suivi de financement des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de projets acceptés par rapport aux demandes de financement traitées annuellement par le service la solidarité internationale	Efficience	75%	75%	80%	70%	2020

007 Affaires extérieures (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
3.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	10%	15%	13%	10%	2020
4. Mettre en valeurs la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève à travers des activités de communication et de sensibilisation						
4.1 Nombre de citoyens sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale	Efficience	2'000	2'000	2'000	2'000	2020
5. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
5.1 Nombre de missions financées	Efficience	42	42	40	45	2020
6. Défendre et promouvoir les intérêts du canton sur le plan fédéral						
6.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat	Efficacité	6	8	16	6	2022
6.2 Nombre de dossiers faisant l'objet d'une veille	Efficacité	15	20	20	15	2022
7. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
7.1 Pourcentage des projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés par le programme France-Suisse	Efficacité	50%	>=30%	51%	>=30%	2020
8. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère et 2ème génération						
8.1 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure du projet d'agglomération de 1ère génération en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	91%	>=85%	89%	100%	2024
8.2 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure du projet d'agglomération de 2ème génération en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	25%	N/D	N/D	100%	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur permet de rendre compte de l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateur 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de surveiller l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), et les missions permanentes. En effet, il s'agit d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale.

Les indicateurs 1.4, 1.5 et 1.6 sont nouveaux, raison pour laquelle aucune valeur historique n'y figure.

Indicateur 1.4 : l'intérêt de cet indicateur est de disposer d'un chiffre indicatif permettant de recenser l'ensemble des projets de construction et de rénovation relevant de la Genève internationale pour des projets d'envergure, qu'ils s'agisse des organisations internationales, des ONG, des missions permanentes et des fondations immobilières.

Indicateur 1.5 : cet indicateur permet de mesurer le taux de réalisation des projets immobiliers des entités internationales, calculé en pourcentage de réalisation de surface brute de plancher (m² SBP), sur la base des projets d'envergure connus à ce jour. Ce renouvellement du parc immobilier participe à l'amélioration des conditions-cadres de leurs activités, considérée comme une priorité par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat.

Indicateur 1.6 : cet indicateur reflète le taux de participation des OI (en fonction du nombre d'employés) aux groupes de travail pilotés conjointement par l'Etat et la Confédération sur les thématiques de l'amélioration de la

007 Affaires extérieures (suite)

mobilité ainsi que de l'efficacité énergétique. Ces deux problématiques sont considérées comme centrales pour l'amélioration des conditions-cadres de la Genève internationale.

Indicateur 2.1 : dans un premier temps, toutes les demandes de financement reçues par le SSI sont instruites; il s'agit de déterminer si les projets entrent dans les critères de financement du SSI. Seuls ceux respectant les critères sont discutés en commission. En 2018, un pourcentage de 75% des projets acceptés par rapport aux demandes de financement reçues est envisagé. Ces dernières étant traitées de manière plus sélective.

Indicateur 3.1 : un montant de 1'000'000F est destiné aux projets du domaine de l'environnement. Le pourcentage est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des PMA.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer l'amplitude des actions de sensibilisation mise en œuvre par le SSI. Cet indicateur est mesuré via le nombre de personnes inscrites et présentes à un événement de sensibilisation.

Indicateur 5.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1. et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateur 6.1 : cet indicateur rend compte du nombre de dossiers nécessitant une intervention active des attachées aux questions fédérales et intercantionales [AQFI] pour lesquels le Conseil d'Etat établi un ordre de mission.

Indicateur 6.2 : cet indicateur comptabilise le nombre de dossiers fédéraux en cours suivis quotidiennement ne faisant pas l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat. Les AQFI transmettent régulièrement des informations importantes aux différents départements de l'administration cantonale genevoise et personnes impactées.

Indicateur 7.1 : cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des projets Interreg adoptés concernant Genève par rapport au nombre total de projets du programme France-Suisse.

Indicateurs 8.1 et 8.2 : ces indicateurs calculent le pourcentage des mesures inscrites dans les deux générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1 et PA2) au bénéfice d'un cofinancement de la Confédération en cours d'étude ou en cours de travaux. La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

009 Intérieur

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	14'705'532	-106'634	-0.7%	14'812'166	14'131'862
30 Charges de personnel	9'069'298	-68'415	-0.7%	9'137'713	8'807'001
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'345'172	-20'085	-1.5%	1'365'257	1'005'966
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'947	0	0.0%	9'947	9'947
36 Charges de transfert	4'280'115	-18'134	-0.4%	4'298'249	4'308'304
39 Imputations internes	1'000	0	0.0%	1'000	643
REVENUS	289'997	54'963	23.4%	235'034	184'277
42 Taxes	84'997	-37	-0.0%	85'034	88'200
43 Revenus divers	35'000	0	0.0%	35'000	32'577
46 Revenus de transferts	170'000	55'000	47.8%	115'000	63'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'415'535	161'597	-1.1%	-14'577'132	-13'947'585
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-690'476</i>	<i>63'646</i>	<i>-8.4%</i>	<i>-754'122</i>	<i>-564'387</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'571'312</i>	<i>147'061</i>	<i>-3.1%</i>	<i>-4'718'373</i>	<i>-4'607'497</i>
COÛT COMPLET	-19'677'323	372'304	-1.9%	-20'049'627	-19'119'468

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	60.90	-1.20	-1.93%	62.10	58.50
<i>ETP fixes</i>	<i>59.70</i>	<i>-0.20</i>	<i>-0.33%</i>	<i>59.90</i>	<i>56.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.20</i>	<i>-1.00</i>	<i>-45.45%</i>	<i>2.20</i>	<i>1.70</i>

Descriptif du programme

Les services responsables des prestations du programme *009 Intérieur* sont regroupés au sein de la direction générale de l'intérieur (DGI). Les prestations et missions de ces services sont à la fois destinées au public, à l'administration cantonale et aux communes. Dans ce cadre, ils assurent la mise à disposition d'un large éventail de ressources et d'expertise au public et à leurs partenaires internes et externes. La DGI assure et facilite la coordination interdépartementale nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations. En outre, elle coordonne, au niveau de l'administration cantonale, les travaux techniques portant sur la réforme de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le service de surveillance des communes (SSCO) veille à l'application des lois par les communes. Afin de réaliser cette mission, le SSCO conseille, appuie et renseigne les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique.

Le service cantonal du développement durable (SCDD) pilote et coordonne la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce contexte, il assure la mise à disposition d'outils pratiques, d'expertise, d'accompagnement et de soutien destinés aux autorités, administrations, entreprises et au public.

Le bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) a été institué par le Conseil d'Etat à la suite d'une mise en consultation auprès des milieux concernés, en septembre 2015, prônant la réunion des thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein d'une seule et même entité. Cette nouvelle structure se rapproche des

009 Intérieur (suite)

modèles existants tant au niveau international et fédéral qu'à celui des autres cantons romands. Elle permettra d'œuvrer de façon plus cohérente et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des violences qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Enfin, **les Archives d'Etat de Genève (AEG)** assurent l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, sociale ou culturelle. Ainsi, il s'agit non seulement de constituer et de conserver les archives de l'Etat, mais également de gérer des fonds d'archives de provenances privées, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques, dans le respect de la législation liée à la protection des données personnelles.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 009.01 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- 009.02 Contrôle de la conformité des décisions communales
- 009.03 Développement durable
- 009.04 Promotion de l'égalité H/F et lutte contre les violences domestiques
- 009.05 Archives d'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Après l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) du 24 septembre 2015, l'année 2017 a vu l'entrée en vigueur des deux premiers trains de lois adoptés en 2016, qui concernaient le parascolaire, l'aide sociale, l'aide aux personnes âgées, les locaux décentralisés de l'Hospice général et de l'imad, certains aspects de la signalisation routière ainsi que le soutien à la culture. Ces éléments sont budgétairement pérennisés via le fonds de régulation dans l'attente d'une bascule fiscale.

Le Grand Conseil devrait encore adopter en 2017 le 3^e train, relatif à la répartition des tâches en matière de sport, et le comité de pilotage ACG-Conseil d'Etat, qui accompagne les efforts de concertation dans ce dossier, a poursuivi ses travaux sur les thématiques de l'entretien des routes, de l'aide aux sans-abris, de la gestion des bâtiments de la scolarité obligatoire et des infrastructures culturelles d'importance stratégique. Ces sujets n'entraîneront pas de modification dans le cadre du projet de budget 2018, car ils ne pourront entrer en vigueur avant 2019 (sauf, peut-être, le PL sur le sport). Toutefois, le canton et les communes ont achevé en 2017 la concertation sur la mise en œuvre du premier train de lois, avec la finalisation, au 1^{er} janvier 2018, du transfert de compétences au canton de la mise à disposition des locaux décentralisés de l'imad et de l'Hospice général. L'impact budgétaire de ces transferts est neutralisé par le fonds de régulation, qui assure les transferts de ressources entre canton et communes conformément au règlement A 2 04.03 adopté le 24 août 2016. Toutefois, le projet de loi sur le sport entraînera, lors de son entrée en vigueur, une perte de revenus de 270'000 F au budget de l'office des bâtiments en raison de la gratuité pour la mise à disposition des salles de sport (amendement au projet de loi initial).

Les versements du canton aux communes ou des communes au canton au titre de la LRT sont inscrits dans les programmes concernés. Un tableau récapitulatif est présenté dans les annexes du projet de budget de l'Etat de Genève, conformément au règlement sur le fonds de régulation.

Autres projets d'importance stratégique

Statistique cantonale

Les différents projets pour 2018 seront les suivants :

- poursuivre la mise en œuvre de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires (OAC, OCEN, DMO et OCPM);

009 Intérieur (suite)

- diffuser les nouvelles projections de ménages et de logements à l'horizon 2040, pour le canton, l'Espace transfrontalier et le Grand Genève (dans le prolongement des projections de population publiées par l'OCSTAT en juillet 2016);
- fournir la vue la plus complète possible sur les revenus des ménages résidant dans le canton, en mobilisant les données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables imposés à la source), celles du SI RDU et celles du relevé structurel.

Surveillance des communes

Le corpus législatif permettant l'introduction du modèle de compte harmonisé (MCH2) dans les communes a été adopté par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Après une année 2017 consacrée aux formations et au suivi de la mise en place des outils informatiques nécessaires aux communes, l'année 2018 verra l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions avec l'accompagnement nécessaire par le service de surveillance des communes afin de permettre un passage dans les meilleures conditions possibles.

Développement durable

Les actions de réductions des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique du volet 2 du plan climat cantonal seront progressivement mises en oeuvre. Le plan d'actions du concept cantonal du développement durable 2030 sera élaboré. Ce plan quinquennal a pour objectif de traduire les objectifs stratégiques du concept en actions concrètes.

L'accompagnement et les formations dans les domaines des achats professionnels responsables et de l'alimentation durable dans la restauration collective se poursuivront.

L'organisation du concours en vue d'attribuer la bourse, le prix et la distinction cantonaux du développement durable sera reconduite en 2018. Il a pour objectifs de soutenir et d'encourager les actions de la société civile à Genève et dans la région transfrontalière.

Les "rencontres du management durable", les "rencontres communales pour un développement durable" ainsi que les "rencontres avec les établissements publics autonomes" se poursuivront afin de soutenir les entreprises, les autorités communales et les entités parapubliques dans leur volonté d'intégrer au quotidien les principes du développement durable.

Egalité entre femmes et hommes et prévention des violences domestiques

Les actions prévues en 2018 seront les suivantes :

- poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de l'égalité au sein de l'administration cantonale;
- poursuite de la promotion de l'égalité dans les petites et moyennes entreprises genevoises, par la promotion de la conciliation des vies professionnelle et privée (projet PME Check), la prévention du harcèlement sexuel et psychologique (projet PME Action +), le contrôle de l'égalité salariale et l'organisation régulière de conférences;
- organisation d'une formation pour les élues;
- poursuite des campagnes de sensibilisation concernant les violences domestiques et publication du document "La violence domestique en chiffres, année 2017", issu de l'Observatoire genevois des violences domestiques;
- poursuite de la prévention des discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, conformément à la modification du règlement du BPEV en 2016.

Archives d'Etat

Le Grand Conseil a adopté le 4 novembre 2016 la loi ouvrant un crédit d'étude de 3'689'000 F en vue de la construction d'un bâtiment à l'Arsenal, rue de l'Ecole-de-Médecine, pour les Archives d'Etat et la rénovation du bâtiment. En 2018, il s'agira donc de poursuivre le pilotage de ce projet en étroite collaboration avec le département des finances. Rappelons que le projet global sera financé pour moitié par une fondation privée genevoise.

Les 30 kilomètres linéaires d'archives sont actuellement dispersés sur 7 sites. Le programme de récolement systématique et de reconditionnement des fonds d'archives se poursuivra dans ce but.

La dématérialisation des données et des documents entraîne de nouveaux enjeux majeurs dans la gestion de l'information. Les Archives d'Etat poursuivront leur collaboration avec la DSGI pour la conception d'une véritable gouvernance de l'information.

Le programme de numérisation qui permet la diffusion d'archives numérisées via internet, mais aussi la préservation

009 Intérieur (suite)

des documents originaux, se poursuivra. Les séries les plus consultées seront traitées, comme les registres du Conseil du XIXe siècle, ceux de l'état civil ou encore les cartes et plans.

Le programme de restauration des documents en danger se poursuivra, préservant ainsi un riche patrimoine des attaques du temps, des mauvaises conditions de conservation et des risques liés à leur manipulation.

En vue du redéploiement des Archives d'Etat sur un site dédié, un programme d'analyse des fonds, de récolement et de reconditionnement est en cours et se poursuivra sur 3 ans.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

La diminution d'environ 120'000 F correspond à la suppression d'un ETP auxiliaire et de 0,2 ETP fixe et intervient dans le cadre de la diminution de 5% devant être réalisée d'ici à 2018.

31 Charges de biens et services autres charges d'exploitation

Cette rubrique comprend une augmentation de charges de 55'000 F pour la réalisation de projets spécifiques au bureau de l'égalité entre hommes et femmes et la prévention des violences domestiques. Ces projets sont entièrement financés par la Confédération (voir augmentation équivalente sur la rubrique 46).

Parallèlement à cela, des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat ont été opérées sur les différentes rubriques des services intégrant le programme 009, conduisant à une variation négative sur cette rubrique.

36 Charges de transferts

La réduction d'environ 23'000 F correspond à la décision de réduire de 1% les aides financières de l'ensemble de l'Etat et à un transfert neutre de la rubrique 36 à la rubrique 31 du même programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	95%	95%	95%	95%	2021
2. Veiller à l'application de la loi par les communes						
2.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2021
3. Promouvoir l'intégration au quotidien du développement durable auprès des institutions publiques, des entreprises et des citoyens (nes) afin de favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région						
3.1 Nombre d'interactions dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec des services de l'Etat ou des communes	Efficacité	25	20	26	30	2020
3.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	80%	80%	86%	80%	2020

009 Intérieur (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique						
4.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	5%	7%	7.9%	3%	2020
4.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieures (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	42%	40%	38%	45%	2020
4.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	35%	34%	30%	40%	2020
5. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
5.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1700 (+/-10%)	1'500 (+/-10%)	1'765	1500 (+/-10%)	2020
5.2 Nombre de personnes prises en charge par l'une des 15 institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	7000 (+/-10%)	7'000 (+/-10%)	6'414	7000 (+/-10%)	2020
6. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
6.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
7. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
7.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	52'000	50'000	22'300	50'000	2021
8. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
8.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Qualité	6	6	7	6	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de rendre compte du pourcentage de résultats statistiques diffusés par rapport aux résultats prévus dans le programme élaboré par l'OCSTAT.

Indicateur 2.1 : la LAC correspond à la loi sur l'administration des communes (B 6 05).

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer l'écart de salaire du secteur privé à Genève. Cette statistique est mise à jour tous les deux ans.

Indicateur 4.2 : il s'agit de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 4.3 : il s'agit d'évaluer la sous-représentation féminine au sein des autorités.

Indicateur 5.1 : cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois.

Indicateur 5.2 : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques pris en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques.

009 Intérieur (suite)

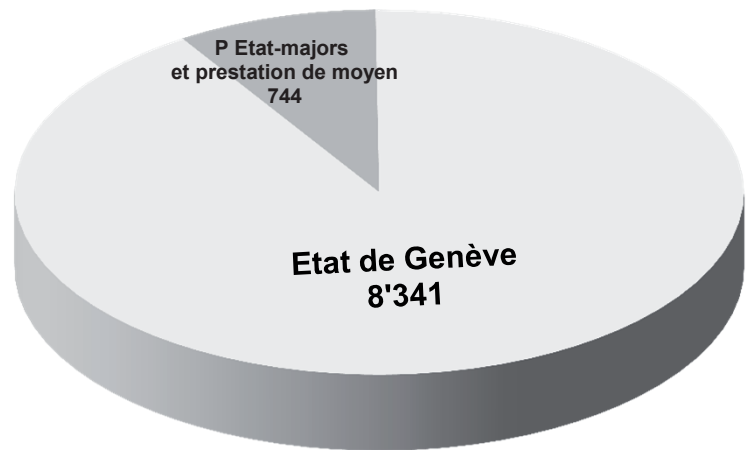
Indicateur 6.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations

Indicateur 7.1 : le programme de numérisation a pour objectifs de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

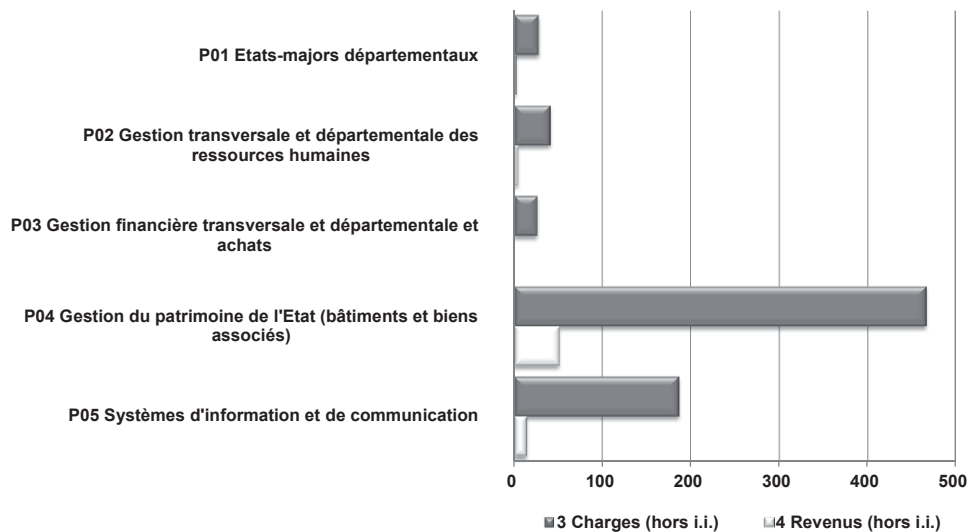
Indicateur 8.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

P Etats-majors et prestations de moyen

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Etats-majors et prestations de moyens

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Dans le domaine des ressources humaines, l'office du personnel de l'Etat (OPE) va reprendre l'analyse du partage de ses responsabilités en matière de recrutement avec les directions départementales des ressources humaines. Un audit de gestion et financier sur les charges de personnel publié par la Cour des comptes en juin 2017 préconise une plus forte implication de l'OPE dans ces processus afin d'éviter des disparités de rémunération. D'autres mesures proposées par la Cour des comptes seront étudiées, notamment en matière de suivi des absences, de contrôle et de gestion des assurances.

La mise en place d'un nouveau système d'évaluation des fonctions (SCORE) devrait passer le cap de la phase parlementaire en 2018, sur la base d'un projet de loi déposé par le Conseil d'Etat. Cette modernisation de la grille salariale est rendue nécessaire par l'évolution des formations et des métiers depuis l'entrée en vigueur du système actuel remontant à 1975.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine immobilier, les efforts entrepris pour contenir la croissance des charges résultant de la mise en service de nouveaux bâtiments seront poursuivis. Afin de répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs, la stratégie immobilière vise à occuper en priorité les locaux dont l'Etat est propriétaire en limitant au strict nécessaire les nouvelles locations. En matière d'investissements, la poursuite des travaux de rénovation et l'optimisation énergétique des bâtiments existants demeurent prioritaires. A cet effet, les toits rénovés des écoles seront progressivement équipés d'installations photovoltaïques dans le cadre d'un partenariat conclu avec les SIG.

Concernant les systèmes d'information et de communication, et, dans la foulée des réformes entreprises dès 2013, le Conseil d'Etat entend désormais mettre en œuvre la stratégie qu'il a adoptée en mai 2016, afin de faire du canton un acteur important de la transformation numérique de notre société et de notre économie. En outre, l'année 2018 verra le lancement et la concrétisation de plusieurs projets d'investissement stratégiques, à l'intention des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat.

Tant dans les domaines transversaux que dans les différents départements, la formalisation du système de contrôle interne (SCI) a progressé et nombre de prestations ont atteint, ou sont sur le point d'atteindre, le niveau 3 standardisé. Le SCI ainsi mis en place est en train de progresser ultérieurement avec des travaux de consolidation et de pérennisation. Le SCI a été complété par un système de gestion des risques, dont le cadre normatif a été défini pour l'ensemble de l'Etat. Il s'agit également de faire preuve de plus de proportionnalité dans certains domaines. En parallèle, plusieurs projets de simplification seront lancés dans le but de rendre l'administration plus agile.

P01 Etats-majors départementaux

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	27'409'720	-1'252'652	-4.4%	28'662'372	26'031'352
30 Charges de personnel	23'201'186	-791'806	-3.3%	23'992'992	22'721'440
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'952'332	-345'954	-10.5%	3'298'286	2'568'644
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'183'851	-14'879	-1.2%	1'198'730	266'790
36 Charges de transfert	19'900	-61'312	-75.5%	81'212	431'703
37 Subventions à redistribuer	0	-38'400	-100.0%	38'400	-
39 Imputations internes	52'451	-301	-0.6%	52'752	42'774
REVENUS	1'734'715	50'772	3.0%	1'683'943	1'349'671
42 Taxes	1'199'682	4'172	0.3%	1'195'510	468'630
43 Revenus divers	100'000	0	0.0%	100'000	501'601
44 Revenus financiers	370'033	20'000	5.7%	350'033	369'407
46 Revenus de transferts	65'000	65'000	-	-	10'034
47 Subventions à redistribuer	0	-38'400	-100.0%	38'400	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-25'675'005	1'303'425	-4.8%	-26'978'430	-24'681'681
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'181'867</i>	<i>855'433</i>	<i>-14.2%</i>	<i>-6'037'300</i>	<i>-5'329'861</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>30'856'872</i>	<i>-2'158'858</i>	<i>-6.5%</i>	<i>33'015'730</i>	<i>30'011'542</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	128.10	-6.42	-4.77%	134.52	120.62
<i>ETP fixes</i>	<i>117.09</i>	<i>-4.24</i>	<i>-3.49%</i>	<i>121.33</i>	<i>113.16</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>6.61</i>	<i>-2.18</i>	<i>-24.80%</i>	<i>8.79</i>	<i>4.96</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.40</i>	<i>2.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et du contrôle interne départemental. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. Le contrôle interne départemental coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en oeuvre du système de contrôle interne. Il est aussi fortement impliqué dans des projets de simplification et d'innovation ayant pour but de rendre l'administration plus agile.

Ce programme est mis en oeuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux du contrôle interne. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et

P01 Etats-majors départementaux (suite)

des collègues spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors départementaux
- P01.04 Contrôle interne

Projets prioritaires et justification des écarts

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

La diminution d'environ 800'000 F (-6.42 ETP) sur les charges de personnel provient des éléments suivants :

- transferts neutres vers d'autres programmes ou modification de clés de répartition générant une diminution de 5.52 ETP sur ce programme;
- mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat équivalent à une diminution de 0.9 ETP;
- mécanismes salariaux 2018.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution d'environ 350'000 F résulte :

- des mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat qui impacte principalement les rubriques de mandats pour environ 140'000 F;
- de réallocations internes vers d'autres programmes pour environ 180'000 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	85%	80%	88.3%	90%	2019
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.37%	0.39%	0.37%	0.37%	2019
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	90%	85%	85.6%	100%	2020
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations internes de niveau 3 et 4 traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%	72.5%	90%	2020

P01 Etats-majors départementaux (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	80%	80%	97.1%	80%	2020

Commentaires

Indicateur 2.1: depuis 2015, cet indicateur a été recentré uniquement sur les états-majors dans le cadre de la nouvelle arborescence des programmes.

Indicateur 3.1.: cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Une valeur réaliste intermédiaire de 90% a été déterminée.

Indicateur 4.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe de surveillance dans les délais.

Indicateur 5.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques.

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	40'161'762	-1'019'848	-2.5%	41'181'610	39'484'953
30 Charges de personnel	38'467'846	-739'067	-1.9%	39'206'913	37'770'417
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'651'350	-277'171	-14.4%	1'928'521	1'666'227
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'666	1'166	13.7%	8'500	8'731
34 Charges financières	31'900	-2'776	-8.0%	34'676	37'060
39 Imputations internes	1'000	-2'000	-66.7%	3'000	2'518
REVENUS	4'212'058	114'750	2.8%	4'097'308	4'514'130
42 Taxes	2'606'058	-85'250	-3.2%	2'691'308	2'859'930
43 Revenus divers	-	-	-	-	47'541
46 Revenus de transferts	1'606'000	200'000	14.2%	1'406'000	1'598'159
49 Imputations internes	-	-	-	-	8'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-35'949'704	1'134'598	-3.1%	-37'084'302	-34'970'823
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-795'457</i>	<i>121'784</i>	<i>-13.3%</i>	<i>-917'241</i>	<i>-883'171</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'110'418</i>	<i>-166'935</i>	<i>2.8%</i>	<i>-5'943'483</i>	<i>-5'746'008</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>42'855'578</i>	<i>-1'089'448</i>	<i>-2.5%</i>	<i>43'945'026</i>	<i>41'600'002</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	126.90	-4.10	-3.13%	131.00	136.46
<i>ETP fixes</i>	<i>121.99</i>	<i>-3.29</i>	<i>-2.63%</i>	<i>125.28</i>	<i>128.41</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.51</i>	<i>-0.81</i>	<i>-18.75%</i>	<i>4.32</i>	<i>6.65</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.40</i>	<i>1.40</i>

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département des finances assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et des mesures transitoires pour les magistrats du pouvoir judiciaire suite au transfert de la caisse à la CPEG. Les recettes et dépenses correspondantes sont comptabilisées dans les programmes concernés, respectivement O03, O04 et I01.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.90 Ressources humaines départementales

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La mise en place d'un nouveau système d'évaluation des fonctions (SCORE) devrait passer le cap de la phase parlementaire en 2018, sur la base d'un projet de loi déposé par le Conseil d'Etat. Cette modernisation de la grille salariale est rendue nécessaire par l'évolution des formations et des métiers depuis l'entrée en vigueur du système actuel remontant à 1975.

Autres projets d'importance stratégique

Professionnalisation des managers et des RH: Suite aux travaux d'un groupe paritaire démarré en 2016 et poursuivi sur toute l'année 2017, des lignes stratégiques importantes ont été posées pour le développement des compétences managériales à savoir : la clarification du profil, la rédaction d'un cahier des charges type, l'élaboration d'un kit d'accueil, la construction d'une suite à Cap Manager ce qui permettra d'atteindre un niveau de "Diploma of Advanced Studies" (DAS) et la refonte de l'entretien d'évaluation et de développement des managers (EEDM). Ces trois derniers projets devraient être concrétisés en 2018. Ajouté au parcours pour les nouveaux managers, cela permettra d'avoir une approche cohérente qu'il sera facile d'enrichir si et quand nécessaire.

En parallèle, l'année 2017 a permis de poser les bases d'un programme de perfectionnement pour les RH avec la création d'une communauté des responsables des ressources humaines (RRH) et la mise en place des briques de développement. La mise en œuvre se fera en 2018 avec en particulier un programme pour tous les directeurs/directrice des ressources humaines (DRH) qui permettra de souder la nouvelle équipe (3 nouveaux DRH sur 7).

Evolution professionnelle: Suite aux consultations du personnel, un groupe de travail a repris la thématique de l'évolution professionnelle/mobilité. Un concept global de développement des compétences est en passe d'être posé avec notamment la mise en place d'une plateforme de "stages - missions temporaires". Le déploiement complet est prévu en 2018.

Transversalité de la formation: Les travaux de la Commission de Formation (ComFor) en 2017 ont permis d'harmoniser la terminologie, les définitions, les processus de saisie (toutes les unités déployant maintenant le SIRH), l'évaluation des formations (contrat commun avec un prestataire externe). L'année 2018 permettra de poser des indicateurs transversaux, un fonctionnement harmonisé du back office ainsi que de développer des approches communes sur certaines formations (accompagnement au changement; santé-sécurité; langues, etc.)

Qualité de vie au travail: Aux concepts de gestion des absences et de Lien au Travail, a été substitué en 2017 le terme générique et plus global de qualité de vie au travail. L'approche préconisée a été explicitée dans toutes les directions et s'est progressivement mise en place en 2017, le déploiement devrait être finalisé en 2018. L'année 2017 a également permis de renforcer le support offert par l'OPE pour la mise en œuvre de ce programme avec la mise en place de groupe d'analyse pluridisciplinaire (traitement des dossiers), d'ateliers de rééquilibrage (travail en petits groupes avec des personnes rencontrant des difficultés), le déploiement d'un e-learning absence et la mise en place d'un forum théâtre sur cette même thématique. Toutes ces actions devraient prendre leur plein effet en 2018.

Dématérialisation du dossier du personnel: L'archivage du dossier du personnel devient incontournable, notamment au sein des services des ressources humaines des départements. Au-delà de l'optimisation des processus et procédures et du gain du temps et de sécurité dans les démarches de recrutements, de formation ou du suivi du personnel, l'archivage permet aussi une réduction des coûts, à la fois en terme de surface occupée, mais également en temps perdu pour l'accessibilité des documents et la gestion sécurisée du dossier.

Fort de ce constat, l'OPE a entamé, dans le cadre d'une groupe de travail pluridisciplinaire, en collaboration avec les archivistes de l'Etat, une réflexion permettant la mise en œuvre d'un concept de dématérialisation du dossier du personnel.

Consultation du personnel par le Conseil d'Etat: Dans le cadre de la consultation transversale des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat ("boîte à idées") qui s'est déroulée entre le 21 janvier et le 4 février 2016 et conformément aux instructions du Conseil d'Etat, le Collège spécialisé RH a mené une analyse des suggestions faites en matière de gestion des ressources humaines. Les propositions transversales et départementales ont été regroupées par thèmes.

Les groupes de travail ont rendu leurs rapports avec les suggestions retenues et leur faisabilité.

Migration du Système d'information de gestion des ressources humaines Version 9 – SIRH V9: A l'heure où les enjeux

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

liés à la gestion du personnel sont très importants, disposer d'une vision précise et complète du « capital humain » en présence est un atout précieux qu'il convient de pérenniser. Comme souligné dans le précédent rapport, les travaux de migration à la version V9 du SIRH se déroulent dans les délais convenus pour une migration effective au 1^{er} janvier 2019.

Gestion des temps: Un important travail d'harmonisation des directives en matière de gestion des heures supplémentaires et du piquet a été réalisé pour l'ensemble des catégories du personnel, notamment, le personnel policier et gardien de prison afin d'harmoniser, simplifier et mieux gérer le temps de travail.

Bilan social: A des fins d'analyse en matière de gestion des ressources humaines, le bilan social de l'administration cantonale s'est à nouveau enrichi de plusieurs indicateurs, tout comme celui des institutions autonomes. Pour rappel, ce condensé d'indicateurs sur le personnel de l'administration est destiné au personnel, aux hiérarchies, aux syndicats, aux députés comme au grand public.

Parallèlement, l'OPE participe à l'enquête sur les rémunérations pratiquées dans les cantons latins (membre de la conférence suisse des responsables du personnel des administrations publiques). Cette enquête permet de connaître les conditions d'embauche de chaque participant. Elle constitue un complément indispensable à l'étude des conditions salariales, dans la mesure où elle met en lumière des pratiques différentes d'un canton à l'autre.

Les directions des ressources humaines départementales sont garantes de la qualité de la gestion administrative du personnel, de la légalité des décisions et du bon fonctionnement des processus opérationnels départementaux (recrutement, évaluation, formation continue, évolution professionnelle, gestion des absences, gestion des conflits, fin de collaboration). Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

La diminution des charges de personnel de 0.7 million (-4.1 ETP) provient :

- des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel entre 2015 et 2018 équivalent à -0.6 million et -1.4 ETP pour 2018);
- des transferts et modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction ressources humaines pour -0.3 million (-3.1 ETP);
- d'un transfert neutre de +0.1 million (+0.4 ETP) en provenance de trois départements destiné à couvrir les charges nécessaires afin d'atteindre l'objectif d'une présence de 4% d'apprentis au sein de l'administration;
- des mécanismes salariaux.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges de biens et services diminuent de 0.3 million en raison des mesures d'économie.

46 - Revenus de transferts

L'écart provient de l'augmentation de 0.2 million au titre des contributions de la fondation en faveur de la formation continue (FFPC), cette estimation est basée sur les chiffres comptabilisés à fin 2016.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	27%	27%	33%	30%	2021

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	90%	90%	92%	90%	2021
3. Favoriser le développement des compétences clefs des collaborateurs/trices.						
3.1 Taux d'utilisation des connaissances acquises en formation dans le cadre professionnel, basé sur l'auto évaluation des participants.	Efficacité	90%	90%		90%	2021
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	<1%	<1%	0.3%	<1%	2021
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
5.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	<15	<15	4	<10	2021
5.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	<15'000	<15'000	47'464	<10'000	2021
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficacité	1'200	1'250	1'338	1'270	2021
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	<5%	<5%	4.95%	<5%	2021
7. Améliorer les conditions de travail						
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	80%	80%	79%	80%	2021

Commentaires

Indicateurs 5.1 et 5.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	26'342'644	231'958	0.9%	26'110'686	25'526'564
30 Charges de personnel	24'388'961	219'557	0.9%	24'169'404	24'199'933
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'674'150	-59'312	-3.4%	1'733'462	1'192'871
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'933	-787	-7.3%	10'720	10'522
34 Charges financières	-	-	-	-	3'300
39 Imputations internes	269'600	72'500	36.8%	197'100	119'938
REVENUS	194'881	-86'552	-30.8%	281'433	252'165
42 Taxes	138'708	-26'552	-16.1%	165'260	74'223
43 Revenus divers	55'000	-60'000	-52.2%	115'000	177'714
44 Revenus financiers	1'173	0	0.0%	1'173	228
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-26'147'763	-318'510	1.2%	-25'829'253	-25'274'399
<i>Coût d'état-major</i>	-522'336	55'238	-9.6%	-577'574	-581'812
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'643'877	-69'414	1.2%	-5'574'463	-5'527'961
<i>Coûts répartis</i>	32'313'976	332'686	1.0%	31'981'290	31'384'172
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	156.89	-2.51	-1.57%	159.40	155.48
<i>ETP fixes</i>	152.99	-2.51	-1.61%	155.50	150.91
<i>ETP auxiliaires</i>	3.90	0.00	0.00%	3.90	4.57

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- Produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer les financements de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP),

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

P03.01 Administration transversale des finances

P03.03 Acquisition des biens et services

P03.90 Finances départementales

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Une des priorités du programme de législation du Conseil d'Etat est la réforme du fonctionnement de l'Etat. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratie.

Le Conseil d'Etat constate en effet que la machine étatique est trop lourde. Les niveaux d'exigence sont trop élevés, notamment en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres cantons. L'efficacité de l'administration peut être améliorée par la simplification de certaines procédures et certains contrôles dans le respect du principe de proportionnalité, ainsi que par l'affinement des prérogatives financières selon le principe de subsidiarité. Les modes de fonctionnement et de production internes doivent être mis à plat et gagner en efficacité, en simplifiant le système de contrôle interne comptable et financier et en augmentant la matérialité des contrôles.

Autres projets d'importance stratégique

Les réformes structurelles engagées lors de la précédente législature (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

Le Conseil d'Etat a déjà adopté certains règlements d'applications de la LGAF portant sur : (i) l'établissement des états financiers, (ii) la planification financière et le contrôle budgétaire, (iii) la planification et la gestion financière des investissements, (iv) la gestion de la trésorerie, (v) la gestion des risques et (vi) la gestion des débiteurs et du contentieux. Le manuel comptable est actuellement en consultation auprès de l'administration et des entités consolidées, et sera prochainement adopté. Un lexique des comptes a été mis à disposition des services financiers de l'Etat.

La mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat (centralisation du contentieux) se terminera en principe fin 2018. A cette date, la plus grande partie des créances en souffrance de plus de 90 jours aura été centralisée à l'exception des créances du service des contraventions, du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et du service de l'assurance-maladie (SAM). Le programme P03 inclut les charges courantes de ce service.

En application du programme de législation, la centrale commune d'achats a procédé à une révision de ses processus, elle étendra son offre de catalogues et mettra en place un outil interne de suivi des dossiers.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

La variation des charges de personnel reflète les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel entre 2015 et 2018 équivalent à -0.4 million et -3.6 ETP), les transferts et modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction finance (+1.1 ETP) ainsi que les mécanismes salariaux.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Les charges de biens et services diminuent en raison des mesures d'économie (-0.1 million).

43 - Revenus divers

Les revenus divers sont en baisse de 0.1 million en raison d'un changement de clé de répartition sans effet sur le résultat de l'Etat, un autre revenu divers d'exploitation étant désormais comptabilisé sur le programme M02.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	23'000	23'000	23'440	23'000	2021
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4	4	1	4	2021
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	15%	15%	23%	15%	2021
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4%	4.0%	4.3%	4%	2021
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	994	960	969	994	2021
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2021
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	40%	40%	42.9%	50%	2021
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement, provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	1.5%	1.5%	-1.8%	1.5%	2021
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	4.0%	4.0%	2.5%	4.0%	2021
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	0	0	5	0	2021

Commentaires

Indicateur 2.1

Afin de limiter les intérêts négatifs sur les excédents de trésorerie, les factures étaient en paiement immédiat durant l'essentiel de l'année 2016. La valeur de cet indicateur en 2016 était donc exceptionnellement basse.

Indicateur 5.1

Le nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats augmente en raison, principalement, de la réduction du nombre d'ETP.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	464'954'270	9'044'551	2.0%	455'909'719	455'039'583
30 Charges de personnel	36'134'253	-336'108	-0.9%	36'470'361	35'949'019
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	136'400'941	2'637'496	2.0%	133'763'445	133'556'585
33 Amortissements du patrimoine administratif	276'038'104	6'705'495	2.5%	269'332'609	269'698'006
36 Charges de transfert	16'112'892	193'121	1.2%	15'919'771	15'533'153
39 Imputations internes	268'080	-155'453	-36.7%	423'533	302'821
REVENUS	51'068'976	1'285'886	2.6%	49'783'090	51'253'130
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	0
41 Patentes et concessions	192'000	0	0.0%	192'000	270'106
42 Taxes	2'416'069	-98	-0.0%	2'416'167	3'861'740
43 Revenus divers	4'188'065	0	0.0%	4'188'065	5'212'051
44 Revenus financiers	30'417'549	1'510'498	5.2%	28'907'051	29'519'433
46 Revenus de transferts	13'472'603	-110'554	-0.8%	13'583'157	11'878'608
49 Imputations internes	382'690	-113'960	-22.9%	496'650	511'192
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-413'885'293	-7'758'664	1.9%	-406'126'629	-403'786'453
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-807'902</i>	<i>106'089</i>	<i>-11.6%</i>	<i>-913'991</i>	<i>-869'644</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'929'109</i>	<i>127'493</i>	<i>-1.4%</i>	<i>-9'056'602</i>	<i>-8'931'992</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>423'622'305</i>	<i>7'525'082</i>	<i>1.8%</i>	<i>416'097'223</i>	<i>413'588'089</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	286.71	-10.27	-3.46%	296.98	283.82
<i>ETP fixes</i>	<i>279.70</i>	<i>-7.04</i>	<i>-2.46%</i>	<i>286.74</i>	<i>270.92</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.02</i>	<i>-0.23</i>	<i>-4.38%</i>	<i>5.25</i>	<i>7.90</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>-3.00</i>	<i>-60.00%</i>	<i>5.00</i>	<i>5.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office des bâtiments (OBA) ainsi que par les entités logistiques départementales.

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part, d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et la centrale téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

- la logistique départementale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- P04.90 Logistique départementale

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Planification et affectation des locaux

La stratégie immobilière de l'Etat de Genève se poursuivra en 2018. Elle consistera à occuper en priorité les locaux propriétés de l'Etat, à éviter autant que possible toute nouvelle location, à privilégier l'acquisition d'objets en lieu et place de locations, à résilier les loyers élevés de manière anticipée, à rationaliser l'occupation des locaux en appliquant les normes et les ratios d'utilisation "Optimiser et Rationaliser les Locaux" (ORLO) en fonction des opportunités et, enfin, à aliéner certains objets.

Courant 2018, les rocades suivantes auront notamment lieu :

- le site de l'Athénée 6-8 sera mis à disposition du Pouvoir judiciaire, afin que l'OBA puisse commencer les rénovations des toitures, façades et installations techniques du Palais de justice en vieille ville;
- la Cour de Justice du Pouvoir judiciaire sera regroupée sur un seul site au sein de locaux loués à Saint-Léger 10.

Des solutions sont à trouver pour la STEP d'Aire pour les besoins du DSE.

Finalement, l'OBA poursuivra également son étroite collaboration avec plusieurs départements et intervenants externes sur les projets suivants :

- étude d'occupation et d'aménagement des bâtiments de PAV, pointe Nord, par plusieurs départements de l'Etat;
- transfert d'actifs du site de Genève-Plage à la commune de Cologny;
- constitution d'un DDP en faveur de la Société Genevoise pour l'Intégration Professionnelle d'Adolescents et d'Adultes(SGIPA) relatifs à quelques bâtiments;
- constitution d'un DDP en faveur des HUG pour le site de la clinique dentaire de Barthélemy-Menn 19.

Chantiers de construction d'importance

Les concours des projets du CO Renard, du bâtiment administratif de la Police internationale et de la Haute Ecole de Santé devraient aboutir, permettant de lancer les études en 2018. Les travaux de l'ancienne Ecole de Médecine ainsi que la reconstruction du bâtiment de stationnement des troupes de Meyrin-Mategnin se poursuivront, tandis que la transformation du centre logistique civil et militaire d'Aire-La-Ville ainsi que la construction d'un centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses et la construction de l'établissement pénitentiaire des Dardelles devraient démarrer. La première tranche de subvention d'investissement pour la Nouvelle Comédie devrait être versée.

Rénovation et transformation des bâtiments

Le crédit de renouvellement 2015-2019 de l'office des bâtiments sépare le budget en quatre enveloppes distinctes : rénovations, transformations, subventions, imprévus. Ce découpage permet une gestion optimale des dépenses en réservant une part majeure aux rénovations (60%). De plus, les projets onéreux tels que les rénovations du cycle d'orientation de Budé, de l'ancienne école de médecine (UNI faculté de physique), d'UNI Bastions et du collège Rousseau sont, ou seront, financés par des crédits d'ouvrage spécifiques. Les études et réalisations sont priorisées à

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

l'aide de la nouvelle base de données sur l'état de vétusté des bâtiments de l'Etat (outil Immostrat). Les travaux, qui représentent plus de 500 chantiers, concernent principalement les thèmes suivants : sécurité feu, rénovation des toitures vétustes, remplacement d'installations de production d'énergie, et les transformations demandées par les bénéficiaires.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

L'Etat en tant que propriétaire adaptera les loyers aux prix du marché lors de changements de locataires et procédera systématiquement aux augmentations selon les critères d'adaptation des baux.

Concernant les objets loués auprès des tiers, l'OBA s'emploiera à limiter les nouvelles locations au strict minimum et veillera à ce que les conditions de location soient en adéquation avec les prix du marché. La baisse de l'indice suisse des prix à la consommation (ISPC) constatée au cours des cinq dernières années a permis à l'OBA de solliciter des diminutions de loyer. Or, aujourd'hui, la tendance est à la hausse, de sorte que les loyers indexés subiront l'augmentation du coût de la vie et une hausse globale de l'état locatif "Etat locataire" est à prévoir.

Le nombre de droits distincts et permanents (DDP) signé a connu une forte évolution ces dernières années, toutefois la tendance en 2018 sera à la baisse. Une révision des rentes ponctuelle des DDP existants sera poursuivie.

Le développement et la professionnalisation de la gestion des demandes d'interventions effectuées par les départements utilisateurs se poursuivront, ainsi que les réflexions autour d'une meilleure valorisation des bâtiments et terrains en négociant des mises à disposition les plus proches de leurs valeurs économiques et en s'assurant que leur utilisation soit en phase avec les objectifs de l'Etat.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure n° 53 du Conseil d'Etat relative aux transferts d'actifs, l'OBA poursuivra sa démarche visant à aliéner - à d'autres collectivités publiques ou, avec l'accord du Grand Conseil, à des tiers privés - les biens immobiliers ne s'inscrivant pas dans les objectifs des différentes politiques publiques de l'Etat de Genève.

Efficacité énergétique

La rentrée en force en janvier 2017 de la loi n°11975 pour l'efficacité énergétique des bâtiments permettra de poursuivre le programme d'actions de performance énergétique afin de réaliser des économies d'énergie tant électrique qu'au niveau thermique et de l'eau. En ce qui concerne la substitution énergétique, la collaboration entre les SIG et l'OBA au niveau du déploiement photovoltaïque a vu la naissance du premier champ solaire sur le cycle Raymond Uldry en mai 2017. De nouvelles installations solaires sur les toits de plusieurs écoles et cycles d'orientation seront réalisées d'ici la fin 2018. Les travaux de raccordement au chauffage à distance CADéco jonction continueront en 2018 pour raccorder le bâtiment David-Dufour. En parallèle à cela, une série d'actions visant à analyser les bâtiments grands consommateurs non encore optimisés verra le jour afin d'identifier de nouveaux gisements d'économies.

Logistique interdépartementale

La logistique interdépartementale comprend les tâches suivantes :

- évaluation des besoins en locaux, en équipements et en véhicules;
- gestion des achats et de l'inventaire des biens mobiliers;
- organisation des déménagements;
- distribution du courrier interne et externe;
- mise en place de l'organisation pour la sécurité des biens et des personnes;
- priorisation des demandes en lien avec la sûreté et l'accès des locaux.

Le collège spécialisé logistique poursuivra sa collaboration avec l'OBA sur différents axes, en mettant l'accent sur le déploiement des conventions de protection incendies et le bilan du processus et des travaux effectués au travers du crédit programme de l'OBA en vue de la définition du nouveau crédit de renouvellement 2020-2024. La collaboration avec la CCA se poursuivra notamment sur l'évolution de l'outil unique d'achat. Il faudra en outre renforcer les liens avec la nouvelle structure du groupe de maîtrise et d'optimisation du parc de véhicules de l'Etat (MOVE) pour la gestion des véhicules.

En plus des autres projets d'importance stratégique, l'office des bâtiments poursuivra d'autres mesures de gestion afin d'optimiser ses prestations dans un contexte de réduction des moyens financiers et humains qui lui sont alloués alors que le parc immobilier de l'Etat continue d'augmenter suite à la mise en service de plusieurs nouveaux ouvrages.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Une enquête interne sous forme de questionnaire a été lancée en 2017. L'objectif est de maintenir et/ou améliorer la collaboration dans un contexte de réduction de moyens. Des plans d'action seront déployés en 2018.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

La diminution des charges de personnel de 0.3 million (-10.3 ETP) provient :

- des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel entre 2015 et 2018 équivalent à -0.6 million et -6.4 ETP pour 2018);
- des transferts et modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction logistique (+0.1 million);
- de l'adaptation du nombre d'agents spécialisés au disponible budgétaire à l'OBA (-3 ETP);
- d'un transfert neutre vers un autre département (-1 ETP);
- des mécanismes salariaux.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Dans le cadre du projet de rénovation des divers bâtiments occupés par le Pouvoir judiciaire en Vieille ville et prévu dans le crédit de renouvellement de l'OBA, des locaux (environ 4'000 m²) doivent être loués pour reloger les différents services du Pouvoir judiciaire pendant la durée des travaux. Le montant de cette nouvelle location s'élève à 2.6 millions en 2018.

Par ailleurs, la mise en service de nouveaux bâtiments tels que la Brenaz II, l'école de commerce de Raymond Uldry, le Centre Médical Universitaire (CMU) 5 et 6 et la HEG Batelle, génère des charges supplémentaires telles que des dépenses d'énergie, d'entretien courant, de maintenance des installations techniques et de nettoyage. A cet effet, l'OBA a reçu une enveloppe de 1 million du Conseil d'Etat.

Enfin, l'OBA participe aux économies demandées par le Conseil d'Etat pour un montant de -0.7 million.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

La hausse s'explique principalement par la mise en service de projets d'investissement importants, réalisés entre fin 2016 et 2017, tels que le Centre Médical Universitaire (CMU) 5 et 6, le bâtiment des lits (BDL) 2, l'étape 3.3 de la maternité et la nouvelle école de commerce Raymond Uldry ainsi que par un changement dans les modalités de mise à disposition des bâtiments du Cercle des Agriculteurs.

44 - Revenus financiers

Au 1^{er} janvier 2018, les indemnités versées par la Confédération à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) dans le cadre de l'utilisation des bâtiments de la caserne des Vernets puis de Meyrin/Mategnin seront transférées à l'OBA, de même que les revenus des locations des abris PC. Ces transferts augmentent les revenus du programme P04 de 0.8 million avec un effet neutre sur le résultat de l'Etat.

Les revenus des loyers des parkings augmentent de 0.8 million.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	90%	90%	100%	90%	2021
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Ratio des dépenses de travaux d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments.	Efficacité	2.12%	2.12%	1.4%		
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	11%	10.5%	8.9%	24%	2023
2.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	90%	90%	92.5%	90%	2021
2.4 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	5.2%	3.8%		11%	2023
3. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
3.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	Supprimé	<20%	N/A		
3.2 Ratio entre le montant des loyers dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	<3%	<3%	0.3%	<3%	2021
3.3 Ratio entre les loyers facturables à temps donné et les loyers facturables de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	ISPC en %	ISPC en %	1.1%	ISPC en %	2021
3.4 Ratio entre le nombre de places de parkings vacantes et le nombre total de places de parkings propriétés de l'Etat de GE et gérés par la Fondation des Parkings	Efficience	<20%			<20%	2021
4. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
4.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	90%	90%	79.2%	90%	2021
4.2 Ecart en % entre le budget quinquennal voté et les prévisions de dépenses des projets du Crédit de Renouvellement 2015-2019	Efficacité	-2% à 0%	-2% à 0%	+2%	-2% à 0%	2019

Commentaires

L'office des bâtiments poursuivra le développement et la maîtrise d'indicateurs stratégiques, opérationnels et de projets afin de mesurer les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but de poursuivre le cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1

Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants.

Indicateur 2.1

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

La cible de 2.12% est issue des expertises sur l'état de vétusté d'une partie représentative du parc immobilier de l'Etat. Une nouvelle campagne d'expertises est actuellement en cours et cette cible sera recalculée prochainement. La base de données sera ainsi complétée et permettra d'affiner les investissements nécessaires pour maintenir le parc immobilier en bon état. Il n'y a donc pas de valeur cible à long terme car elle est recalculée périodiquement en fonction d'une part, de l'avancement des expertises et d'autre part, des travaux réalisés sur les bâtiments.

Indicateur 2.2

L'objectif est d'augmenter la part d'énergie thermique renouvelable afin de répondre aux prescriptions de standards énergétiques préconisés dans la Loi sur l'énergie et de permettre une réduction du Bilan Carbone de l'Etat de Genève. Il représente le rapport entre la consommation d'énergie thermique d'origine renouvelable et la consommation d'énergie thermique totale (énergie renouvelable + énergie non renouvelable) nécessaire à assurer les besoins thermiques pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la technique des bâtiments de l'Etat. Les besoins thermiques totaux incluent les consommations énergétiques facturées ainsi que les consommations énergétiques non facturées, telle que la chaleur issue des pompes à chaleur ou des récupérations d'énergie.

Indicateur 2.3

Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issu des demandes d'intervention (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à la réception des travaux. Un fort volume de DI réceptionnées dans les délais convenus avec les utilisateurs reflète une meilleure efficacité et, par conséquent, un indice de satisfaction des utilisateurs plus élevé.

Indicateur 2.4

L'objectif est d'augmenter de 11% d'ici 2023 la part d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier de l'Etat. L'énergie solaire consommée est issue d'une part, d'énergie autoproduite par nos centrales solaires photovoltaïques installées sur les toits de nos bâtiments et d'autre part, des consommations contractualisées aux SIG qui incluent une part d'énergie solaire photovoltaïque. Afin de ne pas être seulement éco-consommateur, mais également éco-acteur, un programme d'installations de centrales solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments propriétés de l'Etat a été lancé afin d'augmenter la part d'autoproduction.

Indicateur 3.1

Cet indicateur est abandonné au profit du nouvel indicateur ci-dessous au 3.4. En effet, une partie importante des parkings propriétés de l'Etat de Genève a été transférée à la Fondation des Parkings. Le nouvel indicateur est calculé selon leur méthode propre, voir ci-dessous.

Indicateur 3.2

Cet indicateur vise à s'assurer que nos locataires s'acquittent de leurs loyers dans les délais impartis. Il s'agit notamment pour atteindre l'objectif de mieux respecter les critères d'attribution des locaux, de mettre en œuvre des procédures de rappel rigoureuses et de résilier les baux des locataires qui ne s'acquittent pas de leurs loyers.

Indicateur 3.3

L'objectif poursuivi est de s'assurer que l'état locatif des locaux loués par l'administration suit l'évolution du coût de la vie. Le loyer facturable représente le montant qui devrait être théoriquement payé en totalité dans l'année considérée, dont sont exclus les objets vacants au moment du calcul. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'une part, de renégocier de nouveaux baux en cas de relocation et d'autre part, d'adapter les loyers existants en fonction des types de baux (aux échéances légales).

Indicateur 3.4

Cet indicateur annule et remplace le 3.1. Il mesure le taux de vacance des parkings propriétés de l'Etat de Genève gérés par la Fondation des Parkings, selon qu'ils soient publics ou privés et définis dans l'arrêté du CE en vigueur. L'objectif est d'identifier les parkings ayant un taux de vacance élevé et de proposer et mettre en œuvre des solutions efficaces.

Indicateur 4.1

Cet indicateur présente l'avancement du traitement par l'office des bâtiments, des observations effectuées par le service d'audit interne (SAI) et la Cour des comptes, en regard des dates cibles déterminées.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Indicateur 4.2

Cet indicateur mesure la maîtrise des dépenses d'investissements liées à la gestion du parc immobilier existant et permet de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter le budget. Cet indicateur concerne les estimations des dépenses du crédit de renouvellement 2015-2019.

P05 Systèmes d'information et de communication

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	185'538'589	8'364'491	4.7%	177'174'098	169'990'333
30 Charges de personnel	95'567'542	3'485'203	3.8%	92'082'339	86'236'757
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	37'159'574	2'596'369	7.5%	34'563'205	34'159'107
33 Amortissements du patrimoine administratif	52'621'276	2'728'218	5.5%	49'893'058	48'959'212
36 Charges de transfert	180'547	-444'155	-71.1%	624'702	624'702
39 Imputations internes	9'650	-1'144	-10.6%	10'794	10'555
REVENUS	13'880'695	1'953'296	16.4%	11'927'399	12'203'600
42 Taxes	3'363'403	272'818	8.8%	3'090'585	3'646'846
43 Revenus divers	10'216'295	1'836'295	21.9%	8'380'000	7'939'461
46 Revenus de transferts	300'997	-155'817	-34.1%	456'814	617'293
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-171'657'894	-6'411'194	3.9%	-165'246'700	-157'786'733
<i>Coût d'état-major</i>	-1'090'132	15'677	-1.4%	-1'105'809	-993'550
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-25'639'246	-2'598'217	11.3%	-23'041'029	-24'047'151
<i>Coûts répartis</i>	198'387'272	8'993'734	4.7%	189'393'538	182'827'434
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	603.64	9.59	1.61%	594.05	529.15
<i>ETP fixes</i>	594.77	18.33	3.18%	576.44	516.53
<i>ETP auxiliaires</i>	6.87	-3.45	-33.43%	10.32	9.82
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.00	-5.29	-72.57%	7.29	2.80

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et de communication sont le principal outil de production de l'Etat de Genève et constituent en quelque sorte son système nerveux. Ils relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le présent programme vise à:

- établir la stratégie de l'Etat en matière de systèmes d'information et de communication ;
- fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale ;
- garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat ;
- organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Le programme P05 concerne notamment :

- 86 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève ;
- 634 applications, à l'intention des départements et offices de l'administration cantonale ;
- 295 000 comptes utilisateurs, dont 205 000 pour l'administration en ligne ;
- un réseau métropolitain constitué notamment de 370 km de fibre optique, 5 000 équipements réseau et 50 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- quelque 31 800 ordinateurs — dont 16 800 pour le secteur pédagogique — et 8 000 imprimantes ;

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

- 18 000 téléphones, 500 télécopieurs et 2 700 abonnements de téléphonie mobile ;
- 3 400 serveurs informatiques ;
- 38 500 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 124 millions de messages par an ;
- 3 100 000 de giga-octets de stockage brut.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des systèmes d'information (DGSi) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.04 Sécurité de l'information
- P05.08 Services
- P05.09 Pilotage et stratégie
- P05.90 Organisation départementale de l'information

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Les SIC jouent un rôle important en support direct des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat ou, de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention de l'ensemble de l'administration cantonale. La maîtrise de leurs coûts ainsi que de leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législation et, au-delà, contribuer au développement et à la prospérité du canton.

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle vise à l'émergence d'une politique du numérique — notamment en soutien de la stratégie économique cantonale 2030 — et à poursuivre les réformes entreprises par le Conseil d'Etat dès 2013, aussi bien à l'échelle de l'administration cantonale qu'au sein de la DGSi.

En reprenant cette articulation, et en s'appuyant sur les principes du programme de législation du Conseil d'Etat, la vision stratégique est déclinée en trois axes :

- Positionner l'Etat de Genève en acteur reconnu des technologies de l'information ;
- Entretien d'une relation d'écoute et de respect mutuel entre la DGSi et ses clients ;
- Développer une culture d'excellence et de maîtrise des risques au sein de la DGSi.

Un plan d'action accompagne la stratégie, en vue de la concrétiser, sans toutefois nécessiter de nouveaux financements par rapport aux budgets et crédits votés. Validé par le conseiller d'Etat chargé des SIC, le plan d'action est revu régulièrement, en principe une fois par année.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2018 verra la poursuite de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de l'administration fiscale, des ressources humaines, de la police, du vote électronique, de l'éducation et de la formation ainsi que de l'office cantonal de la population et des migrations. En outre, sous réserve du vote du Grand Conseil, l'année 2018 devrait également être consacrée au lancement d'un projet en vue de dématérialiser les autorisations de construire.

Sur un autre plan, la DGSi a mis en place un nouveau modèle économique afin d'améliorer le pilotage de sa performance, et en particulier l'efficacité et l'efficience de ses services. Le calcul du coût complet des programmes des politiques publiques du présent projet de budget se base en particulier sur ce calcul, sensiblement plus précis que les répartitions opérées par le passé.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Justification des écarts

L'augmentation de +3'485'203 F (+9,59 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" est due aux éléments suivants :

Pour la DGSI :

- augmentation de +6 ETP concernant des internalisations entièrement financées par une diminution de la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" et par une augmentation de la nature 43 "Revenus divers" pour l'activation partielle en investissements des salaires;
- augmentation de +3,5 ETP pour la sécurité de l'information de l'Etat et d'internet;
- augmentation de +9,5 ETP pour assurer l'augmentation de la maintenance et les nouveaux projets découlant des lois d'investissement votées;
- diminution de -3,5 ETP provenant de transferts internes;
- suppression de -5,29 ETP d'agents spécialisés;
- coûts induits des postes 2017;
- mécanismes salariaux 2018.

Pour les DOSI départementales :

- augmentation de +0,6 ETP provenant de transferts internes au sein du département des finances;
- diminution de -0,4 ETP pour le département des finances (DF) dans le cadre de l'application de la mesure du Conseil d'Etat visant une réduction de -5 % des charges de personnel;
- diminution de -0,82 ETP pour les autres départements provenant de modifications relatives aux clés de répartitions entre les programmes de la politique P.

L'augmentation de 2'596'369 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due aux éléments suivants :

Pour la DGSI :

- réduction des contrats de location de service (L.S.E.) suite aux internalisations 2017 et 2018 (-1'394'110 F);
- augmentation des frais de licences (+1'823'000 F);
- augmentation des frais de maintenance des applications et de l'infrastructure (+806'683 F);
- déploiement de la future plateforme de travail (+500'000 F);
- augmentation des frais liés à la sécurité informatique (+475'000 F);
- augmentation des frais liés au vote électronique (+360'000 F);
- transferts neutres en provenance d'autres départements pour la reprise d'activités (+305'000 F);
- réduction linéaire votée par le Grand Conseil sur la nature 3132 "Honoraires" (-177'852 F).

Pour les DOSI départementales :

- réduction de -75'000 F pour département des finances sur les honoraires de tiers;
- réduction de -8'000 F pour le département présidentiel;
- réduction linéaire votée par le Grand Conseil sur la nature 3132 "Honoraires" (-18'352 F).

L'augmentation de +272'818 F sur la nature 42 "Taxes" résulte principalement de l'augmentation de la facturation pour les prestations effectuées par la DGSI liées au vote électronique.

L'augmentation de +1'836'295 F sur la nature 43 "Revenus divers" résulte de l'augmentation de l'activation des charges salariales des personnes internalisées à la DGSI en 2017 et 2018.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyens et entreprises qui disposent d'un compte "e-démarche" (usagers)	Efficacité	220'000	N/A	N/A	250'000	2020
1.2 Taux de satisfaction global des usagers des e-démarches (%)	Qualité	75 %	N/A	N/A	75 %	2020
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	50 %	46 %	42%	60 %	2020
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par la DGSI au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	>= 70 %	N/A	N/A	>= 70 %	2020
2.2 Dépenses du programme P05 - systèmes d'information et de communication - par poste de travail	Efficacité	< 4200 F	N/A	N/A	< 4200 F	2020

Commentaires

Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2018, les objectifs et indicateurs ont été revus avec la définition de 4 nouveaux indicateurs (1.1.-1.2.-2.1.-2.2.) pour le programme P05 "Systèmes d'information et de communication".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure au moyen d'enquêtes la satisfaction des utilisateurs externes (citoyens et entreprises).

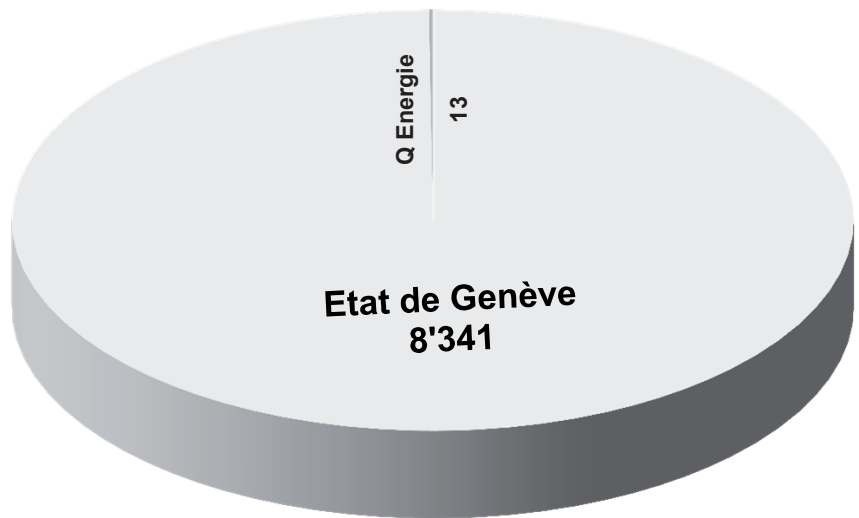
Indicateur 1.3 : Il s'agit de l'indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs internes à l'Etat quant aux prestations délivrées par la DGSI.

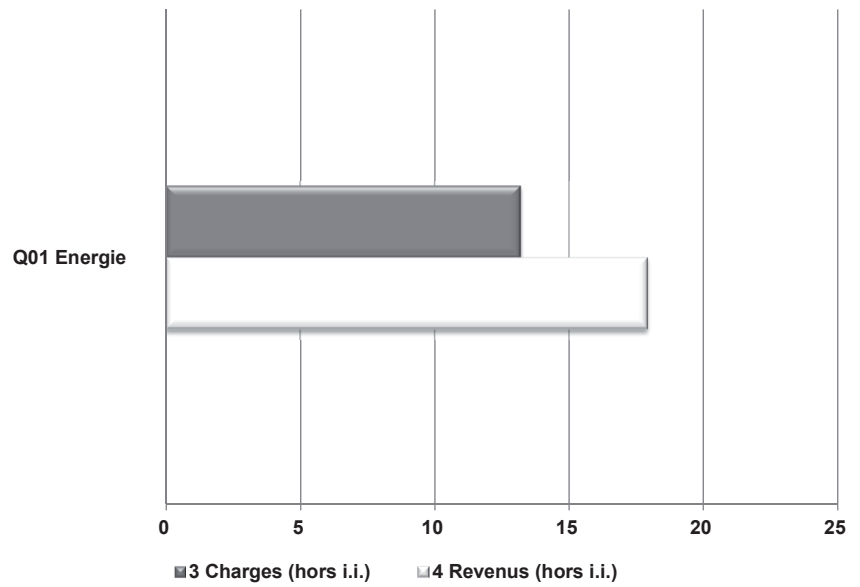
Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'évolution du coût par poste de travail. Il s'agit de l'ensemble des dépenses annuelles de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et de communication rapportées au nombre de postes de travail. Ces dépenses cumulent les charges nettes de fonctionnement, hors amortissement, et les dépenses d'investissement.

Q Energie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



Q Energie

Synthèse des priorités

La politique énergétique cantonale vise à favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. Ses priorités sont la recherche d'économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables, la valorisation énergétique du territoire et la mobilisation des acteurs publics et privés. Elle est conforme à la stratégie de la Confédération et à l'objectif national de réduction de la dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère en visant à long terme une société à 2000 watts sans nucléaire.

Le Conseil d'Etat a fixé des jalons en matière de réduction de l'utilisation d'énergie finale par rapport au niveau de l'an 2000, visant une diminution de la consommation énergétique annuelle moyenne par personne de 15% d'ici 2020 et de 35% d'ici 2035. En particulier, le programme de législature du Conseil d'Etat ambitionne de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018, par rapport à l'an 2000.

En 2018, les actions suivantes seront menées en priorité:

- adopter le nouveau plan directeur de l'énergie et le plan directeur des énergies de réseau, qui donnera une vision d'ensemble de la planification des infrastructures énergétiques sur le canton de Genève;
- poursuivre le suivi des travaux d'audits et d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants;
- maintenir le programme cantonal de soutien à l'amélioration thermique des bâtiments et de recours aux énergies renouvelable;
- poursuivre la mise en œuvre des dispositions liées à l'assainissement des simples vitrages, axée sur la convergence des impératifs d'économie d'énergie et de protection du patrimoine;
- développer des moyens d'action complémentaires permettant d'accélérer la rénovation du parc immobilier et le recours aux énergies renouvelables, en particulier dans le cadre du projet TEPI (Transition énergétique du parc immobilier genevois), mené conjointement par l'OCEN et les SIG;
- poursuivre l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique ;
- renforcer les campagnes de contrôle du respect des prescriptions applicables en mettant l'accent sur les objets à forts enjeux énergétiques;
- poursuivre la phase d'exploration du programme GEothermie 2020, réalisée par les SIG sous le pilotage de l'Etat de Genève, pour confirmer les ressources présumées sur plusieurs cibles du territoire cantonal, ainsi que le développement de projets pilotes ;
- en collaboration avec Swissgrid, les SIG, l'AIG et des partenaires privés, poursuivre le projet d'enfouissement de la ligne électrique à très haute tension et des conduites du réseau thermique GeniLac sur le front sud de l'aéroport.

Q01 Energie

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	30'034'712	-2'507'423	-7.7%	32'542'135	10'681'931
30 Charges de personnel	4'622'556	-230'528	-4.8%	4'853'084	4'315'785
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'017'346	-21'469	-1.1%	2'038'815	959'275
33 Amortissements du patrimoine administratif	464'107	-925	-0.2%	465'032	466'841
36 Charges de transfert	6'077'000	-2'254'500	-27.1%	8'331'500	4'006'590
37 Subventions à redistribuer	16'852'000	0	0.0%	16'852'000	932'740
39 Imputations internes	1'703	0	0.0%	1'703	700
REVENUS	34'754'477	-3'905'702	-10.1%	38'660'179	1'986'433
42 Taxes	1'210'920	-102	-0.0%	1'211'022	286'413
43 Revenus divers	781'760	-3'905'600	-83.3%	4'687'360	287'597
44 Revenus financiers	15'909'797	0	0.0%	15'909'797	435'858
47 Subventions à redistribuer	16'852'000	0	0.0%	16'852'000	932'740
49 Imputations internes	-	-	-	-	43'825
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'719'765	-1'398'280	-22.9%	6'118'045	-8'695'498
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-456'904</i>	<i>29'471</i>	<i>-6.1%</i>	<i>-486'375</i>	<i>-386'847</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-813'175</i>	<i>38'896</i>	<i>-4.6%</i>	<i>-852'071</i>	<i>-766'057</i>
COÛT COMPLET	3'449'686	-1'329'913	-27.8%	4'779'599	-9'848'402

POSTES

	Budget 2018	Variations B18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	30.99	-1.24	-3.85%	32.23	29.57
<i>ETP fixes</i>	<i>29.88</i>	<i>1.92</i>	<i>6.87%</i>	<i>27.96</i>	<i>27.07</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.11</i>	<i>0.11</i>	<i>11.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>0.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.00</i>	<i>-3.27</i>	<i>-100.00%</i>	<i>3.27</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- Q01.02 Services industriels de Genève (SIG)

Q01 Energie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Genève et la Confédération se sont prononcées en 2017 en faveur du tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire. Le déploiement de cette stratégie conduira à augmenter notre indépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité), tout en réduisant progressivement la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, pour atteindre un niveau compatible avec les ressources planétaires vers 2050 (société à 2000 W).

Sur la base de son programme de législature, le Conseil d'Etat maintient son ambition de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (sur la base 2000), en poursuivant sa stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments et d'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. Il souhaite renforcer la production d'énergies renouvelables indigènes afin d'accroître notre indépendance énergétique, en poursuivant notamment le programme d'exploration du sous-sol genevois (programme GEothermie 2030), en collaboration avec les SIG.

Le nouveau plan directeur cantonal de l'énergie (PDE) précisera le plan d'actions du Conseil d'Etat, à court et moyen terme, pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, en cohérence avec la stratégie énergétique 2050 fédérale, approuvée le 21 mai 2017 par la population suisse. Le PDE donnera également, au travers d'un plan directeur des énergies de réseaux, une vision d'ensemble de la planification des infrastructures énergétiques. Ces instruments intégreront le rôle des SIG, bras industriel de l'Etat, dans la mise œuvre de la politique énergétique, conformément à la convention d'objectifs signée fin 2015 avec les SIG.

Autres projets d'importance stratégique

En 2018, l'OCEN maintiendra le recours aux instruments de régulation. En particulier, l'office continuera de suivre au plus près les projets présentant un enjeu énergétique important et intensifiera les contrôles, en visant prioritairement la mise en conformité des objets à forts enjeux énergétiques. L'office poursuivra la mise en œuvre des obligations légales découlant de la loi sur l'énergie : suivi de l'assainissement des simples vitrages, audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, engagements des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique.

En complément de la régulation, l'OCEN poursuivra son programme d'encouragement. Le canton, comme en 2017, gèrera intégralement la promotion du programme consacré à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, financé par les recettes de la taxe sur le CO2. Dans le même temps, il maintiendra le soutien aux énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur, pour lequel il reçoit une contribution fédérale équivalente au plus au budget cantonal. L'OCEN, en collaboration avec les SIG, a également mis sur pied la plateforme GEnergie fin 2016 afin d'améliorer l'accès et la lisibilité des aides financières. En 2018, l'OCEN et les SIG compléteront leur programme de prestations centré sur l'enjeu majeur de la rénovation énergétique en intégrant des axes d'interventions innovants, notamment par la transformation de l'offre (substitution de l'énergie fossile par le renouvelable) et l'accompagnement des porteurs de projets d'assainissement de leur parc.

La première étape de la construction, par les SIG, du réseau thermique GéniLac, qui vise à rafraîchir et à chauffer avec l'eau du lac Léman des bâtiments au centre-ville, puis dans la zone aéroportuaire (notamment nouveau quartier de l'Etang), s'achèvera à la fin de l'année. Une dizaine d'installations seront raccordées à ce réseau à l'issue de cette première étape, qui permettra d'économiser 9.5 GWh d'électricité par an (soit l'équivalent de la consommation de 3800 ménages genevois) et réduira les émissions de CO2 de 4'200 tonnes par an, soit l'équivalent de l'émission de 1'100 camions de 30 tonnes. La décision concernant le lancement d'une deuxième étape de la construction du réseau vers la zone aéroportuaire sera prise en 2018.

Le DALE a engagé en 2015 le projet Axe Stratégique Réseau (ASR), en coordination avec le DSE, les SIG, l'Aéroport international de Genève (AIG) et des promoteurs privés. Ce projet a pour but d'enfourner simultanément, le long de la façade sud de l'aéroport, la ligne électrique à très haute tension et les conduites du réseau thermique GéniLac précité. Un projet de loi d'investissement doit être déposé prochainement devant le Grand Conseil pour assurer le financement de ces travaux, dont un tiers devrait être pris en charge par l'Etat, un tiers par l'AIG et un tiers par des promoteurs privés.

Les résultats préliminaires des premières phases du programme GEothermie 2020, initié par le Conseil d'Etat et mis en œuvre et financé par les SIG, sont prometteurs. Plusieurs nappes d'eau souterraines de faible profondeur, qui ne

Q01 Energie (suite)

sont pas destinées à l'eau potable, peuvent être exploitées pour un usage thermique (fourniture de froid et de chaud, stockage) et font l'objet d'investigations complémentaires et de projets pilotes. Par ailleurs, une phase d'exploration par forages à moyenne profondeur (500-1'500 m) se poursuivra en 2018 afin de confirmer la ressource présumée sur plusieurs cibles du territoire cantonal.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

Dans le cadre de la réduction de 5% sur les charges de personnel décidée par le Conseil d'Etat, l'office cantonal de l'énergie supprime globalement 1.24 ETP.

36 - Charges de transfert / 43 - Revenus divers

Suite à la modification du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) sur la gestion des fonds début 2017 (avec correction sur les comptes 2016 et 2015), le fonds des collectivités publiques est suivi et comptabilisé directement sur les comptes de bilan. Les budgets inscrits sur les natures de fonctionnement doivent donc être supprimés, en particulier en ce qui concerne les budgets des subventions aux communes pour 2'154'000F (nature 36) et des revenus du fonds pour 3'905'600F (nature 43).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	≥ 35%	≥ 30%	28.13%	≥ 40 %	2020
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments de plus de 5 preneurs faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	≥ 95%	≥ 95%	94%	100%	2020
2.2 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Qualité	≥ 50%	≥ 48%	46%	100%	2020
2.3 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	≥ 90%	≥ 90%	82%	100%	2020
2.4 Evolution de la consommation d'énergie thermique annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-14%	-13.5%		-18%	2020
3. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
3.1 Surface énergétique des rénovations exemplaires soutenues par le canton, en m2 de SRE par an (label Minergie Reno)	Efficacité	44'000 m2	40'000 m2		50'000 m2	2020
3.2 Surface énergétique des nouvelles constructions exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an (label THPE Minergie P)	Efficacité	190'000 m2	170'000 m2		190'000 m2	2018

Q01 Energie (suite)

	Type indicateur	B18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
4.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	≥ 150	≥ 150	162	≥ 150	2018
4.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	≥ 90%	≥ 75%	61%	≥ 90%	2020
5. Maîtriser la consommation d'électricité						
5.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	≤ -7%	≤ -4.7%	≤ 6.8%	≤ -2%	2020
6. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire						
6.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 95 %	≥ 90%		≥ 95%	2018
6.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 95%	≥ 85%		≥ 95%	2018
7. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
7.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficacité	< 11 min/an	< 11 min/an	12.2 min	< 11 min/an	2018
7.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficacité	≥ 95% des interventions dans les 45'	≥ 95% des interventions dans les 45'	25.61 min	≥ 95% des interventions dans les 45'	2018
7.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficacité	< 5 min/an	< 12 min/an	3.89 min	< 5 min/an	2018
7.4 Taux observé, pour chaque station d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	≥ 75 %	≥ 75 %	85%	≥ 75 %	2018
7.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	< 10 o/oo	< 10 o/oo	1.6 o/oo	< 10 o/oo	2018
7.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	≥ 95%	≥ 95%	99.5%	≥ 95%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : la planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles le cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont en général pilotés par des entités externes à l'administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle cantonale, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets. A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 28% au 30 décembre 2015. La relative

Q01 Energie(suite)

stagnation de l'indicateur est due en partie à la conjoncture : les procédures d'aménagement se superposent sur le territoire, ainsi les concepts énergétiques territoriaux (CET) associés n'influent pas sur les indicateurs.

Indicateur 2.1 : le calcul de cet indicateur a été totalement revu pour ne prendre plus que les bâtiments de plus de cinq preneurs, lesquels représentent grosso modo 80% de la consommation d'énergie thermique du canton. Cet indicateur représente désormais le rapport entre les bâtiments faisant l'objet d'un suivi (calcul de l'IDC moyen sur 3 ans plus les bâtiments ayant bénéficié d'une dérogation) et l'ensemble du parc concerné, à savoir quelque 18'000 bâtiments.

Indicateur 2.2 : cet indicateur (art. 14 al. 4 REN) fait référence à l'obligation des 625 grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 Wh/an ou consommation de chaleur supérieure à cinq Wh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en oeuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit ou partenariat). Le périmètre de saisie de cet indicateur répertorie le nombre de sites de grands consommateurs ayant choisi l'une des variantes sur le nombre total de grands consommateurs.

Indicateur 2.3 : cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité. Cet indicateur est à comparer avec l'indicateur 2.2 sachant que ce sont d'abord les plus grands consommateurs qui ont été appelés à engager des programmes d'efficacité.

Indicateur 2.4 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif du programme de législature, à savoir de réduire de 13% d'ici 2018 la consommation d'énergie thermique annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000. Cet objectif découle de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013, lui-même calé sur ceux de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral qui prévoit de réduire cette consommation thermique par habitant de 18% d'ici 2020. L'évolution de cet indicateur est estimée à partir des consommations d'énergies fossiles du canton, corrigées des variations climatiques ainsi qu'à partir de la relation entre objectifs thermiques et objectifs fossiles des scénarii fédéraux. L'indicateur est passé d'une diminution de 11.3% en 2013 à une diminution 10.8% en 2014 pour atteindre une diminution de 12.8% en 2015, par rapport à l'an 2000. L'objectif pour 2018 pourrait donc être atteint en 2016 déjà. Cependant, cet indicateur ne présente pas une évolution linéaire et des fluctuations significatives à la hausse ou à la baisse sont toujours possibles, notamment en raison d'une correction climatique imparfaite ou de la conjoncture économique.

Indicateur 3.1 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de rénovation vers la haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client) mise en place avec la nouvelle organisation de la DOEE.

Valeurs comparatives : C2016 : 707'420 m2

Indicateur 3.2 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de nouvelles constructions vers la très haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client) mise en place avec la nouvelle organisation de la DOEE. L'objectif de performance fixé à l'horizon 2018 tient compte, par exemple du développement du quartier de l'Etang, pour lequel des requêtes en subventions et des m2 de SRE conséquentes pourront être traitées par l'OCEN. Au-delà de cette date, l'objectif de performance passe à 20'000 m2 de SRE, puisque que les conditions cadres propres aux subventions tendent à diminuer pour cette catégorie de projets.

Valeurs comparatives : C2016 : 150'000 m2

Indicateurs 4.1 et 4.2 : l'activité de contrôle devient un des axes de la nouvelle DOEE. Elle se traduit par l'établissement de processus et de directives pour des contrôles in-situ portant sur l'entier du champ d'application de la LEn ainsi que sur l'application de l'art. 56a RCI. Le taux de conformité sera revu par rapport à la stratégie de contrôle qui vise principalement des objets à forts enjeux énergétiques.

Valeurs comparatives 4.2 : C2016 : 61%

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013. Le but fixé était de réduire de 2%, à l'horizon 2020, le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à la valeur de référence définie comme étant celle de l'an 2000. La valeur de la consommation en l'an 2000 était de 6.17 MWh/hab/an, celle constatée pour l'an 2014 est de 5.96 MWh/hab/an, par conséquent une diminution de 3.4%. Les projections réalisées par rapport à cet indicateur, permettent d'estimer une diminution annuelle de 0.6% par an. Cette valeur est calculée en fin d'année.

Indicateur 6.1 : cet indicateur décrit le nombre de dossiers APA, préavisés par l'OCEN dans les 30 jours

Q01 Energie (suite)

calendaires après réception, exprimé en pourcent.

Indicateur 6.2 : cet indicateur décrit le nombre de dossiers DD, préavisés par l'OCEN dans les 15 jours calendaires après réception, exprimé en pourcent

Indicateur 7.1 : SIG a défini son objectif LT sur la valeur cible de 11 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2ème consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise mettra tout en œuvre pour atteindre un niveau inférieur aux 11 minutes.

Indicateur 7.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.

Indicateur 7.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par ex.).

Indicateur 7.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPs) des SIG. L'objectif est de 75% de taux de conformité pour l'ensemble des STEP.

Indicateur 7.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 10 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 7.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.

6. Budget en francs
par politique publique et programme

Récapitulation du BUDGET de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU BUDGET DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	16.215.255 ETP		318.551 ETP	2,0%	15.896.704 ETP	15.263.676 ETP
3 Charges	8.395.104.520		204.576.908	2,5	8.190.527.612	8.285.378.504,26
4 Revenus		8.208.575.848	97.564.624	1,2	8.111.011.224	8.346.586.865,08
Couverture en F	-186.528.672		-107.012.284		-79.516.388	61.208.360,82
Couverture en %	-2,22%			128,9	-0,97%	0,74%
30 Charges de personnel	2.462.976.869		51.951.977	2,2	2.411.024.892	2.327.309.559,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	567.124.634		951.652	0,2	566.172.982	616.205.930,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	419.190.709		11.501.544	2,8	407.689.165	407.952.543,32
34 Charges financières	184.089.163		-7.967.964	-4,1	192.057.127	225.391.131,93
36 Charges de transfert	4.707.659.253		149.440.477	3,3	4.558.218.776	4.413.585.615,47
37 Subventions à redistribuer	40.707.682		102.732	0,3	40.604.950	283.921.641,15
39 Facturations internes	13.356.210		-1.403.510	-9,5	14.759.720	11.012.082,34
40 Revenus fiscaux		6.228.445.000	87.829.580	1,4	6.140.615.420	6.127.347.870,93
41 Patentes et concessions		68.123.636	-350.000	-0,5	68.473.636	66.792.935,50
42 Taxes		462.034.502	1.658.145	0,4	460.376.357	456.143.350,56
43 Revenus divers		85.186.049	-13.811.979	-14,0	98.998.028	133.575.185,80
44 Revenus financiers		231.803.901	-7.151.177	-3,0	238.955.078	269.937.345,96
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-2.491.577	-100,0	2.491.577	66.108,15
46 Revenus de transferts		1.078.918.868	33.182.410	3,2	1.045.736.458	997.790.344,69
47 Subventions à redistribuer		40.707.682	102.732	0,3	40.604.950	283.921.641,15
49 Facturations internes		13.356.210	-1.403.510	-9,5	14.759.720	11.012.082,34

Récapitulation A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	8.126.961 ETP		197.973 ETP	2,5%	7.928.988 ETP	7.720.437 ETP
3 Charges	2.084.149.578		46.838.917	2,3	2.037.310.660	2.250.590.410,78
4 Revenus		78.778.395	-5.273.368	-6,3	84.051.763	335.060.844,08
Couverture en F	-2.005.371.183		-52.112.286		-1.953.258.897	-1.915.529.566,70
Couverture en %	-96,22%			0,4	-95,87%	-85,11%
30 Charges de personnel	1.236.376.100		23.754.136	2,0	1.212.621.964	1.180.348.913,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	53.342.353		-684.742	-1,3	54.027.095	52.580.023,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.532.867		477.225	7,9	6.055.642	6.318.838,01
34 Charges financières	0		0	ND		209,93
36 Charges de transfert	787.640.238		23.270.645	3,0	764.369.593	753.320.998,59
37 Subventions à redistribuer				ND		257.764.836,84
39 Facturations internes	258.020		21.653	9,2	236.367	256.590,76
42 Taxes		19.573.342	-221.788	-1,1	19.795.130	19.465.826,10
43 Revenus divers		8.675.935	649.353	8,1	8.026.582	7.315.495,90
44 Revenus financiers		691	0	0,0	691	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-561.000	-100,0	561.000	66.108,15
46 Revenus de transferts		50.451.827	-5.174.933	-9,3	55.626.760	50.354.805,59
47 Subventions à redistribuer				ND		257.764.836,84
49 Facturations internes		76.600	35.000	84,1	41.600	93.771,50

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	8.126,961 ETP		197,973 ETP	2,5%	7.928,988 ETP	7.720,437 ETP
3 Charges	2.084.149.578		46.838.917	2,3	2.037.310.660	2.250.590.410,78
4 Revenus		78.778.395	-5.273.368	-6,3	84.051.763	335.060.844,08
Couverture en F	-2.005.371.183		-52.112.286		-1.953.258.897	-1.915.529.566,70
Couverture en %	-96,22%			0,4	-95,87%	-85,11%
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	4.149,040 ETP		73,923 ETP	1,8%	4.075,117 ETP	3.983,058 ETP
3 Charges	641.793.342		9.659.558	1,5	632.133.784	625.176.140,81
4 Revenus		10.160.792	6.539	0,1	10.154.253	9.775.774,05
Couverture en F	-631.632.550		-9.653.019		-621.979.531	-615.400.366,76
Couverture en %	-98,42%			0,0	-98,39%	-98,44%
30 Charges de personnel	624.391.406		9.448.335	1,5	614.943.071	607.959.501,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.795.536		185.783	1,2	15.609.753	15.462.669,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.440.324		-21.609	-1,5	1.461.933	1.531.810,44
34 Charges financières				ND		107,25
36 Charges de transfert	118.446		-481	-0,4	118.927	213.273,05
39 Facturations internes	47.630		47.530	NS	100	8.779,49
42 Taxes		8.960.112	6.539	0,1	8.953.573	8.390.376,85
43 Revenus divers		420.660	0	0,0	420.660	716.784,45
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
46 Revenus de transferts		780.000	0	0,0	780.000	668.505,50
49 Facturations internes				ND		107,25
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
<i>Postes fixes</i>	2.719,082 ETP		53,987 ETP	2,0%	2.665,094 ETP	2.608,715 ETP
3 Charges	521.709.601		10.241.465	2,0	511.468.136	497.190.239,49
4 Revenus		50.331.209	-5.128.276	-9,2	55.459.485	55.386.328,07
Couverture en F	-471.378.392		-15.369.741		-456.008.651	-441.803.911,42
Couverture en %	-90,35%			1,3	-89,16%	-88,86%
30 Charges de personnel	434.183.895		6.857.723	1,6	427.326.172	410.978.078,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.290.508		157.295	0,8	20.133.213	19.478.519,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.994.863		310.637	8,4	3.684.226	3.877.055,08
34 Charges financières	0		0	ND		102,68
36 Charges de transfert	63.173.335		2.875.040	4,8	60.298.295	62.776.184,75
39 Facturations internes	67.000		40.770	155,4	26.230	80.298,60
42 Taxes		7.262.065	-94.343	-1,3	7.356.408	7.368.559,42

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
43 Revenus divers		468.500	-78.000	-14,3	546.500	516.216,77
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-101.000	-100,0	101.000	0,00
46 Revenus de transferts		42.564.044	-4.889.933	-10,3	47.453.977	47.451.140,63
49 Facturations internes		36.600	35.000	NS	1.600	50.411,25
A03 - SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>618,085 ETP</i>		<i>40,134 ETP</i>	<i>6,9%</i>	<i>577,951 ETP</i>	<i>556,097 ETP</i>
3 Charges	199.679.694		11.803.465	6,3	187.876.229	188.282.860,80
4 Revenus		9.105.660	-181.677	-2,0	9.287.337	12.914.220,51
Couverture en F	-190.574.034		-11.985.142		-178.588.892	-175.368.640,29
Couverture en %	-95,44%			0,4	-95,06%	-93,14%
30 Charges de personnel	85.381.877		3.604.728	4,4	81.777.150	79.641.350,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.717.463		-928.731	-25,5	3.646.194	3.928.219,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	328.492		30.980	10,4	297.513	317.371,76
36 Charges de transfert	111.146.992		9.144.113	9,0	102.002.879	99.371.915,70
37 Subventions à redistribuer				ND		4.888.298,00
39 Facturations internes	104.870		-47.624	-31,2	152.494	135.704,72
42 Taxes		1.278.214	-624.030	-32,8	1.902.244	1.658.999,91
43 Revenus divers		7.786.775	727.353	10,3	7.059.422	6.079.075,63
44 Revenus financiers		671	0	0,0	671	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		66.108,15
46 Revenus de transferts		0	-285.000	-100,0	285.000	178.517,32
47 Subventions à redistribuer				ND		4.888.298,00
49 Facturations internes		40.000	0	0,0	40.000	43.221,50
A04 - HAUTES ÉCOLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>2,900 ETP</i>		<i>0,200 ETP</i>	<i>7,4%</i>	<i>2,700 ETP</i>	<i>2,700 ETP</i>
3 Charges	548.461.873		10.120.444	1,9	538.341.429	783.145.611,35
4 Revenus		7.108.211	53	0,0	7.108.158	254.933.629,90
Couverture en F	-541.353.662		-10.120.391		-531.233.271	-528.211.981,45
Couverture en %	-98,70%			0,0	-98,68%	-67,45%
30 Charges de personnel	527.183		65.922	14,3	461.261	473.625,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		1.450,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.256		0	0,0	9.256	9.256,32
36 Charges de transfert	547.925.434		10.063.672	1,9	537.861.762	529.784.740,59

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - HAUTES ÉCOLES						
37 Subventions à redistribuer				ND		252.876.538,84
39 Facturations internes			-9.150	-100,0	9.150	
42 Taxes		428	53	14,1	375	380,15
46 Revenus de transferts		7.107.783	0	0,0	7.107.783	2.056.710,91
47 Subventions à redistribuer				ND		252.876.538,84
A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.						
<i>Postes fixes</i>	<i>531,511 ETP</i>		<i>29,129 ETP</i>	<i>5,8%</i>	<i>502,382 ETP</i>	<i>466,943 ETP</i>
3 Charges	150.626.537		4.723.554	3,2	145.902.983	136.291.939,59
4 Revenus		1.445.563	29.945	2,1	1.415.618	1.422.481,54
Couverture en F	-149.180.974		-4.693.609		-144.487.365	-134.869.458,05
Couverture en %	-99,04%			0,0	-99,03%	-98,96%
30 Charges de personnel	75.590.595		3.484.702	4,8	72.105.894	65.552.340,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.357.818		48.929	0,5	10.308.889	10.147.680,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	158.293		9.116	6,1	149.176	149.885,07
36 Charges de transfert	64.484.231		1.188.301	1,9	63.295.930	60.419.730,75
39 Facturations internes	35.600		-7.494	-17,4	43.094	22.302,71
42 Taxes		1.445.563	29.945	2,1	1.415.618	1.419.099,76
43 Revenus divers				ND		3.419,05
46 Revenus de transferts				ND		-68,77
49 Facturations internes				ND		31,50
A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A						
<i>Postes fixes</i>	<i>106,344 ETP</i>		<i>0,600 ETP</i>	<i>0,6%</i>	<i>105,744 ETP</i>	<i>102,924 ETP</i>
3 Charges	21.878.531		290.431	1,3	21.588.099	20.503.618,74
4 Revenus		626.960	48	0,0	626.912	628.410,01
Couverture en F	-21.251.571		-290.384		-20.961.187	-19.875.208,73
Couverture en %	-97,13%			0,0	-97,10%	-96,94%
30 Charges de personnel	16.301.143		292.727	1,8	16.008.416	15.744.016,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.181.029		-148.017	-3,4	4.329.046	3.561.483,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	601.639		148.101	32,7	453.538	433.459,34
36 Charges de transfert	791.800		0	0,0	791.800	755.153,75
39 Facturations internes	2.920		-2.380	-44,9	5.300	9.505,25
42 Taxes		626.960	460.048	275,6	166.912	628.410,01
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-460.000	-100,0	460.000	

Récapitulation B - EMPLOI

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	<i>264,600 ETP</i>		<i>-0,500 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>265,100 ETP</i>	<i>252,207 ETP</i>
3 Charges	104.449.838		-17.003.217	-14,0	121.453.055	96.885.640,63
4 Revenus		33.077.892	-13.507.818	-29,0	46.585.710	33.382.101,62
Couverture en F	-71.371.946		3.495.399		-74.867.345	-63.503.539,01
Couverture en %	-68,33%			10,9	-61,64%	-65,54%
30 Charges de personnel	37.652.402		-508.765	-1,3	38.161.167	36.387.025,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.966.534		-578.277	-22,7	2.544.811	2.199.965,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	76.602		-1.415	-1,8	78.017	16.310,02
36 Charges de transfert	64.750.000		-15.914.760	-19,7	80.664.760	58.278.869,74
39 Facturations internes	4.300		0	0,0	4.300	3.470,53
42 Taxes		1.012.824	697.160	220,9	315.664	1.094.770,30
43 Revenus divers		59.740	0	0,0	59.740	21.632,65
46 Revenus de transferts		32.005.328	-14.204.978	-30,7	46.210.306	32.265.698,67

B - EMPLOI

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	264,600 ETP		-0,500 ETP	-0,2%	265,100 ETP	252,207 ETP
3 Charges	104.449.838		-17.003.217	-14,0	121.453.055	96.885.640,63
4 Revenus		33.077.892	-13.507.818	-29,0	46.585.710	33.382.101,62
Couverture en F	-71.371.946		3.495.399		-74.867.345	-63.503.539,01
Couverture en %	-68,33%			10,9	-61,64%	-65,54%
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
<i>Postes fixes</i>	264,600 ETP		-0,500 ETP	-0,2%	265,100 ETP	252,207 ETP
3 Charges	104.449.838		-17.003.217	-14,0	121.453.055	96.885.640,63
4 Revenus		33.077.892	-13.507.818	-29,0	46.585.710	33.382.101,62
Couverture en F	-71.371.946		3.495.399		-74.867.345	-63.503.539,01
Couverture en %	-68,33%			10,9	-61,64%	-65,54%
30 Charges de personnel	37.652.402		-508.765	-1,3	38.161.167	36.387.025,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.966.534		-578.277	-22,7	2.544.811	2.199.965,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	76.602		-1.415	-1,8	78.017	16.310,02
36 Charges de transfert	64.750.000		-15.914.760	-19,7	80.664.760	58.278.869,74
39 Facturations internes	4.300		0	0,0	4.300	3.470,53
42 Taxes		1.012.824	697.160	220,9	315.664	1.094.770,30
43 Revenus divers		59.740	0	0,0	59.740	21.632,65
46 Revenus de transferts		32.005.328	-14.204.978	-30,7	46.210.306	32.265.698,67

Récapitulation C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>165,055 ETP</i>		<i>2,819 ETP</i>	<i>1,7%</i>	<i>162,236 ETP</i>	<i>143,555 ETP</i>
3 Charges	941.357.351		37.519.650	4,2	903.837.701	877.397.510,63
4 Revenus		177.399.722	7.188.954	4,2	170.210.767	163.660.898,85
Couverture en F	-763.957.629		-30.330.696		-733.626.934	-713.736.611,79
Couverture en %	-81,15%			0,0	-81,17%	-81,35%
30 Charges de personnel	22.279.170		1.186.691	5,6	21.092.479	19.750.110,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.817.245		-78.179	-1,1	6.895.424	5.457.089,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	21.124		21.124		0	
36 Charges de transfert	910.802.737		36.390.014	4,2	874.412.723	850.346.315,11
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.674.428,00
39 Facturations internes	237.075		0	0,0	237.075	169.567,63
42 Taxes		1.212.974	-644.433	-34,7	1.857.407	1.421.673,04
43 Revenus divers		549.641	0	0,0	549.641	8.911.332,77
44 Revenus financiers		500.000	483.162	NS	16.838	
46 Revenus de transferts		173.937.107	7.353.226	4,4	166.583.881	151.653.465,04
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.674.428,00
49 Facturations internes			-3.000	-100,0	3.000	

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	165,055 ETP		2,819 ETP	1,7%	162,236 ETP	143,555 ETP
3 Charges	941.357.351		37.519.650	4,2	903.837.701	877.397.510,63
4 Revenus		177.399.722	7.188.954	4,2	170.210.767	163.660.898,85
Couverture en F	-763.957.629		-30.330.696		-733.626.934	-713.736.611,79
Couverture en %	-81,15%			0,0	-81,17%	-81,35%
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE						
<i>Postes fixes</i>	27,353 ETP		0,489 ETP	1,8%	26,864 ETP	27,814 ETP
3 Charges	418.163.063		31.530.437	8,2	386.632.626	377.780.033,41
4 Revenus		168.002.257	4.971.185	3,0	163.031.072	157.863.233,17
Couverture en F	-250.160.806		-26.559.252		-223.601.554	-219.916.800,24
Couverture en %	-59,82%			3,4	-57,83%	-58,21%
30 Charges de personnel	3.843.589		81.018	2,2	3.762.571	3.662.380,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.468.163		-2.344	-0,1	2.470.507	1.352.943,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.984		1.984		0	
36 Charges de transfert	411.846.627		31.447.079	8,3	380.399.548	372.762.377,37
39 Facturations internes	2.700		2.700	ND		2.332,98
42 Taxes		6.637	62	0,9	6.575	24.876,03
43 Revenus divers		320	0	0,0	320	7.979.722,10
46 Revenus de transferts		167.995.300	4.974.123	3,1	163.021.177	149.858.635,04
49 Facturations internes			-3.000	-100,0	3.000	
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE						
<i>Postes fixes</i>	34,345 ETP		-0,203 ETP	-0,6%	34,548 ETP	31,506 ETP
3 Charges	80.692.928		3.506.543	4,5	77.186.385	70.177.561,27
4 Revenus		3.275.691	-145.345	-4,2	3.421.036	3.039.089,11
Couverture en F	-77.417.238		-3.651.888		-73.765.350	-67.138.472,16
Couverture en %	-95,94%			0,4	-95,57%	-95,67%
30 Charges de personnel	4.483.414		68.368	1,5	4.415.046	4.172.184,82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.840.563		-268.624	-6,5	4.109.187	3.699.164,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.034		3.034		0	
36 Charges de transfert	72.167.841		3.706.764	5,4	68.461.077	62.150.388,65
39 Facturations internes	198.075		-3.000	-1,5	201.075	155.823,71
42 Taxes		1.080.686	-645.345	-37,4	1.726.031	1.244.249,11
43 Revenus divers		700	0	0,0	700	10,00
44 Revenus financiers		500.000	500.000	ND		
46 Revenus de transferts		1.694.305	0	0,0	1.694.305	1.794.830,00

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>8,670 ETP</i>		<i>-0,389 ETP</i>	<i>-4,3%</i>	<i>9,059 ETP</i>	<i>6,088 ETP</i>
3 Charges	382.022.071		9.003.018	2,4	373.019.054	357.864.798,04
4 Revenus		4.248.240	2.362.233	125,3	1.886.007	684.952,35
Couverture en F	-377.773.831		-6.640.785		-371.133.047	-357.179.845,69
Couverture en %	-98,89%			-0,6	-99,49%	-99,81%
30 Charges de personnel	1.355.480		-81.227	-5,7	1.436.707	1.020.688,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	119.463		-13.646	-10,3	133.108	108.900,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	11.543		11.543		0	
36 Charges de transfert	380.535.285		9.086.047	2,4	371.449.238	356.734.857,37
39 Facturations internes	300		300	ND		351,78
42 Taxes		738	-32	-4,1	770	28.198,85
43 Revenus divers				ND		656.753,50
44 Revenus financiers		0	-16.838	-100,0	16.838	
46 Revenus de transferts		4.247.502	2.379.103	127,3	1.868.399	
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>93,471 ETP</i>		<i>3,043 ETP</i>	<i>3,4%</i>	<i>90,428 ETP</i>	<i>77,600 ETP</i>
3 Charges	12.950.777		1.460.580	12,7	11.490.197	11.094.325,02
4 Revenus		673.366	921	0,1	672.445	399.196,22
Couverture en F	-12.277.411		-1.459.659		-10.817.752	-10.695.128,80
Couverture en %	-94,80%			0,7	-94,15%	-96,40%
30 Charges de personnel	12.400.133		1.140.295	10,1	11.259.838	10.782.736,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	364.466		210.106	136,1	154.360	281.659,27
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.459		1.459		0	
36 Charges de transfert	148.720		108.720	271,8	40.000	18.887,25
39 Facturations internes	36.000		0	0,0	36.000	11.042,25
42 Taxes		124.745	921	0,7	123.824	124.349,05
43 Revenus divers		548.621	0	0,0	548.621	274.847,17
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>1,215 ETP</i>		<i>-0,122 ETP</i>	<i>-9,1%</i>	<i>1,337 ETP</i>	<i>0,548 ETP</i>
3 Charges	47.528.511		-7.980.927	-14,4	55.509.438	60.480.792,90
4 Revenus		1.200.168	-39	0,0	1.200.207	1.674.428,00
Couverture en F	-46.328.343		7.980.888		-54.309.231	-58.806.364,90
Couverture en %	-97,47%			-0,4	-97,84%	-97,23%
30 Charges de personnel	196.553		-21.763	-10,0	218.316	112.120,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.590		-3.672	-13,0	28.262	14.422,76

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.104		3.104		0	
36 Charges de transfert	46.104.264		-7.958.596	-14,7	54.062.860	58.679.804,47
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.674.428,00
39 Facturations internes				ND		16,91
42 Taxes		168	-39	-18,8	207	
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.674.428,00

Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>71,446 ETP</i>		<i>-0,844 ETP</i>	<i>-1,2%</i>	<i>72,290 ETP</i>	<i>70,318 ETP</i>
3 Charges	479.709.221		-359.155	-0,1	480.068.376	454.038.037,25
4 Revenus		78.728.171	6.525.480	9,0	72.202.691	71.842.221,22
Couverture en F	-400.981.050		6.884.635		-407.865.686	-382.195.816,03
Couverture en %	-83,59%			-1,6	-84,96%	-84,18%
30 Charges de personnel	8.726.328		-86.845	-1,0	8.813.173	8.908.974,21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.753.256		-213.290	-4,3	4.966.546	6.396.956,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.820		-31.216	-86,6	36.036	6.534,84
36 Charges de transfert	466.210.462		-27.804	0,0	466.238.266	438.717.993,82
39 Facturations internes	14.355		0	0,0	14.355	7.578,24
42 Taxes		28.778	204	0,7	28.574	134.888,51
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	198,84
46 Revenus de transferts		78.615.135	6.525.277	9,1	72.089.859	71.707.133,87

D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	71,446 ETP		-0,844 ETP	-1,2%	72,290 ETP	70,318 ETP
3 Charges	479.709.221		-359.155	-0,1	480.068.376	454.038.037,25
4 Revenus		78.728.171	6.525.480	9,0	72.202.691	71.842.221,22
Couverture en F	-400.981.050		6.884.635		-407.865.686	-382.195.816,03
Couverture en %	-83,59%			-1,6	-84,96%	-84,18%
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	2,700 ETP		0,200 ETP	8,0%	2,500 ETP	4,453 ETP
3 Charges	139.077.351		5.637.763	4,2	133.439.588	126.897.932,77
4 Revenus		4.000.316	4.000.316		0	53.777,00
Couverture en F	-135.077.035		-1.637.447		-133.439.588	-126.844.155,77
Couverture en %	-97,12%			-2,9	-100,00%	-99,96%
30 Charges de personnel	388.389		13.605	3,6	374.784	911.915,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.837		0	0,0	5.837	117.305,08
33 Amortissements du patrimoine administratif			-36.036	-100,0	36.036	6.534,84
36 Charges de transfert	138.683.125		5.660.194	4,3	133.022.931	125.862.039,80
39 Facturations internes				ND		137,52
42 Taxes		316	316		0	53.777,00
46 Revenus de transferts		4.000.000	4.000.000	ND		
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	68,746 ETP		-1,044 ETP	-1,5%	69,790 ETP	65,865 ETP
3 Charges	340.631.870		-5.996.918	-1,7	346.628.788	327.140.104,48
4 Revenus		74.727.855	2.525.164	3,5	72.202.691	71.788.444,22
Couverture en F	-265.904.015		8.522.082		-274.426.098	-255.351.660,26
Couverture en %	-78,06%			-1,4	-79,17%	-78,06%
30 Charges de personnel	8.337.939		-100.450	-1,2	8.438.389	7.997.058,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.747.419		-213.290	-4,3	4.960.709	6.279.651,06
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.820		4.820		0	
36 Charges de transfert	327.527.337		-5.687.998	-1,7	333.215.335	312.855.954,02
39 Facturations internes	14.355		0	0,0	14.355	7.440,71
42 Taxes		28.462	-112	-0,4	28.574	81.111,51
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	198,84
46 Revenus de transferts		74.615.135	2.525.277	3,5	72.089.859	71.707.133,87

Récapitulation

E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	<i>47,943 ETP</i>		<i>-1,056 ETP</i>	<i>-2,2%</i>	<i>48,999 ETP</i>	<i>47,125 ETP</i>
3 Charges	426.628.496		22.801.710	5,6	403.826.787	396.353.108,16
4 Revenus		65.302.239	4.496.220	7,4	60.806.019	60.358.448,41
Couverture en F	-361.326.257		-18.305.490		-343.020.768	-335.994.659,75
Couverture en %	-84,69%			-0,3	-84,94%	-84,77%
30 Charges de personnel	6.025.059		-133.587	-2,2	6.158.646	6.129.465,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.198.219		-162.179	-4,8	3.360.398	4.132.222,61
33 Amortissements du patrimoine administratif	12.959		12.959		0	
36 Charges de transfert	417.382.689		23.084.517	5,9	394.298.172	386.086.308,78
39 Facturations internes	9.570		0	0,0	9.570	5.111,53
42 Taxes		41.597	-196	-0,5	41.793	52.010,11
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	
44 Revenus financiers		5.714	-25.258	-81,6	30.972	142,45
46 Revenus de transferts		65.200.276	4.521.673	7,5	60.678.602	60.306.295,85

E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	<i>47,943 ETP</i>		<i>-1,056 ETP</i>	<i>-2,2%</i>	<i>48,999 ETP</i>	<i>47,125 ETP</i>
3 Charges	426.628.496		22.801.710	5,6	403.826.787	396.353.108,16
4 Revenus		65.302.239	4.496.220	7,4	60.806.019	60.358.448,41
Couverture en F	-361.326.257		-18.305.490		-343.020.768	-335.994.659,75
Couverture en %	-84,69%			-0,3	-84,94%	-84,77%
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,758 ETP</i>		<i>-0,376 ETP</i>	<i>-9,1%</i>	<i>4,134 ETP</i>	<i>4,891 ETP</i>
3 Charges	181.148.672		5.579.882	3,2	175.568.790	170.405.209,17
4 Revenus		4.383.333	2.574.622	142,3	1.808.711	1.732.842,14
Couverture en F	-176.765.339		-3.005.260		-173.760.079	-168.672.367,03
Couverture en %	-97,58%			-1,4	-98,97%	-98,98%
30 Charges de personnel	653.942		-67.308	-9,3	721.250	1.001.612,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95.716		-22.923	-19,3	118.639	128.843,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.601		9.601		0	
36 Charges de transfert	180.389.413		5.660.512	3,2	174.728.901	169.274.602,70
39 Facturations internes				ND		151,05
42 Taxes		23.333	-120	-0,5	23.453	
44 Revenus financiers		0	-25.258	-100,0	25.258	
46 Revenus de transferts		4.360.000	2.600.000	147,7	1.760.000	1.732.842,14
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>44,185 ETP</i>		<i>-0,680 ETP</i>	<i>-1,5%</i>	<i>44,865 ETP</i>	<i>42,234 ETP</i>
3 Charges	245.479.825		17.221.828	7,5	228.257.997	225.947.898,99
4 Revenus		60.918.906	1.921.598	3,3	58.997.308	58.625.606,27
Couverture en F	-184.560.918		-15.300.230		-169.260.689	-167.322.292,72
Couverture en %	-75,18%			1,4	-74,15%	-74,05%
30 Charges de personnel	5.371.117		-66.280	-1,2	5.437.397	5.127.853,11
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.102.504		-139.256	-4,3	3.241.759	4.003.379,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.357		3.357		0	
36 Charges de transfert	236.993.277		17.424.006	7,9	219.569.271	216.811.706,08
39 Facturations internes	9.570		0	0,0	9.570	4.960,48
42 Taxes		18.265	-75	-0,4	18.340	52.010,11
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	
44 Revenus financiers		5.714	0	0,0	5.714	142,45
46 Revenus de transferts		60.840.276	1.921.673	3,3	58.918.602	58.573.453,71

Récapitulation

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>257,834 ETP</i>		<i>-2,237 ETP</i>	<i>-0,9%</i>	<i>260,071 ETP</i>	<i>234,296 ETP</i>
3 Charges	92.527.945		-527.161	-0,6	93.055.106	101.280.116,79
4 Revenus		64.551.784	56.621	0,1	64.495.163	70.325.393,64
Couverture en F	-27.976.161		583.783		-28.559.943	-30.954.723,15
Couverture en %	-30,24%			-1,5	-30,69%	-30,56%
30 Charges de personnel	39.060.170		136.896	0,4	38.923.275	37.293.647,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.622.222		-1.161.191	-6,5	17.783.413	27.374.986,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.347.056		228.907	4,5	5.118.149	5.342.514,00
36 Charges de transfert	8.622.228		121.950	1,4	8.500.278	7.661.185,93
37 Subventions à redistribuer	22.424.682		141.132	0,6	22.283.550	23.217.394,81
39 Facturations internes	451.586		5.145	1,2	446.441	390.388,26
41 Patentes et concessions		17.083.815	0	0,0	17.083.815	15.733.467,08
42 Taxes		16.382.692	9.258	0,1	16.373.434	14.628.439,07
43 Revenus divers		4.560.100	0	0,0	4.560.100	13.891.622,24
44 Revenus financiers		134.000	0	0,0	134.000	107.489,35
46 Revenus de transferts		3.606.245	14.831	0,4	3.591.414	2.391.428,74
47 Subventions à redistribuer		22.424.682	141.132	0,6	22.283.550	23.217.394,81
49 Facturations internes		360.250	-108.600	-23,2	468.850	355.552,35

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	257,834 ETP		-2,237 ETP	-0,9%	260,071 ETP	234,296 ETP
3 Charges	92.527.945		-527.161	-0,6	93.055.106	101.280.116,79
4 Revenus		64.551.784	56.621	0,1	64.495.163	70.325.393,64
Couverture en F	-27.976.161		583.783		-28.559.943	-30.954.723,15
Couverture en %	-30,24%			-1,5	-30,69%	-30,56%
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	84,422 ETP		-1,621 ETP	-1,9%	86,043 ETP	71,120 ETP
3 Charges	16.587.753		-237.895	-1,4	16.825.648	25.655.412,66
4 Revenus		2.143.454	429	0,0	2.143.025	10.709.664,10
Couverture en F	-14.444.299		238.324		-14.682.623	-14.945.748,56
Couverture en %	-87,08%			-0,2	-87,26%	-58,26%
30 Charges de personnel	13.032.400		-81.661	-0,6	13.114.061	12.385.565,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.660.901		-179.261	-6,3	2.840.162	12.245.240,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	688.784		22.908	3,4	665.876	671.963,41
36 Charges de transfert	170.475		0	0,0	170.475	311.657,95
39 Facturations internes	35.193		118	0,3	35.074	40.985,78
42 Taxes		1.552.510	429	0,0	1.552.081	1.182.904,99
43 Revenus divers				ND		9.699.047,14
46 Revenus de transferts		590.944	0	0,0	590.944	-172.288,03
F03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	73,004 ETP		-1,905 ETP	-2,5%	74,909 ETP	68,829 ETP
3 Charges	22.770.711		-578.698	-2,5	23.349.409	23.041.760,43
4 Revenus		30.617.321	10.001	0,0	30.607.320	29.788.132,09
Couverture en F	7.846.610		588.700		7.257.910	6.746.371,65
Couverture en %	34,46%			10,9	31,08%	29,28%
30 Charges de personnel	10.910.557		-186.931	-1,7	11.097.488	10.555.569,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.013.101		-491.431	-6,5	7.504.532	7.721.395,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.470.016		43.518	3,1	1.426.498	1.179.114,99
36 Charges de transfert	3.330.252		58.088	1,8	3.272.164	3.167.246,80
37 Subventions à redistribuer				ND		371.189,00
39 Facturations internes	46.785		-1.942	-4,0	48.727	47.244,99
41 Patentes et concessions		16.063.815	0	0,0	16.063.815	14.700.168,58
42 Taxes		8.179.202	244	0,0	8.178.958	8.281.755,74
43 Revenus divers		4.000.000	0	0,0	4.000.000	4.000.000,00
44 Revenus financiers		75.000	0	0,0	75.000	75.000,00

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F03 - GESTION DES EAUX						
46 Revenus de transferts		2.299.304	9.757	0,4	2.289.547	2.360.018,77
47 Subventions à redistribuer				ND		371.189,00
F04 - NATURE ET PAYSAGE						
<i>Postes fixes</i>	<i>75,233 ETP</i>		<i>-0,651 ETP</i>	<i>-0,9%</i>	<i>75,884 ETP</i>	<i>70,430 ETP</i>
3 Charges	23.152.707		269.639	1,2	22.883.068	22.625.650,10
4 Revenus		8.082.592	-104.665	-1,3	8.187.257	6.850.640,63
Couverture en F	-15.070.115		-374.304		-14.695.811	-15.775.009,48
Couverture en %	-65,09%			1,4	-64,22%	-69,72%
30 Charges de personnel	10.995.233		181.712	1,7	10.813.521	10.467.940,34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.088.682		-408.249	-6,3	6.496.931	6.529.229,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.039.058		82.108	2,8	2.956.951	3.454.375,57
36 Charges de transfert	1.313.108		264.337	25,2	1.048.771	567.653,78
37 Subventions à redistribuer	1.387.882		141.132	11,3	1.246.750	1.334.697,31
39 Facturations internes	328.744		8.599	2,7	320.145	271.754,00
41 Patentes et concessions		1.020.000	0	0,0	1.020.000	1.033.298,50
42 Taxes		4.257.258	-116.793	-2,7	4.374.051	3.987.574,42
43 Revenus divers		554.300	-525	-0,1	554.825	152.744,45
44 Revenus financiers		59.000	0	0,0	59.000	32.489,35
46 Revenus de transferts		607.697	3.318	0,5	604.379	93.079,60
47 Subventions à redistribuer		1.387.882	141.132	11,3	1.246.750	1.334.697,31
49 Facturations internes		196.455	-131.798	-40,2	328.252	216.757,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>25,175 ETP</i>		<i>1,941 ETP</i>	<i>8,4%</i>	<i>23,235 ETP</i>	<i>23,917 ETP</i>
3 Charges	30.016.774		19.794	0,1	29.996.980	29.957.293,60
4 Revenus		23.708.417	150.857	0,6	23.557.561	22.976.956,83
Couverture en F	-6.308.357		131.063		-6.439.420	-6.980.336,76
Couverture en %	-21,02%			-2,1	-21,47%	-23,30%
30 Charges de personnel	4.121.981		223.776	5,7	3.898.205	3.884.572,44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	859.538		-82.250	-8,7	941.788	879.121,74
33 Amortissements du patrimoine administratif	149.198		80.374	116,8	68.824	37.060,02
36 Charges de transfert	3.808.393		-200.475	-5,0	4.008.868	3.614.627,40
37 Subventions à redistribuer	21.036.800		0	0,0	21.036.800	21.511.508,50
39 Facturations internes	40.864		-1.631	-3,8	42.495	30.403,50

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
42 Taxes		2.393.722	125.378	5,5	2.268.344	1.176.203,93
43 Revenus divers		5.800	525	10,0	5.275	39.830,65
46 Revenus de transferts		108.300	1.756	1,6	106.544	110.618,40
47 Subventions à redistribuer		21.036.800	0	0,0	21.036.800	21.511.508,50
49 Facturations internes		163.796	23.198	16,5	140.598	138.795,35

Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>333,853 ETP</i>		<i>-5,447 ETP</i>	<i>-1,6%</i>	<i>339,300 ETP</i>	<i>325,248 ETP</i>
3 Charges	122.352.635		-771.615	-0,6	123.124.250	114.843.934,16
4 Revenus		38.521.994	-7.593.944	-16,5	46.115.938	49.444.125,40
Couverture en F	-83.830.641		-6.822.329		-77.008.312	-65.399.808,76
Couverture en %	-68,52%			9,5	-62,55%	-56,95%
30 Charges de personnel	49.820.686		-489.537	-1,0	50.310.223	48.686.371,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.200.734		-157.578	-1,0	15.358.312	14.984.561,24
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.464.484		204.585	9,1	2.259.899	2.679.947,91
36 Charges de transfert	54.599.031		-214.485	-0,4	54.813.516	48.165.919,81
39 Facturations internes	267.700		-114.600	-30,0	382.300	327.133,34
42 Taxes		31.348.760	529.307	1,7	30.819.453	33.956.808,19
43 Revenus divers		400.000	0	0,0	400.000	763.198,40
44 Revenus financiers		4.000.000	-8.000.000	-66,7	12.000.000	12.000.000,00
46 Revenus de transferts		2.613.914	-65.051	-2,4	2.678.965	2.517.180,56
49 Facturations internes		159.320	-58.200	-26,8	217.520	206.938,25

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	333,853 ETP		-5,447 ETP	-1,6%	339,300 ETP	325,248 ETP
3 Charges	122.352.635		-771.615	-0,6	123.124.250	114.843.934,16
4 Revenus		38.521.994	-7.593.944	-16,5	46.115.938	49.444.125,40
Couverture en F	-83.830.641		-6.822.329		-77.008.312	-65.399.808,76
Couverture en %	-68,52%			9,5	-62,55%	-56,95%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
<i>Postes fixes</i>	76,500 ETP		-2,300 ETP	-2,9%	78,800 ETP	76,100 ETP
3 Charges	65.876.711		-471.649	-0,7	66.348.360	60.199.578,01
4 Revenus		10.154.889	-27.915	-0,3	10.182.804	9.808.163,02
Couverture en F	-55.721.822		443.734		-56.165.556	-50.391.414,99
Couverture en %	-84,59%			-0,1	-84,65%	-83,71%
30 Charges de personnel	10.939.065		-158.594	-1,4	11.097.659	10.440.653,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.416.057		-13.486	-0,9	1.429.543	2.341.613,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.564.441		-28.575	-1,8	1.593.016	1.692.714,57
36 Charges de transfert	51.910.648		-262.494	-0,5	52.173.142	45.678.808,98
39 Facturations internes	46.500		-8.500	-15,5	55.000	45.787,13
42 Taxes		8.234.889	-166	0,0	8.235.055	8.105.587,87
46 Revenus de transferts		1.920.000	-27.749	-1,4	1.947.749	1.702.575,15
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..						
<i>Postes fixes</i>	86,750 ETP		-2,200 ETP	-2,5%	88,950 ETP	84,650 ETP
3 Charges	26.013.699		-90.422	-0,3	26.104.121	24.890.731,67
4 Revenus		4.685.757	-7.999.558	-63,1	12.685.315	13.068.320,17
Couverture en F	-21.327.942		-7.909.136		-13.418.806	-11.822.411,50
Couverture en %	-81,99%			59,5	-51,40%	-47,50%
30 Charges de personnel	14.852.689		-165.011	-1,1	15.017.700	14.868.412,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.536.313		-49.706	-0,5	10.586.019	9.641.225,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	194.643		102.895	112,1	91.748	89.714,95
36 Charges de transfert	340.354		50.000	17,2	290.354	136.238,83
39 Facturations internes	89.700		-28.600	-24,2	118.300	155.139,71
42 Taxes		285.090	-225	-0,1	285.315	350.597,77
43 Revenus divers		400.000	0	0,0	400.000	717.722,40
44 Revenus financiers		4.000.000	-8.000.000	-66,7	12.000.000	12.000.000,00
46 Revenus de transferts		667	667	ND		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	81,003 ETP		-1,797 ETP	-2,2%	82,800 ETP	78,600 ETP
3 Charges	12.303.362		-108.325	-0,9	12.411.687	11.392.871,62
4 Revenus		6.517.152	543.592	9,1	5.973.560	8.145.766,23

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
Couverture en F	-5.786.210		651.917		-6.438.127	-3.247.105,39
Couverture en %	-47,03%			-9,3	-51,87%	-28,50%
30 Charges de personnel	11.163.207		-45.013	-0,4	11.208.220	10.574.918,09
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	978.437		-8.224	-0,8	986.661	659.979,88
36 Charges de transfert	58.218		-588	-1,0	58.806	59.400,00
39 Facturations internes	103.500		-54.500	-34,5	158.000	98.573,65
42 Taxes		6.440.832	529.792	9,0	5.911.040	7.996.919,73
43 Revenus divers				ND		3.118,00
49 Facturations internes		76.320	13.800	22,1	62.520	145.728,50
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	<i>56,402 ETP</i>		<i>0,002 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>56,400 ETP</i>	<i>55,098 ETP</i>
3 Charges	8.785.678		28.402	0,3	8.757.276	8.969.031,72
4 Revenus		16.854.941	-110.008	-0,6	16.964.949	18.090.014,91
Couverture en F	8.069.263		-138.410		8.207.673	9.120.983,19
Couverture en %	91,85%			-2,0	93,72%	101,69%
30 Charges de personnel	7.706.160		-49.736	-0,6	7.755.896	7.651.623,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	371.118		-52.127	-12,3	423.245	418.252,73
33 Amortissements du patrimoine administratif	705.400		130.265	22,6	575.135	897.518,39
39 Facturations internes	3.000		0	0,0	3.000	1.636,75
42 Taxes		16.357.249	-39	0,0	16.357.288	17.445.933,15
46 Revenus de transferts		414.692	-37.969	-8,4	452.661	582.872,01
49 Facturations internes		83.000	-72.000	-46,5	155.000	61.209,75
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
<i>Postes fixes</i>	<i>33,198 ETP</i>		<i>0,848 ETP</i>	<i>2,6%</i>	<i>32,350 ETP</i>	<i>30,800 ETP</i>
3 Charges	9.373.185		-129.621	-1,4	9.502.806	9.391.721,14
4 Revenus		309.255	-55	0,0	309.310	331.861,07
Couverture en F	-9.063.930		129.566		-9.193.496	-9.059.860,07
Couverture en %	-96,70%			0,0	-96,75%	-96,47%
30 Charges de personnel	5.159.565		-71.183	-1,4	5.230.748	5.150.763,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.898.809		-34.035	-1,8	1.932.844	1.923.489,86
36 Charges de transfert	2.289.811		-1.403	-0,1	2.291.214	2.291.472,00
39 Facturations internes	25.000		-23.000	-47,9	48.000	25.996,10
42 Taxes		30.700	-55	-0,2	30.755	57.769,67

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
43 Revenus divers				ND		42.358,00
46 Revenus de transferts		278.555	0	0,0	278.555	231.733,40

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.606.378 ETP		56.203 ETP	1,6%	3.550.175 ETP	3.397.923 ETP
3 Charges	639.163.696		6.030.051	1,0	633.133.645	611.295.563,45
4 Revenus		291.575.656	1.311.205	0,5	290.264.451	275.300.614,53
Couverture en F	-347.588.040		-4.718.846		-342.869.194	-335.994.948,92
Couverture en %	-54,38%			0,4	-54,15%	-54,96%
30 Charges de personnel	506.910.697		14.854.793	3,0	492.055.904	471.107.423,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	89.409.817		-6.590.861	-6,9	96.000.678	97.059.884,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.203.638		-429.017	-7,6	5.632.655	5.502.985,49
34 Charges financières	518.897		223.509	75,7	295.388	383.474,88
36 Charges de transfert	35.002.347		-644.223	-1,8	35.646.570	35.034.979,65
37 Subventions à redistribuer	231.000		0	0,0	231.000	332.241,50
39 Facturations internes	1.887.300		-1.384.150	-42,3	3.271.450	1.874.573,76
41 Patentes et concessions		35.730	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		209.569.457	-223.647	-0,1	209.793.104	206.981.133,51
43 Revenus divers		4.180.000	50.000	1,2	4.130.000	5.339.817,58
44 Revenus financiers		56.817	-328.110	-85,2	384.927	388.938,43
46 Revenus de transferts		68.685.002	3.047.812	4,6	65.637.190	55.715.288,51
47 Subventions à redistribuer		231.000	0	0,0	231.000	332.241,50
49 Facturations internes		8.817.650	-1.234.850	-12,3	10.052.500	6.507.465,00

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.606,378 ETP		56,203 ETP	1,6%	3.550,175 ETP	3.397,923 ETP
3 Charges	639.163.696		6.030.051	1,0	633.133.645	611.295.563,45
4 Revenus		291.575.656	1.311.205	0,5	290.264.451	275.300.614,53
Couverture en F	-347.588.040		-4.718.846		-342.869.194	-335.994.948,92
Couverture en %	-54,38%			0,4	-54,15%	-54,96%
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	217,100 ETP		-5,398 ETP	-2,4%	222,498 ETP	202,248 ETP
3 Charges	42.770.747		9.073	0,0	42.761.674	39.968.542,78
4 Revenus		31.612.121	-2.016.363	-6,0	33.628.484	29.314.722,56
Couverture en F	-11.158.626		-2.025.436		-9.133.190	-10.653.820,22
Couverture en %	-26,09%			22,2	-21,36%	-26,66%
30 Charges de personnel	28.226.792		493.842	1,8	27.732.950	25.660.994,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.971.705		44.226	1,5	2.927.479	3.414.441,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	34.754		-6.109	-14,9	40.863	39.527,52
36 Charges de transfert	11.473.596		-578.086	-4,8	12.051.682	10.791.897,65
39 Facturations internes	63.900		55.200	634,5	8.700	61.681,65
42 Taxes		25.100.218	-2.018.813	-7,4	27.119.031	23.025.466,16
43 Revenus divers				ND		101.879,65
46 Revenus de transferts		6.508.903	0	0,0	6.508.903	6.184.776,75
49 Facturations internes		3.000	2.450	445,5	550	2.600,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	2.081,250 ETP		65,300 ETP	3,2%	2.015,950 ETP	1.942,701 ETP
3 Charges	374.361.016		7.592.798	2,1	366.768.218	358.700.094,41
4 Revenus		168.812.811	6.068.444	3,7	162.744.367	165.775.652,40
Couverture en F	-205.548.205		-1.524.354		-204.023.851	-192.924.442,01
Couverture en %	-54,91%			-1,3	-55,63%	-53,78%
30 Charges de personnel	309.437.337		12.863.483	4,3	296.573.854	285.304.942,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	48.465.033		-3.572.880	-6,9	52.037.913	56.237.497,83
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.670.846		-344.972	-8,6	4.015.818	4.101.551,01
34 Charges financières	454.400		194.304	74,7	260.096	328.516,30
36 Charges de transfert	10.729.400		-297.137	-2,7	11.026.537	11.077.828,60
39 Facturations internes	1.604.000		-1.250.000	-43,8	2.854.000	1.649.757,96
42 Taxes		119.988.801	2.468.944	2,1	117.519.857	124.132.348,77
43 Revenus divers		1.753.575	0	0,0	1.753.575	2.935.812,59
46 Revenus de transferts		46.362.085	3.679.200	8,6	42.682.885	37.981.710,04

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
49 Facturations internes		708.350	-79.700	-10,1	788.050	725.781,00
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>117,325 ETP</i>		<i>-2,300 ETP</i>	<i>-1,9%</i>	<i>119,625 ETP</i>	<i>116,064 ETP</i>
3 Charges	17.108.967		-381.688	-2,2	17.490.655	18.928.685,37
4 Revenus		29.576.705	-3.737	0,0	29.580.442	29.989.343,03
Couverture en F	12.467.738		377.951		12.089.787	11.060.657,66
Couverture en %	72,87%			5,4	69,12%	58,43%
30 Charges de personnel	13.823.315		-223.721	-1,6	14.047.036	13.816.281,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.238.538		-156.887	-4,6	3.395.425	5.064.641,63
33 Amortissements du patrimoine administratif	40.114		-4.080	-9,2	44.194	40.513,20
39 Facturations internes	7.000		3.000	75,0	4.000	7.249,35
42 Taxes		28.894.205	-6.237	0,0	28.900.442	29.299.612,23
46 Revenus de transferts		680.000	0	0,0	680.000	689.730,80
49 Facturations internes		2.500	2.500	ND		
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	<i>236,003 ETP</i>		<i>-8,099 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>244,102 ETP</i>	<i>229,445 ETP</i>
3 Charges	33.980.428		-2.875.202	-7,8	36.855.630	31.814.486,41
4 Revenus		36.281.709	-3.486.768	-8,8	39.768.477	30.820.773,99
Couverture en F	2.301.281		-611.566		2.912.847	-993.712,42
Couverture en %	6,77%			-14,3	7,90%	-3,12%
30 Charges de personnel	28.167.356		-234.438	-0,8	28.401.794	28.355.807,27
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.600.541		-2.468.939	-30,6	8.069.480	3.269.885,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	124.531		3.675	3,0	120.856	120.809,19
34 Charges financières				ND		295,58
39 Facturations internes	88.000		-175.500	-66,6	263.500	67.688,85
42 Taxes		28.227.609	-2.320.168	-7,6	30.547.777	25.091.617,26
43 Revenus divers				ND		2.286,55
44 Revenus financiers		1.000	0	0,0	1.000	1.001,38
49 Facturations internes		8.053.100	-1.166.600	-12,7	9.219.700	5.725.868,80
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>875,700 ETP</i>		<i>8,500 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>867,200 ETP</i>	<i>830,868 ETP</i>
3 Charges	157.582.555		1.623.041	1,0	155.959.514	149.002.922,22
4 Revenus		19.188.774	1.509.151	8,5	17.679.623	12.315.034,03
Couverture en F	-138.393.781		-113.890		-138.279.891	-136.687.888,19
Couverture en %	-87,82%			-0,9	-88,66%	-91,74%

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
30 Charges de personnel	116.631.503		1.990.036	1,7	114.641.467	107.535.262,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28.071.473		-523.371	-1,8	28.594.844	28.253.388,83
33 Amortissements du patrimoine administratif	998.807		-88.479	-8,1	1.087.286	871.814,58
34 Charges financières	64.497		29.205	82,8	35.292	54.663,00
36 Charges de transfert	11.798.275		231.000	2,0	11.567.275	12.250.683,29
39 Facturations internes	18.000		-15.350	-46,0	33.350	37.110,35
42 Taxes		6.904.847	1.937.651	39,0	4.967.196	4.488.130,60
43 Revenus divers		256.425	0	0,0	256.425	171.933,76
44 Revenus financiers		900	0	0,0	900	
46 Revenus de transferts		12.013.002	-430.000	-3,5	12.443.002	7.626.193,47
49 Facturations internes		13.600	1.500	12,4	12.100	28.776,20
H09 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
<i>Postes fixes</i>	<i>79,000 ETP</i>		<i>-1,800 ETP</i>	<i>-2,2%</i>	<i>80,800 ETP</i>	<i>76,597 ETP</i>
3 Charges	13.359.983		62.029	0,5	13.297.954	12.880.832,26
4 Revenus		6.103.536	-759.522	-11,1	6.863.058	7.085.088,52
Couverture en F	-7.256.447		-821.551		-6.434.896	-5.795.743,74
Couverture en %	-54,31%			12,2	-48,39%	-45,00%
30 Charges de personnel	10.624.394		-34.409	-0,3	10.658.803	10.434.136,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.062.527		86.990	8,9	975.537	820.028,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	334.586		10.948	3,4	323.638	328.769,99
36 Charges de transfert	1.001.076		0	0,0	1.001.076	914.570,11
37 Subventions à redistribuer	231.000		0	0,0	231.000	332.241,50
39 Facturations internes	106.400		-1.500	-1,4	107.900	51.085,60
41 Patentes et concessions		35.730	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		453.777	-285.024	-38,6	738.801	943.958,49
43 Revenus divers		2.170.000	50.000	2,4	2.120.000	2.127.905,03
44 Revenus financiers		54.917	-328.110	-85,7	383.027	387.937,05
46 Revenus de transferts		3.121.012	-201.388	-6,1	3.322.400	3.232.877,45
47 Subventions à redistribuer		231.000	0	0,0	231.000	332.241,50
49 Facturations internes		37.100	5.000	15,6	32.100	24.439,00

Récapitulation I - JUSTICE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	<i>753,149 ETP</i>		<i>20,501 ETP</i>	<i>2,8%</i>	<i>732,648 ETP</i>	<i>701,790 ETP</i>
3 Charges	187.264.751		3.441.366	1,9	183.823.385	171.645.911,79
4 Revenus		65.083.840	-9.184.356	-12,4	74.268.196	72.175.574,49
Couverture en F	-122.180.911		-12.625.722		-109.555.189	-99.470.337,30
Couverture en %	-65,25%			9,5	-59,60%	-57,95%
30 Charges de personnel	133.875.001		3.629.997	2,8	130.245.004	124.223.916,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	50.187.292		-364.112	-0,7	50.551.404	44.649.487,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.508.458		175.481	7,5	2.332.977	2.068.457,92
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	-329,81
39 Facturations internes	689.000		0	0,0	689.000	704.379,38
42 Taxes		44.992.190	3.503.694	8,4	41.488.496	44.291.445,88
43 Revenus divers		19.240.000	-12.700.000	-39,8	31.940.000	27.150.031,11
49 Facturations internes		851.650	11.950	1,4	839.700	734.097,50

I - JUSTICE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	753,149 ETP		20,501 ETP	2,8%	732,648 ETP	701,790 ETP
3 Charges	187.264.751		3.441.366	1,9	183.823.385	171.645.911,79
4 Revenus		65.083.840	-9.184.356	-12,4	74.268.196	72.175.574,49
Couverture en F	-122.180.911		-12.625.722		-109.555.189	-99.470.337,30
Couverture en %	-65,25%			9,5	-59,60%	-57,95%
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	753,149 ETP		20,501 ETP	2,8%	732,648 ETP	701,790 ETP
3 Charges	187.264.751		3.441.366	1,9	183.823.385	171.645.911,79
4 Revenus		65.083.840	-9.184.356	-12,4	74.268.196	72.175.574,49
Couverture en F	-122.180.911		-12.625.722		-109.555.189	-99.470.337,30
Couverture en %	-65,25%			9,5	-59,60%	-57,95%
30 Charges de personnel	133.875.001		3.629.997	2,8	130.245.004	124.223.916,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	50.187.292		-364.112	-0,7	50.551.404	44.649.487,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.508.458		175.481	7,5	2.332.977	2.068.457,92
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	-329,81
39 Facturations internes	689.000		0	0,0	689.000	704.379,38
42 Taxes		44.992.190	3.503.694	8,4	41.488.496	44.291.445,88
43 Revenus divers		19.240.000	-12.700.000	-39,8	31.940.000	27.150.031,11
49 Facturations internes		851.650	11.950	1,4	839.700	734.097,50

Récapitulation J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	246,662 ETP		-3,622 ETP	-1,4%	250,284 ETP	222,897 ETP
3 Charges	415.261.220		14.301.170	3,6	400.960.050	391.086.785,33
4 Revenus		78.586.358	-1.171.925	-1,5	79.758.283	79.683.877,57
Couverture en F	-336.674.862		-15.473.095		-321.201.767	-311.402.907,76
Couverture en %	-81,08%			1,2	-80,11%	-79,63%
30 Charges de personnel	34.346.941		-275.602	-0,8	34.622.543	33.034.889,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	22.768.748		-1.098.797	-4,6	23.867.545	23.940.864,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	65.658.616		1.378.854	2,1	64.279.762	65.665.078,51
36 Charges de transfert	290.441.445		14.151.525	5,1	276.289.920	266.397.367,94
39 Facturations internes	2.045.470		145.190	7,6	1.900.280	2.048.584,89
42 Taxes		26.791.887	-2.269.152	-7,8	29.061.039	26.084.965,57
43 Revenus divers		4.278.749	300.000	7,5	3.978.749	8.295.042,89
44 Revenus financiers		807.000	0	0,0	807.000	710.086,66
46 Revenus de transferts		44.021.772	632.527	1,5	43.389.245	42.071.075,52
49 Facturations internes		2.686.950	164.700	6,5	2.522.250	2.522.706,93

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	246,662 ETP		-3,622 ETP	-1,4%	250,284 ETP	222,897 ETP
3 Charges	415.261.220		14.301.170	3,6	400.960.050	391.086.785,33
4 Revenus		78.586.358	-1.171.925	-1,5	79.758.283	79.683.877,57
Couverture en F	-336.674.862		-15.473.095		-321.201.767	-311.402.907,76
Couverture en %	-81,08%			1,2	-80,11%	-79,63%
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	89,708 ETP		-1,315 ETP	-1,4%	91,023 ETP	74,018 ETP
3 Charges	292.324.219		12.562.469	4,5	279.761.750	268.158.245,35
4 Revenus		12.455.418	-1.393.448	-10,1	13.848.866	11.788.810,46
Couverture en F	-279.868.801		-13.955.917		-265.912.884	-256.369.434,89
Couverture en %	-95,74%			0,7	-95,05%	-95,60%
30 Charges de personnel	14.280.486		-27.461	-0,2	14.307.947	13.281.741,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.981.311		-333.132	-5,3	6.314.443	5.871.751,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.172.026		121.608	3,0	4.050.417	3.786.428,56
36 Charges de transfert	267.870.981		12.801.525	5,0	255.069.456	245.176.903,92
39 Facturations internes	19.415		-72	-0,4	19.487	41.420,03
42 Taxes		10.390.668	-1.799.198	-14,8	12.189.866	10.122.224,91
43 Revenus divers		1.152.000	300.000	35,2	852.000	723.805,59
44 Revenus financiers		807.000	0	0,0	807.000	710.086,66
46 Revenus de transferts		105.750	105.750	ND		232.693,30
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
<i>Postes fixes</i>	156,954 ETP		-2,307 ETP	-1,4%	159,261 ETP	148,879 ETP
3 Charges	122.937.001		1.738.701	1,4	121.198.300	122.928.539,99
4 Revenus		66.130.939	221.523	0,3	65.909.417	67.895.067,11
Couverture en F	-56.806.061		-1.517.178		-55.288.883	-55.033.472,87
Couverture en %	-46,21%			1,3	-45,62%	-44,77%
30 Charges de personnel	20.066.455		-248.141	-1,2	20.314.596	19.753.148,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.787.436		-765.666	-4,4	17.553.102	18.069.112,67
33 Amortissements du patrimoine administratif	61.486.590		1.257.246	2,1	60.229.344	61.878.649,95
36 Charges de transfert	22.570.464		1.350.000	6,4	21.220.464	21.220.464,02
39 Facturations internes	2.026.055		145.262	7,7	1.880.793	2.007.164,86
42 Taxes		16.401.218	-469.954	-2,8	16.871.173	15.962.740,66
43 Revenus divers		3.126.749	0	0,0	3.126.749	7.571.237,30
46 Revenus de transferts		43.916.022	526.777	1,2	43.389.245	41.838.382,22
49 Facturations internes		2.686.950	164.700	6,5	2.522.250	2.522.706,93

Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>119,480 ETP</i>		<i>0,300 ETP</i>	<i>0,3%</i>	<i>119,180 ETP</i>	<i>115,297 ETP</i>
3 Charges	1.174.332.968		31.199.198	2,7	1.143.133.770	1.123.298.034,24
4 Revenus		36.137.401	2.558.622	7,6	33.578.779	37.428.070,13
Couverture en F	-1.138.195.567		-28.640.576		-1.109.554.991	-1.085.869.964,11
Couverture en %	-96,92%			-0,1	-97,06%	-96,67%
30 Charges de personnel	18.897.092		273.536	1,5	18.623.556	17.864.533,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.652.641		1.527.814	15,1	10.124.827	16.343.954,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	574.524		31.883	5,9	542.641	528.924,88
36 Charges de transfert	1.143.133.111		29.365.965	2,6	1.113.767.146	1.088.493.071,71
39 Facturations internes	75.600		0	0,0	75.600	67.549,73
40 Revenus fiscaux		100.000	0	0,0	100.000	95.322,69
41 Patentes et concessions		8.200	0	0,0	8.200	27.408,00
42 Taxes		7.001.774	540.084	8,4	6.461.690	5.229.138,88
43 Revenus divers		20.891.250	-2.470.000	-10,6	23.361.250	27.787.510,91
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-1.930.577	-100,0	1.930.577	
46 Revenus de transferts		8.115.677	6.414.365	377,0	1.701.312	4.269.314,75
49 Facturations internes		20.500	4.750	30,2	15.750	19.374,90

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>119,480 ETP</i>		<i>0,300 ETP</i>	<i>0,3%</i>	<i>119,180 ETP</i>	<i>115,297 ETP</i>
3 Charges	1.174.332.968		31.199.198	2,7	1.143.133.770	1.123.298.034,24
4 Revenus		36.137.401	2.558.622	7,6	33.578.779	37.428.070,13
Couverture en F	-1.138.195.567		-28.640.576		-1.109.554.991	-1.085.869.964,11
Couverture en %	-96,92%			-0,1	-97,06%	-96,67%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
<i>Postes fixes</i>	<i>12,260 ETP</i>		<i>-0,130 ETP</i>	<i>-1,0%</i>	<i>12,390 ETP</i>	<i>12,281 ETP</i>
3 Charges	1.129.961.934		29.831.830	2,7	1.100.130.104	1.078.576.113,38
4 Revenus		28.694.616	2.311.603	8,8	26.383.013	30.538.476,26
Couverture en F	-1.101.267.319		-27.520.227		-1.073.747.091	-1.048.037.637,12
Couverture en %	-97,46%			-0,1	-97,60%	-97,17%
30 Charges de personnel	2.406.745		106.649	4,6	2.300.096	2.158.264,97
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.410.172		1.255.649	17,6	7.154.524	14.078.137,49
33 Amortissements du patrimoine administratif	259.487		-2.756	-1,1	262.243	275.929,34
36 Charges de transfert	1.118.885.139		28.472.288	2,6	1.090.412.851	1.062.063.768,68
39 Facturations internes	390		0	0,0	390	12,90
42 Taxes		2.202.361	100	0,0	2.202.261	692.741,22
43 Revenus divers		20.009.440	-2.470.000	-11,0	22.479.440	27.172.554,44
46 Revenus de transferts		6.482.815	4.781.503	281,0	1.701.312	2.673.180,60
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	<i>23,560 ETP</i>		<i>0,745 ETP</i>	<i>3,3%</i>	<i>22,815 ETP</i>	<i>19,165 ETP</i>
3 Charges	17.755.136		-117.857	-0,7	17.872.993	20.164.540,09
4 Revenus		1.908.543	-314	0,0	1.908.857	1.943.675,85
Couverture en F	-15.846.593		117.543		-15.964.136	-18.220.864,24
Couverture en %	-89,25%			-0,1	-89,32%	-90,36%
30 Charges de personnel	3.716.028		58.015	1,6	3.658.014	3.188.841,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	865.297		-11.466	-1,3	876.763	404.276,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	19.670		12.244	164,9	7.426	6.112,56
36 Charges de transfert	13.132.250		-176.650	-1,3	13.308.900	16.565.296,77
39 Facturations internes	21.890		0	0,0	21.890	12,90
41 Patentes et concessions		600	0	0,0	600	13.000,00
42 Taxes		1.565.483	61	0,0	1.565.422	1.576.654,40
43 Revenus divers		342.460	0	0,0	342.460	351.027,06
46 Revenus de transferts				ND		2.811,84
49 Facturations internes			-375	-100,0	375	182,54

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	<i>83,660 ETP</i>		<i>-0,315 ETP</i>	<i>-0,4%</i>	<i>83,975 ETP</i>	<i>83,850 ETP</i>
3 Charges	26.615.898		1.485.225	5,9	25.130.672	24.557.380,77
4 Revenus		5.534.243	247.333	4,7	5.286.910	4.945.918,02
Couverture en F	-21.081.655		-1.237.892		-19.843.763	-19.611.462,75
Couverture en %	-79,21%			0,3	-78,96%	-79,86%
30 Charges de personnel	12.774.318		108.873	0,9	12.665.446	12.517.427,07
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.377.171		283.631	13,5	2.093.540	1.861.540,53
33 Amortissements du patrimoine administratif	295.366		22.395	8,2	272.972	246.882,98
36 Charges de transfert	11.115.722		1.070.327	10,7	10.045.395	9.864.006,26
39 Facturations internes	53.320		0	0,0	53.320	67.523,93
40 Revenus fiscaux		100.000	0	0,0	100.000	95.322,69
41 Patentes et concessions		7.600	0	0,0	7.600	14.408,00
42 Taxes		3.233.931	539.923	20,0	2.694.008	2.959.743,26
43 Revenus divers		539.350	0	0,0	539.350	263.929,41
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-1.930.577	-100,0	1.930.577	
46 Revenus de transferts		1.632.862	1.632.862	ND		1.593.322,31
49 Facturations internes		20.500	5.125	33,3	15.375	19.192,36

Récapitulation L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>146,300 ETP</i>		<i>6,699 ETP</i>	<i>4,8%</i>	<i>139,601 ETP</i>	<i>125,095 ETP</i>
3 Charges	39.390.682		2.213.873	6,0	37.176.809	37.913.466,18
4 Revenus		55.419.355	900.654	1,7	54.518.701	55.190.479,61
Couverture en F	16.028.673		-1.313.219		17.341.892	17.277.013,43
Couverture en %	40,69%			-12,8	46,65%	45,57%
30 Charges de personnel	22.935.533		2.029.741	9,7	20.905.792	18.772.401,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.269.807		225.954	21,6	1.043.853	3.685.721,72
33 Amortissements du patrimoine administratif	35.140		-4.241	-10,8	39.381	31.740,17
36 Charges de transfert	15.112.502		-41.431	-0,3	15.153.933	15.384.127,92
39 Facturations internes	37.700		3.850	11,4	33.850	39.474,85
42 Taxes		13.071.517	901.954	7,4	12.169.563	11.889.752,86
43 Revenus divers		348.080	0	0,0	348.080	1.305.210,20
44 Revenus financiers		40.000.000	0	0,0	40.000.000	40.400.670,00
46 Revenus de transferts		1.999.158	0	0,0	1.999.158	1.589.299,05
49 Facturations internes		600	-1.300	-68,4	1.900	5.547,50

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	146,300 ETP		6,699 ETP	4,8%	139,601 ETP	125,095 ETP
3 Charges	39.390.682		2.213.873	6,0	37.176.809	37.913.466,18
4 Revenus		55.419.355	900.654	1,7	54.518.701	55.190.479,61
Couverture en F	16.028.673		-1.313.219		17.341.892	17.277.013,43
Couverture en %	40,69%			-12,8	46,65%	45,57%
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	16,400 ETP		3,300 ETP	25,2%	13,100 ETP	11,900 ETP
3 Charges	17.984.758		870.171	5,1	17.114.587	18.536.821,82
4 Revenus		869.073	96	0,0	868.977	1.560.498,74
Couverture en F	-17.115.685		-870.075		-16.245.610	-16.976.323,08
Couverture en %	-95,17%			0,3	-94,92%	-91,58%
30 Charges de personnel	3.054.343		717.767	30,7	2.336.576	2.256.231,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	580.315		223.236	62,5	357.079	1.481.847,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.303		-46	-2,0	2.349	2.376,35
36 Charges de transfert	14.347.797		-69.936	-0,5	14.417.733	14.796.039,27
39 Facturations internes			-850	-100,0	850	326,70
42 Taxes		548.993	96	0,0	548.897	400.215,60
43 Revenus divers		320.080	0	0,0	320.080	1.160.283,14
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES						
4 Revenus		40.000.000	0	0,0	40.000.000	40.400.670,00
Couverture en F	40.000.000		0		40.000.000	40.400.670,00
44 Revenus financiers		40.000.000	0	0,0	40.000.000	40.400.670,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	59,300 ETP		2,999 ETP	5,3%	56,301 ETP	47,197 ETP
3 Charges	9.086.521		447.472	5,2	8.639.049	8.856.474,87
4 Revenus		11.638.348	901.291	8,4	10.737.057	10.380.623,17
Couverture en F	2.551.827		453.819		2.098.008	1.524.148,30
Couverture en %	28,08%			15,6	24,29%	17,21%
30 Charges de personnel	8.154.533		442.976	5,7	7.711.557	6.496.295,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	324.035		6.452	2,0	317.583	1.709.829,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	26.653		-6.656	-20,0	33.309	25.641,14
36 Charges de transfert	549.000		0	0,0	549.000	588.088,65
39 Facturations internes	32.300		4.700	17,0	27.600	36.620,15
42 Taxes		11.115.748	901.691	8,8	10.214.057	10.235.345,11
43 Revenus divers		28.000	0	0,0	28.000	144.055,56

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
46 Revenus de transferts		494.000	0	0,0	494.000	
49 Facturations internes		600	-400	-40,0	1.000	1.222,50
L04 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL...						
<i>Postes fixes</i>	<i>70,600 ETP</i>		<i>0,400 ETP</i>	<i>0,6%</i>	<i>70,200 ETP</i>	<i>65,998 ETP</i>
3 Charges	12.319.403		896.230	7,8	11.423.173	10.520.169,49
4 Revenus		2.911.934	-733	0,0	2.912.667	2.848.687,70
Couverture en F	-9.407.469		-896.963		-8.510.506	-7.671.481,79
Couverture en %	-76,36%			2,5	-74,50%	-72,92%
30 Charges de personnel	11.726.657		868.998	8,0	10.857.659	10.019.874,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	365.457		-3.734	-1,0	369.191	494.044,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.184		2.461	66,1	3.723	3.722,68
36 Charges de transfert	215.705		28.505	15,2	187.200	
39 Facturations internes	5.400		0	0,0	5.400	2.528,00
42 Taxes		1.406.776	167	0,0	1.406.609	1.254.192,15
43 Revenus divers				ND		871,50
46 Revenus de transferts		1.505.158	0	0,0	1.505.158	1.589.299,05
49 Facturations internes			-900	-100,0	900	4.325,00

Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	557,291 ETP		41,891 ETP	8,1%	515,400 ETP	490,442 ETP
3 Charges	749.552.000		42.526.260	6,0	707.025.740	778.354.347,05
4 Revenus		7.036.405.647	111.292.615	1,6	6.925.113.032	6.967.277.222,23
Couverture en F	6.286.853.647		68.766.355		6.218.087.292	6.188.922.875,18
Couverture en %	838,75%			-4,6	879,47%	795,13%
30 Charges de personnel	70.343.399		4.979.846	7,6	65.363.553	63.147.874,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	89.630.886		1.630.519	1,9	88.000.367	130.954.514,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	82.564		12.859	18,4	69.705	65.359,08
34 Charges financières	182.961.410		-8.200.000	-4,3	191.161.410	224.389.600,38
36 Charges de transfert	399.832.741		44.102.036	12,4	355.730.705	355.230.811,45
39 Facturations internes	6.701.000		1.000	0,0	6.700.000	4.566.187,26
40 Revenus fiscaux		6.228.345.000	87.829.580	1,4	6.140.515.420	6.127.252.548,24
41 Patentes et concessions		50.803.891	-70.000	-0,1	50.873.891	50.438.307,10
42 Taxes		78.219.389	-1.745.937	-2,2	79.965.326	77.571.896,82
43 Revenus divers		5.602.409	2.187.409	64,1	3.415.000	17.651.467,68
44 Revenus financiers		139.593.131	-811.469	-0,6	140.404.600	186.004.894,07
46 Revenus de transferts		533.841.827	24.003.032	4,7	509.838.795	508.358.108,32
49 Facturations internes			-100.000	-100,0	100.000	

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	557,291 ETP		41,891 ETP	8,1%	515,400 ETP	490,442 ETP
3 Charges	749.552.000		42.526.260	6,0	707.025.740	778.354.347,05
4 Revenus		7.036.405.647	111.292.615	1,6	6.925.113.032	6.967.277.222,23
Couverture en F	6.286.853.647		68.766.355		6.218.087.292	6.188.922.875,18
Couverture en %	838,75%			-4,6	879,47%	795,13%
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	84.550.000		1.600.000	1,9	82.950.000	87.978.634,25
4 Revenus		6.710.865.000	106.163.580	1,6	6.604.701.420	6.588.315.321,15
Couverture en F	6.626.315.000		104.563.580		6.521.751.420	6.500.336.686,90
Couverture en %	7.837,16%			-0,3	7.862,27%	7.388,54%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84.550.000		1.600.000	1,9	82.950.000	87.978.634,25
40 Revenus fiscaux		6.228.345.000	87.829.580	1,4	6.140.515.420	6.127.252.548,24
42 Taxes		50.650.000	-1.000.000	-1,9	51.650.000	50.552.400,59
43 Revenus divers				ND		9.539.790,00
46 Revenus de transferts		431.870.000	19.334.000	4,7	412.536.000	400.970.582,32
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
3 Charges	182.961.410		-8.200.000	-4,3	191.161.410	264.434.128,08
4 Revenus		210.269.431	-1.044.060	-0,5	211.313.491	258.229.895,82
Couverture en F	27.308.021		7.155.940		20.152.081	-6.204.232,26
Couverture en %	14,93%			41,6	10,54%	-2,35%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		37.729.417,25
34 Charges financières	182.961.410		-8.200.000	-4,3	191.161.410	224.389.600,38
36 Charges de transfert				ND		2.315.110,45
41 Patentes et concessions		50.803.891	-70.000	-0,1	50.873.891	50.438.307,10
42 Taxes		14.270.000	-2.350.000	-14,1	16.620.000	13.685.744,52
43 Revenus divers		5.602.409	2.187.409	64,1	3.415.000	8.100.950,13
44 Revenus financiers		139.593.131	-811.469	-0,6	140.404.600	186.004.894,07
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
3 Charges	399.832.741		44.102.036	12,4	355.730.705	352.915.701,00
4 Revenus		101.971.827	4.669.032	4,8	97.302.795	107.387.526,00
Couverture en F	-297.860.914		-39.433.004		-258.427.910	-245.528.175,00
Couverture en %	-74,50%			2,5	-72,65%	-69,57%
36 Charges de transfert	399.832.741		44.102.036	12,4	355.730.705	352.915.701,00
46 Revenus de transferts		101.971.827	4.669.032	4,8	97.302.795	107.387.526,00
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	557,291 ETP		41,891 ETP	8,1%	515,400 ETP	490,442 ETP

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
3 Charges	82.207.849		5.024.224	6,5	77.183.625	73.025.883,72
4 Revenus		13.299.389	1.504.063	12,8	11.795.326	13.344.479,26
Couverture en F	-68.908.460		-3.520.161		-65.388.299	-59.681.404,46
Couverture en %	-83,82%			-1,1	-84,72%	-81,73%
30 Charges de personnel	70.343.399		4.979.846	7,6	65.363.553	63.147.874,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.080.886		30.519	0,6	5.050.367	5.246.462,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	82.564		12.859	18,4	69.705	65.359,08
39 Facturations internes	6.701.000		1.000	0,0	6.700.000	4.566.187,26
42 Taxes		13.299.389	1.604.063	13,7	11.695.326	13.333.751,71
43 Revenus divers				ND		10.727,55
49 Facturations internes			-100.000	-100,0	100.000	

Récapitulation N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	24,600 ETP		2,400 ETP	10,8%	22,200 ETP	22,200 ETP
3 Charges	75.758.628		-252.144	-0,3	76.010.772	74.116.311,67
4 Revenus		1.528.138	589.659	62,8	938.479	1.055.655,52
Couverture en F	-74.230.490		841.803		-75.072.293	-73.060.656,15
Couverture en %	-97,98%			-0,8	-98,77%	-98,58%
30 Charges de personnel	5.229.735		852.856	19,5	4.376.879	4.329.275,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.206.072		422.894	23,7	1.783.178	1.891.393,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	143.852		17.485	13,8	126.367	125.452,80
36 Charges de transfert	68.177.669		-1.545.379	-2,2	69.723.048	67.767.040,09
39 Facturations internes	1.300		0	0,0	1.300	3.149,85
42 Taxes		831.538	306.059	58,2	525.479	264.515,45
43 Revenus divers		485.600	222.600	84,6	263.000	541.956,72
46 Revenus de transferts		211.000	61.000	40,7	150.000	249.183,35

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	24,600 ETP		2,400 ETP	10,8%	22,200 ETP	22,200 ETP
3 Charges	75.758.628		-252.144	-0,3	76.010.772	74.116.311,67
4 Revenus		1.528.138	589.659	62,8	938.479	1.055.655,52
Couverture en F	-74.230.490		841.803		-75.072.293	-73.060.656,15
Couverture en %	-97,98%			-0,8	-98,77%	-98,58%
N01 - CULTURE						
<i>Postes fixes</i>	15,801 ETP		0,001 ETP	0,0%	15,800 ETP	15,900 ETP
3 Charges	69.661.438		-1.817.705	-2,5	71.479.143	70.413.123,69
4 Revenus		504.286	2.120	0,4	502.166	628.048,67
Couverture en F	-69.157.153		1.819.824		-70.976.977	-69.785.075,02
Couverture en %	-99,28%			0,0	-99,30%	-99,11%
30 Charges de personnel	3.167.185		8.903	0,3	3.158.282	3.119.369,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.457.085		113.673	8,5	1.343.412	1.382.695,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	143.852		17.485	13,8	126.367	125.452,80
36 Charges de transfert	64.892.017		-1.957.765	-2,9	66.849.782	65.782.506,90
39 Facturations internes	1.300		0	0,0	1.300	3.099,20
42 Taxes		274.408	35.242	14,7	239.166	2.277,95
43 Revenus divers		160.248	-102.752	-39,1	263.000	541.466,72
46 Revenus de transferts		69.630	69.630	ND		84.304,00
N02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	8,799 ETP		2,399 ETP	37,5%	6,400 ETP	6,300 ETP
3 Charges	6.097.190		1.565.561	34,5	4.531.629	3.703.187,98
4 Revenus		1.023.852	587.539	134,7	436.313	427.606,85
Couverture en F	-5.073.337		-978.021		-4.095.316	-3.275.581,13
Couverture en %	-83,21%			-7,9	-90,37%	-88,45%
30 Charges de personnel	2.062.550		843.953	69,3	1.218.597	1.209.906,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	748.987		309.221	70,3	439.766	508.698,14
36 Charges de transfert	3.285.652		412.386	14,4	2.873.266	1.984.533,19
39 Facturations internes				ND		50,65
42 Taxes		557.130	270.817	94,6	286.313	262.237,50
43 Revenus divers		325.352	325.352	ND		490,00
46 Revenus de transferts		141.370	-8.630	-5,8	150.000	164.879,35

Récapitulation O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>197,300 ETP</i>		<i>0,300 ETP</i>	<i>0,2%</i>	<i>197,000 ETP</i>	<i>187,850 ETP</i>
3 Charges	88.763.815		3.756.929	4,4	85.006.886	79.524.610,71
4 Revenus		1.633.455	-36.446	-2,2	1.669.901	2.842.209,44
Couverture en F	-87.130.360		-3.793.375		-83.336.985	-76.682.401,27
Couverture en %	-98,16%			0,1	-98,04%	-96,43%
30 Charges de personnel	48.116.212		140.571	0,3	47.975.641	46.131.386,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.243.116		3.703.719	29,5	12.539.397	10.451.596,56
33 Amortissements du patrimoine administratif	197.068		-12.216	-5,8	209.284	190.297,89
34 Charges financières	571.956		11.303	2,0	560.653	577.816,70
36 Charges de transfert	23.561.713		-91.248	-0,4	23.652.961	22.104.477,41
39 Facturations internes	73.750		4.800	7,0	68.950	69.035,50
41 Patentes et concessions		0	-280.000	-100,0	280.000	287.917,42
42 Taxes		1.020.944	110.590	12,1	910.354	1.878.304,60
43 Revenus divers		442.491	77.964	21,4	364.527	434.902,20
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
46 Revenus de transferts		170.000	55.000	47,8	115.000	237.974,00
49 Facturations internes				ND		3.111,22

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	197,300 ETP		0,300 ETP	0,2%	197,000 ETP	187,850 ETP
3 Charges	88.763.815		3.756.929	4,4	85.006.886	79.524.610,71
4 Revenus		1.633.455	-36.446	-2,2	1.669.901	2.842.209,44
Couverture en F	-87.130.360		-3.793.375		-83.336.985	-76.682.401,27
Couverture en %	-98,16%			0,1	-98,04%	-96,43%
001 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	24,300 ETP		0,000 ETP	0,0%	24,300 ETP	22,800 ETP
3 Charges	12.901.852		4.722	0,0	12.897.130	12.369.847,64
4 Revenus		56.788	36	0,1	56.752	64.796,30
Couverture en F	-12.845.064		-4.686		-12.840.378	-12.305.051,34
Couverture en %	-99,56%			0,0	-99,56%	-99,48%
30 Charges de personnel	9.189.228		59.913	0,7	9.129.315	9.122.350,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.335.785		-40.222	-1,2	3.376.007	3.073.352,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	171.439		-16.969	-9,0	188.408	169.508,99
34 Charges financières				ND		1.299,70
36 Charges de transfert	200.000		0	0,0	200.000	
39 Facturations internes	5.400		2.000	58,8	3.400	3.336,00
42 Taxes		17.261	36	0,2	17.225	25.360,35
43 Revenus divers		39.527	0	0,0	39.527	39.435,95
003 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	46,400 ETP		-0,300 ETP	-0,6%	46,700 ETP	45,500 ETP
3 Charges	13.579.471		37.769	0,3	13.541.702	14.537.230,79
4 Revenus		646.216	-170.841	-20,9	817.057	1.736.469,24
Couverture en F	-12.933.255		-208.610		-12.724.645	-12.800.761,55
Couverture en %	-95,24%			1,4	-93,97%	-88,06%
30 Charges de personnel	10.348.194		305.934	3,0	10.042.260	11.882.025,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.196.444		-103.578	-4,5	2.300.022	1.889.365,57
34 Charges financières	559.087		9.413	1,7	549.674	567.410,00
36 Charges de transfert	414.746		-180.000	-30,3	594.746	134.441,79
39 Facturations internes	61.000		6.000	10,9	55.000	63.987,50
41 Patentes et concessions		0	-280.000	-100,0	280.000	287.917,42
42 Taxes		646.196	109.159	20,3	537.037	1.405.110,60
43 Revenus divers				ND		40.330,00
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
49 Facturations internes				ND		3.111,22

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<i>004.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,000 ETP</i>	<i>3,000 ETP</i>
3 Charges	5.816.034		-1.430.607	-19,7	7.246.641	4.656.979,91
4 Revenus		53.543	287	0,5	53.256	7.477,45
Couverture en F	-5.762.491		1.430.894		-7.193.385	-4.649.502,46
Couverture en %	-99,08%			-0,2	-99,27%	-99,84%
30 Charges de personnel	5.536.375		-1.433.968	-20,6	6.970.343	4.324.518,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	254.006		-3.282	-1,3	257.288	314.641,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	12.784		4.753	59,2	8.031	8.713,22
34 Charges financières	12.869		1.890	17,2	10.979	9.107,00
42 Taxes		53.543	287	0,5	53.256	7.477,45
<i>004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,800 ETP</i>	<i>0,800 ETP</i>
3 Charges	657.789		-5.940	-0,9	663.729	598.887,99
4 Revenus		453	1	0,2	452	417,90
Couverture en F	-657.336		5.941		-663.277	-598.470,09
Couverture en %	-99,93%			0,0	-99,93%	-99,93%
30 Charges de personnel	568.886		623	0,1	568.263	528.014,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	88.903		-6.563	-6,9	95.466	70.873,79
42 Taxes		453	1	0,2	452	417,90
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DU SAI</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>20,900 ETP</i>		<i>-0,400 ETP</i>	<i>-1,9%</i>	<i>21,300 ETP</i>	<i>20,450 ETP</i>
3 Charges	3.801.946		48.105	1,3	3.753.841	3.844.658,80
4 Revenus		8.531	41	0,5	8.490	42.500,15
Couverture en F	-3.793.415		-48.064		-3.745.351	-3.802.158,65
Couverture en %	-99,78%			0,0	-99,77%	-98,89%
30 Charges de personnel	3.739.441		48.521	1,3	3.690.920	3.798.616,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59.732		-416	-0,7	60.148	44.038,56
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.773		0	0,0	2.773	2.003,44
42 Taxes		8.531	41	0,5	8.490	42.500,15
<i>004.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>6,300 ETP</i>		<i>0,300 ETP</i>	<i>5,0%</i>	<i>6,000 ETP</i>	<i>6,000 ETP</i>
3 Charges	1.209.065		43.476	3,7	1.165.589	1.118.140,85
4 Revenus		203.100	46	0,0	203.054	258.673,20
Couverture en F	-1.005.965		-43.430		-962.535	-859.467,65
Couverture en %	-83,20%			0,8	-82,58%	-76,87%
30 Charges de personnel	1.157.024		56.006	5,1	1.101.018	1.100.018,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	50.041		-12.530	-20,0	62.571	17.822,60

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
39 Facturations internes	2.000		0	0,0	2.000	300,00
42 Taxes		203.100	46	0,0	203.054	258.673,20
006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
<i>Postes fixes</i>	<i>15,300 ETP</i>		<i>1,500 ETP</i>	<i>10,9%</i>	<i>13,800 ETP</i>	<i>12,800 ETP</i>
3 Charges	12.205.508		5.437.653	80,3	6.767.855	5.766.704,27
4 Revenus		101.867	79.131	348,0	22.736	133.265,33
Couverture en F	-12.103.641		-5.358.522		-6.745.119	-5.633.438,94
Couverture en %	-99,17%			-0,5	-99,66%	-97,69%
30 Charges de personnel	4.669.237		1.303.977	38,7	3.365.260	2.726.195,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.446.271		4.083.676	121,4	3.362.595	3.030.508,77
36 Charges de transfert	90.000		50.000	125,0	40.000	10.000,00
42 Taxes		3.903	1.167	42,7	2.736	20.214,00
43 Revenus divers		97.964	77.964	389,8	20.000	113.051,33
007 - AFFAIRES EXTÉRIEURES						
<i>Postes fixes</i>	<i>20,600 ETP</i>		<i>-0,600 ETP</i>	<i>-2,8%</i>	<i>21,200 ETP</i>	<i>19,700 ETP</i>
3 Charges	23.886.618		-271.615	-1,1	24.158.233	22.500.298,62
4 Revenus		272.960	-110	0,0	273.070	414.332,70
Couverture en F	-23.613.658		271.505		-23.885.163	-22.085.965,92
Couverture en %	-98,86%			0,0	-98,87%	-98,16%
30 Charges de personnel	3.838.529		-132.020	-3,3	3.970.549	3.842.645,75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.466.762		-193.281	-11,6	1.660.043	1.005.027,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	125		0	0,0	125	124,92
36 Charges de transfert	18.576.852		56.886	0,3	18.519.966	17.651.731,63
39 Facturations internes	4.350		-3.200	-42,4	7.550	768,90
42 Taxes		2.960	-110	-3,6	3.070	30.351,05
43 Revenus divers		270.000	0	0,0	270.000	209.507,65
46 Revenus de transferts				ND		174.474,00
009 - INTÉRIEUR						
<i>Postes fixes</i>	<i>59,700 ETP</i>		<i>-0,200 ETP</i>	<i>-0,3%</i>	<i>59,900 ETP</i>	<i>56,800 ETP</i>
3 Charges	14.705.532		-106.634	-0,7	14.812.166	14.131.861,84
4 Revenus		289.997	54.963	23,4	235.034	184.277,17
Couverture en F	-14.415.535		161.597		-14.577.132	-13.947.584,67
Couverture en %	-98,03%			-0,4	-98,41%	-98,70%
30 Charges de personnel	9.069.298		-68.415	-0,7	9.137.713	8.807.001,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.345.172		-20.085	-1,5	1.365.257	1.005.966,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.947		0	0,0	9.947	9.947,32

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
36 Charges de transfert	4.280.115		-18.134	-0,4	4.298.249	4.308.303,99
39 Facturations internes	1.000		0	0,0	1.000	643,10
42 Taxes		84.997	-37	0,0	85.034	88.199,90
43 Revenus divers		35.000	0	0,0	35.000	32.577,27
46 Revenus de transferts		170.000	55.000	47,8	115.000	63.500,00

Récapitulation

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	1.266.528 ETP		1.256 ETP	0,1%	1.265.272 ETP	1.179,926 ETP
3 Charges	744.406.984		15.368.499	2,1	729.038.485	716.072.783,99
4 Revenus		71.091.325	3.318.153	4,9	67.773.172	69.572.695,35
Couverture en F	-673.315.659		-12.050.346		-661.265.313	-646.500.088,65
Couverture en %	-90,45%			-0,3	-90,70%	-90,28%
30 Charges de personnel	217.759.787		1.837.779	0,9	215.922.008	206.877.565,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	179.838.347		4.551.428	2,6	175.286.919	173.143.434,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	329.862.830		9.419.212	2,9	320.443.618	318.943.260,51
34 Charges financières	31.900		-2.776	-8,0	34.676	40.359,85
36 Charges de transfert	16.313.339		-312.346	-1,9	16.625.685	16.589.557,52
37 Subventions à redistribuer	0		-38.400	-100,0	38.400	
39 Facturations internes	600.781		-86.398	-12,6	687.179	478.606,55
41 Patentes et concessions		192.000	0	0,0	192.000	270.105,90
42 Taxes		9.723.920	165.091	1,7	9.558.829	10.911.368,85
43 Revenus divers		14.559.360	1.776.295	13,9	12.783.065	13.878.367,55
44 Revenus financiers		30.788.755	1.530.498	5,2	29.258.257	29.889.068,19
46 Revenus de transferts		15.444.600	-1.371	0,0	15.445.971	14.104.092,87
47 Subventions à redistribuer		0	-38.400	-100,0	38.400	
49 Facturations internes		382.690	-113.960	-22,9	496.650	519.691,99

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	<i>1.266,528 ETP</i>		<i>1,256 ETP</i>	<i>0,1%</i>	<i>1.265,272 ETP</i>	<i>1.179,926 ETP</i>
3 Charges	744.406.984		15.368.499	2,1	729.038.485	716.072.783,99
4 Revenus		71.091.325	3.318.153	4,9	67.773.172	69.572.695,35
Couverture en F	-673.315.659		-12.050.346		-661.265.313	-646.500.088,65
Couverture en %	-90,45%			-0,3	-90,70%	-90,28%
P01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>117,085 ETP</i>		<i>-4,240 ETP</i>	<i>-3,5%</i>	<i>121,325 ETP</i>	<i>113,156 ETP</i>
3 Charges	27.409.720		-1.252.653	-4,4	28.662.372	26.031.351,59
4 Revenus		1.734.715	50.772	3,0	1.683.943	1.349.670,94
Couverture en F	-25.675.005		1.303.424		-26.978.430	-24.681.680,64
Couverture en %	-93,67%			-0,5	-94,12%	-94,82%
30 Charges de personnel	23.201.186		-791.806	-3,3	23.992.992	22.721.440,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.952.332		-345.954	-10,5	3.298.286	2.568.644,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.183.851		-14.880	-1,2	1.198.730	266.789,70
36 Charges de transfert	19.900		-61.312	-75,5	81.212	431.703,32
37 Subventions à redistribuer	0		-38.400	-100,0	38.400	
39 Facturations internes	52.451		-301	-0,6	52.752	42.774,40
42 Taxes		1.199.682	4.172	0,3	1.195.510	468.629,62
43 Revenus divers		100.000	0	0,0	100.000	501.600,87
44 Revenus financiers		370.033	20.000	5,7	350.033	369.406,80
46 Revenus de transferts		65.000	65.000	ND		10.033,65
47 Subventions à redistribuer		0	-38.400	-100,0	38.400	
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	<i>121,987 ETP</i>		<i>-3,290 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>125,277 ETP</i>	<i>128,412 ETP</i>
3 Charges	40.161.762		-1.019.848	-2,5	41.181.610	39.484.952,77
4 Revenus		4.212.058	114.750	2,8	4.097.308	4.514.130,02
Couverture en F	-35.949.704		1.134.598		-37.084.302	-34.970.822,75
Couverture en %	-89,51%			-0,6	-90,05%	-88,57%
30 Charges de personnel	38.467.846		-739.066	-1,9	39.206.913	37.770.416,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.651.350		-277.171	-14,4	1.928.521	1.666.227,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.666		1.166	13,7	8.500	8.730,53
34 Charges financières	31.900		-2.776	-8,0	34.676	37.060,00
39 Facturations internes	1.000		-2.000	-66,7	3.000	2.518,15
42 Taxes		2.606.058	-85.250	-3,2	2.691.308	2.859.930,12
43 Revenus divers				ND		47.541,05

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
46 Revenus de transferts		1.606.000	200.000	14,2	1.406.000	1.598.158,85
49 Facturations internes				ND		8.500,00
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	<i>152,990 ETP</i>		<i>-2,507 ETP</i>	<i>-1,6%</i>	<i>155,497 ETP</i>	<i>150,909 ETP</i>
3 Charges	26.342.644		231.958	0,9	26.110.686	25.526.563,80
4 Revenus		194.881	-86.552	-30,8	281.433	252.164,68
Couverture en F	-26.147.763		-318.510		-25.829.253	-25.274.399,12
Couverture en %	-99,26%			0,3	-98,92%	-99,01%
30 Charges de personnel	24.388.961		219.557	0,9	24.169.404	24.199.932,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.674.150		-59.312	-3,4	1.733.462	1.192.871,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.933		-787	-7,3	10.720	10.522,02
34 Charges financières				ND		3.299,85
39 Facturations internes	269.600		72.500	36,8	197.100	119.937,73
42 Taxes		138.708	-26.552	-16,1	165.260	74.222,58
43 Revenus divers		55.000	-60.000	-52,2	115.000	177.714,00
44 Revenus financiers		1.173	0	0,0	1.173	228,10
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
<i>Postes fixes</i>	<i>279,696 ETP</i>		<i>-7,042 ETP</i>	<i>-2,5%</i>	<i>286,738 ETP</i>	<i>270,918 ETP</i>
3 Charges	464.954.270		9.044.550	2,0	455.909.719	455.039.582,87
4 Revenus		51.068.976	1.285.886	2,6	49.783.090	51.253.129,94
Couverture en F	-413.885.293		-7.758.664		-406.126.629	-403.786.452,93
Couverture en %	-89,02%			-0,1	-89,08%	-88,74%
30 Charges de personnel	36.134.253		-336.108	-0,9	36.470.361	35.949.018,53
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	136.400.941		2.637.496	2,0	133.763.445	133.556.584,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	276.038.104		6.705.495	2,5	269.332.609	269.698.005,77
36 Charges de transfert	16.112.892		193.121	1,2	15.919.771	15.533.152,54
39 Facturations internes	268.080		-155.453	-36,7	423.533	302.821,32
41 Patentes et concessions		192.000	0	0,0	192.000	270.105,90
42 Taxes		2.416.069	-98	0,0	2.416.167	3.861.740,11
43 Revenus divers		4.188.065	0	0,0	4.188.065	5.212.050,88
44 Revenus financiers		30.417.549	1.510.498	5,2	28.907.051	29.519.433,29
46 Revenus de transferts		13.472.603	-110.554	-0,8	13.583.157	11.878.607,77
49 Facturations internes		382.690	-113.960	-22,9	496.650	511.191,99
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
<i>Postes fixes</i>	594,770 ETP		18,334 ETP	3,2%	576,436 ETP	516,532 ETP
3 Charges	185.538.589		8.364.491	4,7	177.174.098	169.990.332,97
4 Revenus		13.880.695	1.953.296	16,4	11.927.399	12.203.599,77
Couverture en F	-171.657.894		-6.411.194		-165.246.700	-157.786.733,20
Couverture en %	-92,52%			-0,8	-93,27%	-92,82%
30 Charges de personnel	95.567.542		3.485.203	3,8	92.082.339	86.236.756,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37.159.574		2.596.369	7,5	34.563.205	34.159.106,95
33 Amortissements du patrimoine administratif	52.621.276		2.728.218	5,5	49.893.058	48.959.212,50
36 Charges de transfert	180.547		-444.155	-71,1	624.702	624.701,66
39 Facturations internes	9.650		-1.144	-10,6	10.794	10.554,95
42 Taxes		3.363.403	272.818	8,8	3.090.585	3.646.846,42
43 Revenus divers		10.216.295	1.836.295	21,9	8.380.000	7.939.460,75
46 Revenus de transferts		300.997	-155.817	-34,1	456.814	617.292,60

Récapitulation Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>29,876 ETP</i>		<i>1,916 ETP</i>	<i>6,9%</i>	<i>27,960 ETP</i>	<i>27,070 ETP</i>
3 Charges	30.034.712		-2.507.423	-7,7	32.542.135	10.681.931,44
4 Revenus		34.754.477	-3.905.703	-10,1	38.660.179	1.986.432,99
Couverture en F	4.719.765		-1.398.280		6.118.045	-8.695.498,45
Couverture en %	15,71%			-16,4	18,80%	-81,40%
30 Charges de personnel	4.622.556		-230.528	-4,8	4.853.084	4.315.784,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.017.346		-21.470	-1,1	2.038.815	959.274,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	464.107		-925	-0,2	465.032	466.841,28
36 Charges de transfert	6.077.000		-2.254.500	-27,1	8.331.500	4.006.590,00
37 Subventions à redistribuer	16.852.000		0	0,0	16.852.000	932.740,00
39 Facturations internes	1.703		0	0,0	1.703	700,29
42 Taxes		1.210.920	-103	0,0	1.211.022	286.412,82
43 Revenus divers		781.760	-3.905.600	-83,3	4.687.360	287.597,00
44 Revenus financiers		15.909.797	0	0,0	15.909.797	435.857,97
47 Subventions à redistribuer		16.852.000	0	0,0	16.852.000	932.740,00
49 Facturations internes				ND		43.825,20

Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	29,876 ETP		1,916 ETP	6,9%	27,960 ETP	27,070 ETP
3 Charges	30.034.712		-2.507.423	-7,7	32.542.135	10.681.931,44
4 Revenus		34.754.477	-3.905.703	-10,1	38.660.179	1.986.432,99
Couverture en F	4.719.765		-1.398.280		6.118.045	-8.695.498,45
Couverture en %	15,71%			-16,4	18,80%	-81,40%
Q01 - ENERGIE.						
<i>Postes fixes</i>	29,876 ETP		1,916 ETP	6,9%	27,960 ETP	27,070 ETP
3 Charges	30.034.712		-2.507.423	-7,7	32.542.135	10.681.931,44
4 Revenus		34.754.477	-3.905.703	-10,1	38.660.179	1.986.432,99
Couverture en F	4.719.765		-1.398.280		6.118.045	-8.695.498,45
Couverture en %	15,71%			-16,4	18,80%	-81,40%
30 Charges de personnel	4.622.556		-230.528	-4,8	4.853.084	4.315.784,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.017.346		-21.470	-1,1	2.038.815	959.274,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	464.107		-925	-0,2	465.032	466.841,28
36 Charges de transfert	6.077.000		-2.254.500	-27,1	8.331.500	4.006.590,00
37 Subventions à redistribuer	16.852.000		0	0,0	16.852.000	932.740,00
39 Facturations internes	1.703		0	0,0	1.703	700,29
42 Taxes		1.210.920	-103	0,0	1.211.022	286.412,82
43 Revenus divers		781.760	-3.905.600	-83,3	4.687.360	287.597,00
44 Revenus financiers		15.909.797	0	0,0	15.909.797	435.857,97
47 Subventions à redistribuer		16.852.000	0	0,0	16.852.000	932.740,00
49 Facturations internes				ND		43.825,20

Amendements

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018
FONCTIONNEMENT**

TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE

		PROJET DE BUDGET 2018			TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
TOTAL ETAT		8'293'524'135	8'032'163'068		47'516'493	122'348'888	9.0	8'341'040'628	8'154'511'956
RESULTAT			-261'361'067		74'832'395				-186'528'672
				Amendements budgétaires	47'516'493	122'348'888	9.0		
				Amendements techniques	-	-	0.0		
	TRANSVERSAL				17'987'465	8'588	-	17'987'465	8'588
				Amendements budgétaires	17'987'465	8'588	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
A	FORMATION	2'072'971'586	83'426'804		5'803'662	-4'728'000	-	2'078'775'248	78'698'804
				Amendements budgétaires	5'803'662	-4'728'000	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
B	EMPLOI	104'730'024	33'577'707		-500'000	-500'000	-	104'230'024	33'077'707
				Amendements budgétaires	-500'000	-500'000	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
C	ACTION SOCIALE	929'127'502	169'834'311		10'238'400	6'365'300	-	939'365'902	176'199'611
				Amendements budgétaires	10'238'400	6'365'300	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
D	PERSONNES AGEES	479'288'722	78'000'827		-242'432	727'296	-	479'046'290	78'728'123
				Amendements budgétaires	-242'432	727'296	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
E	HANDICAP	425'986'721	64'829'503		-157'568	472'704	-	425'829'153	65'302'207
				Amendements budgétaires	-157'568	472'704	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
F	ENVIRONNEMENT	69'546'774	41'766'649		-	-	-	69'546'774	41'766'649
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	121'723'318	38'362'417		167'258	-	1.0	121'890'576	38'362'417
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	167'258	-	1.0		
H	SECURITE ET POPULATION	632'484'261	282'249'665		1'864'333	275'000	9.0	634'348'594	282'524'665
				Amendements budgétaires	2'075'000	275'000	9.0		
				Amendements techniques	-210'667	-	-		
I	JUSTICE	185'857'603	64'231'752		-	-	-	185'857'603	64'231'752
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
J	MOBILITE	399'908'279	75'899'232		13'189'114	-	-	413'097'393	75'899'232
				Amendements budgétaires	12'978'447	-	-		
				Amendements techniques	210'667	-	-		
K	SANTE	1'167'669'768	36'116'806		1'400'000	-	-	1'169'069'768	36'116'806
				Amendements budgétaires	1'400'000	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018
FONCTIONNEMENT**

TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE

		PROJET DE BUDGET 2018			TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	ETP	CHARGES	REVENUS
L	ECONOMIE	38'662'661	55'418'651		578'970	-	2.6	39'241'631	55'418'651
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	578'970	-	2.6		
M	FINANCE ET IMPOTS	741'682'269	6'916'477'274		743'588	119'928'000	0.2	742'425'857	7'036'405'274
				Amendements budgétaires	703'519	119'928'000	-		
				Amendements techniques	40'069	-	0.2		
N	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	78'407'385	1'528'120		-2'720'000	-	-	75'687'385	1'528'120
				Amendements budgétaires	-2'720'000	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
O	AUTORITE ET GOUVERNANCE	88'590'449	1'633'297		-50'000	-	-	88'540'449	1'633'297
				Amendements budgétaires	-50'000	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
P	ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS	743'713'411	70'907'600		-786'297	-200'000	-3.8	742'927'114	70'707'600
				Amendements budgétaires	-	-200'000	-		
				Amendements techniques	-786'297	-	-3.8		
Q	ENERGIE	13'173'401	17'902'453		-	-	-	13'173'401	17'902'453
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT

TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
						17'987'465	8'588	-	-		
					Amendements budgétaires	17'987'465	8'588	budg.	-		
					Amendements techniques	-	-	techn	-		
Tous les programmes	30	Charges de personnel	2'451'036'373		Hausse du taux de cotisation du régime LAMat de 0,082% à 0,092% dès le 1er janvier 2018 selon le projet de règlement modifiant le règlement d'application de la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption (RAMat – J 5 07.01)	98'307		budg.	-	2'451'134'680	-
Tous le programmes	30	Charges de personnel	2'451'036'373		Baisse du taux de cotisation assurance accident professionnel dès le 1er janvier 2018 ; information parvenue le 20 novembre 2017	-1'003'451		budg.		2'450'032'922	-
Tous le programmes	30	Charges de personnel	2'451'036'373		Annuité 2018 complète en remplacement d'une demi-annuité	10'870'640		budg.			
Tous le programmes	36	Charges de transfert	4'671'558'781			9'021'969		budg.			
Tous le programmes	42	Taxes		462'225'914				8'588	budg.		-
Tous les programmes	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	567'649'109		Amendement de la commission des finances réduisant la nature 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc." de 1 million.	-1'000'000		budg.	-	566'649'109	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
A FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'072'971'586	83'426'804		5'803'662	-4'728'000	-	-	2'078'775'248	78'698'804
					Amendements budgétaires	5'803'662	-4'728'000	budg.	-		
					Amendements techniques	-	-	techn	-		
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	84'715'533		Stabilisation d'un etp auxiliaire pour le chef de service du SSEJ	-	-	techn	-	84'715'533	-
A01 Enseignement obligatoire et orientation	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'867'793		Transfert vers les charges de personnel pour les dépenses relatives au personnel temporaire ADECCO (transports, infirmiers, techniciens)	-42'000		techn	-	15'825'793	-
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	622'843'825			42'000		techn	-	622'885'825	-
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	622'843'825		Réaffectation de 2 ETP enseignants du programme A02 vers le programme A01 (R 2018 dans le cadre de FO18).	89'456		techn	2.0	622'933'281	-
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	622'843'825		Réaffectation de 0.5 ETP de chargé de mission du programme A02 vers le programme A01.	106'815		techn	0.5	622'950'640	-
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30	Charges de personnel	433'341'015			-106'815		techn	-0.5	433'234'200	-
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	46	Revenus de transferts		47'292'044	Diminution de la contribution fédérale en faveur de la formation professionnelle selon informations disponibles dans le projet de budget 2018 de la Confédération.		-4'728'000	budg.	-	-	42'564'044
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	36	Subvention extraordinaire à la FFPC	62'369'673		Ajustement de la subvention extraordinaire de la FFPC conformément à l'art. 8 de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA). Cette demande est arrivée trop tardivement pour être prise en compte au PB18.	803'662		budg.	-	63'173'335	-
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30	Charges de personnel	433'341'015		Réaffectation de 2 ETP enseignants du programme A02 vers le programme A01 (R 2018 dans le cadre de FO18).	-89'456		techn	-2.0	433'251'559	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	36	Frais de placements éducation spécialisée	18'422'219		Ajustement des frais de placements dans l'éducation spécialisée pour faire suite à un dépassement budgétaire lié à l'accueil de réquerants d'asiles mineurs non accompagnés et les hospitalisations dites sociales.	5'000'000		budg.		23'422'219	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
A FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39		REVENUS hors 47 et 49	
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'920'036		Transfert au GLAJ pour gestion / maintenance de la plateforme Loisirsjeunes.ch Transfert vers les charges de personnel pour les dépenses relatives au personnel temporaire ADECCO (transports, infirmiers, techniciens)	-20'000		techn	-	2'900'036	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	36	Groupement de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ GE)	105'753'625			20'000		techn	-	105'773'625	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'920'036			-158'000		techn	-	2'762'036	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	84'715'533			158'000		techn	-	84'873'533	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
B EMPLOI**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS			CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49			hors 37 et 39	hors 47 et 49
			104'730'024	33'577'707		-500'000	-500'000		-	104'230'024	33'077'707
					Amendements budgétaires	-500'000	-500'000	budg.	-		
					Amendements techniques	-	-	techn	-		
B01 - Réinsertion des demandeurs d'emplois	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'467'311		Dans le cadre du dispositif des allocations de retour en emploi (ARE), l'office cantonal de l'emploi (OCE) demande le remboursement de la participation financière versée aux entreprises bénéficiaires. Cette facturation donne lieu à la constatation d'une créance et d'un revenu sur la nature 469 si le remboursement se rapporte à une participation financière de l'exercice précédent; le remboursement vient en déduction de la charge s'il se rapporte à une participation financière de l'exercice courant.	-500'000		budg.	-	1'967'311	-
B01 - Réinsertion des demandeurs d'emplois	46	Revenus de transferts		32'505'328	Les créances se rapportant à ces factures ne sont parfois pas recouvrées en raison de la situation financière du débiteur. Une dépréciation de créances est alors constatée. Depuis le bouclage 2016, une baisse du recours à ce type de dispositif est constaté. Il s'en suit que le montant de la facturation et des revenus prévus sur la rubrique 469001 doit être revu à la baisse de 500'000 F. En parallèle, le volume des créances et de dépréciations à constater baissent du même montant. L'effet sur le résultat est neutre.		-500'000	budg.	-	-	32'005'328

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
C ACTION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS			CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49			hors 37 et 39	hors 47 et 49
			929'127'502	169'834'311		10'238'400	6'365'300		-	939'365'902	176'199'611
					Amendements budgétaires	10'238'400	6'365'300	budg.	-		
					Amendements techniques	-	-	techn.	-		
C01 - Accès à l'assurance maladie	36	Subsides aux assurés à ressources modestes	344'053'200		La loi 12203 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie annule la mesure d'économie intégrée dans le projet de budget 2018 à hauteur de 5'468'400 F.	5'468'400		budg.	-	349'521'600	-
C01 - Accès à l'assurance maladie	36	Subsides aux assurés à ressources modestes	344'053'200		Le projet de budget 2018 a été construit sur la base d'une hausse prévisionnelle des primes d'assurance-maladie de +3.5%. Or, la publication officielle des primes 2018 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) fait état d'une hausse moyenne pour Genève de +5.4%. L'impact de cette hausse plus importante sur les subsides à payer en 2018 est de +6'000'000 F.	6'000'000		budg.	-	350'053'200	-
C01 - Accès à l'assurance maladie	46	Revenus de transferts		161'600'000	Parallèlement, la subvention fédérale pour assurés à ressources modestes augmente de +6'095'300 F par rapport au montant prévu au projet de budget 2018, selon les dernières informations communiquées par l'OFSP. Cette hausse s'explique : - à hauteur de +3'000'000 F par le report de la mesure du programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération qui visait à diminuer de 7.5% à 7.2% le montant des dépenses brutes de santé qu'elle consacre au financement de l'allègement des primes individuelles d'assurance-maladie, - à hauteur de +3'095'300 F par la hausse plus importante que prévu des primes d'assurance-maladie pour l'année 2018.		6'095'300	budg.	-	-	167'695'300
C01 - Accès à l'assurance maladie	36	Subsides aux assurés à ressources modestes	344'053'200		Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des baisses de charges courantes escomptées suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales. Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.	-100'000		budg.		343'953'200	-
C01 - Accès à l'assurance maladie	46	Revenus de transferts		161'600'000	Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des revenus supplémentaires escomptés suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales. Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.		300'000	budg.		-	161'900'000
C01 - Accès à l'assurance maladie	36	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	50'700'000		Conformément à l'article 64a LAMal, l'Etat prend en charge chaque année, à hauteur de 85%, les actes de défaut de biens (ADB) résultant des primes d'assurance-maladie impayées des genevois. Selon les dernières informations communiquées par les assureurs au Service de l'assurance-maladie (SAM), cette charge sera de 52'600'000 F en 2018. Par rapport au montant initialement prévu au projet de budget 2018, une hausse de +1'900'000 F est nécessaire, s'agissant d'une charge contrainte.	1'900'000		budg.	-	52'600'000	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
C ACTION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP		PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		Techn	Total	CHARGES	REVENUS			
			hors 37 et 39	hors 47 et 49				hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.	hors 37 et 39	hors 47 et 49
C03 - Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale	36	Hospice Général - Prestations - Action Sociale (S970810000)	300'447'658		Cet amendement s'inscrit dans le cadre de l'application du 1er train de la loi 11761 instituant la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT). Le montant du loyer des locaux exploités par l'Hospice général (HG) ainsi que de la compensation des charges cantonales par les communes de Carouge, de Troinex et de Veyrier ont été surestimés de 30'000 F. Il convient donc d'ajuster à la baisse la participation au fonds de régulation de Carouge (-18'484 F), de Troinex (-1'901 F) et de Veyrier (-9'615 F), ainsi que la subvention accordée à l'HG (-30'000 F).	-30'000		budg.	-		300'417'658	-
C03 - Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale	46	Revenus de transferts		4'277'502	L'effet sur le résultat est neutre.		-30'000	budg.	-		-	4'247'502
C05 - Actions en matière d'asile et de migration	36	Hospice Général - Prestations - Asile	32'693'340		Revue à la baisse du nombre de personnes accueillies dans le dispositif.	-3'000'000		budg.	-		29'693'340	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
D PERSONNES ÂGÉES**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE		
			CHARGES	REVENUS		Techn	Total		CHARGES	REVENUS	
			hors 37 et 39	hors 47 et 49					hors 37 et 39	hors 47 et 49	
			479'288'722	78'000'827		-242'432	727'296	-	479'046'290	78'728'123	
					Amendements budgétaires	-242'432	727'296	budg.			
					Amendements techniques	-	-	techn.			
D01 - Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Armée du Salut	1'592'959		Cet amendement neutre corrige une confusion faite dans l'application des mécanismes salariaux sur le report ligne à ligne par EMS. Il vise à adapter les subventions accordées par EMS: - dans le cadre du renouvellement de leur contrat de prestations et sur la base notamment de l'évolution des minutes de soins, du coût normatif reconnu actualisé des données financières, analytiques et de gestion fournies par les EMS; - dans le cadre de la planification médico-sociale et sur la base du planning actualisé au 31 août 2017 des ouvertures et fermetures de lits EMS. A cet effet, la fin de la rénovation de bâtiment des Azalées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex (24 lits MRPS) est avancée à 2019 au lieu de 2021; - dans le cadre du projet d'amendement du régime de financement des soins de LaMal et eu égard au texte retenu en conférence de conciliation (session d'automne 2017) pour les séjours extra-cantonaux, les modalités desdits séjours sont plus restrictives qu'anticipées. Cet amendement intègre également le regroupement des lignes de subvention "EMS - La Petite Boissière", "EMS - Les Charmilles" et "EMS - Liotard" sur une nouvelle ligne de subvention "EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL" et "EMS - Résidence Les Arénieres" et "EMS - Poterie" sur une nouvelle ligne de subvention "EMS - Fondation la Vespérale", ainsi que le changement de nom sans modification de rubrique budgétaire de EMS - Résidence Nant-d'Avril qui devient EMS - Villa Mandement. L'effet sur le résultat est neutre.	-4'972		techn	-	1'587'987	-
	36	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	2'150'369			-7'246		techn	-	2'143'123	-
	36	EMS - Butini	4'302'180			-13'672		techn	-	4'288'508	-
	36	EMS - Châtelaine	2'968'603			-10'151		techn	-	2'958'452	-
	36	EMS - De la Rive	2'160'613			93'555		techn	-	2'254'168	-
	36	EMS - Domaine de la Louvière	2'247'065			-7'290		techn	-	2'239'775	-
	36	EMS - Drize	1'830'354			-6'076		techn	-	1'824'278	-
	36	EMS - Eynard Fatio	3'443'234			-11'424		techn	-	3'431'810	-
	36	EMS - Foyer Béthel	2'010'633			-6'345		techn	-	2'004'288	-
	36	EMS - Foyer St-Paul	2'415'191			-65'512		techn	-	2'349'679	-
	36	EMS - Foyer Vaillon	1'818'245			-4'818		techn	-	1'813'427	-
	36	EMS - La Méridienne	979'837			-137'527		techn	-	842'310	-
	36	EMS - La Providenza	1'995'574			-6'539		techn	-	1'989'035	-
	36	EMS - La Terrassière	2'892'493			-9'275		techn	-	2'883'218	-
	36	EMS - Le Léman	1'100'652			-3'780		techn	-	1'096'872	-
	36	EMS - Le Nouveau-Kermont	2'606'504			-7'899		techn	-	2'598'605	-
	36	EMS - Le Prieuré	4'409'664			-14'072		techn	-	4'395'592	-
	36	EMS - Les Bruyères	2'132'571			-6'808		techn	-	2'125'763	-
	36	EMS - Les Charmettes	3'146'714			-21		techn	-	3'146'693	-
	36	EMS - Les Châtaigniers	3'900'041			-11'974		techn	-	3'888'067	-
36	EMS - Fondation de l'Age d'Or (ex Les Lauriers)	2'019'238		-6'097		techn	-	2'013'141	-		
36	EMS - Les Mimosas	1'091'487		-3'295		techn	-	1'088'192	-		
36	EMS - Les Pervenches	2'073'440		-6'709		techn	-	2'066'731	-		
36	EMS - Les Pins	1'959'040		-6'125		techn	-	1'952'915	-		
36	EMS - Maison de la Tour	1'645'979		-641		techn	-	1'645'338	-		

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
D PERSONNES ÂGÉES**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE		
			CHARGES	REVENUS		Techn	Total		CHARGES	REVENUS	
			hors 37 et 39	hors 47 et 49					hors 37 et 39	hors 47 et 49	
D01 - Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Maison de Vessy	7'499'987		<p>Cet amendement neutre corrige une confusion faite dans l'application des mécanismes salariaux sur le report ligne à ligne par EMS. Il vise à adapter les subventions accordées par EMS:</p> <p>- dans le cadre du renouvellement de leur contrat de prestations et sur la base notamment de l'évolution des minutes de soins, du coût normatif reconnu actualisé des données financières, analytiques et de gestion fournies par les EMS;</p> <p>- dans le cadre de la planification médico-sociale et sur la base du planning actualisé au 31 août 2017 des ouvertures et fermetures de lits EMS. A cet effet, la fin de la rénovation de bâtiment des Azalées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex (24 lits MRPS) est avancée à 2019 au lieu de 2021;</p> <p>- dans le cadre du projet d'amendement du régime de financement des soins de LaMal et eu égard au texte retenu en conférence de conciliation (session d'automne 2017) pour les séjours extra-cantonaux, les modalités desdits séjours sont plus restrictives qu'anticipées.</p> <p>Cet amendement intègre également le regroupement des lignes de subvention "EMS - La Petite Boissière", "EMS - Les Charmilles" et "EMS - Liotard" sur une nouvelle ligne de subvention "EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL" et "EMS - Résidence Les Arénières" et "EMS - Poterie" sur une nouvelle ligne de subvention "EMS - Fondation la Vespérale", ainsi que le changement de nom sans modification de rubrique budgétaire de EMS - Résidence Nant-d'Avril qui devient EMS - Villa Mandement.</p> <p align="center">L'effet sur le résultat est neutre.</p>	-22'349		techn	-	7'477'638	-
	36	EMS - Mouilles	2'332'552			-7'966		techn	-	2'324'586	-
	36	EMS - MRPS	6'115'384			3'798		techn	-	6'119'182	-
	36	EMS - Notre Dame	2'721'447			-9'423		techn	-	2'712'024	-
	36	EMS - Nouveau Coccinelle	1'917'360			-7'624		techn	-	1'909'736	-
	36	EMS - Pierre de la Fée	2'290'001			-7'940		techn	-	2'282'061	-
	36	EMS - Plantamour	1'967'430			-6'931		techn	-	1'960'499	-
	36	EMS - Résidence Beauregard	1'567'509			-5'104		techn	-	1'562'405	-
	36	EMS - Résidence de Bon Séjour	2'775'672			-8'260		techn	-	2'767'412	-
	36	EMS - Résidence de la Champagne	1'725'800			-5'993		techn	-	1'719'807	-
	36	EMS - Résidence des Franchises	2'113'243			-6'786		techn	-	2'106'457	-
	36	EMS - Résidence Fort Barreau	2'112'170			-6'250		techn	-	2'105'920	-
	36	EMS - Résidence Happy Days	1'847'549			-5'947		techn	-	1'841'602	-
	36	EMS - Résidence Jura	1'725'806			-5'479		techn	-	1'720'327	-
	36	EMS - Résidence Les Tilleuls	2'419'951			-7'218		techn	-	2'412'733	-
	36	EMS - Résidence Mandement	1'364'122			-3'924		techn	-	1'360'198	-
	36	EMS - Villa Mandement (ex EMS - Résidence Nant-d'Avril)	1'033'395			-4'263		techn	-	1'029'132	-
	36	EMS - La Plaine	2'689'758			-8'624		techn	-	2'681'134	-
	36	EMS - Résidence Saconnay	1'425'874			-3'965		techn	-	1'421'909	-
	36	EMS - Résidence Vendée	1'900'686			-7'1406		techn	-	1'829'280	-
	36	EMS - Stella	1'917'360			-6'165		techn	-	1'911'195	-
	36	EMS - Val Fleury	7'411'157			-24'830		techn	-	7'386'327	-
	36	EMS - St-Loup - Vandelle	2'598'294			-8'859		techn	-	2'589'435	-
36	EMS - Villa Mona	1'443'453		392		techn	-	1'443'845	-		
36	EMS - La Petite Boissière	2'142'447		-2'142'447		techn	-	-	-		
36	EMS - Les Charmilles	2'901'527		-2'901'527		techn	-	-	-		
36	EMS - Liotard	2'078'243		-2'078'243		techn	-	-	-		
36	EMS - Petite Boissière.			7'267'051		techn	-	7'267'051	-		
36	EMS - Poterie	1'997'739		-1'997'739		techn	-	-	-		

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
D PERSONNES ÂGÉES**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE		
			CHARGES	REVENUS		Techn	Total		CHARGES	REVENUS	
			hors 37 et 39	hors 47 et 49					hors 37 et 39	hors 47 et 49	
D01 - Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Résidence Les Arénières	2'256'638			-2'256'638		techn	-	-	-
	36	EMS - Fondation la Vespérale				4'253'502		techn	-	4'253'502	-
	36	Enveloppe EMS (Enveloppe destinée aux nouvelles places)	385'302			361'870		techn	-	747'172	-
D01 - Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	36	Séjours Extra cantonaux (nouveau)	3'500'000		Cet amendement budgétaire vise à adapter l'enveloppe EMS pour tenir compte des engagements déjà pris pour les ouvertures et fermetures de lits EMS qui vont s'étaler sur la période des contrats de prestations 2018-2021. L'Etat doit notamment pourvoir au financement des 24 lits MRPS qui seront ouverts à la fin de la rénovation en cours du bâtiment des Azalées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex mais l'enveloppe EMS prévue au budget 2018 ne suffira pas à honorer cet engagement dès 2019. Les modalités d'application du régime de financement des soins de LaMal pour les séjours extra-cantonaux sont plus restrictives qu'anticipées, notamment en regard du texte retenu en conférence de conciliation. Ainsi, une partie du montant prévu en 2018 pour couvrir cette charge est réallouée de manière à présenter un amendement neutre.	-761'510		techn	-	2'738'490	-
	36	Enveloppe EMS (Enveloppe destinée aux nouvelles places)	385'302		L'effet sur le résultat est neutre.	761'510		techn	-	1'146'812	-
D02 - Soutien financier individuel aux personnes âgées	36	Prestations complémentaires fédérales AVS (PC fédérales AVS)	257'387'726		Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des baisses de charges courantes escomptées suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales. Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.	-194'829		budg.		257'192'897	-
	36	Prestations complémentaires cantonales AVS (PC cantonales - AVS)	62'887'646			-47'603		budg.		62'840'043	-
D02 - Soutien financier individuel aux personnes âgées	46	Revenus de transferts		73'887'839	Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des revenus supplémentaires escomptés suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales. Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.		727'296	budg.		-	74'615'135

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
E HANDICAP**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS			CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49			hors 37 et 39	hors 47 et 49
			425'986'721	64'829'503		-157'568	472'704		-	425'829'153	65'302'207
					Amendements budgétaires	-157'568	472'704	budg.	-		
					Amendements techniques	-	-	techn	-		
E01 - Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Clair-Bois adultes	21'918'897		Ajustement de la subvention accordée dans le cadre du nouveau contrat de prestations 2018 - 2021, suite à une actualisation de la planification des places mises à disposition par l'EPH. L'effet sur le résultat est neutre.	464'400		techn	-	22'383'297	-
	36	EPH - Fondation Ensemble - adultes	10'081'556			410'400		techn	-	10'491'956	-
	36	EPH - EPI	60'135'076			739'200		techn	-	60'874'276	-
	36	EPH - Association La Corolle	3'247'888			180'000		techn	-	3'427'888	-
	36	EPH - Enveloppe nouvelles places	7'213'148			-1'794'000		techn	-	5'419'148	-
E02 - Soutien financier individuel aux personnes handicapées	36	Prestations complémentaires fédérales AI (PC fédérales AI)	156'215'825		Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des baisses de charges courantes escomptées suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales. Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.	-105'590		budg.		156'110'235	-
	36	Prestations complémentaires cantonales AI (PC cantonales - AI)	76'898'257			-51'978		budg.		76'846'279	-
E02 - Soutien financier individuel aux personnes handicapées	46	Revenus de transferts		60'367'572	Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des revenus supplémentaires escomptés suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales. Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.		472'704	budg.		-	60'840'276

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
F ENVIRONNEMENT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP		PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		Techn	Total	CHARGES	REVENUS		
			hors 37 et 39	hors 47 et 49				hors 37 et 39	hors 47 et 49		
			69'546'774	41'766'649		-	-		-	69'546'774	41'766'649
					Amendements budgétaires	-	-	budg.	-		
					Amendements techniques	-	-	techn	-		
F04 - Nature et paysage	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'403'969		Conventions-programmes RPT Reclassification des charges liées à la part cantonale au financement des conventions-programmes RPT en charges de transfert, conformément à la nature des projets (= transfert neutre).	-274'475		techn	-	6'129'494	-
F04 - Nature et paysage	36	Charges de transfert*	1'038'633			274'475		techn	-	1'313'108	-

* L'amendement sur la nature 36 charges de transfert touche les lignes de subventions suivantes : Fonds forestier communes (+11'125 francs), Forêt : subventions diverses (+24'700 francs), Biodiversité Nature et aux sites naturels (+15'000 francs) et Faune (+223'650 francs).

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
G AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS			CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49			hors 37 et 39	hors 47 et 49
			121'723'318	38'362'417		167'258	-		1.0	121'890'576	38'362'417
					Amendements budgétaires	-	-	budg.	-		
					Amendements techniques	167'258	-	techn	1.0		
G01 - Logement et planification foncière	30	Charges de personnel	10'823'461		Renforcement de l'équipe de la direction de la planification des opérations foncières pour le traitement des droits distincts et permanents en provenance de l'office des bâtiments (P04).	167'258		techn	1.0	10'990'719	-
G01 - Logement et planification foncière	30	Charges de personnel	10'823'461		Renforcement de l'équipe de la direction du projet Praille Acacias Vernets par optimisation des ressources départementales au DALE.	-117'562		techn	-1.0	10'705'899	-
G02 - Aménagement du territoire	30	Charges de personnel	14'649'425			117'562		techn	1.0	14'766'987	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
H SÉCURITÉ ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS			CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49			hors 37 et 39	hors 47 et 49
			632'484'261	282'249'665		1'864'333	275'000	-	7.0	634'348'594	282'524'665
					Amendements budgétaires	2'075'000	275'000	budg.	9.0		
					Amendements techniques	-210'667	-	techn	-		
H01 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	27'366'768		Création de la cellule anti fraude selon décision du Conseil d'Etat du 18 octobre 2017. Cet amendement est en lien avec celui du DEAS sur les programmes C01, D02 et E02.	700'000		budg.	7.0	28'066'768	-
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	306'712'517		Dans le cadre de l'actualisation de la convention intercantonale de la conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP), augmentation de 2 ETP financés par une augmentation de la participation financière des autres cantons.	275'000		budg.	2.0	306'987'517	-
H02 Sécurité publique	46	Revenus de transfert		46'087'085				275'000	budg.	-	-
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	306'712'517		Augmentation des primes d'assurances maladie pour 2018	825'000		budg.	-	307'537'517	-
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	33	Amortissements du patrimoine administratif	250'781		Des amortissements pour 211'000 ont été budgétés à tort sur le programme H05 au lieu du programme J01	-210'667		techn	-	40'114	-
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	115'721'705		Augmentation des primes d'assurances maladie pour 2018	275'000		budg.	-	115'996'705	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
J MOBILITÉ**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS			CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49			hors 37 et 39	hors 47 et 49
			399'908'279	75'899'232		13'189'114	-	-	-	413'097'393	75'899'232
					Amendements budgétaires	12'978'447	-	budg.	-		
					Amendements techniques	210'667	-	techn	-		
J01 Transports et mobilité	30	Charges de personnel	14'495'813		Amendement de la commission des finances	-300'000		budg.	-	14'195'813	-
J01 Transports et mobilité	33	Amortissements du patrimoine administratif	3'961'359		Des amortissements pour 211'000 ont été budgétés à tort sur le programme H05 au lieu du programme J01	210'667		techn	-	4'172'026	-
J01 Transports et mobilité	36	Transports Publics Genevois (TPG)	227'065'969		Indemnité TPG En vertu de la loi fédérale sur le transport de voyageurs (art. 28, al. 4, LTV), de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (art. 31 OITRV) et de la loi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics (art 3A, al. 2), versement d'une indemnité supplémentaire en compensation de la non augmentation des tarifs Unireso.	4'252'168		budg.	-	231'318'137	-
J01 Transports et mobilité	36	Transports Publics Genevois (TPG)	227'065'969		Indemnité TPG supplémentaire (L12128) En application de la loi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics (art 3A, al. 5), versement d'une indemnité supplémentaire afin de retrouver le volume d'offre de 2014. Le montant, proposé par une délégation ad-hoc du Conseil d'Etat, a été entériné le 1er novembre 2017 par le Conseil d'Etat.	9'000'000		budg.	-	236'065'969	-
J01 Transports et mobilité	36	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	2'506'934		Indemnité SMGN En vertu de la loi fédérale sur le transport de voyageurs (art. 28, al. 4, LTV), de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (art. 31 OITRV) et de la loi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics (art 3A, al. 2), versement d'une indemnité supplémentaire en compensation de la non augmentation des tarifs Unireso.	26'279		budg.	-	2'533'213	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
K SANTÉ**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP		PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		Techn	Total	CHARGES	REVENUS		
			hors 37 et 39	hors 47 et 49				hors 37 et 39	hors 47 et 49		
			1'167'669'768	36'116'806		1'400'000	-		-	1'169'069'768	36'116'806
					Amendements budgétaires	1'400'000	-	budg.	-		
					Amendements techniques	-	-	techn	-		
K01 - réseau de soins	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'060'314		Dès 2018, l'Etat doit verser par an des sommes de l'ordre de 600'000 F aux infirmières indépendantes et de 5'000'000 F aux organisations de soins à domicile. Par rapport au budget 2017 de 4'200'000 F, la part résiduelle à couvrir par un amendement budgétaire s'élève donc à 1'400'000 F (nature 313087).	1'400'000		budg.	-	8'460'314	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
L ECONOMIE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn	ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS			CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.	Total	hors 37 et 39	hors 47 et 49
			38'662'661	55'418'651		578'970	-		2.6	39'241'631	55'418'651
					Amendements budgétaires	-	-	budg.	-		
					Amendements techniques	578'970	-	techn	2.6		
L01 Développement et soutien à l'économie	30	Charges de personnel	2'460'680		Transfert neutre de 2,6 ETP entre le programme P05 et le programme L01 (DG DERI)	578'970		techn	2.6	3'039'650	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
M FINANCE ET IMPÔTS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS			CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49			hors 37 et 39	hors 47 et 49
			741'682'269	6'916'477'274		743'588	119'928'000		0.2	742'425'857	7'036'405'274
					Amendements budgétaires	703'519	119'928'000	budg.	-		
					Amendements techniques	40'069	-	techn	0.2		
M01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		6'145'245'000	La chambre constitutionnelle de la Cour de justice a annulé la loi modifiant la loi de procédure fiscale (LPFisc) (Transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale (11803)) le 30 octobre 2017. Les revenus prévus par cette loi ne peuvent donc pas être réalisés.		-16'000'000	budg.	-	-	6'129'245'000
	40	Revenus fiscaux		6'145'245'000	Cet amendement reflète la mise à jour des estimations fiscales à fin septembre. Le total des impôts s'améliore de 135.9 millions de francs et se décompose de la manière suivante: 400 – Impôts des personnes physiques : +10.5 millions Le taux de croissance du PIB suisse réel pour 2018 est resté inchangé à 1.7%. En revanche, le taux de croissance pour 2017 est passé de 1.4% à 1.3%. Compte tenu de l'avancement de la taxation, l'impact est de -10 millions pour l'impôt sur le revenu. Le taux de croissance de la fortune mobilière (indicateurs de la BNS) a évolué de manière positive. Compte tenu de l'avancement de la taxation, l'impact est de +20 millions de francs. 401 – Impôts des personnes morales : +88.4 millions L'évolution des taux de croissance pour 2016, 2017 et 2018 résultant du nouveau panel des entreprises de septembre, combinée avec l'avancement de la taxation explique cette augmentation importante.		99'100'000	budg.	-	-	6'244'345'000
	46	Revenus de transferts		395'042'000	402 – Autres impôts directs : +0.2 millions Réévaluation de l'impôt immobilier complémentaire : +0.2 million 460 – Parts à des revenus : +36.8 millions L'amélioration est principalement due à l'évolution des taux de croissances du bénéficiaire résultant du questionnaire de septembre.		36'828'000	budg.	-	-	431'870'000
M03 Péréquation financière intercantonale	36	Charges de transfert	399'129'222		Lors de la consultation intercantonale des montants compensatoires 2018, le canton de Zurich a demandé, conformément à la PFCC (loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges), une correction de la base de calcul pour les déclarations rectifiées de deux personnes morales. Cette demande a été soutenue par la CDF (Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances). Les montants compensatoires pour la péréquation des ressources ont par conséquent été revus et la participation du canton de Genève modifiée à la hausse. Les nouveaux montants ont été adoptés par le Conseil fédéral en date du 15 novembre.	703'519		budg.		399'832'741	-
M04 Production et perception des impôts	30	Charges de personnel	69'868'053		Transfert neutre intra-département (DF) (voir également P01 et P05)	40'069		techn	0.2	69'908'122	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
N CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn		Total	CHARGES
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.	Total	hors 37 et 39	hors 47 et 49
			70'955'938	1'528'120		-2'720'000	-	-	-	68'235'938	1'528'120
					Amendements budgétaires	-2'720'000	-	budg.	-		
					Amendements techniques	-	-	techn	-		
N01 Culture	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'342'715		Prestations pédagogiques du Grand Théâtre destinées aux classes du DIP	120'000		budg.	-	1'462'715	-
N01 Culture	36	Grand-Théâtre de Genève	3'000'000		Amendement de la commission des finances	-3'000'000		budg.	-	-	-
N02 Sport et loisirs	36	Sport - soutien au mouvements juniors +	330'939		Amendement de la commission des finances	160'000		budg.	-	490'939	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
O AUTORITÉS ET GOUVERNANCE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP		PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			88'590'449	1'633'297		-50'000	-		-	88'540'449	1'633'297
					Amendements budgétaires	-50'000	-	budg.	-		
					Amendements techniques	-	-	techn	-		
O07 Affaires extérieures	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'518'895		Amendement de la commission des finances	-50'000		budg.	-	1'468'895	-

**LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
P ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS			CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49			hors 37 et 39	hors 47 et 49
			743'713'411	70'907'600		-786'297	-200'000	-	-3.8	742'927'114	70'707'600
					Amendements budgétaires	-	-200'000	budg.	-		
					Amendements techniques	-786'297	-	techn	-3.8		
P01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	23'187'470		Transfert neutre intra-département (DF) (voir également P05 et M04)	-160'274		techn	-0.8	23'027'196	-
P01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	23'187'470		Transfert neutre de 0,2 ETP entre le programme P05 et le programme P01 (DSE)	46'145		techn	0.2	23'233'615	-
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	42	Taxes		2'805'940	Cet amendement vise à effectuer un transfert neutre entre revenus à l'OPE.		-200'000	techn	-	-	2'605'940
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	46	Revenus de transferts		1'406'000			200'000	techn	-	-	1'606'000
P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat - bâtiments et biens associés	30	Charges de personnel	36'084'110		Transfert neutre inter-département (DF - DALE G01) Renforcement de l'équipe de la direction de la planification des opérations foncières pour le traitement des droits distincts et permanents en provenance de l'office des bâtiments	-167'258		techn	-1.0	35'916'852	-
P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat - bâtiments et biens associés	44	Revenus financiers		30'617'549	Avec l'entrée en vigueur fin octobre 2017 de la loi 12058-A sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport, les revenus des locations de salles aux associations sportives vont diminuer. En effet, la loi stipule que les associations sportives au bénéfice d'une subvention communale peuvent bénéficier de la gratuité des salles. La baisse des revenus est évaluée à environ 200'000 chf en 2018 soit 1/3 du total des revenus des locations de salles.		-200'000	budg.	-	-	30'417'549
P05 Systèmes d'information et de communication	30	Charges de personnel	95'486'245		Transfert neutre intra-département (DF) (voir également P01 et M04)	120'205		techn	0.6	95'606'450	-
P05 Systèmes d'information et de communication	30	Charges de personnel	95'486'245		Transfert neutre de 0,2 ETP entre le programme P05 et le programme P01 (DSE)	-46'145		techn	-0.2	95'440'100	-
P05 Systèmes d'information et de communication	30	Charges de personnel	95'486'245		Transfert neutre de 2,6 ETP entre le programme P05 et le programme L01 (DG DERI)	-578'970		techn	-2.6	94'907'275	-

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable

01 Présidence

- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD*
 - O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève*
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur
- P01 Etats-majors départementaux

02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.08 Audits et expertises du SAI*
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

04 Sécurité et économie

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail
- P05 Systèmes d'information et de communication

05 Aménagement, logement et énergie

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti
- Q01 Energie

06 Environnement, transports et agriculture

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

07 Emploi, affaires sociales et santé

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

11 Grand Conseil

- O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes*

14 Pouvoir judiciaire

- I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à
4 positions et par politique publique

**Classification par nature des charges de fonctionnement
Budget 2018**

Nature	Libellés	Budget 2018	Écart par rapport au Budget 2017		Budget 2017	Compte 2016
30	Charges de personnel	2'462'976'869	51'951'977	2.2%	2'411'024'892	2'327'309'559
3000	Salaires des autorités et juges	37'344'770	607'173	1.7%	36'737'597	35'805'144
3001	Paiements aux autorités et juges	12'958'926	547'848	4.4%	12'411'078	10'816'551
3008	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - autorités, commissions e	-	-		-	-
3009	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	97'988	97'988		-	-
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'096'493'176	25'724'886	2.4%	1'070'768'290	1'033'438'674
3018	Nature technique - personnel administratif	-	-	n.s.	-	-2
3020	Salaires des enseignants	766'905'023	14'448'858	1.9%	752'456'165	740'312'351
3028	Nature technique - enseignants	-	-		-	745
3030	Travailleurs temporaires	592'281	163'000	38.0%	429'281	320'391
3049	Autres indemnités	56'299'913	1'520'135	2.8%	54'779'778	50'291'061
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	127'417'064	2'888'247	2.3%	124'528'817	119'457'720
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	275'185'984	5'357'298	2.0%	269'828'686	250'314'434
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'339'638	-912'581	-21.5%	4'252'219	3'155'746
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	48'421'259	1'060'881	2.2%	47'360'378	45'519'227
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	11'464'871	1'265'375	12.4%	10'199'496	10'445'822
3059	Autres cotisations patronales	-1'599'703	-227'653	16.6%	-1'372'050	-1'061'720
3060	Pensions	2'474'409	-1'504'691	-37.8%	3'979'100	3'706'759
3064	Rentes transitoires	5'058'597	-982'641	-16.3%	6'041'238	8'065'850
3069	Autres prestations de l'employeur	3'079'165	982'641	46.9%	2'096'524	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	10'973'747	-251'413	-2.2%	11'225'160	8'044'977
3091	Recrutement du personnel	384'089	-3'015	-0.8%	387'104	448'325
3099	Autres charges de personnel	6'085'672	1'169'641	23.8%	4'916'031	8'227'504
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	567'124'634	951'652	0.2%	566'172'982	616'205'931
3100	Matériel de bureau	13'824'265	6'868	0.0%	13'817'397	12'527'625
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	7'128'707	-559'609	-7.3%	7'688'316	6'549'950
3102	Imprimés, publications	4'577'660	701'213	18.1%	3'876'447	3'097'984
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'432'817	-4'358	-0.3%	1'437'175	1'183'580
3104	Matériel didactique	3'266'433	-79'733	-2.4%	3'346'166	3'048'537
3105	Denrées alimentaires	5'886'904	-116'920	-1.9%	6'003'824	5'336'317
3106	Matériel médical	1'037'250	520'450	100.7%	516'800	894'592
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'631'466	-94'930	-3.5%	2'726'396	2'150'306
3110	Meubles et appareils de bureau	477'203	55'475	13.2%	421'728	315'166
3111	Machines, appareils et véhicules	573'756	68'360	13.5%	505'396	531'145
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'118'380	-135'567	-4.2%	3'253'947	2'600'792
3113	Matériel informatique	238'221	45'522	23.6%	192'699	225'492
3116	Appareils médicaux	54'000	-13'000	-19.4%	67'000	33'693
3118	Immobilisations incorporelles	200'600	185'100	n.s.	15'500	37'160
3119	Autres immobilisations ne pouvant étre portées à l'actif	981'762	-19'507	-1.9%	1'001'269	914'407
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	26'841'837	-1'885'400	-6.6%	28'727'237	25'008'928
3130	Prestations de services de tiers	97'787'030	6'568'161	7.2%	91'218'869	82'658'933
3131	Planifications et projections de tiers	9'468'053	-1'839'977	-16.3%	11'308'030	7'721'710
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	46'262'668	-6'457'255	-12.2%	52'719'923	51'264'773
3133	Charges d'utilisations informatiques	277'308	-286'360	-50.8%	563'668	504'497
3134	Primes d'assurances choses	4'782'058	43'316	0.9%	4'738'742	5'382'117
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	12'354'170	-183'900	-1.5%	12'538'070	10'856'316
3137	Impôts et taxes	462'644	-56'035	-10.8%	518'679	289'053
3138	Cours, examens et conseils	66'000	11'020	20.0%	54'980	82'400
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'000	-	0.0%	1'000	-
3140	Entretien des terrains	6'678'774	-134'156	-2.0%	6'812'930	16'881'029
3141	Entretien des routes	8'504'700	-15'300	-0.2%	8'520'000	8'774'240
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	4'937'341	-206'650	-4.0%	5'143'991	4'463'380
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	850'000	-52'000	-5.8%	902'000	843'482
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	47'629'388	3'757'304	8.6%	43'872'084	48'535'065
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	5'000	-5'000	-50.0%	10'000	683
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	437'986	-77'387	-15.0%	515'373	539'594
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'128'890	4'535	0.1%	3'124'355	2'702'964
3153	Entretien informatique (matériel)	4'868'149	1'843'555	61.0%	3'024'594	3'202'704
3156	Entretien des appareils médicaux	41'541	-11'459	-21.6%	53'000	32'004
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	17'779'249	1'198'985	7.2%	16'580'264	15'121'181
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'548'442	529'908	52.0%	1'018'534	1'619'625
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	47'825'943	42'180	0.1%	47'783'763	43'469'491
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'932'025	76'961	1.3%	5'855'064	5'144'467
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	797'076	238'948	42.8%	558'128	366'100
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'410'480	-382'102	-6.6%	5'792'582	4'777'522
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'818'902	6'966	0.2%	2'811'936	2'725'620
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-128'782	190'155	-59.6%	-318'937	-
3180	Réévaluations sur créances	23'593'455	-4'966'476	-17.4%	28'559'931	25'932'337
3181	Pertes sur créance effectives	121'170'553	2'628'087	2.2%	118'542'466	143'528'558
3190	Prestations de dommages et intérêts	1'667'716	-437'000	-20.8%	2'104'716	7'603'373
3192	Indemnisation de droits	1'000	-	0.0%	1'000	27'415
3199	Autres charges d'exploitation	17'894'614	248'664	1.4%	17'645'950	56'699'625

**Classification par nature des charges de fonctionnement
Budget 2018**

Nature	Libellés	Budget 2018	Écart par rapport au Budget 2017		Budget 2017	Compte 2016
33	Amortissements du patrimoine administratif	419'190'709	11'501'544	2.8%	407'689'165	407'952'543
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	378'579'068	7'893'942	2.1%	370'685'126	372'957'172
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	-	-		-	561'991
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	40'611'641	3'607'602	9.7%	37'004'039	34'433'380
34	Charges financières	184'089'163	-7'967'964	-4.1%	192'057'127	225'391'132
3400	Intérêts passifs des engagements courants	55'000	14'850'000	-100.4%	-14'795'000	9'777
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	177'671'410	182'171'410	n.s.	-4'500'000	-6'107'986
3406	Intérêts passifs des engagements financiers LT	-	-190'271'410	-100.0%	190'271'410	204'234'793
3409	Autres intérêts passifs	360'000	-	0.0%	360'000	506'587
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	-	-		-	507'860
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	-	-		-	2'577'354
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	-	-		-	284'750
3420	Acquisition et administration de capital	575'000	-	0.0%	575'000	644'798
3499	Autres charges financières	5'427'753	-14'717'964	-73.1%	20'145'717	22'733'199
36	Charges de transfert	4'707'659'253	149'440'477	3.3%	4'558'218'776	4'413'585'615
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'594'000	-775'000	-17.7%	4'369'000	3'516'344
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	162'850	-	0.0%	162'850	309'392
3610	Dédommagements à la Confédération	3'973'087	118'507	3.1%	3'854'580	3'628'468
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	63'047'300	4'605'187	7.9%	58'442'113	61'440'008
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	23'127'089	-13'455	-0.1%	23'140'544	21'986'050
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	1'000'000
3621	RPT aux cantons et concordats	399'832'741	44'102'036	12.4%	355'730'705	352'915'701
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	20'000	0.2%	12'433'953	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	101'712'704	96'100	0.1%	101'616'604	100'457'587
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	1'125'275	-2'988'875	-72.6%	4'114'150	9'717'910
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'000'000	-	0.0%	14'000'000	13'575'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'926'253'407	54'444'600	2.9%	1'871'808'807	1'831'493'532
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	19'066'108	-670'492	-3.4%	19'736'600	18'855'700
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	449'326'039	16'579'361	3.8%	432'746'678	419'922'952
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'579'037'490	44'342'744	2.9%	1'534'694'746	1'469'696'620
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'193'000	75'000	0.4%	17'118'000	16'759'493
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	598'000	-	0.0%	598'000	5'662'227
3650	Réévaluations, participations PA	-	-		-	1'336'973
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	82'549'499	3'679'025	4.7%	78'870'474	73'942'763
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	-	-		-	128'863
3690	Autres charges de transfert	9'606'711	-14'174'260	-59.6%	23'780'971	7'236'175
3699	Redistributions	-	-		-	3'857
	Totaux intermédiaires	8'341'040'628	205'877'686	2.5%	8'135'162'942	7'990'444'781
37	Subventions à redistribuer	40'707'682	102'732	0.3%	40'604'950	283'921'641
3701	Cantons et concordats	1'735'700	-	0.0%	1'735'700	300
3702	Communes et associations intercommunales	2'007'700	-	0.0%	2'007'700	955'210
3704	Entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	256'853'198
3705	Entreprises privées	21'092'300	-	0.0%	21'092'300	21'657'660
3706	Organisations privées à but non lucratif	9'816'382	102'732	1.1%	9'713'650	4'446'173
3707	Ménages privés	5'055'600	-	0.0%	5'055'600	9'100
39	Facturations internes	13'356'210	-1'403'510	-9.5%	14'759'720	11'012'082
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	403'450	-99'550	-19.8%	503'000	234'058
3910	Prestations de service facturées en interne	12'272'760	-1'433'960	-10.5%	13'706'720	10'020'641
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	680'000	130'000	23.6%	550'000	757'384
	Totaux généraux	8'395'104'520	204'576'908	2.5%	8'190'527'612	8'285'378'504

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Budget 2018**

Nature	Libellés	Budget 2018	Écart par rapport au Budget 2017		Budget 2017	Compte 2016
40	Revenus fiscaux	6'228'445'000	87'829'580	1.4%	6'140'615'420	6'127'347'871
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'594'700'000	-38'700'000	-1.5%	2'633'400'000	2'540'408'019
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	798'900'000	83'200'000	11.6%	715'700'000	709'563'258
4002	Impôts à la source, personnes physiques	501'200'000	-16'500'000	-3.2%	517'700'000	509'396'759
4008	Impôts des personnes	7'200'000	200'000	2.9%	7'000'000	7'171'447
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	15'400'000	-3'700'000	-19.4%	19'100'000	12'734'152
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'214'100'000	30'700'000	2.6%	1'183'400'000	1'165'338'749
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	335'800'000	23'000'000	7.4%	312'800'000	305'368'949
4019	Autres impôts directs, personnes morales	4'800'000	-2'700'000	-36.0%	7'500'000	3'550'927
4021	Impôts fonciers	218'600'000	2'300'000	1.1%	216'300'000	276'446'770
4022	Impôts sur les gains en capital	89'000'000	9'000'000	11.3%	80'000'000	69'118'886
4023	Droits de mutation et timbre	178'000'000	-7'000'000	-3.8%	185'000'000	198'158'922
4024	Impôts sur les successions et les donations	140'000'000	6'000'000	4.5%	134'000'000	206'982'729
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13'045'000	-	0.0%	13'045'000	11'495'435
4030	Taxes routières	114'225'000	1'925'000	1.7%	112'300'000	108'113'088
4031	Impôts sur les bateaux	2'175'000	75'000	3.6%	2'100'000	2'176'255
4033	Impôts sur les chiens	1'300'000	29'580	2.3%	1'270'420	1'323'526
41	Patentes et concessions	68'123'636	-350'000	-0.5%	68'473'636	66'792'936
4100	Patentes	369'600	-70'000	-15.9%	439'600	313'786
4110	Part au bénéfice net de la BNS	38'541'891	-	0.0%	38'541'891	38'541'891
4120	Concessions	29'212'145	-280'000	-0.9%	29'492'145	27'937'258
42	Taxes	462'034'502	1'658'145	0.4%	460'376'357	456'143'351
4200	Taxes de compensation	350'000	50'000	16.7%	300'000	504'865
4210	Emoluments pour actes administratifs	166'336'964	-5'926'881	-3.4%	172'263'845	168'584'186
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'826'543	-157'861	-5.3%	2'984'404	2'772'303
4221	Paiement pour prestations particulières	100'000	-	0.0%	100'000	125'751
4230	Frais d'écolage	490'000	29'000	6.3%	461'000	514'120
4231	Taxes de cours	165'000	-	0.0%	165'000	164'653
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	98'307'016	-1'658'433	-1.7%	99'965'449	96'228'214
4250	Ventes	6'164'568	193'338	3.2%	5'971'230	4'928'580
4260	Remboursements et participations de tiers	67'040'073	2'855'267	4.4%	64'184'806	66'457'162
4270	Amendes	96'149'623	8'056'000	9.1%	88'093'623	93'716'633
4290	Autres taxes	24'104'715	-1'782'285	-6.9%	25'887'000	22'146'883
43	Revenus divers	85'186'049	-13'811'979	-14.0%	98'998'028	133'575'186
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	7'770'353	727'353	10.3%	7'043'000	5'976'548
4301	Actifs saisis	18'327'400	-12'700'000	-40.9%	31'027'400	25'868'892
4309	Autres revenus d'exploitation	30'331'570	-2'972'627	-8.9%	33'304'197	36'162'030
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	10'837'149	-437'600	-3.9%	11'274'749	6'946'695
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	9'195'295	2'573'295	38.9%	6'622'000	8'387'468
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	-	-	-	-	34'000
4329	Autres variations de stocks	2'500	-	0.0%	2'500	91'340
4390	Autres revenus	8'721'782	-1'002'400	-10.3%	9'724'182	50'108'213
44	Revenus financiers	231'803'901	-7'151'177	-3.0%	238'955'078	269'937'346
4400	Intérêts des liquidités	-44'410	-	0.0%	-44'410	-48'271
4401	Intérêts des créances et comptes courants	95'302'844	-75'096	-0.1%	95'377'940	127'099'939
4402	Intérêts des placements financiers	2'770'000	2'770'000	-	-	-
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	-	-2'880'678	-100.0%	2'880'678	2'943'969
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	501'073	500'000	n.s.	1'073	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	-	-	-	-	42'631
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	5'060'147	-	0.0%	5'060'147	14'728'789
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	-	-	-	-	339'937
4420	Dividendes	5'176'261	-	0.0%	5'176'261	5'171'603
4429	Autres revenus de participations	-	-	-	-	33'300
4450	Revenus provenant de prêts PA	426'650	-309'110	-42.0%	735'760	790'505
4451	Revenus provenant de participations PA hormis dans des entreprises publique	-	-73'380'668	-100.0%	73'380'668	61'046'550
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi)	10'000	10'000	-	-	-
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, con	65'982'169	63'314'378	n.s.	2'667'791	3'519'322
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	1'388'499	1'388'499	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	54'319'668	1'630'498	3.1%	52'689'170	53'038'019
4471	Paiement pour appartements de service du PA	460'000	-	0.0%	460'000	467'439
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	451'000	-119'000	-20.9%	570'000	677'229
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	-	-	-	-	85'205
4490	Réévaluations PA	-	-	-	-	1'180
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-2'491'577	-100.0%	2'491'577	66'108
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	-	-2'491'577	-100.0%	2'491'577	66'108
46	Revenus de transferts	1'078'918'868	33'182'410	3.2%	1'045'736'458	997'790'345
4600	Parts aux revenus de la Confédération	459'567'906	21'476'845	4.9%	438'091'061	427'218'106
4610	Dédommagements de la Confédération	47'610'576	-31'541'018	-39.8%	79'151'594	71'888'934
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	22'289'652	2'324'957	11.6%	19'964'695	15'431'470
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	15'171'437	-	0.0%	15'171'437	13'819'962
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	34'534'236	34'534'236	-	-	-

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Budget 2018**

Nature	Libellés	Budget 2018	Écart par rapport au Budget 2017		Budget 2017	Compte 2016
4620	RPT de la Confédération	101'971'827	4'669'032	4.8%	97'302'795	107'387'526
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	8'220'317	4'690'606	132.9%	3'529'711	-
4630	Subventions de la Confédération	330'913'699	6'582'878	2.0%	324'330'821	302'993'918
4634	Subventions des entreprises publiques	1'742'000	200'000	13.0%	1'542'000	2'186'803
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	20'166'713	25'569	0.1%	20'141'144	18'934'809
4690	Autres revenus de transferts	35'366'505	-9'780'695	-21.7%	45'147'200	36'561'022
4699	Redistributions	1'364'000	-	0.0%	1'364'000	1'367'795
	Totaux intermédiaires	8'154'511'956	98'865'402	1.2%	8'055'646'554	8'051'653'142
47	Subventions à redistribuer	40'707'682	102'732	0.3%	40'604'950	283'921'641
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	40'707'682	102'732	0.3%	40'604'950	160'732'135
4701	Subventions à redistribuer reçues des cantons et des concordats	-	-		-	123'189'506
49	Facturations internes	13'356'210	-1'403'510	-9.5%	14'759'720	11'012'082
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	403'450	-99'550	-19.8%	503'000	418'978
4910	Prestations de services	12'272'760	-1'433'960	-10.5%	13'706'720	9'835'721
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	680'000	130'000	23.6%	550'000	757'384
	Totaux généraux	8'208'575'848	97'564'624	1.2%	8'111'011'224	8'346'586'865

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2018**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
30	Charges de personnel	2'462'976'869	1'236'376'100	37'652'402	22'279'170	8'726'328	6'025'059	39'060'170	49'820'686
3000	Salaires des autorités et juges	37'344'770	-	-	-	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	12'958'926	58'658	-	77'024	-	18'102	163'000	371'000
3009	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	97'988	-	-	-	-	-	-	-
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'096'493'176	218'033'416	30'227'087	17'986'085	7'070'013	4'866'307	31'212'743	40'012'531
3020	Salaires des enseignants	766'905'023	766'644'223	-	-	-	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	592'281	475'000	-	-	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	56'299'913	19'843'280	87'088	54'185	21'630	15'104	321'537	111'503
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	127'417'064	65'188'128	1'954'357	1'166'079	458'230	316'782	2'043'520	2'610'715
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	275'185'984	139'192'651	4'240'774	2'522'107	990'310	680'078	4'352'845	5'608'089
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'339'638	1'708'805	51'215	30'557	12'007	8'301	53'554	68'424
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	48'421'259	24'772'907	742'698	443'135	174'138	120'384	776'583	992'129
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	11'464'871	-	-	-	-	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	-1'599'703	-1'501'715	-	-	-	-	-	-
3060	Pensions	2'474'409	-	-	-	-	-	-	-
3064	Rentes transitoires	5'058'597	-	-	-	-	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	3'079'165	-	-	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	10'973'747	1'304'754	309'697	-	-	-	-	-
3091	Recrutement du personnel	384'089	18'300	-	-	-	-	-	-
3099	Autres charges de personnel	6'085'672	637'693	39'486	-1	-	-	136'389	46'295
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	567'124'634	53'342'353	1'966'534	6'817'245	4'753'256	3'198'219	16'622'222	15'200'734
3100	Matériel de bureau	13'824'265	10'242'643	144'750	40'685	14'278	6'320	83'185	111'433
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	7'128'707	476'232	5'000	4'180	140	93	589'008	2'000
3102	Imprimés, publications	4'577'660	586'033	45'900	17'499	22'051	18'509	101'540	239'278
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'432'817	581'761	13'500	7'198	580	1'291	37'643	20'061
3104	Matériel didactique	3'266'433	3'206'453	-	-	-	-	-	-
3105	Denrées alimentaires	5'886'904	1'792'821	-	-	-	-	7'267	-
3106	Matériel médical	1'037'250	437'650	1'500	-	-	-	681	-
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'631'466	595'700	-	-	-	-	173'137	27'200
3110	Meubles et appareils de bureau	477'203	300'422	2'000	178	574	382	7'910	-
3111	Machines, appareils et véhicules	573'756	93'314	-	-	-	-	66'950	600
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'118'380	41'497	-	-	-	-	42'300	500
3113	Matériel informatique	238'221	45'444	1'000	-	-	-	6'081	1'000
3116	Appareils médicaux	54'000	10'000	-	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	200'600	16'500	-	-	-	-	2'000	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	981'762	342'559	2'000	238	3'184	2'123	36'231	135
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	26'841'837	-	-	-	-	-	84'017	9'600
3130	Prestations de services de tiers	97'787'030	18'466'687	204'050	658'895	439'655	331'858	899'091	733'317
3131	Planifications et projections de tiers	9'468'053	-	-	-	-	-	76'189	7'554'374
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	46'262'668	6'864'370	578'100	135'703	14'242	48'767	6'409'357	5'159'879
3133	Charges d'utilisations informatiques	277'308	-	-	-	-	-	1'660	-
3134	Primes d'assurances choses	4'782'058	390'057	-	-	-	-	6'800	-
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	12'354'170	-	-	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	462'644	57'270	-	-	-	-	81'081	100'200
3138	Cours, examens et conseils	66'000	9'500	-	-	-	-	-	-
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'000	-	-	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	6'678'774	-	-	-	-	-	1'883'200	-
3141	Entretien des routes	8'504'700	-	-	-	-	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	4'937'341	-	-	-	-	-	4'937'341	-
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	850'000	-	-	-	-	-	36'000	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	47'629'388	6'000	-	-	-	-	356'720	-
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	5'000	-	-	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	437'986	309'803	11'500	-	-	-	3'234	1'500
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'128'890	361'870	10'000	6'680	1'914	1'276	175'595	19'449
3153	Entretien informatique (matériel)	4'868'149	1'200	6'000	-	-	-	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	41'541	41'541	-	-	-	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	17'779'249	237'100	7'500	-	-	-	38'800	10'300
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'548'442	124'287	-	-	-	-	17'036	266
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	47'825'943	41'877	6'500	-	-	-	12'550	-
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'932'025	3'087'364	132'000	31'542	8'129	8'425	110'238	133'359
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	797'076	159'561	-	-	-	-	16'535	-
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'410'480	1'101'238	55'234	41'699	8'519	16'343	291'145	166'283
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'818'902	2'632'498	-	-	-	-	-	-
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-128'782	-60'582	-	-1'404	-816	-782	-	-
3180	Réévaluations sur créances	23'593'455	87'628	140'000	554'150	954'001	621'696	7'100	-650'000
3181	Pertes sur créance effectives	121'170'553	468'891	420'000	5'320'000	3'286'804	2'141'919	11'600	1'560'000
3190	Prestations de dommages et intérêts	1'667'716	-	130'000	-	-	-	12'000	-
3192	Indemnisation de droits	1'000	-	-	-	-	-	1'000	-
3199	Autres charges d'exploitation	17'894'614	185'164	50'000	-	-	-	-	-

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2018**

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
506'910'697	133'875'001	34'346'941	18'897'092	22'935'533	70'343'399	5'229'735	48'116'212	217'759'787	4'622'556	30
-	34'539'711	-	-	-	-	-	2'805'059	-	-	3000
53'500	4'710'833	13'000	180'889	1'887'037	8'500	114'366	5'110'587	171'030	21'400	3001
-	-	-	-	-	-	97'988	-	-	-	3009
359'516'128	68'683'005	27'394'104	15'101'096	16'884'878	56'963'514	4'069'161	29'912'163	164'837'022	3'723'925	3010
-	-	-	-	-	-	-	-	260'800	-	3020
-	-	-	-	2'000	-	-	18'000	97'281	-	3030
33'519'727	283'744	512'918	86'538	56'785	182'207	143'046	84'609	965'961	10'051	3049
25'334'028	6'976'771	1'800'004	990'814	1'213'884	3'684'733	278'934	2'444'211	10'713'766	242'108	3050
58'701'042	15'014'565	3'813'262	2'098'781	2'364'119	7'977'759	474'276	3'897'507	22'736'428	521'390	3052
664'056	182'847	47'178	25'973	31'816	96'561	7'312	64'062	280'624	6'346	3053
9'627'479	2'651'326	684'040	376'529	461'303	1'400'278	106'001	928'856	4'071'466	92'007	3054
11'449'871	-	-	-	-	-	-	15'000	-	-	3056
-	-	-	-	-	-	-97'988	-	-	-	3059
-	-	-	-	-	-	-	2'324'363	150'046	-	3060
-	-2'892'165	-	-	-	-	-	-	7'950'762	-	3064
-	3'079'165	-	-	-	-	-	-	-	-	3069
4'945'992	380'199	-	25'000	-	-	8'000	57'029	3'943'076	-	3090
-	110'000	-	10'471	-	-	2'586	5'000	237'732	-	3091
3'098'874	155'000	82'435	1'001	33'711	29'847	26'053	449'766	1'343'795	5'329	3099
89'409'817	50'187'292	22'768'748	11'652'641	1'269'807	89'630'886	2'206'072	16'243'116	179'838'347	2'017'346	31
1'398'339	471'455	38'385	24'400	61'080	120'000	31'392	245'734	782'686	7'500	3100
3'814'200	-	1'300'014	335'703	3'500	507	5'644	600	591'605	280	3101
206'062	123'000	5'010	31'042	53'000	300'000	60'884	2'546'498	209'134	12'220	3102
149'323	310'000	5'624	7'916	8'400	14'000	7'235	111'226	151'639	5'420	3103
53'800	-	250	-	-	-	5'430	-	500	-	3104
4'067'500	-	3'155	-	-	-	15'083	500	550	28	3105
119'500	-	1'500	470'500	-	-	-	200	5'705	14	3106
1'769'900	-	11'000	8'000	2'000	-	3'000	4'000	37'431	98	3109
74'034	-	32'055	3'500	1'850	1'000	6'115	6'481	40'632	70	3110
288'300	25'000	75'000	10'592	-	2'500	1'000	3'000	7'500	-	3111
3'005'031	-	21'500	3'550	3'200	500	302	-	-	-	3112
22'700	-	-	17'000	-	15'000	-	11'000	118'752	244	3113
25'000	-	-	19'000	-	-	-	-	-	-	3116
4'000	-	-	-	1'600	-	-	25'000	151'500	-	3118
445'150	40'000	33'055	19'000	8'000	1'000	6'775	7'615	34'113	584	3119
6'500	-	3'660'000	-	-	-	-	-	23'081'720	-	3120
23'856'450	15'024'000	584'609	6'693'464	284'000	3'970'653	1'089'906	10'064'013	13'584'754	901'628	3130
-	-	100'000	-	-	-	-	800'000	937'490	-	3131
2'511'433	929'188	4'261'225	3'692'561	558'187	519'866	656'376	1'557'646	11'328'976	1'036'792	3132
37'100	-	-	2'000	-	-	-	50'000	186'408	140	3133
522'000	7'500	-	6'866	7'733	-	-	-	3'841'102	-	3134
12'346'810	-	-	7'360	-	-	-	-	-	-	3135
51'000	-	110'000	-	1'004	-	-	-	60'575	1'514	3137
55'000	-	-	1'500	-	-	-	-	-	-	3138
500	-	500	-	-	-	-	-	-	-	3139
-	-	765'000	-	-	-	-	-	4'030'574	-	3140
-	-	8'483'700	-	-	-	-	-	21'000	-	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3142
19'000	-	790'000	-	-	-	-	-	5'000	-	3143
35'000	-	50'000	-	-	-	-	-	47'181'668	-	3144
5'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3149
70'000	18'500	1'110	1'000	2'400	-	-	4'212	14'671	56	3150
1'965'151	6'500	412'500	80'495	3'500	10'000	-	32'411	40'779	770	3151
45'600	-	-	-	-	-	-	35'000	4'780'349	-	3153
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3156
8'000	-	29'844	551	-	-	2'162	5'500	17'439'492	-	3158
572'900	4'000	40'669	3'000	-	605	-	895	784'254	530	3159
80'920	-	30'880	-	17'000	3'000	53'537	1'486	47'575'926	2'267	3160
783'491	256'000	86'613	35'900	54'700	41'000	10'591	139'846	996'127	16'700	3161
76'200	-	4'000	-	-	-	10'432	2'000	527'858	490	3169
1'652'043	124'136	351'835	137'183	131'703	81'255	44'838	615'118	577'908	14'000	3170
-	-	2'000	-	-	-	184'404	-	-	-	3171
-	-33'487	-	-781	-	-	10'966	-26'865	-15'031	-	3179
12'489'880	9'300'000	-90'000	1'000	-20'000	200'000	-	-	-2'000	-	3180
16'720'000	6'000'000	100'000	39'339	80'000	84'350'000	-	-	656'000	16'000	3181
57'000	-	1'467'716	-	-	-	-	-	1'000	-	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3192
-	17'581'500	-	1'000	6'950	-	-	-	70'000	-	3199

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2018**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
33	Amortissements du patrimoine administratif	419'190'709	6'532'867	76'602	21'124	4'820	12'959	5'347'056	2'464'484
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	378'579'068	6'462'396	76'602	21'008	4'794	12'887	5'004'371	1'762'199
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	40'611'641	70'471	-	116	27	71	342'685	702'285
34	Charges financières	184'089'163	-	-	-	-	-	-	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	55'000	-	-	-	-	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	177'671'410	-	-	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	360'000	-	-	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	575'000	-	-	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	5'427'753	-	-	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	4'707'659'253	787'640'238	64'750'000	910'802'737	466'210'462	417'382'689	8'622'228	54'599'031
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'594'000	-	-	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	162'850	-	-	-	-	-	162'850	-
3610	Dédommagements à la Confédération	3'973'087	-	-	-	-	-	80'000	-
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	63'047'300	31'733'800	-	-	2'738'490	-	-	-
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	23'127'089	-	-	-	-	-	7'625	144'115
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	399'832'741	-	-	-	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	4'742'503	-	-	-	-	-	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	101'712'704	101'133'811	-	-	-	196'844	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	1'125'275	-	-	-	-	-	61'125	-
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'000'000	-	14'000'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'926'253'407	431'282'097	-	82'220'391	17'936'795	61'145'036	260'617	-
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	19'066'108	-	-	-	-	-	1'867'108	-
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	449'326'039	96'718'244	-	8'556'851	117'067'574	118'332'011	2'566'136	575'977
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'579'037'490	93'429'155	50'750'000	817'951'232	327'168'127	236'743'076	-	51'374'000
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'193'000	-	-	500'000	-	-	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	598'000	598'000	-	-	-	-	-	-
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	82'549'499	27'002'628	-	1'574'263	1'299'476	965'722	2'528'056	353'939
3690	Autres charges de transfert	9'606'711	-	-	-	-	-	1'088'711	2'151'000
	Totaux intermédiaires	8'341'040'628	2'083'891'558	104'445'538	939'920'276	479'694'866	426'618'926	69'651'677	122'084'935
37	Subventions à redistribuer	40'707'682	-	-	1'200'000	-	-	22'424'682	-
3701	Cantons et concordats	1'735'700	-	-	-	-	-	50'500	-
3702	Communes et associations intercommunales	2'007'700	-	-	-	-	-	91'500	-
3704	Entreprises publiques	1'000'000	-	-	1'000'000	-	-	-	-
3705	Entreprises privées	21'092'300	-	-	-	-	-	21'092'300	-
3706	Organisations privées à but non lucratif	9'816'382	-	-	200'000	-	-	1'190'382	-
3707	Ménages privés	5'055'600	-	-	-	-	-	-	-
39	Facturations internes	13'356'210	258'020	4'300	237'075	14'355	9'570	451'586	267'700
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	403'450	20'000	-	-	-	-	26'715	800
3910	Prestations de service facturées en interne	12'272'760	238'020	4'300	237'075	14'355	9'570	424'871	266'900
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	680'000	-	-	-	-	-	-	-
	Totaux généraux	8'395'104'520	2'084'149'578	104'449'838	941'357'351	479'709'221	426'628'496	92'527'945	122'352'635

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2018**

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
5'203'638	2'508'458	65'658'616	574'524	35'140	82'564	143'852	197'068	329'862'830	464'107	33
5'178'058	320'102	65'641'176	572'422	35'140	82'564	143'852	126'205	292'671'185	464'107	3300
25'580	2'188'356	17'440	2'102	-	-	-	70'863	37'191'645	-	3320
518'897	5'000	-	-	-	182'961'410	-	571'956	31'900	-	34
-	5'000	-	-	-	50'000	-	-	-	-	3400
-	-	-	-	-	177'671'410	-	-	-	-	3401
-	-	-	-	-	360'000	-	-	-	-	3409
-	-	-	-	-	575'000	-	-	-	-	3420
518'897	-	-	-	-	4'305'000	-	571'956	31'900	-	3499
35'002'347	-	290'441'445	1'143'133'111	15'112'502	399'832'741	68'177'669	23'561'713	16'313'339	6'077'000	36
3'045'000	-	-	-	549'000	-	-	-	-	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
1'315'297	-	2'570'790	7'000	-	-	-	-	-	-	3610
14'173'010	-	-	13'040'000	1'347'000	-	15'000	-	-	-	3611
15'000	-	22'550'000	200'349	-	-	-	210'000	-	-	3612
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	-	-	399'832'741	-	-	-	-	3621
-	-	-	-	-	-	7'461'450	250'000	-	-	3622
99'000	-	-	283'049	-	-	-	-	-	-	3631
1'064'150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3633
9'580'068	-	256'993'003	1'056'324'427	6'827'686	-	2'547'353	1'135'934	-	-	3634
-	-	-	16'999'000	-	-	-	200'000	-	-	3635
5'200'946	-	8'208'008	24'750'707	6'014'940	-	56'531'966	4'782'779	19'900	-	3636
-	-	-	-	-	-	1'621'900	-	-	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	16'693'000	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3640
509'876	-	119'644	31'528'579	373'876	-	-	-	16'293'439	-	3660
-	-	-	-	-	-	-	290'000	-	6'077'000	3690
637'045'396	186'575'751	413'215'750	1'174'257'368	39'352'982	742'851'000	75'757'328	88'690'065	743'806'203	13'181'009	
231'000	-	-	-	-	-	-	-	-	16'852'000	37
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'685'200	3701
231'000	-	-	-	-	-	-	-	-	1'685'200	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3705
-	-	-	-	-	-	-	-	-	8'426'000	3706
-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'055'600	3707
1'887'300	689'000	2'045'470	75'600	37'700	6'701'000	1'300	73'750	600'781	1'703	39
16'450	4'000	52'000	1'300	400	-	-	63'350	217'725	710	3900
1'870'850	685'000	1'313'470	74'300	37'300	6'701'000	1'300	10'400	383'056	993	3910
-	-	680'000	-	-	-	-	-	-	-	3920
639'163'696	187'264'751	415'261'220	1'174'332'968	39'390'682	749'552'000	75'758'628	88'763'815	744'406'984	30'034'712	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Budget 2018**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
40	Revenus fiscaux	6'228'445'000	-	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'594'700'000	-	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	798'900'000	-	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	501'200'000	-	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	7'200'000	-	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	15'400'000	-	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'214'100'000	-	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	335'800'000	-	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	4'800'000	-	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	218'600'000	-	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	89'000'000	-	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	178'000'000	-	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	140'000'000	-	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13'045'000	-	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	114'225'000	-	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'175'000	-	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'300'000	-	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	68'123'636	-	-	-	-	-	17'083'815
4100	Patentes	369'600	-	-	-	-	-	330'000
4110	Part au bénéfice net de la BNS	38'541'891	-	-	-	-	-	-
4120	Concessions	29'212'145	-	-	-	-	-	16'753'815
42	Taxes	462'034'502	19'573'342	1'012'824	1'212'974	28'778	41'597	16'382'692
4200	Taxes de compensation	350'000	-	-	-	-	-	350'000
4210	Emoluments pour actes administratifs	166'336'964	185'585	82'100	2'200	-	22'813	1'277'265
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'826'543	1'600'254	-	-	-	-	-
4221	Paiement pour prestations particulières	100'000	100'000	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	490'000	490'000	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	165'000	25'000	-	-	-	-	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	98'307'016	970'990	-	-	-	-	3'458'420
4250	Ventes	6'164'568	1'824'820	-	-	-	-	542'030
4260	Remboursements et participations de tiers	67'040'073	14'376'693	930'724	910'774	28'778	18'784	8'592'377
4270	Amendes	96'149'623	-	-	-	-	-	142'600
4290	Autres taxes	24'104'715	-	-	300'000	-	-	2'020'000
43	Revenus divers	85'186'049	8'675'935	59'740	549'641	76'282	54'652	4'560'100
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	7'770'353	7'770'353	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	18'327'400	-	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	30'331'570	848'660	29'740	549'641	76'282	54'652	4'060'700
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	10'837'149	-	-	-	-	-	499'400
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	9'195'295	-	-	-	-	-	-
4329	Autres variations de stocks	2'500	2'500	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	8'721'782	54'422	30'000	-	-	-	-
44	Revenus financiers	231'803'901	691	-	500'000	7'976	5'714	134'000
4400	Intérêts des liquidités	-44'410	-	-	-	7'976	5'714	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	95'302'844	691	-	-	-	-	-
4402	Intérêts des placements financiers	2'770'000	-	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	501'073	-	-	500'000	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	5'060'147	-	-	-	-	-	-
4420	Dividendes	5'176'261	-	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	426'650	-	-	-	-	-	-
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi)	10'000	-	-	-	-	-	-
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, con	65'982'169	-	-	-	-	-	-
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	1'388'499	-	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	54'319'668	-	-	-	-	-	134'000
4471	Paiement pour appartements de service du PA	460'000	-	-	-	-	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	451'000	-	-	-	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'078'918'868	50'451'827	32'005'328	173'937'107	78'615'135	65'200'276	3'606'245
4600	Parts aux revenus de la Confédération	459'567'906	-	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	47'610'576	-	-	-	-	-	217'000
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	22'289'652	6'615'000	-	-	-	1'700'000	70'000
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	15'171'437	350'000	-	-	-	-	28'000
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	34'534'236	-	31'494'236	-	-	-	-
4620	RPT de la Confédération	101'971'827	-	-	-	-	-	-
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	8'220'317	-	-	4'207'502	-	-	-
4630	Subventions de la Confédération	330'913'699	36'324'000	-	164'695'300	64'796'639	54'458'772	2'865'967
4634	Subventions des entreprises publiques	1'742'000	1'400'000	-	40'000	-	60'000	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	20'166'713	642'627	11'092	-	-	-	393'278
4690	Autres revenus de transferts	35'366'505	5'120'200	500'000	4'994'305	13'818'496	8'981'504	32'000
4699	Redistributions	1'364'000	-	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	8'154'511'956	78'701'795	33'077'892	176'199'722	78'728'171	65'302'239	41'766'852
47	Subventions à redistribuer	40'707'682	-	-	1'200'000	-	-	22'424'682
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	40'707'682	-	-	1'200'000	-	-	22'424'682
49	Facturations internes	13'356'210	76'600	-	-	-	-	360'250
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	403'450	15'000	-	-	-	-	353'450
4910	Prestations de services	12'272'760	61'600	-	-	-	-	6'800
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	680'000	-	-	-	-	-	-
	Totaux généraux	8'208'575'848	78'778'395	33'077'892	177'399'722	78'728'171	65'302'239	64'551'784

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Budget 2018**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
-	-	-	-	100'000	-	6'228'345'000	-	-	-	-	40
-	-	-	-	-	-	2'594'700'000	-	-	-	-	4000
-	-	-	-	-	-	798'900'000	-	-	-	-	4001
-	-	-	-	-	-	501'200'000	-	-	-	-	4002
-	-	-	-	-	-	7'200'000	-	-	-	-	4008
-	-	-	-	-	-	15'400'000	-	-	-	-	4009
-	-	-	-	-	-	1'214'100'000	-	-	-	-	4010
-	-	-	-	-	-	335'800'000	-	-	-	-	4011
-	-	-	-	-	-	4'800'000	-	-	-	-	4019
-	-	-	-	-	-	218'600'000	-	-	-	-	4021
-	-	-	-	-	-	89'000'000	-	-	-	-	4022
-	-	-	-	-	-	178'000'000	-	-	-	-	4023
-	-	-	-	-	-	140'000'000	-	-	-	-	4024
-	-	-	-	-	-	13'045'000	-	-	-	-	4025
-	-	-	-	-	-	114'225'000	-	-	-	-	4030
-	-	-	-	-	-	2'175'000	-	-	-	-	4031
-	-	-	-	100'000	-	1'200'000	-	-	-	-	4033
-	35'730	-	-	8'200	-	50'803'891	-	-	192'000	-	41
-	-	-	-	7'600	-	32'000	-	-	-	-	4100
-	-	-	-	-	-	38'541'891	-	-	-	-	4110
-	35'730	-	-	600	-	12'230'000	-	-	192'000	-	4120
31'348'760	209'569'457	44'992'190	26'791'887	7'001'774	13'071'517	78'219'389	831'538	1'020'944	9'723'920	1'210'920	42
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4200
23'535'935	102'319'262	18'000'000	151'000	3'083'270	11'836'747	5'232'277	-	118'510	190'000	300'000	4210
-	569'000	-	-	-	-	-	485'289	-	172'000	-	4220
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4221
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4230
-	-	-	-	-	-	-	140'000	-	-	-	4231
-	11'752'300	4'300	25'936'553	182'000	22'000	50'650'000	39'158	228'160	4'488'135	575'000	4240
19'994	1'869'021	544'000	50'000	47'670	-	-	-	417'033	850'000	-	4250
318'831	11'149'874	13'943'890	654'334	2'846'119	827'747	8'067'112	167'091	257'241	3'913'785	35'920	4260
257'000	8'191'000	12'500'000	-	545'000	385'023	-	-	-	110'000	300'000	4270
7'217'000	-	-	-	297'715	-	14'270'000	-	-	-	-	4290
400'000	4'180'000	19'240'000	4'278'749	20'891'250	348'080	5'602'409	485'600	442'491	14'559'360	781'760	43
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	17'800'000	-	527'400	-	-	-	-	-	-	4301
-	2'180'000	-	102'000	20'363'850	348'080	912'409	20'000	442'491	343'065	-	4309
400'000	-	-	4'176'749	-	-	-	-	-	5'761'000	-	4310
-	-	740'000	-	-	-	-	-	-	8'455'295	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4329
-	2'000'000	700'000	-	-	-	4'690'000	465'600	-	-	781'760	4390
4'000'000	56'817	-	807'000	-	40'000'000	139'593'131	-	20	30'788'755	15'909'797	44
-	1'900	-	-	-	-	-60'000	-	-	-	-	4400
-	-	-	-	-	-	95'302'000	-	20	133	-	4401
-	-	-	-	-	-	2'770'000	-	-	-	-	4402
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'073	-	4409
-	-	-	-	-	-	5'060'147	-	-	-	-	4411
-	-	-	-	-	-	5'176'261	-	-	-	-	4420
-	3'917	-	-	-	-	346'400	-	-	-	76'333	4450
-	-	-	-	-	-	10'000	-	-	-	-	4452
4'000'000	-	-	-	-	40'000'000	6'482'169	-	-	-	15'500'000	4461
-	-	-	-	-	-	1'388'499	-	-	-	-	4463
-	-	-	807'000	-	-	23'117'655	-	-	29'927'549	333'464	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	-	460'000	-	4471
-	51'000	-	-	-	-	-	-	-	400'000	-	4472
2'613'914	68'685'002	-	44'021'772	8'115'677	1'999'158	533'841'827	211'000	170'000	15'444'600	-	46
-	-	-	26'065'044	1'632'862	-	431'870'000	-	-	-	-	4600
-	35'664'418	-	9'615'000	-	1'999'158	-	-	25'000	90'000	-	4610
-	11'434'652	-	-	2'470'000	-	-	-	-	-	-	4611
-	14'793'437	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'040'000	-	4613
-	-	-	-	4'012'815	-	101'971'827	-	-	-	-	4620
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4622
278'555	6'538'466	-	-	-	-	-	211'000	145'000	600'000	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	-	-	242'000	-	4634
415'359	254'029	-	8'341'728	-	-	-	-	-	10'108'600	-	4660
1'920'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'364'000	-	4699
38'362'674	282'527'006	64'232'190	75'899'408	36'116'901	55'418'755	7'036'405'647	1'528'138	1'633'455	70'708'635	17'902'477	47
-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	-	16'852'000	47
-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	-	16'852'000	4700
159'320	8'817'650	851'650	2'686'950	20'500	600	-	-	-	382'690	-	49
-	-	-	35'000	-	-	-	-	-	-	-	4900
159'320	8'817'650	851'650	1'971'950	20'500	600	-	-	-	382'690	-	4910
-	-	-	680'000	-	-	-	-	-	-	-	4920
38'521'994	291'575'656	65'083'840	78'586'358	36'137'401	55'419'355	7'036'405'647	1'528'138	1'633'455	71'091'325	34'754'477	

Effectifs par politique publique et par département

Evolution du nombre de postes par politique publique (2016 à 2018)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	Budget 2016 selon les 12èmes provisoires ¹	Budget 2017	Budget 2018	Ecart Budget 2018 vs Budget 2017	
				en nombre de postes	en %
A Formation	7'731.6	7'979.5	8'173.6	194.1	2.4%
B Emploi	290.5	288.7	288.2	-0.5	-0.2%
C Action sociale	176.2	171.9	179.8	7.8	4.5%
D Personnes âgées	65.5	73.4	72.5	-0.8	-1.2%
E Handicap	49.4	50.2	49.2	-1.1	-2.1%
F Environnement	264.4	263.5	262.9	-0.6	-0.2%
G Aménagement et logement	355.7	352.5	344.2	-8.3	-2.4%
H Sécurité et population	3'514.6	3'588.0	3'645.1	57.1	1.6%
I Justice	742.4	755.6	776.1	20.5	2.7%
J Mobilité	254.5	261.1	256.0	-5.1	-2.0%
K Santé	117.9	121.8	122.7	0.9	0.7%
L Economie	133.5	143.8	150.5	6.7	4.7%
M Finance et impôts	514.9	519.9	561.8	41.9	8.1%
N Culture, sports et loisirs	25.7	26.2	30.1	3.9	14.9%
O Autorités et gouvernance	216.1	217.8	220.0	2.2	1.0%
P Etats-majors et prestations de moyen	1'316.1	1'315.9	1'302.2	-13.7	-1.0%
Q Energie	33.3	32.2	31.0	-1.2	-3.9%
Total général	15'802.2	16'162.0	16'465.8	303.7	1.9%

Entités contrôlées	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Ecart Budget 2018 vs Budget 2017	
				en nombre de postes	en %
A Formation (Université)	2'969.5	2'974.3	3'042.4	68.1	2.3%
C Action sociale (Hospice général)	902.4	902.4	946.3	43.9	4.9%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	65.9	70.4	75.8	5.4	7.6%
J Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'000.5	2'032.2	2'103.3	71.1	3.5%
K Santé (HUG & IMAD)	11'843.2	12'237.1	12'445.3	208.2	1.7%
L Economie (AIG, Palexpo, Ports Francs)	1'177.7	1'241.5	1'286.9	45.4	3.7%
O Autorités et gouvernance (FIPOI)	60.8	58.3	62.3	4.0	6.9%
Q Energie (SIG)	1'615.0	1'608.4	1'601.0	-7.4	-0.5%
Total entités contrôlées	20'635.0	21'124.6	21'563.3	438.8	2.1%

Autres subventionnées	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Ecart Budget 2018 vs Budget 2017	
				en nombre de postes	en %
A Formation (HES)	937.6	960.9	972.2	11.3	1.2%
D Personnes âgées (EMS)	3'693.1	3'883.3	3'921.6	38.3	1.0%
E Handicap (EPI)	638.0	670.6	667.7	-2.9	-0.4%
Total autres subventionnées	5'268.7	5'514.8	5'561.4	46.6	0.8%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 Pour le Petit-Etat, le budget 2016 selon 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.

**Evolution du nombre de postes par entités (2016 à 2018)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés**

ENTITES ETAT	Budget 2016 selon les 12èmes provisoires ¹	Budget 2017	Budget 2018
PRE	184.4	182.8	181.6
DF	1'305.3	1'279.6	1'300.2
DIP	7'832.6	8'079.1	8'274.6
PAT	1'970.4	2'030.2	2'093.47
ENS	5'862.2	6'048.9	6'181.12
DSE	3'803.2	3'947.4	4'032.0
PAT	1'762.6	1'916.9	1'952.0
POL	2'040.6	2'030.5	2'080.0
DALE	449.9	437.8	426.8
DETA	701.3	691.7	677.9
DEAS	742.4	744.1	749.9
Total administration	15'019.1	15'362.5	15'642.9

Ecart Budget 2018 vs Budget 2017	
en nombre de postes	en %
-1.2	-0.7%
20.6	1.6%
195.5	2.4%
63.3	3.1%
132.3	2.2%
84.6	2.1%
35.1	1.8%
49.5	2.4%
-11.1	-2.5%
-13.8	-2.0%
5.8	0.8%
280.4	1.8%

SGGC	24.3	24.3	24.3
PJ	742.4	755.6	776.1
Total admin. 3 pouvoirs	15'785.7	16'142.4	16'443.3
CdC	16.5	19.6	22.5
Total général	15'802.2	16'162.0	16'465.8

-	0.0%
20.5	2.7%
300.9	1.9%
2.9	14.5%
303.7	1.9%

Entités contrôlées	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
UNIGE	2'969.5	2'974.3	3'042.4
HUG (yc Joli-Mont & Montana)	10'065.6	10'399.2	10'567.4
HG	902.4	902.4	946.3
IMAD	1'777.6	1'837.9	1'877.9
AIG	954.7	1'004.7	1'043.5
TPG	1'833.8	1'872.3	1'932.6
SIG	1'615.0	1'608.4	1'601.0
FdP	166.7	159.9	170.7
FPLC	6.4	8.2	8.1
FTI	23.4	25.6	27.7
FIDP	36.1	36.6	40.0
FIPOI	60.8	58.3	62.3
Palexpo	191.0	204.7	212.4
Ports Francs	32.0	32.0	31.0
Total entités contrôlées	20'635.0	21'124.6	21'563.3

Ecart Budget 2018 vs Budget 2017	
en nombre de postes	en %
68.1	2.3%
168.2	1.6%
43.9	4.9%
40.0	2.2%
38.8	3.9%
60.3	3.2%
-7.4	-0.5%
10.8	6.8%
-0.1	-0.9%
2.1	8.0%
3.4	9.3%
4.0	6.9%
7.6	3.7%
-1.0	-3.1%
438.8	2.1%

Autres subventionnées	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
HES	937.6	960.9	972.2
EPI	638.0	670.6	667.7
EMS	3'693.1	3'883.3	3'921.6
Total autres subventionnées	5'268.7	5'514.8	5'561.4

Ecart Budget 2018 vs Budget 2017	
en nombre de postes	en %
11.3	1.2%
-2.9	-0.4%
38.3	1.0%
46.6	0.8%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 Pour le Petit-Etat, le budget 2016 selon 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2016 A 2018 PAR PROGRAMME

Les exercices précédents ont été retraités à des fins de comparaison (avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017	Budget 2017	COMPTE 2016	
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437	2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
	A01 Enseignement obligatoire et orientation					47'646	-481	-1.0%	48'127	48'515
dip	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO) (1)		af			47'646	-481	-1.0%	48'127	48'515
	A02 Enseignement secondaire II et formation continue					55'617'335	2'875'040	5.5%	52'742'295	52'310'880
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 11910 2019		2'137'156	-44'993	-2.1%	2'182'149	2'227'142
dip	École hôtelière de Genève		ind	PL 12229 2021		878'401	-8'873	-1.0%	887'274	896'236
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	PL 12229 2021		829'000	421'474	103.4%	407'526	411'642
dip	Association des répétiteurs AJETA		af	PL 12229 2021		1'568'004	-15'838	-1.0%	1'583'842	1'599'840
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	PL 12229 2021		980'000	-		980'000	980'000
dip	Subventions pour cours à divers organismes		af			577'253	-5'830	-1.0%	583'083	589'992
dip	Université populaire du canton de Genève		af			137'893	-1'393	-1.0%	139'286	140'693
dip	Association Reliance		af			85'000	-		85'000	40'000
dip	Université du 3ème âge		af			66'235	-669	-1.0%	66'904	67'580
dip	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-		20'376	20'376
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			5'877'500	222'500	3.9%	5'655'000	5'240'000
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			5'478'410	-		5'478'410	5'533'747
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			4'274'152	803'662	23.2%	3'470'490	3'467'302
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)		ns			3'840'644	-		3'840'644	3'766'530
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			532'811	-		532'811	531'750
dip	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			23'124'500	1'755'000	8.2%	21'369'500	21'408'022
dip	Chèques formation		pp			5'150'000	-250'000	-4.6%	5'400'000	5'337'141
dip	Bons repas cafétéria PO		pp			40'000	-		40'000	33'026
dip	Appui social - postobligatoire		pp			20'000	-		20'000	19'862
	A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					106'453'491	9'144'113	9.4%	97'309'378	99'355'918
dip	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	PL 12055 2020		23'470'894	35'007	0.1%	23'435'887	23'328'898
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	oui	ind	PL 12233 2021		34'714'961	2'732'480	8.5%	31'982'481	31'503'650
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	PL 12233 2021		8'562'449	557'056	7.0%	8'005'393	7'922'874
dip	Astural - éducation spécialisée (2)	oui	ind	PL 12233 2021		6'109'924	164'022	2.8%	5'945'902	5'649'974
dip	Enveloppe dispositif éducation spécialisée	oui	ind	PL 12233 2021		2'319'607	80'337	3.6%	2'239'270	2'48'000
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	PL 12233 2021		1'741'653	223'250	14.7%	1'518'403	1'504'423
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) ^(LRT)		ind			-	-		-	4'677'000
dip	Pro Juventute Genève		af	L 12065 2020		454'430	87'329	23.8%	367'101	370'809
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 12065 2020		331'182	-3'345	-1.0%	334'527	337'906
dip	Ecole des parents		af	L 12065 2020		300'904	-3'039	-1.0%	303'943	307'013
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	PL 12198 2021		377'000	33'965	9.9%	343'035	346'500
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	PL 12198 2021		310'700	46'073	17.4%	264'627	267'300
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	PL 12198 2021		198'000	29'423	17.5%	168'577	170'280
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande		af	PL 12198 2021		105'510	24'162	29.7%	81'348	82'170
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	PL 12198 2021		105'109	12'000	12.9%	93'109	94'050
dip	Colonies de vacances - divers		af			376'153	-90'244	-19.3%	466'397	421'473
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			143'629	18'751	15.0%	124'878	126'139
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			127'764	-1'291	-1.0%	129'055	130'359
dip	Soutien à l'enfance		af			94'814	-958	-1.0%	95'772	96'739
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			85'589	-865	-1.0%	86'454	87'327
dip	Frais de placements éducation spécialisée		pp			23'422'219	4'750'000	25.4%	18'672'219	19'559'545
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		pp			2'750'000	450'000	19.6%	2'300'000	1'815'000
dip	Fonds animation jeunesse		pp			280'000	-		280'000	280'000
dip	Appui social mineurs		pp			71'000	-		71'000	28'489

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017		Budget 2017	COMPTE 2016
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437	2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
	A04 Hautes écoles					495'233'804	4'033'580	0.8%	491'200'224	486'244'612
dip	Université de Genève	oui	ind	L 12028	2019	346'526'773	2'253'125	0.7%	344'273'648	343'686'829
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	PL 12156	2020	15'036'918	-151'888	-1.0%	15'188'806	15'342'228
dip	Contribution intercantonale à la HESSO		ind			100'601'000	323'000	0.3%	100'278'000	99'408'000
dip	HES-SO Genève Conditions locales particulières	oui	ind			18'454'673	1'207'727	7.0%	17'246'946	15'049'674
dip	Fondation Hardt		af			38'040	-384	-1.0%	38'424	38'812
dip	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			11'790'400	402'000	3.5%	11'388'400	10'180'289
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages		pp			2'786'000	-		2'786'000	2'538'780
	A05 Enseignement spécialisé					64'484'231	1'188'301	1.9%	63'295'930	60'419'731
dip	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	PL 12233	2021	5'672'964	572'948	11.2%	5'100'016	4'832'603
dip	L'ARC, une autre école	oui	ind	PL 12233	2021	2'952'676	539'528	22.4%	2'413'148	2'391'388
dip	La Voie lactée	oui	ind	PL 12233	2021	1'852'277	302'094	19.5%	1'550'183	1'536'414
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	PL 12233	2021	868'038	-169'795	-16.4%	1'037'833	1'028'278
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	PL 12236	2021	16'388'447	582'446	3.7%	15'806'001	14'442'941
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	PL 12236	2021	7'968'388	744'244	10.3%	7'224'144	7'249'016
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	PL 12236	2021	5'006'405	398'836	8.7%	4'607'569	4'621'362
dip	Subsidés pour la formation scolaire spéciale		pp			20'403'036	-1'582'000	-7.2%	21'985'036	21'301'119
dip	Frais de placements enseignement spécialisé		pp			3'372'000	-200'000	-5.6%	3'572'000	3'016'609
	A06 Programme transversal à la politique A					726'800	-		726'800	755'154
dip	Vivre Ensemble		af			194'060	-		194'060	193'700
dip	Contribution à la promotion de la paix (L ^{RT})		af			179'253	-		179'253	244'200
dip	Subventions ponctuelles DIP		af			133'487	-		133'487	133'400
dip	Subvention à la restauration collective		pp			220'000	-		220'000	183'854
	B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					64'750'000	-4'000'000	-5.8%	68'750'000	58'275'013
deas	Participation Cantonale LACI		ns			14'000'000	-		14'000'000	13'575'000
deas	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			49'750'000	-4'000'000	-7.4%	53'750'000	43'702'026
deas	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			1'000'000	-		1'000'000	997'987
	C01 Accès à l'assurance-maladie					411'698'768	31'299'220	8.2%	380'399'548	372'762'377
deas	ASSUAS - association suisse des assurés		af			38'584	-390	-1.0%	38'974	39'368
deas	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			38'584	-390	-1.0%	38'974	39'368
deas	Subsidés aux assurés à ressources modestes		pp			356'421'600	27'900'000	8.5%	328'521'600	322'822'802
deas	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			55'200'000	3'400'000	6.6%	51'800'000	49'860'839
	C02 Soutien à la famille					71'941'704	3'480'627	5.1%	68'461'077	62'150'389
deas	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			178'436	-1'802	-1.0%	180'238	182'059
deas	Maison genevoise des médiations		af			123'459	-1'247	-1.0%	124'706	125'966
deas	Association couple et famille		af			110'920	-1'120	-1.0%	112'040	113'172
deas	Association des familles monoparentales		af			99'827	-1'008	-1.0%	100'835	101'854
deas	Compagna		af			46'759	-341	-0.7%	47'100	34'444
deas	Pro-filia Genève		af			-	-		-	13'000
deas	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			47'000'000	3'000'000	6.8%	44'000'000	41'533'643
deas	Prestations complémentaires familiales		pp			18'537'958	974'592	5.5%	17'563'366	15'159'411
deas	Aides sociales FAM		pp			5'344'345	-488'447	-8.4%	5'832'792	4'395'653
deas	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			500'000	-		500'000	491'187
	C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					379'675'094	8'225'856	2.2%	371'449'238	355'850'406
deas	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 11996	2020	1'086'596	16'706	1.6%	1'069'890	1'155'664
deas	Association Argos	oui	ind	L 11997	2020	2'711'173	2'087	0.1%	2'709'086	2'702'462
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale (L ^{RT1})	oui	ind	L 12179	2018	67'729'170	4'178'108	6.6%	63'551'062	62'401'163
deas	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 11990	2020	636'882	-6'433	-1.0%	643'315	637'111
deas	Caritas Genève		af	L 11990	2020	538'232	-5'437	-1.0%	543'669	447'139
deas	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 11992	2020	236'939	-2'393	-1.0%	239'332	241'750
deas	Fondation Phénix		af	L 11993	2020	356'372	-3'600	-1.0%	359'972	363'608
deas	Diverses actions sociales ponctuelles		af			634'973	-11'469	-1.8%	646'442	517'244

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017		Budget 2017	COMPTES 2016
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437	2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
deas	Intégration pour tous (IPT)		af			184'447	-1'863	-1.0%	186'310	188'192
deas	Carrefour prison		af			168'554	-1'703	-1.0%	170'257	171'977
deas	Tél 143 la main tendue		af			143'093	18'757	15.1%	124'336	125'592
deas	Antenne drogue famille		af			34'674	-350	-1.0%	35'024	35'378
deas	Association pour le patrimoine industriel (API) ^(LRT)		af			-	-	-	-	148'391
deas	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			300'417'658	3'643'446	1.2%	296'774'212	284'791'008
deas	Remise de cotisations AVS ^(LRT)		pp			2'340'000	-	-	2'340'000	606'314
deas	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			1'281'000	400'000	45.4%	881'000	881'000
deas	LAVI indemnités		pp			1'175'331	-	-	1'175'331	436'414
	C04 Protection des personnes adultes sous curatelle					40'000	-		40'000	18'887
deas	Appui social - SPAd		pp			40'000	-	-	40'000	18'887
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					45'872'908	-8'189'952	-15.1%	54'062'860	59'564'255
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 12179	2018	14'491'221	-1'166'045	-7.4%	15'657'266	15'600'291
deas	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		L	11991	2020	207'900	-2'100	-1.0%	210'000	231'290
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 11994	2020	826'106	-8'345	-1.0%	834'451	884'451
deas	Appartenances - Genève		af			91'640	-926	-1.0%	92'566	93'501
deas	Elisa Asile		af			48'232	-487	-1.0%	48'719	49'211
deas	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'469	-146	-1.0%	14'615	14'763
deas	Programme cantonal d'aide au retour		ns			500'000	-	-	500'000	400'621
deas	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			29'693'340	-7'011'903	-19.1%	36'705'243	42'290'127
	D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					135'004'369	5'638'532	4.4%	129'365'837	122'574'211
deas	EMS - Maison de Vessy	oui	ind	PL 12234	2021	7'515'039	-281'253	-3.6%	7'796'292	7'670'938
deas	EMS - Val Fleury	oui	ind	PL 12234	2021	7'416'506	838'327	12.7%	6'578'179	6'545'324
deas	EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL	oui	ind	PL 12234	2021	7'300'606	7'300'606	-	-	-
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui	ind	PL 12234	2021	6'149'979	-53'105	-0.9%	6'203'084	6'146'459
deas	EMS - Le Prieuré	oui	ind	PL 12234	2021	4'415'280	-72'181	-1.6%	4'487'461	3'970'415
deas	EMS - Butini	oui	ind	PL 12234	2021	4'307'858	50'660	1.2%	4'257'198	4'235'441
deas	EMS - Fondation la Vespérale	oui	ind	PL 12234	2021	4'271'777	4'271'777	-	-	-
deas	EMS - Les Châtagniers	oui	ind	PL 12234	2021	3'906'646	79'263	2.1%	3'827'383	3'809'427
deas	EMS - Eynard Fatio	oui	ind	PL 12234	2021	3'446'108	522'273	17.9%	2'923'835	2'910'158
deas	EMS - Les Charmettes	oui	ind	PL 12234	2021	3'160'771	32'064	1.0%	3'128'707	3'100'121
deas	EMS - Châtelaine	oui	ind	PL 12234	2021	2'970'036	314'654	11.8%	2'655'382	2'642'301
deas	EMS - La Terrassière	oui	ind	PL 12234	2021	2'896'025	-58	0.0%	2'896'083	2'966'001
deas	EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	PL 12234	2021	2'781'283	-22'390	-0.8%	2'803'673	2'790'907
deas	EMS - Notre Dame	oui	ind	PL 12234	2021	2'722'355	415'998	18.0%	2'306'357	2'295'126
deas	EMS - La Plaine	oui	ind	PL 12234	2021	2'693'046	3'288	0.1%	2'689'758	672'440
deas	EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	PL 12234	2021	2'611'276	-99'180	-3.7%	2'710'456	2'697'377
deas	EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	PL 12234	2021	2'599'634	357'247	15.9%	2'242'387	2'231'304
deas	EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	PL 12234	2021	2'424'784	-172'960	-6.7%	2'597'744	2'585'080
deas	EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	PL 12234	2021	2'359'013	-33'289	-1.4%	2'392'302	2'434'386
deas	EMS - Mouilles	oui	ind	PL 12234	2021	2'333'712	271'689	13.2%	2'062'023	2'052'626
deas	EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	PL 12234	2021	2'290'726	313'152	15.8%	1'977'574	1'967'894
deas	EMS - De la Rive	oui	ind	PL 12234	2021	2'264'925	-106'981	-4.5%	2'371'906	2'359'967
deas	EMS - Domaine de la Louvière	oui	ind	PL 12234	2021	2'249'512	78'238	3.6%	2'171'274	2'161'226
deas	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	oui	ind	PL 12234	2021	2'151'775	200'318	10.3%	1'951'457	1'942'377
deas	EMS - Les Bruyères	oui	ind	PL 12234	2021	2'135'276	40'349	1.9%	2'094'927	2'084'916
deas	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	PL 12234	2021	2'116'560	-109'054	-4.9%	2'225'614	2'214'766
deas	EMS - Résidence des Franchises	oui	ind	PL 12234	2021	2'115'788	69'046	3.4%	2'046'742	2'036'992
deas	EMS - Les Pervenches	oui	ind	PL 12234	2021	2'075'762	135'613	7.0%	1'940'149	1'930'766
deas	EMS - Fondation de l'Age d'Or	oui	ind	PL 12234	2021	2'023'016	-78'202	-3.7%	2'101'218	2'090'966
deas	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	PL 12234	2021	2'013'440	33'618	1.7%	1'979'822	1'969'870
deas	EMS - La Providenza	oui	ind	PL 12234	2021	1'997'524	151'657	8.2%	1'845'867	1'749'468
deas	EMS - Plantamour	oui	ind	PL 12234	2021	1'967'672	439'684	28.8%	1'527'988	1'520'766
deas	EMS - Les Pins	oui	ind	PL 12234	2021	1'961'973	-14'988	-0.8%	1'976'961	1'967'217

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017		Budget 2017	COMPTE 2016
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437	2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
deas	EMS - Stella	oui	ind	PL 12234	2021	1'919'642	2'282	0.1%	1'917'360	
deas	EMS - Nouveau Coccinelle	oui	ind	PL 12234	2021	1'914'583	796'123	71.2%	1'118'460	
deas	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	PL 12234	2021	1'849'723	-30'886	-1.6%	1'880'609	1'871'031
deas	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	PL 12234	2021	1'837'453	96'767	5.6%	1'740'686	1'730'403
deas	EMS - Drize	oui	ind	PL 12234	2021	1'831'869	118'582	6.9%	1'713'287	1'705'076
deas	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	PL 12234	2021	1'823'975	-296'964	-14.0%	2'120'939	2'111'125
deas	EMS - Résidence Jura	oui	ind	PL 12234	2021	1'728'102	88'944	5.4%	1'639'158	1'631'321
deas	EMS - Résidence de la Champagne	oui	ind	PL 12234	2021	1'726'314	297'589	20.8%	1'428'725	1'422'125
deas	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	PL 12234	2021	1'652'136	88'879	5.7%	1'563'257	1'421'542
deas	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	PL 12234	2021	1'595'372	-36'824	-2.3%	1'632'196	1'624'219
deas	EMS - Résidence Beauregard	oui	ind	PL 12234	2021	1'569'155	205'035	15.0%	1'364'120	1'358'096
deas	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	PL 12234	2021	1'513'556	240'515	18.9%	1'273'041	727'208
deas	EMS - Villa Mona	oui	ind	PL 12234	2021	1'450'663	48'077	3.4%	1'402'586	1'390'393
deas	EMS - Résidence Saconnay	oui	ind	PL 12234	2021	1'429'722	-241'313	-14.4%	1'671'035	1'663'080
deas	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	PL 12234	2021	1'367'346	-138'714	-9.2%	1'506'060	1'499'085
deas	EMS - Le Léman	oui	ind	PL 12234	2021	1'101'125	146'592	15.4%	954'533	950'018
deas	EMS - Les Mimosas	oui	ind	PL 12234	2021	1'093'531	6'079	0.6%	1'087'452	1'082'434
deas	EMS - Villa Mandement	oui	ind	PL 12234	2021	1'031'363	600'963	139.6%	430'400	758'571
deas	EMS - La Méridienne	oui	ind	PL 12234	2021	845'023	230'219	37.4%	614'804	560'041
deas	EMS - Les Charmilles	oui	ind	PL 12234	2021		-2'747'838	-100.0%	2'747'838	2'722'754
deas	EMS - Liotard	oui	ind	PL 12234	2021		-2'378'243	-100.0%	2'378'243	2'366'263
deas	EMS - La Petite Boissière	oui	ind	PL 12234	2021		-2'150'174	-100.0%	2'150'174	2'130'404
deas	EMS - Résidence Les Arénieres	oui	ind	PL 12234	2021		-2'075'469	-100.0%	2'075'469	2'054'557
deas	EMS - Poterie	oui	ind	PL 12234	2021		-1'980'240	-100.0%	1'980'240	1'961'826
deas	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			48'515	-490	-1.0%	49'005	49'500
deas	Pro Senectute		af			29'518	-298	-1.0%	29'816	30'117
deas	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)		pp				-126'541	-100.0%	126'541	
	D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					327'168'127	-6'047'208	-1.8%	333'215'335	312'855'954
deas	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			256'992'897	-3'871'944	-1.5%	260'864'841	243'367'427
deas	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			62'890'043	-1'925'708	-3.0%	64'815'751	62'628'136
deas	Prestations d'aide sociale - AVS		pp			5'101'967	503'408	10.9%	4'598'559	4'683'589
deas	Abonnements TPG - AVS		pp			2'183'220	-746'884	-25.5%	2'930'104	2'176'802
deas	Service social - AVS		pp				-6'080	-100.0%	6'080	
	E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					179'673'891	4'944'990	2.8%	174'728'901	169'274'603
deas	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EP)	oui	ind	PL 12236	2021	61'145'036	1'066'163	1.8%	60'078'873	58'205'552
deas	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	PL 12236	2021	22'487'480	1'577'658	7.5%	20'909'822	19'310'143
deas	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	PL 12236	2021	18'358'873	-37'044	-0.2%	18'395'917	18'238'610
deas	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	PL 12236	2021	18'319'843	-41'500	-0.2%	18'361'343	17'962'638
deas	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	PL 12236	2021	17'742'108	-18'121	-0.1%	17'760'229	17'424'417
deas	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	PL 12236	2021	10'541'330	380'399	3.7%	10'160'931	9'746'013
deas	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	PL 12236	2021	7'107'363	179'407	2.6%	6'927'956	6'755'143
deas	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	PL 12236	2021	5'434'919	1'728'856	46.6%	3'706'063	4'379'608
deas	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	PL 12236	2021	4'837'180	-21'363	-0.4%	4'858'543	4'584'893
deas	EPH - Association La Corolle	oui	ind	PL 12236	2021	3'443'289	170'957	5.2%	3'272'332	2'965'243
deas	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	PL 12236	2021	3'262'140	-21'786	-0.7%	3'283'926	3'283'704
deas	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	PL 12236	2021	1'950'285	-7'908	-0.4%	1'958'193	1'810'471
deas	EPH - Réalise	oui	ind	PL 12236	2021	670'759	-2'577	-0.4%	673'336	675'360
deas	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	PL 12236	2021	646'369	-2'019	-0.3%	648'388	622'418
deas	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	PL 12236	2021	475'665	-1'996	-0.4%	477'661	479'950
deas	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	PL 12236	2021	304'431	-1'250	-0.4%	305'681	307'028
deas	Fondation Cap loisirs		af	PL 12236	2021	964'726	-9'745	-1.0%	974'471	984'314
deas	Pro Infirmis		af	PL 12236	2021	289'389	-2'923	-1.0%	292'312	295'265
deas	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		af			492'108	-		492'108	243'656
deas	Pro Mente Sana		af			197'749	-1'997	-1.0%	199'746	201'764
deas	Insieme Genève		af			175'346	18'150	11.5%	157'196	159'065

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017	Budget 2017	COMPTES 2016
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437 2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
deas	Association Autrement aujourd'hui		af			149'710	-1'512 -1.0%	151'222	152'750
deas	Association Parole		af			120'579	-1'218 -1.0%	121'797	123'027
deas	Association Actifs		af			115'207	-1'164 -1.0%	116'371	103'835
deas	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			95'645	-966 -1.0%	96'611	48'068
deas	Association Cérébral Genève		af			77'171	-780 -1.0%	77'951	78'738
deas	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			38'584	-390 -1.0%	38'974	39'368
deas	Association Danse habile		af			33'763	-341 -1.0%	34'104	34'448
deas	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			196'844	-	196'844	59'114
	E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					236'743'076	17'173'805 7.8%	219'569'271	216'811'706
deas	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			156'322'235	14'136'063 9.9%	142'186'172	141'916'212
deas	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			76'934'279	4'084'360 5.6%	72'849'919	71'544'282
deas	Abonnements TPG - AI		pp			2'254'413	-754'120 -25.1%	3'008'533	2'215'277
deas	Prestations d'aide sociale - AI		pp			1'232'149	-288'578 -19.0%	1'520'727	1'135'935
deas	Service social - AI		pp			-	-3'920 -100.0%	3'920	-
	F01 Protection de l'environnement					5'000	-	5'000	-
deta	Subventions associations diverses		af			5'000	-	5'000	-
	F03 Gestion des eaux					1'129'461	-8'579 -0.8%	1'138'040	1'105'922
deta	Barrage du seujet (SIG)		af			166'250	-5'268 -3.1%	171'518	170'300
deta	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		af			104'500	-3'311 -3.1%	107'811	78'684
deta	Fonds renaturation contrats rivières		ns			808'711	-	808'711	806'939
deta	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			50'000	-	50'000	50'000
	F04 Nature et paysage					1'296'761	264'337 25.6%	1'032'424	551'307
deta	Fondation Neptune		af	L 11498 2018		240'786	-10'138 -4.0%	250'924	253'459
deta	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité)		af			280'000	-	280'000	-
deta	Faune : subventions diverses +		af			253'650	223'650 745.5%	30'000	40'000
deta	Forêt : subventions diverses +		af			78'000	24'700 46.3%	53'300	10'000
deta	Biodiversité Nature et aux sites naturels +		af			38'200	15'000 64.7%	23'200	-
deta	Education à la nature		af			10'000	-	10'000	8'000
deta	Dégâts dus à la faune		ns			383'000	-	383'000	196'548
deta	Fonds forestier communes +		ns			11'125	11'125	-	43'300
deta	Pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc		ns			2'000	-	2'000	-
	F05 Politique agricole					3'412'475	-23'155 -0.7%	3'435'630	3'333'357
deta	Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)		ind	L 11495 2018		94'367	-2'663 -2.7%	97'030	98'010
deta	Opage, promotion agricole		ind	L 11924 2020		1'834'000	-	1'834'000	1'834'012
deta	Vulgarisation AgriVulg		af			198'000	-1 0.0%	198'001	212'850
deta	Vulgarisation divers +		af			190'000	-6'020 -3.1%	196'020	198'000
deta	Viticulture		af			34'650	-	34'650	34'650
deta	Promotion de l'agriculture +		af			7'524	-	7'524	7'524
deta	Améliorations structurelles		ns			477'434	-67'471 -12.4%	544'905	469'922
deta	Contributions pour des prestations écologiques		ns			375'000	-	375'000	334'929
deta	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			186'500	45'000 31.8%	141'500	143'461
deta	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns			15'000	8'000 114.3%	7'000	-
	G01 Logement et planification foncière					51'742'948	-262'494 -0.5%	52'005'442	45'511'109
dale	Cité Universitaire		ind	PL 12182 2019		319'943	-261'999 -45.0%	581'942	593'941
dale	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)		af			49'005	-495 -1.0%	49'500	-
dale	Subvention au logement social		pp			51'374'000	-	51'374'000	44'917'168
	G02 Aménagement du territoire					10'000	-	10'000	-
dale	OU Subventions diverses		af			10'000	-	10'000	-
	G03 Conformité des constructions et des chantiers					58'218	-588 -1.0%	58'806	59'400
dale	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'218	-588 -1.0%	58'806	59'400

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017		Budget 2017	COMPTE 2016
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437	2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
	G05 Protection du patrimoine bâti					2'289'811	-1'403	-0.1%	2'291'214	2'291'472
dale	Cathédrale St-Pierre		af			107'762	-1'089	-1.0%	108'851	106'920
dale	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'049	-314	-1.0%	31'363	31'680
dale	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'151'000	-		2'151'000	2'152'872
	H01 Population, droit de cité et migration					5'703'876	-		5'703'876	5'214'886
dse	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 12125 2021		373'507	-		373'507	373'507
dse	Camarada		af	L 12125 2021		287'100	-		287'100	287'100
dse	Université populaire albanaise		af			108'900	-		108'900	108'900
dse	Association Maison Kultura		af			99'000	-		99'000	99'000
dse	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			3'456'369	-		3'456'369	3'515'425
dse	BIE Subventions accordées aux communes		ns			855'000	-		855'000	359'725
dse	BIE autres subventions		ns			180'000	-		180'000	179'000
dse	BIE cours de français		ns			170'000	-		170'000	118'229
dse	BIE cours de langue d'origine		ns			100'000	-		100'000	100'000
dse	BIE mandats de prestations		ns			74'000	-		74'000	74'000
	H02 Sécurité publique					9'617'588	-297'137	-3.0%	9'914'725	10'012'454
dse	Fondation des parkings		ind	L 11923 2019		9'378'068	-297'137	-3.1%	9'675'205	9'772'934
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)		af			164'951	-		164'951	164'951
dse	Musique de la police		af			42'554	-		42'554	42'554
dse	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-		32'015	32'015
	H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					149'000	50'000	50.5%	99'000	119'778
dse	Fondation romande de détention administrative		af			99'000	-		99'000	119'778
dse	Aumônerie de la prison		af			50'000	50'000			
	H09 Sécurité civile et armée					473'700	-		473'700	397'122
dse	PC instruction communes		af			119'150	-		119'150	90'920
dse	PC matériel communes		af			90'000	-		90'000	71'464
dse	Musée militaire genevois		af			50'000	-		50'000	20'000
dse	PC divers +		af			4'400	-		4'400	4'400
dse	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			4'000	-		4'000	4'000
dse	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			1'000	-		1'000	1'000
dse	PC matériel institutions privées		af			1'000	-		1'000	
dse	Jeunes sapeurs-pompiers		af			1'000	-		1'000	
dse	PC instruction institutions privées		af			650	-		650	
dse	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			500	-		500	
dse	Rétribution des chefs de musique		ns			132'000	-		132'000	150'337
dse	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			55'000	-		55'000	40'000
dse	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			15'000	-		15'000	15'000
	J01 Transports et mobilité					265'201'011	12'880'735	5.1%	252'320'276	242'569'724
deta	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 11530 2018		2'533'213	-42'445	-1.6%	2'575'658	2'643'017
deta	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 11919 2018		240'318'137	8'297'743	3.6%	232'020'394	223'759'000
deta	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			13'700'000	4'564'268	50.0%	9'135'732	8'960'609
deta	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		ind			2'314'866	344'518	17.5%	1'970'348	1'938'558
deta	CFF – projet LEX		ind			1'071'795	-283'349	-20.9%	1'355'144	1'229'411
deta	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			400'000	-		400'000	400'000
deta	GLCT : Lignes transfrontalières		af			4'500'000	-		4'500'000	3'359'899
deta	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			260'000	-		260'000	201'330
deta	Transports collectifs - subventions diverses +		af			103'000	-		103'000	77'900
	K01 Réseau de soins					1'087'282'461	30'304'998	2.9%	1'056'977'463	1'030'711'524
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) ^(LRT)	oui	ind	L 11844 2019		174'352'291	14'895'480	9.3%	159'456'811	153'002'164
deas	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 11845 2019		1'215'857	86'347	7.6%	1'129'510	1'132'749
deas	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	oui	ind	L 11845 2019		827'154	-262'738	-24.1%	1'089'892	
deas	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 11845 2019		796'717	59'369	8.1%	737'348	739'458

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017		Budget 2017	COMPTES 2016
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437	2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
deas	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 11845	2019	787'056	138'740	21.4%	648'316	650'256
deas	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 11845	2019	731'790	63'719	9.5%	668'071	670'216
deas	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 11845	2019	722'471	57'261	8.6%	665'210	666'897
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 11845	2019	679'349	70'705	11.6%	608'644	610'149
deas	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 11845	2019	668'531	48'859	7.9%	619'672	621'860
deas	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 11845	2019	665'199	60'859	10.1%	604'340	606'146
deas	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 11845	2019	644'006	48'701	8.2%	595'305	597'263
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement (3)	oui	ind	L 11957	2019	547'174'399	14'928'340	2.8%	532'246'059	518'765'000
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	L 11957	2019	189'058'635	2'111'117	0.1%	188'847'518	188'126'910
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui	ind	L 11957	2019	145'039'102	548'239	0.4%	144'490'863	141'432'181
deas	Sitex SA	af	L 11845	2019	2'021'184	-	-	-	2'021'184	2'041'600
deas	Coopérative de soins infirmiers	af	L 11845	2019	1'759'543	-	-	-	1'759'543	1'777'316
deas	Sages-Femmes à domicile	af	L 11845	2019	536'580	-	-	-	536'580	542'000
deas	Le Chaperon rouge	af	L 11845	2019	411'543	-	-	-	411'543	415'700
deas	Services Alzheimer GE	af	L 11845	2019	265'000	-	-	-	265'000	265'000
deas	Unités d'accueil temporaire (UATR)	af	PL 12234	2021	1'579'000	-650'000	-29.2%	2'229'000	115'770	
deas	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (OrTra santé-social)	af	PL 12244	2021	792'000	-	-	-	792'000	643'540
deas	Programmes d'efficience du réseau de soins	af			700'000	-	-	-	700'000	
deas	Actions ponctuelles d'aide à domicile	af			169'854	-	-	-	169'854	43'080
deas	Proches aidants	af			150'000	-	-	-	150'000	
deas	Fondation IRIS	af			79'200	-	-	-	79'200	80'000
deas	Hospitalisations secteur privé	ns			15'420'000	-	-	-	15'420'000	17'142'047
deas	Observatoire de la santé	ns			36'000	-	-	-	36'000	24'222
	K02 Régulation sanitaire					36'000	-232'900	-86.6%	268'900	140'472
deas	Observatoire de la santé	ns			36'000	-	-	-	36'000	24'222
deas	Programme latin de don d'organes	ns			-	-232'900	-100.0%	232'900	116'250	
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					11'038'722	1'070'327	10.7%	9'968'395	9'800'642
deas	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	af	L 12025	2020	1'371'867	300'000	28.0%	1'071'867	1'071'867	
deas	Première ligne	af	L 12026	2020	2'495'990	-	-	-	2'495'990	2'395'990
deas	Groupe sida - Genève	af	L 12027	2020	1'530'122	-100'000	-6.1%	1'630'122	1'730'122	
deas	Dialogai	af	L 12027	2020	689'518	-	-	-	689'518	689'518
deas	Boulevards	af	L 12027	2020	184'990	-	-	-	184'990	144'990
deas	Personnes vivant avec (PVA)	af	L 12027	2020	148'494	-	-	-	148'494	198'494
deas	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool	af	L 12122	2020	1'060'361	-	-	-	1'060'361	1'385'686
deas	Association pour la prévention du tabagisme - Carrefour AddictionS	af	L 12122	2020	345'171	-	-	-	345'171	345'171
deas	Action prévention du jeu	af	L 12122	2020	265'741	-	-	-	265'741	141'522
deas	Carrefour Addictions - prévention du jeu	af	L 12122	2020	153'634	-	-	-	153'634	153'634
deas	Action de promotion de la santé	af			1'082'720	617'327	132.6%	465'393	309'366	
deas	Fonds drogue DEAS	af			396'988	-	-	-	396'988	366'000
deas	Dime de l'alcool : actions de préventions	af			298'480	-	-	-	298'480	91'358
deas	Association fourchette verte	af			283'033	96'000	51.3%	187'033	168'720	
deas	Santé mentale (4)	af			133'620	20'000	17.6%	113'620	94'109	
deas	Croix-Bleue genevoise	af			89'172	-	-	-	89'172	109'172
deas	Activité physique	af			76'000	76'000	-	-	76'000	
deas	Accompagnants hospitalisations psychiatriques	af			68'778	-	-	-	68'778	69'473
deas	Ligue genevoise contre le rhumatisme	af			62'994	-	-	-	62'994	130'000
deas	Inégalité de santé	af			55'000	55'000	-	-	55'000	
deas	Programme de prévention des accidents par morsure	af			30'000	-	-	-	30'000	20'000
deas	Fondation sécurité des patients	ns			65'617	2'617	4.2%	63'000	62'052	
deas	Interassociation de sauvetage	ns			46'000	4'000	9.5%	42'000	42'965	
deas	Programmes intercantonaux K03	ns			42'432	-617	-1.4%	43'049	19'030	
deas	ISOPTH	ns			34'836	-	-	-	34'836	28'092
deas	Observatoire de la santé	ns			12'164	-	-	-	12'164	12'111
deas	Académie chiropratique	ns			10'000	-	-	-	10'000	10'000
deas	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux	ns			5'000	-	-	-	5'000	11'200

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017		Budget 2017	COMPTE 2016
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437	2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
	L01 Développement et soutien à l'économie					12'644'426	-5'000	0.0%	12'649'426	12'994'288
dse	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 11678	2019	5'357'536	-		5'357'536	5'357'536
dse	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 11678	2019	1'342'910	-		1'342'910	1'576'981
dse	Eclosion		ind	L 11909	2020	1'470'150	-		1'470'150	1'470'150
deta	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 11267	2018	2'042'000	-		2'042'000	2'041'186
dse	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	L 11678	2019	1'821'000	-		1'821'000	1'951'290
dse	Action en faveur de l'économie genevoise		af			416'790	-		416'790	366'155
dse	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			124'740	-		124'740	124'740
dse	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise		af			69'300	-		69'300	57'000
dse	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale		af			-	-		-	49'250
dse	Prix Michel Baettig		ns			-5'000	-100.0%		5'000	-
	L04 Surveillance du marché du travail					198'200	11'000	5.9%	187'200	-
dse	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		ns			198'200	11'000	5.9%	187'200	-
	N01 Culture					57'714'625	-1'673'707	-2.8%	59'388'332	65'782'507
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 11582	2018	13'414'479	-34'472	-0.3%	13'448'951	13'562'484
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 11582	2018	10'817'236	620'939	6.1%	10'196'297	10'281'380
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 11582	2018	4'231'136	-13'466	-0.3%	4'244'602	4'276'726
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM		ind	L 11582	2018	1'059'956	-		1'059'956	1'059'956
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 11582	2018	536'217	-		536'217	536'217
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 11582	2018	523'342	-		523'342	523'342
dip	Ecoles accréditées - Env. harmonisation conditions cadre ens. Travail		ind	L 11582	2018	480'000	480'000		-	-
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 11582	2018	446'535	20'000	4.7%	426'535	416'535
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 11582	2018	392'835	-		392'835	392'835
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 11582	2018	309'915	-		309'915	309'915
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 11582	2018	280'029	-		280'029	280'029
dip	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 11922	2019	1'344'375	-27'000	-2.0%	1'371'375	1'398'375
dip	Fondation Bodmer ^(LRT)		af	L 11922	2019	915'000	-14'000	-1.5%	929'000	693'000
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ^(LRT)		af	L 11922	2019	869'375	-17'000	-1.9%	886'375	903'375
dip	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature ^(LRT)		af	L 11955	2020	316'500	120'000	61.1%	196'500	-
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum ^(LRT)		af	PL 11995	2020	4'609'000	-		4'609'000	1'980'000
dip	Confédération des écoles de musique		af	PL 12024	2020	288'179	-2'911	-1.0%	291'090	294'030
dip	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 12037	2020	9'405'000	-		9'405'000	9'405'000
dip	Concours de Genève ^(LRT)		af	PL 12038	2020	674'030	-2'970	-0.4%	677'000	297'000
dip	Grand-Théâtre de Genève		af	L 12123	2017	-	-3'000'000	-100.0%	3'000'000	2'000'000
dip	Soutien à la diffusion et au rayonnement ^(LRT)		af			2'157'694	-		2'157'694	-
dip	Soutien au livre et à l'écrit ^(LRT) +		af			869'700	-		869'700	-
dip	Tarifs jeunes ^(LRT)		af			658'300	-		658'300	170'000
dip	Fondation pour l'Écrit ^(LRT)		af			353'000	-		353'000	-
dip	Fonds de soutien à l'édition		af			198'000	-		198'000	194'200
dip	Institut National Genevois		af			112'978	-1'141	-1.0%	114'119	114'119
dip	Culture et Rencontre		af			101'881	-1'029	-1.0%	102'910	103'950
dip	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dip	Rencontres internationales de Genève ^(LRT)		af			84'753	-		84'753	62'053
dip	Ecole et quartier Versoix		af			65'010	-657	-1.0%	65'667	66'330
dip	Cercle de la librairie et de l'édition Genève ^(LRT)		af			59'400	-		59'400	-
dip	Association pour le patrimoine industriel (API) ^(LRT)		af			50'000	-		50'000	-
dip	Société Jean-Jacques Rousseau ^(LRT)		af			50'000	-		50'000	-
dip	Fédération mondiale des concours internationaux de musique ^(LRT)		af			15'000	-		15'000	-
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève ^(LRT)		af			-	-		-	2'574'000
dip	Fondation d'art dramatique ^(LRT)		af			-	-		-	2'425'500
dip	Soutien à la création indépendante ^(LRT)		af			-	-		-	1'153'350
dip	Théâtre Am Stram Gram ^(LRT)		af			-	-		-	982'080

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017		Budget 2017	COMPTES 2016
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437	2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
dip	Orchestre de chambre de Genève ^(LRT)		af				-			752'400
dip	Théâtre des Marionnettes de Genève ^(LRT)		af				-			653'400
dip	Fondation la Bâtie - Festival de Genève ^(LRT)		af				-			495'000
dip	Contrechamps ^(LRT)		af				-			445'500
dip	Fondation des Cinémas du Grütli ^(LRT)		af				-			415'800
dip	Théâtre du Loup ^(LRT)		af				-			346'500
dip	Soutien à l'écrit ^(LRT)		af				-			326'700
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée ^(LRT)		af				-			306'900
dip	Théâtre du Grütli ^(LRT)		af				-			197'257
dip	Théâtre Saint-Gervais ^(LRT)		af				-			190'575
dip	Festival tous écrans ^(LRT)		af				-			183'150
dip	Fonction : Cinéma ^(LRT)		af				-			148'500
dip	Ateliers d'ethnomusicologie ^(LRT)		af				-			128'056
dip	Aide aux compagnies indépendantes ^(LRT)		af				-			1'767'150
dip	Soutien à la diffusion ^(LRT)		af				-			787'694
dip	Association pour la danse contemporaine ^(LRT)		af				-			396'000
dip	Bourses et résidences		ns			222'000	-		222'000	221'800
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns			84'370	-		84'370	44'085
dip	Remboursement des écolages de musique		pp			1'149'900	200'000	21.1%	949'900	954'817
dip	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			172'000	-		172'000	167'942
	N02 Sport et loisirs					2'986'594	128'328	4.5%	2'858'266	1'969'226
dip	Stade de Genève		af	L 11949 2020		1'090'000	-		1'090'000	339'876
dip	Genève-Plage		af	PL 12154 2020		741'000	-23'478	-3.1%	764'478	772'200
dip	Genève Futur Hockey		af	PL à venir		480'298	-4'851	-1.0%	485'149	490'050
dip	Soutien à la relève sportive +		af			494'000	159'718	47.8%	334'282	230'000
dip	Sport - encadrement et entraînement des jeunes		af			181'296	-3'061	-1.7%	184'357	137'100
	O01 Grand Conseil					200'000	-		200'000	-
gc	Subvention aux médias		ns			200'000	-		200'000	
	O03 Conseil d'Etat					394'746	-200'000	-33.6%	594'746	134'442
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af			150'000	-200'000	-57.1%	350'000	
pré	Conseil d'Etat subventions diverses		af			50'000	-		50'000	
pré	Protocole subventions diverses		ns			194'746	-		194'746	134'442
	O06 Exercices des droits politiques					90'000	50'000	125.0%	40'000	10'000
pré	Promotion citoyenne		af			20'000	-		20'000	10'000
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			70'000	50'000	250.0%	20'000	
	O07 Affaires extérieures					18'346'852	56'886	0.3%	18'289'966	17'651'732
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 11703 2019		531'592	-		531'592	531'592
pré	Fédération genevoise de coopération		af	L 11860 2020		2'500'000	-		2'500'000	2'500'000
pré	Téléphérique du Salève		af	L 11950 2020		270'000	10'000	3.8%	260'000	220'018
pré	Projets régionaux et transfrontaliers		af			270'260	-10'094	-3.6%	280'354	189'656
pré	Centre pour la coopération mondiale		af			200'000	-		200'000	
pré	Club suisse de la presse		af			102'000	-18'020	-15.0%	120'020	102'000
pré	Aide aux pays en voie de développement ^(LRT)		ns			7'380'000	-		7'380'000	7'301'190
pré	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'548'000	-		1'548'000	1'398'720
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde		ns			540'000	-		540'000	539'946
pré	Interreg V		ns			250'000	-		250'000	229'774
pré	Location auprès de tiers pour ONG		ns			225'000	75'000	50.0%	150'000	119'015
pré	Genève internationale subventions diverses		ns			30'000	-		30'000	19'820

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Budget 2018	VARIATION B2018 / B2017	Budget 2017	COMPTES 2016	
	TOTAL PROGRAMMES					4'117'320'734	111'773'437	2.8%	4'005'547'297	3'887'714'968
	O09 Intérieur					4'070'115	-4'634	-0.1%	4'074'749	4'054'653
pré	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	PL 12233	2021	1'135'934	-3'834	-0.3%	1'139'768	1'137'474
pré	F-information - filigrane		af	L 11689	2019	515'000	-		515'000	515'000
pré	Association Vires		af	L 11959	2020	297'000	-		297'000	297'000
pré	Aide aux victimes de violence en couple		af	L 11960	2020	718'739	-		718'739	718'739
pré	SOS femmes		af	L 11960	2020	351'450	-		351'450	351'450
pré	Viol secours		af	L 11960	2020	292'051	-		292'051	292'051
pré	Arabelle foyer d'hébergement		af	PL 12232	2020	539'541	-		539'541	539'541
pré	Association Face-à-Face		af			75'000	-		75'000	75'000
pré	Centre de liaison des associations féminines genevoises		af			45'600	-800	-1.7%	46'400	
pré	Associations féminines		af			40'000	-		40'000	69'150
pré	Association Violence que faire		af			19'800	-		19'800	19'248
pré	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	P01 Etats-majors départementaux					19'900	-		19'900	19'750
dse	Subventions divers DSE		af			19'900	-		19'900	19'750
	Q01 Energie					6'077'000	-100'000	-1.6%	6'177'000	4'006'590
dale	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			5'827'000	-100'000	-1.7%	5'927'000	3'812'190
dale	Fonds des privés : subventions accordées		ns			250'000	-		250'000	194'400

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre, si des montants sont déjà prévus.

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-dessous.

Retraitements aux comptes 2016 ou au budget 2017 :

(1) En 2016, le groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire a reçu CHF 39'204, la fédération des associations de parents d'élèves du CO CHF 9'801. En 2017, ces deux entités ont fusionné en créant la FAPEO.

(2) Cette ligne comprend au budget 2017 et aux comptes 2016, la subvention accordée à Atelier X pour CHF 379'001 et CHF 374'966, dont les activités ont été reprises par l'Astural dès le 1er janvier 2017.

(3) Le montant accordé aux comptes 2016 comprend la subvention de CHF 20'625'545 versées aux cliniques de Jolimont et Montana. Depuis 2017, elles sont intégrées aux HUG

(4) Pour 2016, cette ligne comprend le montant accordé au centre de consultation pour les victimes d'abus sexuel, CHF 29'103 qui figurait dans le programme O09.

Pour obtenir la loi ou le projet de loi, remplacer le YYYYY par le numéro figurant dans la colonne M dans le lien suivant :

<http://ge.ch/grandconseil/search?search=YYYYY>

Subventions ligne générique
Entités bénéficiaires

SUBVENTIONS 2018 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues à ce jour (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	B2018
F04 Nature et paysage		
DETA	Forêt : subventions diverses	78'000
	Associations de propriétaires forestiers	53'300
	Divers non connus à ce jour	24'700
DETA	Faune : subventions diverses	253'650
	Associations de protection de la faune	253'650
DETA	Biodiversité Nature et aux sites naturels	38'200
	Divers non connus à ce jour	38'200
DETA	Fonds forestier communes	11'125
	Divers non connus à ce jour	11'125
F05 Politique Agricole		
DETA	Promotion de l'agriculture	7'524
	Syndicat d'élevage du menu bétail de Genève	2'574
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	4'950
DETA	Viticulture	34'650
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	34'650
DETA	Vulgarisation divers	190'000
	Association des maraîchers du Genevois (AMDG)	152'000
	Groupement technique horticole (GTH)	7'600
	Union fruitière lémanique (UFL)	25'650
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	4'750
H09 Sécurité civile et armée		
DETA	PC divers	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Union genevoise des partenaires de la sécurité (UGPS)	1'150
	Société suisse pour chiens de recherche et sauvetage (REDOG)	1'100
	Spéléo secours suisse	1'000
J01 Transports et mobilité		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Suisse Mobile	21'000
	Divers non connus à ce jour	52'000
N01 Culture		
DIP	Soutien au livre et à l'écrit	869'700
	Atrabile (convention 2015-2018)	25'000
	Heros-Limite (convention 2015-2018)	20'000
	Labor & Fides (convention 2015-2018)	60'000
	La Joie de Lire (convention 2015-2018)	60'000
	Metis Press (convention 2015-2018)	30'000
	Editions Olizan (convention 2015-2018)	60'000
	Editions Zoé (convention 2015-2018)	60'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus à ce jour	
N02 Sport et loisirs		
DIP	Sport - soutien à la relève sportive	330'939
	Académie de Volleyball de Genève (convention 2016-2018)	37'000
	Institut du Tennis de Table Genevois (convention 2016-2018)	17'000
	Association Genève Education Football (convention 2016-2018)	176'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus à ce jour ou contrats en cours de négociation	

Répartition des tâches canton - communes

Répartition des tâches canton - communes dans le B2018

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- Le GIAP (programme A03), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale;
- La cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C03), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'Hospice général (programme C03), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'imad, des foyers de jour et des IEPA (programme K01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 (L 11872), il concerne :

- Les subventions aux acteurs culturels (programme N01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'Etat, la Ville de Genève, Carouge, Cologny et le fond intercommunal.

Le troisième train de loi est actuellement examiné par le Grand Conseil (PL 12058), il concerne :

- la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport qui fixe les compétences exclusives du canton et des communes en la matière, ainsi que les compétences conjointes. Contrairement aux 2 premiers trains, il ne désigne pas de ligne de subvention à se répartir ; il n'a donc pas d'impact prévu à ce stade en 2018.

Au total en 2017, le canton a transféré pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes, alors que celles-ci ont transféré pour 8.6 millions de francs de subventions au canton pour un montant net de 8.9 millions de francs. En 2018, le canton ne transfère pas de nouvelles subventions, uniquement 20'000 francs de dépenses générales à une commune. En revanche, les transferts des communes à l'Etat relatif aux locaux utilisés par l'Hospice général ou pour l'aide à domicile (imad et foyers de jour) augmentent, respectivement, de 2.4 et 2.3 millions de francs en 2018. Le montant net que l'Etat transfère aux communes en 2018 est donc de 4.2 millions de francs.

Toutefois, en raison de la compensation des flux entrants et sortants à l'intérieur d'un même programme, l'impact total net sur les charges de l'Etat n'est que de 4.7 millions de francs au B2018 par rapport au B2017, compensés par un revenu du même montant. La mise en œuvre de la LRT est donc budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces subventions est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procèdera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'Etat. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- Si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 à une ou des communes, il inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes.
- Si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 au canton, ce dernier inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton.
- Si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'Etat figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes au B2018.

Répartition des tâches canton - communes :

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tranches de mesures pour le B2018

Détail par programme et par ligne de subvention

Départ.	Subventions du programme A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	4'677'503	
Départ.	Subventions du programme A06 Programme transversal à la politique A	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	65'000	
Départ.	Subventions du programme C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DEAS	Hospice Général - Action sociale*		3'067'500
DEAS	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		4'207'500
Départ.	Subventions du programme K01 Réseau de soins	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DEAS	IMAD*		3'517'365
DEAS	Foyers de jour		495'450
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		4'012'815
Départ.	Subventions du programme N01 Culture	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum)		2'500'000
DIP	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
DIP	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
DIP	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
DIP	Concours de Genève		380'000
DIP	Fédération mondiale des concours internationaux de musique		15'000
DIP	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
DIP	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
DIP	Accès à la culture (tarifs jeunes)		490'000
DIP	Soutien aux échanges et tournées		222'750
DIP	Livre et édition		809'700
DIP	Fondation Martin Bodmer		250'000
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
DIP	Fondation Saint-Gervais	192'500	
DIP	Théâtre du Grütli	199'250	
DIP	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
DIP	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
DIP	Théâtre du Loup	350'000	
DIP	Cinéma du Grütli	420'000	
DIP	Fonction : Cinéma	150'000	
DIP	Festival Tous Ecrans	185'000	
DIP	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
DIP	Contrechamps	450'000	
DIP	Orchestre de chambre de Genève (L'OCG)	760'000	
DIP	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
DIP	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
DIP	Festival Antigél, Fanfare du Loup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
DIP	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
DIP	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	12'488'100	5'026'650
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	7'461'450	
Départ.	Subventions du programme O07 Affaires extérieures	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
PRE	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	230'000	
	Total des transferts de subventions entre canton et communes	17'460'603	13'246'965
Départ.	Dépenses générales du programme O03 Conseil d'Etat	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
PRE	Dépenses générales relatives aux promotions citoyennes*	20'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits au B2018	4'233'638	

* lignes modifiées ou nouvelles par rapport au B2017

Répartition des tâches canton - communes :
1er, 2ème et 3ème trais de mesures pour le B2018
Décompte par commune

Un montant négatif signifie que la commune transfère plus de tâche à l'Etat qu'elle n'en reçoit.

Communes	Budget 2018
Aire-la-Ville	-9'233
Anières	-852
Avully	-12'184
Avusy	-5'473
Bardonnex	-7'251
Bellevue	14'002
Bernex	-81'210
Carouge	2'559'915
Cartigny	-15'996
Céligny	-943
Chancy	-6'939
Chêne-Bougeries	-87'105
Chêne-Bourg	-38'693
Choulex	2'976
Collex-Bossy	7'039
Collonge-Bellerive	22'165
Cologny	-258'851
Confignon	-32'023
Corsier	3'910
Dardagny	-9'548
Ville de Genève	3'415'197
Genthod	2'481
Grand-Saconnex	-26'134
Gy	1'109
Hermance	4'999
Jussy	5'950
Laconnex	-11'885
Lancy	-143'288
Meinier	8'955
Meyrin	-163'300
Onex	-143'460
Perly-Certoux	-4'474
Plan-les-Ouates	-13'171
Pregny-Chambésy	-8'827
Presinge	-2'113
Puplinge	5'967
Russin	-2'964
Satigny	-4'122
Soral	-13'837
Thônex	-92'302
Troinex	7'873
Vandœuvres	-5'330
Vernier	-512'072
Versoix	-2'186
Veyrier	-63'136
Fonds intercommunal	-50'000
Total communes	4'233'636

Subventions non monétaires

Avec le passage au MCH2, les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes P02, P04, P05 ou J02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2018 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique), P02 (OPE) et J02 (garage voirie) est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	B 2018
TOTAL PROGRAMMES					198'652'999
A02 Enseignement secondaire II et formation continue					17'880
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	PL 12229	2021	17'880
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					1'557'900
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux	ind	PL 12233	2021	757'768
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - terrains	ind	PL 12233	2021	503'060
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux	ind	PL 12233	2021	56'295
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - terrains	ind	PL 12233	2021	14'241
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux	af	PL 12198	2021	47'419
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - terrains	af	PL 12198	2021	12'989
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux	af	PL 12198	2021	47'419
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - terrains	af	PL 12198	2021	12'989
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande - locaux	af	PL 12198	2021	41'494
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande - terrains	af	PL 12198	2021	11'366
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux	af	PL 12198	2021	41'494
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - terrains	af	PL 12198	2021	11'366
A04 Hautes écoles					83'060'168
dip	Université de Genève - locaux	ind	L 12028	2019	59'042'238
dip	Université de Genève - terrains	ind	L 12028	2019	8'777'422
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 12028	2019	780'000
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	PL 12156	2020	326'616
dip	HES-SO Genève - locaux	ind			11'128'505
dip	HES-SO Genève - terrains	ind			3'005'387
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					520'036
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - locaux	ind	PL 12179	2018	21'903
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - terrains	ind	PL 12179	2018	8'325
deas	Association Argos - locaux	ind	L 11997	2020	178'852
deas	Association Argos - terrains	ind	L 11997	2020	72'648
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux	af	L 11990	2020	87'803
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - terrains	af	L 11990	2020	34'405
deas	Hébergement d'urgence - FASS - terrains	af			26'892
deas	Caritas Genève - locaux	af	L 11990	2020	77'376
deas	Caritas Genève - terrains	af	L 11990	2020	7'632
deas	Pavillon Cayla - terrains	af			4'200
C05 Actions en matière d'asile et de migration					72'200
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux	af	L 11994	2020	54'728
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - terrains	af	L 11994	2020	17'472
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					128'412
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	PL 12234	2021	61'212
deas	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	PL 12234	2021	67'200
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					1'412'796
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	PL 12236	2021	341'500
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	PL 12236	2021	165'000
deas	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	PL 12236	2021	164'100
deas	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	PL 12236	2021	69'900
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux	ind	PL 12236	2021	9'061
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - terrains	ind	PL 12236	2021	114'339
deas	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	PL 12236	2021	406'000
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - locaux	ind	PL 12236	2021	68'303
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - terrains	ind	PL 12236	2021	22'897
deas	EPH Fondation Trajets - locaux	ind	PL 12236	2021	3'922
deas	EPH Fondation Trajets - terrains	ind	PL 12236	2021	1'874
deas	Association Cérébral Genève - terrains	af			45'900
F04 Nature et paysage					77'660
deta	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 11498	2018	14'500
deta	Fondation Neptune - locaux	af	L 11498	2018	44'160
deta	Fondation Neptune - prestations DGAN	af	L 11498	2018	12'000
deta	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 11498	2018	7'000
F05 Politique agricole					2'604'888
deta	Opage, promotion agricole - locaux	ind	L 11924	2020	64'943
deta	Opage, promotion agricole - terrains	ind	L 11924	2020	16'105
deta	Cercle des agriculteurs - locaux				2'388'075
deta	Cercle des agriculteurs - terrains				135'765
G01 Logement et planification foncière					545'868
dale	Cité Universitaire - terrains	ind	PL 12182	2019	545'868

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2018 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique), P02 (OPE) et J02 (garage voirie) est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	B 2018
H02 Sécurité publique					11'952
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - locaux	af			11'952
H09 Sécurité civile et armée					917'288
dse	Fondation pour l'histoire des suisses à l'étranger - locaux	af			480'616
dse	Fondation pour l'histoire des suisses à l'étranger - terrains	af			42'488
dse	Compagnie de 1602 - locaux	af			198'252
dse	Compagnie de 1602 - terrains	af			47'636
dse	Landwehr - locaux	ns			122'369
dse	Landwehr - terrains	ns			25'927
J01 Transports et mobilité					726'552
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 11919	2018	502'104
deta	Fondation des parkings - terrains	ind	L 11923	2019	224'448
K01 Réseau de soins					100'443'499
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux	ind	L 11844	2019	308'585
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - terrains	ind	L 11844	2019	59'299
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux	ind	L 11957	2019	93'005'253
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - terrains	ind	L 11957	2019	7'055'974
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses - terrains	ind	L 11845	2019	14'388
N01 Culture					3'076'644
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux	ind	L 11582	2018	693'225
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - terrains	ind	L 11582	2018	82'383
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 11582	2018	360'120
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux	ind	L 11582	2018	990'091
dip	Institut Jaques-Dalcroze - terrains	ind	L 11582	2018	283'481
dip	Théâtre des Marionnettes - locaux	af			33'045
dip	Théâtre des Marionnettes - terrains	af			3'591
dip	Fondation d'art dramatique - locaux	af			43'674
dip	Fondation d'art dramatique - terrains	af			4'746
dip	Orchestre de la Suisse Romande - locaux	af	L 12037	2020	122'769
dip	Orchestre de la Suisse Romande - terrains	af	L 12037	2020	43'671
dip	Maison Rousseau et de la littérature - terrains	af	L 11955	2020	49'764
dip	Lieux culturels - locaux	af			185'035
dip	Lieux culturels - terrains	af			181'049
N02 Sport et loisirs					1'489'068
dip	Association Genève-Plage - locaux	af	PL 12154	2020	768'169
dip	Association Genève-Plage - terrains	af	PL 12154	2020	121'979
dip	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	L 11949	2020	598'920
O07 Affaires extérieures					1'990'188
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 11703	2019	181'756
pré	Club suisse de la presse - informatique	af			40'000
pré	Ecole internationale - locaux	ns			1'120'764
pré	Ecole internationale - terrains	ns			647'668

Suite à l'adoption de la directive EGE-02-03 Subventions non monétaires, l'OBA a effectué un travail qui permet de distinguer plus clairement la part des locaux de celle des terrains. Le retraitement des années antérieures étant impossible, l'historique est absent de ce tableau. D'autre part, les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi

Liste annexe des provisions par
programme et nature à 2 positions

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	Budget 2018	Budget 2017	Description
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20'290'508	20'133'213	Dotation et utilisation de la provision pour débiteurs douteux à l'enseignement secondaire II et à l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.
	dont dotations à provisions	166'400	176'447	
	dont utilisations de provisions	-134'000	-134'000	Dotation et utilisation de la provision pour écolages hors canton et de la provision pour les prêts consentis aux ménages privés par le service des bourses et prêts d'études, sans variation par rapport au B 2017.
	36 Charges de transfert	63'173'335	60'298'295	
dont dotations à provisions	1'828'400	1'828'400	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'enseignement secondaire II, sans variation par rapport au B 2017.	
dont utilisations de provisions	-1'828'400	-1'828'400		
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	43 Revenus divers	468'500	546'500	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'office de l'enfance et de la jeunesse, sans variation par rapport au B 2017.
	dont reprises de provisions	18'000	18'000	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'717'463	3'646'194	Dotation et utilisation de la provision pour débiteurs douteux à l'office de l'enfance et de la jeunesse
	dont dotations à provisions	120'000	170'228	
dont utilisations de provisions	-71'772	-121'000	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'office de l'enfance et de la jeunesse, sans variation par rapport au B 2017	
43 Revenus divers	7'786'775	7'059'422		
dont reprises de provisions	16'422	16'422		
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'966'534	2'544'811	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités de l'OCE en lien avec la facturation de prestations indues.
	dont dotations à provisions	610'000	1'110'000	
	dont utilisations de provisions	-420'000	-60'000	Reprises de provisions constituées dans le cadre des activités de l'office cantonal de l'emploi (OCE).
	43 Revenus divers	59'740	59'740	
dont reprises de provisions	30'000	30'000		
C01 Accès à l'assurance-maladie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'468'163	2'470'507	Provision destinée à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations indûment perçues par les bénéficiaires du service de l'assurance-maladie (SAM).
	dont dotations à provisions	2'200'000	2'000'000	
	dont utilisations de provisions	-1'000'000	-	
	36 Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	55'200'000	51'800'000	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service de l'assurance-maladie (SAM). Ces provisions sont destinées à couvrir les risques inhérents aux primes impayées des assurés débiteurs qui faisant l'objet d'actes de défaut de biens (ADB) doivent, conformément à l'article 64a LAMal, être payées à hauteur de 85 % aux assureurs. Des augmentations de 2.6 millions des dotations et de 3.6 millions des utilisations en lien avec la provision pour les assurés débiteurs sont attendues au PB 2018.
	dont dotations à provisions	49'600'000	47'000'000	
	dont utilisations de provisions	-47'000'000	-43'400'000	
36 Subsidés aux assurés à ressources modestes	356'421'600	328'521'600	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service de l'assurance-maladie (SAM). Ces provisions sont destinées à couvrir les risques inhérents aux subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs). Par ailleurs, afin de répondre à une recommandation du service d'audit interne, le mode de comptabilisation des opérations en lien avec les subsides tardifs et rétroactifs a été modifié lors du bouclage des comptes 2016. Cette modification étant intervenue après le vote du budget 2017, celui-ci n'a pas pu intégrer les effets. Ceux-ci apparaissent donc au projet de 2018 à hauteur de 11'200'000 F pour les constitutions et de 10'200'000 F pour les utilisations.	
	dont dotations à provisions	11'200'000		-
	dont utilisations de provisions	-10'200'000		-
C02 Soutien à la famille	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'840'563	4'109'187	Constitutions, utilisations et dissolutions des provision dans le cadre des activités du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et du service des prestations complémentaires (SPC). Ces provisions sont destinées à couvrir le risque lié au non recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le SCARPA et aux débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations complémentaires familiales indûment perçues par les bénéficiaires du SPC.
	dont dotations à provisions	3'454'150	3'453'072	
	dont utilisations de provisions	-4'100'000	-3'997'600	
	36 Prestations complémentaires familiales	18'537'958	17'563'366	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est en lien avec les dossiers de prestations complémentaires familiales en attente de traitement par le SPC.
	dont dotations à provisions	1'500'000	1'500'000	
dont utilisations de provisions	-1'200'000	-1'000'000		

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	Budget 2018	Budget 2017	Description	
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36 Remise de cotisations AVS	2'340'000	2'340'000	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités de la direction générale de l'action sociale (DGAS). Cette provision est en lien avec les dossiers des remises de cotisations AVS / AI.	
	dont dotations à provisions	600'000	600'000		
	dont utilisations de provisions	-600'000	-600'000		
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	364'466	154'360	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service de protection de l'adulte (SPAD). Cette provision est destinée à couvrir les risques liés aux dossiers traités par le SPAD.	
	dont dotations à provisions	20'000	20'000		
	dont utilisations de provisions	-20'000	-20'000		
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'747'419	4'960'709	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est destinée à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations complémentaires AVS indûment perçues.	
	dont dotations à provisions	2'861'159	2'955'747		
	dont utilisations de provisions	-1'907'158	-1'636'160		
	36 Prestations complémentaires cantonales - AVS	62'890'043	64'815'751	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est en lien avec les dossiers de prestations complémentaires cantonales AVS en attente de traitement par le SPC.	
	dont dotations à provisions	1'550'000	5'545'414		
	dont utilisations de provisions	-1'500'000	-4'238'414		
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	36 Prestations complémentaires fédérales - AVS	256'992'897	260'864'841	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est en lien avec les dossiers de prestations complémentaires fédérales AVS en attente de traitement par le SPC.	
	dont dotations à provisions	5'900'000	5'854'586		
	dont utilisations de provisions	-6'100'000	-6'161'586		
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	dont dotations à provisions	3'102'504	3'241'759	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est destinée à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations complémentaires AI indûment perçues.
		dont utilisations de provisions	1'864'538	1'926'178	
		dont utilisations de provisions	-1'242'842	-1'066'240	
36 Prestations complémentaires cantonales - AI	dont dotations à provisions	76'934'279	72'849'919	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est en lien avec les dossiers de prestations complémentaires cantonales AI en attente de traitement par le SPC.	
	dont utilisations de provisions	3'824'585	3'824'585		
	dont utilisations de provisions	-3'736'585	-3'036'585		
36 Prestations complémentaires fédérales - AI	dont dotations à provisions	156'322'235	142'186'172	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est en lien avec les dossiers de prestations complémentaires fédérales AI en attente de traitement par le SPC.	
	dont dotations à provisions	4'775'415	4'775'415		
	dont utilisations de provisions	-4'563'415	-4'563'415		
F01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'660'901	2'840'162	Provision pour sites contaminés. Le solde actuel étant suffisant pour couvrir les besoins estimés à venir, il n'est pas opportun de budgétiser une dotation supplémentaire. La provision pour les sites contaminés a été calculée pour couvrir les dépenses d'assainissement jusqu'en 2040. Son utilisation annuelle dépend de l'avancement des travaux.	
	dont dotations à provisions	-	40'000		
	dont utilisations de provisions	-6'810'156	-6'810'156		
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'416'057	1'429'543	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office du logement et de la planification foncière. Le budget relatif à l'utilisation de la provision a été ajusté pour couvrir la hausse des pertes estimées.	
	dont dotations à provisions	600'000	600'000		
	dont utilisations de provisions	-1'450'000	-1'350'000		
G03 Conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	978'437	986'661	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances relatives aux émoluments des autorisations de construire.	
	dont dotations à provisions	300'000	300'000		
	dont utilisations de provisions	-100'000	-100'000		
H01 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'971'705	2'927'479	Dotation à la provision pour pertes sur créances de l'office cantonal de la population et des migrations. Utilisation de la provision pour pertes sur créances de l'office cantonal de la population et des migrations pour la couverture des pertes effectives.	
	dont dotations à provisions	10'000	10'000		
	dont utilisations de provisions	-10'000	-10'000		

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	Budget 2018	Budget 2017	Description
H02 Sécurité publique	30 Charges de personnel dont utilisations de provisions	309'437'337 -7'052'098	296'573'854 -7'052'098	Utilisation de la provision pour le paiement du pont-AVS pour la Police.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions	48'465'033 27'048'455	52'037'913 29'788'455	Dotation aux provisions pour pertes sur créances du service des contraventions (SDC).
	dont utilisations de provisions	-16'000'000	-16'000'000	Utilisation des provisions pour pertes sur créances du service des contraventions (SDC) pour la couverture des pertes effectives.
	34 Charges financières dont dotations à provisions	454'400 454'400	260'096 260'096	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS pour la Police
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	1'753'575 1'743'575	1'753'575 1'743'575	Non utilisation d'une partie des avantages postérieurs à l'emploi - Pont-Police
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions	3'238'538 1'641'425	3'395'425 1'664'955	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances relatives aux émoluments d'immatriculation des véhicules.
	dont utilisations de provisions	-200'000	-300'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances relatives aux émoluments d'immatriculation des véhicules.
H06 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	5'600'541 50'000 -50'000	8'069'480 50'000 -50'000	Dotation et utilisation de provision pour débiteurs douteux.
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel dont utilisations de provisions	116'631'503 -1'148'016	114'641'467 -1'148'016	Utilisation de la provision pour le paiement du pont-AVS Police pour le personnel pénitentiaire.
	34 Charges financières dont dotations à provisions	64'497 64'497	35'292 35'292	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS Police pour le personnel pénitentiaire.
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	256'425 256'425	256'425 256'425	Non utilisation d'une partie des avantages postérieurs à l'emploi - Pont-Police pour le personnel pénitentiaire
	30 Charges de personnel dont utilisations de provisions	133'875'001 -3'059'165	130'245'004 -2'076'524	Versements uniques au titre des mesures transitoires à la CPEG pour des magistrats du PJ selon les hypothèses actuarielles
I01 Pouvoir judiciaire	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	50'187'292 15'300'000 -6'000'000	50'551'404 15'300'000 -6'000'000	Dotation et utilisation de provisions pour débiteurs douteux, principalement de la filière pénale.
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	19'240'000 700'000	31'940'000 700'000	Non utilisation d'une partie des avantages postérieurs à l'emploi - Rentes transitoires des magistrats du PJ
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont utilisations de provisions	16'787'436 -90'000	17'553'102 -90'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de diverses créances.
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont utilisations de provisions	16'787'436 -90'000	17'553'102 -90'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de diverses créances.
K01 Réseau de soins	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions	8'410'172 5'600'000	7'154'524 4'200'000	Constitution de provision destinée à couvrir le risque de devoir financer la part résiduelle des coûts des soins à domicile prodigués par les infirmières indépendantes et les organismes de soins à domicile.
K02 Régulation sanitaire	36 Charges de transfert dont dotations à provisions	13'132'250 3'340'000	13'308'900 3'340'000	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision relative aux factures à recevoir de la part d'établissements hospitaliers extra-cantonaux pour des hospitalisations de résidents genevois.
	dont utilisations de provisions	-3'340'000	-3'340'000	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions	2'377'171 85'500	2'093'540 65'500	Constitutions, utilisations et dissolutions de provision destinée à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec l'activité des services du pharmacien cantonal et du service de la consommation et des affaires vétérinaires
	dont utilisations de provisions	-85'000	-65'000	

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	Budget 2018	Budget 2017	Description
L03 Régulation du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	324'035	317'583	Dotation à la provision pour pertes sur créances du registre du commerce et du service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN). Utilisation de la provision pour le remboursement des dépôts de fonds en gage pour les permis suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC).
	dont dotations à provisions	30'000	30'000	
	dont utilisations de provisions	-17'760'000	-30'000	
L04 Surveillance du marché du travail	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	365'457	369'191	Dotation et utilisation de la provision pour pertes sur créances de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.
	dont dotations à provisions	30'000	30'000	
	dont utilisations de provisions	-50'000	-50'000	
M01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84'550'000	82'950'000	Dotation et utilisation de provision pour créances irrécouvrables (créances fiscales).
	dont dotations à provisions	84'550'000	82'950'000	
	dont utilisations de provisions	-84'350'000	-82'950'000	
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	43 Revenus divers	5'602'409	3'415'000	Reprise de provision suite - à la signature de convention dans le cadre des dossiers de l'ex-Fondval. - à la mise en place de la mesure 48 sur la centralisation du contentieux.
	dont reprises de provisions	3'120'000	2'315'000	
O03 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	10'348'194	10'042'260	Actualisation de la provision concernant les retraites des conseillers d'Etat qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles. La variation de dotation est en lien avec le fait que certains deviennent susceptibles de toucher une rente dès 2018.
	dont dotations à provisions	1'922'729	1'637'366	
	dont utilisations de provisions	-3'251'303	-3'333'617	Utilisation de la provision pour le paiement de rentes aux anciens conseillers d'Etat et Chanceliers
	34 Charges financières	559'087	549'674	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes des conseillers d'Etat
dont dotations à provisions	559'087	549'674		
O04 Surveillance de l'Etat	30 Charges de personnel	11'001'726	12'330'544	Actualisation de la provision concernant les retraites des magistrats de la Cour des comptes qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles. La variation de dotation et l'utilisation sont en lien avec le fait que certains deviennent susceptibles de toucher une rente en 2018.
	dont dotations à provisions	401'634	2'179'290	
	dont utilisations de provisions	-87'092	-	L'utilisation de dotation est en lien avec le fait que certains deviennent susceptibles de toucher une rente dès 2018.
	34 Charges financières	12'869	10'979	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes des conseillers d'Etat
dont dotations à provisions	12'869	10'979		
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	38'467'846	39'206'913	Actualisation de la provision concernant les rentes diverses à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles.
	dont dotations à provisions	150'046	162'444	
	dont utilisations de provisions	-350'535	-383'750	Utilisation de la provision pour le paiement des rentes diverses à la charge de l'Etat
	34 Charges financières	31'900	34'676	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes diverses payées par l'Etat
dont dotations à provisions	31'900	34'676		
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	136'400'941	133'763'445	Dotation et utilisation de provision pour dépréciations de créances au service de la gérance (loyers).
	dont dotations à provisions	300'000	300'000	
	dont utilisations de provisions	-300'000	-300'000	
Q01 Energie	36 Charges de transfert	6'077'000	8'331'500	Utilisation de la provision pour dépréciation des prêts octroyés en investissement pour des projets énergétiques financés par le fonds de développement des énergies renouvelables.
	dont utilisations de provisions	-125'000	-125'000	
Divers programmes	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Les mouvements de provisions en dotation et en utilisation concernant plusieurs programmes pour des montants inférieurs à 10'000 sont présentés dans cette ligne sous forme agrégée.
	dont dotations à provisions	22'600	59'349	
	dont utilisations de provisions	-10'000	-20'000	

